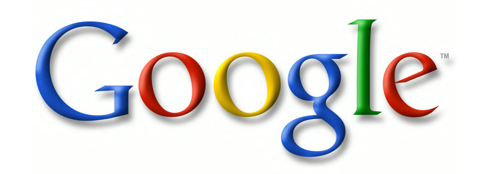


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

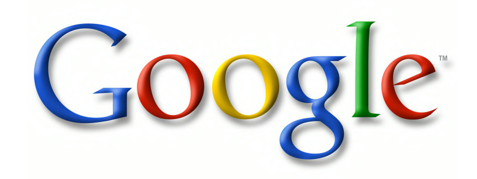
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

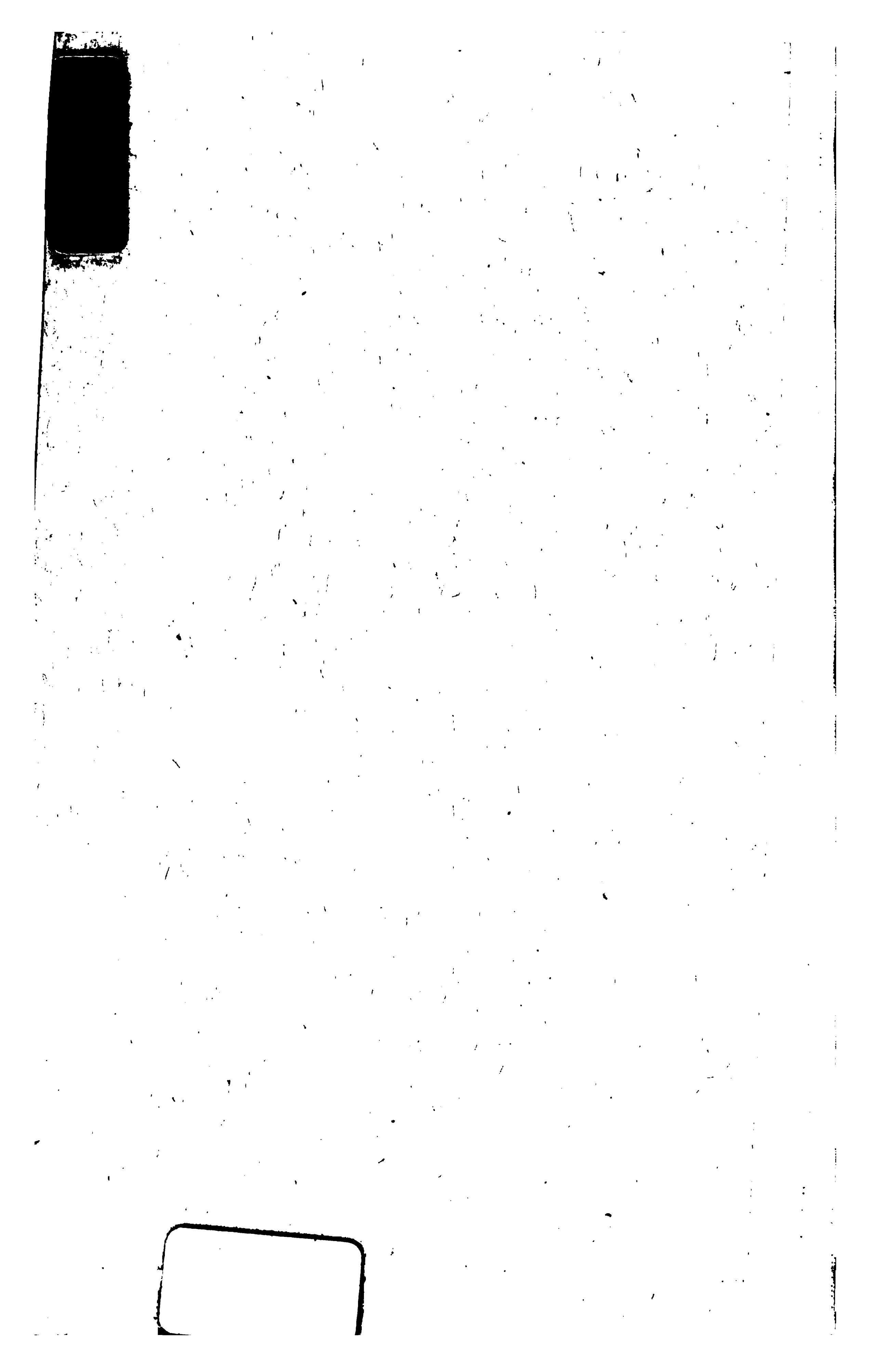
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

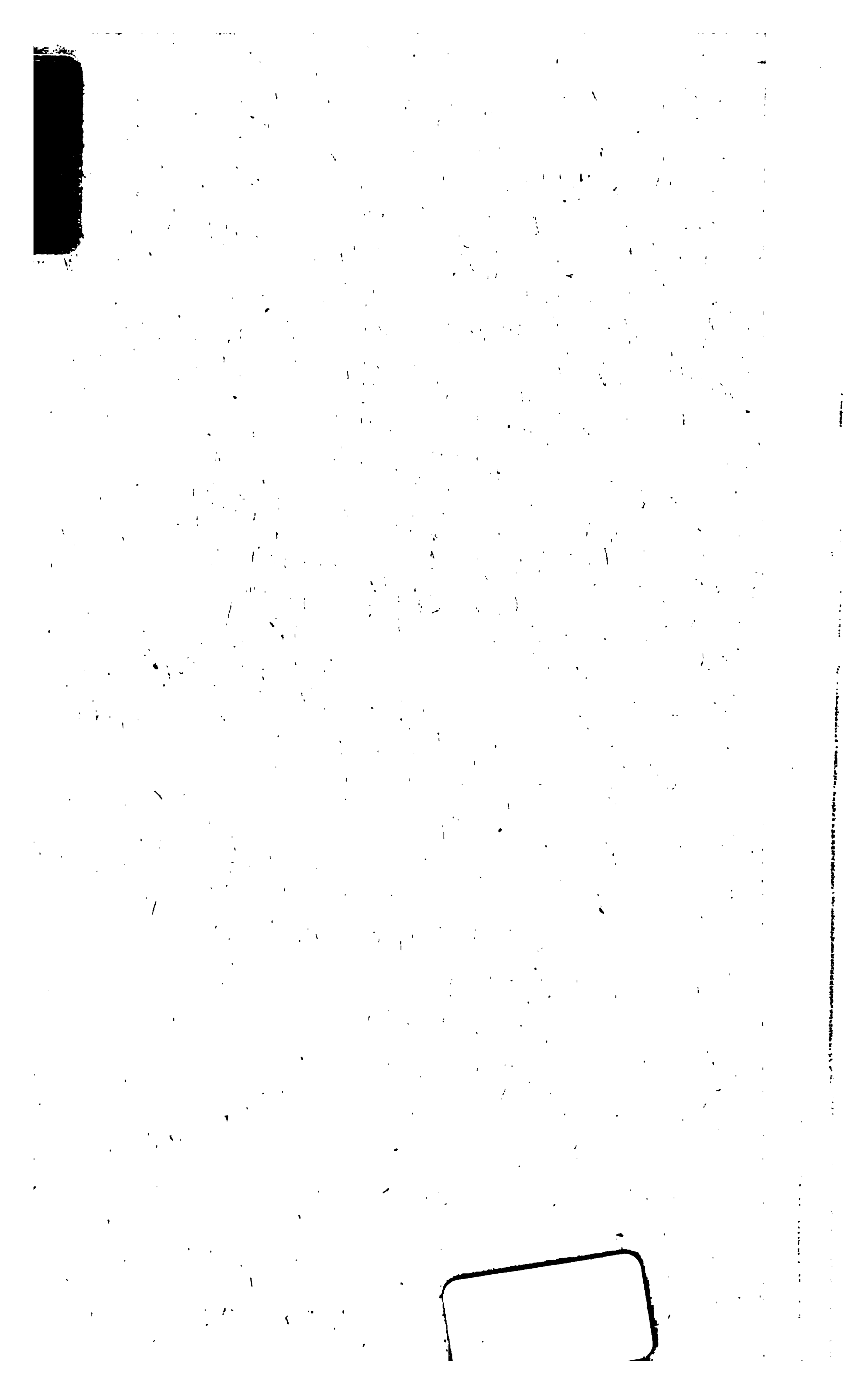


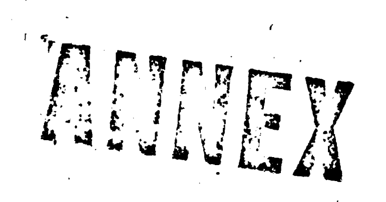
ANNEX

GÉOGRAPHIE

DE LA

GAULE AU VI^E^ SIÈCLE




ANNEX

GÉOGRAPHIE

DE LA

GAULE AU VIᴱ SIÈCLE

PARIS. — IMPRIMERIE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

Gaul - History

GÉOGRAPHIE

DE LA

GAULE AU VI^E SIÈCLE

PAR

AUGUSTE LONGNON

MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES

OUVRAGE CONTENANT :

11 CARTES EN COULEUR GRAVÉES SUR PIERRE ET TIRÉES A PART

ET 3 FIGURES INTERCALÉES DANS LE TEXTE

1848

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET CIE

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

MDCCCLXXVIII

B.

Droits de propriété et de traduction réservés



1563

A

M. ALFRED MAURY

MEMBRE DE L'INSTITUT

DIRECTEUR DES ARCHIVES NATIONALES

MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES

Témoignage de reconnaissance.

PRÉFACE

Si l'histoire de notre pays, au VIe siècle, n'est pas aussi bien comprise que semblent le permettre les curieux écrits de Grégoire de Tours, cela tient surtout, croyons-nous, à ce que l'on ne se rend pas un compte assez exact, au milieu des luttes qui ensanglantèrent cette époque, de la puissance relative de chacun des princes entre lesquels se partageait alors la Gaule. L'opinion est même si peu éclairée à ce sujet, que, par une méthode plus empirique que rationnelle, on a coutume de considérer comme le véritable « roi de France » le souverain auquel obéissait la ville de Paris[1], qui cependant ne devint définitivement le siége de la royauté française qu'à la fin du Xe siècle. Il nous a donc paru qu'un livre rédigé presque exclusivement à l'aide des ouvrages de l'évêque de Tours était indispensable aux études historiques, et c'est ce livre que nous offrons au public.

1. Paris devint cependant le siége royal par excellence sous les fils de Clotaire Ier (voyez page 349 et suiv.); mais, alors, les précis d'histoire de France considèrent, de 584 à 628, comme « roi de France » Clotaire II, qui cependant ne régna à Paris que de 596 à 600 et de 613 à 628.

Notre ouvrage se compose de trois parties distinctes : l'une consacrée à la langue géographique du VI[e] siècle, la seconde à la géographie politique, la troisième à la topographie.

On trouvera dans la première partie la détermination du sens de chacun des mots qui, chez l'auteur de l'*Historia Francorum*, servent à désigner les divisions territoriales, les régions géographiques et les lieux habités.

La seconde partie, pour laquelle nous avons employé tous les documents propres à éclairer l'histoire, comprendra l'étude de la géographie politique à trois périodes distinctes : 1° durant les premières années du VI[e] siècle, lorsque la Gaule était divisée entre les Francs, les Bourguignons et les Goths (501-507); 2° sous les fils de Clovis (511-558); 3° sous les successeurs de Clotaire l'ancien (561-613). Onze cartes seront jointes à cette partie de notre livre et la résumeront[1].

Enfin, la troisième partie, de beaucoup la plus étendue, sera consacrée à la géographie physique, aux circonscriptions ethniques et provinciales, à l'historique de chaque cité et à la recherche de l'emplacement des localités, ainsi que des basiliques ou autres sanctuaires mentionnés par Grégoire. La *Notitia provinciarum et civitatum Galliae*, remàniée au point de vue de l'époque qui nous occupe, est le cadre où nous avons renfermé toutes les indications topographiques contenues dans les divers ouvrages de l'évêque de Tours : en un mot, nous avons groupé, sous le nom de chacune des villes épiscopales, les renseignements que l'historien des Francs fournit sur son territoire.

Nous avions un moment songé à dire quelques mots de l'autorité des écrits de Grégoire, des événements auxquels ce prélat

1. Voyez, pages 623 à 626 la *Note explicative des cartes*.

fut mêlé, et des nombreux voyages qui firent connaître à cet enfant de l'Auvergne, à cet évêque de Tours, les différentes parties de la Gaule; mais nous y avons bien vite renoncé, en pensant qu'aucun de nos lecteurs n'ignore l'excellent ouvrage, véritable modèle de critique des sources historiques, que M. Gabriel Monod a publié en 1872 sur l'historien des Francs[1].

Une étude attentive des récits de l'évêque de Tours nous a permis d'en exprimer tout ce qui touche d'une manière quelconque à la langue géographique, à la géographie politique et à la topographie de la Gaule; mais ces indications seules ne nous eussent pas permis de dresser des cartes offrant la répartition de la Gaule, au VIe siècle, suivant les différents royaumes; c'est pourquoi nous avons scruté tous les autres documents de la fin du Ve siècle, du VIe et même du VIIe siècle, — œuvres littéraires, chroniques, livres d'hagiographie, actes de conciles, diplômes, chartes, lois barbares, inscriptions et monnaies[2], — qui pouvaient fournir quelques données nouvelles. Cependant, s'il était possible d'en user ainsi pour ce qui concerne la géographie

1. *Études critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, 1872, in-8° de 163 pages, formant le 8e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*.

2. Les monnaies mérovingiennes n'offrent malheureusement pas de renseignements importants pour la géographie politique du VIe siècle : « Les noms royaux, nous écrit M. A. de Barthélemy, sont rares sur les monnaies franques : c'étaient les noms des monnoyers et les noms de lieux qui leur donnaient un caractère officiel. Le nom du roi est exceptionnel et paraît indiquer que les pièces où il figure ont été frappées dans des circonstances toutes particulières.

» Les plus anciennes monnaies portant des noms de rois francs sont de cuivre, sans nom de lieu, de Théoderic Ier et de Childebert Ier : on les croit frappées dans le Midi.

» Le premier qui mit son nom sur la monnaie d'or est Théodebert Ier (534-547); il fit fabriquer des sous et des tiers de sou imités des pièces impériales : on y remarque des initiales de noms de lieu; mais la détermination de la plupart est loin d'être certaine.

» On trouve ensuite des triens de Sigebert Ier, avec le nom de Toul; de Childebert II, frappés à Arles, à Marseille et Vienne; de Théodebert II, avec la légende ARVERNVS.

» Les monnaies de Clotaire II, portant les noms d'Arles, Marseille, Chalon-sur-Saône, Uzès, Embrun et Grenoble, sont postérieures à 613. »

politique, il ne nous a point paru prudent de le faire pour la topographie ; car nous eussions été insensiblement entraîné à prendre pour sujet la géographie de l'époque mérovingienne tout entière, et, dans ce cas, l'adjonction des nombreux matériaux historiques du VIIe et du VIIIe siècle nous eût forcé de changer toute l'économie de notre livre.

GÉOGRAPHIE
DE LA GAULE
AU SIXIÈME SIÈCLE

PREMIÈRE PARTIE
LANGUE GÉOGRAPHIQUE AU SIXIÈME SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER
LA CITÉ, UNITÉ TERRITORIALE

Le mot latin *civitas*, désignant originairement une réunion de citoyens, un corps de nation gouverné par ses propres lois, s'entendait également du territoire qui lui était soumis, et César l'applique aux circonscriptions des peuples de la Gaule qui, jouissant encore d'une certaine autonomie, subsistèrent sous la domination romaine. Il arriva souvent que des *civitates* importantes furent démembrées : la *civitas Bononiensium* (Boulogne), la *civitas Verodunensium* (Verdun), la *civitas Catalaunorum* (Châlons), la *civitas Tricassium* (Troyes), la *civitas Autissiodorum* (Auxerre), la *civitas Aurelianorum* (Orléans), la *civitas Corisopitum* (Quimper), etc., ont été formées, sous les empereurs, de fractions d'anciennes cités. Quelquefois, au contraire, on unit deux cités limitrophes, et c'est ainsi que disparurent du nombre des *civitates* la cité des *Curiosolitae* (Corseul) jointe à la *civitas*

Diablintum (aux environs d'Aleth), la cité des *Viducasses* (Vieux) unie à la *civitas Bajocassium* (Bayeux), enfin la cité des *Veliocasses* (le Vexin) et celle des *Caletes*, qui formèrent la *civitas Rotomagensium*[1].

Vers la fin de l'Empire romain, le christianisme, s'organisant territorialement, adopta pour ses diocèses les divisions de l'ordre civil, et la *civitas* devint à la fois une circonscription civile et une circonscription ecclésiastique.

Un précieux document, remontant aux premières années du v[e] siècle, nous donne la liste des cités de la Gaule, et toutes ces cités, au nombre de cent douze, durent à l'origine avoir chacune un évêque particulier. Le fait est du reste attesté par des preuves authentiques pour la plupart d'entre elles; pour d'autres, et celles-ci sont seulement au nombre de quatre, la *civitas Boatium*, la *civitas Equestrium*, la *civitas Rigomagensium*, la *civitas Solliniensium*[2], il n'est qu'une présomption, mais une présomption équivalant presque à une certitude, si l'on songe aux prescriptions des conciles relativement à la corrélation des divisions civiles avec les divisions ecclésiastiques[3], et aux lacunes importantes qui subsistent dans les listes de prélats d'un grand nombre

1. Nous nous contentons ici d'énoncer ces faits, nous réservant de les prouver dans le commentaire qui accompagnera l'édition critique de la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae*, dont nous nous occupons en ce moment.

2. On peut être tenté de joindre à ces quatre cités la cité des *Diablintes* et celle de Boulogne; mais le prélat de la première de ces circonscriptions doit évidemment être reconnu dans l'*episcopus Dialetensis* d'un document du XI[e] siècle (voy. Longnon, *les Cités gallo-romaines de la Bretagne*, p. 8-11, 34-42). Boulogne eut certainement aussi un évêque particulier, car deux écrivains du VII[e] siècle qualifient saint Omer « évêque de Boulogne et de Thérouanne », et, au IX[e] siècle, Hincmar, évêque de Reims, considérait cette ville, aussi bien qu'Arras et Saint-Quentin, alors unis aux évêchés de Cambrai et de Tournai, comme ayant été jadis le siége d'un évêché; c'est du moins ce qu'il dit dans une lettre adressée à son neveu et homonyme, l'évêque de Laon : « Atrebatis, Viromandis et *Bononia*, ex cujus territorio es nativus, antiquiores sedes, *cum episcopis suis*, in Remorum provincia extiterunt.... Sed quoniam a longo tempore, certis eventuum ac necessitatum accidentibus, sicut de pluribus civitatibus in quibusdam provinciis legimus, illae aliis subjectae civitatibus, suum privilegium perdiderunt. » (*Hincmari opera*, t. II, p. 391.)

3. Un des textes les plus importants qu'on ait signalés jusqu'ici est certainement le canon XVII du concile de Chalcédoine de 451, qui, dans le cas d'érection d'une nouvelle cité, ordonna que l'ordre des paroisses ecclésiastiques suivrait la forme du gouvernement civil : « Si vero quaelibet civitas per auctoritatem imperialem renovata est, aut si renovetur in posterum, civilibus et publicis ordinationibus etiam ecclesiarum parochianarum sequatur ordinatio. » (Labbe, *Sacrosancta Concilia*, t. IV, p. 784.)

de siéges épiscopaux pour l'époque romaine et pour l'époque franque.

Postérieurement à la rédaction de la Notice des cités de la Gaule, plusieurs *castra*, c'est-à-dire plusieurs villes n'ayant pas rang de chef-lieu de *civitas*, eurent aussi un évêque particulier, et les noms de ces châteaux prirent place dans la *Notitia*, considérée dès lors par le clergé de Gaule comme un catalogue des évêchés de notre pays. Il est curieux d'observer que les villes ainsi ajoutées avant la seconde moitié du VIe siècle ne figurent pas dans la Notice avec la qualification de *civitas* : elles sont simplement appelées *castrum*. Tels sont le *castrum Matisconense*, le *castrum Cabilonense*, le *castrum Vindonissense*, le *castrum Argentariense*, le *castrum Ebredunense*, le *castrum Rauracense*, le *castrum Uceciense*; on trouve même dans la Notice un lieu appelé simplement *Portus Abucini*. Au contraire, les nouveaux siéges épiscopaux dont la présence dans la Notice est postérieure au milieu du VIe siècle n'y furent jamais appelés *castrum*, mais bien *civitas*, comme la *civitas Nivernensium*, la *civitas Carpentoratensium*, la *civitas Agatensium*, la *civitas Magalonensium*, la *civitas Carcassonensium*.

Il ressort de ces faits que, si le mot *civitas* a survécu à l'Empire romain, le sens s'en est cependant quelque peu altéré : le diocèse ecclésiastique est devenu l'unité territoriale, et c'est à lui, et plus particulièrement à son chef-lieu, que s'applique désormais le nom de *civitas*. En dehors des interpolations tardives de la Notice, on en trouve la preuve dans Grégoire de Tours, car cet auteur décerne le titre de *civitas* à l'ancien *castrum Cabilonense*[1] devenu siége épiscopal, et la qualification *urbs*, équivalent gallo-franc reconnu de *civitas*, est attribuée par lui aux *castra* de Chalon[2] et de Mâcon[3], ainsi qu'à Nevers[4], Agde[5], Carcassonne[6], qui n'apparaissent pas dans la Notice avant la fin du VIe siècle, et à un

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XVI; l. V, c. XXI.
2. *Ibid.*, l. IX, c. XIII, XX, XXVII; l. X, c. XXVIII. — *De gloria martyrum*, c. LIII.
3. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XX.
4. *Ibid.*, l. VIII, c. I.
5. *Ibid.*, l. V, c. II; l. IX, c. XXIV. — *De gloria martyrum*, c. LXXIX.
6. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXX.

lieu aujourd'hui inconnu, *Momociacus*, dont il nous fait connaître deux évêques[1]. C'est encore en songeant à la synonymie de *civitas* et de siége épiscopal que, parlant du *castrum* de Dijon, l'historien des Francs déclare ne pas savoir pourquoi cette ville, déjà fort importante, n'a pas le rang de *civitas*[2].

Au début de la domination franque, l'évêque représentait le diocèse ou mieux la *civitas* au point de vue religieux, tandis qu'un *comes*, désigné par le roi, était le chef civil ou judiciaire de la même circonscription. L'immutabilité de la *civitas* semblait dès lors assurée : elle était à la fois *episcopatus* ou *dioecesis*, *comitatus* ou *pagus*, ce dernier terme étant, dans tous les actes ou documents administratifs antérieurs au XI[e] siècle, un véritable synonyme de *comitatus*. Mais les guerres entre les diverses nations qui se disputèrent la Gaule au V[e] siècle, les partages de l'empire franc entre les fils de Clovis, puis entre les fils de Clotaire, y apportèrent quelques modifications qui ne furent pas sans importance. On vit parfois les évêques protester contre le démembrement de leur siége, traiter presque d'égal à égal avec les princes francs, et l'intégrité de l'ancien diocèse était sauve, tandis qu'on ne pouvait éviter le morcellement des *comitatus*.

Déjà vers la fin du V[e] siècle, les Bourguignons, dépassant au nord-ouest les limites de la Première Lyonnaise, dominèrent sur une portion de la *Senonia* dépendant assurément de la cité d'Auxerre[3], dont la plus grande partie reconnut à cette même époque l'autorité des Francs : de là, sans aucun doute, l'origine du diocèse de Nevers, dont un des plus anciens prélats figure, en 517, au concile bourguignon d'Épaone.

Plus tard, la division de la cité de Sens entre le roi de Paris, Childebert, qui possédait les *castra* d'Étampes, de Château-Landon et de Melun, et le roi de Metz, qui était obéi à Sens et

1. *De gloria confessorum*, c. LIII.

2. « Quae cur civitas dicta non sit, ignoro. » (*Hist. Francorum*, l. III, c. XIX.) — Remarquons qu'au XV[e] siècle, époque à laquelle le mot *cité* était encore réservé aux villes épiscopales, le héraut Bouvier, dit Berry, roi d'armes de France, n'ose pas donner ce titre à la ville de Dijon, alors capitale du puissant duché de Bourgogne.

3. Voyez la démonstration de ce fait dans la troisième partie de notre travail, au paragraphe consacré à la *civitas Nivernensium*.

aussi à Provins, faillit amener, vers 538, l'érection d'un siége épiscopal à Melun[1]; rien ne prouve même que Childebert ne soit point parvenu à établir momentanément un évêque dans cette ville ou à Château-Landon[2].

Ce fut vers le même temps qu'une quinzaine de paroisses, appartenant sans doute à la cité de Nîmes, furent arrachées aux Goths et reçurent un évêque particulier qui résidait en un lieu nommé *Arisitum*, aujourd'hui Alais; mais *Arisitum* ne parut probablement pas assez notoire à aucun des interpolateurs de la Notice, qui le qualifient seulement *municipium* ou *castrum*, lorsque Grégoire lui donne le titre plus humble de *vicus*[3].

Le partage du royaume de Charibert (567) entre Gontran, Sigebert et Chilperic mérite d'être signalé comme une des causes qui hâtèrent le morcellement des *pagi* ou *comitatus* et faillirent causer l'établissement de nouveaux évêchés. En effet, les trois rois voulurent avoir chacun une part dans quelques-unes des cités voisines du siége royal de Charibert, c'est-à-dire de Paris : la *civitas Parisiorum* elle-même et la *civitas Carnotum* furent divisées en trois parts; la cité de Senlis et le *Rossontense*, c'est-à-dire la portion nord-ouest de la cité de Beauvais, furent aussi partagés entre les héritiers de Charibert[4].

On conçoit à la rigueur que l'évêque ait pu continuer d'exercer l'autorité épiscopale sur les diverses parties d'un diocèse ainsi morcelé : l'intégrité du diocèse de Chartres fut cependant sérieusement menacée, et le diacre Promotus, sacré par l'évêque de Reims, siégea pendant quelques années à Châteaudun en qualité

1. On peut lire, à ce sujet, la lettre que Léon, évêque de Sens, adressa au ro Childebert (Ruinart, *Gregorii Turon. opera omnia*, col. 1328).

2. L'existence d'un évêché éphémère à Melun n'est pas rigoureusement impossible, car l'évêque Léon, dans sa lettre à Childebert, dénie seulement à ce prince le droit d'établir un évêque à Melun sans l'autorisation du roi Théodebert, auquel la ville épiscopale de Sens appartenait. Quant à ce qui est de Château-Landon, pour prouver que ce lieu put être, pendant un temps indéterminé et à l'époque franque, le siége d'un évêché, il suffit de rappeler que plusieurs manuscrits de la *Notitia civitatum* comptent *castrum Nantonis* (c'est l'ancien nom de Château-Landon) parmi les cités de la Quatrième Lyonnaise ou *Senonia*.

3. *Historia Francorum*, l. V, c. v.

4. Le partage du Parisis, du Sehlisien et du Rossontois est spécialement rappelé dans le traité d'Andelot (*Hist. Francorum*, l. IX, c. xx). — Sur celui de la *civitas Carnotum*, voyez la troisième partie de notre travail.

d'évêque reconnu par le roi Sigebert, auquel le partage de 567 avait donné la partie de la *civitas Carnotum* représentée par le Dunois et le Vendômois; mais les réclamations de l'évêque de Chartres, la décision du quatrième concile de Paris (573) qui, blâmant la conduite de l'évêque de Reims et celle du roi d'Austrasie, prononça la déposition de l'évêque de Châteaudun, la mort de Sigebert (575) et la conduite de ses successeurs vis-à-vis de Promotus, rétablirent l'unité de la *civitas Carnotum* au point de vue ecclésiastique[1].

Mais, dans cette conjoncture, la création d'un nouveau *comitatus* était inévitable; aussi Châteaudun eut-il dès lors un comte particulier, que Grégoire nous montre peu de temps après la mort de Chilperic (584) exécutant les ordres du roi Gontran[2], possesseur de Chartres depuis dix-sept ans. De même, sans doute, chacun des trois rois désigna un comte pour gouverner sa part du territoire de Paris ou de telle autre cité morcelée par le traité de 567.

1. *Historia Francorum*, l. VII, c. XVII. — Labbe et Cossart, *Sacrosancta Concilia*, t. IV, col. 918-923.
2. *Historia Francorum*, l. VII, c. XXIX.

CHAPITRE II

LES LIEUX D'HABITATION

§ 1. — CIVITAS.

Au temps de Grégoire, le mot *civitas* servait à désigner la ville épiscopale en même temps que le territoire, c'est-à-dire le diocèse de cette ville.

C'est dans l'ancien sens latin, c'est-à-dire dans le sens de territoire, que l'emploie l'évêque de Tours dans les passages suivants :

Clovis envoya son fils Théoderic en Auvergne, *per Albigensem et Ruthenam civitatem*[1].

Il y avait alors au monastère de Randan, en Auvergne (*civitatis Arvernicae*), un prêtre d'une éminente vertu[2].

Dans le territoire du château de Tonnerre, qui appartient à la cité de Langres (*ad Lingonensem civitatem*)[3].....

Le roi Chilperic avait placé des gardes au pont de l'Orge, dans la cité de Paris (*apud pontem Urbiensem, civitatis Parisiacae*)[4].

Un certain Ursulf, de la cité de Tours (*ex Turonica civitate*) et du pays d'outre-Loire[5].....

Voici maintenant d'autres exemples tirés de notre auteur, et qui ne sont pas moins probants pour établir l'emploi de

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXVII. — Il n'est pas probable, en effet, que l'historien ait voulu dire que Théoderic passa par Albi et Rodez; son intention a certainement été d'exprimer le passage du prince franc par l'Albigeois et le Rouergue.

2. *Ibid.*, l. IV, c. XXXII.

3. *Ibid.*, l. V, c. V. — Tonnerre a fait partie, jusqu'au XVIIIe siècle, du diocèse de Langres.

4. *Historia Francorum*, l. VI, c. XIX. — Le pont de la rivière d'Orge, dont parle Grégoire, était situé à Arpajon, à la limite du *pagus Parisiacus* et à 24 kilomètres de Paris.

5. *Miracula beati Martini*, l. II, c. XIII.

civitas au sens de ville, que le mot *cité* a gardé dans la langue française :

Sigebert, étant parti de Cologne (*Colonia civitate*), traversa le Rhin pour se promener dans la forêt de Buchaw [1].

Chramm, marchant avec son armée à la suite de Charibert et de Gontran, vint jusqu'à Chalon (*usque civitatem Cavillonensem*), qu'il assiégea, et dont il s'empara [2].

Le roi Clotaire ensevelit Médard avec le plus grand soin à Soissons (*apud Suessionas civitatem*) [3].

Alors le corps de Théodebert, recueilli par un certain Arnulf, fut lavé, couvert de vêtements dignes de lui et enseveli à Angoulême (*ad Ecolismensem civitatem*) [4].

Mérovée et Gontran étant donc sortis de la basilique de Saint-Martin, comme nous l'avons dit, s'avancèrent jusqu'à la maison de *Jocundiacus*, voisine de la cité (*civitate proximam*) [5].

La cité de Bazas (*Vasatensis civitas*) fut consumée par un incendie qui dévasta les églises et les maisons ecclésiastiques [6].

L'évêque Egidius continua seul sa course et, allant ainsi jusqu'à la cité (*usque civitatem*), il s'enferma dans les murailles rémoises [7].

Lorsque la cité d'Auvergne (*civitas Arverna*) fut dévorée par un vaste incendie [8].....

Au temps de l'évêque Gallus, la cité d'Auvergne (*Arverna civitas*) fut ébranlée par un grand tremblement de terre [9].

§ 2. — URBS.

Le mot *urbs* qui, dans les écrits de Grégoire, est le synonyme exact de *civitas*, ne s'appliquait pas seulement à une ville, au sens actuel du mot ; il s'entendait aussi bien, dans le VIe siècle, de la circonscription d'une ville épiscopale que de cette ville même, et on le trouve fréquemment employé en ce sens par les rédacteurs des chartes de l'époque carolingienne [10]. Il revient bien plus souvent sous la plume de Grégoire que le mot *civitas*.

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XI.
2. *Ibid.*, l. IV, c. XVI.
3. *Ibid.*, l. IV, c. XIX.
4. *Ibid.*, l. IV, c. LI.
5. *Ibid.*, l. V, c. XIV.
6. *Ibid.*, l. VI, c. XXI.
7. *Ibid.*, l. VI, c. XXXI.
8. *Vitae Patrum*, c. VI, § 6.
9. *Ibid.*
10. Voyez surtout dans le *Cartulaire de Beaulieu* (publié en 1859, par M. Deloche,

Voici un certain nombre de phrases où l'historien des Francs emploie le mot *urbs* dans son sens primitif :

Sur ces entrefaites, le roi Clovis rencontra Alaric, roi des Goths, dans le *campus Vogladensis*, au xe milliaire de Poitiers (*ab urbe Pictava*)[1].

Chilperic se rend à la *villa* de Chelles, qui est distante de Paris (*ab urbe Parisiaca*) de cent stades environ[2].

Les murs de la ville de Soissons (*urbis Suessionicae*) s'écroulèrent[3].

En ces jours, il y eut à Paris (*apud urbem Parisiacam*) une femme qui disait aux habitants : « Fuyez de la ville (*fugite ab urbe*) et sachez qu'elle sera dévorée par un incendie[4]. »

Invité à son tour par son neveu, Gontran se retira chargé de présents nombreux et donna l'ordre de revenir à Chalon (*ad Cavillonensem urbem*)[5].

Ommatius éleva une église dans l'intérieur de la ville de Tours (*infra muris urbis Turonicae*)... Il commença aussi la construction de la basilique de Sainte-Marie, dans l'intérieur de la ville (*infra muros urbis*)[6].

Le martyr Symphorien souffrit la passion à Autun (*apud Augustodunensem urbem*)[7].

Le bienheureux athlète Valérien, le combat achevé, fut enseveli au château de Tournus, au xle milliaire de Chalon (*a Cavillonense urbe*)[8].

Le glorieux confesseur Médard repose près de Soissons (*juxta urbem Suessionis*)[9].

Dans les extraits qui suivent, le mot *urbs* désigne, au contraire, le territoire de la cité :

Alors le glaive resta suspendu et Eugène fut envoyé en exil à Albi, ville des Gaules (*apud Albigensem Galliarum urbem*), où il termina sa vie terrestre[10].

Lorsqu'ils se furent joints à Vézeronce, lieu de la ville de Vienne (*locus urbis Viennensis*), ils livrèrent bataille à Godemar[11].

Et aussitôt Clodomir, ayant tué Sigismond ainsi que la femme et les fils de

dans la Collection des Documents inédits) les nombreuses chartes où on lit *in orbe* pour *in urbe*.

1. *Historia Francorum*, l. II, c. xxxvii.
2. *Ibid.*, l. V, c. xl.
3. *Ibid.*, l. VI, c. xxi.
4. *Ibid.*, l. VIII, c. xxxiii.
5. *Ibid.*, l. X, c. xxviii.
6. *Ibid.*, l. X, c. xxxi, § 12.
7. *De gloria martyrum*, c. lii.
8. *Ibid.*, c. liv.
9. *De gloria confessorum*, c. xcv.
10. *Historia Francorum*, l. II, c. iii. — Ce ne fut pas à Albi même, mais à Vieux, à 25 kilomètres à l'ouest de cette ville, que saint Eugène finit ses jours.
11. *Ibid.*, l. III, c. vi.

celui-ci à la Colombe, village de la ville d'Orléans (*Aurelianensis urbis vicus*), il les fit jeter dans un puits[1].

Wiliulf, parti de Reims tout épuisé, était parvenu, avec le fils de sa femme, à la ville de Paris (*apud urbem Parisiacam*), lorsqu'il mourut à la *villa* de Rueil après avoir fait son testament[2].

Volusien, ayant été envoyé en exil à Toulouse (*apud urbem Tolosam*), y mourut[3].

Gallus, emmenant avec lui un jeune esclave, se retira au monastère de Cournon, au VI[e] milliaire de la ville d'Auvergne (*ab Arverna urbe*)[4].

Il y avait au village de Pressigny, dans la ville de Tours (*urbis Turonicae*), une église récemment construite, qui ne possédait pas de reliques de saints[5].

Monegonde, s'étant mise en route, vint au village de la ville de Tours (*ad vicum urbis Turonicae*) que l'on nomme Esvres, dans lequel on conserve des reliques du bienheureux confesseur Médard[6].

Le martyr Amarand, ayant terminé la lutte pour la foi, fut enseveli à Albi (*apud Albigensem urbem*), où il vit dans la gloire[7].

Maxime vint ensuite au château de Chinon, dans la ville de Tours (*urbis Turonicae*), et y établit un monastère[8].

Dans cette ville de Chalon (*in hac urbe*), vécut aussi le prêtre Désiré, que j'ai vu au monastère de Gourdon[9].

Les villes de Gaule désignées par Grégoire sous la qualification *urbs* ou *civitas*, c'est-à-dire les villes épiscopales dont il fait mention, sont au nombre de quatre-vingt-trois. Onze de ces villes seulement ne figurent pas dans la *Notitia civitatum* du commencement du V[e] siècle avec le titre de *civitas* (Agde, Carcassonne, Chalon, Labourd, Mâcon, Maestricht, *Momociacus*, Nevers, Nice, Uzès, Zülpich), et l'une d'elles, Zülpich (*Tulbiacum*), n'est mentionnée par aucun document comme le siége d'un évêché particulier. Nous croyons néanmoins que Zülpich, comme *Momociacus*,

1. *Historia Francorum*, l. III, c. VI.
2. *Ibid.*, l. IX, c. XIII.
3. *Ibid.*, l. X, c. XXXI, § 7. — La tradition ecclésiastique nous apprend que Volusien ne termina pas ses jours à Toulouse même, mais dans l'ancien diocèse de cette ville, en un lieu du pays de Foix. (Ruinart, *Greg. Turon. opera omnia*, col. 532, note *h*.— Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. I[er], p. 233-234.)
4. *Vitae Patrum*, c. VI, § 1.
5. *Ibid.*, c. VIII, § 11.
6. *Ibid.*, c. XIX, § 2.
7. *De gloria martyrum*, c. LVII. — Vieux, où fut enseveli saint Amarand, est situé à 25 kilomètres à l'ouest d'Albi.
8. *De gloria confessorum*, c. XXII.
9. *Ibid.*, c. LXXXVI. — Gourdon, que Grégoire place ainsi *in urbe Cavillonense* est situé à 47 kilomètres de Chalon-sur-Saône.

comme Châteaudun, comme *Arisitum*, doit être compté au nombre des évêchés éphémères de l'époque mérovingienne, à côté de Namur[1], de *Dorovernis*[2] et de *Giansis* (?)[3], dont le rang de *civitas*, et par conséquent l'existence possible comme siéges épiscopaux, n'est révélé que par les triens mérovingiens.

La mention de Deutz (*Divitia*) avec le titre de *civitas* semble indiquer qu'à l'époque de Grégoire, cette ville, située sur la rive droite du Rhin, en face de Cologne, était le siége d'un évêché ; cependant, dès l'époque à laquelle les documents deviennent plus nombreux et plus précis, Deutz et le pays voisin reconnaissent l'autorité spirituelle de l'évêque de Cologne.

Nous croyons utile de donner ici, sur deux rangs, une liste alphabétique des villes de Gaule que Grégoire mentionne sous l'une ou l'autre des qualifications *urbs* ou *civitas*. Nous marquerons d'un astérisque les noms des lieux qui n'avaient pas le rang de *civitas* lors de la rédaction de la *Notitia*, c'est-à-dire vers le commencement du v[e] siècle :

CIVITATES.	URBES.
	*Agde.
	Agen.
Aire	Aire.
	Aix.
Albi	Albi.
	Angers.
Angoulême	Angoulême.
	Arles.
	Auch.
Autun	Autun.
Auvergne	Auvergne.
Auxerre	Auxerre.
Avignon	Avignon.
Avranches.	
Bayeux.	
	Bazas.
Béarn	Béarn.
Besançon.	
Béziers	Béziers.
Bigorre.	

1. Les légendes NAMVCO C, NAMVCO CIVE, ont été relevées sur les monnaies mérovingiennes par M. A. de Barthélemy (*Liste des noms et lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, n° 277).

2. DOROVERNIS CIVITAS (*ibid.*, n° 451).

3. Un triens mérovingien porte les mots GIANSI CVETATE (*ibid.*, n° 319).

CIVITATES.	URBES.
Bordeaux	Bordeaux.
Bourges	Bourges.
Cahors	Cahors.
Cambrai	Cambrai.
	* Carcassonne.
	Cavaillon.
* Chalon-sur-Saône	* Chalon-sur-Saône.
	Châlons-sur-Marne.
	Chartres.
Cologne	Cologne.
	Comminges.
Couserans.	
Coutances.	
	Dax.
	Die.
Embrun	Embrun.
	Genève.
	Grenoble.
	Javouls.
* Labourd.	
Langres	Langres.
	Laon.
Limoges	Limoges.
Lyon	Lyon.
	* Mâcon.
	* Maestricht.
Mans (le)	Mans (le).
	Marseille.
Meaux	Meaux.
Metz	Metz.
	* *Momociacus*.
Nantes	Nantes.
	Narbonne.
	* Nevers.
	* Nice.
	Nîmes.
Orléans	Orléans.
Paris	Paris.
	Périgueux.
Poitiers	Poitiers.
Reims	Reims.
	Rennes.
Rodez	Rodez.
Rouen	Rouen.
Saintes	Saintes.
	Senlis.
	Sens.
Soissons	Soissons.
	Strasbourg.
	Tongres.
	Toulouse.
Tournai.	
Tours	Tours.

CIVITATES.	URBES.
Trèves	Trèves.
	Troyes.
	*Uzès.
	Valence.
Vannes	Vannes.
	Velay.
Verdun	Verdun.
Vienne	Vienne.
	Viviers.
*Zülpich.	

§ 3. — MUNICIPIUM.

Il importe maintenant de mentionner un terme que Jacobs n'a pas indiqué au nombre des mots désignant les diverses localités chez Grégoire de Tours. C'est le mot *municipium*, qui, chez les auteurs de la haute latinité, s'entendait d'une ville municipale se gouvernant d'après ses lois particulières et dont les citoyens jouissaient du droit de cité. L'évêque de Tours l'a employé deux fois, l'appliquant comme il le devait à deux chefs-lieux de *civitates* : Auxerre et Aix. Voici, au reste, les paroles mêmes de l'historien :

Mummolus, fils de Peonius, était habitant de la ville d'Auxerre. Peonius gouvernait le comté de ce municipe (*Peonius vero hujus municipii comitatum regebat*)[1].

A une certaine époque, lorsque l'évêque Francon gouvernait l'église du municipe d'Aix (*cum Franco episcopus hujus municipii ecclesiam gubernaret*)[2].....

Le terme *municipium*, qu'on trouve peu souvent chez les auteurs du moyen âge, est à cette époque un mot savant, et l'on n'en pourrait déterminer le sens exact suivant les différents siècles qu'après avoir consacré un assez long temps à en rechercher les rares exemples. Nous remarquerons cependant que l'expression *municipium* paraît avoir été étendue de siècle en siècle à des localités moins importantes. Au xe siècle, on l'appliquait à des châteaux ayant un comte particulier, et non plus, comme au temps de Grégoire, à la cité simultanément siége d'un évêque

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLII.
2. *De gloria confessorum*, c. LXXI.

et d'un comte : ainsi Flodoard qualifie *municipium* le chef-lieu du *comitatus Vongensis*[1], le Voncq moderne. Plus tard encore, au XII[e] siècle, Suger et le biographe de saint Norbert de Magdebourg considèrent le mot *municipium* comme un véritable synonyme de *castrum* ou d'*oppidum*, et s'en servent pour désigner un lieu fortifié quelconque[2].

§ 4. — OPPIDUM.

De même que les anciens auteurs latins, Grégoire entend par le mot *oppidum* ou plutôt *opidum*[3], une ville forte d'une importance ordinairement supérieure à celle du *castrum* : aussi l'applique-t-il sans hésiter à onze *civitates* (Auxerre, Bordeaux, Mâcon, Nîmes, Orléans, Paris, Périgueux, Reims, Saint-Quentin, Tongres et Zülpich (*Tulbiacum*)[4], tandis qu'il ne le donne qu'à un seul *castrum*, Birten (*Bertunum*), au diocèse de Cologne.

Jacobs[5] a observé avec justesse, en s'appuyant sur deux chartes du VII[e] siècle, que le mot *oppidum* était pris à l'époque mérovingienne dans le sens de *pagus* ou de territoire ; mais il considère cet emploi comme beaucoup plus rare que celui des mots *urbs* ou *civitas* avec la même acception, et déclare Grégoire « trop peu précis à cet égard pour qu'on puisse le citer ». Cependant sur douze exemples de l'emploi du mot *opidum* par l'évêque de Tours, il en est un où l'on doit l'entendre incontestablement au sens de territoire : c'est lorsque saint Cyprien est qualifié *abbas Petrocorii opidi*[6], car on sait que le monastère gouverné par cet abbé n'était pas situé à Périgueux même, mais à près de 45 kilomètres de la ville épiscopale et sur son territoire, et qu'il a donné naissance à la petite ville de Saint-Cyprien (Dordogne).

1. Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, l. III, c. IX. Sur le *comitatus Vongensis*, voyez la notice consacrée à cette circonscription par Longnon, *les Pagi du diocèse de Reims*, p. 100-110.
2. Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, édit. Henschel, t. IV, p. 578.
3. *Opidum* est la forme ordinairement employée par l'évêque de Tours.
4. Zülpich est qualifié *civitas* par Grégoire lui-même (*Historia Franc.*, l. II, c. XXXVII).
5. *Géographie de Grégoire de Tours*, 2[e] édit., p. 28.
6. *De gloria confessorum*, c. C.

§ 5. — CASTRUM ou CASTELLUM.

Bien que le mot *castellum* soit un diminutif de *castrum*, le moyen âge n'admettait pas un sens différent pour chacun de ces mots, et l'on nommait alors indifféremment *castrum* ou *castellum* les mêmes villes fortes, les mêmes enceintes fortifiées. On doit cependant observer que chez les auteurs mérovingiens, dans Grégoire par exemple, *castellum* est d'un emploi moins fréquent que *castrum*; mais il était déjà sans doute presque seul en usage dans le langage vulgaire, comme semble l'indiquer le vieux mot français *chastel* (aujourd'hui *château*) ou *castel*, qui en est dérivé.

Le mot *castellum* n'est pas appliqué par Grégoire à plus de quatre localités différentes (Blaye, Châteaudun, Neuss et Vendôme), et dans deux de ces cas (Châteaudun et Vendôme) notre auteur ne fait que reproduire le texte du traité d'Andelot. Ailleurs, du reste, il donne à Châteaudun (*Dunum*) la qualification de *castrum*.

Les lieux que l'historien des Francs range au nombre des *castra* sont au nombre de vingt-cinq :

Blavium, Blaye.
Caino, Chinon.
Capraria, Cabrières.
Caput Arietis, Cabaret.
Confluens, Coblenz.
Deae, Dio.
Dispargum.
Dunum, Châteaudun.
Eposium, Ivoy, auj. Carignan.
Gredonense castrum, Grèzes-le-Château.
Lovolautrum, Vollore.
Luccae, Loches.
Mediolanum, Châteaumeillant.
Meroliacus, Chastel-Marlhac.
Miglidunum, Melun.
Nivisium, Neuss.
Sellus, Chantoceaux.
Tauredunum.
Ternodorum, Tonnerre.
Thigernum, Thiers.
Trinorcium, Tournus.
Ugernum, Beaucaire.
Vabrense castrum.
Victoriacus, Vitry-le-Brûlé.
Vindocinum, Vendôme.

La simple inspection de cette liste prouve que la plupart de ces *castra* de l'époque mérovingienne ont généralement gardé la même importance relative. Deux d'entre eux, *Tauredunum* et le *castrum Vabrense*, ne doivent plus être cherchés au nombre des localités modernes, car le premier de ces châteaux fut détruit

en 563 par un tremblement de terre suivi d'un éboulement[1], et le second n'existait plus au VI[e] siècle[2]. En revanche, trois de ces lieux fortifiés, Coblenz, Dijon et Melun, ont traversé la suite des siècles en s'élevant à un rang plus élevé et ils sont devenus les chefs-lieux de grandes circonscriptions. Il ne faut pas oublier, à ce propos, que le *castrum* de Dijon, avec ses quatre portes et ses trente-trois tours, paraissait déjà au VI[e] siècle si supérieur aux autres *castra*, que Grégoire de Tours s'étonnait qu'on n'en eût pas fait une *civitas*[3].

Signalons cependant la décadence de trois des *castra* mentionnés par l'évêque de Tours : Cabaret (aujourd'hui représenté par Las Tours, Aude), Cabrières et Dio, qui ne sont aujourd'hui que d'infimes villages. Nous remarquerons aussi que le titre de *château* forme maintenant partie intégrante du nom de quatre autres de ces *castra* — Chantoceaux, ou plus exactement Châteauceaux (*castrum Sellus*), Chastel-Marlhac (*castrum Meroliacus*), Châteaudun (*castrum Dunum*) et Châteaumeillant (*castrum Mediolanum*) — et qu'il est resté attaché comme surnom à la dénomination de Grèzes-le-Château (*castrum Gredonense*).

§ 6. — VICUS.

Le mot *vicus*, qui, chez les auteurs latins, désigne plus souvent un quartier ou une rue de ville qu'un groupe d'habitations rurales, est presque exclusivement employé avec cette dernière acception chez Grégoire de Tours. On pourrait même dire que, à l'époque mérovingienne, ce terme répondait assez exactement à notre mot *village*, lequel tend maintenant à se restreindre aux lieux qui, non fermés de murailles, sont cependant le chef-lieu d'une petite circonscription, telle que l'ancienne paroisse ou la commune actuelle. En effet, Grégoire l'applique à près de soixante-dix localités, dont le plus grand nombre appartient aux provinces qu'il connaissait le mieux, l'Auvergne et la Touraine,

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXXI.
2. *Ibid.*, l. IX, c. IX.
3. *Ibid.*, l. III, c. XIX. — Voyez plus haut, page 4.

et ces lieux sont presque toujours pourvus d'une basilique. Afin de rendre ce fait plus saisissable, nous donnons ici une liste des *vici* mentionnés par l'évêque de Tours, en accompagnant d'un astérisque les noms de ceux dont l'église existait assurément au VI[e] siècle :

**Alingavia*, Langeais.
**Ambacia*, Amboise.
**Arisitum*, Alais.
Arthona, Artonne.
Atroa, Arue.
Avallocium, Havelu.
**Balatedo*, Balesmes.
Becciacus, Bessay.
**Bricca*, Brèches.
**Briotreidis*, Brizay.
Briva Curretia, Brive-la-Gaillarde.
**Brivae*, Brives, à Bourges.
**Brivas*, Brioude.
**Brixis*, Braye, auj. Reignac.
**Caino*, Chinon.
**Calatonnum*.
**Cerate*, Céré.
**Cisomagus*, Ciran-la-Latte.
Columna, Saint-Père Avy-la-Colombe.
**Condate*, Candes.
Cornutius, Corps-Nuds.
Cracatonnum, Craon.
Crovium.
Dolum, Déols.
**Dolus*, Dolus.
Evaunum, Évaux.
**Evena*, Esvres.
Gaudiacus, Joué.
Geina, Gennes.
Iciodorum, Issoire.
**Isiodorum*, Izeure.
Lambri, Lambres.
**Laudiacus*, Montlouis.
**Licaniacus*, Saint-Germain-Lembron.
Lipidiacus.
**Luccae*, Loches.
Luciliacus, Luzillé.
Mantolomagus, Manthelan.
Mauriopes, Pont-sur-Seine.
**Mediconnum*, Mougon.
**Musciacae*, Moissat.
**Nazarii (vicus beati)*, Saint-Nazaire.
**Nemptodorum*, Nanterre.
**Nereus*, Néris.
Nobiliacus, *Noviliacus*, *Noviliacus*, } Neuillé-le-Lierre, Neuillé-le-Pontpierre et Neuillé-le-Noble.
Octavus, Saint-Symphorien d'Ozon.
**Orbigniacus*, Orbigny.
**Prisciniacus*, Pressigny-le-Petit.
Ratiatum, Rézé.
**Reontium*, Rions.
**Ricomagus*, Riom.
**Rotomagus*, Pont-de-Ruan.
Sexciacus.
**Solonacus*, Sonzay.
Talva, Tarbes.
**Tauriacus*, Thuré.
**Tornomagus*, Tournon-Saint-Martin.
Transalium, Trezelle.
**Vernadum*, Vernou.
**Vibriacus*.
**Vodollacus*, Bouliac.
Vultaconnum, Voultegon.

Parmi ces nombreux *vici*, on en remarque deux, Chinon (*Caino*) et Loches (*Luccae*), qui portent aussi chez Grégoire le titre de *castrum*. Or, au dernier chapitre du livre X de l'*Historia Francorum*, Chinon, de même que Loches, étant nommé en compagnie d'autres *vici* que les évêques de Tours pourvurent d'une église, on pourrait supposer que le nom *vicus* ne leur est donné en cet endroit que par généralisation ; cependant il n'en est pas ainsi, car, ailleurs et par deux fois, Chinon est encore qualifié *vicus*.

Vicus s'entendait donc parfois d'un groupe quelconque d'habitations, sans égard aux ouvrages de défense qui pouvaient enclore cet ensemble de constructions, et il paraît même que l'évêque de Tours emploie une ou deux fois ce terme pour désigner le chef-lieu d'une cité. C'est du moins le sens qu'il pourrait avoir dans cette phrase de Grégoire : « Marcel, évêque de Paris (*urbis Parisiacae*), qui jadis, comme on le lit dans sa Vie, chassa un serpent de la ville (*ab opido*), repose maintenant *in ipsius civitatis vico.* » Mais on peut, avec M. Bordier, traduire *in ipsius civitatis vico* par « dans le faubourg de cette ville », d'autant plus aisément que la sépulture de saint Marcel se trouvait à une certaine distance de la Cité, sur le mont Cetard, au lieu où une église s'éleva depuis sous l'invocation du bienheureux. Il est plus difficile d'attribuer ce sens à *vicus*, lorsque Grégoire parle du tombeau de Crescentia qui se voyait *in vico Parisiorum*, non loin du lieu où est l'église qu'on dit la plus ancienne (*senior*), surtout si cette *senior ecclesia* était, comme le pensent les commentateurs, l'église cathédrale de Paris.

Suivant Jacobs, Grégoire fait quelquefois de *vicus* le synonyme de *domus*, et il cite à l'appui de son assertion deux exemples de cette prétendue synonymie : c'est d'abord le rapprochement de deux textes dont l'un mentionne *Iciodorensis vicus* et l'autre *Iciacensis domus*, que Jacobs[1] traduit également par Issoire (Puy-de-Dôme), quoique le second de ces noms désigne incontestablement Issac-la-Tourette (même département), comme nous le démontrons plus loin. L'autre exemple, tiré des dénominations de *Sexciacensis vicus* et de *Sexciacensis domus*, appliquées toutes deux à un lieu du Bigorre, n'est sans doute pas plus décisif ; nous ne tenterons même pas d'infirmer le raisonnement de notre devancier, en distinguant le *vicus* et la *domus*, ce qui serait assez facile, puisque Jacobs hésitait sur l'attribution du nom *Sexciacus* entre cinq localités voisines de Tarbes : nous nous contenterons

1. Jacobs aurait pu encore citer à l'appui de son opinion le chap. XLVIII des *Miracula beati Juliani*, où Grégoire donne indifféremment le nom de *domus* et de *vicus* à une localité d'Auvergne : « Nanninus igitur, presbyter *domus* Vibriacensis, martyris Juliani gloriosi reliquias expetivit, quas... tulit usque ad basilicam sancti Ferreoli, quae procul *ab ipso vico* sita est. »

de dire que les mots *Sexciacensis domus* doivent probablement s'entendre de la maison la plus importante du *vicus Sexciacus*.

§ 7. — VILLA.

Le mot *villa* s'applique, chez Grégoire, aux localités les moins considérables, aux centres d'exploitation agricole, aux maisons de campagne des rois francs. La *villa* n'est pas pourvue d'une église comme le *vicus*; on y trouve cependant un lieu consacré à la prière, un *oratorium*, n'ayant sans doute qu'un caractère privé, et c'est là le cas de la *villa* de *Marciacus*, en Bordelais, aujourd'hui Marsas (Gironde). La *villa* dépendait d'un *vicus*; aussi Grégoire désigne-t-il la *villa Themellum*, en Touraine, comme une *villa* du *vicus Ambaciensis* (Amboise).

L'historien des Francs n'est pas d'accord avec l'usage de son temps lorsqu'il applique le nom *villa* à des localités d'un ordre aussi modeste; il se conforme au sens qu'avait ce substantif chez les anciens auteurs latins. On trouve au contraire des écrivains du v[e] siècle, Rutilius Numatianus par exemple, attribuant à *villa* le sens actuel du mot français *village*[1], en en faisant par conséquent un équivalent de *vicus*. C'est dans cette dernière acception que le mot *villa* paraît généralement être employé au VI[e] et au VII[e] siècle, en Gaule du moins, et dans le langage usuel. En effet, les chartes mérovingiennes ne parlent pas ou parlent fort peu du *vicus*: leurs rédacteurs ne semblent guère connaître immédiatement au-dessous du *castrum* que la *villa*, centre d'habitations accompagné parfois de plusieurs églises. Ainsi, un des plus anciens actes connus de l'époque franque, le diplôme de Childebert I[er] donné à l'église de Paris en 558, mentionne la *villa Cellas nominata, cum basilicis, appendiciis*, etc. [2].

Nous donnons ici la liste des *villae* nommées par Grégoire, en

1. « Nunc *villae* ingentes, oppida parva prius. »

C'est ainsi que Rutilius (*Itinerarium*, l. I, vers 223) s'exprime en parlant de Pyrgi et d'Alsium, villes de l'Étrurie aujourd'hui détruites. Du Cange avait cru voir ici le mot *villa* avec le sens moderne de *ville*, mais cette erreur a été rectifiée par le dernier éditeur du *Glossarium mediae et infimae latinitatis* (t. VI, p. 827, col. 1).

2. Pardessus, *Diplomata, chartae, leges*, t. I, p. 115.

accompagnant d'un astérisque les noms de celles qu'il désigne comme résidences royales :

* *Belsonancum*, Bellain.
* *Brennacus*, Berny.
Bulgiatum, Bongheat.
* *Cala*, Chelles.
* *Compendium*, Compiègne.
Floriacus, Fleurey-sur-Ouche.
Machao.
Marciacus, Marsas.
* *Marilegia*, Marlenheim.
Marojalum, Mareil-sur-Loir (?).
Martiniacus, Martigny.
Najojalum, Nieul-lez-Saintes.
* *Novigentum*, Nogent-sur-Marne.
* *Nucetum*, Noisy-le-Grand.
* *Pontico*, Ponthion.
* *Rhotojalum*, le Vaudreuil.
* *Rigojalum* ou *Rotojalum*, Rueil.
Sauriciacus, Sorcy.
[*Severiacus*], Civray-sur-Esvres.
Stublo, Estoublon.
Themellum, Thomeaux,
Turnacus, Ternay.
* *Victoriacus*, Vitry, sur la Scarpe.

§ 8. — DOMUS.

On ne peut établir, dans la langue de Grégoire, aucune différence d'acception entre le mot *domus* et le mot *villa :* la *domus* est, aussi bien que la *villa*, accompagnée d'un oratoire (*oratorium*) et Grégoire donne indifféremment à la maison royale de *Marilegia* l'une et l'autre qualification. On constate seulement que le mot *domus* est moins souvent attaché à un nom de lieu ; aussi sept localités seulement sont qualifiées *domus* par notre auteur, ce sont :

Iciacus, Issac.
Jocundiacus.
Marciacus, Marsas.
Marilegia, Marlenheim.
Sexciacus.
Vibriacus
Vindiacus.

Sur ces sept *domus*, il est deux localités dont ce n'était pas sans doute la qualification véritable. Il semble, par exemple, que la *domus Sexciacensis* mentionnée par Grégoire était la maison la plus considérable du *vicus Sexciacus*[1], et non pas une maison isolée. On doit peut-être traduire *domus* par « église », dans le chapitre XLVIII des *Miracula beati Juliani*, où Grégoire met en scène le *presbyter domus Vibriacensis*, car quelques lignes plus bas *Vibriacus* est qualifié *vicus*. C'est à tort cependant que dom Carpentier a relevé le mot *domus* dans une pièce du Cartu-

1. Le *vicus*, puis la *domus Sexciacensis*, sont successivement mentionnés par Grégoire, dans son livre *De gloria confessorum*, c. XLIX et L.

laire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille comme synonyme d'*ecclesia*[1].

§ 9. — MONASTERIUM.

Les mentions de monastères ne sont pas rares chez Grégoire, qui, malheureusement, ne donne pas toujours les noms de ces établissements religieux : cet auteur se contente effectivement, en plusieurs endroits, de rappeler que tel ou tel saint fonda plusieurs monastères; ailleurs il parle de divers bienheureux confesseurs qui furent abbés dans différents territoires, mais il n'indique pas toujours le lieu précis de la résidence de chacun de ces saints. On trouve néanmoins dans les ouvrages de l'évêque de Tours la mention de trente et un *monasteria*[2], et nous en donnons ici la liste en plaçant entre crochets certains couvents dont Grégoire parle avec quelque détail, mais sans les désigner par leur vocable :

Agaunum, Saint-Maurice en Valais.
Aninsula, Saint-Calais.
Beati Aredii monasterium, Saint-Yrieix.
Beati Aviti monasterium, Saint-Avit au Perche.
[*Beati Hospicii monasterium*], Saint-Sospis.
Beati Maxentii monasterium, Saint-Maixent.
[*Beatae Papulae monasterium*].
[*Beati Portiani monasterium*], Saint-Pourçain.
Candidobrum.
Chrono, Cournon.
Columbarium, Colombier.
[*Condatisco*], Saint-Claude.
Gurtho, Gourdon.
Insula Barbara, l'Ile-Barbe.
Latta.
[*Lauconnum*], Saint-Lupicin.
Lirinum, Lérins.
Locodiacus, Ligugé.
Majus Monasterium, Marmoutiers.
Malliacus, Maillé, auj. Luynes.
Manatum, Menat.
Melitum, Méallet.
Miciacus, Saint-Mesmin de Micy.
Onia, Heugnes.
Pauliacus, Saint-Sernin (Aude).
Pontiniacus.
Randanum, Randan.
Reomatis, Moutiers-Saint-Jean.
[*Romani monasterium*], Romainmotier.
Senaparia, Sennevières.
Tausiriacus, Toiselay.

1. Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, édit. Henschel, t. II, p. 921, col. 3. — L'article de D. Carpentier est ainsi conçu : « DOMUS AD BALMA. Ecclesia quae vulgo nuncupatur *la Sainte-Baume*. Charta ann. circiter 1050, ex tabulis *S. Victoris Massiliensis : Vinea ista habet ab occidente domum quae dicitur ad Balma.* » Mais il est facile de se convaincre (voyez l'édition que Guérard a donnée du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, t. I, p. 170) qu'il ne s'agit pas ici de la Sainte-Baume, à laquelle une tradition religieuse rattache le souvenir de la Madeleine, mais d'une localité rurale et sans intérêt, qui porte un nom commun du reste à bien d'autres lieux du Midi où « baume » (*balma*) a conservé le sens de « grotte ».

2. Il est bien entendu que cette liste ne comprend pas les monastères situés dans les chefs-lieux de cité ou à proximité de leurs murs.

§ 10. — COENOBIUM.

Ce synonyme de *monasterium* que Grégoire n'attache à aucun nom de lieu, est d'un emploi peu fréquent chez cet auteur : on y trouve cependant l'expression *coenobium sancti Aredii* pour désigner le monastère fondé à *Athanum* par Aredius, monastère qui donna naissance à la ville de Saint-Yrieix.

§ 11. — CELLULA.

Au nombre des localités mentionnées par Grégoire, on trouve quelques *cellulae* isolées qui servaient de demeure à de saints reclus. Nous avons cherché à déterminer autant que possible la situation de ces *cellulae*, et la solution de ces petits problèmes nous donne le plus souvent la première page de l'histoire de quelqu'une de nos communes actuelles. Il en est ainsi, par exemple, pour les communes de Besné (Loire-Inférieure), Saint-Senoch (Indre-et-Loire), Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher) et la Celle (Allier), qui doivent naissance aux *cellulae* de saint Friard, de saint Senoch, de saint Eusice et saint Patrocle.

§ 12. — BASILICA.

L'évêque de Tours mentionne plusieurs basiliques situées hors des chefs-lieux de cité, sans dire à quelle localité elles appartiennent. Leur emplacement n'en a pas moins été recherché et nous avons été assez heureux pour pouvoir en indiquer quelques-unes sur notre carte.

Il nous a paru que l'attention du géographe historien devait se porter également sur les lieux désignés par Grégoire comme la sépulture de pieux personnages; car, le plus souvent, les fidèles qui croyaient voir s'accomplir des miracles sur les tombeaux des martyrs ou des confesseurs y construisaient des édifices religieux, qui parfois donnèrent naissance à des villages, voire même à des villes. Il semble certain que la ville de Sainte-Maure

(Indre-et-Loire) doit son origine au sépulcre de deux vierges, découvert pendant le VI[e] siècle dans des circonstances rapportées par Grégoire. De même, le village de Saint-Branchs (Indre-et-Loire) fut construit autour de l'église qu'on éleva sur le tombeau d'un saint évêque du nom de Benignus. Enfin le village de Moëlain (Haute-Marne) paraît s'être élevé auprès du tombeau de saint Louvent, célébré dans l'*Historia Francorum*.

§ 13. — LOCUS.

Nous avons réservé ce terme pour la fin de ce chapitre, parce qu'il est le plus vague des mots désignant un lieu habité. Grégoire, d'accord en cela avec les anciens auteurs latins, l'emploie aussi bien en parlant d'une région que pour désigner une localité, ville épiscopale, *castrum*, voire même simple lieudit. Ainsi dans cette phrase : *Liguria quod est locus amoenissimus*, l'évêque de Tours applique le mot *locus* à la Livière, région assez étendue des environs de Narbonne, tandis qu'il parle ailleurs de Maurienne, qui devint chef-lieu d'un évêché sous le roi Gontran, et du Puy (*Anicium*), qui était peut-être dès lors la résidence de l'évêque du Velay, en leur attribuant cette même qualification. Ailleurs, enfin, le mot *locus* est appliqué au château de Dijon (*situm loci Divionensis*), comme au village de Vézeronce (Isère), ainsi qu'à Nazelles (Indre-et-Loire) ou au site de *Mediocantus*, qui, choisi pour retraite par saint Patrocle, est occupé aujourd'hui par le village de la Celle (Allier).

CHAPITRE III

LES TERRITOIRES ET LES RÉGIONS

Parmi les termes qui, chez Grégoire, désignent un territoire plus ou moins étendu, on en trouve qui s'appliquent indistinctement à des divisions administratives et à des divisions naturelles : tel est surtout le mot *pagus*, par l'examen duquel nous commencerons ce chapitre, à défaut des termes *civitas* et *urbs* qui, en raison de leur double sens de ville épiscopale et de circonscription de cette ville, ont déjà été l'objet d'une étude analogue.

§ 1. — PAGUS ou COMITATUS.

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire du mot *pagus* dans la langue latine ; nous devons simplement nous occuper de l'acception de ce terme en Gaule ou relativement à la Gaule.

Le mot *pagus* apparaît déjà dans César ; mais chez le conquérant ce n'est qu'une expression latine appliquée aux subdivisions de la *civitas*, c'est-à-dire du peuple gaulois. Ainsi César rapporte que la cité des Helvètes (*civitas Helvetiorum*) était divisée en quatre *pagi* (*in quatuor pagos*)[1] ; il donne même les noms de deux d'entre eux, le *pagus Tigurinus* et le *pagus Urbigenus*[2], et l'on apprend de plusieurs autres écrivains classiques que le nom du premier de ces *pagi* était celui de la peuplade qui l'habitait, les *Tigurini*[3]. Le conquérant dit encore qu'« en Gaule il existe

1. *Commentarii de bello Gallico*, l. I, c. XII.
2. *Ibid.*, l. I, c. XII et XXVII.
3. Les *Tigurini* sont mentionnés dans Appien Alexandre et dans Orose pour s'être laissé entraîner, une soixantaine d'années avant César, par la fameuse invasion cimbro-teutone qu'arrêta Marius (Bouquet, *Historiens des Gaules*, t. I, p. 461 et 590). — Un texte de Strabon (l. VII, c. II) permet de considérer les *Tugeni* comme formant un troisième *pagus* helvète; mais le quatrième reste ignoré jusqu'ici.

des factions, non-seulement dans toutes les cités, comme dans tous les *pagi* et circonscriptions (*partes*), mais aussi dans presque chaque maison[1] ». Et, enfin, on remarque chez le même auteur cette phrase relative aux Germains : « En temps de paix il n'y a pas de magistrat commun, mais les principaux des régions (*regiones*) et des *pagi* rendent la justice et terminent les différends[2]. »

L'acception résultant des passages de César que nous venons de citer, se retrouve chez plusieurs écrivains latins un peu postérieurs au conquérant. Tite-Live parle des Insubres comme d'un *pagus* des Éduens[3]. On a relevé dans l'*Historia naturalis* de Pline les noms de trois *pagi* de la Gaule : les *Vertacomicori*, qui, après avoir fondé Novare dans la Gaule cisalpine, étaient passés de ce côté des Alpes, où ils formaient, au Ier siècle de l'ère chrétienne, un *pagus* des Voconces[4] ; le *pagus Gabalicus*, contrée renommée pour ses fromages[5], qui, un siècle auparavant, dépendait encore de la *civitas* des Arvernes[6] ; le *pagus Gessoriacus*[7], dans la cité des Morins, lequel portait le nom d'une ville que Boulogne (*Bononia*) remplaça peu après[8] : ces deux derniers *pagi* étaient assez importants pour qu'on en fît plus tard la *civitas Gabalum* et la *civitas Bononiensium* dont les noms figurent dans la *Notitia civitatum Galliae*.

1. *Commentarii de bello Gallico*, l. VI, c. XI.
2. *Ibid.*, l. VI, c. XXIII.
3. *Historiae*, l. V, c. XXXIV.
4. *Historia naturalis*, l. III, c. XVII. — Depuis deux siècles, les érudits ont cru reconnaître le pays des *Vertacomicori* dans une contrée du diocèse de Die, encore connue aujourd'hui sous le nom de Vercors (*Vercorium*); mais cette dénomination n'a en réalité aucun rapport avec celle de la peuplade gauloise, dont il vaut mieux avouer qu'on ignore la demeure précise.
5. « Laus caseo Romae, ubi omnium gentium bona cominus judicantur, e provinciis Nemausensi praecipua, Lesurae Gabalicique pagi. » (*Historia naturalis*, l. XI, c. XLII.)
6. Ce fait résulte de plusieurs passages de César relevés par d'Anville (*Notice de l'ancienne Gaule*, v° GABALI); mais la mention qu'on trouve des *Gabali* chez Strabon et Ptolémée semble prouver qu'ils formèrent, peu de temps après la conquête, une cité particulière. Aussi est-il probable, contrairement à l'opinion exprimée par Jacobs (*Géographie de Grégoire de Tours*, p. 58), que Pline n'aurait pas dû attribuer le rang de *pagus* au territoire des Gabales.
7. « Deinde Menapii, Morini, Oromansaci juncti pago qui Gessoriacus vocatur. » (*Historia naturalis*, l. V, c. XVII.)
8. Sur la distinction à établir entre *Gessoriacum* et *Bononia*, voyez la *Géographie historique de la Gaule romaine* (t. I, p. 364-375), où M. E. Desjardins démontre que *Gessoriacum* ou plutôt *Gesoriacum* était situé à Bréquerecque, près de Boulogne.

C'est bien encore une subdivision de la *civitas* qu'on doit reconnaître dans les *pagi* mentionnés par un certain nombre d'inscriptions de la Gaule remontant à l'époque impériale et parmi lesquels nous trouvons le *pagus Vennectis*, chez les Rémois; le *pagus Toutactus*, chez les Senones; le second *pagus* du municipe d'Auxerre (*pagus secundus municipii Autessioduri*); le *pagus Condatensis*, chez les Segusiaves; puis, dans la Province romaine, le *pagus Aletanus*, le *pagus Bag*[*ensis*], le *pagus Epotius* et le *pagus* des *Julienses*, chez les Voconces; le *pagus Ligirrus* (cité de Cimiez), le *pagus Lucretius* (cité d'Arles), le *pagus Matavonicus* (cité de Riez) et le *pagus Vordensis* (cité d'Apt[1]).

Les *pagi* de l'époque romaine étaient de véritables divisions territoriales, ayant une administration propre. Les anciens auteurs latins, les textes des lois, les monuments épigraphiques qui parlent des *magistri*, des *praepositi*, et des *praefecti pagorum*[2], ne laissent aucun doute à cet égard; mais on aurait tort de croire que les *pagi* de l'époque franque dérivassent en aucune façon de ces *pagi* romains, dont la circonscription, tout au moins pour la partie de la Provence voisine de la Durance, où le territoire de la *civitas* était lui-même assez exigu, ne devait guère avoir une étendue plus considérable que celle de nos cantons modernes. Nous quitterons donc ce sujet pour parler du *pagus* des temps mérovingiens.

Dans les monuments diplomatiques de cette époque, et dès le VIe siècle, le mot *pagus* est appliqué à un territoire plus vaste que la circonscription ainsi qualifiée par les textes épigraphiques de l'âge antérieur; il désigne le territoire régi par un comte et qui, à l'origine, n'avait d'autres limites que celles de la *civitas*.

Cependant Grégoire n'emploie pas *pagus* dans un sens aussi arrêté. Cet écrivain, de race sénatoriale, imbu qu'il était des institutions du monde romain, emploie assez fréquemment ce terme en parlant du finage de localités d'ordre inférieur, telles, par exemple, que les *vici* : le *pagus* de l'évêque de Tours pour-

1. Deloche, *Études sur la géographie historique de la Gaule*, p. 373-376 du tome IV, 1re partie, des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions.

2. *Ibid.*, p. 378-380. — Voyez aussi Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*, p. 62-63.

rait être, dans ce cas, à peu près l'analogue du *pagus* mentionné par les inscriptions de l'époque impériale. Quelquefois aussi notre auteur, se conformant au langage des actes publics, appelle de ce même nom le territoire de la *civitas* ou mieux du pays régi par un comte; ailleurs, enfin, le territoire d'un *castrum*, ou bien certaines régions naturelles sont également désignées sous ce nom de *pagus*.

Le mot *pagus* est attaché, huit fois au moins, à des noms de *vici*; aussi trouve-t-on, mais chez Grégoire seulement, la mention du *pagus Balbiacensis*[1], du *pagus Berravensis*[2], du *pagus Carnonensis*[3], du *pagus Iciodorensis*[4], du *pagus Lipidiacensis*[5], du *pagus Nobiliacensis*[6], du *pagus Transaliensis*[7] et du *pagus Vosagensis*[8], que M. Guérard a fait figurer, ainsi que les *pagi* des textes épigraphiques, dans son tableau des divisions territoriales de la Gaule franque.

Il désigne le territoire d'une cité dans les six cas suivants : *pagus Biturigi territorii*[9], *pagus Pictavensis*[10], *pagus Remensis*[11], *pagus Suessionicus*[12], *pagus Tholosanus*[13] et *pagus Tornacensis*[14].

Il représente seulement une fraction de la *civitas*, c'est-à-dire la circonscription dont un *castrum* est le chef-lieu, lorsqu'il est joint aux noms de *Miglidunum*[15] (Melun), de *Stampae*[16] (Étampes) et de *Ternodorum*[17] (Tonnerre). Les territoires dépendant de ces châteaux sont ce que nous appellerons des *pagi* mérovingiens de la seconde époque.

1. *Miracula beati Martini*, l. II, c. XVI.
2. *Historia Francorum*, l. VI, c. XII.
3. *Miracula beati Martini*, l. II, c. XLVIII
4. *Historia Francorum*, l. VI, c. XII.
5. *Vitae Patrum*, c. XIII, § 3.
6. *De gloria confessorum*, c. VII.
7. *Miracula beati Martini*, l. II, c. X.
8. *Historia Francorum*, l. IX, c. XIX.
9. *De gloria martyrum*, c. LIX.
10. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXVI.
11. *Vitae Patrum*, c. XV, § 2.
12. *Historia Francorum*, l. VI, c. XXXIV. — *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XLVII.
13. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXX.
14. *Ibid.*, l. IV, c. L.
15. *Ibid.*, l. VI, c. XXXII.
16. *Ibid.*, l. IX, c. XX; l. X, c. XIX.
17. *De gloria confessorum*, c. XI.

Il est aussi uni à des dénominations de régions naturelles, mais dans deux cas seulement, lorsque Grégoire parle de deux vastes régions forestières, le *pagus Carnotenus qui Pert[ic]ensis vocant*[1] et le *pagus Vabrensis*[2], le Perche et la Woëvre, dont les noms se sont perpétués jusqu'à nos jours, après avoir été adoptés, celui-ci pour désigner un duché de l'empire franc[3], celui-là pour devenir le nom officiel d'un État féodal formé au XIIe siècle de la réunion des seigneuries de Mortagne et de Bellême. — Enfin, c'est à une petite région ethnographique que Grégoire applique le nom de *pagus* dans ce passage des Vies des Pères : « Le bienheureux Senoch, de race theiphale, était originaire du *pagus* poitevin qu'on appelle *Theiphalia*[4]. »

On a aussi relevé un passage de l'Histoire des Francs où *pagus* a le sens de « campagne[5] ». La conclusion qui ressort nécessairement de l'examen de ce mot dans les écrits de l'évêque de Tours est donc bien conforme à l'opinion d'Alfred Jacobs, à savoir, que *pagus* était « un terme incertain et vague que traduirait parfaitement notre mot *pays*[6] ». Mais résulte-t-il nécessairement de cette constatation que le mot *pagus* n'ait pas un sens mieux défini dans les actes publics ou privés?

Jacobs, qui attribue l'incertitude de sens du terme *pagus* au désordre universel produit par la chute du monde romain et par les invasions barbares, prétend trouver dans les textes diplomatiques une confusion bien plus grande encore. Nous ne croyons pas cependant qu'on doive partager son sentiment, car il cite seulement un diplôme de 663 où, par inadvertance sans doute, le territoire de la *villa Elariacus* (Larrey, près de Dijon), d'abord appelé *ager* (dénomination généralement adoptée dans le pays des

1. *De gloria confessorum*, c. XCVIII.
2. *Historia Francorum*, l. IX, c. XII.
3. Le duché de Woëvre (*ducatus Waverensis*) est mentionné dans un diplôme de Charlemagne, cité par Valois (*Notitia Galliarum*, p. 579), et Guérard le nomme parmi les duchés de la Gaule franque (*Essai sur le système des divisons territoriales de la Gaule*, p. 155).
4. *Vitae Patrum*, c. XV, § 1.
5. « Ad extremum Leudastes pueros Merovechi qui *in pago* egressi fuerant..., gladio trucidavit. » (*Historia Francorum*, l. V, c. XIV.) Il est question ici des serviteurs de Mérovée qui étaient sortis de la basilique de Saint-Martin pour courir la campagne et qui périrent victimes des embûches du comte de Tours, Leudaste.
6. *Géographie de Grégoire de Tours*, p. 46.

Bourguignons pour désigner les subdivisions du *pagus* ou *comitatus*), puis *terminus*, serait enfin qualifié *pagus*[1].

La plupart des savants qui ont étudié les divisions territoriales de la Gaule franque ont cru à l'existence simultanée de *pagi* de même nom représentant, l'un le territoire d'une cité, l'autre une fraction seulement de cette même circonscription : Guérard cite pour exemple le nom de *pagus Parisiacus*, appliqué tantôt à la cité entière des Parisiens, tantôt à cette même cité dépouillée du territoire qui forma depuis les archidiaconés de Brie et de Josas, au diocèse de Paris[2]. On a même exagéré cette tendance, et récemment un érudit flamand parlait de *pagi mediocres*[3] ! A notre avis, cette distinction est fausse : il n'y a pas eu de *pagi majores*, ni de *pagi minores*; il y a seulement des *pagi* d'étendue différente suivant les époques, et nous allons essayer de démontrer ce fait.

On s'accorde généralement à penser qu'au début de la domination franque, tout au moins, il y avait identité complète entre les divisions de l'ordre civil et celles de l'ordre ecclésiastique, et l'on sait, du reste, que cette concordance était recommandée par les conciles. La *civitas*, gouvernée au point de vue spirituel par un évêque, était régie au point de vue judiciaire ou militaire par un *comes*. Le territoire soumis au *comes* n'est pas immédiatement désigné par le terme « comté » (*comitatus*), qui, à l'époque mérovingienne, est encore réservé à l'office du comte[4]; cette circonscription porte dès lors le nom de *pagus*, et les chartes n'indiquent jamais la situation d'une *villa* autrement que par le *pagus* dont elle dépendait.

1. Ce diplôme donne en effet : « infra ipso *pago* Elariacense » (Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 132); mais c'est peut-être là une faute du copiste auquel on doit le cartulaire de Saint-Bénigne, d'où il est tiré, et l'original pouvait d'autant mieux porter « infra ipso *agro* », que, par trois fois déjà, au cours de la pièce, le territoire de Larrey avait été appelé *ager*.

2. *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, p. 47.

3. M. Th. Leuridan, archiviste de la ville de Roubaix, dans son livre sur *les Châtelains de Lille*, publié en 1873 (voy. *Revue critique d'histoire et de littérat.*, t. XV, p. 60).

4. C'est en ce sens que l'emploie Grégoire, dans les passages suivants : « Firminum a *comitatu* urbis [Arvernorum] graviter injuriatum abegit. » (*Historia Franc.*, l. IV, c. XIII.) — « Itaque Nicetius per emissionem Eulalii a *comitatu* Arverno submotus, ducatum a rege expetiit..... Gundobaldus autem *comitatum* Meldensem super Guerpinum accipiens, ingressusque urbem... » (*Ibid.*, l. VIII, c. XVIII.) — Voyez encore *Historia Francorum* l. IV, c. XLII, et *Vitae Patrum*, c. VII, § 1; c. IV, § 3.

Grégoire n'employant le mot *comitatus* que pour désigner l'office du *comes*, nous ne dirons pas qu'il nous fait connaître l'existence de dix-huit comtés, au sens moderne du mot, mais nous donnerons la liste suivante de dix-sept villes mentionnées par lui comme le siége d'un *comes :*

Angers [1].
Angoulême [2].
Autun [3].
Auvergne (ou Clermont) [4].
Auxerre [5].
Bordeaux [6].
Bourges [7].
Chalon-sur-Saône [8].
Châteaudun [9].
Javols [10].
Limoges [11].
Meaux [12].

1. Théodulf est nommé comte d'Angers par Gontran, en 585 (*ibid.*, l. VIII, c. XVIII).
2. Grégoire mentionne Nantinus, qui mourut vers 580 revêtu de l'office de comte d'Angoulême, que son oncle Marachaire avait rempli avant lui (*ibid.*, l. V, c. XXXVII).
3. L'évêque de Tours rapporte que son trisaïeul maternel, saint Grégoire de Langres, avait exercé les fonctions de comte d'Autun pendant quarante années, et, paraît-il, de 465 à 505 environ (*Vitae Patrum*, c. VII, § 1).
4. Hortensius était comte d'Auvergne vers 531 (*Vitae Patrum*, c. IV, § 3). Un de ses successeurs, Firmin, fut dépouillé de son office, en 556 environ, par « le roi Chramm », qui mit en sa place Salustius, fils d'Evodius (*Historia Francorum*, l. IV, c. XIII). Une trentaine d'années plus tard, en 586, Nicetius, comte d'Auvergne, était remplacé par Eulalius, qui exerçait encore cette fonction en 590 (*ibid.*, l. VIII, c. XVIII; l. X, c. VIII). — En dehors de ces cinq administrateurs de la cité d'Auvergne, Grégoire mentionne encore deux comtes du même pays, Beccon (*Miracula beati Juliani*, c. XVI) et Georges, citoyen vellave (*De gloria confessorum*, c. XXXV), mais sans donner aucune indication qui permette de leur assigner une date quelconque.
5. Eunius Mummolus, que le roi Gontran éleva à la dignité de patrice, était fils de Peonius, comte d'Auxerre : celui-ci l'avait envoyé au roi avec de riches présents pour obtenir le renouvellement de son titre; mais Mummolus, travaillant pour lui-même, supplanta son père dans l'office de comte (*Historia Francorum*, l. IV, c. XLII).
6. Garachaire était comte de Bordeaux en 585, au temps où Gondovald se faisait reconnaître roi par une partie de l'Aquitaine, et il embrassa la cause du prétendant (*ibid.*, l. VIII, c. VI).
7. Ollon était comte de Bourges en 585 (*ibid.*, l. VII, c. XXXVIII).
8. On ne sait à quelle date vivait Gallus, comte de Chalon-sur-Saône, mentionné par Grégoire au c. LIV du *De gloria martyrum*.
9. L'évêque de Tours parle, dans l'*Historia Francorum* (l. VII, c. XXIX), d'un comte de Châteaudun, qui administrait cette ville en 585; mais il ne donne pas le nom de ce magistrat.
10. Palladius, fils du comte Brittianus, obtint du roi Sigebert (561-575) le comté de Gévaudan (*Historia Francorum*, l. IV, c. XL); mais, dépouillé bientôt de sa dignité, il se donne la mort. Plus tard, en 584, cette même cité était administrée par le comte Innocentius, le bourreau de saint Louvent (*ibid.*, l. VII, c. XXXVII).
11. Nonnichius était comte de Limoges en 582 (*ibid.*, l. VI, c. XXII). Grégoire mentionne aussi Terentiolus, « comes quondam urbis Lemovicinae », qui périt sous les murs de Carcassonne, en 586 (*ibid.*, l. VIII, c. XXX).
12. Vers 585, Guerpin fut remplacé dans l'office de comte de Meaux par Gondovald, qu'il tua peu après; mais il fut lui-même mis à mort par les parents de sa victime (*ibid.*, l. VIII, c. XVIII).

Orléans[1].
Poitiers[2].
Rouen[3].
Saintes[4].
Tours[5].

Grégoire mentionne assez fréquemment les comtes sous la qualification de *comes urbis*, en y ajoutant le nom de la « ville » — au sens de territoire, évidemment — où ils exerçaient leur mandat. Cela paraît prouver que l'*urbs* était réellement la circonscription du *comitatus*. Au reste, on a tiré des capitulaires carolingiens la preuve qu'au temps de Charlemagne le comte était regardé dans la cité (*civitas*) comme le fonctionnaire qui, dans l'ordre laïque, correspondait à l'évêque[6].

La liste que nous venons de dresser à l'aide de Grégoire renferme cependant un chef-lieu de comté qui n'avait pas le rang de *civitas*, c'est-à-dire un simple *castrum* : nous voulons parler de Châteaudun (*castrum Dunense*); mais cette exception était motivée par les partages qui suivirent la mort de Charibert (567) et qui, détachant Châteaudun et Vendôme de la cité de Chartres, unissaient ces deux *castra* au royaume d'Austrasie[7]. Le nouveau possesseur de Châteaudun ne se contenta pas d'établir un comte dans la portion de la *civitas Carnotum* qui lui échut alors, il voulut

1. Willachaire était comte d'Orléans en 584, et le roi Gontran lui confia à cette époque la ville de Tours, qu'il venait de saisir après la mort de Chilperic (*Historia Francorum*, l. VII, c. XIII).

2. Ennodius, comte de Poitiers, fut destitué en 578, lorsque Chilperic se fut emparé de cette ville (*ibid.*, l. V, c. XXV. (Maccon, l'un de ses successeurs, figure en 589 et 590, notamment dans le récit des troubles du monastère qu'avait fondé sainte Radegonde (*ibid.*, l. IX, c. XLI; l. X, c. XV, XVI et XXI).

3. Un comte de Rouen fut tué en 583 par Chilperic, furieux de ne pouvoir arracher du pillage l'armée qu'il avait conduite en Berry (*ibid.*, l. VI, c. XXXI).

4. Grégoire parle de deux comtes de Saintes : Waddon, qu'il désigne en 584 comme ayant rempli autrefois cet office (*ibid.*, l. VI, c. XLV), et Gondegisile Dodon, qui, en 585, fut nommé évêque de Bordeaux par Gontran (*ibid.*, l. VIII, c. XXII).

5. Leudaste fut nommé comte de Tours vers la fin du court règne de Charibert. A la mort de ce prince (567), il embrassa le parti de Chilperic, tandis que Tours passait au pouvoir de Sigebert, et rentra dans son comté lorsque Chilperic s'empara de Tours, en 573 d'abord, en 575 ensuite : cette dernière fois, il garda son office pendant cinq ans, après lesquels il fut révoqué. Eunomius lui fut donné comme successeur en 580 (*ibid.*, l. V, c. XLVIII); mais celui-ci paraît avoir quitté le gouvernement de Tours en 584, à la mort de Chilperic (*ibid.*, l. VII, c. XXIII).

6. Deloche, *Études sur la géographie historique de la Gaule*, dans les Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions, t. IV, 2e partie, p. 120.

7. Voyez, dans la troisième partie de ce travail, le paragraphe consacré à la *civitas Carnotum*.

faire de cette ville le chef-lieu d'un évêché particulier; mais le titulaire de celui-ci fut déposé par le concile parisien de 573. Cependant si l'évêché de Châteaudun n'eut qu'une durée éphémère, le nouveau comté de Dunois garda sa place parmi les divisions civiles de la Gaule franque, bien que la réunion du *castrum Dunense* aux États de Gontran, en 584, eût pu le faire replacer sous l'autorité du comte de Chartres : c'est en effet précisément dans l'année qui suivit cet événement que l'évêque de Tours nous montre un comte particulier exerçant le pouvoir militaire à Châteaudun.

On peut donner une raison semblable de l'existence du *pagus Milidunensis* dès l'an 558[1], alors que, d'après le principe d'identité entre les divisions civiles et les divisions ecclésiastiques, Melun aurait dû faire partie du *pagus Senonicus*. Melun, dépendant à cette date du royaume de Paris, bien qu'il appartînt à l'ancienne *civitas Senonum* dont le chef-lieu obéissait au roi de Metz, on comprend que le roi de Paris y ait établi le siége d'un *comes* dont le pouvoir s'exerçait évidemment sur la fraction du diocèse de Sens qui lui était échue : c'est ainsi que le *castrum Miglidunum* devint le chef-lieu d'un *pagus* dont le temps consacra l'existence.

L'Étampois, au diocèse de Sens, le Ressontois[2], au diocèse de Beauvais, sont, avec le Dunois et le Melunois, les seuls *pagi* de nouvelle formation dont nous entretiennent les documents du VIe siècle : il en surgit sans doute plusieurs autres, et l'on doit croire que ces divers *pagi* durent leur origine aux morcellements de l'empire franc. Le traité d'Andelot ne nous apprend-il pas que le Ressontois fut lui-même l'objet de partages entre plusieurs des rois mérovingiens?

Plus tard, c'est-à-dire dans le cours du VIIe et du VIIIe siècle, le nombre des *pagi* ou des *comitatus* s'accrut considérablement;

1. La plus ancienne mention connue du *pagus Milidunensis* existe dans un diplôme de Childebert Ier, en date de janvier 558, pour l'église de Paris (Pardessus, *Diplomata, chartae, leges*, t. I, p. 115).

2. Ces deux territoires sont mentionnés dans le traité d'Andelot (*Historia Francorum*, l. IX, c. XX), mais l'Étampois est seul qualifié *pagus;* le Ressontois est simplement nommé *Rossontense*.

mais le motif n'en doit plus être cherché alors dans les partages, qui deviennent moins fréquents et qui ne sont plus guère l'objet de luttes comme sous les fils et les petits-fils de Clotaire Ier. Le nombre des *pagi* s'accrut par le démembrement des *pagi* primitifs, mais presque exclusivement dans la partie de la Gaule où les rois francs séjournaient le plus habituellement, soit que les offices de *comites* fussent plus recherchés dans les Germanies, les Belgiques et les Lyonnaises qu'habitaient de préférence les hommes de race franque, soit que la présence des rois dans ces provinces leur fît prendre plus de souci de leur administration que de celle des provinces plus éloignées, telles que les Aquitaines, les Narbonnaises et les Viennoises. Toujours est-il que les *pagi* de seconde formation ne dépassent pas en général une ligne partant du mont Saint-Michel dans la direction de Lyon.

§ 2. — TERRITORIUM.

Les écrivains antérieurs à l'an mil se servent indistinctement des mots *pagus* et *territorium* pour désigner la circonscription civile dont dépendent les localités nommées dans leurs ouvrages : il en est de même des rédacteurs de chartes. On ne doit donc pas s'étonner si l'historien des Francs considère le *territorium* comme la circonscription de la *civitas* ou l'équivalent du *pagus* administratif, dans tous les cas où il emploie ce terme[1].

Les écrits de l'évêque de Tours nous donnent les noms des vingt-huit *territoria* qui suivent :

Territorium Andegavum[2].
— Arvernum[3].
Territorium Aurelianense[4].
— Avennicum[5].

1. Le *territorium Divionense*, mentionné par Grégoire, n'était cependant pas une *civitas* ; mais nous avons déjà rappelé plus haut que notre auteur s'étonnait de ne pas voir Dijon au rang des cités, et témoignait ainsi de l'importance exceptionnelle de ce *castrum*, qui peut-être était déjà, par suite de quelque événement ignoré de nous, le chef-lieu d'une circonscription civile.
2. *Miracula beati Martini*, l. II, c. XLVIII ; l. III, c. XI et XXVII.
3. *De gloria martyrum*, c. IX et XLVIII. — *Miracula beati Juliani*, c. III. — *De gloria confessorum*, c. I. — *Vitae Patrum*, c. XII, § 1.
4. *Miracula beati Martini*, l. II, c. VI. — *De gloria martyrum*, c. LXVI.
5. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLIII.

Territorium Aus[c]iense[1].
— Autissiodorense[2].
— Biturigum[3].
— urbis Burdegalensis[4].
— Carnotenum[5].
— urbis Cavillonensis[6].
— Cenomannicum[7].
— Divionense[8].
— Gabalitanum[9].
— Lingonicum[10].
— Meldense[11].
— Namneticum[12].

Territorium Petrocoricum[13].
— Pictavum[14].
— Regense[15].
— Rhedonicum[16].
— Santonicum[17].
— *Silvanectense*[18].
— Suessionicum[19].
— urbis Trevericae[20].
— Turonicum[21].
— Vellavum[22].
— Viennense[23].
— Viromandense[24].

§ 3. — TERMINUS.

Le mot *terminus*, qui, dans la haute latinité, avait seulement le sens de borne ou de limite, est pris aussi, dès les premiers temps de la domination franque, au sens de territoire, et l'on trouve chez notre auteur quinze cités dont le ressort est qualifié *terminus* :

1. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XV.
2. *Historia Francorum*, l. V, c. XIV.
3. *Ibid.*, l. VIII, c. XLIII. — *Vitae Patrum*, c. IX, § 1 ; c. XVI, § 1. — *De gloria martyrum*, c. LIX.
4. *De gloria confessorum*, c. XLVI.
5. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XI. — *De gloria confessorum*, c. XXIV.
6. *Miracula beati Martini*, l. III, c. LX.
7. *Ibid.*, l. IV, c. XLII.
8. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXXV.
9. *De gloria confessorum*, c. II.
10. *Ibid.*, c. LXXXVIII.
11. *Historia Francorum*, l. VII, c. XXVIII.
12. *Ibid.*, l. IX, c. XXIV.
13. *De gloria confessorum*, c. CI.
14. *Miracula beati Martini*, l. III, c. XLVI.
15. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLIII.
16. *Ibid.*, l. IX, c. XXIV.
17. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXXI.
18. *Historia Francorum*, l. VI, c. XIV.
19. *Ibid.*, l. V, c. III.
20. *Ibid.*, l. III, c. X .
21. *Ibid.*, l. II, c. XXXVII; l. VI, c. XXI. — *De gloria martyrum*, c. CV. — *Vitae Patrum*, c. XVIII, § 1.
22. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLVII.
23. *Miracula beati Martini*, l. II, c. XVIII.
24. *Ibid.*, l. II, c. XIX.

Terminus Agennensis[1].
— Arvernus[2].
— Augustodunensis[3].
— Aurelianensis[4].
— Bituricus[5].
— Burdegalensis[6].
— Carnotenus[7].
— Gabalitanus[8].
Terminus Lemovicinus[9].
— Namneticae urbis[10]
— Pictavus[11].
— Rothomagensis[12].
— Ruthenus[13].
— Turonicus[14].
— Vellavae urbis[15].

Si les écrits de Grégoire constituaient les seuls documents relatifs à l'époque mérovingienne, on pourrait induire de cette liste que *terminus* était alors un véritable équivalent de *pagus* (pris au sens administratif) et de territoire; mais un diplôme de l'an 710, dans lequel le territoire de la *villa Vernum* est nommé *terminus Verninsis*[16], prouve qu'au commencement du VIIIe siècle, tout au moins, *terminus* désignait également la circonscription la moins étendue, celle qu'on appela jusqu'à la Révolution du nom de paroisse, c'est-à-dire la commune moderne. *Terminus* était donc un synonyme de *finis*, désignation fréquemment usitée du VIIIe au Xe siècle par les rédacteurs de chartes dans les provinces du nord-est de la France, et dont le sens étymologique est également le même que celui de *terminus*.

1. *Historia Francorum*, l. VII, c. XXXV.
2. *Ibid.*, l. X, c. VIII. — *Vitae Patrum*, c. XI, § 1.
3. *De gloria confessorum*, c. XCVIII.
4. *Historia Francorum*, l. IX, c. V.
5. *Ibid.*, l. VIII, c. XLIII. —*De gloria martyrum*, c. LIX. — *Vitae Patrum*, c. IX, § 1; c. XVI, § 1.
6. *Historia Francorum*, l. IX, c. V.
7. *Ibid.*, l. V, c. XXIV.
8. *Ibid.*, l. X, c. VIII.
9. *De gloria martyrum*, c. XXXVII.
10. *Historia Francorum*, l. IX, c. XVIII.
11. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXVII; l. V, c. XLII; l. VII, c. III; l. IX, c. XXXV.— *De gloria martyrum*, c. XC. — Cf. *Historia Francorum*, l. IX, c. XIII; *De gloria martyrum*, c. CVII.
12. *Historia Francorum*, l. VII, c. XVIII.
13. *Ibid.*, l. X, c. VIII.
14. *Ibid.*, l. II, c. XXXVII; l. VI, c. XXI. — *De gloria martyrum*, c. CV. — *Vitae Patrum*, c. XVIII, § 1.
15. *Historia Francorum*, l. X, c. XXV.
16. J. Tardif, *Monuments historiques, Cartons des rois*, p. 38.

§ 4. — DIOECESIS, PAROCHIA.

Nous donnons place ici à deux mots qui, de la langue grecque, étaient passés au temps des empereurs dans la langue latine, les mots *dioecesis* et *parochia*.

Le premier de ces mots, διοίκησις, désignait en grec l'étendue d'une circonscription, un district, et il eut d'abord ce sens en latin; mais bientôt il ne fut plus employé que dans le langage ecclésiastique, qui l'a toujours conservé depuis. Il était le plus ordinairement usité au VIe siècle dans le sens de circonscription épiscopale, que Grégoire lui attribue lorsqu'il indique Châteaudun comme un *castrum* du « diocèse de Chartres[1] », et Chantoceaux comme un *castrum* du « diocèse de Poitiers[2] ». Mais, en regard de ces deux exemples tirés de l'Histoire des Francs, on peut mettre trois passages du même auteur où *dioecesis* a simplement le sens de paroisse[3], à propos des *dioeceses* qui, ayant fait partie de l'évêché de Chantoceaux, furent ensuite réunis à l'église de Poitiers[4], comme lorsqu'il s'agit des quinze *dioeceses* qui dépendaient de l'évêché d'Alais (*Arisitum*)[5] et, enfin, de la paroisse de Brioude (*Brivatensis dioecesis*[6]).

L'expression *parochia*, en grec παροικία, était prise originairement dans l'une et l'autre langue au sens que le mot diocèse conserve de nos jours, et on le voit employé dans cette acception durant plusieurs siècles après la chute de l'Empire romain[7]. Mais si c'est en effet au sens de « diocèse ecclésiastique » que Grégoire se sert du mot *parochia*, lorsqu'il parle du Tonnerrois

1. « Eo quod castrum illud [Dunense] erat dioecesis Carnotenae. » (*Historia Francorum*, l. VII, c. XVII.)

2. « Apud Sellense castrum quod in Pictava habetur dioecesi. » (*Ibid.*, l. IV, c. XIX.)

3. Du Cange (*Glossarium mediae et infimae latinitatis*, édit. Henschel, t. II, p. 862, col. 2) montre le mot *dioecesis* employé au sens de « paroisse » dans les canons de plusieurs conciles tenus en Gaule au cours du VIe siècle.

4. « Dioceses vero suas ecclesia Pictava recepit. » (*Historia Francorum*, l. IV, c. XVIII.)

5. « Apud Arisitensem vicum episcopus instituitur, habens sub se plus minus dioeceses quindecim. » (*Ibid.*, l. V, c. V.)

6. « Cautinus episcopus [Arvernensis] in Brivatensem dioecesim psallendo adire disposuerat. » (*Ibid.*, l. IV, c. XIII.)

7. Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, t. V, p. 102, col. 3).

comme dépendant de la « parochia Lingonicensis[1] », c'est-à-dire du diocèse de Langres, il n'est pas douteux qu'il faille seulement attribuer la signification de « paroisse » à cette même expression, lorsque l'évêque de Tours mentionne la « parochia Paternacensis » (Pernay), au territoire de Tours[2].

§ 5. — REGIO.

Ce terme qui, au moyen âge, ne paraît jamais avoir servi à désigner une circonscription administrative quelconque, se trouve joint à plusieurs reprises, chez Grégoire, à un nom de cité, et c'est ainsi qu'on rencontre dans les écrits de cet auteur la *regio Andegava*[3], la *regio Arverna*[4], la *regio Burdegalensis*[5], la *regio Gabalitana*[6], la *regio Rhedonica*[7] et la *regio Turonica*[8].

1. « Fuit in Tornodorensi pago in parochia Lingonicensi. » (*De gloria confessorum*, c. LXXVII.)
2. « Factum est autem, ut post dies plurimos ad benedicendam ecclesiam in parochia Paternacensi urbis Turonicae invitaremur. » (*Vitae Patrum*, c. VIIII, § 8.)
3. *Miracula beati Martini*, l. II, c. XXXIII.
4. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXX. — *De gloria martyrum*, c. LI. — *Miracula beati Juliani*, c. XXIII.
5. *Miracula beati Martini*, l. III, c. XXXIII.
6. *Historia Francorum*, l. X, c. XXV.
7. *Ibid.*, l. V, c. XXX.
8. *Ibid.*, l. IV, c. XLIX; l. V, c. XIV.

DEUXIÈME PARTIE

GÉOGRAPHIE POLITIQUE DE LA GAULE

CHAPITRE PREMIER

LA GAULE AU COMMENCEMENT DU SIXIÈME SIÈCLE

DIVISÉE ENTRE LES GOTHS, LES BOURGUIGNONS ET LES FRANCS

§ 1. — LES GOTHS.

LE ROYAUME DES WISIGOTHS AVANT 507.— Les seuls Goths connus de Grégoire sont les Goths d'Espagne. Aussi notre auteur ne les désigne-t-il pas par l'expression de Wisigoths (Goths de l'ouest), qui implique l'existence des Ostrogoths (Goths de l'est), mais seulement par celle de *Gotthi*. La domination des Ostrogoths s'étant éteinte en Italie en l'an 555, ce rameau de la race gothique cessa dès lors de former une nation indépendante; aussi comprend-on qu'un écrivain de la fin du VIe siècle ne semble pas les distinguer de leurs congénères restés indépendants. D'ailleurs l'évêque de Tours a eu fort peu d'occasions de parler des Ostrogoths : quatre fois seulement le nom du grand Théoderic s'est présenté sous sa plume, et il l'a qualifié ordinairement «roi d'Italie[1]».

1. « Theodoricus, rex Italiae. » (*Historia Francorum*, l. III, c. XXX.)— « Theodoricus, rex Italicus. » (*Ibid.*, l. III, c. V; *De gloria martyrum*, c. LXXVIII). — Au chapitre XL du *De gloria martyrum*, consacré à Jean Ier, évêque de Rome, Grégoire donne simplement au grand Théodoric le titre de *rex*.

Les données que les écrits de Grégoire fournissent sur l'antiquité et l'étendue de la domination des Goths occidentaux se réduisent à celles-ci, qui sont, du reste, en parfait accord avec les renseignements qu'on possède d'autre part. A l'époque à laquelle Clodion régnait sur les Francs (428-448), la partie de la Gaule comprise au sud de la Loire était soumise aux Goths[1]. Toulouse paraît avoir été la résidence la plus ordinaire des rois wisigoths : c'est là que se trouvait Alaric lorsque Syagrius, « le roi des Romains », vint chercher près de lui un asile contre Clovis victorieux[2] (486); c'est aussi dans cette ville qu'étaient renfermés les trésors d'Alaric, trésors dont Clovis s'empara après la victoire de Vouillé[3] (507). Alaric avait cependant aussi un palais à Narbonne, la métropole de la province dont dépendait Toulouse; car on trouve chez Grégoire la mention de ce palais d'où le roi goth ne put contempler la séduisante plaine de la Livière qu'après avoir fait abaisser le faîte de l'église métropolitaine[4]. Toute la Première Narbonnaise obéissait aux Goths et, même après le désastre de Vouillé, ils conservèrent les villes et les diocèses de Narbonne[5], de Carcassonne[6], de Béziers[7], d'Agde[8] et de Nîmes[9], c'est-à-dire la Septimanie[10]. La Novempopulanie ou province d'Auch et les Deux Aquitaines (provinces de Bourges et de Bordeaux) étaient également soumises aux Goths dès le règne d'Euric (465-484), car l'historien des Francs rapporte que leurs villes souffrirent beaucoup de la persécution organisée par ce prince contre les catholiques de ses États[11]. Ces trois provinces, formées de l'ancienne province d'Aquitaine connue de Strabon, de Pline et de Ptolémée, comprenaient alors vingt-six cités; mais six de ces cités seulement sont désignées nominalement par Grégoire comme

1. « Ultra Ligerim vero Gotthi dominabantur. » (*Historia Francorum*, l. II, c. IX.)
2. *Ibid.*, l. II, c. XXVII.
3. *Ibid.*, l. III, c. XXXVII.
4. *De gloria martyrum*, c. XCII.
5. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXXVIII.
6. *Ibid.*, l. VIII, c. XXX et XLV; l. IX, c. XXXI.
7. *Ibid.*, l. III, c. XXI.
8. *Ibid.*, l. VI, c. II; l. IX, c. XXIV.
9. *Ibid.*, l. VIII, c. XXX.
10. Sur la Septimanie, considérée comme province gothique, voyez plus loin, page 58.
11. *Historia Francorum*, l. II, c. XXV.

ayant subi le joug des Goths. C'étaient, dans la Première Aquitaine, d'abord la cité d'Auvergne (*urbs Arverna*), où le duc Victorius, préposé par Euric au gouvernement de sept autres cités voisines, avait résidé pendant neuf ans[1] (de 471 environ à 480), la joignant ainsi à son *ducatus;* puis les cités d'Albi et de Rodez que Théoderic, fils aîné de Clovis, arracha aux Wisigoths en même temps que l'Auvergne, à la suite de la bataille de Vouillé[2]. Dans la Seconde Aquitaine, c'étaient Bordeaux, la cité métropolitaine où Clovis passa l'hiver qui suivit la défaite d'Alaric[3]; Angoulême, dont le roi franc s'empara au printemps de l'année 508[4], et Poitiers, où séjournait le roi goth lorsque les Francs entrèrent en campagne[5].

Les quatre provinces que nous venons de désigner (la Première Narbonnaise, les Deux Aquitaines et la Novempopulanie) comprenaient à peu de chose près toute la partie de la Gaule située entre la Loire et les Pyrénées : elles n'avaient cependant pas satisfait l'avidité des Goths, qui dominaient aussi à Tours, la métropole de la Troisième Lyonnaise, située, il est vrai, sur la rive gauche de la Loire, mais dont le territoire (*civitas Turonum*) s'étendait aussi sur l'autre rive du fleuve. L'évêque de cette ville, Volusien, étant devenu suspect aux Goths (vers 497), fut exilé dans le territoire de Toulouse (*apud urbem Tolosam*), où il mourut, et son successeur, Verus, eut le même sort[6].

Bien que la division du territoire d'une cité entre deux États politiques ait été chose assez rare au VIe siècle et surtout au Ve, nous croyons cependant qu'il serait téméraire de supposer que le royaume wisigothique s'étendît sur la partie du diocèse de Tours située au nord de la Loire. Outre que le peu de facilité de communication entre les deux rives de ce fleuve n'eût guère permis aux Goths de s'établir avec quelque sécurité dans la portion septentrionale de la Touraine, il est un texte qui, si l'on tient

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XX. — *Vitae Patrum*, c. III, § 1.
2. *Ibid.*, l. II, c. XXXVII.
3. *Ibid.*, l. II, c. XXXVII, in fine.
4. *Ibid.*, in fine.
5. *Ibid.*, l. II, c. XXXVII, in principio.
6. *Ibid.*, l. II, c. XXVI; l. X, c. XXXI, §§ 7 et 8.

compte de l'ancienne étiquette royale, paraît désigner la Loire près d'Amboise comme la limite commune des Francs et des Goths. L'évêque de Tours rapporte, en effet, que Clovis et Alaric eurent une entrevue « dans une île de la Loire située près du village d'Amboise, territoire de la cité de Tours », et qu'ils se jurèrent une amitié réciproque[1]. Or on sait que, dès l'époque mérovingienne et jusqu'aux temps modernes, les entrevues des rois de France avec les souverains des pays voisins eurent lieu le plus souvent sur la limite de leurs États et, lorsque cela était possible, sur un terrain neutre. L'île d'Amboise put donc jouer dans l'événement rapporté par Grégoire le même rôle que l'île de la Conférence dans le traité conclu en 1659 entre le roi de France et le roi d'Espagne[2], et nous n'admettrons pas sans preuve l'extension de la domination gothique en deçà de la Loire.

Il n'est pas inutile de compléter les précieuses indications de Grégoire sur la composition de l'État wisigothique, en résumant ici les progrès de l'occupation des Goths dans notre pays[3].

C'est en l'an 412 que les Goths apparurent pour la première fois en Gaule; ils venaient d'Italie où les avait conduits le grand Alaric; et ils étaient alors gouvernés par Ataulphe. En 413, ils prenaient Valence, tentaient d'occuper Marseille, s'emparaient de

1. « Conjunctique in insula Liguris, quae erat juxta vicum Ambaciensem territorii urbis Turonicae, simul locuti. » (*Historia Francorum*, l. II, c. XXXV.) — L'auteur du *Liber de compositione castri Ambaziae*, qui écrivait à Amboise vers le milieu du XII[e] siècle, parle d'une entrevue semblable qui aurait eu lieu entre Childeric, le prédécesseur de Clovis, et le roi des Goths, Alaric, dans cette même île, et il prétend que les deux monticules artificiels connus aujourd'hui sous le nom de « Danges de Sublaines », et situés dans la plaine, à 20 kilomètres au sud d'Amboise, sur le finage de Sublaines, furent élevés par les deux princes, pour témoigner de leur alliance et marquer la limite de leurs États : « Dum rediret Childericus, obviam venit ei rex Gothorum Alaricus, et in insula Ambaziensi colloquio adjuncti, foederati pacificatique sunt. In planitie vero, inter Bliriacum et Andresium, uterque populus Gothorum et Francorum jussu regum duos globos terrae elevaverunt, quos utriusque regni fines constituerunt. Omnis plana terra a Francis Campania dicitur, et in hac duo globi in testimonium foederis eminent. » (*Chroniques des comtes d'Anjou*, publiées par la Société de l'histoire de France, p. 20.)

2. L'île des Faisans ou de la Conférence, sur la Bidassoa, où Louis XIV et Philippe IV jurèrent l'observation du traité des Pyrénées discuté en ce même lieu par Mazarin et don Luis de Haro, avait déjà été, en 1464, le théâtre de l'entrevue de Louis XI avec le roi de Castille, Henri l'Impuissant.

3. Nous prenons ici pour guide l'excellente *Histoire générale de Languedoc* de dom Vaissete.

Narbonne[1] et sans doute aussi de Toulouse[2]; cependant les efforts du patrice Constantius les contraignirent d'abandonner les Gaules dès 414, et ils passèrent en Espagne[3]. On les retrouve en deçà des Pyrénées en 419, sous Wallia, successeur d'Ataulphe, et Constantius leur céda, au nom de l'empereur Honorius, l'Aquitaine depuis Toulouse jusqu'à l'Océan, au dire d'Idace[4], ou, pour parler comme Prosper, la Seconde Aquitaine (c'est-à-dire la province de Bordeaux) avec quelques villes des provinces voisines[5]. Toulouse fut dès lors la capitale du nouvel État : c'est là que revint le roi Thorismond, au retour de la campagne contre Attila (451)[6].

Pendant trente-sept ans environ (419-456), et bien que la paix ait été quelquefois troublée entre les Romains et les Goths, ceux-ci doivent être bien plutôt considérés comme des auxiliaires de l'Empire cantonnés en Aquitaine que comme des conquérants[7]. Ce fut seulement après la chute de l'empereur Avitus (456) que le désir d'une indépendance absolue et l'esprit de conquête guidèrent véritablement les chefs de la nation gothique dans leurs actes; ce fut alors que Théoderic II commença à établir la domination de son peuple en Espagne, où il dut d'abord combattre les Suèves. En 462, le comte Agrippinus, gouverneur de la Narbonnaise, livrait Narbonne aux Wisigoths[8], qui devinrent bientôt maîtres du reste de la province : la cité de Nîmes, néanmoins,

1. Olympiodore, Prosper Tyro et Idace, cités par Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 166.

2. Ce ne peut être qu'à la conquête de Toulouse par les Goths, vers cette date, que se rapportent les paroles de Rutilius Numatianus parlant de son ami Victorinus, qu'il trouva établi en 419 à Volterre (*Volaterra*), en Toscane, où la prise de Toulouse l'avait contraint de s'exiler.

« Errantem Tuscis considere compulit agris
Et colere externos, capta Tolosa, lares. »
(*Rutilii Itinerarium*, l. I, vers 495-496.)

3. Paul Orose, *Historiae*, l. VII, c. XLIII.

4. « Gothi, intermisso certamine quod agebant, per Constantium ad Gallias revocati, sedes in Aquitanica a Tolosa usque ad Oceanum acceperunt. » (*Idacii Chronicon*.)

5. « Constantius patricius pacem firmat cum Wallia, data eidem ad inhabitandum Secunda Aquitanīa et quibusdam civitatibus confinium provinciarum. » (*Prosperi Aquitani Chronicon*.)

6. Jordanès, *De rebus Geticis*, c. XLI.

7. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 199.

8. « Agrippinus, Gallus et comes et civis, Aegidio comite viro insigni inimicus, ut Gothorum mereretur auxilia, Narbonam tradidit Theodorico. » (*Idacii Chron.*)

paraît n'avoir subi le joug qu'en l'an 471, date vers laquelle Apollinaire, parent du célèbre Sidoine, quitta sa maison de *Voroangus*, sur le territoire de cette cité, pour chercher un asile, contre la domination gothique, chez les Bourguignons[1], auxiliaires des Romains.

En 463, Fréderic, frère et lieutenant de Théoderic, portait la guerre jusque dans la Touraine : il s'empara de Chinon que le comte Égidius tenta vainement de reprendre, mais l'année suivante il fut vaincu et tué près d'Orléans[2]. La Novempopulanie était sans doute soumise en partie dès cette époque : la vallée de l'Adour, du moins, était occupée, en 471, par Euric, successeur de Théoderic, et ce prince y reçut alors le préfet des Gaules, Seronatus[3], dont le pouvoir s'étendait encore sur toute la Première Aquitaine ou province de Bourges. Mais dès l'an 472 les cités du Gévaudan, d'Albi, de Rodez, de Cahors et de Limoges, le Velay peut-être aussi, tombèrent aux mains d'Euric[4], et, par

1. Sidoine parle au moins deux fois du domaine de *Voroangus* (*Epistolae*, l. I, ep. IX; *Carmina*, c. 24). Quant au séjour d'Apollinaire chez les Bourguignons, il en est question dans les *Epistolae* (l. V, ep. VI et VII; l. VII, c. IV).

2. Chroniques d'Idace et de Marius d'Avenches. — Grégoire de Tours (*De gloria confessorum*, c. XXII) rappelle le siége de Chinon par Egidius.

3. C'est dans la lettre 1re du second livre des *Epistolae* que Sidoine parle du voyage de Seronatus auprès du roi goth : « Rediit ipse Catilina seculi nostri super Aturribus. » Les historiens, dom Vaissete entre autres (*Hist. gén. de Languedoc*, t. I, p. 207), disent, d'après ce texte, qu'Euric reçut la visite du préfet des Gaules à Aire : ce n'est pas rigoureusement exact, car *Aturres* désigne évidemment les riverains de l'Adour, et Aire se disait alors *Atura*. La différence n'est pas grande toutefois. En effet, l'Adour, qui prend sa source vers les confins des cités de Comminges et de Bigorre, arrose d'abord le territoire de cette dernière cité, puis ceux d'Aire, de Dax et de Labourd.

4. Une lettre écrite par Sidoine à l'évêque Basilius, vers cette date (*Epistolae*, l. VII, ep. V), indique nominalement le Gévaudan, Rodez et Limoges comme privés de pasteurs par suite de la persécution d'Euric contre les catholiques de ses États : « Burdegala, Petrocorii, Ruteni, Lemovices, Gabalitani, Elusani, Vasates, Convenae, Auscenses, multoque jam major numerus civitatum, summis sacerdotibus ipsorum morte truncatis, nec ullis deinceps episcopis in defunctorum officia suffectis, per quos utique minorum ordinum ministeria subrogabantur, latum spiritualis ruinae limitem traxit. » Les autres cités désignées ici appartiennent, les unes à la Seconde Aquitaine (Bordeaux, Périgueux), les autres à la Novempopulanie (Eauze, Bazas, Comminges et Auch), et confirment ce que nous avons déjà dit au sujet de la soumission de ces deux provinces aux Goths. Quant à Albi et à Cahors, leur situation géographique ne permet pas de douter un instant qu'elles n'aient dû subir le joug d'Euric en même temps que le Gévaudan, le Rouergue et le Limousin; il n'en est pas de même du Velay, que Vaissete (*Hist. de Languedoc*, t. I, p. 217) dit avoir été réduit à la même époque; ce dernier pays a pu échapper à la domination des Goths presque aussi longtemps que l'Auvergne. L'antériorité de la conquête du Berry, et peut-être aussi de la Touraine, sur la soumission de l'Auvergne résulte de la

conséquent, deux cités seulement de cette province, Bourges et Clermont, continuèrent à obéir aux Romains. Bientôt après, à la faveur des troubles qui suivirent l'assassinat de l'empereur Anthemius (472-473), Bourges, le Berry, et sans doute aussi la Touraine, furent occupés par les Goths. L'Auvergne, vaillamment défendue par Ecdicius et les auxiliaires de l'Empire, résista énergiquement, mais, malgré les efforts de Sidoine Apollinaire qui occupait alors le siége épiscopal de Clermont, cette contrée fut livrée aux Wisigoths par un traité conclu en 475 entre l'empereur Nepos et le roi Euric[1] : celui-ci eut enfin la satisfaction de voir ses États limités à l'ouest par l'Océan, au nord par la Loire, à l'est par ce même fleuve et par le Rhône, et au sud par la Méditerranée[2].

Ce traité semble avoir arrêté pour un moment l'humeur conquérante d'Euric; mais le roi goth se crut dégagé par la mort de l'empereur Nepos (480), car, passant alors le Rhône, il s'empara d'Arles et de Marseille[3], battit les Bourguignons, dont une partie

lettre 1re du VIIe livre des *Epistolae* de Sidoine, où ce prélat dit formellement que les Arvernes forment le seul obstacle qui s'oppose à la réalisation du désir ardent que les Goths avaient d'étendre leur domination depuis l'Océan jusqu'au Rhône et à la Loire : « Rumor est Gothos in Romanum solum castra movisse : huic semper irruptioni nos miseri Arverni janua sumus. Namque odiis inimicorum hinc peculiaria fomenta subministramus, quia, quod necdum terminos suos ab Oceano in Rhodanum Ligeris alveo limitaverunt, solam, sub ope Christi, moram de nostra tantum obice patiuntur. »

1. Ce traité fut signé à la suite de longues négociations auxquelles le saint évêque de Pavie, Épiphane, participa en qualité d'ambassadeur de l'empereur Nepos auprès d'Euric : c'est ce qu'établit Vaissete (*Histoire gén. de Languedoc*, t. I, p. 223), dont voici la conclusion : « Quoique dans le récit de l'ambassade de saint Épiphane, que nous avons tiré de sa Vie composée par Ennodius, son disciple et son successeur, on ne trouve pas les conditions de paix qui furent réglées entre Nepos et Euric, nous pouvons raisonnablement conjecturer, par la fin de la harangue de ce saint prélat à ce roi des Wisigoths, que l'empereur céda à ce prince, non-seulement toutes les nouvelles conquêtes que ce dernier avait faites et l'Auvergne, dont il n'avait pu se rendre maître, mais encore le domaine absolu sur tous ses États. Nous savons en effet que, durant les premières négociations, Nepos s'était relâché sur l'article de la cession de l'Auvergne, dont il offrait alors la libre possession aux Wisigoths. »

2. Ce but était celui auquel les Goths tendaient de tous leurs efforts depuis plusieurs années, et nous avons cité plus haut (note 4 de la page précédente) un passage d'une lettre de Sidoine qui l'établit. La lettre 1re du livre III des *Epistolae* du même auteur renferme cette autre allusion aux désirs de la nation dont Euric était alors le chef : « Quia, etsi illi veterum finium limitibus effractis, omni vel virtute vel mole possessionis turbidae, metas in Rhodanum Ligerimque proterminant..... »

3. « Interim tamen ad eum ordinem, unde digressi sumus, redeamus, et quomodo Euricus, rex Vesegotharum, Romani regni vacillationem cernens, Arelatum et Massi-

de la Provence reconnaissait le pouvoir[1], et plaça sous sa domination le pays compris entre la Durance, la mer et les Alpes Maritimes : ces conquêtes furent ratifiées par le Hérule Odoacre[2] qui, en Italie, avait substitué son autorité à celle des empereurs. La mort d'Euric, arrivée en 484, coïncide avec l'apogée de la domination gothique en Gaule, car Alaric, fils et successeur d'Euric, dut se tenir dès les premières années de son règne en garde contre les armes des Francs dont l'étoile commençait à briller d'un vif éclat dans la Gaule Belgique, des Francs qui, bien qu'encore plongés dans les coutumes du paganisme, semblaient dès lors l'espoir des populations catholiques gouvernées par les Bourguignons et les Goths, sectateurs d'Arius.

Les événements que nous venons de rapporter n'infirment en rien ce que nous avions appris de Grégoire; ils fortifient les indices qu'on pouvait tirer de cet auteur, le complètent et permettent certainement d'indiquer sur une carte de la Gaule de la fin du v[e] siècle les limites du royaume wisigoth. Cependant il ne serait pas raisonnable de tenter ce travail sans s'aider d'un précieux document qui fait connaître les noms et les siéges de la plupart des évêques gaulois soumis à la domination gothique en 506, c'est-à-dire dans l'année qui précéda son effondrement : nous avons nommé le concile d'Agde, qui renferme les souscriptions de vingt-quatre évêques et de dix prêtres ou diacres remplaçant les évêques absents[3].

liam propriae subdidit ditioni. » (*De rebus Geticis*, c. XLVII.) — Cf. Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, t. I, p. 229-230.

1. Sidon. Apoll., *Epistolae*, l. VIII, c. IX. — Jordanès, *De rebus Geticis*, c. XLVII.

2. Procope (apud Bouquet, t. II, p. 31) dit en effet que les Wisigoths obtinrent d'Odoacre tout le pays jusqu'aux Alpes, qui, dit-il, sépare la Gaule de la Ligurie.

3. « Synodus habita in civitate Agathensi, sub die III idus septembres, Messala V. C. consule, id est anno Christi DVI, Alarici Gothorum in Gallia regis XXII, Symmachi papae VIII, cui interfuerunt episcopi triginta quinque. »

«..... Ego Caesarius, in Christi nomine episcopus *Arelatensis*, juxta id quod universis sanctis coepiscopis meis, qui mecum subscripserunt, placuit, statuta patrum secutus, his definitionibus subscripsi. Not. sub die III idus septembris, Messala viro clarissimo consule, anno XXII regni domni nostri Alarici regis. — Cyprianus, episcopus de *Burdegala* metropoli, s. — Clarus, episcopus de civitate *Elusa* metropoli, s. — Tetradius, episcopus de *Biturica* metropoli, s. — Heraclianus, episcopus *Tolosanae* civitatis, s. — Sophronius, in Christi nomine episcopus civitatis *Agathensis*, s. — Sedatus, in nomine divini *Nemausensis* episcopus, s. — Quintianus, episcopus *Rutenae* civitatis, s. — Sabinus, episcopus *Albigensis* civitatis, s. — Boetius, episcopus de *Cadurcis*, s. — Gratianus, episcopus de

Le concile d'Agde prouve que le royaume d'Alaric s'étendait sur huit des provinces romaines de la Gaule, à savoir, les Deux Aquitaines, la Novempopulanie et la Première Narbonnaise, la Troisième Lyonnaise, la Viennoise, la Seconde Narbonnaise et les Alpes Maritimes : les quatre premières de ces divisions étaient entièrement soumises aux Goths.

La Première Aquitaine, qui comptait huit siéges épiscopaux, est représentée au concile d'Agde par sept de ses évêques : c'étaient ceux de Bourges, d'Auvergne, de Rodez, d'Albi, de Cahors, de Limoges[1] et de Gévaudan. L'évêque de Velay n'y figure pas, mais on a lieu de croire que ce diocèse fut soumis aux Goths dès 475[2], et tout, du reste, concourt à prouver qu'il ne fit jamais partie du royaume bourguignon dont il était voisin.

Les évêques de Bordeaux et de Périgueux sont les seuls prélats de la Seconde Aquitaine qui figurassent au concile d'Agde. La province comprenait en outre les cités d'Agen, d'Angoulême, de Saintes et de Poitiers ; mais on se rappelle que Grégoire lui-même constate la possession d'Angoulême et de Poitiers par les

Aquis, s. — Nicetius, propitio Deo episcopus de *Ausciis*, s. — Suavis, episcopus de *Convenis*, s. — Galactorius, episcopus de *Benarno*, s. — Gratus, episcopus de civitate *Olorone*, s. — Vigilius, episcopus de civitate *Lactorensi*, s. — Maternus, in Christi nomine episcopus *Lutevensis*, s. — Petrus, episcopus de *Palatio*, s. — Glycerius, in Christi nomine episcopus *Consoranicae* civitatis, s. — Chronopius, episcopus de civitate *Petrocorica*, s. — Probatius, in Christi nomine episcopus de *Ucetia*, s. — Agraecius, in Christi nomine episcopus de *Antipoli*, s. — Marcellus, episcopus de *Sanetio*, s. — Pentadius, episcopus de *Dinia*, s. — Avilius, presbyter missus a domino meo Caprario episcopo *Narbonensi*, s. — Joannes, presbyter missus a domino meo Victorino episcopo de civitate *Forojuli*, s. — Ingenuus, presbyter missus a domino meo Apro episcopo *Bigorritanae* civitatis, s. — Paulinus, in Dei nomine presbyter missus a domino meo Eufrasio episcopo civitatis *Arvernae*, s. — Pompeius, presbyter missus a domino meo Juliano episcopo de *Avennica* civitate, s. — Polemius, presbyter missus a domino meo Sextilio episcopo de *Vasatis* civitatis, s. — Petrus, presbyter missus a domino meo Marcello episcopo de civitate *Vicojuli*, s. — Firminus, presbyter missus a domino meo Pappolo episcopo, s. — Optimus, diaconus missus a domino meo Leonico episcopo *Gabalum* civitatis, s. — Leo, diaconus missus a domino meo Vero episcopo *Turonicae* civitatis, subscripsi. »

Il n'est pas inutile de relever une légère discordance entre le chiffre donné par le titre du concile (35 évêques) et les souscriptions que nous venons de reproduire, et qui sont seulement au nombre de 34. Notons aussi que le siége d'un des derniers prélats, Pappolus, n'est pas indiqué par les manuscrits.

1. L'évêque de Limoges, de l'avis des savants les plus recommandables (*Gallia christiana*, t. II, col. 501), ne serait autre que ce Pierre qui, dans les souscriptions au concile d'Agde, se qualifie « évêque du Palais » (*episcopus de Palatio*).

2. Voyez, plus haut, page 44, note 4.

Goths jusqu'en 507. D'autre part, la situation d'Agen, dont le territoire était enclavé entre ceux de six villes (Périgueux, Cahors, Lectoure, Auch, Eauze et Bazas), représentées au concile d'Agde, et celle de Saintes, limitrophe des cités de Bordeaux, Périgueux, Angoulême et Poitiers, ne permettent pas de douter que ces deux villes épiscopales n'aient eu le même sort.

Les douze cités de la Novempopulanie sont représentées par leurs évêques, à l'exception de la *civitas Boatium*, sur la situation de laquelle les savants n'ont pu réussir à se mettre d'accord, les uns la plaçant à la Teste-de-Buch, les autres à Bayonne.

La Première Narbonnaise comptait alors sept évêchés établis à Narbonne, Toulouse, Agde, Béziers, Nîmes, Lodève, déjà chefs-lieux de cité à l'époque romaine, et au *castrum Uceciense*. Béziers est la seule de ces villes dont le prélat n'assista pas au concile de 506; mais, eu égard à la proximité du lieu où se réunit le synode, on doit supposer que la vacance du siége épiscopal a pu seule empêcher cette cité d'être représentée au concile.

En dehors de ces quatre provinces, le pays renfermé entre l'Océan, la Loire, le Rhône, la Méditerranée et les Pyrénées comptait deux villes épiscopales, Tours et Viviers. La première de ces villes, métropole de la Troisième Lyonnaise, était soumise aux Goths, comme le prouve le concile d'Agde, d'accord avec les traditions de l'église tourangelle rapportées par Grégoire; quant à la seconde, Viviers, si elle obéissait, en 517, ainsi que la plus grande partie de la province Viennoise, aux Bourguignons[1], une inscription funéraire nous apprend cependant qu'à la date de 496, elle était encore soumise aux Wisigoths[2], qui la possédèrent sans doute jusqu'à la mort d'Alaric.

Dans le pays situé entre le Rhône et les Alpes, pays qui, on le sait, avait été conquis en partie par Euric, le concile d'Agde nous fait connaître les évêques sujets des Wisigoths : c'étaient les évêques d'Avignon, d'Arles, de Digne, de Senez, de Fréjus et d'Antibes. L'énoncé de ces noms suffit à prouver que d'autres cités

1. Ce fait résulte de la présence de Venantius, *episcopus civitatis Albensium*, au concile bourguignon d'Epaone.

2. Voici le texte de cette inscription, découverte à Viviers même et datée de la dou-

de la Provence devaient aussi appartenir à Alaric. En effet, si les cités de Digne, de Senez, de Fréjus et d'Antibes confinent l'une à l'autre, elles sont séparées des cités d'Arles et d'Avignon, conséquemment du corps du royaume, par le diocèse d'Aix, c'est-à-dire par une bande de territoire de quinze lieues de large. Aix devait donc obéir aux Goths en 506, car on ne peut admettre l'existence d'une enclave wisigothique aux environs des Alpes, et dans cette hypothèse il faut aussi accorder aux Wisigoths la cité de Marseille que Jordanès nous dit avoir été conquise par Euric vers 480[1] et qui faisait cependant partie du royaume bourguignon en 499. Il serait donc prouvé qu'un certain nombre des prélats de cette région fut empêché d'assister au concile d'Agde par des causes qu'il nous est impossible de déterminer, et il faut dès lors chercher à fixer la limite de l'Etat wisigoth dans l'ancienne Province Romaine à l'aide des documents relatifs à l'État bourguignon.

Vers cette même époque, ou, pour parler plus exactement, en 517, les cités extrêmes du royaume bourguignon étaient, au midi, Avignon, Cavaillon, Apt, Sisteron, Gap et Embrun ; ce sont du moins les plus méridionales des cités dont les évêques assistèrent au concile d'Épaone. Les territoires de ces villes confinaient aux diocèses d'Arles, d'Aix, de Riez, de Digne, de Senez, de Glandève et de Nice, qui tous devaient faire partie du royaume wisigothique si, comme l'exige le concile d'Agde, l'on veut relier au corps de cet État les cités de Digne et de Senez. On pourrait être porté de la sorte à considérer la Durance comme servant de

zième année du règne d'Alaric II; elle a été publiée par M. Le Blant (*Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 206) :

HIC REQVIIS
CET IN PACE
IAC DOMNO
LVS QVI VI
XIT ANNVS
XXXVIII ET
DEES III OBIIT
III K MAIAS
XII REG DOM
NI ALARICI

1. Voyez plus haut, page 45, note 3.

limite aux deux nations, en reculant cependant la limite des Bourguignons, vers Gap et Embrun, jusqu'aux montagnes qui séparent les territoires de ces villes des territoires wisigoths de Digne, de Senez, de Glandève et de Nice; mais il subsiste une difficulté, l'attribution du diocèse d'Avignon aux Goths par le concile d'Epaone (506) et aux Bourguignons par le concile d'Agde (517).

Avignon, on le sait par Grégoire, obéissait certainement encore en 500 à Gondebaud, qui s'y défendit contre Clovis[1] : il faudrait donc admettre que, peu de temps après la guerre contre les Francs, les Bourguignons auraient eu à soutenir contre les Goths une nouvelle guerre dont les chroniqueurs et les historiens ne nous ont rien appris, bien que ses conséquences eussent été très-graves et très-défavorables aux Bourguignons en raison de la perte d'Avignon, situé en deçà du Rhône et de la Durance. En effet, comme l'a dit un écrivain moderne, cette perte « ouvrait aux invasions de l'ennemi toute la gauche du Rhône jusqu'à la Drôme et l'Isère[2]». Cependant ce désastre n'aurait pas tellement affaibli les Bourguignons qu'ils n'aient pu reprendre Avignon, non pas sur Alaric, ce prince ayant trouvé la mort à Vouillé en 507, mais sur le grand Théoderic[3], qui, après ce désastre, gouverna les débris de l'empire wisigothique comme tuteur de son petit-fils Amalaric. Il est vrai que, pour simplifier la question, on a nié la présence de l'évêque d'Avignon au concile d'Epaone en remplaçant *Avennicae* par *Aventicae* dans la souscription de *Peladius, presbyter*, représentant de Salutaris, *episcopus civitatis Avennicae*, sur la foi d'une correction évidemment fautive[4], qui a induit les auteurs

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXII.

2. Roget de Belloguet, *Questions bourguignonnes* (t. I, p. 174) de la seconde édition de Courtépée (*Description générale et particulière du duché de Bourgogne*).

3. Il est incontestable cependant qu'Avignon obéissait en 508 au roi d'Italie, qui y avait envoyé comme gouverneur l'un de ses officiers, nommé Wandil (Cassiodore, *Variae*, l. III, ep. XXXVIII; cité par Roget de Belloguet, *Carte du premier royaume de Bourgogne*, p. 20); mais les Ostrogoths étant alors en lutte ouverte avec les Bourguignons, alliés des Francs, l'occupation d'Avignon par les sujets de Théoderic a bien pu n'être qu'un accident momentané, comme l'occupation de Narbonne par les Francs durant cette même année.

4. Cette correction, qu'indiquent Labbe et Cossart (*Sacrosancta Concilia*, t. p. 1582), est certainement erronée, en raison même de sa forme. Effectivement, le nom d'Avenches est en latin *Aventicus*, comme le prouve le texte de la Notice des cités :

de la *Gallia christiana* à rayer Salutaris du nombre des évêques d'Avignon. Mais il n'était pas besoin de recourir à des hypothèses sur les guerres bourguignonnes, ni à une substitution de nom, pour expliquer la présence de l'évêque d'Avignon, soit au concile d'Agde, soit au concile d'Épaone. Ainsi qu'on l'a remarqué, la Durance était un rempart pour les Bourguignons, mais elle devait être également considérée comme une ligne défensive pour la domination des Wisigoths en Provence : un moment, vers 499, les Bourguignons s'étaient étendus au sud de cette rivière en occupant Arles et Marseille, précédemment soumises aux Goths ; mais ces villes n'avaient pas tardé à retourner à leurs anciens maîtres que le concile d'Agde (506) nous montre en possession du pays situé sur la rive gauche de la Durance[1]. Or le territoire de la cité d'Avignon s'étendait sur l'une et l'autre rive de ce cours d'eau, de sorte que l'évêque, tout en résidant au chef-lieu de la cité, à droite de la Durance, n'en devait pas moins l'obéissance au roi Alaric. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte des anciennes cités de la Gaule, pour s'assurer que cette explication offre une certaine vraisemblance.

Possessions des Wisigoths en Gaule après l'an 507[2]. — La bataille de Vouillé et la mort d'Alaric avaient mis la nation wisigothique dans le plus grand péril qu'elle eût jamais couru. Alaric

Civitas Elvitiorum, Aventicus; et, par conséquent, la souscription de Peladius devrait porter : « episcopi civitatis *Aventici* » ou « *Aventicensis* » ; elle ne serait pas différente si l'on admettait comme nominatif du nom latin d'Avenches le neutre *Aventicum*. Par contre, la forme *Avennicae* est ici très-régulière pour la forme génitive d'un adjectif dérivé du nom *Avenio* (Avignon), car elle est d'une formation complétement analogue à celle d'adjectifs de noms imparisyllabes en *o* ou en *io*, qui figurent dans la même suite de noms : nous voulons parler des formes génitives *Segestericae, Arausicae* et *Cabellicae,* qui dérivent de *Segestero, Arausio* et *Cabellio*. Ajoutons cependant que Grégoire lui-même a écrit *civitas Aventica* (*Vitae Patrum*, c. I, § 1), mais c'est là une fantaisie de littérateur qui consiste à accorder le nom propre avec le nom commun qui l'accompagne, fantaisie qu'on remarque en plusieurs autres passages de Grégoire, notamment lorsqu'il parle de l'*insula Vindunitta* pour l'île de *Vindunittum*, et qui ne nous paraît pas avoir pu être introduite dans les souscriptions du concile d'Épaone.

1. La récupération de cette contrée par les Goths pourrait bien être le résultat d'une diversion opérée par les Wisigoths en faveur des Francs durant la lutte entre Clovis et Gondebaud (500).

2. Procope, *De bello gothico*, l. I, c. XII. — *Isidori Hispalensis Historia Gothorum* (apud Bouquet, t. II, p. 702).

ne laissait qu'un seul fils légitime, né de son mariage avec Théodegothe, fils du grand Théoderic, roi des Goths d'Italie; mais ce prince, encore en bas âge, fut exclu de la couronne, et un fils naturel du roi défunt, Gésalic, fut élu roi à Narbonne.

Le nouveau souverain, cependant, n'était pas de taille à surmonter les dangers qui menaçaient la domination gothique en Gaule. L'armée victorieuse des Francs subjugua le pays jusqu'aux Pyrénées[1]; Clovis lui-même s'empara de la capitale du royaume wisigoth, c'est-à-dire de Toulouse, et des trésors d'Alaric. Pendant ce temps, Théoderic, l'aîné des fils du conquérant franc, avait traversé triomphalement le Quercy, le Rouergue, l'Albigeois et l'Auvergne, soumettant à la puissance des Francs tout le pays jusqu'aux frontières des Bourguignons[2]. Les Goths n'occupaient plus alors dans la Gaule que la Narbonnaise Première, Toulouse exceptée, et la partie de la Provence située au sud de la Durance.

Cette dernière contrée confinait au royaume de Bourgogne dont la Provence marseillaise avait même dépendu quelques années auparavant. Les Bourguignons virent sans doute alors dans l'alliance franque une occasion d'étendre définitivement cette fois leur domination jusqu'à la Méditerranée, et leur roi, Gondebaud, vint assiéger Gésalic dans Narbonne. Le prince wisigoth ne tarda pas à abandonner la place, qui fut pillée par les Bourguignons; mais lorsque Gondebaud, fier de son succès, revint avec ses alliés pour tenter le passage du Rhône et s'emparer de la ville d'Arles, les Franco-Bourguignons éprouvèrent un sérieux échec dans l'attaque du pont que défendaient les Ostrogoths commandés par le duc Ibbas[3].

L'intervention des Ostrogoths était causée, semble-t-il, par une sorte d'alliance que Gésalic venait de conclure avec Clovis lui-

1. L'auteur de l'*Historia Francorum epitomata* a commis une légère erreur en disant que Clovis occupa tout le royaume d'Alaric jusqu'à la mer Tyrrhénienne ou Méditerranée : « Regnum ejus [Alarici] a mare Tyrrheno, Ligere fluvio et montibus Pyrenaeis usque Oceanum mare, a Chlodoveo occupatum est (c. XXV). »

2. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXVII.

3. *Isidori Historia Gothorum* (apud Bouquet, t. II, p. 702. — Cassiodore, *Variae*, l. VIII, ep. X (apud Bouquet, t. II, p. 11).

même[1]. Ne pouvant tenir tête aux Francs et aux Bourguignons réunis, le bâtard d'Alaric aurait abandonné à l'époux de Clotilde ce que les Wisigoths possédaient en Gaule, espérant se maintenir en Espagne par la protection franque contre le roi d'Italie, aïeul et tuteur du jeune Amalaric, l'héritier légitime de la monarchie wisigothique. Clovis ne tarda pas à comprendre que les conditions de la lutte étaient changées, et, à la nouvelle de la défaite des Francs auprès d'Arles, il levait le siége de Carcassonne qui l'occupait depuis plusieurs mois[2] pour retourner en France, en s'emparant toutefois, sur sa route, d'Angoulême, qui jusque-là avait résisté à ses armées[3].

Ibbas, poursuivant le cours de ses succès, reprit Narbonne[4] et la province dont cette ville était la capitale, à l'exception pourtant, paraît-il, de Toulouse. Il ne semble pas avoir tenté dès lors de restituer à la puissance gothique les autres provinces conquises par les Francs. La récupération de Narbonne et de la Narbonnaise était seule nécessaire pour permettre aux Ostrogoths d'intervenir en Espagne où ils allaient combattre Gésalic, afin de substituer à l'autorité de ce prince celle du grand Théoderic. Gésalic, bientôt vaincu, s'enfuit en Afrique auprès du roi des Vandales[5], tandis qu'Ibbas soumettait l'Espagne, où il demeura en qualité de gouverneur. Pendant ce temps, la guerre se rallumait entre les Ostrogoths et les Franco-Bourguignons, qui, en 510, assiégèrent inutilement, durant plusieurs mois, la ville d'Arles[6]. Ce fut là le dernier épisode de la guerre soutenue contre les Goths par Clovis, car ce prince mourait le 27 novembre 511, six mois environ après que Gésalic, revenu d'Afrique et appuyé par lui dans ses prétentions sur l'Espagne, eût trouvé la mort dans la Provence bourguignonne où il était allé chercher un refuge après avoir été défait par les Ostrogoths au-

1. Cassiodore, *Variae*, l. V, ep. XLIII, cité par Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 248 et 655.
2. Procope, *De bello gothico*, l. I, c. XII.
3. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXVII.
4. Cassiodore, *Chronicon*; *Variae*, l. IV, ep. XVII (cités par Vaissete, t. I, p. 250).
5. *Isidori Chronicon*, apud Bouquet, t. II, p. 702.
6. *Vita sancti Caesaris*, c. XV.

près de Barcelone. Théoderic d'Italie, paisible possesseur désormais de ce qui restait du royaume d'Alaric, le gouverna en qualité de tuteur du jeune Amalaric et conserva l'autorité souveraine jusqu'à sa mort, survenue en 526, alors que son pupille était âgé de vingt-cinq ans environ.

Grégoire de Tours rapporte que les Goths envahirent, après la mort de Clovis, une partie des conquêtes qu'avait faites ce prince, et l'on sait, grâce au même auteur, que la cité de Rodez, confinant à la Narbonnaise restée wisigothe, fut reprise par eux antérieurement à l'an 515[1]. Rien ne prouve cependant, comme le suppose dom Vaissete[2], qu'ils aient aussi recouvré le Gévaudan et le Velay, situés en deçà du Rouergue; l'Albigeois, placé au contraire au sud de ce pays, peut fort bien être retombé à ce moment sous le joug gothique.

A la mort de Théoderic d'Italie, toutes les cités de la Gaule que le grand prince ostrogoth avait réussi à maintenir ou à replacer dans son empire ne retournèrent pas toutes au roi des Wisigoths, qui faisait de Narbonne sa résidence ordinaire, et qui conclut alors avec son cousin germain Athalaric, l'héritier du trône d'Italie, un traité amical dont une des clauses était la cession de la Provence au nouveau roi des Ostrogoths, et qui donnait ainsi le Rhône pour limite aux deux États gothiques[3]. Amalaric songea ensuite à se ménager l'alliance des rois francs en épousant leur sœur Clotilde; ce mariage causa malheureusement la perte du prince wisigoth, dont la conduite à l'égard de la jeune reine nécessita l'intervention de Childebert, frère de celle-ci : le fils d'Alaric, battu devant Narbonne par les Francs, périt peu de temps après de mort violente (531)[4]. Quant à Childebert, il revint en France après avoir pillé la capitale de son adversaire, et il ne semble pas qu'il ait tenté de soumettre à sa nation

1. C'est à cette date que saint Quintien, chassé du siége épiscopal de Rodez par les Goths, prit possession de l'évêché d'Auvergne. (*Historia Francorum*, l. III, c. II; *Vitae Patrum*, c. IV, § 1.)

2. *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 257.

3. Procope, *De bello gothico*, l. I, c. XIII.

4. *Historia Francorum*, l. III, c. I et X. — *Isidori Historia Gothorum*, apud Bouquet, t. II, p. 702.

une portion quelconque de la Septimanie : c'est le nom que nous pourrons donner désormais, avec les auteurs du VIe siècle, à la partie de la Narbonnaise demeurée au pouvoir des Wisigoths.

Deux ans après la campagne de Childebert, celui de ses frères auquel obéissait l'Auvergne et autres cités voisines de la province gothique, le roi des Francs d'Austrasie, Théoderic, envoyait son fils Théodebert combattre les Goths. Le roi de Soissons, Clotaire, y dirigeait de son côté l'un de ses enfants, Gonthaire; mais ce jeune prince s'avança seulement jusqu'à Rodez et rebroussa chemin. Théodebert parvint au contraire jusqu'au territoire de Béziers, après avoir occupé par conséquent la cité de Lodève, dont l'évêque figure en 535 au concile de Clermont parmi les sujets du roi austrasien, et se rendait maître des forteresses de Dio et de Cabrières, situées dans la partie du diocèse de Béziers qui confine au Lodévois. Il porta aussi ses armes au delà du Rhône, et paraît même avoir été un moment maître de la ville d'Arles, que les Goths recouvrèrent cependant antérieurement à la mort du père de Théodebert, en 534[1]. C'est sans doute entre la soumission de Lodève et le passage de Théodebert en Provence que les Francs s'emparèrent d'Alais et du diocèse d'Uzès qui séparent le Lodévois de la cité d'Arles : Alais, chef-lieu d'un district de quinze paroisses enlevé aux Goths et évidemment démembré de la cité de Nîmes, fut l'objet des revendications de l'évêque de Rodez, au diocèse duquel il confinait; mais les rois d'Austrasie en firent un évêché particulier, qui fut réuni au diocèse de Nîmes après que celui-ci eut cessé d'obéir aux Goths[2]. On doit peut-être attribuer aussi à cette expédition l'occupation de Carcassonne, qui serait restée soumise aux Francs pendant quelque temps, car on sait que cette place, comprise jusque-là dans la *civitas Narbonensium*, fut élevée elle-même au VIe siècle au rang de ville épiscopale[3], et l'on n'établissait guère

1. C'est du moins ce qu'on peut conclure de cette phrase de Grégoire : « Arelatensem enim tunc urbem Gotthi pervaserant, de qua Theudebertus obsides retinebat. » (*Historia Francorum*, l. III, c. XXIII.)

2. Voyez, dans la troisième partie de ce travail, l'article consacré à *Arisitum* (Alais).

3. Le premier évêque connu de Carcassonne est Serge, qui figura au concile de Tolède, en 589.

alors de nouveaux évêchés que dans des *castra* que les hasards d'un partage ou de la guerre détachaient de la cité dont ils faisaient partie : un fait semble venir du reste à l'appui de notre hypothèse au sujet d'une occupation franque de quelque durée à Carcassonne sous les fils de Clovis, c'est la facilité avec laquelle cette ville accepta les Francs dans ses murs lors des deux expéditions que Gontran dirigea contre la Septimanie en 585 et en 589[1].

A la suite de l'expédition de Théodebert (533 à 534), il se passa plus de trente ans sans que la Septimanie fût attaquée par les Francs. Aussi Leuva, gouverneur de cette province, ayant été élu, en 567, roi des Wisigoths à Narbonne, chef-lieu de son gouvernement, ne quitta-t-il pas cette ville, dont le séjour lui était fort agréable. Il fit plus : il associa son frère Leuvigilde à la couronne, et lui abandonna toute l'Espagne, ne se réservant que les pays situés en deçà des Pyrénées[2]. Le nouveau royaume de Septimanie ou de Narbonne ne dura guère plus de cinq ans, car Leuva étant mort en 572, Leuvigilde réunit de nouveau la Narbonnaise à l'Espagne. C'est sans doute à Leuvigilde qu'il faut faire honneur de la reprise de Lodève que Théodebert avait conquis en 533 ; l'historien wisigoth, Jean de Biclar, dit en effet que ce prince rétablit dans ses limites la « province des Goths », et l'on est certain qu'à partir de son règne le Lodévois ne cessa pas de faire partie du royaume wisigothique[3].

Les Francs ne tentèrent plus rien sur la Septimanie avant l'année 585. A cette époque, le supplice d'Hermenigilde, fils du roi Leuvigilde et époux de la princesse austrasienne Ingonde, servit de prétexte à Gontran pour porter la guerre chez les Goths. Si Carcassonne ouvrit les portes aux envahisseurs qui, peu de jours après, furent chassés de la ville à la suite de querelles avec

1. *Historia Francorum*, l. VIII, c. xxx; l. IX, c. xxxi.

2. « Aera 605..., Post Athanagildum Liuva Narbonae Gothis praeficitur regnans annis tribus. Qui secundo anno postquam adeptus est principatum, Leuvigildum fratrem suum non solum successorem, sed et participem regni sibi constituit, Spaniaeque administrationi praefecit, ipse Galliae regno contentus. Sicque regnum duos capit, cum nulla potestas patiens consortis sit. » (*Isidori Historia Gothorum*, apud Bouquet, t. II, p. 703.) — Cf. Vaissete, *Hist. gén. de Languedoc*, t. I, p. 278.

3. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 283.

les habitants, si le duc d'Auvergne, Nicetius, put se rendre maître d'un château de la cité de Nîmes, le prince wisigoth Récared ne tarda pas à arriver au secours de la province menacée, et, mettant en fuite le corps d'armée qui opérait aux environs de Carcassonne, il se rendit maître des châteaux de Cabaret, situés dans la partie du Carcassez qui avoisine le Toulousain et dont l'occupation par les Francs n'était probablement pas antérieure à la guerre. Se dirigeant ensuite vers le Rhône, Récared s'empara du château d'*Ugernum* (aujourd'hui Beaucaire), qui, bien que situé sur la rive droite du Rhône, dépendait cependant de la cité d'Arles et, conséquemment, n'appartenait pas à la Septimanie[1]. Devenu roi peu après, il eut à soutenir une seconde fois la lutte contre les armées de Gontran en 589, et, cette fois encore, les habitants de Carcassonne se donnèrent aux Francs qui, bientôt battus devant cette ville par les Goths, durent renoncer à leur projet de conquête[2].

Le concile réuni à Tolède le 8 mai 589 par ordre de Récared, et le synode provincial des évêques de la Narbonnaise, qui le suivit à moins de six mois d'intervalle, nous font connaître, grâce aux souscriptions des assistants, que les Wisigoths dominaient alors en Gaule sur huit cités, que nous énumérerons en partant du Rhône pour gagner les Pyrénées : Nîmes, Maguelonne, Lodève, Agde, Béziers, Narbonne, Carcassonne et Elne[3].

1. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXVIII et XXX.
2. *Ibid.*, l. IX, c. XXXI.
3. Nous extrayons des souscriptions du concile de Tolède celles des évêques de la Septimanie : « Migetius, in Christi nomine Narbonensis metropolitanus episcopus Galliae provinciae, in his constitutionibus, quibus in urbe Toletana interfui, annuens subscripsi — Sedatus, in Christi nomine Beterrensis ecclesiae episcopus, subscripsi. — Joannes, Elnensis ecclesiae episcopus, subscripsi. — Sergius, Carcassonensis ecclesiae episcopus, s. — Tigridius, Agathensis ecclesiae episcopus, s. — Agrippinus, civitatis Lutubensis provinciae Galliae episcopus, s. — Genesius, archidiaconus ecclesiae Magalonensis, agens vicem domini mei Boetii episcopi, s. — Valerianus, archidiaconus ecclesiae Nemasensis, agens vicem domini mei Pelagii episcopi, s. »

Après la célébration du grand concile national de Tolède, il se tint à Narbonne, le 1er novembre 597, un synode provincial convoqué par Migetius, évêque métropolitain de cette ville, pour exécuter le 18e canon porté à Tolède relativement à l'abandon de l'arianisme. Les évêques des huit siéges de Gaule y assistèrent en personne, et leurs noms sont identiques à ceux qu'on lit dans les souscriptions du concile de Tolède, à l'exception de l'évêque d'Elne, qui est nommé Benenatus et non plus Jean. (Labbe et Cossart, *Sacrosancta Concilia*, t. V, col. 1031.)

Les limites de la Septimanie n'avaient pas varié lorsque, un siècle plus tard, vers 680, le roi Wamba fit publier dans un concile national un statut fixant les bornes de chaque diocèse. Ce document divise le royaume des Wisigoths en six provinces, parmi lesquelles la Narbonnaise est nommée en dernière ligne. On nous saura gré sans doute de reproduire ici la partie qui concerne cette circonscription et qui n'a encore été jusqu'ici l'objet d'aucun commentaire :

NARBONAE METROPOLI SUBJACEANT HAE SEDES :
Beterris haec teneat : de Staleth usque Barcinona, de Macai usque Ribafora.
Agatha haec teneat : de Nusa usque Riberam, de Gallar usque Mirlam.
Magalona haec teneat : de Nusa usque Ribogar, de Castello Millia usque Angoram.
Nemauso haec teneat : de Busa usque Angoram, de Castello usque Sambiam.
Luteba haec teneat : de Samba usque Rabaval, de Anges usque Montem Rufum.
Carcasona haec teneat : de Monte Rufo usque Angeram, de Angora usque Montana.
Elna haec teneat : de Angora usque Rosinolam, de Laterosa usque Lamusam [1].

Il n'est pas inutile, en terminant cette étude, déjà longue, sur la domination des Wisigoths en Gaule, de dire que les Sarrasins, après avoir envahi l'Espagne et détruit la monarchie gothique (712), passèrent les Pyrénées en 719 et se rendirent maîtres de la Septimanie, où ils furent combattus par Charles Martel (737), puis par Pepin le Bref, qui les en chassa définitivement en 759.

POSSESSIONS DES OSTROGOTHS EN GAULE. — Si l'on s'en rapporte à l'historien grec Procope, secrétaire de Bélisaire, le premier établissement des Ostrogoths en Gaule remonterait à la guerre que les Bourguignons soutinrent en l'an 500 contre Clovis et pour laquelle Théoderic, roi des Goths d'Italie, avait fait alliance avec les Francs. Aux termes du traité conclu entre les deux nations, Clovis et Théoderic devaient entrer en campagne le même jour et, la guerre achevée suivant leurs désirs, se partager les pays conquis ; on aurait même stipulé une sorte de dédit qui, dans le

1. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. II, p. 719.

cas où l'un des alliés ne remplirait pas ses engagements, devait être payé par lui[1].

Nous avons résumé le début du récit que Procope nous a laissé de la guerre de l'an 500. Or on sait que Gondebaud, l'un des rois bourguignons, vaincu par Clovis dans les environs de Dijon et poursuivi jusque vers les confins méridionaux de ses États, s'enferma dans Avignon, dont le roi des Francs leva le siége après avoir imposé à son adversaire un tribut annuel qui ne fut pas longtemps payé. C'est du moins ce que rapporte Grégoire de Tours, d'après lequel Gondebaud, après avoir assiégé et tué dans Vienne son frère Godegisèle qui l'avait trahi lors de la lutte contre Clovis, «ramena sous sa domination tout le pays qu'on nomme aujourd'hui la Bourgogne[2] ». L'historien des Francs ne mentionne donc aucune conquête de territoire par les Francs, et, s'il parle de la réunion de « toute la Bourgogne » sous le sceptre de Gondebaud, il veut simplement exprimer l'annexion des cités qui obéissaient antérieurement à Godegisèle, le roi de Vienne. Il ne dit rien non plus du traité de Clovis avec Théoderic, traité qui, suivant Procope, aurait reçu une exécution complète, quant au dédit dû par les Ostrogoths qui n'avaient pas voulu prendre part active à la guerre et quant au partage des États bourguignons; ce qui permet à l'écrivain grec de terminer son récit par cette phrase : « C'est ainsi que les Goths et les Germains s'emparèrent d'une partie de la Gaule. »

C'est en s'appuyant sur le texte de Procope que l'abbé Dubos a cherché à établir, contre l'opinion généralement admise, que les Ostrogoths avaient depuis l'an 500 la possession de la partie de la Provence comprise entre le Rhône, la Durance, les Alpes et la mer. Le docte académicien ne s'étonne pas de la participation des six prélats de cette contrée au concile réuni à Agde en 506, avec l'autorisation d'Alaric, roi des Wisigoths. La règle qui voulait que les évêques n'assistassent point aux conciles nationaux dans un autre État que celui auquel ils étaient soumis, lui paraît souffrir une exception sous le prétexte que Théoderic, maître,

1. *De bello gothico*, l. I, c. XII.
2. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXII-XXXIII.

selon lui, du pays situé au sud de la Durance (Arles excepté), appartenait aussi à la nation des Goths, et que, de plus, Alaric était son gendre[1]; mais ces raisons ne semblent avoir touché aucun des lecteurs érudits du savant livre de l'abbé Dubos. Nous conclurons donc contre le témoignage de Procope, en faisant observer qu'il n'est guère possible de croire cet auteur lorsqu'il parle d'un agrandissement territorial des Ostrogoths réalisé aux dépens de la Bourgogne; car son assertion, qui se rapporte autant aux Francs qu'aux Ostrogoths, n'est rien moins que confirmée en ce qui concerne les premiers[2].

Nous avons parlé, quelques pages plus haut, de l'intervention de Théoderic (en 508) dans les affaires de Gaule en faveur d'Amalaric, qui était à la fois son petit-fils et l'héritier légitime du roi des Wisigoths, récemment tué à Vouillé en combattant Clovis, et nous avons dit comment le roi d'Italie gouverna jusqu'en 526 le pays soumis au rameau de la nation gothique établi depuis un siècle en Gaule et en Espagne; nous avons rappelé également le partage qui fut effectué, en 526, entre le nouveau roi des Ostrogoths, Athalaric, et Amalaric, ce dernier abandonnant à son cousin les possessions des Wisigoths situées sur la rive gauche du Rhône. C'est de l'étendue de ces possessions sous les successeurs de Théoderic que nous avons à nous occuper ici, et notre tâche sera singulièrement facilitée par les souscriptions des évêques qui prirent part aux trois conciles réunis en Provence au temps de Théoderic et d'Athalaric : le premier à Arles en 524, le second à Carpentras en 527, et le troisième à Orange en 529.

Le concile d'Arles comprit les représentants de dix-huit évêchés; celui de Carpentras réunissait seize prélats et adressait une lettre synodale à un dix-septième, Agrecius, l'évêque d'Antibes, qui avait négligé de s'y faire représenter alors qu'il devait fournir à l'assemblée des explications sur certaine ordination faite par

1. *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française*, édit. de 1742, t. II, p. 143.

2. Peut-être cependant Procope ne s'est-il trompé qu'à demi en attribuant à l'Ostrogoth Théoderic la conduite que tint sans doute le roi wisigoth Alaric, auquel la guerre de l'an 500 semble avoir précisément fourni l'occasion de reprendre sur les Bourguignons la partie de la Provence située au sud de la Durance. (Voyez plus haut, p. 51, note 1.)

lui[1]; enfin quatorze évêques assistaient au synode d'Orange. On peut donc affirmer, à première vue, que durant le gouvernement de Théoderic, la domination des Goths en Provence s'était étendue pour le moins sur six nouveaux diocèses, car le pays situé au sud de la Durance, le seul qui leur fut soumis avant l'année 507, ne comptait pas plus de douze cités.

Les prélats qui signèrent les actes des trois conciles provençaux de 524, 527 et 529 n'indiquent malheureusement pas le nom de leur siége, de sorte que si l'évêché d'un certain nombre d'entre eux peut être fixé par l'étude des souscriptions des conciles d'Agde (506), d'Épaone (517) et d'Orléans (541 et 549) auxquels ils prirent également part, il n'en reste pas moins quelques autres dont on ignore absolument la résidence. Néanmoins l'étude comparative à laquelle nous venons de faire allusion, nous permet de constater l'annexion d'Avignon, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Vaison, Carpentras, Cavaillon, Apt, Gap et Embrun aux États de Théoderic, annexion que l'examen de la carte des cités de la Gaule prouve avoir été accompagnée de celle de Sisteron; or, ces dix cités faisant encore partie du royaume de Bourgogne lors du concile d'Épaone en 517, c'est certainement de leur acquisition par les Ostrogoths que Cassiodore a voulu parler dans une lettre qu'il écrivit, au nom du roi Athalaric, au sujet de la dignité de patrice que le successeur de Théoderic venait de conférer à Tulum, l'un de ses plus valeureux capitaines. Au dire de Cassiodore, Tulum, envoyé dans les Gaules pendant la guerre entre les Francs et les Bourguignons (523) pour sauvegarder les cités naguère défendues si énergiquement par les Ostrogoths, avait pu donner une nouvelle province « à la République Romaine » sans courir les risques de la guerre[2]. Ainsi donc la souveraineté d'Athalaric s'étendit en Gaule sur vingt-deux cités

1. Labbe et Cossart, *Sacrosancta Concilia*, t. IV, col. 1664-1665.

2. « Mittitur igitur [Tulum], Franco et Burgundio decertantibus, rursus ad Gallias tuendas, ne quid adversa manus praesumeret, quod noster exercitus impensis laboribus vindicasset. Adquisivit Reipublicae Romanae, aliis contendentibus, absque ulla fatigatione, provinciam; et factum est quietum commodum nostrum, ubi non habuimus bellica contentione periculum. Triumphus sine pugna, sine labore palma, sine caede victoria. » (Cassiod., *Variae*, l. VIII, ep. x; apud Bouquet, t. IV, p. 11.)

formant les trois provinces ecclésiastiques d'Arles (Viviers et Die exceptées), d'Aix et d'Embrun; nous en donnons ici la liste, en marquant d'un astérisque les noms des évêchés qui ne paraissent pas avoir été représentés aux conciles de 524, 527 et 529, soit qu'on n'ait pu reconnaître leurs titulaires au milieu des signataires de ces assemblées, soit qu'en réalité ils n'y aient pas assisté :

PROVINCE D'ARLES : Trois-Châteaux, Vaison, Carpentras, Orange, Avignon, Cavaillon, Arles, * Marseille, Toulon.

PROVINCE D'AIX : Gap, * Sisteron, Apt, Aix, Riez, Fréjus.

PROVINCE D'EMBRUN : Embrun, * Digne, * Senez, * Glandève, * Cimiez et Nice, Vence, Antibes[1].

1. Voici, comme pièces justificatives de ce que nous disons de l'étendue de la puissance des Ostrogoths en Provence, les souscriptions des conciles d'Arles, de Carpentras et de Cavaillon; nous avons ajouté entre crochets, lorsque cela a paru possible, le nom du siége épiscopal : le lecteur trouvera les preuves de ces attributions dans les articles que la *Gallia Christiana* consacre aux prélats qui en sont l'objet.

CONCILE D'ARLES : « Constitutio sanctorum episcoporum qui in civitate Arelatensi ad dedicationem basilicae S. Mariae convenerunt, VIII idus junias, Opilione V. C. consule, id est anno Christi DXXIV. Joannis papae secundo, Theodorici Italiae regis XXXII : ... — *Subscriptiones episcoporum :* Caesarius, in Christi nomine episcopus *Arelatensis*, definitionem hanc sanctorum fratrum meorum, vel meam, relegi et subscripsi. Not. sub die VIII idus junias, Opilione viro clarissimo consule. — Contumeliosus, de *Regensi* civitate episcopus, c. et s. — Philagrius, *Cabellicae* civitatis episcopus, c. et s. — Praetextatus, ecclesiæ *Aptensis* episcopus, c. et s. — Maximus, [*Aquensis*] episcopus, c. et s. — Julianus, [*Carpentoractensis*] episcopus, c. et s. — Florentius, [ecclesiæ *Arausicae*] episcopus, c. et s. — Item, Florentius, [*Tricastinensis*] episcopus, c. et s. — Cyprianus, [*Telonensis*] episcopus, c. et s. — Montanus, [....] episcopus, c. et s. — Caelestinus, [...] episcopus, c. et s. — Porcianus, [...] episcopus, c. et s. — Eucherius, in Christi nomine *Avennicae* ecclesiae episcopus, c. et s. — Cataphronius, presbyter a domnis meis Agroecio [*Antipolitano*] et Severo [.......] episcopis, c. et s — Desiderius, presbyter directus a domno meo Joanne [...] episcopo, c. et s. — Leontius, presbyter directus a domno meo Constantio [*Vapincensi*] episcopo, s. — Ego Emeterius, directus a domno meo Gallicano [*Ebredunensi*] episcopo, c. et s. »

L'indication des siéges occupés par Caesarius, Contumeliosus, Philagrius, Praetextatus et Eucharius n'a pas été placée entre crochets, parce qu'ils ont été ajoutés ici, suivant D. de Sainte-Marthe (*Gallia christiana*, t. I, col. 798), qui les avait trouvés dans un très-ancien manuscrit de conciles conservé à la Chartreuse de Portes.

CONCILE DE CARPENTRAS : « Constitutio sanctorum episcoporum concilii Carpentoractensis, sub die VIII idus novembres, Mavortio V.C. consule, id est anno Christi DXXVII, Felicis IIII papae II, Athalarici Italiae regis II.....— *Subscriptiones episcoporum :* Caesarius, in Christi nomine [*Arelatensis*] episcopus, constitutionem nostram relegi et subscripsi. Not. sub die VIII idus novembres, Mavortii V. C. consule. — Contumeliosus, [*Regensis* episcopus]... — Eucherius, [*Avennicus* episcopus]... — Lupercianus... — Constantius, [*Vapincensis* episcopus]... — Alethius, [*Vasensis* episcopus]... — Julianus, [*Carpentoractensis* episcopus]..... Prosper, [*Ventiensis* episcopus]... — Vindemialis, [*Arausicus* episcopus]... — Porcianus..... — Heraclius, [*Tricastinensis* episcopus]... — Philagrius,

Les provinces gauloises des Ostrogoths ne tardèrent pas à être annexées à l'empire franc. Si l'on en croit Jordanès, Athalaric, dont le règne dura seulement huit années (526-534), aurait rendu aux Francs, qui les réclamaient, les Gaules « longtemps possédées par les Goths[1] » ; mais cet auteur, qui écrivait à la fin du VIe siècle, a certainement commis une erreur en attribuant au premier successeur du grand Théoderic l'abandon des provinces de Gaule. En effet, un historien tout à fait contemporain, dont le témoignage est des plus sûrs en ce qui touche les affaires gothiques au temps des guerres de Bélisaire en Italie, rapporte à Vitigès, qui occupa le trône ostrogoth de 537 à 539, la cession de la Provence aux rois francs, Théodebert, Childebert et Clotaire, qui reçurent en même temps la somme de 100 000 sous d'or[2] : les princes mérovingiens s'engagèrent, en revanche, à abandonner l'alliance de l'empereur Justinien, qui, quelques années plus tard, leur confirmait la possession des Gaules[3].

[*Cabellicus* episcopus]... — Uranius... — Cyprianus, [*Telonensis* episcopus]... — Gallicanus, [*Ebredunensis* episcopus]... — Principius..... »

CONCILE D'ORANGE : « Concilium Arausicanum, de gratia et libero arbitrio, in dedicatione basilicae a Liberio patricio constructae celebratum, v nonas julias, Decio juniore V. C. consule, id est anno Christi DXXIX, Felicis IV papae, Athalarici Italiae regis III : — *Subscriptiones episcoporum*... : Caesarius, in Christi nomine [*Arelatensis*] episcopus, constitutionem nostram relegi et subscripsi. Not. sub die v nonas julias, Decio juniore V. C. consule. — Julianus..., [*Carpentoractensis*] episcopus... — Constantius..., [*Vapincensis* episcopus]... — Cyprianus, [*Telonensis*] episcopus... — Eucherius..., [*Avennicus*] episcopus. — Heraclius... [*Tricastinensis*] episcopus... — Principius... — Philagrius..., [*Cabellicus*] episcopus... — Maximus..., [*Aquensis*] episcopus... — Praetextatus..., [*Aptensis*] episcopus... — Alethius..., [*Vasensis*] episcopus... — Lupercianus... — Vindemialis..., [*Arausicus*] episcopus. »

Nous ne tenons aucun compte, on le voit, des conjectures proposées ou acceptées par des savants recommandables qui considèrent Portianus comme un évêque de Digne, et Lupercianus comme un prélat de Fréjus ; nous n'hésitons pas non plus à identifier Maximus et Constantius avec l'évêque d'Aix et celui de Gap, contrairement à l'avis d'érudits respectables qui croyaient y reconnaître les prélats de même nom occupant alors les siéges épiscopaux de Genève et de Sion : l'ensemble de l'étude que nous publions ici nous permet de ne pas discuter cette opinion.

1. « In Italia vero, Theoderico rege defuncto, Athalaricus nepos ejus, ipse ordinante, successit et annos octo, quamvis pueriliter vivens, matre tamen regnante Amalasuntha, degebat ; quando et Gallias, diu tentas, Francis repetentibus reddidit. » (Jordanès, *De temporum successione*.) L'historien des Goths reparle plus loin de cette même cession dans des termes presque identiques : « Quamvis Francis de regno puerili [Athalarici] desperantibus, imo in contemptu habentibus bellaque parare molientibus, quod pater et avus per Gallias occupasset, eis concessit. » (*De rebus Geticis*, c. LIX.)

2. Procope, *De bello gothico*, l. I, c. XIII.

3. *Ibid.*, l. III, c. XXXIII.

Procope constate que les trois rois francs se partagèrent également entre eux les pays et l'argent qu'ils avaient reçus de Vitigès; mais ni lui, ni aucun chroniqueur occidental ne nous font connaître le détail du partage de la Provence gothique, sur lequel les indications positives fournies par les textes contemporains se réduisent à peu de chose, car ils nous apprennent seulement que les cités d'Aix, de Digne et de Glandève obéirent alors à Théodebert[1], tandis que Childebert possédait Arles, Marseille et Fréjus[2]. Cependant, grâce à ces faits, il paraît possible de dire à peu près exactement quel fut le sort de vingt-deux cités qui avaient appartenu aux Goths et dont chacun des copartageants dut avoir sept au moins dans son lot. En effet, si l'on examine la carte des cités qui accompagne cet ouvrage, on verra que la possession d'Aix, de Digne et de Glandève entraînait nécessairement celle des cités de Riez et de Senez sans lesquelles ces villes auraient formé trois tronçons entièrement isolés les uns des autres; nous savons donc déjà que la zone intermédiaire de la Provence dans le sens du Rhône aux Alpes échut au roi d'Austrasie, mais nous n'en avons pas la composition entière. La zone méridionale forma évidemment le lot de Childebert, puisque ce prince possédait Arles, Marseille et Fréjus[3], et que les cités comprises entre la mer et les villes que nous venons de reconnaître comme austrasiennes étaient au nombre de sept (Arles, Marseille, Toulon, Fréjus, Antibes, Vence et Nice). Il reste donc, au nord de la portion austrasienne incontestée, dix cités sur lesquelles sept seulement doivent sans doute revenir à Clotaire, le plus jeune et le moins puissant des rois francs; nous compléterons donc le lot de Théodebert par l'adjonction des territoires d'Apt, de Cavaillon et d'Avignon, qui font mieux corps que toute autre cité avec ce que nous savons avoir appartenu au roi d'Austrasie, et nous émettrons l'hypothèse que Clotaire eut pour sa part les villes de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Orange,

1. Ce fait résulte de la présence des évêques des trois villes susdites au concile austrasien réuni en 549 à Clermont. (Voyez plus loin, chap. II, § 3.)

2. Voyez plus loin, chap. II, § 3.

3. La possession de Fréjus par Childebert semble impliquer celle du territoire de Toulon, qui séparait la *civitas Forojuliensium* de la *civitas Massiliensium*.

Carpentras, Vaison, Sisteron, Gap et Embrun. Ainsi se trouveraient justifiées les paroles de Procope sur l'égalité de chacun des trois lots que formèrent les anciennes possessions des Goths[1].

§ 2. — LES BOURGUIGNONS[2].

La Bourgogne au commencement du vi[e] siècle. — Bien que Grégoire ait eu par la famille de sa mère des relations suivies avec la Bourgogne[3], ses écrits ne nous fournissent cependant que de rares renseignements sur l'histoire des Bourguignons.

Suivant l'*Historia Francorum*, les Bourguignons étaient déjà établis au temps du chef franc Clodion, c'est-à-dire avant 448, dans la partie de la Gaule comprise au delà du Rhône[4], et cette donnée chronologique est en accord avec la Chronique de Prosper Tyro, dont le témoignage a été parfois révoqué en doute, parce qu'elle indique l'année 443 comme date de l'établissement des Bourguignons dans la région rhodanienne[5]. Mais l'évêque de

1. « Tunc reges Francorum erant Ildebertus, Theodebertus et Clotharius, qui traditam sibi Galliam ac pecuniam inter se pro cujusque regni portione diviserunt. » (*De bello Gothico*, l. I, c. XIII.)

2. Il a paru de nos jours un certain nombre d'ouvrages sur l'histoire des Bourguignons, dans lesquels la question qui nous occupe a été étudiée plus ou moins complétement. Nous recommanderons surtout à nos lecteurs, en suivant l'ordre de publication : Roget de Belloguet, *Questions bourguignonnes, ou Mémoire critique sur l'origine et les migrations des anciens Bourguignons, et sur les divers peuples, royaumes ou contrées qui ont porté leur nom* (cet ouvrage, publié en 1847, occupe les pages 9 à 220 du tome I[er] de la réimpression de Courtépée, *Description de la Bourgogne*). — Roget de Belloguet, *Carte du premier royaume de Bourgogne, avec un Commentaire sur l'étendue et les frontières de cet État....., en* 517. In-8° de 200 pages, Dijon, 1848. — Carl Binding, *Das burgundisch-romanische Königreich* (*von* 443 *bis* 532). In-8°, Leipzig, 1868. Le tome I[er] (XV-404 pages), comprenant l'histoire du royaume bourguignon, est seul publié jusqu'ici. — Albert Jahn, *Die Geschichte der Burgundionen und Burgundiens bis zum ende der I Dynastie*. 2 vol. in-8, XXXIV-1120 pages. Halle, 1874.

3. Armentaria, mère de l'évêque de Tours, était la petite-fille de Grégoire, évêque de Langres, lequel fut remplacé sur le siége épiscopal par l'un de ses fils, Tetricus, qui l'occupa de 539 à 572. Dijon était la résidence la plus ordinaire de ces deux prélats. En outre, Armentaria possédait des biens sur le territoire de Cavaillon, où son fils allait la visiter (*Miracula beati Martini*, l. III, c. LX). Grégoire séjourna à diverses reprises à Lyon, où il remplit les fonctions de diacre auprès de son grand-oncle, l'évêque Nicetius (*Vitae Patrum*, c. VIII, §§ 2 et 3; *De gloria confessorum*, c. LXII; *Miracula beati Juliani*, c. II). On trouve encore en d'autres endroits des écrits de notre auteur (*Miracula beati Martini*, l. I, c. XVI; *De gloria martyrum*, c. LXXXIV) des allusions à sa présence sur les chemins d'entre Auvergne et Bourgogne.

4. *Historia Francorum*, l. II, c. IX, in fine.

5. « Sabaudia Burgundionum reliquis datur cum indigenis dividenda. »

Tours n'apporte aucune lumière sur l'étendue de la domination bourguignonne avant le règne de Gondebaud. Il nous apprend que, vers l'an 500, les deux rois bourguignons, Gondebaud et Godegisèle, régnaient sur les pays situés le long du Rhône et de la Saône et sur la Provence marseillaise (*Massiliensis Provincia*)[1]. Or, la Provence marseillaise étant comprise dans les pays situés le long du Rhône, on doit évidemment conclure que les mots *cum Massiliensi Provincia* ont été employés par Grégoire pour indiquer une extension des limites du pays bourguignon, extension tout à fait momentanée, et qui, pour ce motif, avait besoin d'être particulièrement rappelée aux lecteurs de l'*Historia Francorum*.

Les résidences des rois bourguignons, nommées dans Grégoire, sont au nombre de trois : Genève, Vienne, Lyon. C'est dans la première de ces villes que séjournait Chilperic, l'un des prédécesseurs de Gondebaud, à une époque où les Bourguignons n'occupaient guère encore que l'ancienne *Sabaudia*[2]. Vienne était la capitale de l'État bourguignon au commencement du VIe siècle, et Godegisèle, ayant vaincu Gondebaud avec l'aide de Clovis, y vint demeurer, « comme si, dit Grégoire, il eût déjà possédé tout le royaume[3] » ; c'est là aussi que Gondebaud, après avoir recouvré des forces, vint l'assiéger[4]. Lyon était évidemment la résidence adoptée par Sigismond, fils et successeur de Gondebaud, car ce prince y revint en 523, après avoir abandonné sa retraite d'Agaune, au diocèse de Sion[5].

En l'absence de tout autre document, l'*Historia Francorum* suffirait à prouver que le royaume de Bourgogne s'étendait, dès 488, vers le nord, au moins jusqu'à Langres. En effet, l'évêque de cette ville, Aprunculus, soupçonné par les Bourguignons de désirer la domination des Francs dont la renommée commençait à grandir en Gaule, et apprenant qu'on avait formé le dessein de le tuer, sortit nuitamment de la ville de Dijon (*castrum Divio-*

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXII.
2. *Vitae Patrum*, c. I, § 5.
3. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXII.
4. *Ibid.*, l. II, c. XXXIII.
5. *Ibid.*, l. III, c. V.

nense) et se rendit en Auvergne, où il remplaça Sidoine Apollinaire sur le siége épiscopal[1]. Les Bourguignons tenaient donc, comme le dit Grégoire, tout le pays situé le long de la Saône, qui prend sa source un peu à l'est de la *civitas Lingonum*, et le long du Rhône jusqu'à Avignon, où Gondebaud vint chercher un refuge contre les armes victorieuses de Clovis, et même pendant quelque temps jusqu'à la mer, puisque la Provence marseillaise leur était soumise avant 500.

En dehors de Genève, Vienne, Lyon, Avignon et Marseille, Autun est la seule cité que Grégoire désigne nominativement comme ayant appartenu aux Bourguignons, et il paraît qu'en 534 la prise de cette ville par Childebert et Clotaire décida du sort de la Bourgogne entière[2]. On peut aussi induire du récit de Grégoire que Sion, ou plutôt la *civitas Vallensium*, dépendait de la Bourgogne, puisque ce fut sur son territoire que le roi Sigismond éleva le monastère d'*Agaunum*, aujourd'hui Saint-Maurice en Valais[3].

On trouve aussi dans les *Vitae Patrum* un texte fort intéressant qui enseigne qu'à une certaine époque la *Burgundia*, c'est-à-dire le pays habité par les Bourguignons, ne s'étendait pas, au nord du Léman, sur le territoire de la cité d'Avenches. Deux frères, Lupicin et Romain, y est-il dit, se rendirent « dans des lieux écartés du désert du Jura, situés entre la Bourgogne et l'Allemagne et voisins de la cité d'Avenches », et c'est là, suivant l'historien, qu'ils fondèrent le monastère de *Condatisco*, représenté aujourd'hui par la ville de Saint-Claude (Jura)[4]. On ne saurait indiquer d'une manière plus positive qu'au temps de Lupicin, c'est-à-dire vers le milieu du ve siècle, la cité d'Avenches, qui, aux environs de Saint-Claude, était séparée de la cité de Genève par les montagnes du Jura, obéissait alors aux Alemans, tandis que Genève était certainement soumis aux Bourguignons.

On ne possède pas sur les progrès successifs de la domination

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XXIII.
2. *Ibid.*, l. III, c. XI.
3. *Ibid.*, l. III, c. VII.
4. *Vitae Patrum*, c. I, § 1.

bourguignonne des renseignements aussi circonstanciés que sur les conquêtes des Wisigoths. On sait cependant que l'établissement des Bourguignons dans le pays auquel ils donnèrent leur nom fut assez tardif. Ils demeuraient dans le voisinage du Rhin au commencement du ve siècle, et Renatus Frigeridus les désigne avec les Francs, les Alemans et les Alains au nombre des soutiens de Jovin, qui en 411 avait pris la pourpre à Mayence[1]. C'était sans doute déjà un peuple redoutable, car, malgré la chute de Jovin, ils prirent possession, en 413, de certaines parties du pays arrosé par le Rhin [2]. Telle est certainement l'origine de l'État bourguignon dont le souvenir fut conservé par les poëmes chevaleresques du cycle des Niebelungen, c'est-à-dire du royaume gouverné par Gunther (le Gundicarius des chroniqueurs), qui, au dire des poëtes allemands, résidait à Worms, sur le Rhin (*ze Wormze bi dem Ryne*)[3], et comptait parmi ses vassaux Ortwin de Metz. Mais cet État ne dura guère, car la nation bourguignonne fut presque complétement détruite par les Huns en 435 ou 436, après avoir soutenu une guerre désastreuse contre le général romain Aetius[4]. La ruine des Bourguignons, dont le récit traditionnel termine le poëme des Niebelungen, fit abandonner par les survivants de ce peuple la vallée du Rhin, et en 443 « leurs restes » (*reliquia Burgundionum*), c'est ainsi que les désigne la Chronique de Prosper Tyro, s'établissaient dans la Savoie (*Sapaudia*), que les Romains leur donnèrent pour la partager avec les habitants[5].

Il importe maintenant de préciser ce qu'était au ve siècle la

1. « Ex ulteriori Gallia nuntii veniunt, Jovinum adsumsisse ornatus regios, et cum Burgundionibus, Alamannis, Francis, Alanis, omnique exercitu imminere obsidentibus. » (Greg. Tur., *Historia Francorum*, l. II, c. IX.)

2. « Lucio V. C. consule (413)... Burgundiones partem Galliae propinquam Rheno obtinuerunt. » (*Prosperi Aquit. Chronicon.*)

3. *Niebelungen*, vers 21. — Certains érudits modernes prétendent trouver la tradition de l'occupation bourguignonne dans les noms de localités de Worms ou des environs qui rappellent le souvenir de Gunther, de Sifrit et de Kriemhilt (Roget de Belloguet, *Questions bourguignonnes*, p. 124); mais il est à peine utile de protester auprès de nos lecteurs contre cette allégation, car chacun d'eux verra dans les vocables signalés à leur attention des désignations entièrement dues à la popularité de l'épopée des Niebelungen.

4. Idace, Prosper Tyro.

5. Voyez plus haut, page 65, note 5.

Sapaudia, noyau de l'État bourguignon dont la fin du règne de Gondebaud marque l'apogée. On ne comprenait pas alors sous ce vocable les contrées qui formaient au moyen âge les diocèses de Tarentaise et de Maurienne, car les textes du IXe siècle distinguent parfaitement la *Morienna* et la *Tarentasia* de la *Saboia*[1]; quelques mots d'Ammien Marcellin (IVe siècle) permettent en outre d'affirmer que le pays arrosé par le Rhône après sa sortie du Léman faisait partie de la Savoie[2]. On doit donc considérer la *civitas Genavensium* comme représentant assez exactement le pays cédé aux Bourguignons en 443, et cette identité est corroborée par la résidence, à Genève, de Chilperic, l'un des deux premiers rois bourguignons[3]. Il importe aussi de remarquer que, malgré les paroles de Tyro, les Bourguignons ne paraissent avoir reçu qu'une partie du pays alors désigné sous le nom de Savoie; en effet, ce pays comprenait, au commencement du Ve siècle, la ville d'Yverdun[4] (*Ebredunum*), dans la cité d'Avenches, et nous avons constaté plus haut, à l'aide de la Vie de saint Lupicin, que la *civitas Aventicae* était encore, quelque temps plus tard, soumise aux Alemans.

Vingt ans suffirent à peine aux Bourguignons pour réparer le désastre essuyé par leur nation en 436 et pour leur permettre de reprendre une part active aux affaires de l'Empire romain. En 456, sous la conduite de leurs rois, Gondioc et Chilperic Ier, ils accompagnèrent les Wisigoths et Théoderic II dans une expé-

1. « Saboiam, Moriennam, Tarentasiam, montem Cinisium, vallem Segusianam... » (Traité du partage de l'empire franc en 806, apud Bouquet, t. V, p. 772.)

2. *Vitae Patrum*, c. I, § 5.

3. « A Poeninis Alpibus effusiore copia fontium Rhodanus fluens..., et paludi sese ingurgitat nomine Lemanno, eamque intermeans, nusquam aquis miscetur externis..... Unde sine jactura rerum per Sapaudiam fertur et Sequanos; longeque progressus, Viennensem latere sinistro perstringit, dextro Lugdunensem. » (Amm. Marcell., l. XV, c. XI.) Ajoutons, pour la meilleure interprétation de ce texte, que les Séquanes dont il est question sont les habitants du pays qui forma depuis le diocèse de Belley, et qui, bien qu'enclavé entre la Lyonnaise et la Viennoise, faisait cependant partie de la *Maxima Sequanorum;* c'est en effet après sa sortie de l'évêché de Belley que le Rhône coule entre la cité de Lyon et celle de Vienne. Ainsi donc le diocèse de Genève formait tout au moins l'extrémité sud-ouest de la Savoie.

4. « Praefectus classis barcariorum, Ebruduni Sapaudiae. » (*Notitia dignitatum*, édition Seek, p. 215.) La présence du nom de la Savoie a été imposée au rédacteur de la *Notitia* par l'existence d'une autre ville du nom d'*Ebredunum* (Embrun), qui, également située dans la région alpestre, était dès lors une des dix-sept villes métropoles de la Gaule.

dition dirigée en Espagne contre les Suèves, expédition que couronnèrent la victoire d'Astorga et la soumission complète de la nation ennemie[1]. Le continuateur de Prosper, qui place ces événements à l'année 457, semble croire qu'en récompense du concours du chef bourguignon Gondioc, Théoderic lui permit de s'établir en Gaule[2], ce qui concorde assez étroitement avec les paroles de Marius d'Avenches : « En cette année (456), les Bourguignons occupèrent une partie de la Gaule. » Mais on aurait tort de voir dans les expressions des deux chroniqueurs autre chose que l'énoncé de l'admission des Bourguignons en Gaule à un autre titre que celui de réfugiés. En 443, une partie de la Savoie leur avait été accordée comme asile, et ils étaient restés confinés dans cette étroite région ; après l'expédition d'Espagne, forts de l'alliance du roi wisigoth, il leur fut permis de s'étendre sur la rive droite du Rhône, et ils parvinrent à soumettre à leurs lois, avant la fin du v[e] siècle, presque tout le pays arrosé par ce fleuve et par ses affluents.

On ne s'est guère occupé en France de savoir en quoi consistait le nouveau territoire occupé par les Bourguignons en 457, et il est vrai que les faits positifs font entièrement défaut. Un savant professeur de Bâle, M. Carl Binding, auteur d'une remarquable histoire du royaume burgondo-romain de 443 à 532[2], a conjecturé qu'Ambérieux, ville située entre Genève et Lyon, c'est-à-dire entre la capitale de Chilperic l'ancien et la résidence de son neveu Chilperic le jeune, a dû être l'une des étapes de la conquête bourguignonne, conséquemment l'étape de 457[3]. Il observe avec raison qu'en 501 (3 septembre), à l'époque à laquelle Gondebaud fuyait devant l'armée victorieuse de Clovis, comme une trentaine d'années plus tard, sous le règne de Godemar qui défendait aussi contre les Francs l'indépendance de son peuple, il y eut une assemblée de la nation bourguignonne, et que ces deux assem-

1. Idace, apud Bouquet, t. I, p. 620-621.

2. « Post cujus [Reciarii Suevorum regis] cedem, Gundiocus, rex Burgundionum, cum gente et omni praesidio annuente sibi Theudorico ac Gothis, intra Galliam ad habitandum ingressus, societate et amicitia Gothorum functus. » (G. Hille, *De continuatore Prosperi ann.* 641 *Havniensi*, p. 26.)

3. *Das burgundisch-romanische Königreich*, t. I, p. 58.

blées, les seules dont les documents nous aient conservé la mention, se tinrent à Ambérieux (*Ambariacum*)[1]. Nous sommes assez porté à adopter le sentiment de M. Binding, d'après lequel le choix de ce lieu comme siége des assemblées de la nation bourguignonne se rattacherait à une tradition qui le faisait préférer à des cités plus importantes.

Il est impossible de suivre pas à pas l'agrandissement du royaume de Bourgogne. On peut cependant constater certains faits attestant le pouvoir des chefs bourguignons dans des régions assez éloignées de la *Sapaudia*. Ainsi il est probable qu'avant l'année 463 les Bourguignons avaient étendu leur domination au delà de l'Isère, à quarante-trois lieues au sud de Genève, car, à cette date, le roi Gondioc dénonça au pape Hilaire la conduite de l'évêque de Vienne, qui avait conféré l'évêché de Die à saint Marcel, au mépris des droits du métropolitain d'Arles[2], et, suivant les légendaires, le nouvel évêque de Die aurait été exilé par ce prince[3]. Lyon ne paraît avoir subi le joug bourguignon qu'en 470[4], et la soumission de cette ville est, de l'avis de certains critiques, le motif qui porta Sidoine Apollinaire à l'abandonner pour s'établir en Auvergne[5]; la métropole de Vienne dut succomber vers le même temps que Lyon[6]. En 474, l'autorité de Chilperic le jeune était reconnue au midi jus-

1. L'assemblée tenue sous Gondebaud est indiquée par la souscription du titre XLII de la loi Gombette : « Data Ambariaco sub die III nonas septembris, Abieno V. C. consule; » celle de Godemar par le titre CVII du même code : « Incipit capitulus, quem dominus noster gloriosissimus Ambariaco in conventu Burgundionum. »

2. Roget de Belloguet (*Questions bourguignonnes*, p. 167) cite à l'appui de ce fait une lettre du pape Hilaire, publiée au tome IX de la Collection des conciles publiée à Paris en 1644.

3. *Ibid.* — Cf. la *Gallia christiana*, t. XVI, col. 512.

4. Lyon était encore au pouvoir effectif des Romains en 467, lorsque Sidoine, qui y résidait encore, fut mandé à Rome par l'empereur Sévère. Dans la lettre à Heronius, où il raconte son voyage dans la Ville éternelle, Sidoine désigne Lyon sous le nom de Rhodanusia (*Epistolae*, l. I, ep. V).

5. Sidoine fut ordonné évêque de Clermont en 472, et dans une lettre écrite peu de temps après l'avénement de Nepos à l'Empire (*Epistolae*, l. V, ep. VI), il désigne sa patrie, alors soumise à Chilperic II, l'un des tétrarques bourguignons, par les mots *Lugdunensis Germania.*

6. Le Nain de Tillemont, cité par Roget de Belloguet (*Questions bourguignonnes*, p. 167), voit, dans le fait que nous avons rapporté quelques lignes plus haut au sujet de l'évêché de Die, la preuve que Vienne appartenait aussi dès 463 aux Bourguignons; mais nous pensons, avec Belloguet, qu'on doit bien plutôt en induire une conséquence opposée.

qu'à Vaison ; mais, comme le témoigne Sidoine, cette ville reconnaissait encore l'autorité du nom romain[1]. La soumission de la cité de Langres, dont l'évêque Aprunculus encourut la haine des Bourguignons vers l'an 487[2], dut suivre d'assez près la chute de Lyon et de Vienne. Si l'on en croit Frédegaire, il faudrait compter Chalon-sur-Saône au nombre des villes du royaume de Bourgogne en 493[3], et la puissance bourguignonne était telle à cette époque, que Gondebaud fit une expédition en Ligurie à la faveur de la guerre entre Odoacre et Théoderic l'Amale[4]. On aurait cependant tort de conclure, avec un critique moderne[5], que le passage des Bourguignons en Ligurie impliquât naturellement la possession d'une partie de la Provence par ce peuple, car les évêchés bourguignons de Sion, de Genève, de Tarentaise, de Grenoble et de Gap confinaient tous à la province italienne désignée alors par le nom de *Liguria*[6]. On ne peut nier toutefois l'extension momentanée du royaume de Bourgogne au delà de la Durance : en 499, les évêques d'Arles et de Marseille assistaient, aussi bien que les prélats de Vienne et de Valence, au concile bourguignon de Lyon[7], et Grégoire attribue aussi, en l'an 500, la Provence marseillaise aux Bourguignons[8]; mais on

1. On apprend, en effet, par une lettre de Sidoine, que Vaison embrassa en 474 le parti du « nouveau prince » ; c'est ainsi que l'évêque de Clermont désigne Nepos, récemment élevé à l'Empire, et que son parent Apollinaire, le destinataire de la lettre, était accusé auprès de Chilperic d'avoir incité la ville à cette décision : « Namque confirmat magistro militum Chilperico victoriosissimo viro, relatu venenato quorumpiam sceleratorum fuisse secreto insusurratum tuo praecipue machinatu oppidum Vasionense partibus novi principis applicari. » (*Epistolae*, l. V, c. VI.)

2. *Historia Francorum*, l. II, c. XXIII.

3. *Historia Francorum epitomata*, c. XVIII.

4. Ennodius, *Vita sancti Epiphanii*, apud Bouquet, t. III, p. 370-371.

5. M. Gabriel Monod qui, dans un compte rendu du livre de M. Binding, *Das burgundisch-romanische Königreich* (*Revue critique d'histoire et de littérature*, t. VIII, p. 264, note 1), s'exprime ainsi : « Si les Burgundes n'occupaient pas une partie au moins de la Provence, on ne conçoit plus les motifs ni même la possibilité de leur passage en Ligurie. »

6. « Secunda provincia [Italiae], Liguria a legendis, id est, colligendis leguminibus, quorum satis ferax est, nominatur, in qua Mediolanum est et Ticinus quae alio nomine Papia appellatur. *Haec usque ad Gallorum fines extenditur.* » (Paul Diacre, *De gestis Langobardorum*, l. II, c. XV.)

7. Ce concile ou plutôt ce colloque fut décidé à Savigny (*Sarbiniacum*), où l'évêque de Lyon était allé saluer le roi Gondebaud en compagnie des évêques de Vienne, d'Arles, de Valence et de Marseille. (D'Achery, *Spicilegium*, édit. in-4°, t. V, p. 110.)

8. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXII.

peut induire du concile d'Agde que ce pays était retombé au pouvoir des Wisigoths avant l'an 506[1]. Tous ces renseignements, rapprochés des indications que l'on possède sur l'étendue du royaume wisigoth, permettent de considérer la Loire, puis le Rhône au sud des sources de la Loire, comme formant en général la limite des deux États. Cependant, en 517, la *civitas Albensium*, entièrement située à l'ouest du Rhône et formant alors le diocèse de Viviers, obéissait aux Bourguignons, qui s'en étaient vraisemblablement emparés pendant la guerre qu'ils soutinrent contre les Goths après la mort d'Alaric[2].

Il ne saurait être question de tracer les limites du royaume de Bourgogne à l'aide des seuls faits que nous venons d'énumérer, mais on peut atteindre à ce but au moyen des souscriptions des vingt-cinq évêques présents au concile assemblé à Épaone[3] en 517 par le roi Sigismond[4]. Les prélats qui figurèrent à cette réunion appartenaient à sept provinces et se répartissaient ainsi :

1. Et même dès l'année 500, car il est probable qu'Alaric II recouvra les cités que lui avaient enlevées les Bourguignons à la faveur de la guerre que ce peuple soutenait alors contre les Francs. (Voyez plus haut, page 51, note 1, et page 60, note 2.)

2. Viviers appartenait encore aux Wisigoths en l'an 496, comme le prouve une inscription funéraire que nous avons reproduite plus haut (page 49).

3. Nous employons constamment la forme Épaone consacrée par l'usage pour désigner la localité où se tint le concile de 517, parce que le nom latin *Epao* ou *Epaonis* ne paraît pas être passé dans le français.

4. « Concilium Epaonense, Sigismundi Burgundionum in Gallia regis tempore celebratum a XXV episcopis, XVII kalendas octobris, Agapito V. C. consule, id est anno Christi DXVII, Hormisdae papae IV, Childeberti regis VI.....

» *Subscriptiones episcoporum :* Avitus episcopus constitutiones nostras, id est sacerdotum provinciae *Viennensis*, relegi et subscripsi die XVII kalendas mensis octavi, Agapito V. C. consule, Epaone. — Viventiolus, episcopus ecclesiae *Lugdunensis*, cum provincialibus meis, constitutiones nostras relegi et subscripsi, die et consule supradicto. — Silvester, episcopus ecclesiæ *Cabillonensis*, relegi et subscripsi... — Gemellus, in Christi nomine episcopus *Vasensis*, r. et s... — Apollinaris, episcopus civitatis *Valentinae*, r. et s... — Valerius, episcopus civitatis *Segestericae*, r. et s. — Victurius, episcopus civitatis *Gratianopolitanae*, r. et s. — Claudius, episcopus ecclesiae *Vesontionensis*, r. et s. — Gregorius, episcopus civitatis *Lingonicae*, r. et s. — Pragmatius, episcopus civitatis *Augustodunensis*, r. et s. — Constantius, episcopus civitatis *Octodorensis*, r. et s. — Catulinus, episcopus civitatis *Ebredunensis*, r. et s. — Sanctus, episcopus civitatis *Darantasiensis*, r. et s. — Maximus, episcopus civitatis *Genavensis*, r. et s. — Bubulcus, episcopus civitatis *Vindonissæ*, r. et s. — Saeculatius, episcopus civitatis *Deensis*, r. et s. — Julianus, episcopus civitatis *Carpentoratensis*, r. et s. — Constantius, episcopus civitatis *Vappincensis*, r. et s. — Florentius, episcopus civitatis *Arausicae*, r. et s. — Item Florentius, episcopus civitatis *Tricastinae*, r. et s. — Philagrius, episcopus civitatis *Cabellicae*, r. et s. — Venantius, episcopus civitatis *Albensium*, r. et s. — Praetextatus, episcopus civitatis *Aptensis*, r. et s. — Tauricianus,

1° Première Lyonnaise : Lyon, Chalon, Langres, Autun.

2° Quatrième Lyonnaise : Nevers[1].

3° Séquanaise : Besançon, Windisch.

4° Alpes Graies : Sion, Tarentaise.

5° Viennoise : Vienne, Vaison, Valence, Grenoble, Genève, Die, Carpentras, Orange, Trois-Châteaux, Cavaillon, Aps (depuis Viviers), Avignon[2].

6° Seconde Narbonnaise : Sisteron, Apt, Gap.

7° Alpes Maritimes : Embrun.

Il est assez naturel de supposer que quelques évêques bourguignons furent empêchés d'assister au concile et qu'il leur fut même impossible de s'y faire représenter. En effet, on ne peut exclure du royaume de Bourgogne les trois évêchés de Mâcon, de Belley et d'Avenches, enclavés tous trois dans les évêchés représentés à Épaone : Mâcon entre les diocèses d'Autun, de Chalon et de Lyon ; Belley entre les diocèses de Lyon, de Genève et de Vienne ; Avenches entre les diocèses de Besançon, de Windisch (depuis Constance), de Sion, de Genève et de Lyon.

On ne trouve, en dehors du pays formé par les vingt-cinq évêchés du concile d'Épaone, qu'une seule *civitas* dont on puisse être tenté d'attribuer la possession aux Bourguignons. Nous avons dit, en effet, dans le chapitre précédent, qu'il ne nous paraissait pas possible de donner à la Bourgogne, postérieurement à l'année 506, aucune des villes situées au sud de la Durance[3], et, de ce côté, la limite commune de la Bourgogne et de la Gothie nous paraît si nettement indiquée par la rivière, que nous avons admis la division des cités d'Avignon et d'Aix entre les deux royaumes. A l'ouest, la limite des mêmes États, on s'en souvient, ne peut

episcopus civitatis *Nivernensium*, r. et s. — Peladius, presbyter, jussu domini Salutaris episcopi civitatis *Avennicae*, huic definitioni interfui et subscripsi. »

1. L'abbé Lebeuf (*Dissertation dans laquelle on recherche depuis quel temps le nom de France*, ... p. 54-56) a essayé de soutenir qu'il fallait corriger les mots *episcopus civitatis Nivernensium* de la souscription de Tauricianus au concile de 517 en *ep. civ. Nivedunensium*, et que ce prélat était un évêque de Nyon, la *civitas Equestrium* de la Notice des cités ; mais Roget de Belloguet (*Carte du premier royaume de Bourgogne*, p. 155-160) a fait justice des arguments, d'ailleurs très-faibles, du savant chanoine.

2. Sur les raisons qui nous font reconnaître la présence du représentant de l'église d'Avignon, plutôt que celui d'Avenches, au concile de 517, voyez plus haut, p. 50, note 4.

3. Voyez plus haut, pages 49-50.

faire naître aucun doute. Au nord, vers le pays des Francs, la certitude n'est pas moins grande, car il n'existe aucun motif de supposer que la domination bourguignonne se soit étendue sur les cités d'Auxerre, de Troyes, de Châlons et de Toul[1]; enfin, à l'est, la frontière est indiquée par les Alpes, qui servaient aussi de limite à la Gaule. Ainsi, sur tout le périmètre des frontières burgondes, un point seul peut sérieusement appeler la discussion : la question est de savoir si la *civitas Basiliensium*, renfermée entre la courbure du Rhin et les diocèses de Besançon et de Windisch, faisait partie de la Bourgogne.

Sur ce point, les avis sont partagés, et aucun texte, en réalité, ne permet de résoudre la question. Bâle faisait, il est vrai, partie de la Séquanaise, et tout le reste de cette province appartenait, en 517, à la Bourgogne; mais on ne doit pas oublier que les guerres du v[e] siècle rompirent souvent l'unité des provinces: ainsi les Goths possédèrent durant quelque temps une cité de la province, essentiellement bourguignonne, de Vienne. On a objecté d'autre part, contre l'attribution de Bâle à la Bourgogne, que cette ville et son territoire durent faire partie de l'Allemagne, mais cet argument n'a pas non plus la portée qu'on pense, car, au temps de Gondebaud et peut-être à la suite des victoires de Clovis sur les Alemans, une partie des pays soumis à ce peuple fut rattachée au royaume bourguignon; la possession de Windisch par Sigismond, en 517, suppose évidemment l'annexion de la cité alemannique d'Avenches à la Bourgogne[2].

1. Les textes prouvent au contraire que ces villes étaient soumises aux Francs antérieurement à la ruine du royaume de Bourgogne; la limite des deux États est surtout indiquée d'une manière précise, au sud de la *civitas Tricassium*. En effet, suivant Grégoire, Clovis résidait à Villery (*Villariaco*), dans le pays de Troyes, lorsqu'il attendait Clotilde, dont il venait de faire demander la main au roi de Bourgogne, et ce lieu était voisin de la frontière bourguignonne que la jeune princesse donna l'ordre de piller et d'incendier : « Chrotechildis vero cum adpropinquasset Villariaco, in qua Chlodoveus residebat, in territorio Trecassino, adhuc antequam terminos Burgundiae Chrotechildis praeteriret, rogans eos a quibus ducebatur, ut duodecim leucas in utrasque partes de Burgundia praedarent et incenderent... » (*Historia Francorum epitomata*, c. XIX.) Villery (Aube, arrond. de Troyes, canton de Bouilly) était situé au diocèse de Troyes, à 8 kilomètres seulement du diocèse de Langres, dont la possession complète par les Bourguignons a été sérieusement établie par Roget de Belloguet (*Carte du premier royaume de Bourgogne*, p. 120-144).

2. M. Roget de Belloguet (*Carte du premier royaume de Bourgogne*, p. 102) n'admet

On a aussi cru trouver une arme contre les prétentions bourguignonnes dans la participation d'Adelphius, *episcopus Rauracensis*, au concile tenu à Orléans en 511 par ordre de Clovis, et M. Binding lui-même s'en est servi[1]; mais il est démontré depuis plus de deux siècles qu'Adelphius n'était pas un évêque des *Rauraci*, c'est-à-dire du peuple de Bâle, car les meilleurs manuscrits du concile d'Orléans portent *de Ratiate* au lieu de *Rauracensis*, et il faut le reconnaître pour un évêque de Poitiers siégeant à Rézé[2]. Les auteurs modernes penchent généralement, en raison du silence des documents bourguignons, à exclure Bâle du royaume de Bourgogne, et cette opinion acquiert presque le caractère d'une certitude, aux yeux de Roget de Belloguet, car, suivant cet auteur, Childebert II aurait détaché, entre autres pays, l'Alsace et le Sundgau du royaume d'Austrasie, pour en gratifier son second fils Théoderic qu'il faisait roi de Bourgogne[3] : or on sait que le Sundgau était formé de la

pas que Windisch ait appartenu aux Bourguignons. Suivant lui, Bubulcus, *episcopus civitatis Vindonissae*, qui figure au concile d'Épaone, était un évêque *in partibus* empêché de résider dans son diocèse que les Alemans occupaient dès lors. On doit voir là le résultat de deux idées préconçues de l'estimable érudit que nous citons, et qui consistent, l'une à supposer que tout l'ancien royaume de Bourgogne fut attribué à Gontran par le partage de 561 (*ibid.*, p. 44), l'autre à croire que l'Allemagne (*Alamannia*) appartint, durant le VI[e] siècle, aux Austrasiens, qui se montrèrent jaloux de l'intégrité de ce territoire (*ibid.*, p. 43-44). Il ne veut pas admettre, en conséquence, que les fils de Gondioc, Gondebaud notamment, aient pu soumettre à leur domination une partie du pays habité par la nation alemannique que les rois francs, Clovis et Sigebert le Boiteux, combattirent avec succès vers le même temps dans la Première et la Seconde Germanie, et refuse à la Bourgogne de 517 la partie orientale du territoire d'Avenches comprise entre la Sarine et l'Aar, en prétendant établir (*ibid.*, p. 98-102) que les limites de la langue française en Suisse sont celles du royaume bourguignon. Il faut évidemment reconnaître que la limite du royaume de Bourgogne au nord-est, vers Windisch et le Rhin, n'est pas connue d'une manière rigoureuse; mais nous ne pensons pas qu'on puisse sérieusement exclure Windisch des États de Sigismond. Les désastres subis par les Alemans dans les dernières années du V[e] siècle ont pu faire tomber une partie de leur territoire aux mains des Bourguignons, de même que ceux-ci trouvèrent l'occasion d'un petit agrandissement territorial (le diocèse de Viviers) dans la catastrophe qui faillit amener en 507 la chute complète de la puissance wisigothique en Gaule au profit des Francs. Ajoutons, pour terminer cette note, que la conclusion de Belloguet a été en partie admise par Jahn dans sa carte de Bourgogne en 517 (*Die Geschichte der Burgundionen und Burgundiens*, t. II), où cet érudit place Windisch hors de la Bourgogne, en attribuant néanmoins la totalité de la cité d'Avenches aux Bourguignons.

1. *Das burgundisch-romanische Königreich*, p. 308.

2. Lecointe (*Annales ecclesiastici Francorum*, t. I, p. 402) a établi ce fait dès 1665. — Cf. Valois, *Notitia Galliarum*, p. 465.

3. Roget de Belloguet, *Questions bourguignonnes*, p. 182.

partie septentrionale de la *civitas Basiliensium*. Cependant le coup ne porte pas : Frédegaire ne parle nullement, en effet, du Sundgau comme on s'accorde généralement à le croire, mais bien des habitants du Saintois (*Suggentenses*)[1], pays démembré de la cité de Toul. Toutefois les paroles du chroniqueur du VIIe siècle prouvent que le Sundgau faisait partie du royaume d'Austrasie sous Sigebert Ier et Childebert II, car ce pays était, comme son nom l'indique, « le canton méridional » de l'Alsace, partagée dès lors en Nordgau et Sundgau; mais rien n'autorise à croire que le royaume de Gontran, fréquemment désigné par l'appellation de « royaume de Bourgogne », ait eu la même limite septentrionale que l'ancien État bourguignon. Ce ne sera donc point le texte de Frédegaire, mais bien l'absence complète de preuves, ou même d'indices, qui nous décidera à ne pas renfermer la *civitas Basiliensium* dans les limites du royaume de Gondebaud et de Sigismond.

La conquête et le partage de la Bourgogne par les Francs. — Les renseignements que les historiens contemporains nous ont transmis sur les derniers jours de la monarchie bourguignonne se réduisent à bien peu de chose. Nous allons essayer de les résumer et de faire saisir ensuite les deux phases bien distinctes de la soumission de la Bourgogne que le partage de ce pays entre les héritiers de Clovis nous permet d'entrevoir.

C'est en 523 que Clodomir, Childebert et Clotaire, poussés par le ressentiment de leur mère Clotilde, qui voulait tirer vengeance de la mort de ses parents sur les fils de Gondebaud, marchèrent contre la Bourgogne. La fortune les favorisa, et ils battirent l'armée bourguignonne commandée par Sigismond et par son frère, Godemar, qui tous deux prirent la fuite. Sigismond revêtit la robe d'un religieux et voulut chercher un refuge au

1. Voici, du reste, les expressions mêmes de Frédegaire : « Anno XV regni Theuderici, cum Alesaciones, ubi fuerat enutritus, praecepto patris sui Childeberti tenebat, a Theudeberto ritu barbaro pervaditur..... Coactus atque compulsus Theudericus, timore perterritus, per pactionis vinculum Alsacios ad partem Theudeberti firmavit; etiam et Suggentenses et Turenses et Campanenses, quos saepius repetebat. » (*Fredegarii scholastici Chronicon*, c. XXXVII.) — Sur les anciennes formes du nom du Saintois, voyez Lepage, *Dictionnaire topographique du département de la Meurthe*, p. 122.

monastère de Saint-Maurice en Valais, mais il tomba dans les mains des Francs de Clodomir, qui l'emmena dans l'Orléanais avec sa femme et ses enfants. Les rois francs s'étant éloignés, Godemar réunit ses forces et recouvra le royaume : cet événement força Clodomir à retourner en Bourgogne; mais avant de quitter ses États, il fit mettre à mort Sigismond et la famille de ce malheureux prince. Il ne semble pas que Childebert et Clotaire aient participé à cette seconde expédition; par contre, le roi d'Orléans réclama cette fois l'assistance de Théoderic, son frère consanguin, qui, bien qu'ayant épousé la fille de Sigismond, ne semble pas avoir songé un moment à venger celui-ci. Vézeronce, situé au territoire de Vienne, à dix lieues seulement au sud d'Ambérieux, la capitale traditionnelle des rois bourguignons, est le lieu où Clodomir et Théoderic réunirent leurs armées : c'est là qu'ils livrèrent bataille aux troupes de Godemar et les mirent en déroute; c'est là enfin que le roi d'Orléans fut tué en poursuivant les fuyards. Exaspérés de la mort de leur chef, « les » Francs donnent la chasse à Godemar, écrasent les Bourgui- » gnons et soumettent tout le pays, » dit Grégoire, qui, deux lignes plus loin, rapporte que le successeur de Sigismond rentra cependant de nouveau en possession de son royaume[1]. L'intervention des Ostrogoths dans les affaires de la Bourgogne, intervention qui, toute pacifique qu'elle fût, eut pour résultat d'annexer les dix cités méridionales de ce royaume (Trois-Châteaux ou Saint-Paul, Vaison, Orange, Avignon, Carpentras, Cavaillon, Apt, Sisteron, Gap et Embrun) aux États du roi d'Italie, doit être certainement rapportée à la première expédition de Clodomir[2].

La seconde campagne des Francs appartient à l'année 524; la troisième, qui n'eut pas lieu avant 532, fut décidée par Childebert et Clotaire, lesquels y convièrent Théoderic, l'un des combattants de Vézeronce. Le roi d'Austrasie refusa son concours, et, pour calmer ses guerriers mécontents, qui le menaçaient de

1. *Historia Francorum*, l. V, c. VI. — *Marii episcopi Chronicon.*
2 Voyez, sur l'annexion de la Bourgogne méridionale aux États de Théoderic, ce que nous avons dit plus haut, pages 58 à 63.

suivre ses frères en Bourgogne, il leur promit le pillage de l'Auvergne rebelle. Grégoire ne relate de cette expédition que le siége d'Autun par les deux princes francs, la fuite de Godemar, la soumission de la Bourgogne entière, et l'on pourrait être tenté de croire que les Bourguignons durent abandonner dès le premier jour tout espoir de salut[1]. Il n'en fut cependant pas ainsi, car une épître de Cassiodore nous fait connaître que « le Bourguignon », c'est-à-dire Godemar, désireux de recouvrer ce qui lui avait été enlevé, reconnut la suzeraineté des Ostrogoths moyennant un léger agrandissement territorial, et, dit le secrétaire du roi Athalaric, il « défend plus sûrement son royaume maintenant qu'il a déposé les armes[2] ». Cette lettre, écrite postérieurement à la mort de Théoderic l'Austrasien[3], qui fut suivie, à quelques mois de distance, de la ruine définitive du royaume de Bourgogne, montre que ce dernier événement fut précédé de quelques jours d'une accalmie trompeuse.

Plusieurs savants ont cru que Childebert et Clotaire s'étaient partagé la Bourgogne sans en réserver quelque portion au roi d'Austrasie dont l'armée n'avait pas participé à la dernière campagne contre les Bourguignons. C'est là une erreur que réfute la Chronique d'un prélat de cette nation, Marius d'Avenches, où l'on lit que « sous le consulat de Paulin [534], les rois des Francs, Childebert, Clotaire et Théodebert, se rendirent maîtres de la Bourgogne et, ayant mis Godemar en fuite, se partagèrent son royaume[4] ». On doit évidemment conclure de ce fait que Théodebert, le nouveau roi d'Austrasie, consentit à donner à ses deux oncles l'appui que leur avait refusé son père.

Les paroles de Marius sont au reste vérifiées par ce que l'on

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XI.

2. « Burgundio quin etiam ut sua reciperet, devotus effectus est, reddens se totum dum accepisset exiguum. Elegit quippe integer obedire, quam imminutus obsistere. Tutius nunc defendit regnum, quando arma deposuit. Recuperavit enim prece quod amisit acie. » (Cassiodore, *Variae*, l. XII, ep. I.)

3. Il y est en effet parlé de la mort du roi d'Austrasie, que le chancelier d'Italie attribue au chagrin que ce prince ressentit à la nouvelle des succès remportés par les Ostrogoths.

4. « Paulino juniore, indictione XII. Hoc consule reges Francorum Childebertus, Chlotharius et Theudebertus Burgundiam obtinuerunt et, fugato Godomaro rege, regnum ipsius diviserunt. » (Bouquet, t. II, p. 15.)

sait du sort des cités qui composaient l'ancien royaume de Bourgogne, et qui, à partir de 523, par suite de l'annexion de dix d'entre elles aux États de Théoderic d'Italie, avaient été réduites au nombre de dix-huit. Neuf de ces cités, Langres, Besançon, Windisch (ou Constance), Avenches, Nevers, Autun, Chalon, Vienne et Viviers, — et quelques-unes, on le voit, comptaient parmi les plus étendues de la Bourgogne, — paraissent avoir fait partie des possessions de Théodebert[1], qui n'aurait ainsi laissé que la moitié de la Bourgogne à ses deux oncles, les véritables initiateurs cependant de la guerre finale. Mais cette inégalité dans le partage de 534 n'est évidemment qu'apparente et doit servir à démontrer que Godemar n'avait sans doute recouvré qu'une partie de son royaume après 524. On se souvient, en effet, que la Bourgogne aurait été entièrement subjuguée par les Francs à la suite de la mort de Clodomir; or le seul allié du roi d'Orléans, le seul prince mérovingien auquel la nouvelle conquête franque pouvait profiter, était Théoderic qui, s'il ne lui était pas loisible d'empêcher la rentrée en scène de Godemar et le soulèvement de la plus grande partie des pays bourguignons, était néanmoins un puissant souverain capable de maintenir sous le joug les quatre cités les plus voisines de ses États, Langres, Besançon, Avenches et Constance, et sans doute aussi la *civitas Vallensium* (Sion), qui, formée de la vallée du Rhône avant le passage de ce fleuve dans le Léman, et resserrée par conséquent entre les Alpes et l'Italie d'une part, le territoire d'Avenches de l'autre, ne pouvait guère être conservée par les Bourguignons après la perte de cette dernière ville. Ajoutons, du reste, que le Valais fut probablement uni au royaume d'Austrasie sous le règne du fils de Théoderic, car la possession de ce pays n'était pas inutile à Théodebert pour passer en Italie, où l'on sait qu'il fit une si heureuse campagne. Ces divers territoires, dont l'annexion remonterait ainsi à l'année 524[2], ne devaient pas

1. Voyez plus loin, chap. II, § 3.
2. Aucun des historiens et des érudits modernes qui, en s'occupant de cette période de l'histoire franque, ont eu à tirer parti du chapitre que Grégoire consacre à la captivité de son parent Attale, neveu de l'évêque de Langres, n'a songé qu'à l'époque à laquelle

entrer en ligne de compte dans le partage qui eut lieu dix ans plus tard, alors que le royaume de Bourgogne n'était plus composé que de treize cités environ.

Il convient maintenant de rechercher comment s'effectua le partage de 534. On sait que les territoires d'Autun, Chalon, Vienne et Viviers, qui étaient contigus aux possessions du roi d'Austrasie en Aquitaine, lui appartinrent après l'occupation définitive de la Bourgogne ; peut-être même la soumission des deux dernières cités remontait-elle à la guerre de 524. Nevers, dont les textes contemporains ne nous apprennent rien durant le second tiers du VI[e] siècle, et qui était enclavée dans les possessions tant anciennes que nouvelles de Théodebert, lui fut aussi très-certainement attribuée. Lyon échut à Childebert[1]. Quant à Clotaire, les documents ne faisant rien connaître au sujet de sa part des dépouilles de Godemar, le devoir du géographe historien est de présenter les hypothèses les plus probables.

Théodebert ayant eu au moins les trois cités d'Autun, de Chalon et de Nevers, celles de Vienne et de Viviers lui appartenant de fait, il ne reste que huit cités bourguignonnes dont la possession puisse être assignée à ses oncles, les deux adversaires de Godemar en 532. Les pays soumis à la domination de ces deux princes avant le partage de la Bourgogne ne confinant en aucune façon à ce royaume[2], il est probable qu'on se borna à donner à Childebert et à Clotaire un lot composé de cités touchant les unes aux autres, sans s'inquiéter de la distance, plus ou moins grande, qui les séparait de leurs domaines de France et d'Aquitaine. Lyon, avons-nous dit, fit partie du lot de Childe-

on doit rapporter cette histoire, c'est-à-dire à l'année 532, Langres pût encore appartenir aux Bourguignons.

1. Voyez plus loin, 2[e] partie, chap. II, § 4.

2. Ceci semble rigoureusement vrai pour l'époque du partage de la Bourgogne à la suite de la victoire définitive des Francs; mais, en 532, au début de la guerre, le royaume de Childebert confinait certainement aux possessions des Bourguignons, puisqu'il comprenait la cité de Bourges, limitrophe de celle de Nevers (voyez plus loin, 2[e] partie, chap. II, §§ 2 et 3). Cette circonstance, bien qu'il ne faille peut-être pas tenir grand compte des considérations stratégiques lorsqu'il s'agit de rapports entre les divers royaumes francs, permet néanmoins de supposer, en raison de la neutralité du roi d'Austrasie, que les premiers guerriers de l'armée franque entrèrent alors en Bourgogne par le territoire de Nevers.

bert : c'est donc probablement à ce prince qu'échurent les cités de Mâcon, de Genève[1] et de Tarentaise, tandis que les territoires de Belley, Grenoble, Valence et Die auraient formé la part de Clotaire. Nous ne donnons ce résultat que comme une simple hypothèse, mais en faisant néanmoins observer qu'il répond à la fois aux exigences provenant de la configuration géographique de chacune des circonscriptions que nous venons d'énumérer, et à l'égalité qui paraît avoir dû présider au partage de 534.

1. Plusieurs des savants qui ont étudié les souscriptions du concile d'Arles de 524 ont cru reconnaître l'évêque de Genève, Maxime, dans le prélat de même nom qui parut à ce concile et qui doit être bien plutôt identifié avec Maxime, évêque d'Aix en Provence. En admettant leur sentiment, il faudrait, dès cette époque, retirer Genève aux Bourguignons pour le donner aux Ostrogoths. Mais cette conjecture est heureusement détruite par une inscription funéraire découverte en 1835 dans le cimetière de l'ancien couvent de Saint-Offange, sur la rive méridionale du Léman, entre Evian et Tour-Ronde, et par conséquent sur le territoire de la *civitas Genavensium*. Cette inscription a déjà été publiée plusieurs fois, et notamment par M. Edmond Le Blant, dans son recueil des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 578); nous reproduisons ici le texte qui en a été donné un peu différemment, en 1868, par M. Binding (*Das burgundisch-romanische Königreich*, t. I, p. 262, note 908) :

[*In hoc tumu*]LO RE
[*quiescit bonae*] MEM
[*or*]IE ONOVACCVS
[*qu*]I VIXIT ANNS XIII
ET MINSIS IIII
ETRANSIIT X KL
SEPTEMBRIS
MAVURTIO VI
RO CLR CONSS
SUB VNC CONSS
BRANDOBRIGI RE
DIMTIONEM A
DNMO GUDOMA
RO REGE ACCE
PERUNT
†

Le nom des *Brandobrigi*, que le roi Godemar racheta de la captivité franque sans doute, sous le consulat de Mavurtius, c'est-à-dire en l'an 527, paraît ici pour la première fois, et l'on ignore la demeure précise de cette peuplade, qui habitait évidemment aux environs d'Evian. Quoi qu'il en soit, cette inscription prouve la domination des Bourguignons sur le territoire de Genève après les désastres de 523.

§ 3. — LES FRANCS AVANT 511.

L'auteur de l'*Historia Francorum* ne donne que fort peu de détails sur l'origine et les progrès de la domination des Francs en Gaule au cours du ve siècle.

Il nous apprend cependant que, d'après une opinion fort répandue, les Francs, originaires de Pannonie, s'établirent d'abord sur la rive du Rhin, d'où, traversant le fleuve, ils passèrent en Thuringe[1], pays évidemment situé sur la rive gauloise et différent par conséquent de la région qui conserva ce nom pendant le moyen âge. « Là, dit-on, ils créèrent pour les commander, suivant les *pagi* et les cités, des rois chevelus pris dans la première et, pour ainsi dire, dans la plus noble de leurs familles[2]. » Telle était, paraît-il, l'origine de ces divers rois qui, au commencement du vi^e^ siècle, gouvernaient les Francs, l'un à Cologne[3], l'autre à Cambrai[4], un troisième peut-être au Mans[5], un quatrième on ne sait où[6], tandis que Clovis régnait sur la plus grande partie

1. « Dehinc transacto Rheno, Thoringiam transmeasse. »
2. *Historia Francorum*, l. II, c. IX.
3. Sigebert le Boiteux, dont le fils Cloderic avait accompagné Clovis dans la guerre contre les Goths en 507 (*Hist. Francorum*, l. II, c. XXXVII). Le récit de sa mort et de celle de Cloderic se trouve au chap. XL du livre II de Grégoire.
4. « Erat autem tunc Ragnacharius rex apud Camaracum. » (*Ibid.*, l. II, c. XLII.)
5. Nous suivons ici l'opinion commune qui considère Rignomer, frère de Ragnacaire et de Richaire de Cambrai, comme un roi du Mans. Grégoire (*ibid.*, l. II, c. XLII) ne le dit cependant pas formellement; voici, au reste, ses paroles mêmes : « Fuerunt autem supradicti reges (Ragnacharius et Richarius) propinqui hujus (Chlodovechi) : quorum frater, Rignomeris nomine, apud Cenomannis civitatem, ex jussu Chlodovechi interfectus est... », qui ne prouvent réellement qu'une chose, la présence de Rignomer au Mans, lorsque Clovis procéda au massacre des princes de sa famille.
6. Grégoire ne dit pas quelle était la résidence de Chararic, dont il relate le meurtre après avoir raconté la fin tragique de Sigebert le Boiteux et de son fils Cloderic, en débutant par ces mots : « Post haec ad Chararicum regem dirigit. » (*Hist. Francorum*, l. II, c. XLI.) Chararic était déjà roi en l'an 486, car à cette époque Clovis l'avait inutilement convié à l'expédition contre Syagrius; aussi est-il hors de doute que son royaume doit être cherché dans la partie de la Gaule septentrionale la plus anciennement occupée par les Francs : les villes de Tournai et de Cambrai appartenant, à cette même époque, la première à Clovis, la seconde à Ragnacaire, il a paru à l'auteur d'un copieux ouvrage sur la Morinie, publié de 1639 à 1654, que ce pays, compris entre la mer du Nord et les cités susdites, devait avoir formé le royaume de Chararic (Malbrancq, *De Morinis*, t. I, p. 192); et l'opinion de Malbrancq est aujourd'hui un article de foi en matière historique, car le plus mince traité d'histoire de France fait de Chararic un roi de Thérouanne. Cependant, si Malbrancq avait tout aussi bien écrit un livre sur l'Atrébatie, il est probable qu'il eût, avec un succès non moins grand, fait régner Chararic à Arras.

de la nation franque comme successeur de son père Childeric, dont le siége royal était à Tournai[1].

Grégoire rapporte aussi que Clodion, l'un des premiers rois Francs, habitait, vers 440, le castrum de *Dispargum*, situé dans le pays des Thuringes. De là il se serait avancé dans la Belgique et, à la suite d'une victoire remportée sur les Romains, il se rendit maître de Cambrai, puis de tout le pays situé au nord de la Somme[2]. Childeric, le second successeur de Clodion, guerroya sur les bords de la Loire à Orléans, à Angers, et il s'emparait de cette dernière ville que venait d'envahir le Saxon Odoacre[3]. Il soumit sans doute à sa domination la partie de la Première Belgique voisine des Alemans, car, contractant une alliance avec le chef saxon qu'il avait vaincu à Angers, il subjugua ce peuple, dont l'Italie avait dû subir l'invasion[4].

Cependant, suivant l'*Historia Francorum*, la Seconde Belgique était loin d'être entièrement soumise aux Francs, car, en 486, sous le règne de Clovis, fils et successeur de Childeric, Syagrius, que Grégoire qualifie « roi des Romains », faisait sa résidence dans la ville de Soissons; mais, attaqué par Clovis et par l'allié de celui-ci, Ragnachaire, roi de Cambrai, le dernier représentant du nom romain vit son armée faiblir et dut céder devant la fortune de Clovis, qui, peu après, le fit périr secrètement. Dix ans plus tard (496), nous voyons le chef franc recevoir le baptême à Reims des mains de l'évêque de cette ville qui

1. Ce fait résulte de la découverte du tombeau de Childeric, qui fut faite à Tournai en 1653 et à laquelle on doit deux curieux livres d'archéologie : l'*Anastasis Childerici I, Francorum regis*, par J.-J. Chifflet (Anvers, 1655, in-4°), et le *Tombeau de Childéric Ier, roi des Francs, restitué à l'aide de l'archéologie*, par l'abbé Cochet (Paris, 1859, in-8°). Quelques doutes se sont élevés cependant sur l'identité du prince franc enseveli à Tournai, et certains érudits pensent que le tombeau découvert en 1653 renfermait les restes de Childeric, l'un des fils de Clotaire Ier et d'Ingonde, dont Grégoire a parlé en disant qu'il mourut avant son père (*Historia Francorum*, l. IV, c. III). Cette opinion, qui n'est pas aussi étrange qu'elle le paraît tout d'abord, puisque le titre de *roi*, donné au défunt sur le cachet trouvé dans le sépulcre, était alors attribué indifféremment à tout fils de roi, ne peut toutefois être sérieusement soutenue en face de l'inventaire des objets et surtout des médailles que renfermait le tombeau princier, et qui permettent en réalité de faire remonter celui-ci au dernier quart du Ve siècle.

2. *Historia Francorum*, l. II, c. IX, *in fine*.

3. *Ibid.*, l. II, c. XVIII.

4. *Ibid.*, l. II, c. XIX.

lui obéissait sans doute depuis la défaite de Syagrius et, vers le commencement du v[e] siècle, il eut avec le roi des Wisigoths, Alaric, une entrevue dans une île de la Loire, voisine d'Amboise, ce qui prouve évidemment que, dès lors, ses États confinaient à ceux de ce souverain. En 507, il entrait en campagne contre les Goths, tuait Alaric à la bataille de Vouillé; puis, cette année et l'année suivante, il soumettait l'Auvergne et tous les pays situés entre la Loire et le territoire des Bourguignons[1]. Dès lors Clovis était le maître des deux tiers de la Gaule, et tout faisait présager la grandeur future du nom franc.

Sur ces entrefaites, Clovis reçut de l'empereur Anastase les insignes du consulat. Revêtant alors la tunique de pourpre ainsi que la chlamyde et portant couronne en tête, il se rendit de la basilique de Saint-Martin à la ville de Tours. Ensuite, quittant cette cité, il revint à Paris, où il fixa le siége de son royaume, et il y rendit le dernier soupir le 27 novembre 511, après avoir soumis à sa domination les villes de Cologne, de Cambrai, et d'autres encore, qui jusque-là obéissaient à de petits rois particuliers[2].

Les chroniqueurs et les hagiographes ne nous permettent pas d'ajouter beaucoup à ce que nous venons de rapporter en nous appuyant uniquement sur Grégoire. La Vie de sainte Geneviève, écrite vers l'an 518, pourrait cependant faire croire que Childeric domina à Paris; on y parle, en effet, de la grande vénération du roi franc pour la vierge de Nanterre, qui obtint de lui la grâce de plusieurs criminels dont le supplice devait avoir lieu à Paris même[3]. Mais il semble que là, aussi bien qu'à Angers, le père de Clovis figure surtout comme auxiliaire des Romains, dont il paraît avoir été l'allié fidèle et le défenseur contre les autres peuplades germaniques, telles que les Goths, les Saxons et les Alemans[4]. Il y a, du reste, d'autant moins lieu de croire à l'oc-

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XXVII, XXXI, XXXV, XXXVII.
2. *Ibid.*, l. II, c. XXXVIII-XLIII.
3. *Vita sanctae Genovefae*, c. VI (apud Bouquet, t. III, p. 370).
4. Grégoire lui-même rapporte que les Francs, unis avec les Romains du comte Paul, attaquèrent les Wisigoths en 470, et leur enlevèrent du butin; il montre ensuite Childeric arrivant au secours d'Angers que le Saxon Odoacre vient d'envahir, le comte Paul

cupation définitive de Paris par les Francs, dès le séjour qu'y fit Childeric, que l'hagiographe raconte plus loin un miracle accompli par sainte Geneviève pendant le blocus de la cité parisienne par cette nation[1].

On peut du reste, pour fortifier cette opinion, s'appuyer sur les *Gesta regum Francorum*, rédigés au VIII[e] siècle. On y lit, en suite du mariage de Clovis et de Clotilde (493), que vers le même temps Clovis étendit sa domination jusqu'à la Seine, et qu'ultérieurement il occupa tout le pays jusqu'à la Loire[2]. Ainsi, avant Clovis et malgré les courses de Childeric sur le territoire d'Orléans et sur celui d'Angers, le royaume des Francs ne devait pas s'étendre, au sud-ouest, plus loin que la Somme, qu'il atteignait déjà au temps de Clodion, et il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque le « roi des Romains » occupa Soissons jusqu'en 486. La défaite de Syagrius

périssant dans la lutte, et le roi franc entrant alors dans la ville reconquise, accompagné sans aucun doute des Romains dont le chef vient de mourir les armes à la main, car c'est certainement ainsi qu'il faut comprendre le récit si bref du vieil historien, que certains de ses traducteurs, même parmi les plus récents, ont rendu d'une façon peu exacte : « Paulus vero comes cum Romanis ac Francis, Gotthis bella intulit, et praedas egit. Veniente vero Adovacrio Andegavis, Childericus rex sequenti die advenit, interemtoque Paulo comite, civitatem obtinuit. » Après le siége d'Angers, nouvelle guerre entre les Romains et les Saxons, à la suite de laquelle, ceux-ci ayant été vaincus, voient les îles qu'ils habitaient (à l'embouchure de la Loire, suivant toute vraisemblance) tomber aux mains des Francs, qui les ravagent. Enfin, le Saxon Odoacre s'unit ensuite avec Childeric, non contre les Romains, dont le prince franc n'a cessé d'être l'allié, mais contre les Alemans, envahisseurs de l'Italie, qu'ils réduisent à la raison (*Historia Francorum*) l. II. c. XVIII-XIX). Sur le rôle de Childeric, assez bien entrevu par l'abbé Dubos (*Histoire critique de l'établissement de la monarchie française*), on doit surtout consulter l'ouvrage de Wilh. Junghans, *Die Geschichte der fränkischen Könige Childerich und Chlodovech*, p. 13-20.

1. « Tempore illo quo obsidionem Parisius per bis quinos, ut aiunt, annos a Francis perpessa est. » (*Vita sanctae Genovefae*, c. VII, apud Bouquet, t. III, p. 370.) Ce siége de Paris, dont la durée a été fort exagérée par la tradition qu'invoque ici l'hagiographe, peut parfaitement être reporté au règne de Clovis, comme le veulent l'abbé Dubos et dom Bouquet. Dom Toussaint Duplessis, qui combat longuement le sentiment de ces deux érudits (*Nouvelles Annales de Paris*, p. 34-36), ne réussit nullement à prouver que l'auteur de la Vie de sainte Geneviève ait voulu parler d'un siége remontant aux années 465-470.

2. « In illis diebus dilatavit Chlodoveus, amplificans regnum suum usque Sequanam. Sequenti tempore usque Ligeri fluvio occupavit. » (*Gesta regum Francorum*, c. XIV.) L'auteur des *Gesta* rapporte ensuite un fait évidemment emprunté à la tradition franque sur le mariage de Clovis, et qui contient une sorte de preuve de ce qu'il vient d'avancer au sujet de l'extension des États du roi franc vers 493 : Aurélien, dont Clovis venait d'utiliser les talents de négociateur, et qui avait obtenu la main de Clotilde pour son maître, aurait reçu comme récompense de ses services la ville de Melun avec le titre de duché (*ducatus*).

amena vraisemblablement les Francs à dominer sur l'ensemble des villes situées au nord de la Seine, et l'extension du pouvoir de Clovis sur tout le pays compris entre la Seine et la Loire fut certainement le résultat du traité conclu entre Clovis, devenu chrétien, et la confédération armoricaine, qui pendant presque tout le ve siècle avait su maintenir son indépendance vis-à-vis des représentants du nom romain[1].

Les conciles ne nous apportent aucune lumière sur l'étendue du royaume franc avant l'accroissement considérable qui suivit la bataille de Vouillé (507). Parmi ceux qui purent se réunir avec l'agrément de Clovis, le concile d'Orléans de 511 est seul parvenu jusqu'à nous. Trente-deux évêques y prirent part[2], et dans ce nombre on remarque treize prélats qui peu d'années auparavant obéissaient au roi des Wisigoths[3]. C'étaient les

1. On doit consulter sur la confédération armoricaine les pages que lui consacre l'abbé Dubos (*Histoire critique de l'établ. de la monarchie française*, l. III, c. II), et qui, bien qu'empreintes de quelque exagération, sont encore peut-être ce qu'on a écrit de plus complet et de plus exact sur la question.

2. « Concilium Aurelianense, Chlodovei Francorum regis evocatione celebratum, sub die VI idus julias, Felice V. C. consule, anno Christi DXI, Symmachi papae XIII, Chlodovei ejusdem regis XXX..... Subscriptiones episcoporum : Cyprianus, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Burdegalensis* metropolis, canonum statuta nostrorum subscripsi, sub die VI idus julias, Felice V. C. consule. — Tetradius, episcopus ecclesiae *Bituricae* metropolis, subscripsi. — Licinius, episcopus ecclesiae *Turonicae* metropolis, s. — Leontius, episcopus ecclesiae *Elusanae*, metropolis, s. — Gildaredus, episcopus ecclesiae *Rotomagensis* metropolis, s. — Petrus, episcopus ecclesiae *Santonicae*, s. — Chronopius, episcopus ecclesiae *Petrocoricae*, s. — Boetius, episcopus ecclesiae *Cadurcinae*, s. — Quintianus, episcopus ecclesiae *Rutenicae*, s. — Eufrasius, episcopus ecclesiae *Arvernicae*, s. — Sextilius, episcopus ecclesiae *Vasaticae*, s. — Nicetius, episcopus ecclesiae *Auscensis*, s. — Lupicinus, episcopus ecclesiae *Ecolesimensis*, s. — Adelfius, episcopus ecclesiae *Pictavorum* (alias de *Ratiate* vel de *civitate Ratiatica*), s. — Heraclius, episcopus ecclesiae *Parisiacae*, s. — Principius, episcopus ecclesiae *Cenomannicae*, s. — Lupus, episcopus ecclesiae *Suessionicae*, s. — Nepus, episcopus ecclesiae *Abrincatinae*, s. — Epiphanius, episcopus ecclesiae *Namneticae*, s. — Eustochius, episcopus ecclesiae *Andegavinae*, s. — Camillianus, episcopus ecclesiae *Tricassinae*, s. — Lithāredus, episcopus ecclesiae *Oxomensis*, subscripsi. — Modestus, episcopus ecclesiae *Veneticae*, s. — Melanius, episcopus ecclesiae *Redonicae*, s. — Edibius, episcopus ecclesiae *Ambianensis*, s. — Sofronius, episcopus ecclesiae *Veromandensis*, s. — Maurusio, episcopus ecclesiae *Ebroicinae*, s. — Leontianus, episcopus ecclesiae *Constantinae*, s. — Livanius, episcopus ecclesiae *Silvanectensis*, s. — Eusebius, episcopus ecclesiae *Aurelianensis*, s. — Theodosius, episcopus ecclesiae *Autisiodorensis*. — Aventinus, episcopus ecclesiae *Carnotenae*, s. »

3. Nous avons admis plus haut, en parlant des Wisigoths, que la principale conséquence de la bataille de Vouillé fut l'annexion aux États de Clovis de tout ce qu'Alaric possédait en Gaule, hormis la majeure partie de la Première Narbonnaise et la Provence gothique : telle n'est pas cependant l'opinion de M. Bonnell (*Die Anfänge des karolin-*

évêques de Bourges, de Cahors, de Rodez et de Clermont (de la Ire Aquitaine), de Bordeaux, de Saintes, de Périgueux, d'Angoulême et de Poitiers (de la IIe Aquitaine), d'Eauze, de Bazas, d'Auch (de la Novempopulanie), et de Tours (de la IIIe Lyonnaise); mais ce dernier prélat obéissait sans doute déjà à Clovis antérieurement à 507, pour la partie de son diocèse comprise en deçà de la Loire. Ces noms suffiraient, en l'absence de tout autre texte, à montrer l'importance des résultats de la campagne de 507-508. Les dix-neuf autres signataires du concile d'Orléans appartenaient aux IIe, IIIe et IVe Lyonnaises, ainsi qu'à la Seconde Belgique[1], et leurs souscriptions prouvent qu'avant la défaite des Wisigoths le royaume des Francs s'étendait au nord-ouest jusqu'à la mer par les cités d'Amiens, de Rouen, de Coutances et d'Avranches; qu'il atteignait l'extrémité de la péninsule armoricaine par les évêchés d'*Ossismi* et de Vannes, et la Loire par les diocèses de Nantes, d'Angers, d'Orléans et d'Auxerre[2];

gischen Hauses, p. 196). Ce savant prétend que le titre XLVII de la loi salique, où la forêt Carbonnière et la Loire semblent indiquées comme les limites extrêmes du pays soumis aux Francs Saliens, est postérieur à l'année 507, et que le nom *Liger* ou *Leger* ne désigne pas la Loire; mais bien la Leyre, petit fleuve qui se déverse dans le bassin d'Arcachon après avoir traversé les territoires des cités de Dax et de Bordeaux; il conclut de cette explication que le royaume des Francs ne dépassa pas la Leyre à la suite des événements de 507 à 508 et que les Wisigoths purent conserver, jusqu'au temps d'Athanagilde, le pays entre la Leyre et les Pyrénées. M. Bonnell aurait peut-être dû commencer par prouver que *Liger* ou *Leger* était la forme originelle du nom actuel de la Leyre que les géographes historiens pensent pouvoir identifier avec le *Sigmatus* de Ptolémée et le *Signatius* de Martien d'Héraclée (E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. I, IV, 149); toujours est-il que son sentiment ne paraît pas avoir chance d'être adopté, même par ses compatriotes (voy. notamment la notice qui se rapporte à la carte de l'empire franc sous les Mérovingiens et jusqu'à Charlemagne, dans l'édition du *Spruner-Menke Hand-Atlas zur Geschichte des Mittelalters und der neueren Zeit*, qui se publie en ce moment).

1. Ce sont, dans la Deuxième Lyonnaise, les évêques de Rouen, d'Avranches, d'Évreux et de Coutances; dans la Troisième Lyonnaise, les évêques du Mans, de Nantes, d'Angers, d'*Ossismi*, de Vannes et de Rennes; dans la Quatrième Lyonnaise, les évêques de Paris, de Troyes, d'Orléans, d'Auxerre et de Chartres; enfin, dans la Seconde Belgique, les évêques de Soissons, d'Amiens, de Vermand (ou Noyon) et de Senlis.

2. La participation de Théodore, évêque d'Auxerre, au concile de 511, n'est pas la preuve la plus ancienne de la possession de la *civitas Autissiodorum* par Clovis, car le prédécesseur de ce prélat, Eptadius, avait été nommé à l'évêché auxerrois par le roi des Francs, une dizaine d'années auparavant, avec l'autorisation du roi de Bourgogne, Gondebaud, dont Eptadius était alors le sujet (*Vita sancti Eptadii*, ap. Bouquet, t. III, p. 380). Quant à tirer parti pour la fixation de la limite franco-bourguignonne, vers Auxerre, du passage de la Vie de saint Eptadius, où il est dit que l'entrevue de Clovis et de Gondebaud où fut décidée la nomination du nouvel évêque eut lieu *ad fluvium Quorundam*,

enfin qu'au sud-est il confinait au royaume de Bourgogne, par les cités d'Auxerre et de Troyes[1]. Le concile d'Orléans ne donne cependant aucune idée de l'autorité des Francs sur les pays qui formèrent depuis le royaume d'Austrasie, car on n'y trouve pas l'indication des villes situées à l'est du Soissonnais et du Vermandois; mais la défaite des Alemans[2] par Clovis en 496 et le meurtre de Sigebert, qui régnait à Cologne sur les Francs Ripuaires, ne laissant aucun doute sur l'extension du royaume de Clovis jusqu'au Rhin, nous n'hésitons nullement à attribuer aux Francs tous les pays gaulois situés au nord du royaume de Bourgogne[3] tel que nous le fait connaître le concile d'Épaone.

nous n'y songerons pas, car ce nom de rivière, probablement altéré, ne peut pas être assimilé avec certitude à celui de la Cure, comme le pense Roget de Belloguet (*Carte du premier royaume de Bourgogne*, p. 146).

1. Troyes obéissait déjà à Clovis en 495, lors de son mariage avec Clotilde (voy. plus haut, page 75, note 1).

2. Cependant Grégoire établit tout au moins la possession de Reims par les Francs dès 496.

3. La possession de Toul et de son territoire par Clovis peut se déduire de l'itinéraire de ce prince au retour de son expédition victorieuse contre les Alemans en 496, lequel est ainsi indiqué dans la Vie de saint Vaast : « Victor deinde Alamannos cum rege in ditione cepit, ovansque ad patriam festinus rediens, ad Tullum oppidum venit. Et cum jam desiderium, ut celer ad baptismi gratiam confugeret, sciscitando comperit inibi beatum Vedastum sub religionis cultu vitam degere : quem mox sibi itinere junxit. Dum pariter pergerent, quadam die venerunt in pago Vongise, ad locum qui dicitur Grandeponte, juxta villam Riguliago, super fluviam Axona. Deinde ad Remorum urbem..... perduxit. » (*Vita sancti Vedasti*, c. III, apud Bouquet, t. III, p. 372.) Quant à la cité de Verdun, située au nord de celle de Toul, elle fit aussi partie des États de Clovis, mais peut-être seulement à la suite de la mort de Sigebert le Boiteux, auquel elle aurait d'abord appartenu : la révolte de cette ville contre Clovis dont la connaissance nous a été transmise à la fois par la tradition orléanaise que représentent la Vie de saint Mesmin, écrite au VII[e] siècle (Bouquet, t. III, p. 393), la chronique d'Aimoin, moine de Fleury, rédigée vers l'an 1000 (*ibid.*, t. III, p. 40) et le livre des Miracles de saint Mesmin, composé par Letald à la fin du XI[e] siècle (*ibid.*, t. III, p. 445), et par la tradition verdunoise dont la Chronique de Verdun due à la plume de Hugues de Flavigny, écrivain du XII[e] siècle (*ibid.*, t. III, p. 355), est certainement l'écho; cette révolte, disons-nous, aurait été l'une des conséquences de l'annexion du pays des Francs Ripuaires au royaume de Clovis. (Dubos, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française*, t. II, p. 237-240. — Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. III, p. XXVIII, 140, note *c*, et 335 note *a*.)

CHAPITRE II

LA GAULE DE 511 A 561

§ 1. — LES PARTAGES DE L'EMPIRE FRANC.

Si l'on connaît assez bien les limites de l'empire franc à la mort de Clovis, on n'a que des notions assez vagues sur le partage qui en fut fait alors entre les quatre fils du roi défunt. Chacun des nouveaux royaumes était composé d'un certain nombre de cités, réunies sans aucun souci des anciennes circonscriptions provinciales ou des limites naturelles, et formait même plusieurs groupes séparés les uns des autres par des territoires appartenant à un tétrarque différent. La partie de la Gaule soumise aux Francs antérieurement à la guerre de 507, cette portion de notre sol que l'on désignait spécialement au VIe siècle sous le nom de France, *Francia*, fut cependant l'objet d'une division plus régulière : c'est dans la *Francia* que chacun des fils de Clovis eut son siége royal, autour duquel s'arrondissait la partie la plus appréciée peut-être de son royaume ; les contrées d'outre-Rhin passèrent tout entières, malgré leur importance territoriale, aux mains de Théoderic, l'aîné des fils du conquérant franc. L'Aquitaine, c'est-à-dire la partie de la Gaule comprise entre la Loire, l'Océan, les Pyrénées et les Cévennes, l'Aquitaine récemment conquise sur les Wisigoths, semble avoir été partagée entre les quatre frères, qui auraient ainsi traité la région d'outre-Loire comme un domaine dont chaque roi désirait avoir sa part, surtout sans doute à cause de ses vignobles fameux.

L'état de choses créé par le partage de 511 était une menace pour l'avenir de la puissance franque, dans le cas où une étroite union cesserait d'exister entre les quatre nouveaux souverains qui avaient toujours en face d'eux, dans la Gaule, les Bourgui-

gnons et les Goths : les Bourguignons encore gouvernés par le vieux Gondebaud, l'oncle de Clotilde, et dont la domination était demeurée intacte depuis Langres jusqu'à la Durance, depuis les Cévennes jusqu'aux Alpes; les Goths, dont les possessions en Gaule se réduisaient alors à la Première Narbonnaise, Toulouse exceptée, et à la Provence. Pendant les treize années qui suivirent la mort de Clovis, l'union des quatre rois paraît n'avoir pas été troublée, et leur prestige s'en accrut de telle sorte qu'Amalaric, le fils et le successeur d'Alaric, l'adversaire de Clovis, rechercha leur alliance et obtint la main de leur sœur. L'un des ennemis héréditaires neutralisé tout au moins pour un moment, la reine Clotilde excita ses trois fils, Clodomir, Childebert et Clotaire, à la guerre contre les Bourguignons, prétendant venger sur les fils de Gondebaud la mort de son père et de sa mère (523). La guerre fut un désastre véritable pour la Bourgogne : le roi Sigismond, fait prisonnier avec sa femme et ses enfants, trouva un bourreau dans Clodomir, qui parvint à entraîner, en 524, contre les restes de la nation bourguignonne, son frère aîné Théoderic que Clovis avait eu d'une femme autre que Clotilde. Cependant Théoderic était le propre gendre de Sigismond, mais c'était seulement par de tels sacrifices que pouvait être maintenue la prédominance des Francs.

Clodomir trouva la mort dans cette seconde campagne contre les Bourguignons, qui, pour une dizaine d'années encore, conservèrent un peu d'indépendance. Le royaume d'Orléans, l'un des quatre États démembrés du royaume de Clovis, devait être lui-même partagé en trois lots, car Clodomir laissait trois fils en bas âge. Ce fait démontrait le péril contenu en germe dans un système de partage qui, appliqué d'une manière régulière, aurait infailliblement amené en quelques générations l'anéantissement complet de la puissance franque.

Childebert et Clotaire comprirent-ils l'imminence du péril, ou bien la convoitise fut-elle leur unique conseillère lorsqu'ils décidèrent la mort des fils de Clodomir dont Clotilde réclamait instamment l'élévation à la royauté? On l'ignore; toujours est-il que le royaume d'Orléans fut partagé entre eux et Théoderic, non pas

cependant de façon à amener un groupement meilleur des territoires soumis à chacun des rois survivants. L'enchevêtrement des trois royaumes francs s'accrut même à la suite du partage de la Bourgogne définitivement vaincue (534) et de celui de la Provence cédée par les Ostrogoths (536).

Cependant la mort de Childebert (558), qui suivait à trois années de distance la disparition de Théodebald, le petit-fils de Théoderic, dont Clotaire avait seul recueilli l'immense héritage, rétablit pour un moment l'unité de la monarchie franque. Quand Clotaire fut descendu à son tour dans la tombe, on put croire tout d'abord que, s'ils n'écartaient pas les périls fatalement attachés au morcellement d'un empire, les fils de Clotaire garderaient au moins une certaine mesure dans le fractionnement des provinces méridionales qui attribuait à plusieurs d'entre eux une partie de ces contrées éloignées du centre de leur domination; mais, à la suite de la mort de Charibert (567) et du partage de ses États entre les trois rois survivants, on vit bientôt reparaître ce bizarre luxe d'enclaves qui avait distingué les royaumes de Théodebert, de Childebert et de Clotaire; et, cette fois, il fut la cause de luttes acharnées qui coûtèrent la vie à plus d'un prince du sang mérovingien.

On conçoit quel est l'embarras du géographe qui, en face d'un tel système de partage, cherche à reconstituer, à l'aide des rares documents contemporains, la carte de la Gaule franque sous les fils de Clovis, sous ceux de Clotaire, ou à l'époque du traité d'Andelot (587). Aussi les historiens qui ont consacré quelques mots à la géographie du VIe siècle, sont-ils arrivés le plus souvent à des résultats que ne viennent pas toujours corroborer les textes de l'époque mérovingienne. Il nous a donc fallu, le plus souvent, renoncer à discuter leurs opinions, et nous borner conséquemment à asseoir notre étude sur les historiens, les hagiographes, les diplômes, les chartes, les conciles et les monuments épigraphiques.

Si l'on en croit Grégoire, dont l'*Historia Francorum* forme une solide base de discussion pour la question qui nous occupe, le partage de l'empire franc à la mort de Clovis et le partage de

la Gaule, cinquante ans plus tard, entre les quatre fils de Clotaire, auraient un grand nombre de points de contact : « Le roi Clovis étant mort, dit notre auteur, ses quatre fils, c'est-à-dire Théoderic, Clodomir, Childebert et Clotaire, prirent possession de son royaume en le partageant entre eux par portions égales[1]. » Ailleurs, à propos du partage de 561, le même auteur s'exprime ainsi : « Les quatre fils de Clotaire, c'est-à-dire Charibert, Gontran, Chilperic et Sigebert, firent entre eux un partage régulier. Le sort donna à Charibert le royaume de Childebert et Paris pour siége principal; à Gontran, le royaume de Clodomir et Orléans pour siége; à Chilperic, le royaume de son père Clotaire et pour capitale Soissons; à Sigebert, le royaume de Théoderic et pour siége Reims[2]. » Cependant, malgré de si nettes paroles et l'identité à peu près certaine des siéges royaux, il est impossible d'admettre avec dom Vaissete[3], l'abbé Lebeuf et d'autres savants éminents, une correspondance étroite entre les royaumes de 511 et ceux de 561, par la raison bien simple que tout le bassin du Rhône, c'est-à-dire le royaume bourguignon de 511, définitivement soumis par les Francs en 534, dut figurer dans le partage de 561. Il importe donc de traiter séparément les États formés par chacun de ces partages.

§ 2. — ROYAUME DE CLODOMIR (511-524).

Le royaume de Clodomir ayant disparu après treize ans d'existence, il convient de dire tout d'abord le peu que l'on sait de certain sur son étendue.

La capitale du royaume de Clodomir était Orléans, si l'on en croit l'*Historia epitomata*[4], dont le témoignage est corroboré sur ce point par celui de Grégoire, suivant lequel le partage de 561 dévolut à Gontran le royaume de Clodomir avec Orléans

1. *Historia Francorum*, l. III, c. I.
2. *Ibid.*, l. IV, c. XXII.
3. *Histoire générale de Languedoc*, t. Ier, p. 256 et 674.
4. *Fredegarii Historia Francorum epitomata*, c. XXX.

pour siége[1]. Au reste, la possession de la *civitas Aurelianorum* par Clodomir est prouvée par le fait de la déportation de Sigismond, qui fut mis à mort sur l'emplacement du village actuel de Saint-Sigismond[2] (Loiret). Tours est, après Orléans, la seule ville que l'on puisse avec assurance attribuer au royaume de Clodomir : ce prince en conféra l'évêché à Ommatius, qui le gouverna de 521 à 526[3]. On tire de Grégoire la preuve que Tours appartint ensuite à Clotaire, tandis que les conciles démontrent qu'Orléans passait alors à Childebert, de sorte qu'on pourrait ajouter foi à la réalisation du partage égal du royaume de Clodomir entre ses deux frères germains. C'est là tout ce qu'il y a de positif sur le premier royaume d'Orléans ; mais certaines considérations tirées surtout de la composition des États voisins permettent de désigner avec quelque certitude les cités qui formèrent avec Orléans et Tours le gros du royaume de Clodomir.

La Touraine et l'Orléanais représentent un peu plus du tiers de la partie du pays que les Francs possédaient alors sur le cours de la Loire, et, ce qui plus est, le tiers moyen. Cette circonstance, unie aux exigences stratégiques, qui ne durent pas être complétement sacrifiées lorsque l'on composa la partie principale de chacun des nouveaux États, permet d'attribuer au royaume d'Orléans tous les pays francs arrosés par le grand fleuve central de la Gaule.

Ainsi, la cité d'Auxerre, située sur la rive droite de la Loire entre le royaume de Bourgogne et la cité d'Orléans, devait obéir à Clodomir, sous peine de n'avoir aucun lien direct avec celui des autres royaumes francs dont elle aurait alors dépendu. La cité de Sens a dû faire également partie du royaume d'Orléans, et ce serait à la suite du partage de cet État entre les frères de Clodomir qu'elle aurait elle-même été divisée en deux portions : l'une, avec la ville épiscopale rattachée, au royaume de Théoderic ; l'autre, comprenant Melun et Château-Landon, attribuée au roi de Paris. La possession du Blésois, pays placé à cheval sur la Loire, entre

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXII.
2. Voyez plus loin, dans la partie topographique, l'article consacré à *Columna vicus*.
3. *Historia Francorum*, l. III, c. XVII.

la cité d'Orléans et celle de Tours, doit être nécessairement attribuée à Clodomir, à qui elle était nécessaire pour maintenir les communications par voie de terre ou par voie d'eau entre la capitale et l'une des plus importantes villes de son royaume; or, le Blésois représentant la partie la plus méridionale de l'immense cité de Chartres, il nous paraît qu'on a quelque chance d'être exact en donnant la *civitas Carnotum* tout entière au roi d'Orléans, en partant de ce principe que ce ne sont pas les partages primitifs entre les fils de Clovis et de Clotaire qui semblent avoir produit les premiers fractionnements des cités entre les princes francs, mais bien les partages subséquents motivés par la mort de l'un des quatre frères. L'Anjou, que la Loire traverse après sa sortie de Touraine, appartint probablement, de 511 à 524, au même roi que cette dernière province : cette opinion trouve une sorte de confirmation dans le fait que la cité d'Angers fit plus tard partie des États de Théodebert et de Theodebald, formant ainsi une enclave fort éloignée des principaux groupes territoriaux du royaume de Metz, enclave qui porte la marque évidente d'un partage secondaire. Les cités de Nantes et de Poitiers, entre lesquelles coule ensuite la Loire avant de tomber dans l'Océan, ont dû compléter vers l'ouest le royaume d'Orléans, et les érudits, qui ont le plus récemment étudié les partages de la Gaule au VIe siècle, accordent volontiers que Poitiers partageait déjà, de 511 à 524, le sort de Tours, parce que, disent-ils[1], ces deux villes furent depuis constamment unies sous la domination successive de Clotaire, de Charibert, de Sigebert, de Chilperic, de Gontran et de Childebert II, qui les faisaient gouverner par un seul et même duc. A ces différentes cités on peut joindre avec quelque raison le Berry, situé au sud de l'Orléanais, confinant d'une part, vers l'ouest, à la Touraine, et limité d'autre part, à l'est, par la Loire, qui le séparait de la cité d'Auxerre; mais nous pensons que le texte de Grégoire relatif à un événement de l'année 530, texte où il est dit que la cité de Bourges

1. Bonnell, *Die Anfänge des karolingischen Hauses*, p. 199.— Baillet, *Histoire du royaume d'Orléans*, p. 267-268, du tome V des *Mémoires de la Société d'agriculture d'Orléans*.

était «alors» du royaume de Childebert, ne doit pas être employé, comme il l'a été par M. Bonnell, pour prouver que le roi de Paris possédait le Berry en vertu d'un récent partage (celui du royaume de Clodomir), car les mots «tunc temporis», dont l'historien des Francs s'est servi en cette occasion, sont là simplement pour marquer une opposition entre les possesseurs de Bourges, au temps où écrivait l'évêque de Tours, et le prince qui y était obéi en 530.

En dehors de ces neuf cités : Sens, Auxerre, Bourges, Orléans, Chartres, Tours, Angers, Nantes et Poitiers, nous ne voyons aucune circonscription qu'on puisse joindre avec quelque vraisemblance aux États de Clodomir. Quelle raison de placer le Mans, avec l'abbé Lebeuf[1] et M. Aug. Baillet[2], au nombre des cités dépendant du royaume d'Orléans? Aucune, à notre avis, car Clodomir possédait le cours de la Loire franque sans avoir besoin de la *civitas Cenomannorum*. Objectera-t-on que cette circonscription fait partie du bassin de la Loire? Nous répondrons à cela que la géographie physique ne joua qu'un rôle fort effacé dans les partages de l'empire franc, et que cette raison, si elle était prise en considération, devrait faire également attribuer à Clodomir le Limousin et l'Auvergne, qui font aussi partie du bassin ligéritain : or on sait que l'Auvergne obéissait à Théoderic dès l'année 515; et quant au Limousin, si un historien allemand, M. Bonnell[3], s'est montré disposé à en favoriser Clodomir, ce paraît être uniquement dans le but de donner à Théoderic un lot équitable dans le partage des possessions aquitaniques de son frère défunt. Enfin, si même il était certain que les quatre fils de Clovis eurent chacun une part dans les provinces du sud-ouest de la Gaule, ce serait sans indice aucun qu'on donnerait au roi d'Orléans la Novempopulanie, dont la métropole, Eauze, faisait partie du royaume d'Austrasie en 549[4].

1. *Dissertation dans laquelle on recherche depuis quel temps le nom de France.....*, p. 84-85.

2. *Histoire du royaume d'Orléans*, p. 264.

3. *Die Anfänge des karolingischen Hauses*, p. 199-200.

4. M. Baillet (*Histoire du royaume d'Orléans*, p. 264 et 276) ne parle de la Novempopulanie que sous une forme entièrement dubitative.

L'abbé Lebeuf se croit obligé de reconnaître que Clodomir possédait quelques domaines enclavés dans les États de ses frères[1] : il s'appuie sur la Vie de saint Remy, écrite par Hincmar, au milieu du IXe siècle seulement, ouvrage où on lit en effet que Clodoald, fils de Clodomir, ayant reçu les ordres, obtint plus tard de ses oncles une part d'héritage (*partem hereditatis*) et qu'il légua Douzy en Mouzonnais à l'église de Reims, Reuilly en Berry à l'abbaye de Saint-Denis, et Nogent (aujourd'hui Saint-Cloud) à l'église de Paris[2]. Mais les mots *pars hereditatis* n'ont certainement pas, chez un auteur postérieur de trois siècles aux événements qu'il raconte, la valeur précise que chacun leur reconnaîtrait s'ils étaient employés par un contemporain : sous la plume d'Hincmar, ils signifient seulement une dotation quelconque, une indemnité accordée au prince dépossédé. Il est probable du reste que les oncles de Clodoald ne s'attachèrent nullement à lui donner quelques-uns des domaines qui avaient appartenu à son père ; ne serait-il pas étrange, en effet, que le roi d'Orléans ait possédé le domaine de Nogent, à deux lieues de Paris, le siége royal d'un de ses frères. Nous ferons les mêmes observations au sujet de Douzy, localité de la *civitas* de Reims, située sur les confins des territoires de Trèves et de Verdun, c'est-à-dire au centre même du royaume d'Austrasie.

On trouve encore dans les travaux de l'abbé Lebeuf diverses hypothèses sur l'extension du royaume de Clodomir vers la Bourgogne ; mais ces hypothèses reposent uniquement sur le refus de voir un évêque de Nevers dans l'*episcopus Nivernensium* du concile bourguignon d'Épaone en 517[3], et sur une sorte d'identité établie entre le royaume de Clodomir et celui de Goutran, auquel échut, en 561, le siége royal d'Orléans, identité

1. *Dissertation dans laquelle on recherche depuis quel temps...*, p. 87 à 90.

2. « His ita gestis, filius Chlodomiri filii Chludowici regis, nomine Chlodoaldus..... in clericum se totondit et, processu temporis vitae ac religionis suae merito, partem hereditatis a patruis regibus obtinuit. De qua Duziacum villam in pago Mosomagensi cum appendiciis suis sancto Remigio ac Remensi ecclesiae tradidit, et villam Ruilliacum in pago Biturico sancto Dionysio delegavit. Villam vero Novientum in pago Parisiaco, cum omnibus ad se pertinentibus, matri ecclesiae Parisius civitatis, ubi presbyter extitit ordinatus, donavit. » (Bouquet, t. III, p. 380.)

3. Voyez plus haut, page 73, note.

qu'une étude un peu attentive des deux grands partages de l'empire franc ne permet pas d'admettre.

Il ne reste plus guère maintenant qu'à terminer l'étude qui précède en indiquant le sort de chacune des cités que nous plaçons dans le royaume de Clodomir, à la suite du partage de cet État entre Childebert, Clotaire et Théoderic[1]. Rappelons à ce propos qu'en assignant à Théoderic une part dans la dépouille des fils de Clodomir, nous sommes en contradiction avec Grégoire, suivant lequel Childebert et Clotaire se seraient partagé, en tenant la balance égale (*aequa lance*), le royaume de leur frère[2]; mais les paroles de l'historien des Francs venant ici immédiatement après le récit du meurtre des fils de Clodomir, auquel Théoderic n'avait pas participé, on comprend qu'il ait oublié de noter une circonstance que les documents nous paraissent indiquer formellement.

Childebert eut pour sa part de l'héritage de Clodomir une fraction de la cité de Sens formée de Melun et de Château-Landon; Bourges, bientôt conquis, semble-t-il, par Théoderic ; Orléans et Chartres.

Clotaire reçut Tours et la cité de Poitiers, si importante au point de vue territorial.

Théoderic devint possesseur de la cité de Sens, dont une partie était passée à Childebert: on lui donna aussi Angers. La composition du royaume d'Austrasie après le partage de la Bourgogne, ne permet guère de croire que la cité d'Auxerre ait pu être donnée à un autre prince qu'à Théoderic.

Quant à Nantes, nous ne savons à qui l'attribuer, car, par suite du partage des États de Clodomir, son territoire confinait aux États de Childebert (Bretagne), de Théoderic (Angers) et de Clotaire (Poitiers).

1. La justification de ce partage se trouvera dans les paragraphes consacrés au royaume de chacun des copartageants et à l'historique de chacune de ces cités.

2. « Hi quoque regnum Chlodomeris inter se aequa lance diviserunt. » (*Hist. Francorum*, l. III, c. XVIII.)

§ 3. — ROYAUME DE THÉODERIC, DE THÉODEBERT ET DE THÉODEBALD (511-555).

Théoderic, l'aîné des fils de Clovis, qui, dès 508, avait soumis l'Auvergne et les pays limitrophes à la domination franque, eut la meilleure part dans l'héritage paternel. Il paraît être le seul des quatre frères dont le pouvoir s'étendit sur la Germanie, et il put ainsi s'immiscer dans les affaires de la Thuringe. Le roi de ce pays, Hermenfrid, l'associa à une guerre de spoliation contre son frère Berthaire, et, peu de temps après, Théoderic, mécontent de son allié, réduisait la Thuringe en province franque[1].

Le royaume de Théoderic subsista de 511 à 555, gouverné successivement par ce prince, par Théodebert, son fils, et par Théodebald, son petit-fils. Il s'accrut considérablement vers la fin du règne de Théoderic et le commencement de celui de Théodebert, le plus grand des successeurs de Clovis, grâce à diverses circonstances, telles que la guerre contre les Wisigoths dans le midi de la Gaule, le meurtre des fils de Clodomir, la conquête du royaume de Bourgogne, et la cession de la Provence par les Ostrogoths. C'est au royaume de Metz, sous le règne de Théodebert (534–547) ou sous celui de Théodebald (547–555), que se rapportent la plupart des indications éparses dans les historiens, dans les Vies des saints ou dans les conciles, et c'est cet État que nous allons chercher à reconstituer en nous aidant de ces documents.

En Gaule, la domination du roi de Metz s'étendait sur presque tout le bassin du Rhin. Grégoire nous apprend qu'il possédait Cologne[2], Zülpich[3], Trèves, dont Théodebert faisait souvent sa résidence[4], Metz[5] et Verdun[6]. Les bouches du Rhin, comprises

1. *Historia Francorum*, l. III, c. IV, VII et VIII.
2. *Vitae Patrum*, c. VII, § 2.
3. *Historia Francorum*, l. III, c. VIII. — Zülpich, le *Tulbiacum* des auteurs latins, est qualifié *civitas* par Grégoire; mais il fut depuis rattaché à la cité de Cologne, dont il faisait originairement partie.
4. *Vitae Patrum*, c. VI, § 2; c. XVII, §§ 1 et 2.
5. *Historia Francorum*, l. IV, c. VII. — Cf. *Fredegarii Historia Francorum epitomata*, c. XXX.
6. *Historia Francorum*, l. III, c. XXVI et XXXIV.

peut-être alors dans la cité de Cologne, faisaient aussi certainement partie du royaume austrasien, car c'est là qu'on doit chercher le pays envahi par le roi danois Clochilaic[1]. Théoderic dominait en outre sur une partie de l'ancienne Gothie, sur l'Auvergne[2], à Cahors[3], à Limoges[4], et ses États confinaient à la Septimanie; aussi tenta-t-il de soumettre cette province wisigothe. Il y envoya, à cet effet, son fils Théodebert, qui porta les armes victorieuses des Francs jusque sur le territoire de Béziers[5]; cependant cette ville, si tant est qu'elle tomba au pouvoir des Francs, ne tarda pas à leur être enlevée. Il n'en fut pas de même de Lodève, d'Alais et d'Uzès, qu'on sait avoir été incorporés alors au royaume de Metz[6]. A en juger par quelques paroles de Grégoire, on doit aussi compter Arles au nombre des conquêtes éphémères de Théoderic sur les Goths[7]; mais il est impossible au géographe historien de tenir compte de ces mutations continuelles de territoire.

Les autres historiens ou chroniqueurs du VIe siècle constatent que Théodebert concourut, en 534, au partage de la Bourgogne conquise par les Bourguignons, et, en 537, à celui de la Provence cédée par Vistigès[8].

On sait aussi que Châlons-sur-Marne faisait partie des États de Théoderic, car c'est là que ce prince décréta la rédaction des codes franc, allemand et bavarois, comme on l'apprend du prologue même de la loi bavaroise[9].

Les Vies des saints permettent de constater la domination de Théoderic et de ses deux successeurs sur diverses cités de la Belgique, de la Lyonnaise et de l'Aquitaine. La Vie de saint

1. *Historia Francorum*, l. III, c. III.
2. *Ibid.*, l. II, c. XVIII et XII; l. IV, c. VI, VII, IX, XIII, XVI et *alias*.
3. *Ibid.*, l. III, c. XII.
4. *Ibid.*, l. X, c. XXIX.
5. Les châteaux de Dio et de Cabrières, dont Théodebert se rendit maître (*ibid.*, l. III, c. XXII), dépendaient de la *civitas Biterrensium*.
6. Voyez plus haut, page 55.
7. Lors de la mort de Théoderic (534), son fils Théodebert retenait des otages de la ville d'Arles, que les Goths venaient d'envahir de nouveau. (*Historia Francorum*, l. III, c. XXIII.)
8. Voyez plus haut, pages 63 et 79.
9. Pertz, *Leges*, t. I, p. 259.

Thierry, abbé du Mont-d'Or, nous apprend, par exemple, que le fils aîné de Clovis possédait Reims[1], et l'on a cru trouver, dans la Vie de saint Phal, la preuve que Troyes lui obéissait également[2]. La Vie de saint Jean de Réomé montre que l'autorité de ce prince était reconnue dans le Tonnerrois, c'est-à-dire dans la partie la plus occidentale de la *civitas* de Langres[3], et une autre partie de cette même cité, le Lassois, aurait été comprise dans les États de Théodebert, au dire du biographe de saint Valentin[4]. La Vie de saint Germain de Paris, écrite par Fortunat[5], ne laisse aucun doute sur la soumission de Chalon-sur-Saône, et même

1. *Vita sancti Theoderici, abbatis Remensis*, c. XI (apud Mabillon, *Acta SS. ord. s. B.*, t. I, p. 68). Le roi Théoderic donna au saint abbé les domaines de Vendières et de Jouy, au pays de Reims (*ibid.*, c. XII; cf. Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, l. I, c. XXIV).

2. Saint Phal, qui était né en Auvergne, fut emmené prisonnier par l'armée de Théoderic à la suite de la révolte fomentée par Arcadius vers 530, puis racheté par saint Aventin, solitaire des environs de Troyes (*Vita sancti Fidoli*, c. V, apud Mabillon, saec. I, p. 197). La Vie de saint Phal, que nous citons ici, attribue l'expédition d'Auvergne à Théoderic II, petit-fils de Brunehaut; mais la mention de Camelianus, successeur immédiat de saint Loup sur le siége épiscopal de Troyes, connu d'ailleurs par sa participation au concile d'Orléans de 511, a permis à Adrien de Valois de corriger cette erreur.

3. Le religieux de Réomé, auteur de la Vie de saint Jean dont il avait été le contemporain, se sert des règnes de Théoderic et de Théodebert pour indiquer le temps jusqu'auquel se prolonge la vie de son héros, ce qu'il n'eût certainement pas fait si le pays qu'il habitait n'avait pas été soumis au royaume d'Austrasie : « Sicque usque in tempora Theoderici regis, qui filius exstitit praefati Chlodovei, et filii ejus Theodoberti perduravit. » (*Vita sancti Johannis abbatis Reomaensis*, c. II; apud Mabillon, saec. I, p. 633.)

4. Saint Valentin, né dans le Lassois : « in Laticensi suburbano Lingonensium oriundus fuit », fut chargé dans sa jeunesse de la direction de la maison du roi Théodebert : « Per idem tempus Theodebertus rex, una cum fratribus, Francorum regnum potenter regebat: sub quo palatinam militiam praedictus vir, in adolescentia, pro dignitate parentum, administravit. » (*Vita sancti Valentini*, c. I, apud Bolland., t. II julii, p. 41.) Plus tard, Valentin, ayant embrassé l'état ecclésiastique, reçut de son ancien souverain les marques d'une sincère vénération, et, lorsque, après sa mort, il fut question d'élever une basilique sur sa sépulture, le roi Théodebert envoya à l'évêque de Langres une somme de cinquante sous d'or pour aider aux frais de l'entreprise (*ibid.*, c. VII). On a relevé, dans la phrase de la Vie de saint Valentin que nous venons de reproduire, l'erreur commise par l'hagiographe, qui fait de Théodebert le frère et non le neveu des rois francs qui régnaient en même temps que lui. Hâtons-nous de dire que cette erreur est peu grave et ne peut jeter aucun discrédit sur celui qui l'a faite, car elle pouvait être facilement commise par un contemporain de Théodebert, ce prince étant à peu près du même âge que ses oncles. En effet, Childebert et Clotaire étaient au moins les troisième et quatrième enfants issus du mariage de Clovis et de Clotilde, lequel avait eu lieu en 493, et déjà en 511, au dire de Grégoire, Théodebert n'était plus un enfant : « Habebat jam tunc Theudericus filium, nomine Theudebertum, elegantem atque utilem » (*Historia Francorum*, l. III, c. I); car son père ne tarda pas à l'envoyer à la tête d'une puissante armée pour réprimer, vers les bouches du Rhin, les dévastations du roi danois Clochilaic (*ibid.*, l. III, c. III).

5. En 547, saint Germain, alors abbé de Saint-Symphorien, se rendit auprès du roi Théodebert à Chalon pour l'entretenir d'une affaire relative aux domaines de l'église

d'Autun, à Théodebert. Un écrit de la fin du VI[e] siècle, la Vie de saint Maur, prouve formellement la domination de Théodebert, puis de Théodebald, sur Angers, qui sans doute avait jadis appartenu à Clodomir[1]. La Vie de saint Yrieix confirme le fait de la possession du Limousin par le roi de Metz[2]. Enfin, la Vie de saint Dalmace, d'accord avec Grégoire, rapporte que Rodez passa, vers 533, de la domination des Goths sous celle des Francs d'Austrasie[3].

Il ne faut pas non plus oublier un document précieux pour la fixation d'un point de la limite des États de Théodebert vers le royaume de Paris; nous voulons parler d'une lettre écrite en 538 au roi Childebert par Léon, évêque métropolitain de Sens, d'où il résulte que la ville épiscopale de ce prélat, mais non tout son diocèse, obéissait à Théodebert. Sur la foi de ce document, il importe de placer hors du royaume de Metz la ville de Melun, dont Childebert voulait faire le siége d'un nouvel évêché[4]. Château-Landon doit être également écarté de cet État suivant la Vie de saint Séverin, écrite par ordre de Childebert[5], et cette exclusion amène nécessairement l'attribution de l'Étampois au même royaume que Melun et Château-Landon, c'est-à-dire au royaume

d'Autun : « Contigit ut pro villis Augustudunensis ecclesiae Theodeberto rege Cabillone occurreret. » (*Vita sancti Germani Parisiensis*, c. VIII; apud Mabillon, saec. I, p. 235.)

1. Ce fut, en effet, avec l'autorisation du roi Théodebert que Florus établit à *Glannafolium*, sur un de ses domaines, le monastère qui devint plus tard l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire (*Vita sancti Mauri*, apud Mabillon, t. I, p. 290). Le fait important de la possession de l'Anjou par le roi d'Austrasie a échappé au savant M. Bonnell, qui, dans le travail qu'il a consacré aux partages de l'empire franc sous les Mérovingiens, écrit que ce pays appartenait certainement (*gewiss*) à Childebert (*Die Anfänge des karolingischen Hauses*, p. 201).

2. Saint Yrieix (*Aredius*), qui appartenait à une illustre famille du Limousin, passa sa jeunesse à la cour du roi Théodebert, où il remplit divers offices. (*Vita sancti Aredii*, c. III, apud Ruinart, *Gregorii Tur. opera omnia*, col. 1285.)

3. « Scilicet posteaquam pia atque inclyta et christianae religionis cultrix Francorum ditio Rutenam urbem, conjurante sibi populi ejus favore, subjecit. » (*Vita sancti Dalmatii*, apud Bouquet, t. III, p. 420).

4. Voyez la lettre de Léon dans l'Appendice de l'édition de Grégoire de Tours donnée par Ruinart, col. 1328.

5. « Edita a Fausto, presbytero, discipulo ipsius sancti Severini abbatis, simplici ordine composita, jubente glorioso principe Childeberto rege. » Ce fut aussi Childebert qui fit élever une église sur le tombeau de saint Séverin, mort à Château-Landon en 507, tandis qu'il s'en retournait de Paris à l'abbaye de Saint-Maurice en Valais. (*Vita sancti Severini Agaunensis*, c., VIII, apud Mabillon, saec. I, p. 570.)

de Paris. Ainsi, Théodebert n'exerçait certainement son autorité que sur la partie de la *civitas Senonum* correspondant au Sénonais et au Provinois.

On peut tirer des souscriptions aux deux conciles tenus à Clermont en 535 et en 549 quelque lumière sur l'étendue du royaume de Metz. Le premier de ces conciles se réunit avec l'assentiment de Théodebert, auquel l'assemblée adressa une lettre où les prélats se disent les « évêques de ses églises[1] », et les provinces occidentales du royaume austrasien y étaient représentées par les évêques de Cologne, de Trèves, de Metz, de Verdun, de Reims, de Châlons-sur-Marne, de Langres et de Windisch; les provinces méridionales par ceux de Bourges, de Clermont, du Gévaudan, de Rodez, de Viviers et de Lodève[2]: la présence de Deuterius, *episcopus Lutevensis*, indique clairement que la partie de la Septimanie qui comprenait Lodève était restée au pouvoir des Francs.

Le second concile de Clermont suivit de fort près le concile d'Orléans de 549, et il semble qu'il ne fit que renouveler les canons de celui-ci; mais il ne comptait que dix évêques, tandis que le concile d'Orléans en avait réuni soixante et onze. On a supposé que Théodebald, auquel appartenait Clermont, avait

1. Labbe et Cossart, *Sacrosancta concilia*, t. IV, col. 1805.

2. « Cum in nomine Domini, congregante sancto Spiritu, consentiente domno nostro gloriosissimo piissimoque rege Theodeberto, in Arverna urbe sancta synodus convenisset, ibique flexis in terra genibus, pro longevitate, pro regno ejus, pro populo Dominum deprecaremur, ut qui nobis congregationis tribuerat potestatem, regnum ejus Dominus noster felicitati attolleret, imperio regeret, justitia gubernaret, in ecclesia ex more consedimus...

« Subscriptiones episcoporum : Honoratus, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Bituricae*, constitutionem nostram relegi et subscripsi, die VI idus novembris, post consulatum Paulini junioris V. C. — Gallus, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Arvernicae*, consensi et subscripsi. — Gregorius, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Lingonicae*, c. et s. — Hilarius, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Gabalitanae*, c. et s. — Ruricius, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Lemovicae*, c. et s. — Flavius, Deo propitio episcopus ecclesiæ *Remensis*, c. et s. — Nicetius, Deo propitio episcopus ecclesiae *Treverorum*, c. et s. — Deuterius, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Lutevensis*, c. et s. — Dalmatius, in Deo episcopus ecclesiae *Rutenensis*, c. et s. — Lupus, in Christo episcopus ecclesiae *Catalaunicae*, c. et s. — Domitianus, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Coloniensis*, c. et s. — Venantius, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Vivariensis*, c. et s. — Hesperius, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Metensis*, c. et s. — Desideratus, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Veredunensis*, c. et s. — Gramatius, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Vindonissae*, c. et s. »

probablement exprimé le vœu que les prélats de son royaume se constituassent en assemblée ecclésiastique[1], et, si l'on admet cette hypothèse, on possède ainsi un instrument précieux pour nos études, en raison des souscriptions des évêques qui signèrent les actes du synode. Malheureusement cette réunion, où ne figurèrent pas tous les évêques austrasiens présents au concile d'Orléans, n'était composée que de dix prélats : ceux de Trèves, de Besançon, de Sion, de Chalon-sur-Saône, de Vienne, d'Aix, de Digne, de Glandève, d'Eauze et de Bourges[2].

Un nouveau concile qui, sur l'ordre de Théodebald, se tint en 550 à Toul, nous permet d'attribuer avec certitude la *civitas Leucorum* au royaume d'Austrasie. Malheureusement les actes de cette assemblée sont perdus. On a seulement conservé une lettre par laquelle l'évêque de Reims, Mappinius, empêché d'assister à la réunion, s'excuse auprès de Nicetius, évêque de Trèves[3], et qui ne fournit aucune nouvelle donnée géographique, puisqu'il existe plusieurs témoignages certains de l'extension du royaume de Théodebald sur Reims et Trèves.

Ces diverses données prouvent que, vers l'époque de la mort de Théodebert (547), le premier royaume de Metz se divisait en trois groupes isolés dont un seul avait une véritable importance.

Le groupe principal se composait de la réunion des deux tronçons qui, à la mort de Clovis, avaient formé le royaume de Théoderic : 1° le groupe germano-belge, contigu aux possessions d'outre-Rhin et comprenant Cologne, Trèves, Metz, Verdun, Toul, Reims, Châlons-sur-Marne et peut-être Troyes, auxquels on doit évidemment joindre Mayence, Worms, Spire, Strasbourg et Bâle; 2° le groupe aquitain, composé de Clermont, de Limoges, de Cahors, de Rodez, du Gévaudan, du Velay, et sans doute

1. C'est l'opinion exprimée par Mgr Héfélé, dans son *Histoire des conciles* (t. III, p. 548, note 3, de la traduction de l'abbé Delarc).

2. « Subscriptiones episcoporum : Hesychius, ecclesiae *Viennensis* episcopus, subscripsit.— Nicetius, ecclesiae *Trevericae* episcopus, s.— Desideratus, ecclesiae *Bituricae* episcopus, s. — Aspasius, ecclesiae *Elosensis* episcopus, s. — Agricola, ecclesiae *Cabilonensis* episcopus, s. — Urbicus, ecclesiae *Vesuntiensis* episcopus, s. — Rufus, ecclesiae *Octodorensis* episcopus, s. — Basilius, ecclesiae *Glannatensis* episcopus, s. — Avolus, ecclesiae *Aquensis* episcopus, s. — Hilarius, ecclesiae *Diniensis* episcopus, s. »

3. Labbe et Cossart, *Sacrosancta concilia*, t. V, col. 404-405.

d'Arles, dont la conquête, comme celle de l'Auvergne et du Rouergue, avait été en 507 l'œuvre de Théoderic. Le partage du royaume de Clodomir rattacha une partie de la cité de Sens, comprenant la ville métropolitaine, et sans doute aussi la cité d'Auxerre, au premier de ces tronçons, qui, après la conquête de Bourges, sur Childebert (531 à 534 environ), ne fit plus qu'un avec les provinces aquitaniques, s'étendant ainsi, sur près de 250 lieues, des rives du Rhin à celles du Tarn. C'est à cette importante agglomération de pays que vinrent s'ajouter, dès l'époque même de la mort de Clodomir, semble-t-il, les cités de Langres[1], Besançon, Avenches[2], Constance et Sion, conquises sur les Bourguignons; puis, après la chute définitive de la Bour-

1. M. Bonnell (*Die Anfänge des karolingischen Hauses*, p. 204, note 2), contredisant l'opinion généralement reçue par les érudits tant allemands que français qui se sont occupés de la question, suppose que Langres n'appartenait pas à Théoderic, mais bien à Childebert, et s'appuie, pour la démonstration de son hypothèse, sur l'histoire bien connue de la captivité d'Attale, neveu ou petit-fils de saint Grégoire, évêque de Langres. Attale était l'un des otages que Childebert et Théoderic avaient échangés vers 532; mais la désunion s'étant élevée de nouveau entre les deux princes, les otages furent réduits en servitude et le noble Attale devint l'esclave d'un barbare de Trèves, de chez lequel il s'échappa au bout d'un an, poursuivi jusqu'à Reims par le maître qu'il avait servi (*Historia Francorum*, l. III, c. XV). Attale était évidemment un des otages fournis par Childebert, puisqu'il fut transporté dans le pays de Trèves appartenant au royaume de Théoderic; mais faut-il conclure pour cela — en dépit de la préface si précise du concile de Clermont de 535, et dont le savant éditeur du *Recueil des historiens de France*, dom Bouquet lui-même (t. IV, p. III), a reconnu l'importance au point de vue de la géographie politique — que Langres appartenait à Childebert? En dehors des impossibilités géographiques (Langres ne pouvait avoir, en 532, aucune communication avec les États de Childebert), on peut objecter qu'Attale se réfugia auprès de l'évêque de Langres, parce que c'était là surtout qu'il pouvait trouver au plus vite un asile sûr contre les poursuites du barbare, et que rien ne prouve qu'il fût citoyen lingon. Nous rappellerons aussi que, en dehors des textes attribuant au royaume de Metz la portion nord-ouest de la cité de Langres, c'est-à-dire le Tonnerrois et le Lassois (voyez plus haut, page 101), il existe un passage de Grégoire (*Historia Francorum*, l. III, c. XXXV), dont on peut tirer la preuve de la domination de Théoderic sur le pays avoisinant Dijon, lequel dépendait également de la *civitas Lingonum* dont il formait la section sud-est. Pour adopter le sentiment de M. Bonnell, il faudrait donc non-seulement admettre la nationalité lingonne d'Attale, mais aussi un partage de la cité de Langres entre Théoderic et Childebert, partage dans lequel le roi de Paris aurait eu précisément, avec la ville épiscopale, la partie la plus éloignée de son royaume. A propos d'Attale, on peut se demander par suite de quelle méprise Ruinart a pu voir, dans ce personnage, le comte d'Autun, de même nom, auquel Sidoine Apollinaire adressa la lettre XVIII, du livre V, de ses *Epistolae*.

2. La possession d'Avenches par le roi d'Austrasie résulte de celle des cités de Besançon, de Windisch (ou Constance) et de Sion, que prouvent les conciles de Clermont de 535 et de 549 : le territoire d'Avenches était, en effet, presque complétement enclavé entre ces trois *civitates*.

gogne, en 534, les villes d'Autun, Chalon-sur-Saône, Vienne et Viviers[1]. La cession de la Provence aux Francs en 536 accrut encore le royaume d'Austrasie de huit cités, — Avignon, Cavaillon, Apt, Aix, Riez, Senez, Digne et Glandève[2], — que l'annexion récente des villes d'Uzès, d'Alais et de Lodève, arrachées aux Goths, reliait à l'Aquitaine austrasienne.

Le second groupe aurait compris Eauze, la métropole de la Novempopulanie et probablement quelque autre portion de cette même province; mais peut-être Eauze se reliait-elle au groupe précédent, dont la séparait seulement la cité d'Agen, que rien ne prouve avoir été étranger au royaume de Théoderic.

Le troisième groupe comprenait tout au moins la cité d'Angers, provenant évidemment du royaume de Clodomir, et l'on devrait peut-être unir à cette circonscription la cité de Nantes, dont aucun texte ne nous fait pressentir le sort durant la période qui nous occupe. Ce troisième groupe du royaume austrasien était situé entre le royaume de Paris et une enclave de celui de Soissons (Tours et Poitiers).

Tel était, semble-t-il, le royaume de Metz lors de la mort du roi Théodebert. Grégoire rapporte que Childebert et Clotaire s'étaient ligués en 534 pour empêcher ce prince, déjà célèbre par plusieurs expéditions militaires, de succéder à son père[3], mais il ne dit pas que rien de semblable se soit produit durant le règne de Théodebald, jeune homme valétudinaire, qui succéda à Théodebert. Il paraît cependant que ce prince fut dépouillé par ses grands-oncles de plusieurs cités qui avaient appartenu à son prédécesseur : ainsi, si l'on veut accorder entre eux les documents qui intéressent la géographie politique du milieu du VI[e] siècle, il faut admettre qu'Eauze, la métropole de la Novem-

1. Nous avons soigneusement discuté (pages 80-82) les résultats de la conquête de Bourgogne au point de vue du royaume d'Austrasie, auquel les neuf cités que nous venons de nommer ont été annexées, en 534 au plus tard.

2. Aix, Digne et Glandève, dont les évêques assistèrent en 549 au concile de Clermont, sont les seules cités provençales que les documents désignent nominalement comme soumises au roi d'Austrasie, mais on a pu voir plus haut (page 64) comment il est possible d'arriver à déterminer d'une manière à peu près certaine le lot qui échut à chacun des trois rois francs, lors du partage de la Provence.

3. *Historia Francorum*, l. IV, c. 23 et 24.

populanie, était en 551 au pouvoir, soit du roi de Paris, soit du roi de Soissons[1]; Vienne, qui confinait aux possessions bourguignonnes de Clotaire, aurait été usurpée par ce prince en 549 au plus tôt, ou 553 au plus tard[2]; enfin Uzès, contigu aux cités provençales du royaume de Paris, leur fut réuni en l'an 555 au plus tard et très-probablement, par conséquent, avant la mort de Théodebald[3].

§ 4. — ROYAUME DE CHILDEBERT Ier.

(511-558.)

Les documents historiques ne nous apprennent rien de bien précis sur l'étendue du royaume de Childebert avant la soumission complète des Bourguignons, en 534, qui suivit d'assez près le partage du royaume de Clodomir entre ses frères; aussi nos recherches porteront-elles principalement sur la puissance de Childebert pendant la période comprise entre les années 534 à 558, qui paraît n'avoir amené aucun changement important dans l'étendue du royaume de Paris.

Si l'on en croit Frédegaire, Paris aurait été désigné dès 511 comme le siége du royaume de Childebert[4]. Cette allégation peut être exacte, bien qu'elle repose sans doute sur le chapitre où Grégoire, à propos du partage de 560, indique Paris comme la capitale de ce prince[5]; en effet, lors du meurtre des enfants de Clodomir, Childebert résidait déjà à Paris, où demeurait également la reine Clotilde, veuve de Clovis[6]. Il est certain que Paris fut la capitale de Childebert pendant la plus grande partie de son long règne, et c'est pour cette raison que Grégoire a quelquefois désigné ce souverain sous le titre de *rex Parisiorum*[7].

Les ouvrages de Grégoire ne nous permettent d'attribuer en outre avec certitude, à Childebert, que les cités d'Orléans, de

1. Voyez plus bas, page 112.
2. *Ibid.*, p. 117.
3. *Ibid.*, p. 110.
4. *Historia Francorum epitomata*, c. XXX.
5. « Et [Chilpericus] mox Parisius ingreditur, sedemque Childeberti regis occupat. » (*Historia Francorum*, l. IV, c. XXII).
6. *Ibid.*, l. III, c. XVIII.
7. *Vitae Patrum*, c. IX, § 1.

Bourges, de Bordeaux et de Lyon. La ville de Bourges, au dire de l'historien des Francs, et il entend par là le territoire de la *civitas Biturigum*, était en 530 du royaume de Childebert, et c'est pourquoi Arcadius, après avoir tenté de livrer l'Auvergne à ce prince, y vint chercher un refuge contre le courroux de Théoderic[1]; mais il semble que le roi de Metz, qui, au dire d'un hagiographe, assouvit alors sa colère sur le Berry aussi bien que sur l'Auvergne[2], s'empara alors du premier de ces pays, que Childebert ne possédait sans doute qu'en vertu du partage du royaume de Clodomir : l'évêque de Bourges figure effectivement en 535 au concile réuni à Clermont, sur l'ordre du roi Théodebert, fils et successeur de Théoderic, concile dont les signataires se proclament les fidèles serviteurs et les évêques des églises du roi austrasien[3]. Quant à Bordeaux, sa situation dans les États de Childebert résulte de ce fait, qu'un prêtre bordelais, Heraclius, qui devint plus tard évêque d'Angoulême, fut employé par le roi de Paris en qualité d'ambassadeur[4]. Enfin, Lyon, ancienne cité bourguignonne, faisait partie du royaume parisien lorsque Childebert nomma Nicetius à l'évêché de cette ville en 551 [5].

La réunion d'Orléans au royaume de Paris est établie par un passage de la Vie de saint Gall, où Grégoire parle d'une assemblée d'évêques qui se réunit dans cette ville par ordre de Childebert, pour juger la conduite de Marc, évêque d'Orléans, alors exilé[6]. L'historien des Francs fait ici allusion au cinquième concile d'Orléans, de 549, dont nous parlerons plus loin à l'occasion des synodes convoqués par le roi de Paris.

Les hagiographes nous révèlent quelques faits de nature à jeter un certain jour sur l'étendue du royaume de Childebert. L'histoire de l'Invention de saint Fuscien, par exemple, autorise

1. *Historia Francorum*, l. III, c. XII.
2. *Vita sancti Fidoli*, c. IV, apud Mabillon, *Acta SS. ord. S. Ben.*, saec. I, p. 196. — Cf plus haut, la note 2 de la page 101.
3. « Cultores vestri, ecclesiarum vestrarum episcopi. » (Lettre adressée par le synode de Clermont au roi Théodebert, apud Labbe et Cossart, t. IV, col. 1805).
4. *Historia Francorum*, l. V, c. XXXVII.
5. *Vitae Patrum*, c. VIII, § 3.
6. *Ibid.*, c. VI, § 5.

à y comprendre la ville d'Amiens[1] qu'on a quelquefois attribuée au royaume de Soissons, et nous touchons certainement ici à la limite septentrionale du royaume de Paris. La Vie de saint Vigor prouve que, avant 530, date de la mort de ce prélat, Bayeux obéissait à Childebert[2], et la Vie de saint Marcoul nous donne la même assurance en ce qui concerne Coutances[3]. L'autorité de Childebert était reconnue dans la péninsule armoricaine, et cela résulte, non-seulement de la Vie contemporaine de saint Samson[4], mais aussi des légendes de saint Paul Aurélien[5], de saint Tugdual[6] et de saint Léonor[7], qui sont loin toutefois de remonter

1. Non-seulement le roi Childebert fit ensevelir honorablement les corps des saints Fuscien, Gentien et Victoric, qui venaient d'être découverts « juxta praedia urbis Ambianensis », mais il dota aussi, à cette occasion, l'église d'Amiens de la terre du Mesge (Somme, canton de Picquigny). Ces faits sont rapportés dans un récit publié en partie au tome Ier de janvier, page 704, des *Acta sanctorum*, par les Bollandistes, qui ont cru à tort que les mots « ad urbem Parisius, auribus Childeberti regis, qui illo in tempore Francorum gentem principali regimine gubernabat » s'appliquaient à Childebert II, lequel, s'il put résider à Paris de 593 à 596, après la mort de Gontran, n'a certainement jamais possédé Amiens, l'une des rares cités demeurées fidèles, semble-t-il, au fils de Frédegonde, même dans les plus mauvais jours de son règne; cette erreur a d'ailleurs déjà été signalée par Lecointe (*Annales ecclesiastici Francorum*, t. I, p. 811).

2. Saint Vigor, alors évêque de Bayeux, reçut du roi Childebert une montagne située à un mille de Bayeux : ce lieu appartenait auparavant au fisc, et il échangea son ancien nom, *Phoenus*, contre celui de *Chrismatus*, après que le saint prélat y eut élevé un monastère (*Vita sancti Vigoris*, apud Bouquet, t. III, p. 422), qui, réduit plus tard, au rang de prieuré, a donné naissance au village de Saint-Vigor le Grand.

3. Saint Marcoul, natif du Bessin, demanda à Childebert, qui le lui accorda, un lieu du Cotentin appelé *Nantus*, « locum quemdam in hoc pago Constantino cui Nantus est vocabulum », afin d'y établir un monastère (*Vita sancti Marculfi*, c. IV-VII, apud Mabillon, *Acta SS. ord. Ben.*, saec. I, p. 129-130). — *Nantus* est représenté aujourd'hui par le village de Saint-Marcouf (Manche, arrond. de Valognes, canton de Montebourg).

4. Ce fut sur les instances de Samson que Childebert renvoya en Bretagne le jeune Judual, le chef légitime des Bretons établis dans le pays qui forma plus tard les diocèses de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Dol. (*Vita sancti Samsonis*, l. I, c. 53 à 59, apud Mabillon, saec. I, p. 179-180.)

5. Ce bienheureux, dont le nom est resté à la ville de Saint-Pol de Léon, fut envoyé, paraît-il, par le prince breton Withur à Childebert, qui le força d'accepter la dignité épiscopale sur les pays d'Ach et de Léon : « Agnensem Leonensemque pagos. » (*Vita sancti Pauli Aureliani*, c. XLII-XLVI; apud Bouquet, t. III, p. 433-434.)

6. Le légendaire de Tréguier rapporte que Tugdual fut, de l'avis de Childebert, élu évêque du pays trécorois, et consacré à Paris malgré toutes ses résistances (A. de la Borderie, *Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, année 1862, p. 148).

7. « Illo autem tempore Childebertus, rex Franciae, imperabat, simulque Britanniae transmarinae... — Childebertus autem rex conjuxque ejus, nomine Ultrogodis, et optimates regni obviaverunt festive sancto antistiti [Leonorii] et, petita episcopali benedictione, gaudentes eum deducunt ad regiam. » (*Vita sancti Leonorii episcopi in Britannia Armorica*, apud Bouquet, t. III, p. 432.)

au vi[e] siècle; elle était également acceptée dans le Maine, et nous avons ici pour garants de ce fait la Vie de saint Calais[1] et celle de saint Rigomer[2]. On peut induire de la Vie de saint Lubin que la cité de Chartres, et sans doute aussi celle de Meaux, faisaient partie du royaume de Paris, dont dépendait aussi[3], au témoignage du biographe de saint Séverin, la ville de Château-Landon, au diocèse de Sens[4]. Un passage de la Vie de saint Cybar pourrait faire croire que Saintes reconnaissait la royauté de Childebert[5]. Enfin ce que la légende rapporte de saint Ferréol, évêque d'Uzès, de 553 à 581, qui aurait passé trois années d'exil à Paris sur l'ordre du roi Childebert, auprès duquel il avait été calomnié, peut aider à établir que la ville épiscopale de ce prélat fut détachée en 555 au plus tard du royaume de Metz[6].

C'est à tort que l'abbé Lebeuf a voulu comprendre l'Anjou dans le royaume de Paris[7]. Fortunat relate bien, à la vérité, dans la Vie de saint Aubin, un voyage de cet évêque d'Angers, près du roi Childebert[8]; mais la Vie de saint Maur prouve incontestablement que dans les dernières années du pontificat d'Aubin, qui mourut en 550, la cité d'Angers obéissait au

1. Ce document nous montre Childebert se rendant avec la reine Ultrogothe à sa villa de Madualis, au Maine, qu'il donna ensuite à saint Calais, pour y édifier une abbaye. (*Vita sancti Carilefi*, c. xv, apud Mabillon, saec. I, p. 646-647.)

2. Saint Rigomer et sainte Tenestine, faussement accusés auprès du roi Childebert, se disculpèrent et reçurent de ce prince deux *villae* sises *in pago Cenomannico*. (*Vita sancti Rigomeri*, apud Bouquet, t. III, p. 427-428.)

3. Saint Lubin, évêque de Chartres, fut invité par Childebert, en même temps qu'un autre prélat, nommé Médovée (*cum Medoveo consacerdote*), à venir célébrer les fêtes de Pâques à Paris (*Vita sancti Leobini*, apud Bouquet, t. III, p. 431); or, ce Médovée n'étant autre que l'évêque de Meaux, on peut voir dans ce fait une preuve de la domination de Childebert sur la *civitas Melduorum*.

4. Voyez plus haut, page 102, note 5.

5. Un démoniaque saintongeois annonçant l'intention de se rendre auprès du roi Childebert (*Vita sancti Eparchii*, c. xii, apud Mabillon, saec. I, p. 268), il paraît en résulter que Saintes obéissait à ce prince, car il est à peu près certain que le malade ne se serait pas préoccupé d'un souverain étranger au pays où il demeurait. Remarquons, du reste, que la cité de Saintes est contiguë à celle de Bordeaux, qui faisait certainement partie du royaume de Childebert.

6. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. I[er], p. 274.

7. *Dissertation dans laquelle on recherche depuis quel temps le nom de France, etc.* (Paris, 1740), p. 84.

Vita sancti Albini Andegavensis, c. xiv, apud Mabillon, saec. I, p. 110.

roi d'Austrasie, lequel autorisa, en 543, la fondation du monastère de *Glannafolium*, aujourd'hui Saint-Maur-sur-Loire[1]. Il est probable qu'en 511 l'Anjou avait été compris dans le royaume d'Orléans, et que, dans le laps de temps qui s'écoula entre la mort de Clodomir et le partage de son royaume, l'évêque d'Angers entra en relations avec Childebert, qu'il regardait sans doute comme le tuteur des enfants de Clodomir et dont le siége royal était, en tous cas, plus rapproché d'Angers que celui de Clotaire.

Il se tint de 533 à 557 dans le royaume de Childebert sept conciles fort importants, dont la composition nous est connue; mais les souscriptions des prélats qui y assistaient ne peuvent malheureusement jeter aucun jour sur le sujet qui nous occupe, car ces assemblées n'étaient pas uniquement composées d'évêques du royaume de Paris[2]. Néanmoins le XVe canon du concile tenu

1. Voyez plus haut, page 102 et note 1.

2. Le second concile d'Orléans eut lieu en 533, et, suivant le procès-verbal qui nous en a été conservé, il fut réuni, « sur les ordres des glorieux rois », c'est-à-dire évidemment sur les ordres de Théoderic, de Childebert et de Clotaire, les trois fils survivants de Clovis. La présence de sujets de ces trois princes parmi les trente et un prélats qui composaient l'assemblée serait donc évidente, lors même qu'on n'y remarquerait pas des évêques notoirement soumis à Théoderic (les évêques d'Autun, de Clermont, de Cahors) et à Clotaire (les évêques de Tours et de Poitiers).

Le troisième concile d'Orléans, qui fut convoqué en 538, se composait des représentants de vingt-six diocèses; mais, bien qu'il soit daté « de la 27e année du règne de Childebert », il n'est pas permis de le considérer comme un concile spécial au royaume de Paris, car on y trouve les évêques d'Autun, de Langres, de Chalon et d'Angers, qui obéissaient alors au roi de Metz, et celui de Tours, sujet du roi de Soissons.

On peut porter le même jugement sur le quatrième concile d'Orléans, tenu en 541, et qui, du reste, est ordinairement regardé comme un grand synode national. On remarque, en effet, en dehors d'un grand nombre d'évêques du royaume de Paris, quelques prélats du royaume de Metz, et entre autres ceux de Limoges, de Clermont, de Rodez, du Gévaudan, de Chalon et de Windisch. Cependant Richard (*Analysis conciliorum*, t. I, p. 531 et suiv.) a cru prouver que le royaume de Clotaire n'y était nullement représenté, et son sentiment a été suivi par le savant historien allemand des conciles, Mgr Héfélé (*Histoire des conciles*, trad. Delarc, t. III, p. 385); mais c'est là une erreur que prouve la présence à ce concile de l'évêque de Tours, Injuriosus, que Grégoire, l'un de ses successeurs, nous fait connaître comme sujet de Clotaire Ier.

Le cinquième concile d'Orléans fut assemblé en 549, par Childebert, et il devait s'occuper, entre autres affaires, du jugement de l'évêque d'Orléans, Marc, qui avait été exilé. Néanmoins, ce concile ne fut pas seulement ouvert aux évêques du royaume de Paris : on y voit figurer des représentants du royaume de Metz (les évêques de Trèves, de Verdun, de Toul, de Langres, d'Autun, de Chalon, de Bourges, de Limoges, de Clermont, de Cahors, etc.) et du royaume de Soissons (les évêques de Tongres (?) et de Tours).

Le concile réuni à Paris en 551 (ou en 555), par le roi Childebert, à l'effet de pourvoir

en 549 à Orléans corrobore le fait, déjà énoncé plus haut, de la possession de Lyon par Childebert[1].

Un concile peu connu et dont les actes sont datés, suivant les années de règne des rois Childebert et Clotaire, du 1er février 551[2], se réunit à Eauze, sans doute, sous la présidence d'Aspasius, évêque métropolitain de cette ville[3]. Cette assemblée semble n'avoir été qu'un concile provincial, puisque des neuf prélats qui le composèrent et dont le siége n'est pas indiqué par les souscriptions, six appartenaient certainement à la province ecclésiastique d'Eauze[4]; son intérêt pour la géographie historique réside donc surtout dans la formule employée pour la date de ses actes et qui suppose la possession de la Novempopulanie par Childebert et Clotaire, à l'exclusion du roi de Metz, qui, cependant, possédait Eauze en 535.

au siége épiscopal de Paris, dont le titulaire venait d'être déposé, comptait aussi au nombre de ses assistants des prélats étrangers au royaume de Paris, comme le prouvent les souscriptions des évêques de Trèves, de Langres et de Chalon.

Le cinquième concile d'Arles, dont le procès-verbal est daté de la 43e année du règne de Childebert (554), fut présidé par l'évêque d'Arles, Sapaudus. Il se composait de la plupart des prélats de la province d'Arles, à laquelle étaient jointes les deux anciennes provinces romaines dont Aix et Embrun étaient les métropoles, et il doit être par conséquent regardé comme un concile provincial. Si l'on excepte les diocèses de Viviers et de Die, la province d'Arles correspondait alors au pays cédé en 537 aux rois francs par les Ostrogoths, et que ses nouveaux maîtres se partagèrent alors.

Le deuxième concile de Paris, de 557, dont le procès-verbal est daté suivant les années du règne de Childebert, était composé de quinze évêques seulement; mais la présence de l'évêque de Tours, Euphronius, qui venait d'être promu à l'épiscopat par le roi de Soissons, ne permet pas encore d'y voir un concile spécial au royaume de Childebert.

1. Il y est question de l'hôpital (*xenodochium*) fondé à Lyon par Childebert et par la reine Ultrogothe, sa femme.

2. « Facta institutio kalendas februarii, anno XL regni domni nostri Hildeberthi et Hlotharii regis. »

3. Le texte de ce concile n'a encore été imprimé que deux fois. La première édition a été donnée en 1763 à Ferrare par Eusèbe Amort dans ses *Elementa juris canonici veteris et moderni* (t. I, p. 355-357), d'après un manuscrit du VIIIe siècle appartenant alors au chapitre de Diess et dans lequel ce concile porte le titre fautif de *Concilium Arelatense* que l'éditeur a reproduit sans commentaire. De nos jours, un savant allemand, le docteur Friedrich, a réimprimé ce texte, qu'il croyait inédit; mais, sa méprise ayant été signalée par M. Maassen, il a retiré son édition du commerce (voyez à ce sujet le compte rendu de l'*Histoire des conciles* de Mgr Héfélé, publié dans la *Revue historique* (t. Ier, p. 594): c'est à l'auteur de cet article, M. Paul Viollet, que nous devons communication du livre d'Amort, qui n'existe dans aucune des bibliothèques publiques de Paris.

4. Nous ne croyons pas inutile de reproduire ici les souscriptions de ce concile, en ajoutant entre crochets les noms des siéges épiscopaux des prélats connus par leur présence à d'autres synodes de la même époque : « Conditione subscripsi in Dei nomine,

Les documents diplomatiques du règne de Childebert, de leur côté, nous permettent d'ajouter quelques indications à celles que nous avons déjà recueillies sur l'étendue des États de ce prince. Ce sont d'abord plusieurs diplômes royaux relatifs au monastère d'Anille, aujourd'hui Saint-Calais[1], confirmant le fait déjà connu de la domination du troisième fils de Clovis sur le Maine. Un autre diplôme, par lequel Childebert accorda en 558 à l'église de Paris diverses propriétés sises dans le Melunais, le pays de Fréjus et à Marseille[2], nous permet de ranger la *civitas Forojuliensium* et la *civitas Massiliensium* au nombre des villes que le partage de la Provence cédée par les Ostrogoths en 537 annexa au royaume de Paris.

Les documents épistolaires fournissent aussi leur contingent de faits intéressants. Nous citerons d'abord une lettre de Léon, évêque de Sens (538), qui révèle le fait curieux du partage de la *civitas Senonum* entre le royaume de Metz, dont dépendait Sens, et le royaume de Paris, auquel Melun était uni[3]. Trois lettres du pape Vigile (546 et 550) nous présentent, d'autre part, l'évêque d'Arles comme un sujet de Childebert[4].

Aspasius, [*Elusanus*] episcopus, institutiones supra scriptas conditiones subscripsi. — Julianus, peccator, [*Bigorrensis* episcopus], subscripsi. — Proculeianus, [*Ausciensis*] episcopus, s. — Liberius, [*Aquensis*] episcopus, s. — Theodorus, [*Consorannensis*] episcopus, s. — Amelius, [*Convenensis*] episcopus, s. — Eusepius, episcopus, s. — Marinus, episcopus, s. — Flavius, in Christi nomine presbyter, ad vicem domine mei Thomasi episcopi, subscripsi.

1. Bréquigny (*Diplomata, chartae*, etc., t. I, p. XIV-XV) montre que la date de ces pièces a été tout au moins corrigée d'une manière fautive.

2. « Donamus ad sanctam matrem ecclesiam Parisiacam, ubi ipse domnus Germanus praeesse videtur, hoc est ipsam villam Cellas nominatam, ubi sanitatem recuperavimus, sitam in pago Melidunense, super alveum Sequanae, ubi Iona illam ingreditur..... Sed et ipse domnus pontifex petivit nobis in Provincia locellum nostrum in pago Furidrense, cui vocabulum est Cella..... quod nos, pro mercedis nostrae augmento, concedimus et condonamus..... Condonamus etiam salinas, et in Massilia cum aedificio quod super est aedificatum....., matri ecclesiae Parisiacae. » (Pardessus, *Diplomata, chartae*, etc., t. Ier, p. 116-117.) C'est par erreur que le diplôme dont nous venons de donner un extrait, est daté de la XVIIe année du règne de Childebert, c'est-à-dire de 528, dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Paris* (t. Ier, p. 276), et il est étrange que cette date ait été reproduite dans le tome Ier des *Diplomata Imperii* (p. 5-6), publié en 1872 par M. G.-H. Pertz, puisque la Provence ne fut cédée aux Francs qu'en 537, et que saint Germain, qui figure ici comme évêque de Paris, ne monta sur le siége épiscopal qu'en 555 seulement.

3. Ruinart, *S. Gregorii episcopi Turonensis opera omnia*, col. 1328.

4. Les deux premières de ces lettres sont relatives à Aurélien, évêque d'Arles, auquel le pape accorde le *pallium* et le vicariat, à la prière de Childebert; la seconde

Si, après avoir épuisé les diverses séries de documents contemporains, nous interrogeons les traditions ecclésiastiques, celles-ci nous signalent Beauvais comme l'une des cités du premier roi de Paris, à qui la fondation de l'abbaye de Saint-Lucien est attribuée par l'obituaire de ce monastère[1].

On peut, en résumant les indications qui précèdent, constater que le royaume de Paris, augmenté de la part que Childebert reçut des États de Clodomir, du royaume de Bourgogne et de la Provence, formait, après 537, au moins quatre groupes isolés et que la capitale de ce royaume se rattachait au plus considérable des quatre groupes.

Le premier groupe, limité au nord par la Canche qui séparait le territoire de Thérouanne, appartenant évidemment à Clotaire, de celui d'Amiens, n'atteignait pas la Loire dans la partie inférieure de son cours, car ni Angers ni Tours n'en faisaient partie; mais il s'étendait au delà de ce fleuve, au sud d'Orléans, en comprenant le territoire de cette ville. A l'est, les cités d'Amiens, de Beauvais, de Meaux et les pays de Melun et du Gâtinais (démembrés de la cité de Sens), limitaient le royaume de Paris contigu de ce côté aux royaumes de Soissons et de Metz.

L'existence du second groupe nous est attestée par le lien qui rattachait Bordeaux et Saintes au royaume de Childebert. Ce groupe comprenait en outre la partie de la Novempopulanie que possédait le roi de Paris.

Le troisième groupe était formé du lot qui fut attribué à Childebert lors du partage de la Bourgogne; c'est-à-dire de Lyon et de son vaste territoire, et très-probablement des cités de Mâcon, Genève et Tarentaise[2].

Le quatrième groupe comprenait les cités que le partage de la Provence, en 537, unit aux États du roi de Paris, et qui paraissent avoir été au nombre de sept : Arles, Marseille et Fréjus, indiquées par les documents contemporains comme

est adressée à ce même prélat, qui devra engager le roi de Paris à recommander l'honneur de la religion et les intérêts de l'Église de Rome au roi des Ostrogoths. (Sirmond, *Concilia antiqua Galliae*, t. I, p. 274, 275 et 287.)

1. De Foy, *Notice des diplômes relatifs à l'histoire de France*, t. Ier, p. 44.

2. Voyez plus haut, pages 80, 81.

ayant appartenu à Childebert, ainsi que Toulon, Antibes, Vence et Nice, dont l'attribution au même prince est dictée par la logique[1].

§ 5. — ROYAUME DE CLOTAIRE Ier (511-561).

Grégoire nous fournit sur la composition du royaume de Clotaire, avant 555, encore moins d'indications utiles que sur celle du royaume de Childebert. Il nous permet seulement de connaître que la ville de Tours, à l'évêché duquel Clotaire nomma Euphronius en 556[2], appartenait à ce prince du vivant de l'évêque Injuriosus, qui mourut en 546[3], ainsi que la cité de Soissons où il fit ensevelir saint Médard, mort en 545[4]. On trouve bien encore dans l'*Historia Francorum* le récit d'événements qui prouvent la possession de Clermont, de Limoges, de Poitiers, de Chalon-sur-Saône, de Dijon (au diocèse de Langres) et de Reims par Clotaire; mais ces événements qui se rapportent aux années 556 et 557, avaient été précédés par conséquent de l'union du royaume d'Austrasie à celui de Soissons (555), et l'on sait d'ailleurs d'une manière certaine que toutes ces villes, sauf Poitiers, avaient obéi à Théoderic et à ses deux successeurs.

Les hagiographes nous ont transmis quelques faits dont nous tirerons parti pour la géographie du royaume de Clotaire antérieurement à l'an 555. La Vie de sainte Radegonde nous permet de compter Noyon, dont dépendait Athies[5], Arras, dans le terri-

1. Voyez plus haut, pages 64, 65, la discussion du partage de la Provence.
2. *Historia Francorum*, l. IV, c. XV.
3. *Ibid.*, l. IV, c. II.
4. *Ibid.*, l. IV, c. XIX.
5. C'est à Athis, en Vermandois, que Clotaire fit élever Radegonde, princesse thuringienne, qu'il épousa depuis : « Quae veniens in sortem praecelsi regis Chlotharii in Veroma[n]densem ducta Atteias, in villa regia, nutriendi causa custodibus est deputata. » (*Vita S. Radegundis*, l. I, c. II, apud Mabillon, *Acta SS. ordinis Ben.*, saec. I, p. 320.) — Ce texte réfute victorieusement, ce semble, l'argument que le chanoine Fenel tire de la Vie de saint Médard, pour établir que le diocèse de Noyon n'obéissait pas à Clotaire : « Deux témoignages tirés des historiens de saint Médard, dit-il, nous prouvent que Clotaire, ayant passé hostilement la Somme, ravagea toute cette contrée jusqu'à Noyon, et, par conséquent, il fallait qu'elle appartînt à Childebert. » (*Dissertation sur la conquête de la Bourgogne*, p. 72.)

toire duquel était comprise la ville royale de Vitry[1], au nombre des cités appartenant au roi de Soissons. La possession de Poitiers par Clotaire, qu'atteste le même ouvrage[2], nous est en outre confirmée par la Vie de saint Junien[3]. On peut aussi tirer de la Vie de saint Médard la conviction que Tournai faisait partie du même royaume[4]. Enfin, la Vie de sainte Consortia nous apprend que Clotaire avait également des possessions en Provence vers la vallée de la Durance, mais il est à peu près certain que l'événement à propos duquel il est fait allusion à son pouvoir sur ce pays se rapporte aux dernières années de son règne[5].

Une chronique franque écrite vers l'an 720, les *Gesta regum Francorum*, renferme une indication dont le géographe historien peut être tenté de se servir pour établir la composition de la partie septentrionale des États du roi de Soissons. Il y est dit que Childebert et Théodebert marchèrent avec une armée contre

1. Peu de temps avant son mariage avec Clotaire, Radegonde quitta la résidence d'Athies pour celle de *Victuriacus*, dont l'identité avec sa villa royale de *Victoriacus*, où Sigebert fut assassiné en 575, n'est pas douteuse : « Quam cum praeparatis expensis Victoriaci voluisset rex praedictus accipere, per Beralcham ab Atteias nocte cum paucis elapsa est. » (*Vita S. Radegundis*, l. I, c. III.)

2. Radegonde, ayant quitté la cour en 544, vint résider dans la villa de Sais, en Poitou, que lui avait donnée son royal époux : « Postquam operante divina potentia a rege terreno discessit, quod sua vota poscebant, dum Suaedas in villa, quam ei rex dederat, resideret, in primo anno conversionis suae... » (*Vita S. Radegundis*, l. II, c. III.) Cf. le livre I, chap. XV, où la situation de Sais est parfaitement déterminée : « In villa quae Suaedas Pictavo territorio juxta praedictum vicum Condatensem. » Il s'agit ici de Candes (*Condate*) en Touraine. Depuis, la bienheureuse fit construire, avec l'assentiment du roi Clotaire, un monastère à Poitiers. (*Vita S. Radeg.*, l. II, c. V.)

3. La Vie de saint Junien, écrite au temps de Louis le Pieux, rapporte que le bienheureux abbé, accusé devant le roi Clotaire, fut mandé par ce prince qui, voyageant alors en Aquitaine, se trouvait dans son domaine de *Gavarciacum*, aujourd'hui Javarzay (Deux-Sèvres, commune de Bougon), *Vita sancti Juniani*, c. VIII, apud Mabillon, *Acta SS. ord. S. Ben.*, saec. I, p. 311.)

4. Les divers biographes de saint Médard (*Acta sanctorum*, t. II junii, p. 72) sont d'accord pour reconnaître qu'il occupa en même temps le siége épiscopal de Noyon et celui de Tournai, ce qui prouve à l'évidence que Tournai obéissait au même souverain que Nyon.

5. Consortia, qui demeurait sur le territoire d'Aix, vers la Durance, vint un jour auprès du roi Clotaire, afin d'obtenir de lui des lettres de protection qui lui permissent de vivre en toute sécurité dans le royaume de ce prince, où étaient apparemment situés les établissements pieux qu'elle avait fondés (*Vita sanctae Consortiae*, c. XII, apud Mabillon, saec. I, p. 250). Selon l'hagiographe, ce voyage eut lieu dans les dernières années du règne de Clotaire, puisque, immédiatement après, il écrit : « Non post multos dies, mortuo rege Chlothario... » (*Ibid.*, c. XV.)

Clotaire qui, hors d'état de résister, se serait réfugié *in silva in Arelauno*[1], c'est-à-dire dans la forêt de Brotonne, située au diocèse de Rouen, sur la rive gauche de la Seine, vis-à-vis de Caudebec[2]. Mais le chapitre des *Gesta regum Francorum* où l'on trouve ce fait est copié presque textuellement sur le chapitre que Grégoire a consacré au même événement : la seule différence sensible entre les deux récits est l'addition du nom *Arelaunum* par le plus moderne des deux chroniqueurs, puisque l'évêque de Tours dit simplement que Clotaire se réfugia dans une forêt (*in silvam confugit*)[3]. On ne peut donc faire fond sur cette mention de la forêt d'*Arelaunum*, car, en supposant, comme cela résulte de l'œuvre de Grégoire, que le roi de Soissons fut attaqué dans ses États, on attribuerait à ce prince la possession de la *civitas Rothomagensium*, ce qu'il est impossible d'admettre, Childebert dominant alors sur les cités de Beauvais et d'Amiens qui séparaient le territoire de Rouen de la partie principale du royaume soissonnais.

En dehors des textes historiques et hagiographiques que nous venons de rappeler, la charte de fondation du monastère de Saint-André le Bas, de Vienne, est le seul document à consulter pour la géographie du premier royaume de Soissons. Cette charte, datée de la neuvième année du règne de Clotaire, est adressée par Ansemond et Ansleuba à leur fille Remilia, dite Eugenia, à qui ils avaient donné une partie de leurs biens, pour la fondation d'un nouveau monastère destiné à leur sépulture[4], et elle prouve que Vienne fit partie du royaume de Soissons avant l'année 555, date à laquelle Clotaire, par suite de la mort de Théodebald, réunit le royaume d'Austrasie à ses États; en effet, dans ce dernier cas, on n'eût jamais parlé à Vienne de la neuvième année du règne de Clotaire, ce prince étant mort en 561. Faut-il croire, avec Bréquigny et Pardessus, que la

1. *Gesta regum Francorum*, c. XXV.
2. L'identité de la forêt d'*Arelaunum* et de la forêt de Brotonne est prouvée par de nombreux textes de l'époque franque, parmi lesquels un des plus probants est la Vie de saint Condé.
3. *Historia Francorum*, l. III, c. XXVIII.
4. Pardessus, *Diplomata, chartae*, Introd., p. 24-25, t. I, p. 107.

capitale de la Viennoise échut au roi de Soissons en 534, lors du partage de la Bourgogne, et que la charte d'Ansemond n'est pas postérieure à 543? Nous y serions assez disposé, si les souscriptions des évêques réunis au concile de Clermont en 549 ne nous faisaient connaître l'évêque de Vienne, Hesychius, comme un sujet du roi d'Austrasie[1]. Or, le fait de la possession de Vienne, d'une part par Théodebald en 549, de l'autre par Clotaire pendant une suite de neuf années, ne peut s'expliquer que de deux manières : ou Clotaire possédant Vienne au moins depuis 534 en aura été dépouillé après 543 par son neveu Théobebert, qui l'aurait laissé à son fils Théodebald avec la totalité de ses États; ou bien la même cité métropolitaine, possédée depuis la soumission des Bourguignons par le roi d'Austrasie, Théodebert, aura été enlevée à son successeur, Théodebald, encore adolescent, par Clotaire, qui, quelques années plus tard, en 555, se sentit assez fort, grâce sans doute à d'autres annexions également faites au détriment de Théodebald, pour entrer en possession de l'héritage de celui-ci, sans que le roi de Paris, Childebert, dont les États furent pendant longtemps bien supérieurs en étendue à ceux du roi de Soissons, pût y mettre opposition. C'est à cette dernière hypothèse que nous donnons la préférence[2].

Il résulte donc de ce qui précède que, des trois royaumes francs qui subsistèrent de 534 à 555, le royaume de Soissons est celui dont la circonscription peut être le moins facilement déterminée. Si l'on en juge par ce que l'on sait de l'état de la Gaule au milieu du VIe siècle, il se composait de quatre groupes comme les possessions de Théodebert et de Childebert. L'un d'eux comprenait le royaume de Soissons proprement dit, c'est-à-dire les cités de Tournai, de Cambrai, d'Arras, de Noyon, de Soissons et peut-être aussi celle de Tongres, auxquelles les convenances géographiques prescrivent en quelque sorte de joindre Boulogne, Thérouanne et Laon. Le second groupe, évidemment

1. Voyez plus haut, page 104.

2. Il faudrait alors dater la charte d'Ansemond de 557 à 561, la réunion de Vienne aux États du roi de Soissons ne pouvant pas être antérieure au concile de Clermont en 549.

formé du lot qui échut à Clotaire dans la succession de Clodomir, se composait des cités de Tours et de Poitiers. Le troisième, répondant d'abord aux cités bourguignonnes que le partage de 534 donna à Clotaire, contenait probablement Belley, Grenoble, Valence et Die[1], et il s'accrut, en 537, de la partie de la Provence qui fut attribuée au roi de Soissons à la suite de la cession que les Ostrogoths firent de ce pays aux fils de Clovis. Le domaine provençal de Clotaire semble avoir été formé des cités de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Orange, Carpentras, Vaison, Sisteron, Gap et Embrun, c'est-à-dire de la partie septentrionale de la Provence[2]. Enfin, le quatrième groupe comprenait une partie de la Novempopulanie, province qui, en 551, paraît être divisée entre Childebert et Clotaire[3] : nous serions assez disposé à y placer aussi Toulouse, dont la possession par Clotaire expliquerait la participation des guerriers de ce prince à l'expédition de Septimanie, en 533, car il ne pouvait avoir un intérêt immédiat dans ce pays que si quelqu'un de ses domaines y était contigu.

1. Voyez plus haut, pages 81, 82.
2. *Ibid.*, p. 64, 65.
3. *Ibid.*, p. 112.

CHAPITRE III

LA GAULE DE 561 A 613

Clotaire qui, depuis trois années, réunissait sous son sceptre tous les pays de la domination franque, mourut en 561 à Compiègne, dans la cinquante et unième année de son règne et fut enseveli dans la basilique de Saint-Médard, à Soissons[1].

De même que Clovis, le roi défunt laissait quatre fils. Chilperic, qui paraît avoir été le troisième d'entre eux par l'âge, attendit à peine que les funérailles de son père fussent achevées pour se rendre à la ville royale de Berny où était conservé le trésor royal, et, s'adressant aux plus puissants parmi ceux de la nation, il les amena, par des présents, à reconnaître son pouvoir. Il se rendit ensuite à Paris, l'ancienne capitale du roi Childebert, qui semblait être à cette époque le plus apprécié des siéges royaux et s'en empara; mais il n'y jouit pas longtemps du pouvoir qu'il s'était arrogé, car ses frères se liguèrent pour le chasser et procédèrent ensuite avec lui à un partage régulier (*divisio legitima*) du royaume paternel. « Le sort, dit Grégoire, donna à Charibert le royaume de Childebert et Paris pour résidence; à Gontran, le royaume de Clodomir, dont le siége était à Orléans; à Chilperic, le royaume de Clotaire, son père, avec Soissons pour capitale; à Sigebert enfin, le royaume de Théoderic et Reims comme siége royal[2]. »

On pourrait croire, à la lecture des paroles de l'évêque de Tours, que la carte de la Gaule, en suite de ce partage, était identique à celle du même pays depuis l'année 511 jusqu'au moment où l'un des fils de Clovis étant descendu dans la tombe, son royaume fut divisé entre ses frères. Mais, comme nous

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXI.
2. *Ibid.*, l. IV, c. XXII.

l'avons déjà dit plus haut, il est aisé de voir que la corrélation indiquée par Grégoire n'est surtout réelle qu'au point de vue des siéges royaux. Aussi est-il tout à fait indispensable, pour comprendre la nouvelle division de l'empire franc, de procéder comme nous l'avons fait pour la période de 511 à 561, en étudiant successivement la composition du lot de chacun des quatre nouveaux rois.

§ 1. — ROYAUME DE CHARIBERT.

Malgré le peu d'espace que Grégoire consacre au règne de Charibert (561-567), son œuvre contient plusieurs indications précieuses pour fixer l'étendue des États de ce prince. Paris, le siége royal de Childebert, fut aussi celui de Charibert[1], et c'est dans cette ville qu'il décida l'élévation de Pascentius au siége épiscopal de Poitiers[2], qui, par conséquent, faisait partie de son royaume. Le pouvoir de Charibert s'étendait, au delà de Poitiers, sur la Saintonge et sur la cité de Bordeaux, comme il résulte du récit des brigues qui eurent lieu sous son règne au sujet de l'évêché de Saintes[3]. Tours est également désigné dans plusieurs passages de Grégoire comme ayant appartenu à ce souverain[4]. Enfin, le traité d'Andelot, dont le texte est inséré dans l'*Historia Francorum*, dit que les cités de Meaux, de Senlis, d'Avranches, de Tours, de Poitiers, d'Albi, de Couserans, de Bayonne et d'Aire, furent comprises en 567 dans la part du royaume de Charibert, qui échut à Sigebert[5]. Le même document nous apprend que Sigebert eut encore, de la succession du roi de Paris, certaines parties des cités de Chartres (le Dunois, le Vendômois et le Chartrain) et de Sens (l'Étampois), et nous avons cru pouvoir établir que ces deux cités avaient appartenu en entier à Charibert et qu'elles avaient été partagées, en 567,

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXII.
2. *Ibid.*, l. II, c. XVIII.
3. *Ibid.*, l. III, c. XXVI.
4. *Ibid.*, l. V, c. XLIX; l. IX, c. XX. — Cf. le concile tenu à Tours en 567.
5. *Ibid.*, l. IX, c. XX.

entre les trois frères du roi défunt[1]. Enfin, le partage du Ressontois en trois portions[2] paraissant dû à la même cause, il semble que la cité de Beauvais, dont ce pays dépendait, dut faire partie du second royaume de Paris, comme elle avait fait partie du premier.

Si l'on considère ensuite les prétentions de Goutran à posséder la totalité du royaume de Charibert après la mort de Chilperic[3], et si l'on examine le traité d'Andelot, qui est pour ainsi dire la réalisation légale des espérances du roi de Bourgogne, on n'hésitera pas à voir avec nous une fraction du royaume de Paris dans les cités de Bordeaux, de Limoges, de Cahors, de Béarn et de Bigorre, qui, données dès 567 par Chilperic à sa nouvelle épouse Galsuinde, passèrent peu de temps après à Brunehaut, épouse de Sigebert[4], et l'on admettra d'autant plus facilement cette opinion, que le fait est certain en ce qui concerne Bordeaux.

Le concile tenu à Tours le 1er novembre 567, avec l'assentiment du roi Charibert auquel cette ville appartenait, nous fournit d'utiles renseignements sur la composition du royaume de Paris par les signatures des évêques de Tours, de Rouen, de Paris, de Nantes, de Chartres, d'Angers, de Rennes, du Mans et de Séez[5], lesquels statuèrent entre autres choses qu'il n'était permis à personne d'ordonner un évêque en Armorique, soit

1. Voyez, dans la troisième partie de ce volume, chapitre VII, le paragraphe consacré à la *civitas Carnotum*.

2. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.

3. Ces prétentions furent affichées par Gontran recevant, en 584, les ambassadeurs de son neveu Childebert. Voyez plus loin, page 133.

4. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX. — C'est par pure hypothèse que, dans son travail sur les partages de l'empire franc à l'époque mérovingienne, M. Bonnell pense que les cités d'entre la Garonne et les Pyrénées étaient encore litigieuses entre les Francs et les Wisigoths, et que le roi Athanagilde en aurait fait la cession aux fils de Clotaire à l'occasion du mariage de ses deux filles, Brunehaut et Galsuinde, dont elles auraient constitué à la fois la dot et le *morgengabe*. (*Die Anfänge des karolingischen Hauses*, p. 207.)

5. « Concilium Turonense II in causa ecclesiasticae disciplinae reformanda, in basilica sancti Martini celebratum, sub die XV kalendas decembris, anno Christi DLXVII, Joannis III papae anno VIII, Chariberti regis VI..... *Subscriptiones episcoporum:* Euphronius, *Turonicae* civitatis episcopus, has constitutiones nostras relegi et subscripsi. Notavi sub die XV kalendas decembris, anno VI regni domini nostri Chariberti gloriosissimi regis. — Praetextatus, esti peccator, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Rothomagensis*, hunc

romain, soit breton, sans le consentement du métropolitain[1]. Observons à ce propos que le mot Armorique n'a pas encore ici le sens restreint qu'il a pris depuis pour désigner la péninsule connue depuis sous le nom de Petite-Bretagne et qu'on l'attribue encore, suivant toute apparence, à tout le pays d'entre Seine et Loire, auquel appartenaient tous les évêques du concile de 567.

En combinant ces diverses indications, on parvient à constater que le second royaume de Paris s'étendait sur tout l'ouest de la Gaule, depuis la Bresle qui sépare les cités d'Amiens et de Rouen jusqu'aux Pyrénées. Les cités les plus orientales dont la possession par Charibert résulte des documents, sont Beauvais, Senlis, Meaux, Sens, Chartres, Tours, Poitiers, Limoges, Cahors, Albi et Couserans. Ainsi les cités de Périgueux et d'Agen étaient enclavées dans le royaume de Paris, dont elles faisaient évidemment partie, car le roi de Soissons, lorsqu'il s'en empara en 581[2], paraît avoir obéi à son fameux projet de domination sur tous les États de Charibert.

M. Bonnell, qui n'a pas tiré parti des souscriptions du concile de Tours et n'accorde à Charibert aucune ville d'entre Seine et Loire, veut au contraire que l'Auvergne, ainsi que les provinces aquitaniques, précédemment comprises dans le royaume d'Austrasie et que l'on sait avoir également appartenu à ce même royaume sous Sigebert et sa descendance, aient été unies de 561 à 567 au royaume d'Austrasie. Il se fonde sur un texte où Grégoire de Tours raconte qu' « au temps de la reine Théodechilde, un certain tribun d'Auvergne, nommé Nunninus, revenant de France après avoir porté les tributs à la reine, entra dans la ville d'Auxerre », et reconnaît dans la princesse men-

consensum nostrum secundum patrum statuta relegi, consensi, et subscripsi, sub die XV kalendas decembris, Turonus. — Germanus, peccator, episcopus ecclesiae *Parisiacae*, cons. et subscr. — Felix, peccator, episcopus ecclesiae *Namneticae*, c. et s. — Chaletricus, peccator, episcopus ecclesiae *Carnotensis*, c. et s. — Domitianus, peccator, episcopus ecclesiae *Andegavensis*, c. et s. — Victorius, peccator, episcopus ecclesiae *Rhedonicae*, c. et s. — Domnulus, peccator, episcopus ecclesiae *Cenomanensis*, c. et s. — Leudebaudis, peccator, episcopus ecclesiae *Sagensis*, c. et s. »

1. « Adjicimus etiam, ne quis Britannum aut Romanum, in Armorico, sine metropolitani aut comprovincialium voluntate vel literis, episcopum ordinare praesumat. » (Can. IX.)

2. *Historia Francorum*, l. VI, c. XII.

tionnée ici l'une des femmes de Charibert, que Gontran, après la mort de son frère, fit entrer dans un monastère après l'avoir dépouillée de ses trésors[1]. C'est une erreur : le titre de *regina* était alors donné à toutes les filles des rois mérovingiens, de même que celui de *roi* était attribué aux fils de ces mêmes souverains, et les paroles de l'évêque se rapportent incontestablement à une fille de Théoderic Ier, roi d'Austrasie et possesseur de l'Auvergne, que Flodoard, l'historien rémois, désigne sous le nom de « reine Théodechilde[2] » : cette princesse, connue par ses bienfaits envers l'abbaye de Saint-Pierre le Vif, de Sens, était propriétaire d'immenses domaines dans le pays arverne[3].

On peut conserver quelques doutes au sujet du sort de Toulouse et de quelques cités limitrophes, Auch, Lectoure et Eauze, durant le règne de Charibert. Appartenaient-elles dès lors à Chilperic, qui, après 567, posséda tout au moins Toulouse ? On pourrait croire, en effet, que l'exiguïté du royaume de ce prince dans la France primitive dut être compensée par l'adjonction à ces États de quelques cités méridionales, mais rien ne le prouve cependant ; et, si l'on considère que les royaumes des trois autres fils de Clotaire n'avaient guère d'enclaves, il semblera plus convenable d'attribuer les villes dont nous parlons à Charibert. Dans cette hypothèse, le royaume de Paris aurait été composé de trente-quatre cités qui, après la mort de leur souverain, furent partagées, comme il suit, entre ses trois frères. Nous réunissons par une accolade les territoires formant groupe :

1. *Die Anfänge des karolingischen Hauses*, p. 206-207. M. Bonnell aurait pu appuyer son sentiment sur l'existence de triens mérovingiens au nom du roi Charibert, CHARIBERTUS REX, et frappés à Bannassac, localité du Gévaudan, BANNACIACO FIIT ; mais il n'y a pas songé. Au reste, l'argument ne pouvait porter, puisque, comme nous l'assure notre savant confrère et ami M. Anatole de Barthélemy, aucune monnaie mérovingienne en or, frappée dans le midi, antérieurement au règne de Childebert II, ne portant de nom de roi, les triens de Bannassac doivent être attribués, par conséquent, au roi d'Aquitaine Charibert II, frère du grand Dagobert.

2. *Historia ecclesiae Remensis*, l. II, c. I.

3. Voyez un diplôme dont la supposition n'est pas douteuse, mais qui néanmoins a dû être rédigé d'après les traditions et les archives de l'abbaye sénonaise (Pardessus, *Diplomata, chartae*, etc., t. I, p. 131. — Pertz, *Diplomata Imperii*, t. I, p. 132). L'auteur de cette pièce fait, mal à propos, de la princesse franque une fille de Clovis Ier : « Ego enim in Dei nomine Theodechildis, filia Chlodoveo condam rege illustrissimo. »

GONTRAN.	CHILPERIC.	SIGEBERT.
Ressontois, un tiers.	Beauvais, en grande partie ?	Avranches.
Senlis, un tiers.	Senlis, un tiers.	Ressontois, un tiers.
Paris, un tiers.	Rouen.	Senlis, un tiers.
Chartres, un tiers, composé de Chartres et de Blois.	Chartres, un tiers, composé de Poissy et Dreux?	Paris, un tiers.
		Meaux.
Séez.	Paris, un tiers.	
	Lisieux.	Tours.
Nantes.	Bayeux.	Poitiers.
	Coutances.	
Périgueux	Le Mans.	Labourd.
Agen.	Angers.	
		Aire.
	Limoges.	Couserans.
	Cahors.	
	Bordeaux.	
	Bazas.	
	Dax.	
	Oloron.	
	Béarn.	
	Bigorre.	
	Comminges.	
	Eause.	
	Auch.	
	Lectoure.	
	Toulouse.	

Aucun des copartageants, on le voit par ce tableau, n'avait voulu qu'on accordât à l'un de ses frères la capitale de Charibert, en raison de l'importance que les Francs attribuaient à cette ville, dont Clovis avait fait son siége royal : le territoire parisien avait donc été divisé en trois fractions, ainsi que le territoire des cités voisines, Chartres, Senlis et Beauvais. La ville même de Paris fut considérée par le traité de partage de 567 comme une ville neutre où nul des trois rois ne pouvait entrer sans l'agrément de ses frères, sous peine de perdre sa part du royaume de Charibert; on verra plus loin que cette clause fut invoquée par Gontran.

§ 2. — ROYAUME DE GONTRAN.

Gontran, le second des fils de Clotaire I[er], atteignit un plus haut degré de puissance qu'aucun de ses frères, et son royaume, qu'on peut appeler royaume d'Orléans avec Grégoire[1], ou

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXII.

royaume de Bourgogne avec Frédegaire[1], s'étendait, de 584 à 587, sur les deux tiers environ de la Gaule. Il sera relativement facile de dresser la carte de cet État, car nous avons ici pour guides l'*Historia Francorum*, où l'on trouve le récit de la plupart des événements qui, pendant trente-deux ans (561-593), purent modifier d'une façon quelconque les limites du royaume d'Orléans, et les souscriptions de six des conciles réunis par Gontran.

On peut distinguer trois périodes principales dans le règne de Gontran. Pendant la première (561-567), son royaume resta tel que l'avait fait le partage de 561. La seconde (567-584) vit la puissance de ce prince accrue du tiers qui lui échut dans la succession de Charibert. Enfin, la troisième (584-593) marque l'apogée de la puissance du roi de Bourgogne, lequel domina un moment sur presque tout l'ancien royaume de Paris et céda par le traité d'Andelot (587) quelques fractions de ses vastes possessions à son neveu Childebert, assurant ainsi ses conquêtes par une paix d'autant plus durable, que le roi d'Austrasie fut reconnu comme l'unique héritier présomptif de cette riche succession.

Nous ne croyons cependant pas devoir résumer, suivant chacune de ces périodes, les renseignements que Grégoire nous fournit sur l'étendue des États de Gontran; car dans le récit des événements de 567 à 584, par exemple, notre historien nomme des cités qu'il n'a pas eu occasion de mentionner pendant la période précédente, bien qu'elles fissent partie dès 561 du royaume d'Orléans. Nous nous contenterons donc d'énumérer ici, d'après l'ordre géographique, les villes dont l'évêque de Tours révèle la possession par le roi Gontran, et nous signalerons en passant celles de ces cités qui lui arrivèrent par voie d'héritage ou de conquête.

En partant d'Orléans, capitale du royaume, et en se dirigeant vers l'est et vers le sud, nous trouvons Gontran régnant sur les cités[2] de Troyes, Langres, Auxerre, Bourges, Nevers, Autun,

1. *Fredegarii scolastici chronicum*, c. I et II.

2. Il serait aussi long que fastidieux de renvoyer ici aux passages de Grégoire qui prouvent la possession de ces douze villes par le roi Gontran; aussi nous contenterons-nous

Chalon-sur-Saône, Mâcon, Lyon, Embrun, Gap et Cavaillon, qui constituaient, avec un certain nombre d'autres cités du bassin du Rhône, mentionnées dans les conciles bourguignons de 567 à 589, le noyau du royaume de Bourgogne, c'est-à-dire la partie de ses États dont la possession était à peu près incontestée. Nous remarquons ensuite, plus au sud et dans la Provence, Arles, que Sigebert occupa un moment en 566[1]; Avignon, dont Gontran s'empara en cette même année sur le roi d'Austrasie, mais qu'il lui rendit à la paix[2], et la cité de Marseille, qu'il gouverna seul de 575 à 584, après l'avoir possédée conjointement avec son frère Sigebert, dont il rendit la part en 584 à Childebert II, fils de ce prince[3].

Les contrées du bassin de la Seine que Gontran ne possédait pas aussi anciennement, et qui paraissent dans l'*Historia Francorum*, étaient, en partant du nord, le tiers du Ressontois (au diocèse de Beauvais) qu'il reçut en 587 de Childebert en échange du tiers de la cité de Senlis et qu'il joignit sans doute à une autre fraction de ce pays, puis les cités de Senlis et de Meaux; la possession de ces divers territoires fut assurée par le traité d'Andelot à Childebert, bien qu'un tiers de celle de Senlis appartînt légitimement à Gontran, en vertu du partage de 567[4]. Venait ensuite la cité de Paris, dont un tiers seulement avait été dévolu au roi de Bourgogne après la mort de Charibert, mais qui, occupée entièrement par Chilperic, de 575 à 584, passa ensuite, dans son intégrité, à Gontran[5]; puis la cité de Chartres, où il ne posséda d'abord que le Chartrain et le Blésois, auxquels il joignit en 584 le Dunois et le Vendômois[6], lesquels, après avoir appartenu successivement à Sigebert et à Chilperic, lui furent officiellement

de rappeler à ceux de nos lecteurs qui voudraient y recourir qu'ils trouveront toutes les indications désirables dans les paragraphes spécialement consacrés à chacune des cités susdites.

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXX.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, l. VI, c. XI et XXXIII.
4. *Ibid.*, l. IX, c. XX.
5. Voyez, dans la troisième partie de ce travail, chapitre VII, le paragraphe consacré à la *civitas Parisiorum*.
6. *Ibid.*, c. VII, § 2 (*civitas Carnotum*).

cédés par le traité d'Andelot. Tous ces pays avaient fait partie du royaume de Paris.

Les cités occidentales que l'*Historia Francorum* permet de placer dans le royaume de Gontran sont la cité d'Avranches, qui avait obéi de 567 à 575 à Sigebert et qui fut rendue en 587 à Childebert II[1]; la cité du Mans, dont l'évêque fut choisi en 588 par le roi de Bourgogne, pour lui servir d'ambassadeur auprès des princes bretons[2]; les cités de Tours et de Poitiers, occupées par Gontran après la mort de Chilperic (584) et restituées par le traité d'Andelot au roi d'Austrasie, leur légitime possesseur[3]; la cité de Saintes, autrefois du royaume de Charibert, que Gontran recouvra après le meurtre du roi de Soissons, qui s'en était emparé en 576[4]; les cités de Limoges, de Bordeaux, de Cahors, de Béarn et de Bigorre, qui, ayant formé le douaire de Galsuinde en 567, passèrent ensuite à Brunehaut, sœur de cette malheureuse princesse, et furent depuis occupées par Gontran, auquel le traité d'Andelot en assura la paisible possession[5]; la cité d'Angoulême, dont les habitants marchèrent en 585 avec l'armée bourguignonne contre les Wisigoths[6]; les cités de Périgueux et d'Agen, qui, provenant sans doute du royaume de Paris, avaient été conquises en 581 par Chilperic, et qui firent retour en 584 à leur maître légal[7]; la cité de Comminges, où il assiégea en 585 le prétendant Gondovald[8]; la cité de Toulouse, ancienne cité de Chilperic, dont la milice participa à l'expédition de Septimanie de 589[9]; enfin Carcassonne qui, enlevée aux Goths, fut un moment occupée par un duc de Gontran pendant cette malencontreuse campagne[10].

Les Vies des Saints ne renferment aucun fait de nature à

1. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.
2. *Ibid.*, l. IX, c. XVIII.
3. *Ibid.*, l. VII, c. XIII; l. IX, c. XX.
4. *Ibid.*, l. V, c. XIII; l. VIII, c. XXX; l. IX, c. XXXI.
5. *Ibid.*, l. IX, c. XX.
6. *Ibid.*, l. VIII, c. XXX.
7. *Ibid.*, l. VI, c. XII; l. VIII, c. XXX; l. IX, c. XXXI.
8. *Ibid.*, l. VIII, c. XXXIV-XXXV.
9. *Ibid.*, l. VII, c. IX; l. IX, c. XXXI.
10. *Ibid.*, l. IX, c. XXXI.

augmenter l'énumération que nous venons de faire d'après Grégoire de Tours : la Vie de saint Vorles confirme seulement la possession par Gontran[1] de la cité de Langres, dont dépendait Marcenay, et la Vie de saint Sor permettrait d'entrevoir dans le roi de Bourgogne le souverain auquel obéissait Périgueux[2].

Il y a, au contraire, beaucoup à tirer des souscriptions des prélats qui assistèrent à six conciles réunis par Gontran de 567 à 585, et nous allons procéder à leur dépouillement en suivant l'ordre chronologique de ces assemblées; nous grouperons les siéges épiscopaux par provinces ecclésiastiques.

Le second concile de Lyon qui se tint en 567, peu de temps avant la mort de Charibert, donne les noms de quatorze évêches du royaume d'Orléans; ce sont: Nevers, — Lyon, Mâcon, Chalon, Autun, Langres, Besançon, Belley, — Vienne, Genève, Grenoble, Valence, Die, — Trois-Châteaux[3].

Le quatrième concile de Paris fut réuni, en 573, en l'église de Saint-Pierre (aujourd'hui Sainte-Geneviève), ce qui paraît indi-

1. Saint Vorles, qui remplissait les fonctions sacerdotales à Marcenay (Côte-d'Or), célébra un jour la messe devant le roi Gontran, de passage dans ce lieu (*Vita sancti Veroli*, apud Bouquet, t. III, p. 468). L'identité de la *villa* de *Marcennacum* avec le village actuel de Marcenay est prouvée par le culte qu'on y rend à saint Vorles, qui est resté le patron de l'église du lieu, même après que son corps eut été transporté à Châtillon-sur-Seine en 876 (Courtépée, *Description de la Bourgogne*, nouv. édit., t. IV, p. 276).

2. Suivant un passage de la Vie de saint Sor, reproduit par dom Bouquet (t. III, p. 465), le roi Gontran, atteint de la lèpre, aurait été, sur le conseil d'un messager céleste, demander sa guérison à ce solitaire, qui demeurait alors dans le Périgord (*terri, torio Aquitanorum et Petrogorico pago*).

3. « Concilium Lugdunense II, Guntramni regis jussu in ipsius regno celebratum, anno Christi DLXVII, indictione XV, Joannis III papae anno VIII, Chariberti, Guntramni, Chilperici et Sigeberti fratrum regum VI... *Subscriptiones episcoporum :* Philippus, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Viennensis*, constitutionibus nostris subscripsi. — Nicetius, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Lugdunensis*, const. nostris subscr. — Agricola, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Cabilonensis*, const. nostr. subscr. — Vincentius, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Belicensis*, const. nostr. subscr. — Syagrius, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Aeduorum*, const. nostris subscr. — Aeoladius, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Nevernensis*, subscr. — Salonius, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Genavensis*, s. — Chelidonius, in Christi nomine episcopus ecclesiae *Matiscensis*, s. — Valesius, presbyter directus a domino meo Syagrio, episcopo ecclesiae *Gratianopolitanae*, s.— Vincentius, presbyter directus a domino meo Lucretio, episcopo ecclesiae *Deensis*, s. — Eusebius, presbyter directus a domino meo Victore, episcopo ecclesiae *Tricastinorum*, s. — Piolus, presbyter directus a domino meo Tetrico, episcopo ecclesiae *Lingonicae*, s. — Caesarius, presbyter directus a domino meo Tetradio, episcopo ecclesiae *Vesonc[i]ensis*, s. — Abstemius, diaconus directus a domino meo Maximo, episcopo ecclesiae *Valentinae*, s. »

quer que le tiers de la cité parisienne attribué à Gontran en 567 devait correspondre au futur archidiaconé de Josas ou de Hurepoix. Il était motivé par le différend qui s'était élevé entre le roi de Bourgogne et celui d'Austrasie, au sujet de l'établissement d'un siége épiscopal à Châteaudun, au diocèse de Chartres[1]. On y voyait les représentants ecclésiastiques de trente-trois cités : Séez, — Nantes, — Sens, Paris, Orléans, Auxerre Troyes, — Bourges, — Lyon, Autun, Langres, Besançon, — Vienne, Genève, Grenoble, Die, — Arles, Trois-Châteaux, Vaison, Venasque, Toulon, Gap, Sisteron, Apt, Riez, Antibes, Embrun, Digne, Glandève, — Saintes, Agen, — Eauze et Oloron[2].

Le premier concile de Mâcon, assemblé en 581, réunissait vingt et un évêques, dont les siéges étaient : Sens, Troyes, Auxerre, Orléans, Nevers, — Bourges, — Lyon, Mâcon, Chalon, Autun, Langres, Besançon, — Vienne, Grenoble, Valence, Maurienne, Tarentaise, — Trois-Châteaux, Vaison, Apt, Digne[3].

1. Sur l'évêché de Châteaudun, voyez la troisième partie de ce travail, chapitre VII, § 2, l'article consacré à DUNUM.

2. « *Subscriptiones :* Philippus, in Christi nomine *Viennensis* ecclesiae episcopus, hanc constitutionem nostram subscripsit. — Sapaudus,... episcopus ecclesiae *Arelatensis*... — Priscus..., episcopus ecclesiae *Lugdunensis*... — Constitutus..., episcopus ecclesiae *Senonicae*... Laban, peccator ecclesiae *Elosanae*... — Felix..., episcopus ecclesiae *Bituricae*... — Germanus..., episcopus ecclesiae *Parisiacae*... — Lucretius..., episcopus ecclesiae *Deensis*... Item Felix..., episcopus ecclesiae *Namneticae*... — Clementinus..., episcopus ecclesiae *Aptensis*... — Syagrius..., *Aeduorum* episcopus... — Optatus..., *Antipolitanae* ecclesiae episcopus... — Gallomagnus..., episcopus ecclesiae *Trecassinae*... — Salonius..., episcopus civitatis *Genavensium*. — Quinidius..., episcopus ecclesiae *Vasensis*... — Item Salonius..., episcopus ecclesiae *Ebredunensis*... — Sagittarius..., episcopus ecclesiae *Vappicensis*... — Promotus..., episcopus ecclesiae *Glannativae*... — Genesius..., episcopus ecclesiae *Segestericae*... — Polemius..., episcopus ecclesiae *Agennensis*... — Aunacharius..., episcopus ecclesiae *Autisiodorensis*... — Hesychius..., episcopus ecclesiae *Gratianopolitanae*... — Palladius..., episcopus ecclesiae *Sanctonicae*... — Silvester..., episcopus ecclesiae *Vesontiensis*... Victor..., episcopus ecclesiae *Tricastinae*... — Pappolus..., episcopus ecclesiae *Lingonicae*..... — Claudianus..., episcopus ecclesiae *Regensis*... Heraclius..., episcopus ecclesiae *Diniensis*... — Tetradius..., episcopus ecclesiae *Vendascensis*... — Licerius..., episcopus ecclesiae *Eloronensis*.. — Leudobaudus, peccator ecclesiae *Sagensis*... — Desiderius..., episcopus ecclesiae *Telonensis*... — Launoveus, presbyter, in vicem Ricomeri *Aurelianorum* episcopi, constitutionem nostram subscripsit. »

3. « *Subscriptiones episcoporum :* Priscus, episcopus ecclesiae *Lugdunensis*... — Evantius, episcopus ecclesiae *Viennensis*... — Artemius, episcopus ecclesiae *Senonicae*... — Remedius, episcopus ecclesiae *Bituricae*... — Gallomagnus, episcopus ecclesiae *Tricassinae*... — Silvester, episcopus ecclesiae *Vesontiensis*... — Syagrius, episcopus *Aeduorum*... — Aunacharius, episcopus ecclesiae *Autisiodorensis*... — Hesychius, episcopus ecclesiae *Gratianopolitanae*... — Victor, episcopus ecclesiae *Tri-*

Le troisième concile de Lyon, qui eut lieu en 583, ne contient que les souscriptions de huit évêques : ceux de Nevers, — Lyon, Mâcon, Autun, Chalon, — Vienne, Grenoble et Valence[1].

Le deuxième concile de Valence, convoqué en 584, était composé des dix-sept évêques de Lyon, Mâcon, Chalon, — Vienne, Valence, Grenoble, Tarentaise, Genève, — Arles, Orange, Carpentras, Vaison, Trois-Châteaux, — Gap, Sisteron, Riez et Apt[2].

Enfin, le second concile de Mâcon, qui siégea en 585, c'est-à-dire à l'époque de la plus grande puissance de Gontran, était composé des représentants de soixante-trois diocèses, parmi lesquels on remarquait quarante-trois évêques. Ces diocèses étaient ceux de Rouen, — du Mans, — de Sens, Paris, Chartres, Orléans, Auxerre, Nevers, Troyes, — Lyon, Mâcon, Chalon, Autun, Langres, Besançon, Avenches, Belley, Sion, — Vienne, Genève, Tarentaise, Maurienne, Grenoble, Valence, — Arles, Marseille, Toulon, Cavaillon, Avignon, Orange, Carpentras, Vaison, Trois-Châteaux, Die, Aix, Apt, Gap, Sisteron, Riez, Antibes, Embrun, Digne, Senez, Glandève, Vence, Nice, —

castinae... — Heraclius, episcopus ecclesiae *Diniensis*... — Ragnoaldus, episcopus ecclesiae *Valentinae*. — Namatius, episcopus ecclesiae *Aurelianensis*... — Eusebius, episcopus ecclesiae *Matisconensis*... — Agricola, episcopus ecclesiae *Nevernensis*... — Mummolus, episcopus ecclesiae *Lingonicae*... — Flavius, episcopus ecclesiae *Cabilonensis*... — Hiconius, episcopus ecclesiae *Mauriennatis*... — Pappus, episcopus ecclesiae *Aptensis*... — Artemius, episcopus ecclesiae *Vasensis*... — Martianus, episcopus ecclesiae *Tarantasiae*... »

1. « *Subscriptiones* : Priscus..., episcopus ecclesiae *Lugdunensis*... — Evantius, episcopus ecelesiae *Viennensis*... — Syagrius, episcopus *Aeduorum*... — Hesychius, episcopus ecclesiae *Gratianopolitanae*... — Ragnoaldus, episcopus ecclesiae *Valentinae*... — Eusebius, episcopus ecclesiae *Matiscensis*... — Agricola, episcopus ecclesiae *Nevernensis*... — Flavius, episcopus ecclesiae *Cabilonensis*... »

2. « *Subscriptiones episcoporum* : Sapaudus..., episcopus ecclesiae *Arelatensis*... — Priscus..., episcopus ecclesiae *Lugdunensis*... — Evantius..., episcopus ecclesiae *Viennensis*. — Isitius..., episcopus ecclesiae *Gratianopolitanae*. — Ragnoaldus, episcopus ecclesiae *Valentinae*... — Trapidius..., episcopus ecclesiae *Arausicae*... — Eusebius..., episcopus ecclesiae *Matiscensis*... — Flavius..., episcopus ecclesiae *Cabilonensis*... — Pappus..., episcopus ecclesiae *Aptensis*... — Urbicus..., episcopus ecclesiae *Regensis*... — Aridius..., episcopus ecclesiae *Vappicensis*... — Artemius..., episcopus ecclesiae *Vasensis*... — Martianus..., episcopus ecclesiae *Tarantasiensis*... — Pologronius..., episcopus ecclesiae *Sigestaricae*... — Eusebius..., episcopus ecclesiae *Tricastinae*... — Cariato..., episcopus ecclesiae *Genavensis*... — Boetius..., episcopus ecclesiae *Carpentoratensis*... »

Bourges, Limoges, Cahors, Toulouse, — Bordeaux, Agen, Périgueux, Angoulême et Saintes, — Eauze, Bazas, Auch, Aire, Béarn, Oloron, Bigorre et Comminges[1].

Nous allons maintenant tenter de décrire les diverses phases par lesquelles passa le royaume de Gontran de 561 à 593.

De 561 à 567, le royaume d'Orléans s'étendait du centre de la Gaule au sud-est de ce pays, c'est-à-dire depuis Orléans jusqu'au littoral de la Méditerranée. A l'exception du diocèse de Windisch ou de Constance, il comprenait tout le royaume de Bourgogne, tel que l'avaient possédé Gondebaud et Sigismond, et l'on avait ajouté à ce vaste territoire les cités de Troyes, d'Auxerre, d'Orléans et de Bourges, ainsi que la plus grande

1. « *Subscriptiones episcoporum :* Priscus, episcopus ecclesiae *Lugdunensis*, subscripsi. — Evantius, episcopus ecclesiae *Viennensis*, s. — Praetextatus, episcopus ecclesiae *Rothomagensis*, s. — Bertechamnus, episcopus ecclesiae *Burdegalensis*, s. — Artemius, episcopus ecclesiae *Senonicae*, s. — Sulpitius, episcopus ecclesiae *Bituricae*, s. — Syagrius, episcoporus ecclesiae *Aeduorum*, s. — Faustus, episcopus ecclesiae *Ausciorum*, s. — Orestes, episcopus ecclesiae *Vasaticae*, s. — Aunacharius, episcopus ecclesiae *Autisiodorensis*, s. — Esitius, episcopus ecclesiae *Gratianopolitanae*, s. — — Silvester, episcopus ecclesiae *Vesontiensis*, s. — Theodorus, episcopus ecclesiae *Massiliensis*, s. — Ferreolus, episcopus ecclesiae *Lemovicinae*, s. — Palladius, episcopus ecclesiae *Santonicae*, s. — Ragnoaldus, episcopus ecclesiae *Valentinae*, s. — Pappolus, episcopus ecclesiae *Carnotinae*, s. — Heraclius, episcopus ecclesiae *Diniensis*, s. — Eusebius, episcopus ecclesiae *Matiscensis*, s. — Namatius, episcopus ecclesiae *Aurelianensis*, s. — Agricola, episcopus ecclesiae *Nevernensis*, s. — Ragnemodus, episcopus ecclesiae *Parisiorum*, s. — Mummolus, episcopus ecclesiae *Lingonicae*, s. — Marius, episcopus ecclesiae *Aventicae*, s. — Trapetius, episcopus ecclesiae *Arausicae*, s. — Flavius, episcopus ecclesiae *Cabilonensis*, s. — Veranus, episcopus ecclesiae *Cabellicarum*, s. — Antidius, episcopus ecclesiae *Agennensis*, s. — Carterius, episcopus ecclesiae *Petrogoricae*, s. — Rusticus, episcopus ecclesiae *Vicojuliensis*, s. — Savinus, episcopus ecclesiae *Benarnensium*, s. — Rufinus, episcopus ecclesiae *Convenicae*, s. — Nicasius, episcopus ecclesiae *Aquilimensium*, s. — Baudigisilus, episcopus ecclesiae *Cenomannorum*, s. — Cariatto, episcopus ecclesiae *Genavensis*, s. — Licerius, episcopus ecclesiae *Eloronensium*, s. — Amelius, episcopus ecclesiae *Bigorritanae*, s. — Ursicinus, episcopus ecclesiae *Cadurcinae*, s. — Urbicus, episcopus ecclesiae *Regensis*, s. — Aredius, episcopus ecclesiae *Vappicensis*, s. — Emeritus, episcopus ecclesiae *Ebredunensis*, s. — Hiconius, episcopus ecclesiae *Mauriennatis*, s. — Agroecius, episcopus ecclesiae *Glannativae*, s. = Item, missi episcoporum, qui in ea synodo subscripserunt : Sapaudi, episcopi ab *Arelato*. — Optati, episcopi ab *Antipoli*. — Deuterii, episcopi a *Ventio*. — Desiderii, episcopi a *Telone*. — Pientii, episcopi ab *Aquis*. — Pauli, episcopi a *Dea*. — Labani, episcopi ab *Elusa*. — Magnulfi, episcopi a *Tolosa*. — Pologronii, episcopi a *Segesterico*. — Martiani, episcopi a *Tarantasia*. — Artemii, episcopi a *Vasione*. — Boetii, episcopi a *Carpentorato*. — Pappi, episcopi ab *Apta*. — Eusebii, episcopi ecclesiae *Tricastinorum*. — Catulini, episcopi a *Nicia*. — Heliodori, episcopi a *Sedunis*. — Joannis, episcopi ab *Avenione*. — Vigilii, episcopi a *Senetio*. — Agroecii, a *Tricassibus*. — Felicis, a *Belica*. »

partie de la Provence, soumise aux Goths jusqu'en 534 : Sigebert tenait dans ce dernier pays les territoires d'Avignon, d'Aix, la moitié de la cité de Marseille et sans doute aussi les villes de Fréjus et de Vence.

Au début de la seconde période, le royaume de Gontran reçut un accroissement par suite de la mort du roi de Paris et du partage de son royaume. La part qu'obtint le roi d'Orléans paraît avoir été composée de trois tronçons, dont l'un confinait à ses anciens États, en comprenant un tiers de la cité de Senlis, un tiers de celle de Paris (sans doute le Hurepoix parisien), un tiers du Ressontois, au diocèse de Beauvais, l'Étampois, dépendant de la cité de Sens, le Chartrain et le Blésois, au diocèse de Chartres, et la cité de Séez. Le second tronçon répondait au territoire de Nantes. Le troisième, enfin, consistait en plusieurs villes de l'Aquitaine, parmi lesquelles Saintes, Périgueux et Agen. Les dernières années de cette période furent marquées par les usurpations de Chilperic, qui occupa toute la cité de Paris, ainsi que Saintes, Angoulême et Agen.

La troisième période s'ouvre à la mort de Chilperic. Gontran, le seul survivant des fils de Clotaire Ier, levant une armée, se dirige sur Paris, dont les portes lui sont ouvertes : il y reçoit les envoyés de son neveu, le roi d'Austrasie, à qui l'on a refusé l'entrée de la ville et qui réclame la restitution de ce qui lui appartient des États de Charibert. Gontran répond à cette demande en annonçant hautement l'intention de régner sur toute l'étendue de l'ancien royaume de Paris, en vertu des traités : « Il avait été convenu entre nous, dit-il, que celui qui entrerait dans la ville de Paris sans la volonté de son frère perdrait sa part, et que le martyr Polyeucte avec les confesseurs Hilaire et Martin seraient ses juges et ses rémunérateurs. C'est après cela que mon frère Sigebert y est entré, lequel, frappé de mort par le jugement de Dieu, a perdu sa part. Chilperic a fait de même. Ils ont perdu leurs parts en suite de ces transgressions ; et c'est pourquoi, l'un et l'autre, ayant encouru le jugement de Dieu et les malédictions des traités, je soumettrai à ma domination, la loi aidant, le royaume de Charibert tout entier avec ses

trésors, et je n'en accorderai rien à personne que par un effet de ma libre volonté[1]. »

Gontran mit aussitôt son projet à exécution; il envoya ses comtes pour soumettre les villes que Sigebert avait reçues autrefois du royaume de Charibert. En vain, Tours et Poitiers, qui avaient subi le joug de Chilperic pendant les neuf dernières années (575-584), cherchent-ils à passer à l'héritier de Sigebert; le territoire de Tours est aussitôt saccagé par les sujets de Gontran, et les deux cités, obéissant au conseil de l'évêque Grégoire, ne tardent pas à cesser leur résistance[2]. Suivant notre historien, on devait alors considérer Gontran « comme un père ayant sous lui deux fils, c'est-à-dire les fils de Sigebert et de Chilperic qu'il avait adoptés, et exerçant de la sorte la prééminence sur tout le royaume, ainsi que l'avait fait Clotaire, son père[3] ». La cité de Limoges, dont un duc austrasien avait reçu les serments[4], se rendit probablement aux mêmes raisons, et sa conduite fut imitée par les autres cités aquitaniques du royaume de Paris. L'Aquitaine fut alors représentée au concile de Mâcon de 585 par les prélats de Limoges, d'Angoulême, de Saintes, de Bordeaux, de Périgueux, d'Agen, de Bazas, d'Eauze, d'Auch, d'Aire, de Béarn, d'Oloron, de Bigorre et de Comminges[5]: ce qui prouve que Gontran avait non-seulement recouvré les villes que lui avait enlevées Chilperic, mais que son autorité était également reconnue dans celles qu'avaient possédées les rois d'Austrasie et de Soissons.

Au nord de la Loire, l'annexion des cités austrasiennes de l'ancien royaume de Charibert s'effectua de même. Meaux fut cependant un moment repris par Childebert après la mort de Chilperic[6], mais il semble que l'année suivante Gontran nomma un comte dans cette ville[7], que le roi d'Austrasie ne pouvait pré-

1. *Historia Francorum*, l. VII, c. VI.
2. *Ibid.*, l. VII, c. XII, XIII et XXIV.
3. *Ibid.*, l. VII, c. XIII.
4. *Ibid.*, l. VII, c. XIII.
5. Voyez plus haut, page 132.
6. *Historia Francorum*, l. VII, c. IV.
7. *Ibid.*, l. VIII, c. XVIII.

tendre occuper, s'il n'y joignait Soissons, le siége royal du jeune Clotaire. Quoi qu'il en soit, le traité d'Andelot assura la possession de Meaux et de Senlis[1] à Childebert, tandis que les *pagi* de la cité de Chartres qui avaient obéi à Sigebert, c'est-à-dire Châteaudun et Vendôme, ainsi que le tiers du Ressontois, attribué à ce même prince par les anciens partages, étaient définitivement dévolus au roi de Bourgogne.

Gontran, que Frédegonde, après en avoir délibéré avec les grands du royaume de Soissons, avait institué tuteur du jeune Clotaire dès l'année 584[2], domina par ce fait sur la totalité des provinces de Rouen et de Tours qui, après avoir appartenu à Charibert, étaient ensuite passées au pouvoir de Chilperic[3]. Malgré les prétentions non équivoques que nous avons rappelées d'après Grégoire, le roi de Bourgogne ne réussit pas cependant à réunir complétement à ses États cette portion du royaume de Paris, encore que les évêques de Rouen et du Mans eussent assisté en 585 au concile de Mâcon; car, en rapportant la tentative qu'un ancien duc de Chilperic, nommé Beppolen, alors en mésintelligence avec Frédegonde, fit, en 586, pour soumettre Rennes et Angers à la domination de Gontran, Grégoire désigne ces cités comme appartenant à Clotaire II[4]. A la même époque, la reine Frédegonde, qu'on avait reléguée dans une villa du territoire de Rouen, jouissait encore de la puissance royale dans cette métropole[5], où, après avoir fait assassiner l'évêque Prétextat au pied des autels, elle empoisonna un seigneur franc qui lui reprochait ce forfait[6]. Cependant l'hostilité croissante de la veuve de Chilperic, la conduite criminelle de cette princesse qui essaya même, en 587, de faire assassiner le roi Gontran[7],

1. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.
2. *Ibid.*, l. VII, c. V.
3. Chilperic toutefois n'avait pu posséder Séez et Nantes qu'en les enlevant à Gontran, auquel le partage de 567 les avait données.
4. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XLII.
5. L'évêque Prétextat lui disait, en effet, à cette époque : « En exil et hors de l'exil, j'ai toujours été, je suis et je serai évêque; mais toi, tu ne jouiras pas toujours de la puissance royale (*regalis potentia*). »
6. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXXI.
7. *Ibid.*, l. VIII, c. XLIV.

amenèrent sans doute une rupture rapide qui semble indiquée par l'annexion définitive de quelques portions des pays d'entre Seine et Loire qui faisaient encore partie du royaume de Soissons. La soumission réelle d'Angers au pouvoir du roi de Bourgogne ne peut faire l'objet d'aucun doute pour l'année 590, puisqu'à cette époque Rennes, situé plus au nord, n'était pas regardé comme faisant partie du royaume de Clotaire[1] : elle fut même probablement antérieure à l'année 588, date à laquelle l'évêque du Mans, figurant parmi les ambassadeurs envoyés en Bretagne par Gontran, est ainsi désigné comme un sujet de ce prince, puisque Grégoire l'oppose aux « magnifiques » du royaume de Clotaire qui prirent également part à l'ambassade[2]. Cependant, la Deuxième Lyonnaise paraît être restée alors complétement au pouvoir de Frédegonde, à l'exception toutefois, semble-t-il, de Séez et d'Avranches que le partage de 567 n'avait pas données à Chilperic; en effet, l'autorité de cette princesse était encore reconnue en 590 jusque dans le Bessin, car, à cette date, elle envoya les Saxons de ce pays au secours des Bretons, que combattait le roi de Bourgogne[3].

L'entrevue qui eut lieu en 587, à Andelot, entre le roi de Bourgogne et celui d'Austrasie, fut évidemment aussi une conséquence de la rupture de Gontran avec Frédegonde. Par le traité qu'y conclurent les deux souverains, il fut convenu que celui qui survivrait à l'autre, hériterait du royaume du défunt, si celui-ci était mort sans laisser de fils. La paisible possession des cités du royaume de Paris, qui, de 567 à 575, avaient fait partie du royaume d'Austrasie, fut en outre assurée à Gontran, à la réserve de Meaux, Senlis, Tours, Poitiers, Avranches, Aire, Couserans, Bayonne (*Lapurdum*) et Albi, qui firent immédiatement retour à Childebert; Gontran échangea en outre le tiers qu'il possédait dans la cité de Senlis contre le tiers du Ressontois (en la cité de Beauvais) appartenant au roi d'Austrasie[4]. Peu de temps après,

1. *Historia Francorum*, l. X, c. IX.
2. *Ibid.*, l. IX, c. XVIII.
3. *Ibid.*, l. X, c. IX.
4. *Ibid.*, l. IX, c. XX.

le roi de Bourgogne rendait Cahors à la reine Brunehaut, en témoignage de la joie qu'il ressentait à l'occasion de la naissance d'un fils de Childebert[1].

Gontran étant mort le 28 mars 593, dans la trente-troisième année de son règne, le traité d'Andelot reçut sa complète exécution, et le roi d'Austrasie entra alors en jouissance de la riche succession de son oncle, au préjudice des droits du jeune roi de Soissons. Cependant l'union des deux royaumes ne fut pas de longue durée, car Childebert mourait en 596, laissant à Théoderic, son second fils, le royaume de Bourgogne augmenté de l'Alsace où le jeune prince avait été élevé[2], ou plutôt, semble-t-il, des cités de Strasbourg, de Bâle, de Windisch ou Constance et de la partie méridionale de la cité de Toul, désignée dès lors sous le nom de Saintois (*pagus Suggentensis*). Le nouveau roi perdit dès la première année de son règne, par le fait d'une invasion des Neustriens, Paris et plusieurs autres cités voisines de la Seine, parmi lesquelles Chartres et Sens; mais Clotaire, vaincu à Dormelles, quatre ans plus tard, par les deux fils de Childebert, dut faire l'abandon de ses conquêtes et même de la plus grande partie de son royaume : on convint alors que tout le pays renfermé entre la Seine, la Loire et l'Océan appartiendrait désormais à Théoderic[3], ce qui constituait en réalité l'annexion au royaume de Bourgogne des cités de Coutances, Bayeux, Lisieux, Évreux et de la portion de la cité de Rouen comprise sur la rive gauche de la Seine. Cette dernière circonstance trouve sa preuve dans le séjour que le maire du palais de Bourgogne, Bertoald, faisait en 604 dans la villa et la forêt d'*Arelaunum*[4], dont l'identité avec la forêt de la Brotonne, située sur la rive méridionale de la Seine, en face de Caudebec, n'est plus à démontrer.

Le dernier changement à signaler dans les limites du royaume de Bourgogne eut lieu en l'année 610. A cette date, l'Alsace était

1. *Historia Francorum*, l. IX, c. XI.
2. *Fredegarii Scholastici Chronicon*, c. XXXVII.
3. *Ibid.*, c. XVII et XX.
4. *Ibid.*, c. XXV.

ravagée par le roi d'Austrasie, Théodebert, qui réclamait de son frère une rectification de limites pour laquelle un plaid fut convoqué sur la frontière austro-bourguignonne, au château de Seltz, où Théoderic, effrayé par la puissante armée que Théodebert amenait avec lui, céda à ce prince non-seulement l'Alsace, mais aussi le Saintois, le pays des *Turenses*, autrement dit le territoire de Windisch ou de Constance, et celui des *Campanenses*, c'est-à-dire la cité de Troyes, qui étaient, paraît-il, l'objet de réclamations réitérées[1]. Mais deux années plus tard Théoderic prenait sa revanche en s'emparant du royaume de son frère, avec l'aide de Clotaire II, qu'il se préparait à dépouiller également, lorsque la mort l'enleva, à Metz, en 613.

§ 3.— ROYAUME DE CHILPERIC.

La destinée du second royaume de Soissons ne laisse pas que d'offrir quelques traits de ressemblance avec la destinée de celui qu'avait gouverné Clotaire. Le royaume que le partage de 561 attribua à Chilperic, encore qu'il n'eût pas complétement les mêmes limites que l'État soissonnais de 511, n'en était pas moins le plus petit des quatre royaumes ; cependant le nouveau roi sut tellement l'étendre, que, dans les dernières années de son règne, on pouvait le croire destiné à rétablir l'unité de l'empire franc.

1. « Quod cum undique Theudericus ab exercitu Theudeberti circumdaretur, coactus atque compulsus Theudericus, timore perterritus, per pactionis vinculum Alsacios ad partem Theudeberti firmavit; etiam et Suggentenses, et Turenses et Campanenses, quos saepius repetebat, idemque amisisse visus est. » (*Ibid.*, c. XXXVII.) — On a vu que nous considérions les *Suggentenses* comme les habitants du Saintois, portion méridionale de la cité de Toul, bien que l'opinion presque généralement admise en France jusqu'à nos jours y ait vu le Sundgau, dont le nom indique simplement le « canton méridional » de l'Alsace. Quant aux *Turenses*, qui devaient certainement leur nom à la Thur, affluent du Rhin, ce sont, par conséquent, les gens de la Thurgovie. Enfin, les *Campanenses* représentent les habitants de la Champagne de Troyes, comme le pensait Lecointe, car *Campanensis* était alors l'ethnique formé de *Campania* (voyez dans le chapitre III, *in fine*, de la troisième partie de ce travail). Nous rappelons, mais pour mémoire seulement, l'opinion de ceux qui voient dans les *Campanenses* le peuple de Kembs, sans songer que leur mention ferait alors un triple emploi, puisque Kembs est à la fois dans le Sundgau, où ils veulent reconnaître le pays des *Suggentenses*, et dans l'Alsace; au reste, le meilleur argument qu'on puisse opposer à cette opinion est la mention de Kembs dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la Table de Peutinger, sous la forme ablative *Cambete*, qui produirait comme ethnique *Cambetenses* et non *Campanenses*.

La mort inopinée de Chilperic (584) rejeta un instant le royaume de Soissons, autrement dit le royaume de Neustrie, à un rang inférieur, et les hasards de la guerre le réduisirent même, seize ans plus tard, à douze *pagi* ou comtés, compris entre l'Oise, la Seine et la mer. Mais dans la trentième année de son règne, le fils de Chilperic réunissait sur sa tête les trois couronnes de Neustrie, d'Austrasie et de Bourgogne (613).

Grégoire de Tours a évidemment jugé Chilperic avec une grande partialité. On ne peut nier cependant que le nouveau roi de Soissons ne négligea aucun moyen d'arrondir ses États ou d'augmenter ses trésors, sans aucun souci de la justice et des traités. Digne frère de Chramn, ce fils rebelle et pardonné que son père fit périr d'une mort horrible alors qu'il avait levé pour la seconde fois l'étendard de la révolte[1], Chilperic ne songea pas, après les funérailles de Clotaire, à provoquer un partage régulier de l'héritage paternel : il s'empara des trésors royaux entassés à Berny, entra dans Paris qu'on regardait alors comme le principal siége royal, et s'y installa. Il en fut bientôt chassé par ses frères, et, sans doute, la conduite qu'il venait de tenir ne fut pas étrangère à la composition du royaume qu'on lui assigna avec Soissons pour capitale[2], et qui ne pouvait entrer en ligne de comparaison, pour l'étendue, avec les royaumes attribués à ses frères. Aussi ne tarda-t-il pas à montrer son mécontentement : il convoitait Reims, le siége royal de Sigebert et profita de la guerre que ce prince soutenait hors de la Gaule, contre les Huns, pour envahir cette ville et d'autres cités du royaume d'Austrasie. Ce fut là le prélude d'une guerre civile dans laquelle Sigebert s'empara de Soissons, défit Chilperic et replaça sous son autorité les villes qui lui avaient été enlevées[3]. On était alors en 564, et Chilperic ne semble pas avoir recouvré la capitale de ses États du vivant du roi d'Austrasie[4].

Environ un an plus tard, la fortune parut vouloir seconder

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. III et XX.
2. *Ibid.*, l. IV, c. XXII.
3. *Ibid.*, l. IV, c. XXIII.
4. Ce prince fut, en effet, enterré dans l'église de Saint-Médard, près Soissons, dont la construction avait été commencée par son père et achevée par lui (*Ibid.*, l. IV, c. LII).

l'ambition de Chilperic. L'aîné de ses frères, Charibert, mourut en 567 sans laisser de postérité masculine, et son royaume fut partagé entre les trois fils survivants de Clotaire. Chilperic eut pour sa part le plus grand nombre des cités comprises entre la Seine, l'Eure, la Loire et l'Océan[1]. Il épousa alors Galsuinde, princesse wisigothe[2], et donna en douaire à la nouvelle reine quelques-unes des cités méridionales, — Bordeaux, Limoges, Cahors, Béarn et Bigorre, — qu'il venait de réunir à ses États. Le meurtre de Galsuinde ne tarda pas à fournir au roi d'Austrasie et au roi de Bourgogne un motif d'intervention. Suivant Grégoire, ils auraient alors chassé Chilperic du royaume[3]. On ne sait si les paroles de l'évêque de Tours doivent être prises ici à la lettre; toujours est-il qu'on retrouve bientôt l'ancien roi de Soissons revêtu de l'autorité royale; mais un jugement du roi Gontran l'a privé des cités que Galsuinde a reçues en douaire et qui sont devenues la propriété de la reine Brunehaut, sœur de cette malheureuse princesse et femme de Sigebert[4]. C'est peut-être seulement à ce jugement que Grégoire a voulu faire allusion en disant que Chilperic fut évincé du royaume.

Ces événements sont loin d'avoir diminué chez Chilperic la soif des annexions. Il ne paraît plus alors poursuivre qu'un but, s'agrandir aux dépens de Sigebert, son ancien ennemi, dont les États sont contigus aux siens, non-seulement en Belgique, mais aussi dans la Lyonnaise et dans l'Aquitaine, aux dépens de Sigebert que le meurtre de Galsuinde vient de rendre tout-puissant dans cette dernière région. Il s'empare de Tours et de Poitiers que le partage de 567 avait attribués au roi d'Austrasie et que le comte Mummolus replace ensuite sous l'autorité de ce dernier. Clovis, fils de Chilperic, qui s'est rendu de Tours à Bordeaux, l'une des cités dont on avait formé le douaire de Galsuinde, en est aussi chassé par les partisans de Sigebert (573). Cela ne décourage pas Chilperic, qui fait envahir par son fils

1. Voyez, plus haut, le paragraphe relatif au royaume de Charibert.

2. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXVIII.

3. « Post quod factum, reputantes ejus fratres, quod sua emissione antedicta regina fuerit interfecta, eum de regno dejiciunt. » (*Ibid.*)

4. Ce fait est rapporté dans le traité d'Andelot. (*Ibid.*, l. IX, c. XX.)

aîné Théodebert, Tours, Poitiers et d'autres cités aquitaniques du royaume austrasien : le jeune prince ravage le Limousin, le Quercy et les pays voisins. Mais à ce moment Sigebert, entrant en lutte avec l'aide des nations barbares d'au delà du Rhin, dévaste le Parisis, poursuit Chilperic jusqu'à Havelu, au territoire de Chartres, et le contraint à implorer la paix[1].

La guerre recommença terrible en 575, et cette fois encore l'agresseur fut Chilperic, allié au début de la campagne avec Gontran. Sigebert répond au sac du pays rémois par l'occupation de Paris : il fait marcher ses sujets des bords de la Loire contre Théodebert, qui fut tué en Aquitaine, s'empara de toutes les cités de Chilperic situées entre Paris et la Touraine, et s'avança jusqu'à Rouen. Il reçut ensuite à Paris une ambassade des Francs de Chilperic, jadis soumis à Childebert, c'est-à-dire des Francs de la Deuxième et de la Troisième Lyonnaise, qui, abandonnant leur prince, offraient sa couronne au roi d'Austrasie. Sigebert accepta cette proposition et se rendit à Vitry, près d'Arras, où l'armée l'éleva sur le pavois. La cause de Chilperic semblait perdue, et lui-même s'en fut chercher un abri derrière les murs de Tournai; mais un crime le sauva : le vainqueur était tombé, au milieu de son triomphe, sous les coups de deux affidés de Frédegonde[2].

Dès lors, les rôles furent complétement changés : Chilperic pouvait désormais parler en maître. Sigebert ne laissait pour héritier qu'un fils âgé de cinq ans, qui continua de régner sur le royaume que le partage de 561 avait assigné à son père, tandis que Chilperic réunissait à ses États Tours, Poitiers[3] et, semble-t-il, tout ce que Sigebert avait possédé du royaume de Charibert. Il rentra aussi en possession de Soissons, sa capitale[4]; mais il ne s'en contenta pas et, au mépris du traité de 567, il occupa Paris, dont il fit son siége royal. Il songea ensuite à placer sous son autorité la part que Gontran avait eue dans la succession de

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLVI, XLVIII-L.
2. *Ibid.*, l. IV, c. L-LII.
3. *Ibid.*, l. V, c. I-II et IV.
4. *Ibid.*, l. V, c. II-III.

Charibert, et, dès 576, il s'emparait de Saintes; puis, cinq ans plus tard (581), de Périgueux et d'Agen[1].

L'*Historia Francorum* nous autorise à placer dans le royaume de Chilperic, à l'époque de sa plus grande puissance (576-584), trente-trois cités qui entraînent nécessairement avec elles un certain nombre de *civitates* intermédiaires et qui prouvent l'extension de cet État sur tout le littoral de l'Océan, depuis les bouches de l'Escaut jusqu'aux Pyrénées : ce sont, en allant du nord au sud, Tournai, Thérouanne, Arras, Cambrai; Soissons, possédé de 564 à 575 par le roi d'Austrasie; Meaux, qui avait appartenu successivement à Charibert et à Sigebert; Beauvais, Senlis et Paris, dont chacun des trois héritiers de Charibert avait eu sa part; la presque totalité de la cité de Chartres, dont un tiers seulement appartenait légitimement à Chilperic; Rouen, Lisieux, Bayeux, Coutances, Rennes; Vannes, que lui disputait le Breton Waroch; Nantes, qui obéissait en 573 au roi Gontran; Angers et le Mans; Tours et Poitiers, enlevés à l'Austrasie en 575; Angoulême, Saintes, Périgueux et Agen, conquis sur le roi de Bourgogne; Limoges, Cahors, Bordeaux, Béarn et Bigorre, que le meurtre de Galsuinde avait fait perdre à Chilperic et qu'il recouvra en 575; Dax, où il dominait en 584; Albi, que Sigebert avait possédé, et Toulouse[2].

Les actes des conciles ne peuvent pas servir à compléter la liste qui précède, car on n'a pas conservé les procès-verbaux des synodes convoqués par Chilperic, et c'est à peine si l'on peut trouver dans d'autres documents une ou deux indications pouvant être jointes à celles que nous avons recueillies dans Grégoire de Tours. Un diplôme de Chilperic pour l'abbaye de Saint-Lucien permet cependant de compter Beauvais au nombre des cités du royaume de Soissons en l'an 583[3], et la Vie de saint Evroul autorise à juger de même pour la *civitas Ambianensium*, puisque la reine Frédegonde appela ce bienheureux à la direction de

1. *Historia Francorum*, l. V, c. XIII; l. VI, c. XII.

2. On trouvera, dans les notices consacrées à chacune de ces cités, le renvoi aux chapitres de Grégoire où sont relatés les faits que nous venons d'énumérer.

3. Pardessus, *Diplomata, chartae*, etc., t. I, p. 149. — Pertz, *Diplomata Imperii*, t. I, p. 11.

l'abbaye de Saint-Fuscien, située dans la banlieue d'Amiens[1].

L'assassinat de Chilperic, en 584, arrêta l'accroissement du royaume de Soissons. Gontran entra alors à Paris, annonça hautement son intention de placer sous sa domination le royaume entier de Charibert, et les grands du royaume de Soissons lui prêtèrent serment, comme au tuteur de Clotaire, fils unique de Chilperic, âgé de quatre mois seulement[2]. Cette situation lui permit de recouvrer sans peine toutes les cités qui lui avaient été enlevées depuis 575, et il fit même saisir les villes du royaume de Paris qui, après la mort de Charibert, étaient passées à Sigebert[3]. Quant aux cités que le partage de 567 avait attribuées à Chilperic, il importait peu à Gontran de s'en emparer officiellement, puisqu'il en avait l'administration comme tuteur du jeune roi de Soissons; cependant la conduite que la mère de ce prince, Frédegonde, tint à son égard le porta bientôt à s'annexer définitivement celles de ces villes qui étaient le plus à sa portée : nous avons montré plus haut que Rennes, le Mans et Angers cessèrent, avant 588, d'être considérées comme appartenant à Clotaire, qui continua néanmoins à dominer sur Rouen et Bayeux, sans doute aussi sur Coutances, Lisieux et Évreux, et enfin sur les cités qui formaient en 561 le second royaume de Soissons.

La rupture entre Gontran et Frédegonde s'accusa plus nettement encore en 587, lors de la conclusion du traité d'Andelot, lequel assurait à Childebert II la succession du roi de Bourgogne, au préjudice de Clotaire. Celui-ci occupait en 584, dans l'affection de son oncle, une place au moins égale à celle que le roi de Bourgogne marquait à son cousin, de sorte que l'évêque de Tours avait pu représenter Gontran comme un père ayant sous lui deux fils, c'est-à-dire ses neveux adoptés par lui; mais bientôt Gontran parut cesser de voir dans le fils de Frédegonde un rejeton du sang mérovingien. Si le roi de Bourgogne consentait parfois

1. *Vita sancti Ebrulfi, abbatis Bellovacensis*, c. V, apud Mabillon (*Acta SS. ord. S. Benedicti*, saec. I, p. 367).

2. *Historia Francorum*, l. VII, c. VI et VII.

3. Ces cités étaient possédées depuis neuf ans par Chilperic; cependant il fallut employer la force contre les Poitevins, qui voulaient se donner à Childebert, fils de Sigebert. (*Ibid.*, l. VII, c. XIII.)

à recevoir les envoyés du roi de Soissons, ce qui scandalisait fort Childebert, c'était pour ménager la paix entre les deux cousins. « Je donnerai à Clotaire, disait-il, si je le reconnais pour mon neveu, deux ou trois cités dans quelque partie de mon royaume, afin qu'il n'ait pas l'air d'en être déshérité. » Les intérêts du jeune prince furent même si complétement abandonnés par son tuteur, que la ville de Soissons cessa de lui obéir et devint en 589 l'une des villes les plus dévouées au roi d'Austrasie[1]. La perte de cette capitale fit sans doute transférer le siége royal à Tournai, où nous avons déjà vu siéger Chilperic au temps de ses malheurs et où nous retrouvons la reine Frédégonde en 591[2].

Aussitôt après la mort du roi de Bourgogne (593), Childebert, son successeur, dut marcher contre Frédegonde et Clotaire, qui, profitant sans doute de l'éloignement momentané du roi d'Austrasie occupé à recueillir l'héritage de Gontran, avaient envahi le Soissonnais. Les Austrasiens, sous la conduite du duc de Champagne, Wintrion, et de Gondoald, ravagent alors ce pays, où ils essuient une sanglante défaite, tandis que les vainqueurs s'avançent jusqu'à Reims, pour s'en retourner ensuite dans la cité de Soissons, chargés de butin[3].

La paix fut rompue une seconde fois, en 596, à la suite du décès de Childebert. Frédegonde et Clotaire s'emparèrent alors de Paris et d'autres cités voisines des rives de la Seine[4], comme Sens, sur le territoire duquel nous retrouvons Clotaire en 600, et Chartres, dont le siége épiscopal fut donné bientôt après à saint Bohaire, que l'héritier de Chilperic avait tiré d'une église des environs de Blois pour lui confier les fonctions d'archi-chapelain royal[5]. Les envahisseurs vainquirent l'armée austro-bourguignonne, que les fils du défunt envoyèrent contre eux, et l'on peut croire ainsi qu'ils joignirent à leurs conquêtes le terri-

1. *Historia Francorum*, l. IX, c. 36.
2. *Ibid.*, l. X, c. 27.
3. *Fredegarii Scholastici Chronicon*, c. XIV. — *Gesta regum Francorum*, c. XXXVI.
4. *Ibid.*, c. XVII. C'est au chapitre XX que les cités conquises par les Neustriens sont désignées comme voisines de la Seine : « pagos et civitates ripae Sigonae. »
5. *Vita sancti Betharii*, c. VII, apud Bouquet, t. III, p. 469. — C'est donc à tort, si l'on examine les circonstances de l'agrandissement des États de Clotaire II, qu'on place l'élévation de Bohaire à l'évêché de Chartres vers l'année 594.

toire de Laon, où la bataille avait eu lieu[1]. Frédegonde mourut l'année qui suivit cet événement si heureux pour la couronne de son fils.

Théodebert II et Théoderic II, qui avaient remplacé leur père, celui-ci sur le trône de Bourgogne, celui-là sur le trône d'Austrasie, voulurent prendre leur revanche en l'an 600 et défirent complétement l'armée de Clotaire à Dormelles, sur les bords de l'Orvanne, au diocèse de Sens. Ils recouvrèrent les villes qui s'étaient données à Clotaire quatre années auparavant et imposèrent à leur ennemi un traité qui assurait au roi de Bourgogne tout le pays situé entre la Seine et la Loire jusqu'à l'Océan et la frontière de la Bretagne, tandis que le roi d'Austrasie se faisait céder le duché entier de Dentelin, qui paraît correspondre aux cités de Boulogne, de Thérouanne, d'Arras, de Noyon, de Cambrai et de Tournai, lesquelles ne constituaient plus alors que trois diocèses. Cet arrangement réduisait le royaume de Clotaire à douze *pagi* situés entre la Seine, l'Oise et la mer, *pagi* que représente vraisemblablement la totalité des cités de Rouen, de Beauvais et d'Amiens[2].

1. *Fredegarii Scholastici Chronicum*, c. XVII. *Latofao* (Laffaux, Aisne), désigné par Frédegaire comme le lieu de la bataille, a fait partie du diocèse de Laon jusqu'à la Révolution.

2. « Chlotarius oppressus, vellet nollet, per pactionis vinculum firmavit, ut inter Sigonam et Ligerem usque mare Oceanum, et Britannorum limitem pars Theuderici haberet; et per Sigonam et Isaram ducatum integrum Dentelini usque Oceanum mare Theudebertus reciperet. Duodecim tantum pagi inter Isaram et Sigonam et mare litoris Oceani Chlothario remanserunt. » (*Fredegarii Chron.*, c. XX.) Plusieurs opinions ont été émises au sujet de la situation du duché de Dentelin, qui, quoi qu'en dise Jacobs (*Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 199-210), doit avoir pris le nom d'un de ses gouverneurs. Ruinart pensait que ce duché comprenait la région située entre la Seine, l'Oise et la Loire; mais ce sentiment n'a pas été suivi, car il est en contradiction flagrante avec Frédegaire. Jacobs voit dans le nom du comté de Talou (*pagus Tellau*), situé au nord du pays de Caux et du Roumois, un souvenir du nom *Dentelinus* (*Géographie, etc.*, p. 203-210), et développe longuement une opinion qui a d'autant moins de vraisemblance que le royaume de Clotaire resta limitrophe de celui de Thierry, — dont la limite septentrionale était la mer, puis la basse Seine, — et qu'il conserva le territoire de Rouen, d'où l'ancien roi de Soissons partit en 604 pour tomber sur le royaume de Bourgogne. Ainsi, les douze pays laissés à Clotaire doivent être cherchés entre la Seine, l'Oise et l'Océan, dans la partie méridionale de cette région, qui comprenait également le duché de Dentelin. Or, on sait qu'au déclin de la période mérovingienne, et sans doute il en était déjà ainsi en l'an 600, les trois cités de Rouen, de Beauvais et d'Amiens formaient au moins onze pays, qui sont le *Rotomagensis*, le *Caletensis*, le *Tellaus* et le *Vilcassinus*, au diocèse de Rouen; le *Bellovacensis*, le *Camliacensis*, le

Clotaire reprit cependant la lutte en 604; mais, battu complétement sur les bords de la Louette, aux environs d'Étampes, il fut heureux d'accepter la paix que Théodebert lui offrit à Compiègne[1] et se contenta désormais d'observer les symptômes d'une mésintelligence qui ne devait pas tarder à précipiter ses ennemis l'un contre l'autre. Il donna enfin, en 612, son appui à Théoderic qui, marchant contre Théodebert, qu'il allait dépouiller du royaume d'Austrasie, promit à son nouvel allié la restitution du duché de Dentelin réuni à cet État depuis douze ans déjà. Cependant, lorsque, après la victoire complète de Théoderic, Clotaire se fut emparé du territoire en question, le roi de Bourgogne le menaça d'envahir son royaume s'il n'abandonnait pas immédiatement le *ducatus Dentelini* (613), et l'effet suivait la menace, quand un flux de ventre emporta Théoderic. Peu de jours après, grâce à l'appui des grands d'Austrasie et des farons de Bourgogne qui abandonnèrent Brunehaut et les fils de Théoderic, Clotaire réunissait sous son sceptre toute la monarchie franque[2].

§ 4. — ROYAUME DE SIGEBERT.

Le royaume de Sigebert présentait plus d'un rapport avec celui de Théoderic Ier et de Théodebert Ier; aussi Grégoire dit-il que ce prince eut le royaume de Théoderic avec Reims pour capitale[3]. Mais la lecture des écrits de l'évêque de Tours prouve bien vite que l'identité des deux États est loin d'être complète; car, si tous deux comprennent les contrées d'outre-

Rossontensis et le *Vindoilensis*, au diocèse de Beauvais; l'*Ambianensis*, le *Vitmaus* et le *Pontivus*, au diocèse d'Amiens. On y comptait sans doute un douzième pays, dont le nom a bien pu ne pas parvenir jusqu'à nous, puisque celui du *Rossontensis* ne nous est signalé que par un seul document, le traité d'Andelot (587); sinon, il faudrait joindre aux trois cités susdites la *civitas Bononiensium*, unie alors au point de vue ecclésiastique à la cité de Thérouanne; mais cela ne paraît guère probable. Il nous reste donc de la sorte les cités de Boulogne, de Thérouanne, d'Arras, de Noyon, de Cambrai et de Tournai, pour représenter le duché de Dentelin, et si le nom de la Seine n'a que faire ici dans le texte de Frédegaire, le nom de l'Oise paraît encore avec quelque raison, puisque cette rivière servait pour ainsi dire de limite orientale à la cité de Noyon.

1. *Fredegarii Scholastici Chronicum*, c. XXVI.
2. *Ibid.*, c. XXXVII-XLII.
3. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXII.

Rhin et, au nord-est de la Gaule, le pays situé entre Cologne et Reims, puis, au centre, la plus grande partie de la Première Aquitaine, Sigebert ne possédait pas cette fraction importante du pays jadis soumis aux Bourguignons, qui avait été jointe au royaume de Metz en 534. En revanche, le nouveau royaume d'Austrasie s'accrut en 567, par la mort de Charibert, d'une partie considérable du royaume de Paris formée de cités de la Seconde Aquitaine et de la Novempopulanie.

Les récits de Grégoire permettent de placer dans le royaume de Sigebert les cités de Cologne, de Trèves, de Metz, de Reims, de Châlons-sur-Marne, de Soissons, de Meaux et d'Avranches, les deux tiers de la cité de Senlis, le tiers du Ressontois au diocèse de Beauvais, un tiers de la cité de Paris, les châteaux de Dun et de Vendôme avec quelques parcelles du Chartrain (dans la cité de Chartres) et le droit de passage dans l'Étampois; puis les cités de Tours, de Poitiers, de Limoges, de Clermont, de Cahors, d'Albi, du Gévaudan, de Bordeaux, d'Aire, de Labourd, de Béarn, de Bigorre, de Couserans, d'Avignon et d'Aix, la moitié de la cité de Marseille et l'évêché d'Alais[1]. — La Vie de sainte Consortia confirme, même pour les premières années du règne de ce prince, le fait de la domination de Sigebert sur la Provence marseillaise et sur Aix, qui en faisait partie[2].

A ces territoires, dont les uns touchent au Rhin inférieur et les autres au golfe de Gascogne et à la Méditerranée, on peut ajouter ceux de Tongres, de Strasbourg, de Toul, de Laon, de Rodez, d'Uzès et de Vence, que l'*Historia Francorum* prouve avoir été possédés antérieurement au traité d'Andelot (587) par Childebert II, fils et successeur de Sigebert.

Toutes ces cités, nous avons eu soin de le dire au début de ce

1. On trouvera, dans le paragraphe consacré à chacune de ces cités, le renvoi aux chapitres des œuvres de Grégoire, d'où nous avons tiré les preuves de leur possession par Sigebert.

2. Ce prince y envoya en effet, après la mort de son père, un des grands de son royaume, nommé Hecca, en qualité de gouverneur. Cet officier trouva la mort en passant la Durance, au moment où il prétendait épouser Consortia, qui demeurait au territoire d'Aix. (*Vita sanctae Consortiae*, c. XV-XVI, apud Mabillon, *Acta SS. ordinis S. Ben.*, saec. I., p. 250-251.)

paragraphe, n'avaient pas été attribuées au roi d'Austrasie par le partage de 561. Ainsi, par exemple, Sigebert s'était emparé vers 564 de Soissons, le siége royal de Chilperic, qui avait profité de son absence pour envahir l'Austrasie[1], et il paraît l'avoir gardé jusqu'à sa mort : du moins, Grégoire lui fait honneur de l'achèvement de l'église de Saint-Médard de Soissons[2] et nous le montre, vers la fin de son règne, habitant la *villa* royale de Berny (*Brennacum*)[3] au territoire de cette ville. En 567, Sigebert eut sa part de succession du royaume de Paris, et le traité d'Andelot nous apprend que cette part comprenait les deux tiers de la cité de Senlis, le tiers de celle de Paris, les cités de Meaux et d'Avranches, le château de Dun et de Vendôme (au diocèse de Chartres), avec passage (*pervium*) par le Chartrain et par l'Étampois, les cités de Tours, de Poitiers, d'Aire, de Labourd, de Couserans et d'Albi, auxquels on doit sans doute ajouter le quart du Ressontois en la cité de Beauvais. Les États de Sigebert s'étaient encore augmentés d'une autre partie du royaume de Paris, composée des cités de Limoges, de Bordeaux, de Béarn et de Bigorre, qui, placées en 567 dans le lot assigné à Chilperic, avaient été immédiatement données en douaire par ce prince à sa nouvelle épouse Galsuinde, étranglée peu après à l'instigation de Frédegonde : un jugement arbitral du roi Gontran avait alors décidé que le douaire de Galsuinde passerait à sa sœur Brunehaut, épouse de Sigebert[4].

Quant à ce qui est de la configuration du royaume de Sigebert, on peut assurer que cet État formait au moins quatre tronçons.

Le premier tronçon, qui composait l'Austrasie proprement dite, était originairement formé des possessions franques d'outre-Rhin et des cités de Cologne, de Tongres, de Trèves, de Metz, de Verdun, de Toul, de Strasbourg, de Châlons-sur-Marne, de Reims et de Laon, auxquelles on doit certainement joindre

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXIII.
2. *Ibid.*, l. IV, c. XIX et LII.
3. *Ibid.*, l. IV, c. XLVII.
4. *Ibid.*, l. IX, c. XX.

Mayence, Worms, Spire, Bâle et Constance[1], dont les documents ne parlent nullement. Il s'accrut dès l'an 564 par l'annexion de Soissons, la capitale de Chilperic, et, en 567, plusieurs fragments du royaume de Charibert (le tiers du Ressontois, le tiers de la cité de Senlis, le tiers de celle de Paris et la cité de Meaux) lui permirent d'atteindre la Seine.

Le second tronçon, qui, en raison de son étendue, doit être décrit immédiatement après le précédent, se composait, en 561, d'une partie des possessions aquitaniques des premiers rois de Metz et de quelques cantons de la Provence : on sait que les cités d'Auvergne, du Gévaudan et du Rouergue, et très-probablement aussi le Velay et le Vivarais, sur lesquels les textes de l'époque sont muets, les évêchés d'Alais et d'Uzès, les cités d'Avignon, d'Aix, de Vence, la moitié de celle de Marseille, et sans doute aussi celle de Fréjus[2], en faisaient partie. Après la mort de Charibert et le meurtre de Galsuinde, ce groupe s'augmenta d'une bande de territoire qui, des rives du Tarn, atteignait les bords du Loir et touchait même à l'Océan en englobant les cités d'Albi, de Cahors, de Limoges, de Poitiers, de Tours, ainsi que les pays de Vendôme et de Dun démembrés de la cité de Chartres. Le *pervium* ou droit de passage sur le Chartrain, l'Étampois, et sans doute aussi le Parisis, reliait ce tronçon à la partie franque du royaume d'Austrasie.

Le troisième groupe des États de Sigebert s'étendait de l'embouchure de la Gironde aux Pyrénées, et il était composé de cités provenant de l'héritage de Charibert ou du douaire de Galsuinde;

1. Ces deux dernières cités faisaient certainement partie du royaume d'Austrasie, car leurs évêques ne figurent à aucun des nombreux conciles réunis par Gontran, le seul prince, après Sigebert, auquel on pourrait être tenté de les attribuer. Constance, ou le pays des *Turenses*, paraît avoir été détaché, en 596, lors de la mort de Childebert II, pour être annexé à la Bourgogne; mais, grâce aux revendications de Théodebert II, il fit retour à l'Austrasie en 610.

2. Fréjus ne fut représenté aux synodes du royaume de Bourgogne par aucun de ses prélats, et son attribution à Sigebert est corroborée en quelque sorte par la configuration topographique du territoire de cette cité, qui, uni au royaume d'Austrasie, rattache Vence au reste de la Provence marseillaise, c'est-à-dire à Aix et à la portion de Marseille dépendant de ce même État. Ajoutons que Vence fut momentanément occupé par Gontran, puisque l'évêque de Vence, Eusèbe, souscrivit au concile de Mâcon en 585; mais cette ville était rentrée sous l'obéissance de son maître légitime en 588, date à laquelle Fronimius fut nommé à son évêché par Childebert. (*Historia Francorum*, l. IX, c. XXIV.)

c'est-à-dire de Bordeaux, d'Aire, de Labourd, de Béarn, de Bigorre et de Couserans [1].

Le dernier groupe n'avait que peu d'importance. Il ne semble avoir compris qu'une seule cité, celle d'Avranches, sur la côte septentrionale de la Gaule [2].

En 575, Sigebert, reconnu roi dans tout le pays compris entre le Rhin et la Loire, allait joindre ainsi à son beau royaume les États de Chilperic, lorsqu'il tomba près d'Arras sous le poignard des assassins. Son fils Childebert, alors âgé de cinq ans seulement, lui succéda, mais il fut dépouillé par son oncle Chilperic de toute la partie du royaume de Paris, qui avait été unie en 567 au royaume d'Austrasie; la cité de Soissons lui fut également reprise [3]. Pendant la minorité du jeune roi, la moitié de la cité de Marseille qui avait appartenu à Sigebert fut aussi occupée par Gontran, qui la rendit spontanément à son neveu en 584 [4]. Quelques mois après cette restitution, la mort de Chilperic fit renaître un moment chez Childebert l'espoir de recouvrer les cités que ce prince lui avait enlevées : Tours et Poitiers se déclarèrent immédiatement en sa faveur et un duc austrasien reçut les serments du Limousin. Néanmoins les habitants de ces villes, ainsi que la plupart des territoires que le partage de 567 avait attribués à Sigebert, durent reconnaître l'autorité de Gontran qui se proclamait l'unique héritier du royaume de Charibert [5]. Childebert réunit cependant à ses États le territoire de Senlis dont un

1. Ces cités ne forment pas un groupe compacte, puisque plusieurs d'entre elles sont complétement isolées, mais il est probable qu'elles ne constituaient pas la totalité des possessions du roi d'Austrasie entre la Garonne et les Pyrénées. En effet, en 585, tandis que Gontran retenait encore les cités qui avaient formé le douaire de Galsuinde, le Saxon Childeric fut envoyé par Childebert II pour gouverner les villes austrasiennes situées au delà de la Garonne, villes dont Grégoire ne donne malheureusement pas les noms. (*Historia Francorum*, l. VIII, c. XVIII.)

2. M. Bonnell (*Die Anfänge des karolingischen Hauses*, p. 210) ne veut pas reconnaître l'Avranchin dans la cité que le traité d'Andelot désigne sous le nom d'*Abrincatas*, et, se fondant sur l'ordre suivi dans ce texte pour l'énumération des villes restituées à Childebert (Meaux, Tours, Poitiers, *Abrincatas*, Aire, Conserans, Bayonne et Albi), il suppose que cette dénomination s'applique à l'Auribat, dans la vallée de l'Adour. Il suffit de signaler cette opinion pour en faire justice.

3. Voyez plus haut, pages 141, 142.

4. *Historia Francorum*, l. VI, c. XXXIII; cf. l. VI, c. XI, et l. VIII, c. XII.

5. Voyez plus haut, pages 133, 134.

tiers seulement lui appartenait en vertu des traités, et momentanément, semble-t-il, la cité de Meaux[1].

Enfin, un rapprochement eut lieu en 587 entre le roi de Bourgogne et celui d'Austrasie. Ce dernier fut reconnu comme le seul héritier de Gontran, et le traité d'Andelot régla les différends qui subsistaient entre les deux princes au sujet des pays provenant du royaume de Charibert. Gontran assura à son neveu la possession immédiate des cités de Meaux, de Senlis, d'Avranches, de Tours, de Poitiers, d'Aire, de Bayonne (*Lapurdum*), de Couserans et d'Albi, et il se réserva la propriété viagère du tiers de la cité de Paris que Sigebert avait obtenu en 567, du Dunois, du Vendômois et des cités de Bordeaux, de Limoges, de Cahors, de Béarn et de Bigorre : à sa mort, ces cinq dernières villes devaient revenir à Brunehaut, qui les avait possédées jadis. Childebert céda à son oncle le tiers qu'il possédait dans le Ressontois en échange du tiers que le roi de Bourgogne pouvait prétendre dans la cité de Senlis. Vers cette même époque, Gontran mit la reine Brunehaut en possession immédiate de la cité de Cahors[2].

Le royaume d'Austrasie s'accrut peu de temps après du Soissonnais, dont le chef-lieu était le siége royal du jeune Clotaire, et, sur la demande des Francs de Soissons et de Meaux, Childebert envoya en 589 dans la première de ces villes son fils aîné Théodebert, afin qu'il fût élevé au milieu d'eux[3]; mais, ainsi que nous l'avons dit quelques pages plus haut, l'ancienne capitale de Chilperic rentra sous l'obéissance du fils de Frédegonde vers le moment où le roi d'Austrasie prenait possession du royaume de Bourgogne (598)[4].

Théodebert succéda en 596 à son père dans le royaume d'Austrasie, dont les cités de Strasbourg, de Bâle et de Constance, ainsi que le Saintois, formé de la partie méridionale de la cité de Toul, avaient été détachés, conformément à la volonté du roi défunt, pour être annexés au royaume de Bourgogne[5]. Le nou-

1. Voyez plus haut, page 134.
2. *Historia Francorum*, l. IX, c. XI et XX.
3. *Ibid.*, l. IX, c. XXXVI.
4. *Gesta regum Francorum*, c. XXXVI.
5. Voyez plus haut, page 137.

veau roi réunit à sa couronne la cité soissonnaise[1], en même temps que le duché de Dentelin que Clotaire II dut lui céder en l'an 600 à la suite d'une guerre malheureuse : ce dernier territoire, — répondant, selon toute apparence, à la partie septentrionale du royaume que le partage de 561 avait donné à Childeric, c'est-à-dire aux cités de Tournai, Cambrai, Noyon, Arras, Thérouanne et Boulogne[2], — ne fut réuni au royaume de Neustrie que trente-quatre ans plus tard, à la faveur d'un traité conclu en 634 entre Dagobert Ier et les Austrasiens, que gouvernait alors Sigebert II, fils aîné de ce prince[3].

1. La possession de Soissons par Théodebert, à la suite de la guerre de l'an 600, résulte de ce fait que les deux fils de Childebert ne laissèrent à leur cousin que douze *pagi* situés entre l'Oise, la Seine et l'Océan. (*Fredegarii Chronicum*, c. xx.)

2. Voyez plus haut, page 145, note 2.

3. *Fredegarii Scholastici Chronicum*, c. LVI.

TROISIÈME PARTIE

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA GAULE

D'APRÈS GRÉGOIRE DE TOURS

CHAPITRE PREMIER

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE

§ 1. — LES MONTAGNES ET LES FORÊTS.

Les mentions de montagnes et de régions forestières sont peu fréquentes dans l'œuvre de Grégoire de Tours. Il parle deux fois seulement des Pyrénées, *Pyrenaei*[1], dont un tremblement de terre détacha, en 580, d'immenses quartiers de roche qui écrasèrent hommes et troupeaux. Les Alpes, *Alpes*, ne paraissent pas plus souvent dans ses écrits, et encore ne les nomme-t-il qu'à l'occasion de personnages venant d'Italie en Gaule[2]. Les solitudes du Jura (*desertum Jurense*), qui sépare, selon lui, la Bourgogne de l'Allemagne, figurent dans la Vie de saint Lupicin[3].

Le nom des Vosges, *silva Vosagus*, se trouve une fois dans l'Histoire des Francs[4], mais le passage où Grégoire mentionne cette forêt où chassait le roi Gontran permet de croire que les

1. *Historia Francorum*, l. II, c. IX; l. V, c. XXXIV.
2. *De gloria martyrum*, c. XLV. — *De gloria confessorum*, c. LXIII.
3. *Vitae Patrum*, c. I, § 1.
4. *Historia Francorum*, l. X, c. X.

Vosges se prolongeaient alors dans les contrées arrosées par la Saône, au moins dans la partie supérieure du cours de cette rivière; car, si sur un point entre les cités de Besançon et de Toul, la limite du royaume de Bourgogne était marquée par ce que nous appelons les Vosges, il n'en est pas moins avéré que cette région forestière était entièrement comprise dans le royaume d'Austrasie. Les Ardennes, *silva Ardoennensis*, sont uniquement nommées à l'occasion de la villa royale de Bellain (*Belsonancum*) qui y était située[1]. Un autre groupe forestier d'une réelle importance, la Carbonnière, *Carbonaria*, fait sa première apparition chez Grégoire dans une citation de Sulpice Alexandre, historien dont on ne possède que le fragment reproduit par l'évêque de Tours; cette forêt, où un grand nombre de Francs trouvèrent la mort en suite de l'invasion de 388[2], a été certainement considérée par plusieurs auteurs classiques comme une portion des Ardennes que César, par exemple, prolonge à l'ouest jusqu'au pays des Nerviens[3], et elle est aujourd'hui représentée par les forêts de Vicogne, de Fagne, de Mormal, de Soignes et de Tirault, qui sont assurément ses débris les plus importants[4] : elle s'étendait ainsi sur les diverses parties du territoire de la *civitas Camaracensium*, quelque peu sur celui de la cité d'Arras, et son nom paraît encore à la fin du XII[e] siècle sous la forme vulgaire *Carbonires* ou *Carbonire*, pour désigner plus particulièrement la fraction de l'ancienne forêt mérovingienne la plus voisine de Seneffe en Hainaut, vers la limite du Brabant[5]. Enfin, le vieil historiographe nomme aussi plusieurs fois la forêt de Cuise, *silva Cotia*, exclusivement désignée depuis les deux derniers siècles sous le vocable de forêt de Compiègne[6], et mentionne la région

1. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXXI.
2. *Ibid.*, l. II, c. IX.
3. « Per Arduennam silvam, quae est totius Galliae maxima, atque ab ripis Rheni finibusque Trevirorum ad Nervios pertinet, millibus amplius D in longitudinem patet. » (*Commentarii de bello gallico*, l. VI, c. XXIX.)
4. A. Maury, *les Forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, p. 54.
5. De Smet, *Recueil des chroniques de Flandres*, t. II, p. 803 et 815.
6. M. Alfred Maury (*les Forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, p. 165, note 5) cite une ordonnance de 1575 où cette forêt est encore nommée « forêt de Cuise-lez-Compiègne ».

forestière du Perche, *Perticus*, dépendant en grande partie de la cité de Chartres, comme une contrée chartraine[1].

Nous ne nous occuperons pas ici des noms de montagnes isolées qui peuvent se trouver dans les divers écrits de l'évêque de Tours : on les trouve dans les chapitres qui suivent, sous la rubrique de la cité dont elles faisaient partie.

§ 2. — LES FLEUVES ET LES RIVIÈRES.

Le Rhin. — Le Rhin, qui servait de limite à l'Empire romain vers le nord-est, a perdu ce caractère dès les dernières années du IVe siècle. « Après l'invasion de 395, dit M. Ernest Desjardins, les deux rives sont devenues communes; les intérêts de gauche et ceux de droite se sont confondus, et les limites romaines n'ont plus été qu'un souvenir[2]. » Le grand fleuve forme encore du côté de la Germanie, mais de par la tradition seulement, la limite de cette belle contrée que les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'Océan bornent d'autre part, de ce pays auquel les lettrés conservent le nom de Gaule, *Gallia*, mais qui, pour le vulgaire, se divise au VIe siècle en plusieurs provinces, dont les principales sont la France, *Francia;* la Bourgogne, *Burgundia;* la Provence, *Provincia;* l'Aquitaine, *Aquitania*, et la Bretagne, *Britannia*. Grégoire de Tours, qui a écrit plusieurs fois le nom *Rhenus*, sait que les Francs habitaient vers le Rhin au commencement du Ve siècle, avant leur entrée en Gaule[3], et il n'ignore pas que, depuis l'invasion, la rive droite, comme la rive gauche, dans la partie inférieure du cours du fleuve, tout au moins, fait partie du pays franc. Les possessions de Sigebert le Boiteux, parent de Clovis, qui régnait à Cologne au commencement du VIe siècle, s'étendaient sur l'une et l'autre rive du Rhin[4],

1. « Avitus, abbas Carnoteni pagi, quem Pert[ic]ensem vocant. » (*De gloria confessorum*, c. XCIX.) Les manuscrits de Grégoire portent *Pertensem*, ce qui est certainement une faute de copiste, car le nom latin du Perche est *Perticus*, qui seul peut justifier le nom moderne.

2. *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. Ier, p. 113.

3. *Historia Francorum*, l. II, c. IX.

4. Sigebert sort de Cologne et passe le Rhin pour se promener dans la forêt de Buchaw où son fils le fait assassiner. (*Ibid.*, l. II, c. XL.)

qui, à la suite du partage de 511, appartenaient aussi à Théoderic, l'aîné des quatre fils de Clovis, comme après 561 à Sigebert, le nouveau roi d'Austrasie, lequel, en 574, combattit Chilperic à l'aide des nations barbares et païennes d'outre-Rhin. Celles-ci incendièrent et ravagèrent le Parisis, dont elles réduisirent les habitants en esclavage, en dépit des supplications d'un souverain impuissant à contenir leur fureur, et Grégoire, malgré sa sympathie bien connue pour Sigebert, dont il était le fidèle sujet, ne peut se garder de désigner ses farouches auxiliaires sous le nom d'ennemis (*hostes*)[1].

L'évêque de Tours porta ses pas jusque dans le pays rhénan, quand, en 585, il fit partie de l'ambassade que le roi Gontran envoyait à son neveu Childebert, celui-ci habitant alors le château de Coblentz (*Confluens*), qui, dit Grégoire, doit ce nom à la réunion de la Moselle et du Rhin[2]. La Moselle, *Mosella*, arrose le territoire de Trèves, et Nicetius, qui occupa le siége épiscopal de cette cité de 527 à 566, faillit périr un jour qu'il traversait cet affluent du Rhin, sans doute sous les murs de Trèves, à l'aide d'un bateau qui heurta une pile de pont[3]. Cette rivière est navigable avant d'arriver à Metz et elle est notamment fréquentée au VIe siècle par les marchands qui font le commerce du sel entre cette ville et Trèves[4]. Son nom apparaît une quatrième fois dans les écrits de l'évêque de Tours, à propos de la captivité et de l'évasion d'Attale, le petit-fils de Grégoire de Langres[5]; mais les commentateurs croient qu'il est ici pour le nom de la Meuse (*Mosa*).

L'ESCAUT. — Si Grégoire mentionne, en l'appelant *Scaldis*, le petit fleuve que les Français nomment l'*Escaut* et les Allemands *die Schelde*, c'est seulement en reproduisant les paroles de Clovis, le roi franc de Tournai, qui, croyant devoir se disculper du meurtre de Sigebert le Boiteux auprès des sujets de ce prince,

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. L.
2. *Ibid.*, l. VIII, c. XIII.
3. *Vitae Patrum*, c. XVII, § 3.
4. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXIX.
5. *Historia Francorum*, l. III, c. XV.

leur rapporte qu'il naviguait tranquillement sur le *Scaldis fluvius*, tandis que le roi de Cologne était assassiné dans la forêt de Buchaw, outre Rhin[1].

La Somme. — Un autre petit fleuve de la région belgique, la Somme, apparaît pour la première fois chez Grégoire avec le nom qu'il porte encore aujourd'hui, sous la forme *Sumina*, et il y est indiqué comme la limite méridionale des conquêtes du roi franc Clodion, devenu maître de Cambrai dont il fit sa résidence[2]. Ce nom *Sumĭna*, qu'on retrouve aussi sous la variante *Somĕna* chez un autre écrivain de la seconde moitié du vi^e^ siècle[3], semble avoir remplacé dans l'onomastique fluviale le vocable *Samara* que révèle le nom *Samarobriva* ou mieux *Samarabriva*, par lequel César et les documents itinéraires désignent le chef-lieu des *Ambiani*, l'Amiens moderne[4].

La Seine. — Ce fleuve auquel Grégoire conserve le nom de *Sequana* que les écrivains latins lui donnaient depuis César, la Seine coule à Paris, où ses débordements sont si considérables en l'an 583, qu'ils causent un grand nombre d'accidents (*naufragia*) entre la Cité et le monastère Saint-Laurent, c'est-à-dire au nord de la ville[5]. Il joue un certain rôle au temps de la rivalité de Sigebert et de Chilperic. A cette époque, le premier de ces princes possédait, depuis la mort de Charibert, une portion de la *civitas Parisiorum*, sans doute celle qui, comprise entre Marne et Seine, fut ensuite connue sous le nom d'archidiaconé de Brie : le groupe principal de ses États s'étendait ainsi depuis les contrées d'outre-Rhin jusqu'à la Seine ; toutefois le roi d'Austrasie ne put

1. *Historia Francorum*, l. II, c. xl.
2. *Ibid.*, l. II, c. x.
3. Fortunat, *Carmina*, l. VII, c. iv.
4. La leçon SAMARABRIVA doit être préférée, car elle figure sur la milliaire de Tongres (Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. Ier, p. 137). Le nom de *Samăra* paraît avoir persisté dans l'onomastique fluviale, car c'est évidemment de ce vocable, accentué sur l'antépénultième, qu'est dérivé le nom de la Sambre, que l'on appelait *Sabis* au temps de César. L'adjectif *Sambrica* que donne la *Notitia dignitatum* (édit. Seeck, p. 207) : « Praefectus classis Sambricae », prouverait que, dès le début du ve siècle, le nom de la Sambre avait déjà acquis sa forme actuelle.
5. *Historia Francorum*, l. VI, c. xxv.

continuer à diriger son armée contre Chilpéric, en 574, qu'après avoir obtenu de Gontran la permission de passer le fleuve dans la partie qui dépend du royaume de Bourgogne[1]. Le passage de la Seine, dans ces circonstances, acquiert une importance assez grande pour que Chilperic implore la paix, et il laisse une impression profonde chez les contemporains, car ils indiquent à l'évêque de Tours la date de certains menus faits advenus dans l'Auxerrois, l'Orléanais et le Berry d'après le jour du passage de la Seine par Sigebert[2].

Les deux seules rivières du bassin de la Seine nommées par l'évêque de Tours sont la Marne et l'Aisne. La Marne, la *Matrona* des auteurs classiques, est appelée *Materna* par Grégoire de Tours et dans presque tous les textes du moyen âge; les eaux de cet affluent de droite de la Seine se réunissent à ce fleuve à une distance si rapprochée de Paris, que Grégoire leur attribue, aussi bien qu'aux eaux de la Seine, la formidable inondation de 583 qui dévasta les terrains faisant face à la Cité vers le nord[3]. C'est à cette rivière que Frédegonde confia le corps de son beau-fils, Clovis, qu'elle voulait priver d'une sépulture honorable après l'avoir fait périr à la villa royale de Noisy, à quelques lieues à l'est de Paris[4]. L'Aisne, *Axona*, affluent de gauche de l'Oise, qui est elle-même un des affluents de droite de la Seine, figure dans le récit du martyre de saint Louvent[5]; mais sa mention résulte d'un lapsus évident, car le bienheureux abbé, que Grégoire nous dit avoir été mis à mort sur les rives de l'Aisne, ne termina pas sa vie sur les bords de cette rivière, mais bien sur ceux de la Marne, vers l'emplacement du village actuel de Moëlains (Haute-Marne)[6].

La Vilaine. — C'est dans l'Histoire des Francs que nous trouvons la plus ancienne mention connue du nom de la Vilaine,

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. L.
2. *Miracula beati Martini*, l. II, c. VII. — Le nom de la Seine se trouve encore au livre VIII, c. XXX de l'*Historia Francorum*.
3. *Historia Francorum*, l. VI, c. XXV.
4. *Ibid.*, l. VIII, c. X.
5. *Ibid.*, l. VI, c. XXXVII.
6. Voyez plus loin (chap. IX, § 2) l'article consacré au tombeau de saint Louvent.

Vicinonia, et de son affluent de gauche l'Oust, *Ulda*. La Vilaine formait dans la seconde moitié du VIe siècle, si l'on en juge par le récit des expéditions dirigées en 578 et en 590[1] contre les Bretons, la limite sud-est du pays occupé par cette nation, et c'est vraisemblablement cette circonstance qui fit détacher de l'évêché de Vannes, devenu breton, la presqu'île de Guérande, dès lors rattachée au diocèse de Nantes[2]. L'identité de l'Oust avec l'*Ulda fluvius* de Grégoire n'est pas douteuse, car l'armée de Gontran traversa cette rivière après avoir franchi la Vilaine[3]; mais il convient de remarquer que l'évêque de Tours eût dû écrire *Uldum fluvium* plutôt qu'*Uldam*[4].

LA LOIRE, *Liger*, est évidemment le fleuve dont le nom revient le plus fréquemment dans les ouvrages de Grégoire, car Tours est situé sur sa rive gauche. En 580, les pluies abondantes le gonflèrent tellement, qu'il causa les plus grands désastres et qu'il ne forma bientôt plus qu'une seule nappe d'eau avec le Cher[5], ce que l'on a vu se reproduire depuis à plusieurs reprises, notamment lors des inondations de l'année 1856[6]. Au Ve siècle ce fleuve servit pendant quelque temps de limite entre les Romains et les Goths[7]; il sépara ensuite ce dernier peuple des Francs, et c'est pourquoi Alaric II et Clovis eurent, en l'an 500, une entrevue dans une île de la Loire, en face d'Amboise[8]. Grégoire parle de quatre localités qu'il dit être situées sur le *fluvius Liger*; ce sont: le *pagus Balbiacensis*, où il passa le fleuve dans un de ses voyages[9] et qu'on doit reconnaître dans

1. *Historia Francorum*, l. V, c. XXIV; l. X, c. IX.
2. Voyez plus loin, dans cette troisième partie, au chapitre VI, le paragraphe consacré à la *civitas Venetum*.
3. *Historia Francorum*, l. X, c. IX.
4. En effet, le nom de l'Oust (prononcez *Ou*), étant masculin, doit être le produit du latin *Uldus* ou *Uldum; Ulda* eût fait *Oude*.
5. *Historia Francorum*, l. V, c. XLII. — Il est encore question des inondations de la Loire, au livre V, c. XXXIV.
6. Jacobs (*Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 115) constate ce fait, dont il parle encore en son travail sur les *Fleuves et rivieres de la Gaule et de la France au moyen âge* (*Revue des Sociétés savantes*, 2e série, t. Ier, p. 455).
7. *Historia Francorum*, l. II, c. IX.
8. *Ibid.*, l. II, c. XXXV.
9. *Miracula beati Martini*, l. II, c. XVI.

le territoire du village actuel de Baugy, dépendant alors de la cité de Chalon-sur-Saône; Tours[1], Amboise[2], et un village (*vicus*) du territoire de Nantes, que l'historien des Francs désigne seulement par une périphrase qui permet toutefois d'y voir le Saint-Nazaire des modernes[3]. L'adjectif formé du nom de la Loire est *Ligeritanus*[4].

Un seul des affluents de droite de la Loire est nommé par l'évêque de Tours: c'est la Maine ou Mayenne, *Meduana*, qui, déjà connue de Lucain[5], est mentionnée par Grégoire à l'occasion de l'armée de Gontran, laquelle, revenant harassée de Bretagne, en 590, à la suite d'une expédition malheureuse, se dirigeait sur Angers pour gagner le pont établi sur le *torrens Meduanae*[6].

Les affluents de gauche du même fleuve sont au nombre de quatre: la Bèbre, l'Allier, le Cher et la Vienne, plus un sous-affluent, le Clain, qui se jette dans cette dernière rivière. La Bèbre est en effet certainement identique au *Berberis fluvius* qui coule dans une région boisée que Grégoire traversait lorsque d'Auvergne, sans doute, il se rendait chez sa mère, résidant alors en Bourgogne[7]; rappelons néanmoins que les commentateurs de l'évêque de Tours, M. Henri Bordier excepté, ont voulu identifier le *fluvius Berberis* avec un infime ruisseau, le Barberon, lequel se jette dans le Dolon, l'un des affluents les moins considérables du Rhône, qu'il joint à sept lieues au sud de Vienne[8]. Le nom de l'Allier, *Elaver* chez César[9], *Elaris* chez

1. *Historia Francorum*, l. V, c. IV.
2. *Ibid.*, l. II, c. XXXV. — *Miracula beati Martini*, l. II, c. XVII.
3. *De gloria martyrum*, c. LXI. — Le nom du *fluvius Liger* se trouve encore dans l'*Historia Francorum*, l. I, c. XLIII; l. IV, c. XLVIII; l. VIII, c. XVIII, comme dans les *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XVI.
4. « Mulier transligeritana » (*Miracula beati Martini*, l. III, c. LV), c'est ainsi que Grégoire désigne une femme qui demeurait en Touraine sur la rive droite de la Loire, c'est-à-dire dans la partie de la *civitas Turonica* qu'il nomme le pays d'outre-Loire : *pagus trans Ligerim*. (*Ibid.*, l. II, c. XIII.)
5. *Pharsalia*, l. I, vers 438.
6. *Historia Francorum*, l. X, c. IX.
7. *Miracula beati Martini*, l. I, c. XXXVI.
8. Le Barberon n'est connu que par Chorier (*Histoire générale de Dauphiné*, p. 27), et ne figure même pas, sous ce nom du moins, sur les cartes de Cassini et de l'état-major.
9. *Commentarii de bello gallico*, l. VIII, c. XXXIV et XXXV.

Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont[1], paraît à notre auteur, natif d'Auvergne, assez difficile à rendre en latin, car l'hésitation se révèle dans ce membre de phrase : « *Elavaris* quem *Elacrem* vocant[2]. » Le Cher, *Caris torrens,* figure à l'occasion de l'inondation de 580[3] dans un passage que nous avons rappelé en parlant de la Loire, et c'est la première mention qu'on en connaisse. Grégoire est aussi le premier à donner le nom de la Vienne, *Vingenna,* qui, gonflée par l'abondance des pluies, fut néanmoins traversée à gué par Clovis marchant à la rencontre d'Alaric, quelques jours avant la bataille de Vouillé si funeste à la puissance des Goths (507)[4]. Le chapitre que l'historien des Francs consacre à la mort de saint Martin[5] indique assez clairement que la Vienne joint la Loire à Candes, dont le nom latin, *Condate,* indique la réunion des deux rivières. C'est encore dans l'*Historia Francorum* qu'on trouve le plus ancien texte concernant l'affluent de gauche de la Vienne, le Clain, *Clennus flumen,* qui arrose Poitiers, où on le passe au moyen d'un gué[6].

La Garonne. — Grégoire se sert, pour désigner ce fleuve, de la forme *Garonna* déjà employée dans l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem de 333[7]. La Garonne arrose les pays situés entre Bordeaux et le pays de Comminges[8], ces contrées qui, ayant reconnu en 585 l'autorité de Gondovald, prétendant au trône, virent passer l'armée envoyée par Gontran à la poursuite de son compétiteur.

Le seul affluent de la Garonne dont nous trouvions mention chez notre auteur est la Dordogne, désignée dès lors sous ce nom

1. Sid. Apoll., *Panegyricus Majoriani,* vers 208.
2. *Historia Francorum,* l. V, c. XXXIV.— Les manuscrits de Grégoire portent *Flavaris,* leçon qui résulte évidemment d'une erreur de copiste.
3. *Ibid.,* l. V, c. XLII.
4. *Ibid.,* l. II, c. XXXVII.
5. *Ibid.,* l. I, c. XLIII.
6. *Ibid.,* l. IX, c. XLI.
7. « Civitas Bordigala ubi est fluvius Garonna. » (*Itinera latina,* publiés par la Société de l'Orient latin, t. I[er], p. 3.)
8. *Historia Francorum,* l. VII, c. XXXIV et XXXV. — La Garonne est encore nommée au liv. VIII, c. XVIII, du même ouvrage.

que l'évêque de Tours écrit *Doronomia*[1] et qui avait remplacé depuis peu de temps sans doute le vocable plus ancien de *Duranius* qu'Ausone[2] et Sidoine Apollinaire[3] nous font connaître au IVe et au Ve siècle. La Dordogne est seulement nommée à l'occasion de la guerre soulevée par Gondovald.

LE RHÔNE. — C'est sous le nom classique de *Rhodanus* que ce fleuve figure chez Grégoire. C'est dans les pays situés au delà du Rhône que notre auteur fixe la demeure des Bourguignons au milieu du Ve siècle[4]; mais vers l'an 500 la vallée de la Saône et celle du Rhône, tout entière peut-être, faisaient partie de la Bourgogne et Gondebaud, battu sous les murs de Dijon, gagnait Avignon en suivant les rives et les marais du fleuve (*Rhodanitides ripas paludesque*)[5]. Dans la partie supérieure de son cours, le Rhône coule resserré dans les défilés des montagnes; aussi s'explique-t-on les immenses ravages causés par l'éboulement d'une montagne du Valais qui dominait le fleuve et sur laquelle était assis le *castrum Tauredunum*, ravages qui s'étendirent tant au-dessus qu'au-dessous du lieu du premier sinistre, jusqu'à la ville de Genève[6]. Le *fluvius Rhodanus* traverse le lac Léman (*Lemannus lacus*), sur lequel un prêtre, revenant de Saint-Maurice où le roi Gontran l'avait envoyé, essuya une tempête terrible dont il disait avoir été sauvé par la vertu des reliques des saints d'Agaune qu'il rapportait à son souverain[7]. Le Léman, dit à ce propos Grégoire, mesure près de 400 stades sur 150 de large, c'est-à-dire 74 kilomètres sur 27, et l'on prétend qu'il renferme des truites assez grosses pour peser jusqu'à 100 livres. Plus

1. *Historia Francorum*, l. VII, c. XXVIII et XXXII.
2. *Mosella*, vers 464.
3. On ne peut élever aucun doute sur l'identité du *Duranius* et de la Dordogne, en face du petit poëme que Sidoine a consacré au *Burgus* de son ami Pontius Leontius (*Carmina*, c. XXII, vers 101), situé sur une montagne, non loin du confluent de la Garonne et du *Duranius*, qui marient bientôt leurs eaux à celles de l'Océan. *Burgus* est devenu la petite ville actuelle de Bourg (Gironde, arrond. de Blaye, chef-lieu de canton).
4. *Historia Francorum*, l. II, c. IX.
5. *Ibid.*, l. II, c. XXXII. — A côté de *Rhodanitis* qui figure ici, Grégoire emploie la forme adjective *Rhodaniticus* (*ibid.*, l. VIII, c. XXX).
6. *Ibid.*, l. IV, c. XXXI.
7. *De gloria martyrum*, c. LXXVI.

loin le Rhône opère sa jonction avec la Saône, mais en 580 l'inondation des deux rivières réunies renverse en partie les murs de Lyon[1]. Plus bas encore, le fleuve rencontre Avignon dont il protége l'enceinte, à l'exception d'une très-petite partie; encore Mummolus, pour remédier à ce défaut, en 585, détourne-t-il un bras du fleuve qui garantira complétement la cité. L'artificieux duc cherche de plus à profiter de ce travail en faisant creuser dans le nouveau canal des fossés profonds qui seront autant de piéges pour les adversaires qu'il attend. Mummolus d'ailleurs emploie le Rhône même pour se défendre de ceux qu'on a dirigés contre lui: quelques jours avant qu'on exécutât les ouvrages dont nous venons de parler, les hommes d'Auvergne et du Velay que conduisait le duc Gontran Boson ont voulu traverser le Rhône sur des barques avariées que Mummolus avait fait placer là, mais au milieu du fleuve les bâtiments chargés d'hommes s'abîmèrent dans les flots[2]. Peu d'années auparavant, en 566, le Rhône avait aussi servi de tombeau aux Auvergnats que Sigebert avait chargés de la défense d'Arles, et, comme le dit Grégoire, il fut pour eux ce que le Simoïs fut pour les Troyens[3]. Vers cette même époque, le Rhône forme aux environs d'Avignon la limite du royaume de Gontran et des provinces aquitaniques du royaume d'Austrasie[4].

Les rivières du bassin du Rhône nommées par l'évêque de Tours sont au nombre de trois: un affluent de droite, la Saône, *Arar;* un affluent de gauche, l'Isère, *Isara;* et enfin l'Ouche, *Oscara,* affluent de droite de la Saône.

La Saône paraît encore chez Grégoire sous le nom *Arar*[5] que lui donnent tous les auteurs classiques: son appellation moderne ne se montre seulement qu'au milieu du IV[e] siècle dans la chronique de Frédegaire, qui la signale comme un surnom de l'Arar: *Arar fluvius qui cognominatur Saoconna*[6]. Notre auteur

1. *Historia Francorum*, l. V, c. XXXIV.
2. *Ibid.*, l. VI, c. XXVI.
3. *Ibid.*, l. IV, c. XXX.
4. *Ibid.*, l. IV, c. XLIII. — Le Rhône est encore nommé plusieurs fois par Grégoire de Tours (*Historia Francorum*, l. V, c. V; l. VIII, c. XXX; *De gloria martyrum*, c. LXIX).
5. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXII; l. V, c. XXXIV; l. VIII, c. XXX. — *De gloria confessorum*, c. XXII et CXII.
6. *Fredegarii Scholastici Chronicum*, c. LXXXIX.

ne nous apprend rien de bien particulier sur la Saône en dehors de ce que nous avons rapporté au sujet du Rhône, en compagnie duquel il l'a plusieurs fois mentionnée. La forme adjective dérivée du nom Arar est *Araricus*[1]. L'Isère est nommée, par les anciens, *Isara*, d'un vocable commun avec une rivière de la Gaule Belgique, l'Oise; mais Grégoire emploie la forme *Isera* qu'on retrouve avec une légère variante orthographique, *Izera*, chez l'anonyme de Ravenne : l'Isère arrose le territoire de Grenoble[2]. — L'Ouche enfin, *Oscara*[3], ne semble pas connue des écrivains latins antérieurs à Grégoire; c'est une rivière fort poissonneuse qui coule au midi du *castrum* de Dijon[4], près duquel, précisément sur les bords de l'Ouche, eut lieu en l'an 500 la bataille si funeste aux armes de Gondebaud que Clovis combattait[5].

1. *De gloria martyrum*, c. LXX.
2. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLV.
3. Le nom *Oscara* était accentué sur l'antépénultième; c'est du moins ce qui indique la forme française.
4. *Ibid.*, l. III, c. XIX.
5. *Ibid.*, l. II, c. XXXII.

CHAPITRE II

LES POPULATIONS DE LA GAULE AU VIe SIÈCLE

En dehors des Romains, *Romani*, — c'est le nom par lequel Grégoire[1] et les autres écrivains de son époque désignent la population gallo-romaine,— en dehors aussi des grands corps de nations dont nous avons raconté l'établissement et les progrès, parfois aussi la décadence en Gaule, c'est-à-dire des Goths, *Gotthi*, des Bourguignons, *Burgundiones*, et des Francs, *Franci*, l'évêque de Tours ne mentionne que les Thuringes, les Alemans, les Alains, les Bretons, les Saxons, les Teifales et les Syriens.

Thoringi. — Au vie siècle, il existait en Gaule une contrée appelée Thuringe, *Thoringia*, car Grégoire rapporte, d'après la tradition, que les Francs, originaires de Pannonie, s'étaient d'abord établis sur la rive [droite] de ce fleuve, qu'ils traversèrent ensuite pour passer en Thuringe. C'est dans ce pays, *in termino Thoringorum*, à *Dispargum*, localité dont la position n'a encore pu être déterminée, que la tradition plaçait aussi la résidence du roi franc Clodion, prédécesseur de Mérovée[2]. Ces mentions si expresses d'une Thuringe en deçà du Rhin ont fort embarrassé les commentateurs, et l'on a vu se produire dès le xviie siècle des explications assez compliquées et des corrections inacceptables au texte de Grégoire[3]; mais nos contemporains, plus sages, acceptent

1. Voyez notamment l'*Historia Francorum*, l. II, c. xxvii et xxxiii.
2. *Historia Francorum*, l. II, c. xix.
3. Ruinart (*Gregorii episc. Turonensis Opera omnia*, col. 61, note *g*) relate, par exemple, l'opinion de Valois qui substitue le nom du Mein (*Moenus*) à celui du Rhin (*Rhenus*) dans le passage de Grégoire, et il déclare contraire au texte de Grégoire le sentiment du P. Daniel qui suppose que les Francs, établis vers les rives du Pont-Euxin par Probus, seraient revenus au ve siècle dans leur patrie en passant par la Gaule. En effet, les paroles de l'évêque de Tours impliquent formellement le passage du Rhin de Germanie en Gaule et non de Gaule en Germanie. S'il en était différemment, les mots : « In

le fait d'une colonie thuringienne en Gaule, et il leur paraît même assez vraisemblable que ce fut dans la Thuringe rhénane que se réfugia Childeric, le roi des Francs, chassé par ses sujets[1]. Cette opinion peut s'appuyer non-seulement sur la proximité du pays des Francs Saliens, mais aussi sur les paroles qu'une sorte de saga franque, analysée par l'évêque de Tours, prête à Basine, paroles qui permettent de chercher le pays où s'était réfugié Childeric, dans le voisinage de la mer[2]. Ce sont certainement les *Thoringi* de Gaule que Clovis subjugua en l'an 490[3], alors que, sa puissance ne s'étendant pas encore jusqu'au Rhin, il ne lui était pas possible d'aller guerroyer au delà de ce fleuve dans la Thuringe de Germanie. On ne sait rien de plus sur la Thuringe rhénane, qui, bientôt confondue sans doute dans la *Francia*, n'est mentionnée par aucun auteur postérieur à Grégoire, et dont le nom n'a même laissé aucune trace : mais on peut, d'après les événements que nous venons de rappeler, la placer sur la rive gauche du Rhin, entre la mer et le territoire de Cologne, où l'autorité de Clovis ne fut pas reconnue avant 510[4].

ALAMANNI. — Les Alemans, qui, sous la conduite de Crocus, avaient jadis ravagé la Gaule et pénétré jusqu'en Auvergne, en Gévaudan et à Arles[5], les Alemans habitaient au IVe siècle la rive droite du Rhin, depuis le lac de Constance jusqu'en face de

his partibus, id est ad meridionalem plagam, habitabant Romani usque Ligerim fluvium », qui viennent immédiatement après l'indication de la résidence de Clodion, à Dispargum, *in termino Thoringorum*, n'auraient plus aucun sens.

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XII.

2. Basine, venue de Thuringe en France, dit en effet à Childeric : « Si j'avais connu au delà des mers (*in transmarinis partibus*) un homme qui valût mieux que toi, j'aurais désiré de même habiter avec lui. » (*Ibid.*)

3. *Historia Francorum*, l. II, c. XXVII.

4. Il ne faut cependant pas chercher à appuyer cette conjecture sur la variante ***Tongrorum*** pour ***Thoringorum*** que portent, dans un des passages précités, deux des manuscrits consultés par Ruinart; cette variante n'étant, selon toute apparence, qu'une correction exécutée par un scribe étonné de voir indiquer le pays des Thuringiens comme étant situé de ce côté du Rhin. Notons cependant ici, à titre de curiosité, la leçon : « ***Civitas Turingorum que nunc Leodium***, qu'un copiste de la Notice des cités, de la fin du XIVe siècle (Bibliothèque du Vatican, fonds Palatin n° 1357), obsédé sans doute par le souvenir du texte de Grégoire de Tours, a substitué aux mots *Civitas Tungrorum*.

5. *Historia Francorum*, l. I, c. XXX.

Mayence[1]. A la fin du siècle suivant, on les trouve occupant la rive gauloise, et, vers le midi, toute l'Helvétie devait leur être soumise, car Grégoire place le lieu où s'élève aujourd'hui Saint-Claude (Jura) « dans les solitudes du Jura qui sépare la Bourgogne de l'Allemagne, du côté de la cité d'Avenches[2] »; or ce lieu faisait partie de la *civitas Lugdunensium*. Cependant les Alemans de l'Helvétie furent bientôt subjugués par les Bourguignons, qui dominaient en 517 sur le territoire d'Avenches et même sur celui de Windisch (*Vindonissa*), dont Constance dépendait alors[3]. On doit certainement voir dans l'asservissement des Alemans méridionaux le contre-coup des désastres qui avaient frappé leurs frères établis sur la partie moyenne du cours du Rhin, dans le voisinage des Francs. Ceux-ci avaient tenté d'envahir le territoire de Cologne occupé par les Francs Ripuaires, et ils avaient été repoussés à Zülpich (*Tulbiacum*) par Sigebert, qui gouvernait alors cette peuplade[4], tandis que plus au sud, sur les confins de la Première Belgique et de la Première Germanie, à l'est de la ville de Toul, Clovis, le roi des Francs Saliens, leur infligeait, en 496, une sanglante défaite qui décida leur soumission à ce prince[5]. Dès lors ils ne jouèrent plus qu'un rôle très-secondaire dans l'histoire de la Gaule, et c'est seulement en 610 qu'ils reparaissent chez les chroniqueurs à propos de l'invasion du territoire d'Avenches, où ils brûlent et ravagent tout, après avoir vaincu les milices transjuranes de Bourgogne, envoyées contre eux par le roi Théoderic II[6].

1. Zeuss, *Die Deutschen und die Nachbarstämme*, p. 309-310.
2. *Vitae Patrum*, c. I, § 1. Au § 2, Grégoire dit que le troisième des monastères fondés par saint Lupicin et saint Romain, c'est-à-dire le monastère de Romainmotier, au diocèse d'Avenches, était situé dans l'Allemagne : « in Alamanniae terminum ».
3. Voyez plus haut, pages 74, 76, 77.
4. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXVII. Bien que Grégoire ne parle que de la blessure reçue par Sigebert à Zülpich, il n'est pas douteux que le chef des Francs Ripuaires ait repoussé les Alemans, puisqu'il domina sur la cité de Cologne jusqu'à sa mort, advenue en l'an 510.
5. *Ibid.*, l. II, c. XXX. Ce fut certainement dans les environs de l'Alsace que Clovis battit les Alemans, puisque, au retour de cette expédition, il passa par Toul. (Voy. plus haut, page 89, note 3)
6. *Fredegarii Scholastici Chronicum*, c. XXXVII.

ALANI[1].—Les Alains, qui avaient longtemps habité le Caucase[2], passèrent le Rhin en 407 avec les Suèves et les Vandales, et ils étaient alors commandés par Respendial. En 417, ils traversèrent les Pyrénées, ravagèrent l'Espagne, et s'établirent en Lusitanie et dans la province de Carthagène; mais, bientôt vaincus par les Goths, qui en tuèrent le plus grand nombre, ils se soumirent au roi des Vandales, Gonderic. Une partie cependant de leur nation était demeurée en Gaule et elle reconnaissait pour chef Sambida, lorsque, en 440, le patrice Aétius lui donna les campagnes désertes du Valentinois, dont elle fut chassée deux ans plus tard par les Gallo-Romains[3]. Les Alains de Gaule étaient gouvernés par Eochar quand, peu de temps après sans doute, Aétius leur abandonna le pays armoricain qui avait cessé de reconnaître l'autorité impériale[4]. Sangiban, autre roi des Alains, sur lequel Jordanès nous a transmis certaines particularités intéressantes, était sans doute le successeur d'Eochar : il résidait en effet à Orléans en 451, lors de l'invasion des Huns, et l'épouvante le gagna à ce point qu'il promit à Attila de se soumettre et de lui livrer la cité ; mais Aétius et Théoderic Ier, roi des Wisigoths, prévinrent les effets de cette défection en occupant Orléans, qu'ils fortifièrent avant l'arrivée de l'ennemi, et, gardant à vue Sangiban, ils le

1. Sur les Alains, voy. Zeuss, *Die Deutschen und die Nachbarstämme*, p. 700-706.

2. C'est pourquoi Sidoine Apollinaire (*Epistolae*, l. IV, ep. 1) les nomme *Caucasigenas Alanos*.

3. « [Theodosius : anno] XVXII. Deserta Valentinae urbis rura Alanis, quibus Sambida praeerat, partienda traduntur. — [Anno] XIX, Alani, quibus terrae Galliae ulterioris cum incolis dividendae a patricio Aetio traditae fuerant, resistentes armis subigunt et, expulsis dominis terrae, possessio vi adipiscuntur. » (*Prosperi Tyronis Chronicon.*) L'abbé Dubos (*Histoire crit. de l'établiss. de la monarch. franç.*, l. II, c. IX) prétend qu'il faut lire ici *Aurelianae* au lieu de *Valentinae;* mais nous ne saurions admettre cette opinion, puisque, selon l'exact Prosper, les Alains auraient été chassés dès 442 du pays qu'Aétius leur avait cédé, et qu'on les retrouve cependant à Orléans en 452. Au reste, le seul argument valable du savant académicien, résidant dans l'expression *Gallia ulterior* que le chroniqueur aurait employée inexactement, ne vaudrait-il pas mieux proposer la correction de *ulterioris* en *citerioris* plutôt que celle de *Valentinae* en *Aurelianae?*

4. « Vix domum de transmarina expeditione remeaverat, et jam legatio Armoricani tractus, fatigationem beati antistitis ambiebat. Offensus enim superbae insolentia regionis vir magnificus Aetius, qui tum rempublicam gubernabat, Eochari, ferocissimo Alanorum regi, loca illa inclinanda pro rebellionis praesumptione permiserat, quae ille aviditate barbaricae cupiditatis inhiaverat. » (*Vita sancti Germani Autissiod.*, l. II, c. I, apud Bolland., t. VII Julii, p. 216.)

placèrent avec ses sujets au milieu de leurs auxiliaires[1]. L'année suivante, les Alains des bords de la Loire furent soumis par le roi goth Thorismond, fils et successeur de Théoderic, et ce fait est mentionné par Grégoire[2].

Britanni[3]. — L'événement le plus ancien auquel les Bretons se trouvent mêlés dans les récits de Grégoire, est leur lutte contre les Goths, alors gouvernés par Euric, qui les chassent de Bourges après leur avoir infligé un très-grave échec à Déols, en Berry[4]. Ce fait doit être placé à l'année 469; c'est du moins ce qui résulte de la lecture de Jordanès, suivant lequel les Bretons, au nombre de 12000 hommes commandés par le roi Riothime, auraient été appelés par l'empereur Anthemius[5]. Mais si le lieu et la date de la défaite des Bretons sont suffisamment connus, grâce à l'historien des Francs et à celui des Goths, on ne sait rien de positif sur la demeure de ces auxiliaires des Romains. Si Jordanès fait venir Riothime et son armée par mer, c'est évidemment parce qu'il ignorait que les Bretons occupassent de son temps une partie de l'Armorique et qu'il connaissait seulement les Bretons insulaires; mais son erreur n'est pas douteuse, car un écrivain contemporain du désastre de Déols, Sidoine Apollinaire, atteste par ses écrits l'existence en Gaule d'une colonie bretonne ayant pour chef Riothame : c'est le nom que le futur évêque de Clermont donne au chef breton dans une lettre qu'il lui adresse et qui est empreinte de la plus douce familiarité[6]. Ailleurs, Sidoine parle des Bretons établis sur la Loire d'une façon qui ne

1. Jordanès, *De rebus geticis*, c. XXXVII.
2. Grégoire ne dit pas formellement que les Alains domptés par Thorismond fussent ceux de la Loire : « Thorismodus, de quo supra meminimus, Alanos bello edomuit » (*Historia Francorum*, l. II, c. VII); mais Jordanès, dont le récit (*De rebus geticis*, c. XLIII) manque cependant un peu d'exactitude en raison des projets qu'il prête ici à Attila, ne laisse aucun doute sur la demeure de ces Alains : « Alanorum partem, trans flumen Ligeris consistentem. »
3. Grégoire écrit ordinairement *Britanni;* une fois, cependant, il emploie le mot *Britto* pour désigner un Breton (*De gloria confessorum*, c. XXIII).
4. *Historia Francorum*, l. II, c. XVIII.
5. « Quod comperiens Anthemius imperator, protinus solatia Britonum postulavit, quorum [Britonum] rex Riothimus cum XII millibus veniens, in Biturigas civitatem, Oceano e navibus egressus, susceptus est. » (*De rebus geticis*, c. XLV.)
6. *Epistolae*, l. III, ep. 9.

permet guère de les distinguer des sujets de Riothime[1]. Enfin, l'existence de cette colonie, dès l'an 451, peut être déduite de la présence d'un évêque des Bretons au concile de prélats de la Gaule romaine réuni à Tours à cette date[2].

Ainsi donc, les premiers Bretons fixés en Gaule peuvent fort bien avoir été cantonnés hors des pays qui, au VIe siècle, obéissaient à ce peuple dont les limites n'atteignirent la Loire qu'au milieu du IXe siècle; mais on ne sait comment ils abandonnèrent les bords du grand fleuve central de la Gaule. Toujours est-il qu'ils perdirent leur indépendance au commencement du VIe siècle et qu'ils durent reconnaître la suzeraineté des rois francs. « Les chefs bretons sont appelés comtes et non rois, dit Grégoire, car ils ont toujours été sous la dépendance des Francs depuis la mort de Clovis[3]. »

La soumission des *Britanni*, effective sous les successeurs immédiats de Clovis, si l'on ajoute foi aux diverses Vies de saints bretons[4], ne fut plus guère que nominale sous les fils de Clotaire. Durant la seconde moitié du VIe siècle, les Bretons font souvent irruption dans les pays limitrophes de la Bretagne, *Britannia*, ou des Bretagnes, *Britanniae*[5], expressions que Grégoire emploie indifféremment en parlant de la contrée où dominent les Bretons, le pluriel *Britanniae* étant sans doute justifié par la division de la Bretagne armoricaine en plusieurs États jouissant d'une indépendance complète l'un vis-à-vis de l'autre. La Bretagne est alors fermée au sud-est par la Vilaine, qui, depuis ce moment jusqu'à la Révolution, servit de limite occidentale aux diocèses de Nantes et de Rennes, sur lesquels portent tou-

1. *Epistolae*, l. I, ep. 7. De cette lettre, entièrement consacrée à plaider la cause d'Arvandus, préfet des Gaules, il résulte que ce fonctionnaire considérait les Bretons de la Loire : « Britannos super Ligerim sitos », comme le principal obstacle à la réalisation du partage de la Gaule entre les Wisigoths et les Bourguignons.

2. « Mansuetus, episcopus Britannorum, subscripsi. » (Labbe et Cossart, *Sacrosancta Concilia*, t. IV, col. 1053.)

3. *Historia Francorum*, l. IV, c. IV.

4. Voy. plus haut, page 109, ce que les documents hagiographiques nous font connaître de la situation de la Bretagne en face de Childebert Ier.

5. L'expression *Britanniae* est employée pour désigner la Bretagne armoricaine dans l'*Historia Francorum*, l. V, c. XVI, XXII et XLIX; *Britannia* est plus fréquent.

jours les incursions des Bretons contemporains de Grégoire[1]. On a voulu nier cependant que Vannes en dépendît, et l'on ne semble disposé à lui accorder que la portion du Vannetais située à l'ouest de cette ville, et qui seule représenterait le Broerech (*Broweroch, pagus Waroci*) du moyen âge[2]; mais cette manière de voir repose uniquement sur l'histoire de Macliau qui, fuyant les persécutions de son frère Canaon, comte des Bretons, lequel semble régner sur une fraction de la *civitas Venetum*, se retira à Vannes où il fut tonsuré, puis ordonné évêque[3]. A notre avis, le fait de l'élévation de Macliau sur le siége épiscopal de la cité des Vénètes est au moins un indice de l'influence ou plutôt de la domination bretonne dans cette ville, qui, au point de vue civil, n'obéissait pas au comte Canaon, mais était probablement soumise à quelque principicule breton. On peut d'ailleurs encore invoquer un autre argument en faveur de l'opinion que nous venons d'énoncer : c'est le fait du démembrement de la *civitas Venetum* qui, à l'époque romaine, s'étendait jusqu'à l'embouchure de la Loire sur la presqu'île de Guérande, qu'elle perdit, semble-t-il, vers le milieu du VI[e] siècle[4], et qui, en vertu sans doute du principe généralement admis à cette époque d'une corrélation complète entre les circonscriptions civiles et les circonscriptions ecclésiastiques, fut jointe au territoire de Nantes, probablement parce que, de même que cette dernière contrée, elle avait pu échapper à la domination des Bretons, dont les progrès s'arrêtèrent à la Vilaine.

L'occupation de Vannes n'est du reste nullement douteuse pour le dernier quart du VI[e] siècle. En 578, en effet, Waroch,

1. *Historia Francorum*, l. V, c. XXX et XXXII; l. IX, c. XVIII et XXIV; l. X, c. IX.
2. A. de la Borderie, ***Annuaire historique et archéologique de Bretagne***, année 1862, p. 19.
3. *Historia Francorum*, l. IV, c. IV.
4. M. E. Desjardins (*Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. I[er], p. 284-285) admet le fait de la domination des Vénètes jusqu'à la Loire, et cite en dernier lieu les témoignages de deux biographes de saint Aubin, évêque d'Angers de 529 à 550 environ, biographes dont le plus ancien, Fortunat, qui écrivait à la fin du VI[e] siècle, fait naître son héros dans la *regio Venetica*, tandis que l'autre désigne Guérande, situé selon lui dans le pays vannetais, comme la patrie du saint : « In Venetensi namque territorio, vicus quidam est in littore Oceani maris situs, quem Britannica lingua ***Guenran*** vocant, ob plurimum commercium salis populosus. »

deuxième successeur du comte Canaon dont il a été question plus haut, faisait la paix avec les chefs de l'armée que Chilperic avait envoyée en Bretagne et qui s'était arrêtée devant lui sur les rives de la Vilaine : le prince breton s'engageait par serment à rester fidèle au roi franc et lui rendait Vannes, dont il accepta ensuite le gouvernement, à la charge de payer chaque année les tributs que devait cette ville ; mais, peu après, Waroch envoya l'évêque Eunius à Chilperic pour rompre ces conventions, et le roi, outré de la mauvaise foi de son vassal, contre lequel il n'essaya pas toutefois de sévir, envoya le prélat en exil[1]. Douze ans plus tard, Vannes était encore au pouvoir des Bretons, car, lors de la conclusion d'un nouveau traité entre Waroch et le roi Gontran, l'évêque Regalis ainsi que le clergé et les habitants de son diocèse vinrent auprès du duc Ebrachaire pour se disculper du soupçon de rébellion envers les rois francs, disant qu'ils étaient « les captifs des Bretons et soumis à un joug pesant »[2]. Il est impossible de mieux exprimer que Vannes appartenait virtuellement aux hommes de race bretonne.

SAXONES. — Les Saxons, qui fondèrent successivement de 455 à 526 quatre royaumes dans l'île de Bretagne, jouèrent à peu près dans les derniers temps de l'Empire romain le rôle que leurs voisins de la mer du Nord, les Normands, devaient remplir à l'époque carolingienne. Leurs incursions, ou bien plutôt encore les postes qu'ils parvinrent à établir sur les côtes des provinces romaines, valurent à certaines parties du littoral breton, et aussi aux côtes gauloises qui s'étendent des bouches du Rhin à l'embouchure de la Loire, le nom de *litus Saxonicum*, qui apparaît pour la première fois dans la *Notitia dignitatum* rédigée dans les premières années du ve siècle[3]. C'est donc au moins à cette

1. *Historia Francorum*, l. V, c. XXVII.
2. *Ibid.*, l. X, c. IX.
3. « Sub dispositione viri spectabilis ducis tractus Armoricani et Nervicani : tribunus cohortis primae novae Armoricanae, Grannona in litore Saxonico... » (*Notitia dignitatum*, édit. Seeck, p. 204.) — « Sub dispositione viri spectabilis ducis Belgicae secundae : Equites Dalmatae, Marcis in litore Saxonico. » (*Ibid.*, p. 207.) — On donnait aussi le nom de *litus Saxonicum* à une partie du littoral de l'île de Bretagne, car on trouve dans

époque qu'il est permis de faire remonter les colonies saxonnes que Grégoire nous apprend avoir existé de son temps dans la cité de Bayeux et sur la Loire.

Les Saxons des bords de la Loire sont ceux que l'*Historia Francorum* mentionne à la date la plus ancienne dans quelques phrases relatives aux événements de 463 à 472 environ, et qui, malgré une brièveté désespérante, n'en sont pas moins pleines de révélations. Les Saxons commandés par Odoacre arrivent à Angers vers 463, et, après la mort du maître de la milice, Egidius (464), ils reçoivent des otages de cette ville et d'autres lieux. Quelques années s'écoulent et Odoacre reparaît à Angers (471), mais, le lendemain de sa venue, le roi franc Childeric arrive à son tour, sans doute comme auxiliaire des Romains, et s'empare de la cité. « Sur ces entrefaites, ajoute Grégoire, la guerre éclata entre les Saxons et les Romains; les Saxons, tournant le dos, abandonnèrent un grand nombre des leurs au glaive des Romains qui les poursuivaient; leurs îles — évidemment les îles formées par la Loire, qui servait de limite méridionale au territoire de Nantes, — furent prises et ravagées par les Francs et beaucoup de leurs habitants furent tués. » L'évêque de Tours nous montre, en suite de ce désastre, le saxon Odoacre contractant une alliance avec le roi Childeric, son ennemi de la veille, et soumettant avec lui les Alemans qui avaient envahi une partie de l'Italie[1]. Il ne nous apprend rien de plus sur les Saxons de la Loire, et nous ne savons si l'on doit considérer comme un des leurs le Saxon Childeric qui fut mêlé de 584 à 589 à certains événements accomplis dans le territoire de Poitiers[2], lequel s'étendait alors jusqu'à la rive gauche de la Loire où il confinait au pays nantais; mais le poëte Fortunat, évêque de Poitiers, qui loue Félix, son collègue de Nantes (550-583), d'avoir soumis les Saxons à la loi du Christ[3], nous prouve que les descendants des sujets d'Odoacre

la *Notitia* plusieurs mentions du « comes litoris Saxonici per Britannias » (*ibid.*, p 104, 121 et 186).

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XVIII-XIX.

2. *Ibid.*, l. VII, c. III; l. X, c. XXII.

3. Aspera gens Saxo, vivens quasi more ferino
Te medicante sacer, bellua reddit ovem.
(Fortunat., *Carmina*, l. V, c. IX.)

s'étaient perpétués sans mélange sur le territoire de Nantes, jusqu'au dernier tiers du VIe siècle, et l'on peut dès lors se demander si les deux esclaves saxons de Christophe, le marchand tourangeau, qui en 585 tuèrent leur maître revenant d'Orléans à Tours, n'étaient pas originaires du pays nantais[1]. On ne trouve plus mention, postérieurement au VIe siècle, de ces Saxons de la Loire, qui ne paraissent avoir laissé aucune trace de leur séjour dans les noms de localités parvenus jusqu'à nous.

Les Saxons de la cité de Bayeux formaient peut-être au temps de Grégoire la majeure partie des habitants du territoire bajocasse, qui, sans doute, avait été dépeuplé vers le déclin de l'Empire romain par les pirates du Nord, comme il le fut plus tard sous les faibles successeurs de Charlemagne. Grégoire rapporte en effet que les hommes de la Touraine, du Poitou, du Bessin (*Bajocassini*), du Maine, de l'Anjou, et beaucoup d'autres peuples soumis à Chilperic, furent envoyés par ce prince pour combattre les Bretons, et, quelques lignes plus loin, il dit que Waroch, le chef des ennemis, tomba par ruse pendant la nuit sur les Saxons Bessins, *Saxones Bajocassini*, et en tua le plus grand nombre : à notre avis, l'évêque de Tours établit ainsi une véritable synonymie entre les *Bajocassini* et les *Saxones Bajocassini*[2]. Une seconde mention des mêmes Saxons se trouve dans l'*Historia Francorum* à propos de l'expédition que Gontran dirigea en 590 contre la Bretagne; cette fois les Saxons Bessins, sur l'ordre de l'artificieuse Frédegonde, coupent leurs cheveux à la mode bretonne et se vêtent de même pour secourir leurs adversaires de 578[3]. Mais, en dehors du principal ouvrage de l'évêque de Tours, aucun des rares documents historiques que nous a légués l'époque franque ne parle des Saxons du Bessin; cependant trois textes du IXe siècle montrent que le souvenir de ces étrangers n'était pas encore éteint au temps de Charles le Chauve, car une portion du territoire de Bayeux, dans laquelle se trouvait le village actuel d'Airan, situé à 17 kilomètres à l'ouest-sud-ouest de

1. *Historia Francorum*, l. VII, c. XLVI.
2. *Ibid.*, l. V, c. XXVII.
3. *Ibid.*, l. X, c. IX.

Caen, vers les confins des anciennes cités de Lisieux et de Séez[1], était alors désignée sous le nom d'*Otlingua Saxonia*[2].

Des émigrants saxons parurent au VIe siècle en Provence et en Auvergne ; mais ils ne paraissent pas y avoir laissé de représentants de leur race, au moins en assez grande quantité pour qu'ils aient échappé à une prompte assimilation. Ces Saxons, entrés en Italie avec les Lombards, firent en 571 irruption dans la Provence, que ce peuple avait aussi envahie. Campés à Estoublon, dans le territoire de Riez, ils dévastèrent les contrées voisines, mais, battus par Mummolus, duc du roi Gontran, ils rentrèrent en Italie d'où ils emmenèrent leurs femmes, leurs enfants et tout ce qu'ils possédaient, pour aller demander à Sigebert, celui des rois francs auquel était soumis leur pays d'origine, de les rapatrier en Saxe : c'est pourquoi, divisés en deux corps, ils pénétrèrent en Provence par les territoires de Nice et d'Embrun, pour se rejoindre dans l'Avignonais, où ils devaient traverser le Rhône et gagner ensuite les provinces aquitaniques du roi d'Austrasie. Arrêtés par Mummolus sur la rive gauche du fleuve, ce général les força de composer avec lui pour les ravages qu'ils venaient de commettre une seconde fois dans les États de Gontran, et ne leur livra passage qu'après en avoir tiré plusieurs milliers de pièces d'or. Les Saxons arrivèrent ainsi en Auvergne, où ils mirent en circulation de nombreuses pièces de cuivre dorées qu'ils donnèrent pour de l'or, et furent ensuite rétablis par Sigebert dans le pays qu'ils avaient abandonné quelques années auparavant[3].

1. Jusqu'à la Révolution, Airan a fait partie du diocèse de Bayeux, et c'était l'une des paroisses du doyenné de Vaucelles, en l'archidiaconé d'Hiesmes. (Sandret, *L'ancienne Église de France*, t. Ier, p. 263.)

2. Un diplôme de l'an 843 mentionne la donation faite par le roi Charles le Chauve à Atton, son fidèle, de « quasdam res juris nostri sitas in comitatu Bajocasinse, in pagello qui dicitur Otlingua Saxonia, id est villam nomine Heidram. » (Bouquet, t. VIII, p. 446.) Dix ans plus tard, l'*Otlingua Saxonia* forme, avec l'Avranchin, le Cotentin, le Bessin, le *Corilisus* (pays situé au nord du Cotentin), l'*Otlingua Harduini*, l'Hiesmois et le Lieuvin, le *missaticum* confié aux soins d'Érard, évêque de Lisieux, et de trois autres *missi* (*ibid.*, t. VIII, p. 616). Enfin, l'*Autlingua Saxonia* est encore nommé dans les Gestes de saint Aldric, évêque du Mans, de 832 à 856 (Baluze, *Miscellanea*, édit. de Lucques, t. Ier, p. 93). — Ces divers textes ont été relevés par M. Le Prévost pour le travail sur les anciennes divisions territoriales de la Normandie (*Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, t. III, p. 522-523).

3. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLIII.

THEIPHALI[1]. — Durant l'époque impériale, on vit s'établir sur divers points de la Gaule des auxiliaires de l'armée romaine, recrutés parmi les populations de race germanique et scythique. La *Notitia dignitatum* donne de précieuses indications sur les cantonnements qu'occupaient au temps d'Honorius, c'est-à-dire au commencement du ve siècle, ces auxiliaires barbares, et elle permet de saisir ainsi l'origine d'une peuplade établie dans le Poitou, les *Taifali* ou *Theiphali*, qu'on retrouve, cent cinquante ans après la confection de la Notice des dignités, en possession des terres que leur avait attribuées un rescrit de l'empereur. La *Notitia* mentionne des *Taifali* non-seulement dans l'empire d'Orient, mais aussi dans celui d'Occident et, dans ce dernier État, elle fait connaître les cavaliers de leur nation, cantonnés dans l'île de Bretagne, où ils étaient placés sous la direction du *comes Britanniarum*[2]. En Gaule, le *praefectus Sarmatarum et Taifalorum gentilium* réside à Poitiers, *Pictavis*[3], ou dans le territoire de cette ville, où Grégoire a encore vu de son temps les *Theiphali* qui, peu après 561, vinrent attaquer à Chantoceaux, sur la rive droite de la Loire, l'ex-duc Austrapius, lequel les avait opprimés jadis[4]. L'évêque de Tours rapporte en outre que la région du Poitou où habitaient les *Theiphali* portait le nom de *Theiphalia*[5], dénomination qui a persisté jusqu'à nos jours dans celle de Tiffauges que portent à la fois un ancien castrum, aujourd'hui chef lieu de canton dans le département des Deux-Sèvres, et le pays dont ce castrum était jadis le chef-lieu.

VASCONES. — C'est chez Grégoire que l'on a voulu voir la première mention du nom de Gascogne, *Vasconia*, appliqué à une

1. Sur les *Theiphali*, ou plus exactement *Taifali*, voy. Zeuss, *Die Deutschen und die Nachbarstämme*, p. 433-436.
2. « Intra Britannias cum viro spectabili comite Britanniarum..... Equites Taifali. » (*Notitia dignitatum*, édit. Seeck, p. 142.) Ces cavaliers sont peut-être les mêmes que ceux désignés, dans une autre partie du même document, sous le nom « Equites Honoriani Taifali juniores » (*ibid.*, p. 130).
3. « In Gallia... Praefectus Sarmatarum et Taifalorum gentilium, Pictavis, in Gallia. » (*Ibid.*, p. 219.)
4. *Historia Francorum*, l. IV, c. XVIII.
5. « Igitur beatus Senoch, gente Theiphalus, Pictavi pagi, quem Theiphaliam vocant, oriundus fuit. » (*Vitae Patrum*, c. XV, § 1; cf. l'*Historia Francorum*, l. V c. VII.)

portion de l'ancienne Aquitaine; cependant les Gascons, *Vascones*, déjà connus au premier siècle de notre ère, époque à laquelle ils habitaient au delà des monts entre les Pyrénées et la mer Cantabrique d'une part, l'Èbre de l'autre, confinant vers l'ouest aux *Suessitani*, vers l'est aux *Varduli*, les Gascons, qui comptaient Pampelune et Calahorra au nombre de leurs villes[1], ne paraissent pas encore fixés dans la Novempopulanie en l'an 588. L'évêque de Tours nous les montre alors se précipitant des monts [Pyrénées] dans les plaines, ravageant les vignes et les champs, incendiant les maisons et emmenant quelques-uns des habitants en captivité avec leurs troupeaux[2], tandis que la domination effective des rois francs s'étendait encore sur plusieurs des cités contiguës à l'Espagne[3]. Néanmoins les fils de Clotaire sont impuissants à réprimer les incursions des Gascons : le duc Bladastès, que Chilperic a envoyé en 581 *in Vasconiam*, c'est-à-dire sans doute dans les montagnes où ces brigands se sont retranchés, y perd la plus grande partie de son armée; de même, en 587, le duc Austrovald, représentant du roi Gontran, ne peut en tirer qu'une faible vengeance[4]. Aussi ne tardent-ils pas à occuper une partie au moins de la Novempopulanie; mais, hors de leurs montagnes, ils cessent d'être invulnérables pour les Francs, et une armée burgundo-austrasienne dirigée contre eux en 602 les soumet à la domination franque. Réduits alors au rang de nation tributaire, on les place sous le gouvernement d'un duc de race gallo-franque du nom de Genialis[5].

SYRI, JUDAEI. — Bien que les Syriens n'existassent nulle part en Gaule à l'état de groupe important, comme les Alains, les Saxons, les Teifales et autres populations scythiques ou germaniques, il nous a paru néanmoins intéressant de montrer qu'au VIe siècle les relations de notre pays avec l'Asie se ressentaient encore de ce vaste

1. Pline, *Historia naturalis*, l. III, c. IV. — Ptolémée, l. II, c. V.
2. *Historia Francorum*, l. VI, c. XII.
3. Telles, par exemple, que la cité de Labourd (aujourd'hui Bayonne) et de Comminges, prouvée par les écrits de Grégoire.
4. *Historia Francorum*, l. VI, c. XII; l. IX, c. VII.
5. *Fredegarii Scholastici Chronicum*, c. XXI.

lien que la patrie romaine avait établi entre les nations les plus diverses et les plus éloignées. Il est question, dans l'*Historia Francorum*, de Syriens résidant à Bordeaux, à Orléans, voire même à Paris : c'étaient des négociants qui, grâce à une fortune acquise dans les affaires, jouissaient d'une véritable considération dans les villes où ils s'étaient fixés. Tel était le Syrien Euphronius que l'évêque de Bordeaux, Bertran, avait tonsuré malgré lui dans l'espoir d'hériter de ses trésors : cet homme, pieux d'ailleurs, quitta le Bordelais jusqu'à ce que la croissance de ses cheveux eût fait disparaître la tonsure imposée; mais le culte qu'il professait pour un martyr de l'Orient, saint Sergius, dont il conservait des reliques dans sa demeure convertie en église, lui attira certaine mésaventure au temps du prétendant Gondovald (585), et il ne put sauver des mains du duc Mummolus le reliquaire vénéré, même au prix de deux cents sous d'or[1].

Il existait une assez nombreuse colonie de Syriens à Orléans, si toutefois il n'y a pas un peu d'enthousiasme emphatique dans le récit que l'évêque de Tours fait de la réception du roi Gontran dans la ville capitale de son royaume (585), lorsque, rapportant qu'une foule immense de peuple, avec enseignes et bannières, se porta au-devant du prince en chantant des louanges, il dit qu' « on entendait ici la langue des Syriens, là celle des Latins, ailleurs même celle des Juifs, retentir diversement en louanges diverses[2] ». Néanmoins l'influence des Syriens à Paris, où l'un des leurs, le marchand Eusebius, parvenu en 591 au siége épiscopal à force de présents, confia toutes les fonctions de l'église à des Syriens de sa famille[3], ne permet pas de douter qu'ils ne constituassent dans certaines villes une fraction importante de la population.

Ce que nous venons de dire des Syriens nous amène naturelle-

1. *Historia Francorum*, l. VII, c. XXXI.
2. *Historia Francorum*, l. VIII, c. I.
3. *Ibid.*, l. X, c. XXVI. C'est aux marchands syriens de Paris que Jean de Launoy, le fameux érudit du XVII[e] siècle, attribuait la fondation de l'église de Saint-Pierre des Arcis, église située dans la cité de cette ville, prétendant que du latin *de Syriis* on avait fait *de Assyriis*, en français *des Arcis* (Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. II, p. 509), et l'on a appliqué la même étymologie à la rue des Arsis qui forme aujourd'hui la partie inférieure de la rue Saint-Martin.

ment à parler d'autres étrangers appartenant également à la race sémitique, et qui habitaient en assez grand nombre dans certaines villes où ils formaient d'autant plus facilement une sorte de caste particulière que leur religion comme leur nationalité les éloignaient de la population indigène : nous avons nommé les Juifs, qui, dans le chef-lieu de la cité d'Auvergne, étaient représentés par un millier d'individus peut-être, avant l'an 576, date à laquelle l'évêque Avitus fut amené à leur donner le choix entre le baptême ou l'exil : un Israélite converti au christianisme avait été grossièrement insulté par ses anciens coreligionnaires le jour de Pâques, alors qu'il venait de recevoir le baptême et, quarante jours plus tard, les chrétiens, exaspérés par cet acte, avaient détruit la synagogue juive jusque dans ses fondements. Cinq cents Juifs reçurent le baptême; les autres, dont Grégoire ne donne pas le nombre, quittèrent la ville et se rendirent à Marseille[1], où les sectateurs de la religion de Moïse furent, une quinzaine d'années plus tard, également contraints de confesser la foi chrétienne ou de s'expatrier[2].

Les Juifs étaient nombreux aussi à Orléans, où ils acclamèrent le roi Gontran en 585[3]. Sans doute la persécution ne sévit pas sur ceux-ci comme sur leurs frères du royaume de Chilperic. Ce dernier prince, se préoccupant beaucoup de leur salut, en fit baptiser une quantité en 582, et plusieurs d'entre eux furent tenus par lui sur les fonts sacrés. Le Juif Priscus, de Paris, qui s'occupait du commerce des objets de luxe, et qui, l'année précédente, avait soutenu une véritable discussion théologique à Nogent-sur-Marne, avec le roi et Grégoire de Tours lui-même[4], restant sourd cette fois encore aux exhortations royales, fut jeté en prison par ordre de Chilperic et ne recouvra la liberté qu'après avoir pris l'engagement d'embrasser le christianisme[5].

1. *Historia Francorum*, l. V, c. xi.

2. Voyez à ce sujet une lettre du pape Grégoire le Grand (l. I, ép. 45) adressée à Virgile, évêque d'Arles, et à Théodore, évêque de Marseille. Il est encore question dans Grégoire de Tours (*De gloria confessorum*, c. xcvii) d'un navire appartenant à des hommes de race juive et qui fait la traversée de Nice à Marseille.

3. *Historia Francorum*, l. VIII, c. i.

4. *Ibid.*, l. VI, c. v.

5. *Ibid.*, l. VI, c. xvii.

CHAPITRE III

LES PROVINCES ET LA NOTICE DES CITÉS

§ 1. — LES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES.

Si, en raison de l'immutabilité presque complète des circonscriptions territoriales de la Gaule romaine que l'Église respecta autant qu'il fut en son pouvoir, la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae* paraît le cadre le plus convenable pour une description topographique de notre pays à l'époque de Grégoire de Tours, il nous a semblé toutefois que ce cadre devait être remanié conformément aux modifications que la politique ou les besoins locaux avaient fait subir aux dix-sept provinces de la Gaule. Nous allons donc tenter de reconstituer une Notice des cités de la Gaule à la fin du VI[e] siècle, où nous enchâsserons les précieux renseignements topographiques que contiennent les divers écrits de l'historien des Francs.

Les villes métropolitaines de la Gaule n'étaient plus alors qu'au nombre de onze, et cependant, depuis la rédaction de la *Notitia provinciarum*, une cité suffragante, Arles, avait été élevée à la dignité de métropole.

Mayence, *Moguntiacum*, ruinée par les Vandales en 407, avait perdu le titre de métropole de la *Germania Prima*. Quant à la province dont elle avait été la capitale, et qui comprenait en outre Strasbourg, Spire et Worms, elle fut alors placée sous la suprématie de l'évêque de Trèves, métropolitain de la Première Belgique jusqu'en l'an 748, que le pape Zacharie établit Mayence comme siége archiépiscopal en lui subordonnant les cités de Tongres, Cologne, Worms, Spire et Utrecht, ainsi que toutes les nations de Germanie[1].

1. « Et idcirco auctoritate beati Petri apostoli sancimus, ut supra dicta ecclesia Mogon-

Cologne, *Colonia Agrippina* des Romains, la capitale de la Seconde Germanie, qui n'avait sous elle qu'une seule cité, celle de Tongres, fut sans doute pour cette raison déchue du rang de métropole : elle fut alors jointe à la province la plus voisine, c'est-à-dire, comme Mayence, à la Première Belgique ou province de Trèves. C'est là que les fils de Charles Martel songèrent, en 745, à placer le siége métropolitain qu'ils voulaient faire ériger pour saint Boniface, l'apôtre de la Germanie[1] ; mais Mayence fut finalement préférée en 748[2], et l'évêché de Cologne resta l'un des siéges suffragants de la nouvelle métropole jusqu'à ce que lui-même fût rétabli en cette qualité, c'est-à-dire pendant une cinquantaine d'années au plus[3].

tina perpetuis temporibus tibi et successoribus tuis in metropolim sit confirmata, habens etiam sub se has quinque civitates, id est Tungris, Coloniam, Wormatiam, Spiratiam et Trectis, et omnes Germaniae gentes, quas tua fraternitas per suam predicationem Christi lumen agnoscere fecit. » (Lettre de Zacharie à saint Boniface, en date du 4 novembre 748, apud Jaffé, *Monumenta Moguntina*, p. 227.) On est étonné de ne pas voir figurer nominalement ici la cité de Strasbourg qui, au temps des Romains, dépendait de la Première Germanie, et dont l'évêque, depuis le VIIIe siècle jusqu'à la Révolution, resta l'un des suffragants de l'archevêque de Mayence. Les textes que nous citons dans la note suivante prouvent qu'il ne s'agit pas ici de la confirmation du rang de métropole, mais bien de l'érection de Mayence en siége métropolitain. C'est, du reste, un point sur lequel Othlon, qui écrivait au XIe siècle une Vie de saint Boniface, n'a aucun doute, car après avoir rapporté la déposition de Gewilich, évêque de Mayence, cet auteur ajoute : « Quo deposito statim sanctus Bonifacius a supradictis principibus, Karlomanno videlicet et Pippino fratre ejus, ecclesiae Moguntiacensi praeficitur. Et, ut ejus dignitas eminentior foret, decreverunt iidem principes ecclesiam Moguntiacensem, *quae prius altera subjecta erat*, metropolim omnium in Germania positarum ecclesiarum efficere. » (L. II, c. XVI, apud Bouquet, t. III, p. 668.)

1. « De eo namque quod suggessisti, quod elegerunt civitatem unam omnes Francorum principes, conjungentem usque ad paganorum fines et in partes Germanicarum gentium, ubi antea praedicasti : quatenus ibi sedem metropolitanam perpetuo tempore debeas, et inde ceteros episcopos ad viam instrueres rectitudinis, et post te tui successores perpetuo jure possideant... De civitate namque illa, quae nuper Agrippina vocabatur, nunc vero Colonia, juxta petitionem Francorum, per nostrae auctoritatis praeceptum nomine tuo metropolim confirmavimus ; et tuae sanctitati direximus pro futuris temporibus ejusdem metropolitanae ecclesiae stabilitatem. » (Lettre du pape Zacharie à saint Boniface, en date du 31 octobre 745 ; apud Jaffé, *Monumenta Moguntina*, p. 149 et 152.)

2. « Alia denique scriptura tuae fraternitatis continebat, quod jam olim de Agrippina civitate scripsisti, quod Franci non perseveraverunt in verbo quod promiserunt, et nunc moratur tua fraternitas in civitate Moguntina. » (Lettre du pape Zacharie à saint Boniface, en date du 1er mai 748 ; apud Bouquet, t. IV, p. 97.)

3. Cologne fut érigée en métropole avant l'année 811, date du testament de Charlemagne, dans lequel sont énumérées les vingt et une églises métropolitaines du nouvel Empire d'Occident. La liste à laquelle nous faisons allusion devant être citée plusieurs fois au cours de ce chapitre, nous croyons à propos de la reproduire ici, en nous étonnant avec nos devanciers de l'absence, dans ce texte officiel, de Narbonne qui, cependant, était

Besançon, la capitale de la Séquanaise, *Maxima Sequanorum*, n'était déjà plus une métropole en 517, date à laquelle Claude, *episcopus Vesontiensium*, souscrivit au concile d'Epaone parmi les évêques suffragants[1]. Il paraît que la Séquanaise dut être unie alors à la Première Lyonnaise, et cette union, qui persista jusque vers le temps de Charlemagne, fit désigner cette province sous le titre de Cinquième Lyonnaise, *Lugdunensis Quinta, Sequanorum*, dans une famille de manuscrits de la Notice des cités que l'on peut désigner sous le nom de famille séquanaise[2]. C'est seulement dans le testament de Charlemagne, en l'an 811, que Besançon commence à figurer au nombre des églises métropolitaines; c'est dès lors aussi que le titulaire du siége cathédral prend le titre d'archevêque[3].

Une province limitrophe de la Séquanaise avait aussi cessé, dès le v[e] siècle, d'avoir son autonomie ecclésiastique: c'est la province des Alpes Graies et Pennines, formée seulement de deux cités, la métropole de Tarentaise et la *civitas Vallensium* ou du Valais, dont l'évêque résida d'abord à *Octodurum*, aujourd'hui Martigny, qu'il quitta au temps du roi Gontran pour la ville de Sion; mais, en perdant son indépendance, cette province fut

alors une ville métropolitaine, comme on le verra plus loin : « Harum divisionum, quae ex duabus primis partibus factae sunt et juxta metropolitanarum civitatum numerum *viginti et una* esse noscuntur, unaquaeque ab altera sequestrata, semotim in suo repositorio cum superscriptione civitatis ad quam perferenda est, recondita jacet. Nomina vero metropolearum civitatum, ad quas eadem elemosina sive largitio facienda est, haec sunt : Roma, Ravenna, Mediolanum, Forum Julii, Gradus, Colonia, Mogontiacum, Juvavum quae et Saltzburg, Treveris, Senones, Vesontio, Lugdunum, Rotomagus, Remis, Arelas, Vienna, Darantasia, Ebrodunum, Burdigala, Turones, Bituriges. » (Eginhard, *Vita Karoli Magni*, c. XXXIII.) Il y avait donc en 811, selon ce document, quinze églises métropolitaines en Gaule.

1. Voy. plus haut, page 73. Les successeurs de ce prélat, Urbain en 549, Silvestre en 573, 581 et 585, figurent aussi parmi les suffragants dans les conciles auxquels ils assistèrent.

2. Le dossier que nous avons formé, à la Commission de la topographie des Gaules, pour l'établissement d'un texte critique de la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae*, renferme actuellement la copie de seize manuscrits de cette famille, lesquels sont conservés dans les bibliothèques de Paris (Bibliothèque nationale), Bruxelles, Cologne, Wolfenbüttel, Carlsruhe, Einsiedeln, Saint-Gall, Zurich, Rome (Vatican) et Vienne. Le plus ancien de ces manuscrits date de la fin du VIII[e] siècle; huit autres appartiennent au IX[e] et au X[e] siècle.

3. Bernoin en 822, Arduic en 843, sont qualifiés *archiepiscopus Vesontiensis* (*Gallia christiana*, t. XV, col. 21-22).

démembrée par suite de considérations géographiques, et tandis que la métropole était jointe à la Viennoise[1], la cité du Valais dut être unie à la Première Lyonnaise[2], qui alors comprenait aussi la *Maxima Sequanorum*.

La Viennoise, qui se composait originairement de treize cités, forma deux provinces ecclésiastiques à partir de l'an 450. Dès le jour où l'empereur Honorius transféra de Trèves à Arles le siége de la préfecture du prétoire des Gaules, Vienne eut à soutenir avec la cité ainsi favorisée, et qui jusque-là lui avait été soumise, une lutte pour la prééminence. L'évêque d'Arles, antérieurement peut-être au transfert de la préfecture des Gaules, prétendait du reste à la primatie sur les villes voisines, en qualité de successeur de saint Trophime, l'apôtre de la Provence, et il l'avait revendiquée lors du concile de Turin, vers l'an 400[3]. Par suite de décisions contradictoires des pontifes qui se succédèrent alors sur la chaire de Saint-Pierre, le différend se prolongea durant un demi-siècle, jusqu'à ce qu'un décret du pape Léon Ier eut adjugé, en 450, à l'évêque d'Arles, les droits et les prérogatives de métropolitain sur la Viennoise, à l'exception de Valence, de Genève et de Grenoble, qui, avec Tarentaise, ancienne métropole des Alpes Graies, furent subordonnées à l'évêque de Vienne, lequel garda le rang de métro-

1. L'union de la cité de Tarentaise à la province ecclésiastique de Vienne remonte au moins à l'année 451 (voy. la note 1 de la page suivante).

2. Cela résulte évidemment de l'absence du nom d'*Octodurum* ou de celui de Sion dans tous les textes relatifs à l'étendue de la province ecclésiastique de Vienne, qui mentionnent cependant les cités réunies à l'ancienne province des Alpes Graies durant la période franque.

3. Le concile de Turin décida que chacun des deux évêques serait le métropolitain des cités de la Viennoise les plus voisines de son siége : « Illud deinde inter episcopos urbium Arelatensis et Viennensis, qui de primatus apud nos honore certabant, a sancta synodo definitum est : ut qui ex eis approbaverit suam civitatem esse metropolim, is totius provinciae honorem primatus obtineat, et ipse juxta canonum praeceptum ordinationem habeat potestatem. Certe ad pacis vinculum conservandum, hoc consilio utiliore decretum est : ut si placet memoratarum urbium episcopis, unaquaeque de his viciniores sibi intra provinciam vindicet civitates, atque eas ecclesias visitet, quas oppidis suis proximas magis esse constiterit ; ita ut memores unanimitatis atque concordiae, non alter alterum, longius sibi usurpando, quod est alii proprius, inquietet. » (Labbe et Cossart, *Sacrosancta Concilia*, t. II, col. 1156.) Le pape Léon Ier, on le voit, ne fit guère en 450 que confirmer cette décision, en désignant de plus, cependant, les villes qui dépendraient de l'une et de l'autre métropole.

politain[1]. Le décret de Léon I[er] fut confirmé en 502 par le pape Symmaque[2]; mais la question ne s'en renouvela pas moins à la fin du VIII[e] siècle au concile de Francfort, et cette assemblée, après s'être fait représenter les lettres de Léon et de Symmaque, ainsi que celles de deux autres souverains pontifes, Zozime et Grégoire I[er], maintint le *statu quo*[3], en décidant toutefois qu'on demanderait au saint-siége une décision au sujet des anciennes provinces d'Aix, d'Embrun et de Tarentaise, soumises, paraît-il, les deux premières à l'archevêché d'Arles[4], la troisième à celui de

1. « Quam potestatem Hilario [Arelatensi] episcopo ablatam, Viennensi episcopo credidimus deputandam. Qui ne repente semetipso factus videatur inferior, vicinis sibi quatuor praesidebit, id est Valentiae, et Tarentasiae, et Genavae, et Gratianopoli, ut cum his ipsa Vienna sit quinta, ad cujus episcopum omnium praedictarum ecclesiarum sollicitudo pertineat. Reliquae vero civitates ejusdem provinciae sub Arelatensis antistitis auctoritate et ordinatione consistant. » (*Ibid.*, t. III, col. 1444.)

C'est encore cette division que nous donne, au X[e] siècle, une copie de la *Notitia provinciarum* dont la provenance viennoise est attestée par le contenu du manuscrit même où elle se trouve : « PROVINCIA VIENNENSIS PRIMA. Civitas Vienna metropolis, civitas Genavensium, civitas Gratianopolitana, civitas Valentinorum. Ad quam aliam PROVINCIAM ALPIUM GRAIARUM ET PENNINARUM pertinet : civitas Ceutronium Darentasia, civitas Octodoro, civitas Maurienna, civitas Augustana. » (Bibliothèque nationale de Paris, manuscrits du fonds latin, n° 1452, f° 201 r°.) — La province d'Arles figure dans cette même copie, après l'explicit de la seconde partie de la *Notitia* (« Finiunt provinciae septem ») sous la forme suivante : « [PROVINCIA] ARELATENSIS. Civitas metropolis Arelas, civitas Masiliensium, civitas Albensium Vivario, civitas Dehinsium, civitas Tre Castinorum, civitas Vasensium, civitas Aurasicorum, civitas Cavallicorum, civitas Avennicorum, civitas Carpentoratensium Vindasca. » (*Ibid.*, f° 201 v°.) — Est-il besoin de faire observer que le fait mentionné ici de la subordination de la province de Tarentaise à celle de Vienne permet d'assigner pour date, au prototype de notre manuscrit viennois, les dernières années du VIII[e] siècle au plus tard? Notons en passant, que la mention de la *civitas Vallensium* dans le texte que nous venons de reproduire ne prouve pas que l'évêché de Sion ait jamais été suffragant de Vienne, car le remanieur viennois de la *Notitia* n'a fait que reproduire ici ce qu'il trouvait ailleurs sous la rubrique *Provincia Alpium Graiarum et Poenninarum*, non pas peut-être sans une certaine tendance à attribuer à la province ecclésiastique de Vienne un évêché que les papes n'avaient pas songé à lui accorder. Cette dernière remarque n'est pas applicable aux diocèses de Maurienne et d'Aoste qui, démembrés de la Ligurie, avaient été rattachés effectivement à la métropole de Vienne.

2. Labbe et Cossart, *Sacrosancta Concilia*, t. IV, col. 1309.

3. « De altercatione Ursionis Viennensis episcopi, et Elifanti Arelatensis episcopi, lectae sunt epistolae beati Gregorii, Zozimi, et Symmachi, quae definierunt eo quod Viennensis ecclesia quatuor suffraganeas habere sedes deberet, quibus illa quinta praemineret, et Arelatensis ecclesia novem suffraganeas habere sedes deberet, quibus ipsa praemineret. De Tarentasia vero, et Ebreduno, sive Aquis, legatio facta est ad sedem apostolicam, et quicquid per pontificem romanae ecclesiae definitum fuerit, hoc teneatur. » (Labbe et Cossart, *Sacrosancta Concilia*, t. VII, col. 1059.)

4. La province d'Aix, c'est-à-dire la Seconde Narbonnaise, avait été placée par le pape Zozime (417-418), ainsi que la province de Narbonne même, sous l'autorité du métropolitain d'Arles : « Jussimus autem praecipuam, sicuti semper habuit, metropolitanus

Vienne, qui n'en comptaient pas moins parmi les plus petites des provinces ecclésiastiques de la Gaule. On ne sait pas exactement la suite de cette affaire, mais le testament de l'empereur Charlemagne qui date de 811, mentionne Embrun et Tarentaise au nombre des églises métropolitaines de l'empire franc, et l'on a ainsi la preuve que les réclamations des évêques de ces deux siéges eurent un plein succès[1]. Quant à l'église d'Aix, qui ne figure pas dans le même document, son rétablissement comme siége archiépiscopal date cependant de la première moitié du IXe siècle[2].

La Novempopulanie qui, au Ve siècle, se composait de douze cités dont Eauze était la métropole, existait encore à l'état de province ecclésiastique dans les premières années du VIe siècle, comme le prouvent la souscription de Clarus, *de civitate Elusa metropolitanus*, au concile d'Agde en 506, et celle de son successeur Leontius, *ecclesiae Elusanae metropolitanus episcopus*, au synode qu'on tint à Orléans cinq années plus tard. Le successeur de Leontius, Aspasius, signe encore, en 541 et en 549, au IVe et au Ve concile d'Orléans, parmi les évêques métropolitains, comme le fait aussi Laban, en 573, au synode de Paris; toutefois la Novempopulanie, par une cause que nous ignorons, et du vivant même de Laban[3], semble avoir été jointe à la province ecclésiastique de Bordeaux : du moins, Bertran, évêque de cette dernière ville, est formellement désigné par Grégoire de Tours, à la date de 585, comme le métropolitain de la province à laquelle appartenait Dax, et l'évêque de Bazas, autre cité de la Novempopulanie, figure aussi au nombre des suffragants de

episcopus Arelatensium civitatis in ordinandis sacerdotibus teneat. Viennensem, Narbonensem Primam et Narbonensem Secundam provincias ad pontificium suum revocet. » (Labbe et Cossart, *Sacrosancta Concilia*, t. II, col. 1567.) Nous n'avons pas de date pour l'union de la province d'Embrun, mais les prélats de cette ville, aussi bien que ceux d'Aix, figurent toujours parmi les évêques suffragants dans tous les conciles du VIe siècle.

1. Les prélats d'Embrun et de Tarentaise sont nommés, en 828, au nombre des métropolitains qui devaient, avec leurs suffragants, composer le concile de Lyon. (*Gallia christiana*, t. III, col. 1066; t. XII, col. 703.)

2. Benoît, évêque d'Aix, avait la qualité de métropolitain en 828. (*Gallia christiana*, t. Ier, col. 303.)

3. Laban mourut fort peu de temps après l'événement dont nous allons parler (*Historia Francorum*, l. VIII, c. XXII.)

Bordeaux[1]. Le testament de Charlemagne, par l'omission du nom d'Eauze dans la liste des églises métropolitaines de l'empire franc, la Chronique de Fontenelle en faisant de Bordeaux, au IXe siècle, la capitale de la Novempopulanie[2], apportent deux nouvelles preuves de l'union de la province ecclésiastique d'Eauze à une province voisine; cette union ne se prolongea pas d'ailleurs au delà du milieu du IXe siècle, date à laquelle l'évêque d'Auch paraît comme métropolitain de la Novempopulanie.

Les limites de la Première Narbonnaise subirent d'assez nombreuses variations à l'époque franque. Cette province comprenait au commencement du VIe siècle les villes de Narbonne, de Toulouse, de Béziers, de Nîmes, de Lodève et d'Uzès qui figurent dans la plus ancienne rédaction de la Notice des cités, et d'Agde qui existait déjà comme siége épiscopal en l'an 506; quatre nouveaux évêchés furent créés au cours du VIe siècle, dans l'étendue de son ressort, à Alais, Maguelonne, Carcassonne et Elne[3]. Ces onze diocèses ne furent pas néanmoins tous placés sous l'autorité du métropolitain de Narbonne, car il était alors d'usage qu'un souverain, devenu maître d'une ville épiscopale soumise à un métropolitain étranger, la plaçât sous la dépendance du métropolitain de ses États avec lequel les communications pouvaient le plus facilement s'établir. C'est ainsi que Toulouse, conquis par les Francs en 507, fut rattaché à la province ecclésiastique de Bourges[4], comme Uzès, dont Théodebert s'empara en 533 et qu'on plaça peu de temps après sous la métropole d'Arles, lorsque celle-ci eut été cédée aux Francs en 536 par Vitigès[5]; l'évêché austrasien d'Alais (*Arisitum*), démembré de

1. *Historia Francorum*, l. VII, 31.
2. « Urbem Burdegalim munitissam, caput regioni Novempopulanae. » (*Gesta abbatum Fontanellensium*, anno 151.)
3. Le premier évêque de Maguelonne dont le nom nous soit parvenu, Boëtius, figure au concile de Tolède de 589. Sergius, l'évêque de Carcassonne, qui fit partie de cette même assemblée, avait eu au moins un prédécesseur, saint Hilaire, dont la date du pontificat n'est pas autrement connue. Enfin, le plus ancien prélat figurant dans la liste des évêques d'Elne, Domnus, vivait de 571 à 580. (*Gallia christiana*, t. V, col. 731, 864 et 1031.)
4. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. Ier, p. 256.
5. *Ibid.*, t. Ier, p. 269. — On peut voir une preuve de la soumission d'Uzès à la province d'Arles dans la Vie de saint Ferréol, évêque d'Uzès, car ce prélat fut consacré

l'évêché wisigoth de Nîmes, fut aussi joint lors de sa création à la province de Bourges[1]. Mais, la Septimanie ayant été soumise par Pepin le Bref vers le milieu du VIII[e] siècle, la province ecclésiastique de Narbonne ne tarda pas à être reconstituée suivant la Notice des cités, et elle s'accrut même, sous le règne de Charlemagne, des diocèses espagnols de Barcelone, Girone, Urgel et Ausone, dépendant jadis de la province Tarragonaise et qui, échappés à la domination sarrasine, reconnaissaient l'autorité du restaurateur de l'empire d'Occident[2].

A l'exception de la métropole d'Arles, qui remonte à l'époque impériale, toutes les modifications que nous venons d'énoncer prirent fin avant le milieu du IX[e] siècle par suite d'un retour complet à la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae* que tous les hommes éclairés de la renaissance qui signala le début de l'époque carolingienne semblent avoir considérée, avec raison, comme la base fondamentale de l'organisation diocésaine de l'Église gauloise. Les autres changements apportés à la Notice des cités, antérieurement au VI[e] siècle, consistent dans la suppression de villes épiscopales, ruinées sans doute lors des invasions barbares; d'autres résultent de l'érection de nouveaux siéges d'évêque. La liste des provinces et des cités, au VI[e] siècle, que nous donnons ci-après pour servir de cadre à la description topographique de la Gaule d'après Grégoire de Tours, et qui n'est, on le verra, qu'un texte remanié par nous de la *Notitia* romaine, indiquera ces diverses modifications: les suppressions au moyen de notes, les nouveaux siéges à l'aide d'un astérisque.

en 553 par le métropolitain d'Arles, assisté des évêques d'Avignon et d'Orange, ses suffragants. (*Ibid.*, t. I[er], p. 274.)

1. Cinq manuscrits, représentant deux familles différentes, font mention d'*Arisitum* à la suite des cités de la Première Aquitaine ou province de Bourges, ce sont : 1° un manuscrit de la bibliothèque d'Albi, du IX[e] siècle, qui le nomme *castrum Arisidensium;* 2° quatre manuscrits du X[e], XIV[e] et XV[e] siècle (Berne, 451; Paris, 14743 et 15009; Vatican, 728), où il est appelé *municipio Arisido.*

2. Vaissete, *Histoire génér. de Languedoc*, t. I[er], p. 444 et 485. — Daniel, métropolitain de Narbonne, assembla en 791 un concile provincial dans sa ville épiscopale, pour condamner l'hérésie de Félix, évêque d'Urgel.

NOTITIA PROVINCIARUM ET CIVITATUM GALLIAE

TEXTE ÉTABLI POUR LA FIN DU VI[e] SIÈCLE.

Provincia Lugdunensis prima.

Metropolis civitas Lugdunensium.
Civitas Aeduorum.
— Lingonum.
— Cabilonensium [1].
— Matisconensium.
— Vesontiensium [2].
— Elvitiorum.
— Basiliensium.
— Vindonissensium.
* — Belicensium.
— Vallensium.

Provincia Lugdunensis secunda.

Metropolis civitas Rotomagensium.
Civitas Bajocassium.
— Abrincatum.
— Ebroicorum.
— Sagiorum.
— Lexoviorum.
— Constantia.

Provincia Lugdunensis tertia.

Metropolis civitas Turonum.
Civitas Cenomannorum.
— Redonum.
— Andecavorum.
— Namnetum.
— Coriosopitum.
— Venetum.
— Ossismorum.
— Diablintum.

Provincia Lugdunensis quarta, sive Senonia.

Metropolis civitas Senonum.
Civitas Carnotum.
— Autisiodorum.
— Tricassium.
— Aurelianorum.
— Parisiorum.
— Meldorum.
* — Nivernensium.

Provincia Belgica prima.

Metropolis civitas Treverorum.
Civitas Mediomatricorum.
— Leucorum.
— Verodunensium.
— Moguntiacensium [3].
— Argentoratensium.
— Nemetum.
— Vangionum.
— Agrippinensium [4].
— Tungrorum.

Provincia Belgica secunda.

Metropolis civitas Remorum.
Civitas Suessionum.
— Catalaunorum.
— Veromanduorum.
— Atrabatum [5].
— Camaracensium.
— Turnacensium [6].
— Silvanectum.

1. Nous substituons ici le mot *civitas* à celui de *castrum* qui se trouve dans la *Notitia* du temps d'Honorius, et nous faisons de même pour tous les autres *castra*, en remplaçant en outre l'adjectif neutre en *ense* par le génitif pluriel de l'adjectif ethnique.

2. Les villes qui suivent formaient originairement la province connue sous le nom de *Maxima Sequanorum*, à l'exception cependant de la *civitas Vallensium*, laquelle faisait d'abord partie de la province des Alpes Graies et Pennines. Le *castrum Ebredunense*, le *castrum Argentariense* et le *castrum Rauracense*, qui figurent dans la plus ancienne rédaction connue de la *Notitia*, mais dont rien ne prouve l'existence à titre de ville épiscopale, pour l'époque qui nous occupe, n'ont pu trouver place ici.

3. Cette cité et les trois suivantes composaient, au temps d'Honorius, la Première Germanie.

4. La *civitas Agrippinensium* et la *civitas Tungrorum* figuraient dans la Notice primitive sous la rubrique : *Provincia Germania Secunda*.

5. Cette cité était alors unie avec Cambrai sous un même évêque.

6. Tournai et Noyon (le nouveau chef-lieu de la *civitas Veromanduorum*) ne formaient qu'un seul évêché.

Civitas Bellovacorum.
— Ambianensium.
— Morinorum.
— Bononiensium.
— Laudunensium.

PROVINCIA VIENNENSIS [1].

Metropolis civitas Viennensium.
Civitas Genavensium.
— Gratianopolitana.
— Valentinorum.
— Tarentasia.
— Maurienna [2].

PROVINCIA ARELATENSIS [3].

Metropolis civitas Arelatensium.
Civitas Albensium.
— Deensium.
— Tricastinorum.
— Vasiensium.
— Arausicorum.
— Carpentoratensium.
— Cabellicorum.
— Avennicorum.
— Massiliensium.
— Telonensium.

Civitas Ucecienslum [4].
— Aquensium [5].
— Aptensium.
— Reiensium.
— Forojuliensium.
— Vappincensium.
— Segesteriorum.
— Antipolitana.
— Ebrodunensium [6].
— Diniensium.
— Sanitiensium.
— Glannativa.
— Niciensium.
— Vintiensium.

PROVINCIA AQUITANICA PRIMA.

Metropolis civitas Biturigum.
Civitas Arvernorum.
— Rutenorum.
— Albiensium.
— Cadurcorum.
— Lemovicum.
— Gabalum.
— Vellavorum.
— Tolosatium [7].
— Arisitensium [8].

1. Sur la formation de cette province ecclésiastique, voyez plus haut, page 183.

2. Trois manuscrits de la *Notitia* mentionnent les annexions faites au détriment de la Ligurie, en les plaçant dans la province de Tarentaise à laquelle ils profitèrent finalement :

a. Manuscrit de Paris 4280 B, Xe siècle : « PROVINTIA ALPIUM GRAIIARUM et POENINARUM, civitates IIII : Civitas Ceutronium, id est Tarantasiae metropolis; civitas Verusager, id est Valensium seu Octodorum; castrum Cana Vetusta; civitas Augustana, id est Argentaria; civitas Seutium [et vicum] Morienna. » — Les mots entre crochets constituent une addition, interlignée, de même époque que la copie.

b. Manuscrit de Paris 12445, Xe siècle : PROVINTIA [SEQUANORUM SECUNDA, id est] ALPIUM GRAIARUM ET PENNINARUM [habet civitates IIII] : [Metropolis] civitas Ceutronium, id est Tarantasia; civitas Valensium, id est Octodurus [Sedunis]; [civitas Augusta, id est Edua]; [civitas Morigennensium]. » — Les mots entre crochets ont été ajoutés en interligne, par une main contemporaine.

c. Manuscrit du Vatican, Palatin 1357, fin du XIVe siècle : « PROVINTIA GRATIARUM ET PENNINARUM habet civitates VII (sic pro IIII) : Metropolis civitas Centronium Tarenfasia; civitates Valensium, id est Octodurus; civitas Augusta Praetoria; civitas Morienna a Gunttranno, rege Burgundionum, constructa. »

3. Sur l'origine et la composition de la province d'Arles, voyez plus haut, page 183. — Les dix premières cités sont démembrées de la Viennoise.

4. Uzès faisait originairement partie de la Narbonnaise Ire; voyez plus haut, page 186.

5. Cette cité et les six suivantes formaient, dans la Notice primitive, la *Narbonensis Secunda*.

6. A partir d'ici, nous avons affaire à l'ancienne province des Alpes Maritimes, qui comprenait en outre la *civitas Rigomagensium* et la *civitas Sollinienslum*, réunies alors aux cités les plus voisines.

7. Toulouse est détachée de la Narbonnaise (voy. plus haut, page 186).

8. Sur l'insertion d'*Arisitum* dans la Notice, voyez plus haut, page 187, note 1.

PROVINCIA AQUITANICA SECUNDA.

Metropolis civitas Burdigalensium.
Civitas Agennensium.
— Ecolismensium.
— Santonum.
— Pictavorum.
— Petrocoriorum.
— Elusatium [1].
— Aquensium.
— Lactoratium.
— Convenarum.
— Consorannorum.
— Benarnensium.
— Aturensium.
— Vasatica.
Civitas Turba, ubi castrum Bigorra.
— Elloronensium.
— Ausciorum.
* — Lapurdensium.

PROVINCIA NARBONENSIS [2].

Metropolis civitas Narbonensium.
* Civitas Agatensium.
* — Magalonensium.
— Beterrensium.
— Nemausensium.
— Lutevensium.
* — Carcassonensium.
* — Elnensium.

§ 2. — LES PROVINCES ETHNIQUES ET ADMINISTRATIVES.

La division provinciale dont nous venons de restituer le tableau pour la fin du VIe siècle, commença cependant à n'être plus guère connue que des lettrés ou des gens d'église. Devenue purement ecclésiastique, elle ne suffisait plus alors aux besoins populaires, et de nouvelles circonscriptions provinciales que nous n'osons encore appeler administratives, parce qu'elles n'avaient pas encore d'administration particulière, mais auxquelles nous appliquerons le qualificatif « ethnique », tendaient à la remplacer.

Grégoire lui-même, subissant l'influence populaire, nous révèle ce changement. Il nomme fort rarement les anciennes provinces romaines que le clergé devait nous transmettre, sans modifications profondes, jusqu'au XVIe siècle et même jusqu'à la Révolution française : les noms de la Seconde Belgique ou province de Reims, *Belgica Secunda* [3], de la Novempopulanie ou province d'Auch, *Novempopulana*, et des deux Aquitaines, *Gemina Aquitania* [4], sont les seuls qui figurent dans ces écrits,

1. Ici commence la Novempopulanie de la Notice primitive. La *civitas Boatium*, l'une des douze cités de cette province, n'existe plus à cette époque; déjà sans doute elle est jointe à la cité de Bordeaux, ce que plusieurs manuscrits de la *Notitia* expriment ainsi : « Civitas Boasium, quod est Boius in Burdigalensi. »

2. Au VIe siècle, cette province est privée de Toulouse, unie alors à la province de Bourges.

3. *Miracula beati Juliani*, c. XXXII.

4. Le texte de Grégoire porte *gemina Germania*, ce qui est une erreur évidente, puis-

et encore ne les prononce-t-il qu'une fois seulement. Le nom de Provence, *Provincia*, que les Romains avaient donné à leurs premières conquêtes en Gaule et qui auraient dû ne plus être qu'un souvenir depuis que cinq provinces, les deux Narbonnaises, la Viennoise, les Alpes Graies et Pennines, les Alpes Maritimes, en avaient été formées, ce nom paraît aussi chez l'évêque de Tours, qui le restreint étrangement et ne l'applique presque jamais sans y ajouter une épithète, distinguant ainsi la Provence marseillaise, *Provincia Massiliensis*[1], et la Provence arlésienne, *Provincia Arelatensis*[2]. Ce vocable désigne plutôt alors le pays qui, situé entre le Rhône et les Alpes, n'appartient pas cependant à la Bourgogne. La Provence arlésienne, par exemple, semble identique à la cité d'Arles qui, après la mort de Clotaire, appartint à Gontran, celui des quatre fils du roi défunt auquel était échue la presque totalité de l'ancien royaume de Bourgogne; mais la *civitas Arelatensium*, qui n'avait été bourguignonne que pendant un très-petit nombre d'années, à la fin du ve siècle, était séparée du reste des États de Gontran par une bande de territoire (cités d'Avignon et d'Aix) dépendant du royaume d'Austrasie. Le nom de Provence marseillaise semble désigner, par contre, la partie de la Provence soumise à Sigebert, puis à son fils Childebert II, — Avignon, Aix, Marseille, Fréjus, Vence et même Uzès, — qui y étaient représentés par un gouverneur décoré du titre de *rector*[3].

L'évêque de Tours conserve aussi cependant et emploie fré-

qu'il s'agit de la persécution du roi wisigoth Euric contre les catholiques de ses États : « Maxime tunc Novempopulanae, geminaeque Germaniae urbes, ab hac tempestate depopulatae sunt. » (*Historia Francorum*, l. II, c. XXV; cf. la lettre de Sidoine citée plus haut, page 44, note 4.) — Valois pense que Grégoire a pu donner le nom de *Germania* aux Aquitaines, parce qu'elles étaient alors soumises aux Goths, nation germanique; mais il est bien plus probable que ce mot est un lapsus de Grégoire ou d'un de ses premiers copistes.

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXII; l. VIII, c. XLIII; l. X, c. XXV.

2. *Ibid.*, l. IV, c. V et XXV; l. VIII, c. XXX; l. IX, c. VII; l. X, c. XXV. — *Vitae Patrum*, l. VI, c. VI.

3. Sous le règne de Sigebert, Jovinus, *rector Provinciae*, fut remplacé par Albinus (*Historia Francorum*, l. IV, c. XLIV). En 581, le *rector* de la Provence austrasienne était Dynamius, dont le gouvernement paraît avoir compris Uzès (*ibid.*, l. VI, c. VII), alors l'une des villes épiscopales soumises au métropolitain d'Arles; si dans ce dernier chapitre, Albinus est appelé *ex praefectus* et non pas *ex rector*, c'est évidemment parce

quemment les noms de Gaule et d'Espagne pour désigner deux des plus importantes régions occidentales de l'empire romain ; mais encore ces noms revêtent-ils une forme plurielle, *Galliae*, *Hispaniae*. Pour lui, l'Espagne (ou les Espagnes) n'est pas seulement le nom de la péninsule ibérique, c'est aussi ce que les Goths, dominateurs de l'Espagne, possèdent en deçà des Pyrénées, c'est-à-dire la Septimanie ou, en d'autres termes, la Narbonnaise amoindrie[1]. Par contre, le nom de Gaule, *Gallia* ou *Galliae*, est restreint aux pays que les Francs occupent entre le Rhin et les Pyrénées[2].

Les noms de France, *Francia*, et de Gothie, *Gotthia*, qui sembleraient devoir être alors de véritables synonymes de Gaule et d'Espagne, sont à peine prononcés par Grégoire[3]. Encore l'expression *Francia* paraît-elle réservée aux pays soumis aux Francs avant que Clovis conquît une partie des provinces occupées par les Goths : l'Auvergne, par exemple, est opposée à la France dans le livre *De gloria confessorum*[4]. Aussi le nom de France devrait-il être considéré au VIe siècle comme une appellation particulièrement appliquée aux provinces situées au nord de la Loire, si l'évêque de Tours ne lui donnait une acception moins étendue en désignant par les mots « royaume de France », *regnum Franciae*[5], les États de Théodebald, le roi des Francs orientaux, excluant ainsi de la France le royaume de Paris et même celui de Soissons.

que Grégoire n'a pas voulu répéter une fois de plus en quelques lignes le titre de *rector* qu'il donne là à Dynamius et à Jovinus. En 587, l'Auvergnat Nicetius est institué *rector Massiliensis provinciae* par le roi d'Austrasie (*ibid.*, l. VIII, c. XXV). — On a parlé plus haut (page 147, note 2) de Hecca, gouverneur de la Provence austrasienne en 561.

1. La Septimanie est clairement désignée comme une partie des Espagnes, *Hispaniae*, au moins dans les trois chapitres suivants de Grégoire (*Historia Francorum*, l. VI, c. XXXIII; l. VIII, c. XXVIII et XXX).

2. Agde, qui appartenait aux Wisigoths, est formellement exclue des Gaules par ce passage de l'*Historia Francorum* (l. IX, c. XXIV) : « Quod ille [Deutherius episcopus] per internuntios cognoscens, relicta urbe Agathensi, in Gallias advenit. »

3. *Gotthia* se trouve seulement une fois (*ibid.*, l. IV, c. LI).

4. « Tempore autem Teudechildae reginae, Nunninus quidam tribunus, ex Arverno de Francia post reddita reginae tributa revertens, Autisiodorensem urbem adivit. » (*De gloria confessorum*, c. XLI.)

5. *Historia Francorum*, l. IV, c. XIV. — Grégoire parle encore, en les appelant « forêts de France », *silvae Franciae*, des forêts du nord et du nord-est de la Gaule. (*Miracula beati Martini*, l. I, c. XXVI.)

Dans ce dernier cas, *Francia* est le synonyme exact d'*Austria*, appellation équivalant à « région de l'est », et qui ne figure dans aucun écrivain antérieur à Grégoire : notre auteur place, dans l'*Austria* Metz[1], une des villes les plus importantes du royaume de Sigebert Ier et de Childebert II, que les chroniqueurs postérieurs désignent précisément sous ce nom d'*Austria*, en l'opposant au royaume dont Paris est la capitale et qu'ils appellent *Neustria*. Les habitants de l'*Austria* sont les *Austrasii*, qui paraissent deux fois dans les écrits de l'évêque de Tours sous ce vocable, lequel s'applique alors plus particulièrement aux habitants de la Champagne rémoise[2].

Nous n'avons rien à dire ici de plusieurs autres régions ethniques mentionnées par Grégoire, — la Bourgogne, *Burgundia;* l'Allemagne, *Alamannia;* la Bretagne, *Britannia;* la Gascogne, *Vasconia;* le pays de Tiffauges, *Theiphalia;* la Thuringe, *Thoringia,* — qui doivent leurs noms à des populations dont nous avons retracé plus haut le rôle en Gaule; nous fermerons donc la liste de ces contrées en disant quelques mots de la Septimanie ou Gothie.

La Septimanie, *Septimania*, malgré son nom indiquant une contrée originairement composée de sept circonscriptions[3], peut être considérée comme une région ethnique, puisque Grégoire, d'accord avec les autres écrivains gallo-francs de l'époque mérovingienne, appelle ainsi la portion de la Gaule restée sous la domination gothique. Ce terme figure, pour la première fois, dans une lettre de Sidoine Apollinaire écrite vers 474[4], et, chose

1. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXIX.
2. *Historia Francorum*, l. V, c. XIV et XIX.
3. Dom Vaissete (*Histoire générale de Languedoc*, t. Ier, p. 656 à 660) a consacré une longue et savante note à la Septimanie et à l'origine de ce nom. Nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer le lecteur curieux de connaître les opinions des divers auteurs qui se sont occupés de cette question et les critiques qu'on peut leur adresser.
4. Dans cette lettre, écrite à Avitus, Sidoine parle des Goths qui, dégoûtés plus d'une fois de leur Septimanie, font de fréquentes irruptions dans les pays voisins, comme l'Auvergne, pour les soumettre à leur domination : « Quod cujus meriti esse possit..., vel Gothis credite, qui saepenumero etiam Septimaniam suam fastidiunt, vel refundunt, modo invidiosi hujus anguli etiam desolata proprietate potiantur. » (*Epistolae*, l. III, ep. I.) Dom Vaissete (*Histoire générale de Languedoc*, t. Ier, p. 658) remarque avec justesse que Sidoine appelle ici *Septimania* ce que, deux lignes plus bas, il nomme les anciennes limites des Wisigoths : « quia, etsi illi veterum finium limitibus effractis..... »

bizarre, il paraît désigner chez cet auteur une région toute différente de la Septimanie du VIe siècle, c'est-à-dire le pays que les Romains avaient cédé aux Wisigoths en l'an 418 et qui aurait été composé des six villes de la Seconde Aquitaine et de la *civitas Tolosatium*[1], d'où l'expression *Septimania*. Le nom de Septimanie, qui semble n'avoir jamais été usité par les auteurs wisigoths ou espagnols, serait donc constamment employé, du Ve au VIIIe siècle, de ce côté des Pyrénées, comme dénomination du pays soumis aux Goths[2], quelle que soit l'étendue de ce pays. Après l'extinction complète de la puissance gothique, il demeura durant quelques siècles encore, concurremment avec le nom de Gothie, à la partie de la Première Narbonnaise que les Goths avaient conservée après la bataille de Vouillé.

En dehors des provinces que nous venons d'énumérer, il ne nous reste plus à mentionner qu'une seule contrée importante, la Champagne, originairement région naturelle qui, dès le VIe siècle était devenue une circonscription politique.

La Champagne, *Campania*, devait son nom à l'immense plaine crayeuse qui mesure une quarantaine de lieues du septentrion au midi, sur vingt lieues environ d'occident en orient, à cette plaine que limitent au nord les dernières ramifications des Ardennes, à l'est l'Argonne[3] et la forêt de Lieu, au sud les forêts d'Othe et de Der, à l'ouest la forêt de la Montagne de Reims et la Brie. On ne trouve pas trace de cette dénomination avant le continuateur anonyme de la Chronique du comte Marcellin, qui cessa d'écrire en 566 et qui parle de la Champagne rémoise, *Campania Remensis*, dévastée en 556 par le roi Childebert Ier[4]. Grégoire parle aussi plusieurs fois de la Champagne de Reims[5], c'est-

1. On peut cependant objecter, à cette explication du nom *Septimania*, le texte de Prosper d'Aquitaine : « Data Secunda Aquitania et quibusdam civitatibus confinium provinciarum »; car, malgré ce qu'en dit Vaissete (p. 659), les mots *quibusdam civitatibus* ne peuvent pas signifier Toulouse et les villes du Toulousain, qui, toutes ensemble, formaient seulement une cité, la *civitas Tolosatium*.

2. Grégoire, notamment, se sert du nom *Septimania* dans l'*Historia Francorum*, l. VIII, c. XXVIII, XXX et XXXV; l. IX, c. I, VII, XXIV et XXXI.

3. Aujourd'hui forêt de Trois-Fontaines.

4. Bouquet, t. II, p. 20.

5. *Historia Francorum*, l. IV, c. XVII; l. V, c. XIX. — *Miracula beati Juliani*, c. XXXII.— La *Campania* est encore nommée, mais sans aucune qualification, au livre V,

à-dire de la Champagne austrasienne, car la Champagne, après avoir fait tout entière partie du royaume de Théoderic et de ses descendants, avait été divisée par le partage de 561 entre le nouveau roi d'Austrasie, Sigebert, qui eut Reims et Châlons, et le roi d'Orléans, à qui on donna Troyes. Sigebert confia l'administration de la Champagne austrasienne au duc Lupus, dont le gouvernement, appelé *ducatus Campaniae*[1] par l'évêque de Tours, subsista sous plusieurs autres titulaires au moins jusqu'aux premières années du VIIIe siècle[2]. La Champagne semble même avoir failli un moment donner son nom à un royaume : en effet, le duc austrasien Rauching, complotant en 587 avec les grands du royaume de Clotaire II la mort du roi d'Austrasie, on convint de donner à ce traître le gouvernement du royaume de Champagne, *regnum Campaniae*, sous Théodebert, l'aîné des fils de Childebert II[3]. La dénomination ethnique, dérivée de *Campania*, n'est pas *campaniensis*, forme régulière constamment employée par les écrivains latins de l'époque féodale : les divers auteurs de l'époque mérovingienne disent toujours *campanensis*[4], variante qui peut seule justifier l'ethnique français *champenois*.

c. III, et au livre X, c. III de l'*Historia Francorum*. Au livre VIII, c. XIII, Troyes est désignée comme une ville de Champagne.

1. *Historia Francorum*, l. IX, c. IX.

2. M. d'Arbois de Jubainville (*Histoire des comtes et des ducs de Champagne*, t. Ier, p. 21 à 51) a résumé avec critique ce que l'on sait de ces fonctionnaires.

3. *Historia Francorum*, l. IX, c. XIV.

4. Grégoire emploie le singulier *campanensis* (*ibid.*, l. VI, c. IV; l. X, c. XXVII, leçon des anciennes éditions et du manuscrit du Bec; *Miracula beati Juliani*, c. XXXII); le pluriel *Campanenses* se trouve aussi chez lui (*Historia Francorum*, l. V, c. IV) et chez Frédegaire (*Historia Francorum epitomata*, c. LXXIV; *Chronicum*, c. XXXVII). — Certains érudits ont cru voir dans le *populus campanensis*, du livre X, c. IX de l'*Historia Francorum*, les habitans de la Campine, contrée des Pays-Bas située entre l'Escaut et la Meuse, et dont le nom primitif était aussi, paraît-il, *Campania* (Alting, *Notitia Germaniae inferioris*, pars altera, p. 35); mais la lecture attentive du texte de Grégoire ne semble pas autoriser cette opinion. En effet, les Francs de Tournai, pour se venger de Frédegonde qui a fait assassiner plusieurs des leurs, veulent la livrer, en 591, au roi d'Austrasie; c'est alors que cette princesse fit soulever les Champenois, c'est-à-dire des sujets austrasiens, afin de gêner les mouvements de leur souverain, et qu'elle parvint à s'échapper.

CHAPITRE IV

LA PREMIÈRE LYONNAISE

(PROVINCIA LUGDUNENSIS PRIMA)

§ 1. — CIVITAS LUGDUNENSIUM.

Grégoire désigne ordinairement la ville de Lyon sous le nom de *Lugdunum*, sans y ajouter aucune qualification[1]; une fois aussi il la nomme *civitas Lugdunensis*[2], et une autre fois encore *urbs Lugdunensis*[3]; cette dernière appellation paraît également s'appliquer au territoire de Lyon[4]. L'adjectif *Lugdunensis* (ou *Lugdunense*) est le seul employé dans les écrits de l'évêque de Tours, et on l'y rencontre fort souvent.

La ville de Lyon appartint de bonne heure aux Bourguignons et elle était, dès l'année 474, la résidence de Chilpéric II, l'un de leurs tétrarques[5]. Elle était encore soumise au roi de cette nation lors de la réunion du concile d'Épaone en 517[6], et l'on pourrait croire qu'elle reconnut en 523 l'autorité du grand Théoderic, le roi d'Italie, car, suivant les auteurs de la *Gallia christiana*, Eucherius, évêque de Lyon, aurait pris part aux conciles ostrogoths d'Arles (524), de Carpentras (527) et d'Orange (529)[7], mais il paraît certain que les savants bénédictins se sont trompés et que l'Eucherius de ces synodes est bien plus sûrement le prélat

1. *Historia Francorum*, l. I, c. XVII; l. III, c. V; l. IV, c. XXXI; l. VI, c. I. — *Miracula sancti Juliani*, c. II. — *De gloria confessorum*, c. LXIII et LXXXVII. — *Vitae Patrum*, c. VI, § 1.

2. *Historia Francorum*, l. V, c. XXXIV.

3. *De gloria confessorum*, c. LXI.

4. *De gloria martyrum*, c. L. — *De gloria confessorum*, c. III. — *Vitae Patrum*, c. IV, § 1; c. VIII, § 3.

5. Sidon. Apoll., *Epistolae*, l. V, ep. VI.

6. L'évêque de Lyon, Viventiolus, souscrivit à ce synode.

7. *Gallia christiana*, t. IV, col. 31.

de ce nom qui occupait alors le siége épiscopal d'Avignon. Nous admettons, par conséquent, que *Lugdunum* passa immédiatement de la domination bourguignonne sous la domination franque, et que, à l'époque du partage du royaume de Bourgogne entre les trois rois francs (534), il fut compris dans le lot du roi de Paris. Le concile tenu à Orléans en 549, et où il fut question de l'hôpital que Childebert, de concert avec la reine Ultrogothe, avait établi à Lyon[1], la nomination de saint Nizier (*Nicetius*), en 551, à l'évêché de cette ville, par le même prince, fournissent des preuves non équivoques de ce fait[2]. Après la mort de Clotaire Ier (561), *Lugdunum* fit partie du nouveau royaume d'Orléans ou de Bourgogne. Gontran y assembla deux ou peut-être trois synodes[3], et l'évêque de Lyon, Priscus, souscrivit, de 573 à 585, à six conciles composés d'évêques soumis à ce prince.

Parmi les lieux consacrés de Lyon que mentionne l'évêque de Tours, un seul, à notre connaissance, était renfermé dans l'enceinte de la ville romaine: c'était la *basilica sancti Joannis*, dans la crypte de laquelle saint Irénée fut enseveli auprès des martyrs Epipodius et Alexandre[4]; ce sanctuaire a fait place depuis lors à l'église Saint-Irénée, qui a donné son nom à un quartier de Lyon situé sur la rive droite de la Saône, au sud-ouest de l'ancienne cité. Le tombeau de saint Irénée fut violé par les Calvinistes en 1562 et son corps mis en pièces[5].

C'est sans doute du même côté de la Saône que reposait une sainte femme dont le tombeau, au dire de Grégoire, s'élevait *in suburbano murorum urbis Lugdunensis*, c'est-à-dire à l'ouest ou

1. « De xenodochio vero, quod piissimus rex Childebertus vel jugalis sua, Ultrogotho regina, in Lugdunensi urbe inspirante domino condiderunt, cujus institutionis ordinem, vel expensae rationem, petentibus ipsis, manuum nostrarum subscriptione firmavimus. » (Can. xv concilii Aurelianensis V, apud Labbe et Cossart, *Sacrosancta Concilia*, t. V, col. 394.)

2. *Vitae Patrum*, l. VIII, c. III. — Ajoutons que la tradition lyonnaise attribue en outre à Childebert la fondation des monastères de Saint-Pierre et de Sainte-Eulalie de Lyon (*Gallia christiana*, t. IV, col. 213).

3. Aux conciles de 567 et de 583 dont les actes nous ont été conservés, il faut joindre sans doute un synode dont Grégoire indique la réunion en 581 (*Historia Francorum*, l. VI, c. I).

4. *De gloria martyrum*, c. L.

5. *Gregorii Turon. Opera omnia*, édit. Ruinart, col. 780, note *f*.

au sud de la ville romaine, qui, des deux autres côtés, était fermée par la Saône. On croyait, au VIe siècle, que les fiévreux et autres malades guérissaient à ce sépulcre [1]; aussi était-il l'objet d'un culte qui, sans doute, ne se sera point perpétué, car les pouillés de la fin du moyen âge ne disent pas qu'il existât à Lyon aucun édifice religieux sous l'invocation de sainte Lucie, nom par lequel l'auteur de la Vie de saint Epipodius désigne cette bienheureuse [2].

La *basilica sancti Nicetii*, où saint Nizier avait reçu la sépulture en 573, et dont Grégoire parle à plusieurs reprises [3], était construite hors de l'enceinte de *Lugdunum*, entre la Saône et le Rhône. Elle avait été primitivement consacrée aux saints apôtres [4], et elle est représentée aujourd'hui par l'église paroissiale de Saint-Nizier, qui, avant la Révolution, avait le titre d'église collégiale.

On ignore l'emplacement de la crypte funéraire de saint Hélie, évêque de Lyon, mort au milieu du IIIe siècle, crypte que Grégoire visita en compagnie de saint Nizier [5]. On ne connaît pas non plus celui de la basilique de Sainte-Marie dont il est question au chapitre LXV du livre des Confesseurs. Quant au *monasterium Lugdunense*, d'où le comte d'Auvergne, Eulalius, enleva une jeune fille qu'il épousa [6], cette vague appellation peut désigner un monastère quelconque du vaste diocèse de Lyon, tout aussi bien qu'un couvent de Lyon même.

ATHANACUS, *locus*, *apud Lugdunum*. — *Athanacus* est le nom du lieu où plusieurs martyrs lyonnais souffrirent pour la foi chrétienne, et c'est de là, dit Grégoire, que quelques-uns appellent *Athanacenses* ces martyrs en l'honneur desquels on construisit une vaste basilique (*basilica mirae magnitudinis*) [7].

1. *De gloria confessorum*, c. LXIV.
2. *Acta sanctorum*, t. III Aprilis, p. 10.
3. *De gloria confessorum*, c. LXI. — *Vitae Patrum*, c. VIII, § 8 (où elle est appelée *basilica sancti Nicetii*) et § 10. — Le tombeau de saint Nizier est encore mentionné au livre IV, c. XVI de l'*Historia Francorum*.
4. *Greg. Turon. Opera omnia*, édit. Ruinart, col. 1187, note *e*.
5. *De gloria confessorum*, c. LXII.
6. *Historia Francorum*, l. X, c. VIII.
7. *De gloria martyrum*, c. XLIX.

La basilique d'*Athanacus* donna naissance à la célèbre abbaye d'Ainay qui, à l'origine, était située dans une île au confluent de la Saône et du Rhône, à l'est, par conséquent, de la ville romaine de Lyon : cette île existait encore au XIe siècle, mais elle fut depuis réunie à la terre ferme. L'abbaye d'Ainay ayant été sécularisée en 1685, l'église abbatiale devint cinq ans plus tard l'une des églises paroissiales de Lyon, par suite de la translation qui s'y fit du titre de l'église de Saint-Michel [1].

CONDATISCONE, *monasterium*. — Le monastère de *Condatiscone* [2], fondé dans les solitudes du Jura, au milieu du Ve siècle, par deux frères, Lupicin et Romain [3], ne tarda pas à être connu sous le nom de Saint-Oyand de Joux, *monasterium sancti Eugendi Jurense*, qu'on lui donnait en l'honneur d'un de ses premiers abbés, Eugendus. Ce fut dans ce couvent que se retira, au VIIe siècle, Claudius, évêque de Besançon, dont les reliques, vénérées surtout à la fin du moyen âge, valurent à l'abbaye et à la ville de Saint-Oyand le nom de Saint-Claude. — Saint-Claude est aujourd'hui chef-lieu d'un arrondissement du département du Jura.

INSULA BARBARA, *monasterium Lugdunense* [4]. — Le nom d'*Insula Barbara* se retrouve dans celui d'Ile-Barbe que porte encore une île située au milieu de la Saône, à une lieue au-dessus de Lyon. Le village de Saint-Rambert-l'Ile-Barbe (Rhône, arrondissement de Lyon, canton de Limonest), dans le finage duquel cette île est comprise, paraît déjà au XIIIe siècle sous le nom de *S. Renebertus Insule Barbare* [5].

OCTAVUM, *vicus Lugdunensis*. — La peste inguinaire qui ravagea Marseille en 588 s'étendit, au dire de Grégoire, *usque*

1. A. Bernard, *Cartulaire de l'abbaye de Savigny, suivi du petit Cartulaire de l'abbaye d'Ainay*, t. II, p. IV.
2. Nous adoptons cette forme comme nominative en raison du texte de Grégoire : « monasterium quod Condatiscone vocitari voluerunt ».
3. *Vitae Patrum*, c. I, § 2.
4. *De gloria confessorum*, c. XXII.
5. Pouillé du diocèse de Lyon, apud Bernard, *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, p. 907.

ad lugdunensem vicum, Octavum nomine[1]. Jacobs avoue, à propos de ces paroles, qu'il avait d'abord été très-embarrassé de traduire le nom d'*Octavum;* « mais, ajoute-t-il, M. Houzé m'a démontré avec une grande abondance de textes qu'il représente Saint-Symphorien d'Ozon, à la limite des deux diocèses de Lyon et de Vienne. Le nom *Octavus*, qui a disparu derrière un nom de saint, comme cela est arrivé pour tant d'autres localités, subsistait encore au IXe et au Xe siècle : *In comitatu Lugdunensi, in agro Octavensi* (Cartul. de Cluny, ann. 913)[2]. »

Notre savant devancier est très-affirmatif sur ce point, il ne doute aucunement de l'identité d'*Octavum* et de Saint-Symphorien d'Ozon (Isère, arrondissement de Vienne, chef-lieu de canton) ; plus d'un de ses lecteurs, cependant, eût peut-être préféré une démonstration scientifique à une affirmation qui n'est pas publiquement appuyée de preuves. Nous allons donc essayer de combler cette lacune à l'aide des pièces dont M. Houzé s'est servi et qu'il a bien voulu nous faire connaître.

On trouve dans un certain nombre de chartes du IXe et du Xe siècle (843 à 970[3]) la mention de l'*ager Octavensis, Hoctavensis* ou *Hoctaviensis*, qui faisait partie du Lyonnais ou, suivant quelques pièces dissidentes, du Viennois, et l'on connaît deux villages (*villae*) compris dans la circonscription de cet *ager*, *Cisarianus* (*Casarianus, Cisirianus* ou *Cesarinus*) et *Celosia.*

Quelques-unes des propriétés sises *in agro Octavense* étaient riveraines d'un cours d'eau nommé *Also*, dans lequel il faut reconnaître un affluent de gauche du Rhône, l'Ozon (plus correctement l'*Auzon*), qui forme sur la plus grande partie de son cours la limite des diocèses de Lyon et de Vienne.

Un courtil situé à *Cisarianus* était lui-même dans cette condition : il touchait par l'ouest et le midi à l'Ozon[4]. Aussi n'hésitons-

1. *Historia Francorum*, l. IX, c. XXI.

2. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours, de Frédegaire*, etc., 2e édition, p. 140.

3. La plus ancienne de ces pièces, en date de 843, fait partie du cartulaire de l'église de Vienne et a été citée par l'abbé Lebeuf (*Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. VI, p. 51). Sept autres pièces (de 913, 924, 943, 950, 956-970, 966, 970) seront publiées prochainement dans la Collection des documents inédits (*Cartulaire de Cluny*); elles avaient été communiquées à M. Houzé par M. Auguste Bernard.

4. *Cartulaire de l'abbaye de Cluny*, anno 913.

nous pas à reconnaître *Cisarianus* dans Serezin[1], village situé sur la rive gauche de ce cours d'eau, d'autant plus qu'une des localités limitrophes de *Cisarianus* portait, suivant une pièce de 924, le nom de Crapon, qui est encore celui d'un hameau distant de 7 kilomètres de Serezin[2]. La seconde *villa* connue de l'*ager Octavensis*, *Celosia*, est certainement représentée par un village voisin de Serezin, Solaise, qu'un compte de décimes du XIIIe siècle appelle encore *Celusia*[3]. Observons en outre que, avant la Révolution, Serezin fit partie du diocèse de Vienne, tandis que Solaise dépendait de celui de Lyon, et l'on comprendra pourquoi les rédacteurs de chartes plaçaient l'*ager Octavensis* tantôt dans le Lyonnais, tantôt dans le Viennois.

Que faut-il déduire de cette divergence d'opinions relativement au *pagus* dont dépendait l'*ager Octavensis?* A notre avis, cela indique que cette petite circonscription s'étendait à la fois sur le Lyonnais et sur le Viennois, car il est remarquable que les deux seules chartes qui la placent dans le Viennois sont justement relatives à Serezin, c'est-à-dire à un lieu de l'ancien diocèse de Vienne[4]. L'accord de toutes les autres chartes, qui considèrent l'*ager Octavensis* comme une fraction du Lyonnais, prouve que le chef-lieu de cet *ager*, c'est-à-dire l'*Octavum* de Grégoire, était bien réellement une bourgade lyonnaise, et l'on ne peut alors songer à l'identifier qu'avec Saint-Symphorien d'Ozon, dont le surnom, emprunté au cours d'eau mentionné plus haut, n'est pas antérieur au XIIIe siècle, et dont le nom actuel, d'abord simple vocable de basilique, a remplacé la dénomination primitive du *vicus*. Nous nous rangeons donc à l'avis de M. Houzé, qui, déjà en 1860, avait été adopté par Jacobs.

Deux autres villages ont toutefois été proposés, en concurrence

1. Une des premières formes vulgaires du nom de *Cisarianus* a dû être *Seserin*, dont, par métathèse, on a fait *Cerezin*.

2. Ce hameau ne figure pas sur la carte de l'État-major, mais seulement sur celle de Cassini, qui le nomme « le Crapon ».

3. A. Bernard, *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, p. 919.

4. Ces chartes datent, l'une de 950, l'autre de 970. — Cependant Serezin est placé dans le *pagus Lugdunensis* par des chartes de 913, 924, 943 et 956-970 ; mais les rédacteurs de ces pièces ont été visiblement influencés par la situation d'*Octavum* dans le diocèse de Lyon.

avec Saint-Symphorien, pour le chef-lieu de l'*ager Octavensis*[1]: ce sont Optevoz (Isère, arrondissement de la Tour-du-Pin, canton de Crémieu), dans l'ancien diocèse de Lyon, et Oytier (Isère, arrondissement de Vienne, canton d'Heyrieux), dans l'ancien diocèse de Vienne. Mais le premier doit être écarté sans aucune crainte, car le nom Optevoz n'est certainement point dérivé de celui d'*Octavum*, qu'on aurait tort de chercher du reste aussi loin de l'Ozon, *Also*. Cette dernière objection ne pourrait pas également être alléguée contre Oytier; bien plus, la dénomination primitive de ce village peut fort bien avoir été *Octavum*, puisque dans la région qui nous occupe, *Octavum* a dû produire tout d'abord quelque chose tel qu'*Oytef* ou *Oytief*[2]: *Oytief* serait devenu plus tard *Oytié* ou *Oytier* par suite de l'assourdissement du *f* final. On peut trouver un autre argument en faveur de l'identité des noms *Octavum* et Oytier dans la position de ce village moderne à huit milles romains de Vienne, dans la direction de Grenoble, c'est-à-dire à un mille au delà de Septème dont le vocable rappelle le septième milliaire de la voie antique, comme le nom d'Oytier rappellerait le huitième[3]. Cependant,

1. Aug. Bernard, *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, p. 1082.

2. L'*ā* accentué produit ordinairement *é*, aussi trouve-t-on *oitéve* dans les textes du XIIIe siècle pour *octava*, dont la forme masculine ou neutre aurait, par conséquent, donné *oitef*. La forme *oitief* ou *oytief* est moins naturelle; elle est néanmoins possible, car l'adjectif *Octaviensis*, *Hoctaviensis*, que fournissent aussi les actes du xe siècle, semble indiquer une forme barbare *Octavium* pour *Octavum* et, dans ce cas, l'*i* d'*Oytief* s'expliquerait par l'attraction du *i* d'*Octavium* (cf. tous les mots latins en *arius* qui, en français, ont donné *ier*). On pourrait aussi relever quelques exemples de mots français dans lesquels la diphthongue *ie* est simplement produite par l'*a* long accentué : *amicitatem*, amitié; *medietatem*, moitié; *pietatem*, piété; *singularem*, singulier. Il est bon d'observer, au reste, que *Oytier*, dérivé d'*Octavus*, n'est pas plus irrégulier que les noms bien connus *Angiers* (aujourd'hui Angers) et *Poitiers*, lesquels proviennent incontestablement de *Andegavis* et de *Pictavis*.

3. On a des preuves assez nombreuses de ces dénominations dans les documents itinéraires de l'Empire romain: ainsi, par exemple, nous trouvons dans l'Itinéraire d'Antonin des stations dites *ad Quartum*, *ad Quintum*, *ad Sextum*, *ad Septimum*, *ad Octavum*, *ad Nonum*, *ad Decimum*, *ad Undecimum*, *ad Duodecimum*, *ad Quatuordecimum*, *ad Quintodecimum*, *ad Sextodecimum*, *ad Septimodecimum*, *ad Vicesimum* et *ad Tricesimum*. — Oytier était situé, au moyen âge, sur le parcours d'une route mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger, et qu'un terrier de 1303 qualifie de « chemin public (*iter publicum*) de Vienne à Diémoz », ou de « chemin de Bourgoin à Vienne » (Guigue, *Les voies antiques du Lyonnais déterminées par les hôpitaux du moyen âge*, p. 77 et 129), et il se trouve à huit milles de Vienne, dans la direction de Bourgoin, le *Bergusium*, ou mieux *Bergu(n)sium* des Romains, comme Septème, *Septimum*, l'est de sept milles de la même cité.

tout en admettant cette étymologie probable du nom d'Oytier, il nous semble impossible de voir dans ce village du diocèse de Vienne le chef-lieu de l'*ager* lugduno-viennois de la vallée de l'Ozon, dont les seuls villages connus sont voisins de Saint-Symphorien d'Ozon; nous ne pouvons surtout y reconnaître le *vicus lugdunensis* dont parle Grégoire, car il faudrait admettre qu'un empiétement assez sensible du diocèse de Vienne sur celui de Lyon aurait eu lieu entre la fin du VIe siècle et l'année 950, date à laquelle le *pagus Viennensis* s'étendait déjà au delà d'Oytier jusqu'à la partie inférieure du cours de l'Ozon; or, rien n'autorise à supposer un fait de cette nature.

On nous demandera sans doute si le sens que nous attribuons au mot *Octavum*, en tant qu'équivalent d'Oytier, peut être appliqué à *Octavum*, placé à Saint-Symphorien d'Ozon, et l'on aura raison, car notre hypothèse sur l'emplacement du *vicus lugdunensis* de Grégoire ne saurait être maintenue que si la position de Saint-Symphorien justifie ce vocable latin. Nous constaterons donc dès aujourd'hui que Saint-Symphorien est situé à 12 kilomètres au nord de Vienne, c'est-à-dire au huitième (*ad octavum*) milliaire de la voie romaine de Vienne à Lyon, et nous ajouterons, comme dernière observation, que si le nom d'*Octavum* n'a pas laissé de trace à Saint-Symphorien, il ne faut pas oublier qu'un acte de 924 indique un lieu nommé *Octavellum*, c'est-à-dire « le petit *Octavum*, » au nombre des localités voisines de Serezin, et que cette mention n'est pas le moindre argument à invoquer en faveur de l'opinion que nous défendons.

§ 2. — CIVITAS AEDUORUM.

Le chef-lieu de la *civitas Aeduorum* paraît dans les écrits de Grégoire sous les noms d'*Augustodunum*[1] et d'*urbs Augustodunensis*[2]; mais il est probable que la forme *Augustidunum* était employée alors à côté d'*Augustodunum*, car on rencontre assez souvent, chez notre auteur, l'adjectif *Augustidunensis* pour *Augusto-*

1. *Historia Francorum*, l. III, c. II.
2. *De gloria martyrum*, c. LXXIII.

dunensis[1]. Le territoire de la cité est appelé par lui *civitas*, *urbs* et *terminus Augustodunensis*[2]. On voit donc que le nom *Aedui*, encore en usage au commencement du VI[e] siècle, lors de la rédaction de la Notice des cités, ne l'était plus à la fin du VI[e] siècle, et, si l'on trouve une fois l'épithète *Aeduus* jointe au nom de saint Symphorien, le martyr d'Autun[3], ce n'est évidemment, de la part de Grégoire, qu'une réminiscence.

Autun fut soumis par les Bourguignons, et, suivant Grégoire, le siége de cette ville par les rois francs, Childebert et Clotaire, aurait été le fait principal de la guerre des fils de Clotilde contre Godemar[4], guerre qui eut pour conséquence la soumission complète de la Bourgogne en 534.

Dans le partage du pays conquis, la cité d'Autun échut à Théodebert; c'est du moins ce que l'on peut inférer d'un passage de la Vie de saint Germain, écrite par Fortunat, où il est dit que ce bienheureux, abbé de Saint-Symphorien d'Autun avant son élévation sur le siége épiscopal de Paris, se rendit en 547 à Chalon-sur-Saône auprès du roi Théodebert, au sujet d'une affaire intéressant l'église d'Autun[5]. Cette ville dut donc passer, en 555, avec l'héritage de Théodebald, fils de Théodebert, à Clotaire, qui, trois ans après, était le maître de tout l'empire franc. On ne peut conserver aucun doute sur le sort d'Autun, lors du partage de 561, la présence de l'évêque Syagrius aux conciles réunis par le roi Gontran à Paris en 567, à Lyon en 573, et à Mâcon de 581 à 585, indiquant suffisamment qu'Autun fut alors compris dans le nouveau royaume de Bourgogne.

Grégoire rapporte que la basilique de Saint-Symphorien d'Autun fut édifiée vers la fin du V[e] siècle par le prêtre Euphronius, qui parvint depuis à l'épiscopat[6]. Cette église porta le titre

1. La forme *Augustidunensis* se trouve dans l'*Historia Francorum*, l. IX, c. XXXIX et XLI; l. X, c. XXVI et XXVIII), ainsi que la forme *Augustodunensis* (*ibid.*, l. II, c. XV; l. V, c. V; l. IX, c. XXIII. — *Vitae Patrum*, c. VII, § 1; c. VIII, § 12. — *De gloria martyrum*, c. XCII. — *De gloria confessorum*, c. LXXIII et XCVIII).

2. *Vitae Patrum*, c. VII, § 1. — *De gloria martyrum*, c. LII. — *De gloria confessorum*, c. LXXV et XCVIII.

3. *Miracula sancti Juliani*, c. XXX.

4. *Historia Francorum*, l. III, c. IV.

5. *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. I, p. 235.

6. « Eo tempore et basilica beati Symphoriani Augustodunensis martyris ab Eufronio

d'abbaye jusqu'au XII[e] siècle, et fut ensuite réduite au rang de prieuré[1]. Elle était située à deux kilomètres au nord de la ville.

Le cimetière (*coemeterium*) d'Autun fournit à notre auteur la matière de deux chapitres du livre *De gloria confessorum*. Au VI[e] siècle, on croyait entendre dans ce cimetière une mystérieuse psalmodie, et on l'attribuait aux fidèles qui y avaient reçu la sépulture[2]. On ne voit plus aujourd'hui, sur l'emplacement de ce cimetière placé à un kilomètre au nord-est d'Autun, les nombreuses tombes de pierre, en forme d'auge, dont parlent Martène et Ruinart[3]; cependant, à la fin du XVII[e] siècle, on y remarquait encore l'église ou plutôt les murs, privés de toit, de l'église Saint-Étienne, qui occupait la place de la *basilica Sancti Stephani*, mentionnée par Grégoire comme attenante au cimetière[4]. On y montrait aussi, dans un oratoire consacré à saint Cassien, l'un des anciens évêques d'Autun, le sépulcre de ce bienheureux, que notre auteur avait vu de ses propres yeux[5]; mais il ne subsistait aucune trace du tombeau de l'évêque Simplicius, que l'on disait (*ut aiunt*) avoir été également enterré à cet endroit[6].

Le tombeau où saint Reticius, évêque d'Autun, mort en 334, fut enseveli auprès de sa femme[7], était sans doute aussi placé dans le cimetière, car on le conservait encore, au temps de

presbytero aedificata est. Et ipse Eufronius hujus deinceps urbis episcopatum sortitus est. » (*Historia Francorum*, l. II, c. XV.) — C'est sans doute ce passage, mal compris, qui a porté Mabille à attribuer à Euphronius, évêque de Tours, la fondation de l'église de Saint-Symphorien de cette ville (*Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 135). Cet érudit renvoie, il est vrai, au livre X, c. XXXI, de l'*Historia Francorum* dans lequel Grégoire donne la succession des évêques de Tours, mais on n'y trouve nulle mention de ce fait.

1. Courtépée, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 2[e] édit., t. II, p. 520-521.

2. *De gloria confessorum*, c. LXXIII.

3. Martène, *Voyage littéraire*, p. 162. — Ruinart, *Gregorii episcopi Turonensis Opera omnia*, col. 954.

4. « In basilica sancti Stephani, quae huic conjungitur coemeterio. » (*De gloria confessorum*, c. LXXIII.)

5. « In hoc coemeterio *vidi* beati Cassiani sacerdotis magni sepulcrum. » (*Ibid.*, c. LXXIV.)

6. *Ibid.*, c. LXXIV. — Tous les renseignements archéologiques qui précèdent sont empruntés à dom Ruinart (*Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 954, note *d*; col. 955, note *a*).

7. *De gloria confessorum*, c. LXXV.

Ruinart, dans l'église de Saint-Pierre de l'Étrier, voisine de ce champ de repos[1].

BALBIACENSIS PAGUS. « A une certaine époque, dit Grégoire, lorsque nous faisions chemin dans le *pagus Balbiacensis*, nous arrivâmes à la Loire, et je m'informai avec soin, auprès du batelier qui devait nous passer à l'autre rive, des lieux où il fallait pêcher; il nous en indiqua un[2]. »

On ne voit rien dans ces paroles qui indique la situation du *pagus Balbiacensis* dans le diocèse de Tours, où cependant les érudits modernes se heurtent à vouloir le chercher. Jacobs dit n'avoir trouvé que deux infimes localités du nom de Beauvau et de Bélébat; mais, ainsi qu'il le suppose, ces noms sont d'origine assez moderne[3]. M. de la Ponce, admettant une correction de Ruinart, qui changeait *Balbiacensis* en *Belvacensis*, place *Belvacum* à Beauvais[4] (Indre-et-Loire, canton d'Azay-sur-Cher). Enfin E. Mabille, trouvant avec raison que la situation de Beauvais, près du Cher, ne permet pas d'y reconnaître le *Balbiacensis pagus*, préfère le Port-Balby, maisons isolées de la commune de Vallères (Indre-et-Loire, arrondissement de Chinon, canton d'Azay-le-Rideau), également situées sur la rive gauche du Cher[5], mais à 1500 mètres seulement de la Loire, qui, dans cette contrée, coule parallèlement au Cher. Cependant, en dehors des raisons philologiques qui ne permettent pas de croire que le *l* de *Balbiacus* ait pu échapper à la règle générale de la vocalisation de cette lettre précédée d'une voyelle et suivie d'une autre consonne, vocalisation qui eût changé *Bal* en *Bau*, la véritable dénomination de ce hameau s'y oppose. Il paraît en effet que « le Port-Balby » est une faute du graveur de Cassini, qui a ainsi

1. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 955, note *c*.
2. *Miracula beati Martini*, l. II, c. XVI.
3. *Géographie de Grégoire de Tours*, 2e édit., p. 105.
4. *Mém. de la Soc. d'archéologie de Touraine*, 1858, cités par Mabille. — Nous remarquerons en passant que la dénomination de Beauvais portée par des localités rurales ne provient pas ordinairement, comme celui de la ville épiscopale, de *Belvacum* ou *Belvaci*, mais bien de *Bellum videre* (Beauvoir = Beauvois = Beauvais), ou plutôt encore de *Bellus visus*.
5. *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 27.

corrompu le nom du Port-Bailly; on constate cette erreur en consultant la carte de l'État-major, le Dictionnaire des Postes et la Nomenclature des lieux habités, dressée dans chaque commune en 1847 par les soins de l'administration des Postes[1].

Avant de se décider à chercher le *pagus Balbiacensis* en Touraine plutôt que dans tout autre province arrosée par la Loire, il importe de déterminer la forme qu'a dû revêtir le nom *Balbiacus* en passant dans la langue vulgaire. A notre avis, *Balbiacus*, par la vocalisation du *l* et la consonnification du *i*, habituelle dans les mots français de structure analogue[2], a donné en français, suivant les différentes provinces ligéritaines, *Baugy* ou *Baugé*. Or, si l'on rencontre en Touraine un hameau nommé Baugé, ce lieu est placé à une certaine distance de la Loire, et ne semble jamais avoir joui d'une importance telle qu'on se soit servi de son nom pour désigner le pays intermédiaire. La ville de Baugé (Maine-et-Loire) que Guérard proposait, sous une forme dubitative, pour représenter le *pagus Balbiacensis*[3], est également trop éloignée de la Loire pour qu'on puisse songer sérieusement à lui appliquer le texte de Grégoire de Tours. Baugy (Saône-et-Loire, arrondissement de Charolles, canton de Marcigny), paroisse de l'ancien diocèse d'Autun, située sur la rive droite de la Loire, reste donc seule en lice, et l'on peut invoquer de fort bonnes raisons pour croire que l'historien des Francs a voulu évidemment parler de ce lieu.

Grégoire faisait quelquefois le voyage d'Auvergne en Bourgogne[4], et il ne nous faut pas oublier que Baugy se trouve sur une ligne droite qui irait de Clermont-Ferrand à Chalon-sur-Saône. Il est regrettable que l'évêque de Tours n'ait pas songé

1. Cette Nomenclature, certifiée pour la commune de Vallère par le juge de paix du canton, paraît donner *le Port-Bailby* (Bibliothèque nationale, manuscrit français 9923, f° 130 v°); mais les officiers de l'Etat-major (feuille 120) et le *Dictionnaire des Postes* (édit. de 1859 et 1876) écrivent *le Port-Bailly*.

2. Comparez les mots français : abréger (*abbreviare*), changer (*cambiare*), déluge (*diluvium*), rage (*rabies*), sergent (*servientem*), tige (*tibia*), et les noms de lieux : Dijon *Divionem*), Flagy (*Flaviacus*), Nogent (*Novientum*), etc.

3. *Annuaire de la Société de l'histoire de France*, année 1837, p. 71.

4. « Cumque iter de Burgundia in Arvernum ageremus. » (*De gloria martyrum*, c. LXXXIV.)

à indiquer son point de départ, ni sa destination précise, quand il fut visiter sa mère en Bourgogne, car il rapporte avoir été alors attaqué par des voleurs en traversant les bois qui sont au delà du *fluvius Berberis*[1], dans lequel il est d'autant moins permis de méconnaître la Bèbre[2], affluent de la Loire, que justement le pays situé au delà de la Bèbre, c'est-à-dire entre cette rivière et la Loire, est encore extrêmement boisé : Baugy fait face à cette contrée forestière et, suivant toute apparence, le souvenir relatif à cette localité se rapporte au même voyage que l'incident dont nous venons de parler.

§ 3. — CIVITAS LINGONUM.

Chez Grégoire, le nom de Langres est *Lingonas* à l'accusatif[3], *Lingonis* au datif[4]. *Civitas Lingonica*[5], *urbs Lingonica*[6], *territorium Lingonicum*[7], *parochia Lingonicensis*[8], sont les expressions qu'il emploie pour désigner le territoire de Langres ; la dernière de ces locutions s'applique exclusivement à la circonscription ecclésiastique, c'est-à-dire au diocèse.

L'historien des Francs rapporte que, vers 489, la cité de Langres était soumise aux Bourguignons, qui accusèrent avec tant d'âpreté l'évêque Aprunculus de désirer la domination des Francs, que le prélat s'enfuit nuitamment de Dijon pour échapper à une mort certaine et se retirer en Auvergne, où il s'assit bientôt sur le siége épiscopal de Clermont que Sidoine Apollinaire venait de laisser vide[9]. L'un des successeurs d'Aprunculus à l'évêché de

1. *Miracula beati Martini*, p. 83.
2. La Bèbre, qui prend sa source sur les confins du Bourbonnais, de l'Auvergne et du Forez, arrose la Palisse, Jaligny et Dompierre (Allier).
3. *Historia Francorum*, l. V, c. v. — *Vitae Patrum*, c. VII, § 3.
4. *Vitae Patrum*, c. VII, § 4.
5. *Historia Francorum*, l. II, c. XXIII. — *De gloria confessorum*, c. XI.
6. *Historia Francorum*, l. III, c. XVII. — *Vitae Patrum*, c. VII, § 2. — La forme adjective *Lingonicus* est encore employée dans l'*Historia Francorum*, l. III, c. XV ; l. V, c. V.
7. *De gloria confessorum*, c. LXXXVIII.
8. *Ibid.*, c. LXXXVII.
9. *Historia Francorum*, l. II, c. XXIII.

Langres, saint Grégoire, le bisaïeul de l'évêque de Tours, assista en 517 au concile bourguignon d'Épaone.

L'union de Langres au royaume d'Austrasie paraît être antérieure de dix ans à la soumission définitive de la Bourgogne par les Francs[1]. C'est à tort que M. Bonnell a supposé que cette ville fit partie du lot de Childebert, tandis que Théoderic ou Théodebert aurait eu la portion de la *civitas Lingonum* où Dijon est situé[2]. Le vaste territoire des Lingons appartint tout entier au roi d'Austrasie; le biographe de saint Jean de Réomé démontre le fait en ce qui concerne le Tonnerrois, l'auteur de la Vie de saint Valentin pour le Lassois, Grégoire de Tours pour le Dijonnais, de sorte que le sort du chef-lieu de la cité, plus à portée de l'Austrasie que toutes ces régions, ne peut être l'objet d'aucun doute[3]. A la mort de Théodebald, fils et successeur de Théodebert (555), Langres tomba, avec le royaume d'Austrasie, à Clotaire Ier, le vieux roi de Soissons[4].

Le partage de 561 ne plaça pas Langres sous l'autorité du nouveau roi des Francs orientaux: il fit entrer cette ville, avec la plus grande partie de l'ancien royaume de Bourgogne, dans le lot de Gontran. C'est là ce qu'attestent les conciles réunis par les soins de ce prince à Lyon en 567, à Paris en 573, à Mâcon en 581 et 585, conciles auxquels l'évêque de Langres prit part; c'est aussi ce que prouvent les circonstances de divers faits rapportés par Grégoire, tels que l'ordination de Monderic comme évêque de Langres avant 573[5], la confiscation des biens d'un Langrois qui avait tué le diacre Pierre, frère de Grégoire de Tours[6], et enfin la capture de plusieurs fugitifs au tombeau de saint Seine[7].

1. Voy. plus haut, page 80.
2. *Die Anfänge des karolingischen Hauses*, page 204, note 2.
3. Cette question a été discutée plus haut, page 105, note 1.
4. Grégoire montre, vers 556, Chramn, le fils rebelle de Clotaire, traversant avec une armée le pays de Langres et passant sous les murs de Dijon, dont l'évêque Tetricus refuse de lui ouvrir les portes. (*Historia Francorum*, l. IV, c. XVI.)
5. *Historia Francorum*, l. V, c. V.
6. *Ibid.*
7. *De gloria confessorum*, c. LXXXVIII.

DIVIONE, *castrum*. — Dijon, que Grégoire appelle *castrum Divionense*[1], ou « le château qui a nom *Divione*[2] », est certainement le *castrum* sur lequel il nous donne le plus de renseignements précis. Cela n'est pas étrange, car sans doute la propre mère de notre auteur, Armentaria, petite-fille de l'évêque de Langres, Grégoire[3], y avait été élevée sous les yeux de son aïeul, et l'évêque de Tours lui-même y était évidemment passé. Aussi est-il fort au courant des traditions relatives à l'origine de Dijon : « Les anciens, dit-il, rapportent que ce *castrum* fut bâti par l'empereur Aurélien[4]. » L'historien des Francs, après avoir prononcé le nom de son bisaïeul, le bienheureux Grégoire de Langres, pense intéresser le lecteur par la description du château de Dijon où ce prélat résidait le plus habituellement. Il faut l'entendre décrire avec complaisance le site de la ville, la construction de son enceinte percée de quatre portes et agrémentée de trente-trois tours, puis vanter l'excellence des vins que produisent les coteaux voisins. Pour lui, Dijon est bien supérieur à tous les *castra*, et il s'étonne que ce lieu ne porte pas le titre de *civitas*[5] », c'est-à-dire de ville épiscopale et comtale.

On se demande, en effet, pourquoi Dijon n'avait pas le titre de *civitas*, puisque depuis un siècle au moins les évêques lingons semblaient l'avoir adopté pour le lieu ordinaire de leur résidence; le préférant ainsi à leur ville épiscopale qui, sans doute, était alors à demi ruinée. Déjà vers 489, l'évêque Aprunculus demeurait à Dijon lorsqu'il crut devoir se soustraire par la fuite à la haine des Bourguignons[6], et, chose remarquable, l'historien des

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XXIII; l. IV, c. XVI; l. V, c. V. — *De gloria confessorum*, c. XLII. — *De gloria martyrum*, c. L. — *Vitae Patrum*, c. VII, §§ 2 et 3. — Dijon est appelé *Divionum* à l'accusatif au livre IV, c. XXXI, de l'*Historia Francorum*, et *locus Divionensis* au livre III, c. XIX.

2. « Castrum, cui Divione nomen est. » (*Historia Francorum*, l. II, c. XXXII.)

3. « Armentaria, neptis ejus. » (*Vitae patrum*, c. VII, § 2.)

4. Malgré la respectable tradition rapportée par Grégoire, il ne semble guère possible d'attribuer à Aurélien la fondation de Dijon, qui existait probablement avant lui, car M. Desjardins nous assure que l'inscription mentionnant les FABRI FERRARI DIBIONE CONSISteNTES, reproduite par lui (*Géographie de la Gaule romaine*, t. Ier, p. 417), est bien antérieure à cet empereur, qui, sans doute, n'aura fait qu'enclore de murailles le *vicus Dibionensis*.

5. *Ibid.*, l. III, c. XIX.

6. *Historia Francorum*, l. II, c. XXIII.

Francs joint au nom de ce prélat l'épithète *Divionensis*[1]. Le sixième successeur d'Aprunculus, Grégoire (506 envir. à 539), faisait sa résidence habituelle de Dijon[2], où nous trouvons aussi l'évêque Tetricus, lorsque, en 556, Chramn traversa la Bourgogne[3]. Néanmoins l'évêque allait célébrer les grandes fêtes à Langres[4], qui est à peine nommé dans les écrits de l'époque mérovingienne.

Les édifices religieux dont Grégoire signale l'existence à Dijon sont au nombre de quatre.

Le plus important était situé à l'intérieur du *castrum* et notre auteur le désigne sous le nom d'*ecclesia intramuranea:* le corps de saint Grégoire de Langres y fut déposé avant ses funérailles[5]. Il ne paraît pas douteux que cette église ne soit la même que l'église collégiale de Saint-Étienne[6], devenue cathédrale en 1731 à la suite de l'érection du siége épiscopal de Dijon: on sait que l'église de Saint-Étienne reconstruite en 1721 est aujourd'hui transformée en halle au blé.

Le baptistère (*baptisterium*), qui renfermait de nombreuses reliques, était contiguë à la maison de l'évêque Grégoire[7]. C'est dans cet édifice (*basilica sancti Joannis*) que le bienheureux prélat reçut la sépulture et que son tombeau amena bientôt un grand concours de fidèles; aussi son successeur, l'évêque Tetricus (539-572), dut-il agrandir la basilique par l'addition d'une abside où le corps-saint fut transporté[8]. Une translation ultérieure des reliques de saint Grégoire dans l'église de Saint-Bénigne[9] empêche de constater sûrement l'emplacement du baptistère. Il ne semble

1. « Aprunculus Divionensis. » (*Ibid.*, l. II, c. XXXVI.)
2. « Ut situm loci Divionensis, in quo maxime erat assiduus... » (*Historia Francorum*, l. III, c. XIX.) — « Cum apud Divionense castrum moraretur assidue. » (*Vitae Patrum*, c. VII, § 2.)
3. *Historia Francorum*, l. IV, c. XVI.
4. L'évêque Grégoire mourut à Langres où il s'était rendu pour la fête de l'Épiphanie. (*Vitae Patrum*, l. VII, c. III.)
5. *Vitae Patrum*, c. VII, § 3.
6. Ruinart, *Gregorii episcopi Turon. Opera omnia*, col. 1180, note *i*.
7. « Et [cum] domus ejus baptisteria adhaereret... » (*Vitae Patrum*, c. VII, § 2.)
8. *Vitae Patrum*, c. VII, §§ 3, 4.
9. *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon*, publiée par l'abbé Bougaud, p. 142.

pas cependant qu'il occupât celui de l'église actuelle de Saint-Jean, distante de plus de 600 mètres, vers l'ouest, de l'*ecclesia intramuranea* et située, selon toute apparence, en dehors de l'enceinte romaine. Il vaut mieux, sans doute, se rallier à l'opinion exprimée au XII[e] siècle par le biographe de Garnier II, abbé de Saint-Étienne, et reconnaître l'ancien baptistère dans la chapelle de Saint-Vincent, qui existait encore au XVII[e] siècle, auprès de l'église de Saint-Étienne, dont elle dépendait[1].

Les deux autres églises étaient construites hors de l'enceinte du *castrum*, et il est possible qu'il en existât encore d'autres : on lit en effet, dans l'*Historia Francorum*, que l'évêque Tetricus reçut Chramn, en 556, dans les basiliques (*ad basilicas*), et cependant le prince franc ne pénétra pas dans la ville[2].

La plus ancienne de ces deux églises est certainement la basilique où reposait sainte Paschasia[3] et auprès de laquelle l'évêque Grégoire construisit la basilique de Saint-Bénigne[4]. Elle fut sans doute englobée par ce nouveau sanctuaire, car au XI[e] siècle le corps de Paschasia était conservé à Saint-Bénigne[5], où un autel lui fut alors élevé par l'abbé Guillaume[6].

Grégoire de Tours raconte la fondation de la basilique de Saint-Bénigne, qui, après avoir subsisté comme abbaye jusqu'à la Révolution, est devenue de nos jours l'église cathédrale de Dijon. Saint Bénigne avait souffert le martyre au *castrum Divionense*, et le tombeau, *magnus sarcophagus*, dans lequel son corps avait été placé, était visité par les paysans, *rustici*, qui y accomplissaient des vœux. Cependant, au commencement du VI[e] siècle, ce tombeau était considéré comme celui d'un gentil, et le culte du martyr dijonnais ne remonte qu'à l'évêque Grégoire (506–539), auquel Bénigne se serait révélé en songe. Le prélat langrois rebâtit l'ancienne crypte où le saint avait été enseveli, y éleva des voûtes

1. Ruinart, *Gregorii episc. Turon. Opera omnia*, col. 1178, note *e*.
2. *Historia Francorum*, l. IV, c. XVI.
3. *De gloria confessorum*, c. XLIII.
4. « Haec (Paschasia) fertur adparuisse structoribus basilicae sancti Benigni martyris, qui secus (basilicam in qua Paschasia quiescit) habetur. » (*De gloria confessorum*, c. XLIII.) — Cf. le chapitre LI du *De gloria martyrum*.
5. Voyez page 213, note 5.
6. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 930, note *e*.

élégantes et, quelques années plus tard, la réputation du martyr augmentant, il fit construire une grande basilique (*magna basilica*) sur la crypte[1] : cette église était située à une distance de près de 700 mètres à l'ouest de l'*ecclesia intramuranea* dont il est question dans l'Histoire des Francs.

L'évêque de Tours parle aussi de saint Hilaire, sénateur, de sa femme[2], sainte Quieta, — dont la chronique de Saint-Bénigne fait la mère de saint Jean de Réomé, — et de sainte Florida, qui reposaient tous trois en une même basilique dont le nom n'est point énoncé[3], mais qui n'est probablement pas distincte de l'église de Saint-Bénigne, où l'on retrouve au XIe siècle les trois corps-saints, ainsi que celui de saint Tranquillus[4], dont Grégoire rappelle aussi la sépulture[5].

FLORIACUS. — C'est le nom d'une villa située au territoire de Dijon et appartenant à Sirivald, sujet du roi Théoderic et persécuteur d'Ageric (saint Airy), citoyen de Verdun, qui parvint à l'épiscopat de cette ville en 534. Peu de temps après cet événement et à la suite de la mort de Théoderic, Syagrius, fils d'Ageric, vint à *Floriacus* et tua Sirivald[6].

Floriacus, aujourd'hui Fleurey-sur-Ouche (Côte-d'Or, arrondissement et canton de Dijon), est situé à 15 kilomètres à l'ouest de Dijon.

1. *De gloria martyrum*, c. LI.
2. *De gloria confessorum*, c. XLII.
3. « In hac autem basilica et sancta Florida quiescit. » (*Ibid.*, c. XLIII.)
4. *De gloria confessorum*, c. XLIV.
5. Il nous paraît utile de reproduire ici deux passages de la chronique de Saint-Bénigne qui servent en quelque sorte de glose et de complément aux chapitres XLIII et XLIV du *De gloria confessorum* : « Cui [Eustadio] successit Tranquillus, qui quante sanctitatis fuerit crebre sanitates infirmis ex ejus tumulo prestite testantur, ut refert sanctus Gregorius Turonensis in seipso expertus. Sepultus vero est ad dexteram partem sepulchri sancti martyris Benigni, juxta sanctam Paschasiam, juxtaque eum posita fuit sancta Florida. Ex altera vero parte, juxta sanctum Eustadium sepulcrum fuit sancti Hilarii senatoris conjugisque ejus sancte Quiete. Hi fuerunt progenitores supra memorati Joannis [abbatis Reomatensis]. » — « Ceterorum preterea sanctorum, quorum corpora hic noscuntur tumulata, beatus Gregorius Turonorum episcopus mentionem facit eorum, describens quedam miracula Benigni videlicet martiris, nostri specialis patroni; Tranquilli quoque confessoris; necnon Hilarii senatoris, et ejus conjugis; sancte Floride sanctimonialis, atque Paschasie virginis et martiris. » (*Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne*, publiée par M. l'abbé Bougaud, p. 10-11 et 143.)
6. *Historia Francorum*, l. III, c. XXXV.

REOMATIS, *monasterium.* — Grégoire consacre un chapitre du *De gloria confessorum* à Jean, abbé au pays de Tonnerre, dans le diocèse de Langres, et fondateur du *monasterium quod Reomatis nuncupatur*. Ce saint abbé, qu'il qualifie *abbas Reomaensis*, mourut à un âge fort avancé sous le règne de Théodebert Ier[1], et fut enseveli dans une basilique voisine de son monastère[2].

Il est certain que le *monasterium Reomatis* quitta ce nom pour celui de son bienheureux fondateur, et qu'il donna naissance au bourg de Moutiers-Saint-Jean, *Monasterium sancti Joannis* (Côte-d'Or, arrondissement de Semur, canton de Montbard), où l'on voyait encore au siècle dernier le tombeau du saint qui, après différentes translations, avait enfin été ramené à Moutiers vers 911[3]. On pense toutefois, et non sans vraisemblance, que la basilique, voisine du monastère (*haud longe a monasterio*), où le corps de saint Jean reposait au temps de Grégoire, n'était pas située à Moutiers même, mais bien à 3 kilomètres au sud-sud-ouest de ce bourg, en un lieu qui lui doit le nom de Corsaint[4], sous lequel il est connu depuis l'année 950 environ[5]. Corsaint est, de même que Moutiers, le chef-lieu d'une commune du canton de Montbard.

SANCTI SEQUANI MONUMENTUM. — Le sépulcre (*monumentum confessoris*) de saint Seine, abbé au territoire de Langres, est célébré par l'évêque de Tours, et, suivant cet auteur, les prisonniers qui s'y rendaient y étaient délivrés de leurs chaînes[6].

Le saint abbé (*Sequanus*) avait fondé, au diocèse de Langres, le *monasterium Segestrense*[7] qui, dès le IXe siècle, n'était plus désigné que sous le nom d' « abbaye de Sainte-Marie et de Saint-

1. *Vita sancti Joannis Reomaensis*, c. II, apud Mabillon (*Acta SS. ordinis S. Benedicti*, saec. I, p. 633).
2. *De gloria confessorum*, c. LXXXVII.
3. *Acta Sanctorum*, t. II Januarii, p. 863.
4. Ruinart, *Gregorii episc. Turon. Opera omnia*, col. 971, note *b.* — Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, 2e édit., t. III, p. 561.
5. A cette date, Corsaint est désigné en latin sous le nom *Corpus Sancti.* (J. Garnier, *Nomenclature historique des communes, etc., du département de la Côte-d'Or*, p. 146.)
6. *De gloria confessorum*, c. LXXXVIII.
7. *Gallia christiana*, t. IV, col. 695.

Seine[1] », et qui a donné naissance au bourg de Saint-Seine (Côte-d'Or, arrondissement de Dijon, chef-lieu de canton), à 24 kilomètres au nord-ouest de Dijon. L'abbaye de Saint-Seine, qui subsista jusqu'en 1790, renfermait les reliques de son fondateur[2].

TERNODORUM, *castrum*. — Le *castrum Ternodorense*, le territoire (*terminus*) de ce *castrum*, et le *pagus Tornodorensis* apparaissent successivement dans les écrits de Grégoire, qui les indique toujours comme dépendant de la cité ou du diocèse de Langres[3]. Les limites du *pagus Tornodorensis* étaient sans doute à peu près identiques à celles qu'on attribua depuis à l'archidiaconé du Tonnerrois, l'un des cinq archidiaconés de l'évêché lingon ; toujours est-il que, suivant Grégoire, le *monasterium Reomatis*, situé à près de 40 kilomètres sud-sud-est de Tonnerre, faisait partie de ce *pagus*[4], et que, plus tard, ce même lieu devenait, sous le nom de Moutiers-Saint-Jean, le chef-lieu d'un des doyennés de l'archidiaconé de Tonnerre[5]. C'est certainement sur toute l'étendue du *pagus* que Monderic, nommé vers 565 coadjuteur de Tetricus, évêque de Langres, avec future succession, devait exercer son autorité en qualité d'archiprêtre du *castrum Ternodorense*[6].

Il est question dans le *De gloria confessorum* d'un oratoire qu'un prêtre infirme, guéri par saint Martin de Tours, aurait élevé, d'après le conseil du serviteur de ce bienheureux, dans le Tonnerrois, au lieu même de sa guérison miraculeuse : cet oratoire était réputé, à la fin du VIe siècle, pour la guérison des paraly-

1. « Abbatia sanctae Mariae et sancti Sequani in pago Magnomontensi, eo in loco qui Sicaster antiquitus nuncupatus est. » (Diplôme de 887, *Gallia christiana*, t. IV, instr., col. 134.)

2. Ruinart, *Gregorii episc. Turon. Opera omnia*, col. 971, note *c*).

3. Le *castrum Ternodorense* est désigné comme le lieu où Monderic, coadjuteur de l'évêque de Langres, devait remplir les fonctions d'archiprêtre (*Historia Francorum*, l. V, c. V). — « Infra terminum autem Ternodorensis castri, quod ad Lingonicam civitatem pertinet. » (*De gloria confessorum*, c. XI.) — « Fuit in Tornodorensi pago in parochia Lingonicensi. » (*Ibid.*, c. LXXXVII.)

4. *De gloria confessorum*, c. LXXXVII.

5. Desnoyers, *Topographie ecclésiastique de la France* (*Annuaire de la Société de l'histoire de France pour* 1853, p. 144).

6. *Historia Francorum*, l. V, c. V.

tiques et des aveugles[1], et la légende de sa fondation le fit sans doute placer dès lors sous la protection du saint évêque; mais il est difficile, sinon impossible, de le reconnaître parmi les nombreuses églises du vocable de Saint-Martin, comprises dans l'ancien archidiaconé de Tonnerre.

§ 4. — CIVITAS CABILONENSIUM.

Au ve siècle, le *castrum Cabilonense*, dépendant de la cité d'Autun (*civitas Aeduorum*), était admis dans la Notice des cités, uniquement, sans doute, parce qu'il avait dès lors un évêque particulier. Depuis, certaines copies de ce précieux document substituèrent par méprise la qualification de *civitas* à celle de *castrum*, sans que cette ville parût avoir été élevée par les Empereurs au rang de chef-lieu de cité. On ne doit cependant pas accuser l'historien des Francs d'avoir commis un *lapsus* lorsqu'il donne à Chalon et à Mâcon le titre de *civitas* et d'*urbs*, puisqu'à l'époque mérovingienne ces mots désignaient la ville épiscopale à l'exclusion de toutes les autres villes fortes.

Les manuscrits de Grégoire mentionnent indifféremment la ville sous les formes *Cabilonum*[2], *Cabillonum*[3], *Cavillonum*[4], d'où l'adjectif *Cabillonensis* et *Cavillonensis*. Les expressions *civitas Cavillonensis*[5], *civitas Cavillonum*[6] et *urbs Cabillonensis*[7] y sont également employées.

Au commencement du vi^e siècle, Chalon faisait partie du royaume de Bourgogne[8] et, après la chute de cet État, en 534, il fut rattaché au royaume franc d'Austrasie: Théodebert y résidait peu de temps avant sa mort (547), et il y reçut la visite de saint Germain, alors abbé de Saint-Symphorien d'Autun[9]. La

1. *De gloria confessorum*, c. XI.
2. *Historia Francorum*, l. III, c. XXXIX.
3. *Ibid.*, l. VII, c. XXVIII; l. VIII, c. I, XII; l. X, c. XI.
4. *Ibid.*, l. IV, c. XXXI.
5. *Ibid.*, l. IV, c. XVI.
6. *Ibid.*, l. V, c. XXI.
7. *Ibid.*, l. IX, c. XIII, XX, XXVII; l. X, c. XXVIII. — *De gloria martyrum*, c. LIII.
8. L'évêque de Chalon, Silvestre, assista en 517 au concile bourguignon d'Épaone.
9. C'est du moins ce que nous apprend le contemporain Fortunat, dans la Vie de

mort de Théodebald, son successeur (555), dut faire passer Chalon avec tout le royaume d'Austrasie sous la domination de Clotaire Ier; et en effet, dès 556, « le roi Chramn », révolté contre son père, obtenait la soumission de cette ville[1]. Le partage de 561 l'attribua à Gontran, roi d'Orléans, qui en fit sa résidence la plus ordinaire[2] et y réunit même un synode en 579[3]: c'est à Chalon que Grégoire rencontra Gontran lorsque le roi d'Austrasie l'envoya, en 588, auprès de ce prince, pour la ratification du traité d'Andelot[4].

On trouve plusieurs mentions, dans les écrits de Grégoire, de la basilique de Saint-Marcel[5], martyr de Chalon, basilique gouvernée par un abbé[6]. Suivant Frédegaire, cet édifice aurait été construit par le roi Gontran dans la vingt-quatrième année de son règne[7] (584-585); mais cette date est sans doute erronée, car l'évêque de Tours rapporte que l'église de Saint-Marcel servit de prison à Salonius, évêque d'Embrum, et à Sagittarius, évêque de Gap, déclarés indignes de l'épiscopat par le synode tenu à Chalon en 579[8]. Il est presque inutile de rappeler que l'abbaye de Saint-Marcel, qui conserva ce rang jusqu'à la Révolution, était située en dehors de la ville, à une distance de 3 kilomètres vers l'est, au delà de la Saône par conséquent, et qu'elle donna naissance à un village aujourd'hui chef-lieu d'une des communes du canton de Chalon.

L'évêque Agricola, qui gouverna l'église de Chalon pendant quarante-huit ans (532-580), signala son épiscopat par la construction de maisons et d'édifices nombreux, parmi lesquels on signale une église soutenue de colonnes, ornée de marbres

saint Germain de Paris. (Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. I, p. 235.)

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XVI.
2. *Ibid.*, l. VII, c. XXI; l. VIII, c. I, XI; l. IX, c. III, XIII, XX, XXVII; l. X, c. XI, XXVIII.
3. *Ibid.*, l. V, c. XXVIII.
4. *Ibid.*, l. IX, c. XX.
5. *Historia Francorum*, l. V, c. XXVIII; l. IX, c. III, XXVII. — *De gloria martyrum*, c. LIII.
6. *De gloria martyrum*, c. LIII.
7. *Fredegarii Scholastici Chronicum*, c. I.
8. *Historia Francorum*, l. V, c. XXVIII.

divers et peinte en mosaïque[1]. Peut-être cette église n'est-elle pas différente de l'église de la léproserie fondée par le même prélat, au faubourg de la ville. Ce dernier sanctuaire, dans lequel Agricola fit ensevelir le bienheureux Desideratus, du monastère de Gourdon en Chalonnais[2], doit être certainement reconnu dans une des anciennes églises paroissiales de Chalon, Saint-Jean de Mezel, où se tint un concile en 894[3], car le surnom de cette paroisse, originairement comprise hors des murs de la ville, paraît rappeler le souvenir de l'hôpital de lépreux dont parle Grégoire.

GURTHONENSE MONASTERIUM. — Ce monastère « de la ville de Chalon » (*in hac urbe Cabilonensi*) est nommé comme le lieu de retraite du prêtre Desideratus que Grégoire de Tours visita et qui y mourut en 570[4]. L'identité de *Gurthonum* et de Gourdon (Saône-et-Loire, arrond. de Chalon, canton de Mont-Saint-Vincent), village situé à 35 kilomètres sud-ouest de Chalon, n'offre aucun doute. Le monastère de Gourdon, réduit plus tard en prieuré bénédictin, fut uni vers le XVI[e] siècle à l'église cathédrale du Puy[5].

TRINORCIUM, *castrum*. — Saint Valérien, martyr, fut enterré au *castrum Trinorciense*, que Grégoire dit être distant de 40 milles de la ville de Chalon : sur son tombeau s'élevait une église désignée chez notre auteur par les mots *ecclesia*, *templum*,

1. « Multa in civitate illa aedificia fecit, domos composuit, ecclesiam fabricavit, quam columnis fulcivit, variavit marmore, musivo depinxit. » (*Historia Francorum*, l. V, c. LVI.)

2. « Posthaec, aedificato xenodochio leprosorum sacerdos suburbano, in ejus basilicam conlectis abbatibus et omni clero, beatum corpus [Desiderati] transtulit, et in basilica superius memorata summo studio sepelivit. » (*De gloria conf.*, c. XXXVI.) On s'étonne après des paroles si positives que l'évêque Girbald ait fait chercher le corps de Desideratus dans l'église de Saint-Marcel (*Acta sanctorum*, t. II Martii, p. 515) ; il est vrai aussi que l'auteur du récit qui nous apprend cette tentative et qui s'était proposé de raconter l'invention des corps de saint Silvestre, de saint Agricola et de saint Désiré, ne parle que de la découverte des deux premiers, ce qui peut faire supposer que les recherches de Girbald n'eurent aucun succès en ce qui concernait le corps de Desideratus.

3. « Synodus Cabilonensis in ecclesia beati Joannis Baptistae in suburbio. » (Labbe et Cossart, *Sacrosancta Concilia*, t. IX, p. 437.)

4. *De gloria confessorum*, c. LXXXVI.

5. Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, 2e édit., t. III, p. 39.

et *basilica sancti*[1]. Depuis, on a joint à cette église un monastère qui devint la célèbre abbaye de Tournus (Saône-et-Loire, arrondissement de Mâcon, chef-lieu de canton), dont le nom, dérivé de *Trinorcium*, se rencontre au IXe siècle sous les formes *Tornusium*[2] et *Tornocium*[3]. Cette abbaye quitta le vocable de saint Valérien pour prendre celui de saint Philibert, à la suite de la translation des reliques du saint fondateur de Jumiéges, au IXe siècle. Il est donc impossible de rejeter l'attribution de *Trinorcium* à Tournus, par cette raison spécieuse que les 40 milles de Grégoire équivalent au double de la distance qui sépare Chalon de cette ville ; au reste, l'Itinéraire d'Antonin démontre suffisamment la méprise de l'évêque de Tours, qui a écrit XL au lieu de XX, car ce document indique Tournus sous le nom *Tinurtium*, comme une des stations de la grande voie de Lyon à Boulogne-sur-mer, et le place à 21 milles ou 14 lieues gauloises de Chalon (*Cavilunnum*)[4].

§ 5. — CIVITAS MATISCONENSIUM.

Mâcon, mentionné dans la Notice des cités à titre de *castrum*, se trouve dans le même cas que Chalon, et Grégoire l'appelle *urbs Matiscensis*[5], en lui donnant ainsi une des qualifications réservées aux villes épiscopales. Il le nomme aussi *Matascense opidum*[6] et même simplement *Matisco*[7].

Il est certain que Mâcon fit partie du royaume de Bourgogne, bien que son évêque ne figurât point au concile bourguignon d'Épaone, en 517 ; la situation du diocèse de Mâcon entre les diocèses de Chalon, d'Autun et de Lyon, ne laisse aucun doute à cet égard. Après la soumission complète de la Bourgogne par les fils de Clovis (534), Mâcon dut être gouverné par Childebert

1. *De gloria martyrum*, c. LIV.
2. Lettre du pape Jean XXII adressée « ad Carolum imperatorem, Geilonem abbatem *Tornusiensem*, ejusque monachos. » (*Ibid.*, t. IV, col. 966.)
3. *Cartulaire de l'abbaye de Cluny*, édit. Bernard et Bruel, t. I, p. 27.
4. *Itinerarium Antonini Augusti*, p. 359. — La Table de Peutinger marque seulement 12 lieues gauloises entre Tournus et Chalon.
5. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XX.
6. *Ibid.*, l. IX, c. .
7. *Ibid.*, l. VIII, c. XII.

qui possédait Lyon. Le partage de 561 le donna à Goutran, comme le prouve la présence de l'évêque Chélidoine au synode que ce prince réunit à Lyon en 567. Plus tard, en 581 et en 585, Gontran assembla deux conciles à Mâcon, et en 587 [1] il assignait cette ville pour résidence aux ambassadeurs de Récared, roi des Wisigoths [2].

§ 6. — CIVITAS VESONTIENSIUM.

Besançon ne paraît qu'une seule fois dans les écrits de Grégoire, qui le nomme *civitas Vesonticorum* [3].

Quelle que soit la date de l'occupation première de la *civitas Vesontiensium* par les Bourguignons, il est certain que ceux-ci la possédaient en 517, lors de la réunion du concile d'Epaone auquel prit part Claudius, évêque de Besançon. Les documents du VI[e] siècle ne nous apprennent rien relativement au sort de ce territoire à la suite de la conquête de la Bourgogne par les Francs; mais il semble que cette ville fut annexée, dès 524, à l'Austrasie, en même temps que plusieurs des cités bourguignonnes, les plus voisines de ce royaume.

A la mort de Clotaire I[er] (561), Besançon fut compris dans le nouveau royaume d'Orléans ou de Bourgogne, comme l'atteste la présence de son évêque aux conciles de Lyon (567), de Paris (573), de Mâcon (581).

SANCTORUM FERREOLI ET FERRUCII BASILICA, *in civitate Vesonticorum*. — Grégoire mentionne la basilique dédiée à deux frères, Ferreolus et Ferrucius, et nous apprend que ces martyrs étaient ensevelis dans la crypte de l'édifice [4]. Ce n'est pas à Besançon même, comme la plupart des lecteurs seraient portés à l'induire des mots *civitas Vesonticorum*, qu'on doit chercher le lieu illustré par la sépulture des deux saints. La tradition

1. Voyez plus haut, pages 130 et 131. — Grégoire parle du second de ces conciles dans l'*Historia Francorum*, l. VIII, c. XII et XX.
2. *Ibid.*, l. IX, c. I.
3. *De gloria martyrum*, c. LXXI.
4. *Ibid.*

bisontine, représentée au XVIe siècle par un littérateur franc-comtois, Gilbert Cousin, de Nozeroy, dit en effet que la basilique fut construite à une demi-lieue de la ville[1]; on doit donc la reconnaître dans l'église du village de Saint-Fergeux (*Sanctus Ferreolus*), compris aujourd'hui dans la circonscription communale de Besançon, et situé à un peu plus de 2 kilomètres à l'ouest de la cité.

[LAUCONNUM, *monasterium*]. — Grégoire n'a pas jugé à propos de donner le nom du second des monastères élevés dans le Jura, au milieu du Ve siècle, par saint Lupicin et par saint Romain[2]; mais on peut combler cette lacune, grâce au religieux de *Condatiscone*, qui écrivit, au commencement du VIe siècle, la Vie de l'un et de l'autre des deux confesseurs. Selon cet auteur, saint Lupicin se tenait plus volontiers dans le nouveau couvent, qu'on appelait *Lauconnum* et qui, à la mort de saint Romain, comptait jusqu'à cent cinquante religieux[3].

C'est à *Lauconnum* que fut enseveli saint Lupicin[4]. Toutefois, après l'union de ce monastère à la mense conventuelle de Saint-Oyand de Joux, *Condatiscone*, le corps du bienheureux, à l'exception d'une partie de la tête, fut, dit-on, transféré dans la maison mère[5].

Le nom de *Lauconnum* était sans doute déjà tombé dans l'oubli dès la fin du VIIIe siècle, car le monastère est seulement désigné par la périphrase *cella in qua corpus beati Lupicini humatum jacet*, en 793, dans un diplôme de Charlemagne relatif à la juridiction que

1. Gilbert Cousin dit que la *cella* élevée par l'évêque Aignan (373 environ) à l'endroit où reposaient les deux saints, devint par la suite un grand monastère que les injures du temps détruisirent complétement. Au reste, voici les propres paroles de cet auteur : « Is, semimilliario ab urbe, ubi Ferreolus et Ferrutius fratres, fortissimi Christi athletae, sepulti fuerant, cellam construxit, quae postea in monasterii amplitudinem surrexit, haud ita multo post temporum injuria funditus destructum. » (*Description de la Franche-Comté*, par Gilbert Cousin, traduite pour la première fois par M. Achille Chereau, 1863, p. 94.)

2. *Vitae Patrum*, c. I, § 2.

3. *Vita sancti Romani*, apud Bolland., t. III Febr., p. 743.

4. *Vita sancti Lupicini*, apud Bolland., t. III Martii, p. 267.

5. *Gallia christiana*, t. IV, col. 211. — Cf. Rousset, *Dictionnaire historique, géographique et statistique des communes de la Franche-Comté, département du Jura*, t. IV, p. 52.

l'abbaye de Saint-Oyand et l'évêque de Besançon prétendaient avoir l'un et l'autre sur cette *cella*[1]. Plus tard les bulles et les diplômes confirmatifs des biens de l'abbaye de Saint-Oyand ou de Saint-Claude ne mentionnent plus *Lauconnum* que sous le nom de « prieuré de Saint-Lupicin[2] ».

Saint-Lupicin (Jura, arrondissement et canton de Saint-Claude) n'est pas situé à plus de 6 kilomètres en ligne directe de Saint-Claude. Les auteurs de la *Gallia christiana* sont dans l'erreur en l'attribuant, comme cette ville, à l'ancien diocèse de Lyon[3], car il ne figure dans aucun des anciens pouillés de cette circonscription ecclésiastique[4].

SANCTI ROMANI TEMPLUM. — Si l'on en croit Grégoire, saint Romain, l'un des fondateurs des couvents de *Condatiscone*, de *Lauconnum* et de *Romani Monasterium*, consulté par son frère Lupicin sur le lieu où il désirait être enseveli, lui aurait répondu qu'il ne voulait pas être enterré dans un de leurs monastères, c'est-à-dire en un lieu dont l'entrée était interdite aux femmes; car, le don de guérison lui ayant été accordé par Dieu, on verrait nécessairement un grand concours de peuple à son tombeau. « C'est pourquoi, concluait-il, je demande à reposer loin du monastère. » L'évêque de Tours rapporte que, pour ces motifs, il fut inhumé sur une petite montagne (*mons parvulus*), à dix milles du monastère [de *Condatiscone*] où il rendit l'âme, et que l'on éleva depuis sur son sépulcre un grand temple (*magnum templum*), où se pressaient chaque jour de nombreux fidèles[5].

L'auteur des Vies de saint Romain et de saint Lupicin, qui écrivait au moins trois quarts de siècle avant l'évêque de Tours,

1. *Gallia christiana*, t. IV, instr., col. 3. — Cf., pour la date des diplômes, la col. 212 du même volume.

2. Rousset, *Dictionnaire des communes de Franche-Comté, département du Jura*, t. IV, p. 47. — On lit cependant dans cet ouvrage (page 46) que Saint-Lupicin est encore nommé *Lauconna* en 855, mais nous ignorons où est publié l'acte qui a fourni ce renseignement à M. Rousset.

3. *Gallia christiana*, t. IV, col. 212.

4. Voyez ces pouillés à la suite du *Cartulaire de Savigny*, publié par Aug. Bernard.

5. *Vitae Patrum*, c. I, § 6. — Ce n'est pas Grégoire qui indique *Condatiscone* comme le lieu de la mort de saint Romain, mais bien le religieux qui écrivit au commencement du VI[e] siècle la Vie de ce bienheureux. (*Acta sanctorum*, t. III Februarii, p. 740-746).

raconte ces choses un peu différemment, et, suivant lui, le bienheureux abbé aurait reçu la sépulture dans la basilique située en dehors du couvent de *Balma*, où sa sœur dirigeait cent cinq religieuses. Ce couvent, au dire de l'hagiographe, était situé non loin de *Condatiscone* et de *Lauconnum*, sur une roche assez élevée qui recouvrait de spacieuses cavernes[1], d'où sans doute le nom de *Balma*. Détruit de bonne heure, il fut remplacé par un prieuré d'hommes soumis à l'abbaye de Saint-Oyand et qui, en raison de la sépulture de saint Romain et de sa situation, fut connu sous le nom de Saint-Romain de Roche. Les reliques du bienheureux confesseur n'y sont plus conservées; elles ont, paraît-il, été transférées dès le VIIe siècle à Saint-Oyand, mais l'église prieurale de Saint-Romain de Roche subsiste encore et les habitants de Saint-Lupicin y font une procession annuelle, le lundi de la Pentecôte, pour invoquer la protection du saint[2].

La colline abrupte sur laquelle s'élève l'église de Saint-Romain de Roche ne justifie pas l'expression *mons parvulus* employée par Grégoire. Notre auteur est plus exact en ce qui concerne la distance de *Condatiscone* au tombeau du saint abbé ; la distance de Saint-Claude à Saint-Romain de Roche n'est que de 10 kilomètres seulement à vol d'oiseau, mais elle équivaut bien aux dix milles romains dont parle l'historien des Francs, si l'on tient compte de la difficulté des communications dans cette région montagneuse ; en effet, les dictionnaires géographiques accusent un écart réel de 13 kilomètres entre Saint-Claude et le village de Pratz[3], qui cependant est un peu moins éloigné de Saint-Claude que ne l'est Saint-Romain.

Saint-Romain de Roche fait partie de la commune de Pratz (Jura, arrondissement de Saint-Claude, canton de Moirans), et c'est par erreur que les auteurs de la *Gallia christiana* l'ont placé dans l'ancien diocèse de Lyon[4].

1. *Vita sancti Romani*, apud Bolland, t. III Februarii, p. 743 et 746.
2. Rousset, *Dictionnaire des communes de la Franche-Comté, département du Jura*, t. V, p. 328.
3. *Ibid.*, t. V, p. 327. — Joanne, *Dictionnaire géographique de la France*, 2e édit., 1872, p. 1834.
4. *Gallia christiana*, t. IV, col. 212.

§ 7. — CIVITAS ELVITIORUM.

Tous les manuscrits de la Notice des cités joignent au nom de la *civitas Elvitiorum*, ou mieux *Helvetiorum*, celui de son chef-lieu, Avenches (*Aventicus*); mais Grégoire ne connaît cette circonscription que sous le vocable de *civitas Aventica*[1].

On répète généralement que ce fut dans le dernier tiers du VI[e] siècle, sous l'épiscopat de Marius, que l'évêché d'Avenches fut transféré à Lausanne, *vicus* situé à l'extrémité du diocèse. Cette opinion, qu'un éminent érudit a récemment combattue[2] en raison du titre d'*episcopus ecclesiae Aventicae*, pris par Marius même au concile de Mâcon, en 585, semble avoir pour origine le fait de l'inhumation de ce prélat dans l'église de Saint-Thyrse[3], de Lausanne, connue depuis longtemps sous le nom de Saint-Maire (*Sanctus Marius*). Sans doute, la ruine d'Avenches, déjà presque consommée au temps d'Ammien Marcellin (IV[e] siècle), força l'évêque à chercher de bonne heure une autre résidence, et Lausanne fut pour lui ce que Dijon était pour l'évêque de Langres, ce qu'*Anicium* était pour l'évêque du Velay, Mende pour celui du Gévaudan, c'est-à-dire un lieu de séjour, mais non la ville épiscopale : ce dut être seulement quand tout espoir de relever *Aventicus* fut perdu que Lausanne devint le siége official de l'évêque[4].

1. *Vitae Patrum*, c. I, § 1. — Nous avons probablement été trop positif en disant (page 50, note 4) que Grégoire avait écrit *Aventica*, en voulant accorder ce nom avec le mot féminin *civitas*. On verra plus bas, en effet, que l'évêque Marius écrivait aussi *Aventica* en 585, comme l'auteur du Cartulaire de Lausanne au XIII[e] siècle.

2. *Gallia christiana*, t. XV, col. 323-324.

3. *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, p. 29.

4. La destruction d'Avenches dut être complète en 610 lorsque les Alemans envahirent le *pagus Aventicensis*, où ils mirent tout à feu et à sang (*Fredegarii Schol. Chronicum*, c. XXXVII). — L'emplacement de cette cité est maintenant occupé par la petite ville de Wiflisbourg (Suisse, canton de Vaud, chef-lieu du district), dont le nom est dû au castrum (*burg*) que le comte Wivilo éleva en ce lieu. La tradition locale a conservé le nom d'Avenches, en l'appliquant, durant tout le moyen âge et jusqu'aux temps modernes, à Wiflisbourg, qui, de l'aveu des auteurs du XVII[e] siècle (Valois, *Notitia Galliarum*, p. 55; Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 617, note *d*), est le vocable donné par les habitants à la ville que les Français nomment Avenches. Il est curieux de constater que le *Cartulaire* (ou plutôt la chronique) *du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, rédigé de 1228 à 1242 par Conon d'Estavayer, ne désigne pas Wiflisbourg sous une

Il est probable que la *civitas Elvitiorum* fut occupée par les Alemans dans la seconde moitié du v[e] siècle, car c'est évidemment à l'époque où vivaient saint Lupicin et saint Romain (morts vers 480), et non au temps de Grégoire, que se rapporte l'énoncé de la situation des solitudes du Jura entre la Bourgogne et l'Allemagne[1]. Ce que l'on sait de la composition du royaume de Bourgogne au commencement du vi[e] siècle ne permet pas de douter qu'Avenches n'y ait été uni après la ruine des Alemans, vers 496[2], et, si l'on en juge par la prédilection que Marius d'Avenches marque dans sa chronique pour les événements relatif aux rois de Metz, ainsi que par le sort des cités voisines, — Besançon, Windisch et Sion, — il semble qu'Avenches fût compris dans la partie des pays bourguignons que posséda Théodebert; il serait même possible que son annexion à l'Austrasie remontât à l'année 524. La participation de l'évêque Marius à l'assemblée des prélats du royaume de Gontran, tenue en 585 à Mâcon, la chronique connue sous le nom de Frédegaire[3], les diverses mentions de Gontran que renferme le Cartulaire de l'église de Lausanne[4] nous font un devoir d'attribuer la *civitas Elvitiorum* au royaume de Bourgogne pendant la période qui s'écoula de 561 à 613.

autre appellation qu'*Aventica, Adventica, Atventica*. (Voyez surtout à la page 672 de l'édition que la Société de l'histoire de la Suisse romande a donnée de ce document.)

1. *Vitae Patrum*, c. I, § 1.

2. Certains manuscrits du concile d'Épaone donnent *Avennica* au lieu d'*Aventica*, ce qui ferait de Salutaris un évêque d'Avignon; mais cette ville avait passé, entre les années 500 à 506, de la domination bourguignonne sous celle des Wisigoths. On comprend assez, du reste, qu'un copiste ne connaissant pas la ville d'Avenches ait cru qu'il s'agissait ici de la ville, plus célèbre, d'Avignon.

3. Frédegaire (*Chronicum*, c. XXXVII) dit que le pays d'Avenches faisait partie du duché ultrajuran; or ce duché était une province bourguignonne.

4. « Dedicavitque [Marius] sub die VIII kal. julii, indicione V, episcopatus vero sui anno XIIII, regnante donno Guntrando rege. Eodem anno quo obiit sanctus Marius obiit et Guntrandus rex. Childebertus, nepos ejus, regnavit. In pago Avventicense seu Lausannense, beati Marii tempore, sanctus Guntrannus, rex Francorum et Burgundionum, dedit sancti Sigoni speluncam que dicitur Balmeta, sitam prope ecclesiam sancti Desiderii, cum terminis in cartulario Beate Marie determinatis..... De sancto Guntranno, in martirologio Beate Marie Lausannensis, quod vocatur Regula, ita scriptum invenitur : V kal. aprilis, apud urbem Cabilonensium, depositio Guntranni, regis Francorum, viri religiosi, qui ita se spiritualibus actionibus mancipavit, ut relictis seculi pompis, thesauros suos ecclesiis et pauperibus erogaret. Eo anno quo obiit beatus Marius, obiit et rex Guntrannus. Regnavit autem anno XXVI. » (*Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*, rédigé par le prévôt Conon d'Estavayer, p. 30-31.)

[ROMANI MONASTERIUM]. — On lit dans les *Vitae Patrum*[1] que saint Lupicin et saint Romain fondèrent trois monastères. Le premier de ces établissements fut élevé, suivant Grégoire, dans les lieux écartés du désert du Jura ; il reçut le nom de *Condatiscone*, et l'on sait qu'il donna naissance à la ville actuelle de Saint-Claude (Jura). Le second monastère n'est pas désigné nominalement par l'évêque de Tours, mais un hagiographe du commencement du VI[e] siècle nous apprend qu'on le nommait *Lauconnum*, et qu'il n'était pas éloigné de *Condatiscone* : c'est aujourd'hui le village de Saint-Lupicin. Quant au troisième des monastères dont parle notre auteur, il n'est pas permis de l'identifier avec le couvent de femmes construit, d'après l'ancien biographe de saint Romain[2], à fort peu de distance de *Condatiscone* et de *Lauconnum*, car c'était certainement, ainsi que ces dernières maisons, un monastère d'hommes dont les deux frères se réservèrent la direction immédiate : on ne doit pas oublier surtout que le monastère de femmes auquel nous faisons allusion était situé, comme *Condatiscone* et *Lauconnum*, sur le versant occidental du Jura, c'est-à-dire en Bourgogne, tandis que le troisième monastère indiqué par les *Vitae Patrum* fut établi dans l'Allemagne[3], que Grégoire place au delà du Jura.

A défaut de témoignages à peu près contemporains de la fondation de ces trois monastères, il convient d'interroger la tradition monastique. Or, l'auteur d'une chronique de l'abbaye de Saint-Claude, écrite en vers latins dans le courant du XI[e] siècle, fait honneur à saint Romain et à saint Lupicin non-seulement de la fondation des monastères bourguignons de *Condatiscone*, de *Lauconnum* et de *Balma* (ce dernier n'est autre que l'abbaye de femmes dont il a été question plus haut), mais aussi de la création du couvent de Romainmotier, au pays de Lausanne (Suisse, canton de Vaud, district d'Orbe), situé effectivement dans l'*Alamannia* de Grégoire, à une quinzaine de lieues nord-est

1. *Vitae Patrum*, c. I, § 1.
2. Voyez sur ce monastère l'article que nousc onsacrons plus haut, page 222, au lieu de la sépulture de saint Romain.
3. « Tertium intra Alamanniae terminum monasterium locaverunt. » (*Vitae Patrum*, c. I, § 2.)

de Saint-Claude (*Condatiscone*). Voici, du reste, les propres paroles du versificateur :

> Quartum quoque coenobium sancti leguntur fundasse,
> Romanum Monasterium infra pagum Lausannense,
> Et monachos in numero magno ibi ordinasse,
> Magnumque patrimonium illis ibi adquisisse[1]. »

On peut donc se croire autorisé à reconnaître le monastère construit *intra Alamanniae terminum* dans celui de Romainmotier, qui fut soumis en 929 à l'abbaye de Cluny et dont le nom, *Romani Monasterium*, rappelle par sa formation les noms de Faremoutiers (*Farae Monasterium*) et de Montiéramey (*Monasterium Adremari*), abbayes fondées au VIIe et au IXe siècle par sainte Fare et par Adremar.

Cette identification, qui semble tout d'abord si naturelle, a pourtant été combattue, pendant fort peu de temps il est vrai, par M. Fr. de Charrière, auteur de *Recherches sur le couvent de Romainmotier*[2]. Les principaux arguments de cet érudit étaient d'abord l'absence, au prieuré dont il retrace l'histoire, de tout souvenir, de tout document relatif à saint Romain, puis la tradition relatée par Grégoire V dans une bulle de 1002, et qui indique le roi Clovis comme le fondateur de ce monastère ; c'était surtout le nom de *Romanum Monasterium*, employé dans toutes les chartes et dont le rédacteur du cartulaire rapporte l'origine au pape Étienne II, qui, accueilli dans cette maison lors de son voyage en France, l'aurait placée sous la protection immédiate du saint-siége[3].

Mais cette étymologie du nom de Romainmotier, bien qu'ancienne, paraît seulement résulter d'un jeu de mots : jamais,

1. F. de Charrière, *Recherches sur le couvent de Romainmotier et ses possessions*, p. 812-813. — Cf. *Gallia christiana*, t. XV, col. 383.

2. *Ibid.*, p. 1-2. M. de Charrière revint sur son opinion avant l'achèvement de son livre (voy. p. 810 et suiv.) dont la seconde partie (p. 417-916) porte pour titre : *Cartulaire de Romainmotier*, publié par Fr. de Gingins-la-Sarra.

3. *Cartulaire de Romainmotier*, p. 417; cf. la bulle du pape Grégoire V (p. 425-426) Voici les propres paroles de l'auteur du Cartulaire, lequel vivait à la fin du XIIe siècle : « Deinde dominus Stephanus, venerabilis Romanae sedis episcopus, a Pipino rege vocatus, iter agens in supradicto loco (Romano Monasterio), ospitium sibi preparare jussit, et, servitium habitantium benigne suscipiens, illud benedixit et sanctificavit, ad honorem apostolorum ecclesias ibi consecravit, ac Romanum Monasterium post hinc vocari praecepit. » (P. 417.)

croyons-nous, les couvents qui relevèrent directement du pape ne furent qualifiés « monastères romains ». Aussi ne sommes-nous pas peu étonné de voir M. de Charrière répéter la légende du pape Étienne, après qu'il a reconnu saint Romain et saint Lupicin comme les fondateurs du couvent de Romainmotier, sur la foi d'une notice consacrée à cet établissement par le commissaire Aymonet Pollens, qui l'écrivit vers l'an 1500[1]. Il ne paraît pas possible, en effet, d'admettre que cette maison ait quitté le vocable de *Romani Monasterium* pour prendre celui de *Romanum Monasterium*, nom que le populaire n'aurait point prononcé autrement que l'appellation primitive; mais l'emploi constant de la forme *Romanum Monasterium* dans les actes transcrits au cartulaire prouve évidemment que le couvent subit de bonne heure des désastres assez grands pour faire oublier le sens de son nom en même temps que le culte de son fondateur.

§ 8. — CIVITAS BASILIENSIUM.

La cité de Bâle n'est pas mentionnée par Grégoire, et les conciles ne nous font rien connaître non plus de ses vicissitudes politiques. Elle ne paraît pas avoir été occupée par les Bourguignons, et l'on pense généralement qu'elle subit le joug des Alemans jusqu'à l'asservissement de cette nation par Clovis, en l'an 496. C'est à tort qu'on a voulu voir un évêque de Bâle ou des Rauraques dans un certain Adelphius, *episcopus de civitate Ratiatica* ou *de Ratiate*, qui assista en 511 et en 533 aux conciles francs d'Orléans, et que certains manuscrits qualifient fautivement *episcopus Rauracensis*. Ce prélat n'était pas différent de l'évêque de Poitiers qui, sans doute, résidait alors à Rézé (*Ratiate*), et il n'y a plus guère aujourd'hui que les érudits alle-

1. *Recherches sur le couvent de Romainmotier* (*Cartulaire de Romainmotier*, p. 819). — Aymonet Pollens dit expressément : « Sicut de antiquis libris et documentis didici, Romanum Monasterium fuit erectum vel inchoatum per duos venerabiles et beatos viros monachos nigros, Romanum et Lupicinum, a quo Romanum nomen accepit, adeo ut dicitur Romanum Monasterium. » Mais on ignore complétement de quelle nature sont les documents auxquels Aymonet fait allusion et s'ils appartenaient au prieuré de Romainmotier.

mands chez lesquels la vérité ne se soit pas encore fait jour à ce sujet[1].

Nous ne doutons pas que le partage de 511 n'ait attribué Bâle au royaume de Metz, et ce fut sans doute à ce même État qu'elle fut rattachée en 561, car l'évêque de Bâle figurerait certainement parmi les signataires de quelques-uns des nombreux conciles réunis par Gontran, si sa ville épiscopale avait alors dépendu du royaume d'Orléans. L'union de l'Alsace au royaume de Bourgogne pendant la plus grande partie du règne de Théoderic II (596-610) entraîne, à notre avis, celle de la cité de Bâle, dont la portion méridionale de cette région (*Sundgau*) faisait partie.

§ 9. — CIVITAS VINDONISSENSIUM.

Windisch, qui figure dans la Notice des cités en qualité de *castrum*, n'est pas non plus nommé par Grégoire. On ne sait rien sur son sort pendant tout le v[e] siècle, si ce n'est qu'il dut alors être occupé par les Alemans. Lorsque cette nation eut été subjuguée par Clovis (496), il semble que Windisch reconnut l'autorité des Bourguignons, car Bubulcus, *episcopus civitatis Vindonissae* assista en 517, au concile réuni à Épaone par le roi Sigismond[1]; mais il est probable aussi que cette cité fut une de celles que l'expédition victorieuse de Clodomir et de Théoderic, permit au second de ces deux princes de réunir à ses États dès 524.

Windisch fit sans doute encore partie du royaume d'Austrasie à la suite du partage de 561, car on ne trouve la signature de son prélat à aucun des nombreux conciles du second royaume de Bourgogne, au temps du roi Gontran. Cette situation fut cependant modifiée à la mort de Childebert II (596), par l'annexion du territoire de Windisch au royaume de Bourgogne, qui forma la part d'héritage de Théoderic II; car les *Turenses*, ou habitants des bords de la Thur, que ce prince fut contraint de céder en 610 à son frère le roi d'Austrasie, qui les réclamait depuis longtemps, représentent certainement la population du pays dépendant jadis de *Vindonissa*[2].

1. Voy. plus haut, page 76.
2. Voy. plus haut, page 138.

Maximus, qui vivait à la fin du VIe siècle, fut, croit-on, le premier évêque de Constance, ville par laquelle Windisch, ruiné sans doute, est remplacé dès lors comme chef-lieu du territoire compris entre le Rhin et l'Aar[1].

§ 10. — CIVITAS BELICENSIUM[2].

Les origines de la *civitas Belicensium* sont d'autant plus obscures que le diocèse de Belley, qui relevait de la métropole de Besançon, était enclavé entre les provinces ecclésiastiques de Lyon, de Vienne et de Tarentaise, séparé du reste de la Séquanaise par une distance de neuf lieues.

Les copistes de la *Notitia civitatum Galliae*, qui appartenaient au pays du moyen Rhône, semblent avoir été généralement assez intrigués de ne pas rencontrer le nom de la ville épiscopale de Belley dans le vénérable document qu'ils transcrivaient, et plusieurs d'entre eux tentèrent de l'identifier avec quelqu'une des villes de la Notice dont l'emplacement ne leur était pas connu: c'est ainsi que l'un y vit le *castrum Argentariense* de la province Séquanaise[3], dont l'identité avec *Argentovaria*, ville des *Rauraci*, est ordinairement admise, et qu'un autre crut y reconnaître la *civitas Albensium*, de la province Viennoise[4], dont le chef-lieu avait été, au VIe siècle, transporté d'Aps à Viviers. Les auteurs modernes considèrent l'évêque de Belley comme le successeur de celui de la *civitas Equestrium* ou de Nyon[5]; mais cette opinion ne saurait être non plus admise, puisque Nyon et le *comitatus Equestricus* ont fait partie, durant tout le moyen âge, du diocèse de Genève.

1. *Gallia christiana*, t. V, col. 892.

2. Le nom latin de Belley est *Belica* dans les souscriptions au concile de Mâcon, en 585 (voy. plus haut, page 132, note 1).

3. « Civitas Belicensium, quae antea castrum Argentariense vocabatur », telle est la leçon fournie par un manuscrit de Petau, publié par Duchesne, et reproduit par Bouquet (t. II, p. 11). Un manuscrit du XIVe siècle, conservé à la Bibliothèque du Vatican (fonds Palatin, 1357), reproduit cette variante, mais d'une manière assez fautive.

4. Tous les manuscrits de la famille séquanaise, dont nous avons parlé à la page 191, portent la leçon : *Civitas Albensium, hoc est Belisio.*

5. *Gallia christiana*, t. XV, col. 601-602.

Bien que l'évêque de Belley ne figure pas parmi les signataires du concile d'Épaone, en 517, on ne doute pas, en raison de la situation de cette ville, qu'elle ne fût alors soumise aux Bourguignons. Il est probable qu'après la conquête de la Bourgogne par les Francs, en 534, Belley fut donnée à Childebert, le roi de Paris, mais le partage de 561 la comprit dans le second royaume de Bourgogne qui forma alors le lot de Gontran, et il fut représenté au concile réuni à Mâcon, par ordre de ce prince, en l'an 585.

La ville de Belley n'est pas nommée dans les écrits de l'évêque de Tours.

§ 11. — CIVITAS VALLENSIUM.

Ni la *civitas Vallensium*, ni son chef-lieu *Octodurum*, ne sont mentionnés par Grégoire. On sait toutefois que l'un et l'autre firent partie du premier royaume de Bourgogne, puisque Constance, *episcopus civitatis Octodorensis*, souscrivit en 517 au concile d'Épaone. Sept ans plus tard, ou tout au moins en 534, ils furent compris, par suite des conquêtes franques, dans les États du roi d'Austrasie auquel ils facilitèrent l'accès de l'Italie, et Gramatius, successeur de Constance, figurait en 535 au concile austrasien de Clermont. Après la mort de Clotaire Ier (561), le Valais fit partie du second royaume de Bourgogne, comme le prouvent les souscriptions du représentant de l'évêque de ce pays au second concile de Mâcon en 585. A cette époque, le siége épiscopal n'était plus à *Octodurum*, tombé en décadence à la suite des guerres, et surtout des inondations de la Dranse[1], qui se joint au Rhône en cet endroit; on l'avait transporté à *Sedunum*, aujourd'hui Sion, et le transfert était déjà un fait accompli lors de la réunion du second concile de Mâcon où l'évêque du Valais est qualifié *episcopus à Sedunis*.

AGAUNUM, *monasterium*. — Grégoire attribue au roi Sigismond la construction du monastère d'Agaune, ainsi que celle

1. Lutz, *Dictionnaire géographique et statistique de la Suisse*, édition de Sprecher, trad. de l'allemand, t. Ier, p. 13.

des maisons et des basiliques qui en dépendaient[1], et un chroniqueur bourguignon du VI[e] siècle relate ce fait sous l'année 515[2], date à laquelle le vieux roi Gondebaud, qui avait associé Sigismond au trône, vivait encore. C'est là, devant les sépulcres des bienheureux martyrs de la légion thébéenne, que le monarque bourguignon vint faire pénitence du meurtre de Sigeric, son fils, qu'il avait fait mettre à mort sur la foi d'accusations mensongères. Avant de rentrer à Lyon, sa capitale, Sigismond fonda des psalmodies perpétuelles dans le monastère d'Agaune[3] où il allait chercher un refuge en 523, lorsqu'il tomba, revêtu de l'habit monastique, aux mains du roi franc Clodomir[4], qui, vainqueur implacable, le fit périr en 524. C'est là enfin que son corps ayant été transporté pour y recevoir une sépulture honorable, il fut bientôt vénéré comme un martyr et que les fébricitants venaient prier sur son tombeau pour obtenir leur guérison[5].

La réputation de Sigismond ne pouvait cependant pas éclipser celle des vénérables « saints d'Agaune[6] », surtout celle de leur chef, saint Maurice, dont le pieux roi Gontran obtint des reliques en échange des présents qu'il adressa aux religieux du couvent[7], et le vieux nom *Agaunum*, que d'anciens hagiographes prétendent tiré d'un mot gaulois synonyme de « pierre » ou de « rocher »[8],

1. *Historia Francorum*, l. II, c. V.

2. « Florentio et Anthemio : his consulibus monasterium Acauno a rege Sigismundo constructum est. » (*Marii episcopi Chronicum*.)

3. *Historia Francorum*, l. II, c. VI. — *De gloria martyrum*, c. LXXV.

4. *Historia Francorum*, l. II, c. VI. — *Marii Chronicum*.

5. *De gloria martyrum*, c. LXXV.

6. « Sancti Agaunenses », « sancti Agauni », « beatissimi martyres legionis felicis », tels sont les noms sous lesquels les désigne Grégoire.

7. *De gloria martyrum*, c. LXXVI.

8. Le biographe de saint Romain, qui peut avoir écrit dans la seconde moitié du V[e] siècle, s'exprime ainsi : « Quamvis ergo Agaunus vester gallico priscoque sermone, tam primitus per naturam quam nunc quoque per ecclesiam veridica praefiguratione Petri *petra* esse dignoscitur. » (*Vita sancti Romani*, praef., apud Bolland., t. III Febr., p. 741.) L'auteur de la Passion (interpolée) de saint Maurice écrit plus simplement : « Agaunum accolae, interpretatione gallici sermonis, saxum dicunt » (*Passio interpolata sancti Mauricii*, apud Bolland., t. VI Sept., p. 345). M. d'Arbois de Jubainville, qui a publié dans la *Revue archéologique* (t. II de 1869, p. 188-190) une note sur l'*Étymologie* d'Agaunum, *nom latin de Saint-Maurice en Valais*, rapproche de ces textes une phrase de Pline où *Acaunu marga* est donné comme le nom d'une marne (*marga*) pierreuse : « Proxima terra est infra quae vocatur *Acaunu marga*, intermixto lapide terrae minutae arenosae. » (*Historia naturalis*, l. XVII, c. VII.)

fut abandonné plus tard pour le vocable de saint Maurice. Le monastère des martyrs thébéens, qui subsiste encore, a donné naissance à la ville de Saint-Maurice (Suisse, canton du Valais).

TAUREDUNUM, *castrum*. — La forteresse de *Tauredunum* dominait le Rhône, assise sur une montagne qui, se détachant tout à coup de la masse rocheuse dont elle faisait partie, fut projetée dans le fleuve avec les habitants, les églises et les maisons qui la couvraient. Les eaux du Rhône, qui coule là dans un étroit défilé, refoulées en arrière par ce barrage subit, inondèrent la partie supérieure de la vallée, dévastant tout ce qu'elles rencontraient; puis, se précipitant en masse dans la partie inférieure, elles surprirent inopinément les habitants, les tuèrent, renversèrent leurs demeures, détruisirent les bestiaux, emportant par cette violente et soudaine inondation tout ce qui était situé sur les rives du fleuve jusqu'à Genève, où les eaux, dit-on, pénétrèrent par-dessus les murs et emportèrent le pont[1].

Grégoire de Tours rapporte cet événement parmi ceux qui s'accomplirent entre la mort de Clotaire Ier (561) et celle de Charibert. L'évêque Marius d'Avenches, dont le diocèse comprenait toute la partie orientale de la rive nord du Léman, le place à l'année 563, et désigne la montagne écroulée sous le nom de *mons Tauretunensis*, qu'une nuance de prononciation, seulement, différencie du vocable employé par Grégoire; il indique en outre la situation de cette montagne dans le Valais. C'est pourquoi on peut écarter à première vue l'opinion de ceux qui veulent placer *Tauredunum*, soit au fort de l'Écluse, à sept lieues au-dessous de Genève, soit encore quelques lieues plus bas, à la perte du Rhône, près de Bellegarde, soit enfin, par suite d'un prétendu rapport de nom, à Tournon, en Vivarais.

M. Gingins-la-Sarra, dans un mémoire spécialement consacré à la recherche de l'emplacement de *Tauredunum* et publié en 1855[2], rejette également l'assertion des chercheurs qui préten-

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXXI. — *Marii episcopi Chronicum*.
2. *Recherches sur quelques localités du Bas-Valais et des bords du Léman aux premiers temps de notre ère, et en particulier de l'eboulement de* Tauredunum *en* 563, imprimé dans les *Mémoires de l'Institut genevois*, t. III, p. 1-63.

dent retrouver les traces de l'éboulement relaté par Grégoire et par Marius sous la dent d'Oche, près d'Évian, sur la rive méridionale du lac, ou à la Rochia, entre le Boveret et la porte du Scex, tout près par conséquent de l'entrée du Rhône dans le Léman, ou enfin entre Vouvry et Chambéry, c'est-à-dire sur la rive gauche du Rhône, à mi-chemin de Saint-Maurice au lac[1]. Les traces de plusieurs grands éboulements, anciens et modernes, de la partie du massif de la dent du Midi, appelée le mont Jorat par les gens du pays, sont particulièrement visibles, dit-il, au Bois-Noir, sur le territoire d'Épinacey, où la nouvelle route du Simplon, pratiquée dans les décombres de la montagne, est bordée des deux côtés par d'énormes blocs de pierre écroulés qui s'étendent jusqu'aux bords du Rhône. C'est là qu'une tradition, constante aux yeux du savant suisse, bien qu'on la trouve seulement mentionnée pour la première fois en 1666[2]; c'est là qu'une tradition, d'origine évidemment savante, voit les ruines de la ville d'Épaone où se tint le concile bourguignon de l'an 517 : le nom de la ville détruite aurait persisté dans celui d'Épinacey qu'on fait cependant dériver aussi, et avec raison, du nom *Spinacetum* mentionné par les anciens titres de l'abbaye de Saint-Maurice. M. Gingins-la-Sarra, que rien n'étonne, considère cette prétendue tradition de la ruine d'Épinacey-Épaone comme un souvenir de l'éboulement de *Tauredunum* qu'il place en cet endroit; il rapproche ensuite l'appellation *Tauredunum* de celle de *Tarnadae* ou *Tarnaiae* que portait, à l'époque romaine, une station itinéraire voisine de Saint-Maurice; il la compare aussi avec plusieurs vocables géographiques de la même contrée, avec lesquelles elle n'a pas de rapports plus évidents, et en conclut que « le radical celto-germanique *taur* (*tauern*) » semble avoir été le nom primitif et général du défilé de Saint-Maurice[3].

Après le mémoire de M. Gingins-la-Sarra, la question de *Tauredunum*, est-il besoin de le dire, ne parut pas épuisée. C'est ce

1. *Recherches sur quelques localités du Bas-Valais*, p. 6.
2. *Histoire de saint Sigismond, roi de Bourgogne et martyr*, rédigée par le P. Sigismond de Saint-Maurice et imprimée à Sion en 1666.
3. *Recherches sur quelques localités du Bas-Valais*, p. 62-63.

que constate M. Henri Bordier dans une excellente note qu'il a jointe à sa traduction de l'Histoire des Francs : « Deux autres antiquaires suisses, MM. Troyon et Morlot, dit-il, croient que l'éboulement dut avoir lieu plus près de l'embouchure du Rhône dans le Léman. En effet, à l'endroit appelé les Evouettes, près de Chessel[1], sur un vaste terrain que les habitants nomment la Derotchiaz[2], ils ont reconnu géologiquement un éboulement énorme qui, descendu des sommités bordant la rive gauche du Rhône, a franchi le fleuve et s'est étendu en demi-cercle fort en avant sur la rive droite. Ces messieurs, avant d'affirmer, comme ils l'ont fait depuis[3], que là avait été *Tauredunum*, ont pris soin de construire une imitation exacte des configurations topographiques du cours supérieur du Rhône et du Léman tout entier ; puis ils ont exécuté matériellement, avec des liquides de couleur différente pour en bien reconnaître l'effet, une double répétition, en petit, du désastre de *Tauredunum*. Si l'on place la crue forcée des eaux du Rhône à Saint-Maurice, la débâcle n'a presque point d'effet sur le Léman, qui ne commence que quatre lieues plus loin ; mais si on la place aux Evouettes, la masse des eaux tombe dans le fond du lac en y faisant la fonction d'un coin qui refoule le Léman avec une telle énergie dans toute sa longueur, que Genève est inondée, comme le dit Grégoire[4]. »

1. M. Bordier écrit ici, à tort, ce nous semble : « les Yvouettes, près Chazelles (*Castella*). »
2. Le nom Derotchiaz, c'est-à-dire *le Déroché*, est dû certainement à un éboulement.
3. M. Bordier ajoute ici entre parenthèses : « notamment dans les *Mémoires de la Société vaudoise des sciences naturelles* » ; mais nous n'avons pu trouver dans ce recueil aucune mention du travail de MM. Troyon et Morlot sur *Tauredunum*.
4. Henri Bordier, *Histoire ecclésiastique des Francs par saint Grégoire, évêque de Tours*, t. II, p. 431.

CHAPITRE V

LA DEUXIÈME LYONNAISE

(PROVINCIA LUGDUNENSIS SECUNDA).

§ 1. — METROPOLIS CIVITAS ROTHOMAGENSIUM.

Le territoire de Rouen est appelé par Grégoire *urbs*[1], *civitas*[2] ou *terminus Rothomagensis*[3], et ses habitants sont nommés *Rothomagenses*[4].

Nous avons montré plus haut[5] qu'après la mort de Clovis, Rouen, de même que Beauvais et Amiens, fit certainement partie du royaume de Paris que Childebert gouverna jusqu'en 558. Le partage de 561 l'attribua également au roi de Paris, comme le prouve la souscription de l'évêque Prétextat au concile tenu à Tours, en 567, du consentement de Charibert.

La cité de Rouen ne paraît dans l'*Historia Francorum* qu'à dater de l'année 575; elle obéissait alors à Chilperic auquel l'avait sans doute donnée le partage des États de Charibert. A cette époque, Sigebert, s'étant emparé de toutes les villes de Chilperic situées entre Paris et la Loire, s'avança jusqu'à la cité de Rouen dans l'intention de les abandonner aux ennemis — c'est le nom par lequel Grégoire désigne les auxiliaires que Sigebert avait amenés d'outre-Rhin; — mais il en fut empêché par les siens[6], et, peu de jours après, il tombait à Vitry sous le fer des assassins, laissant à son frère la paisible possession des territoires envahis. Ce fut alors que Chilperic relégua la reine Brunehaut, veuve de

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. LII; l. VIII, c. XXXI et XLI.
2. *Ibid.*, l. V, c. I.
3. *Ibid.*, l. VII, c. XIX. — Dans ce même chapitre, Rouen est nommé *Rothomagus*.
4. *Ibid.*, l. VII, c. XVI.
5. Voyez pages 116, 117.
6. *Historia Francorum*, l. IV, c. LII.

Sigebert, dans la ville de Rouen, où l'union de cette princesse avec Mérovée, le propre fils du roi de Soissons, fut célébrée par l'évêque Prétextat[1]. De là l'accusation qui pesa sur ce prélat et qui le fit traduire en 577, par Chilperic, devant un concile assemblé à Paris[2].

Le territoire de Rouen resta constamment aux mains de Clotaire II, le fils et successeur de Chilperic, à l'exception de la partie du Roumois, située sur la rive gauche de la Seine, qu'il dut céder en 600 au roi de Bourgogne, ainsi que tous ses autres pays d'entre Seine et Loire, et qu'il tenta vainement de recouvrer en 604[3].

RHOTOJALUM, *villa*. — C'est dans cette *villa* du pays de Rouen (*quae in Rothomagensi termino sita est*) que le roi Gontran, tuteur de son neveu Clotaire II, exila en 584 la reine Frédegonde, mère du jeune prince[4]. L'identité de *Rhotojalum* et du Vaudreuil, localité qui forme aujourd'hui les deux communes de Notre-Dame du Vaudreuil et de Saint-Cyr du Vaudreuil (Eure, arrondissement de Louviers, canton de Pont-de-l'Arche), peut être appuyée à la fois par la philologie et l'archéologie. En effet, le nom de Vaudreuil équivaut à Vau de Reuil (*vallis Rhotojali*), et il apparaît au XIIe siècle sous la forme *vallis Rodolii* dans Orderic Vital, et sous celle de *val de Roel* dans le Roman du Rou, tandis que la dénomination primitive est encore employée, sous une forme altérée, il est vrai, dans une charte du commencement du XIe siècle[5]. Les sépultures franques que l'on trouve en si grand nombre sur le territoire du Vaudreuil[6] attesteraient, en l'absence du texte si positif de Grégoire, l'existence en ce lieu d'un centre d'habitations aussi important que pouvait l'être une *villa* royale du VIe siècle[7].

1. *Historia Francorum*, l. V, c. I-II.
2. *Ibid.*, l. V, c. XIX.
3. Voy. plus haut, page 137.
4. *Historia Francorum*, l. VII, c. XIX.
5. *Mémoires et notes de M. Aug. Le Prévost pour servir à l'histoire du départem. de l'Eure*, t. II, p. 501-502.
6. On a aussi découvert au Vaudreuil, en 1858, un cimetière gallo-romain, sur lequel M. l'abbé Cochet a publié une notice dans la *Revue des Sociétés savantes* (juin 1864).
7. Il semble que ce soit aussi au Vaudreuil qu'il faille placer le *Rhotojalum* indiqué

Le plus ancien pouillé connu du diocèse de Rouen, rédigé sous l'épiscopat de Pierre de Colmieu (1236-1244)[1], ne compte pas Notre-Dame, ni Saint-Cyr de Vaudreuil, au nombre des paroisses du diocèse de Rouen : dès cette époque, elles faisaient partie du diocèse d'Évreux, auquel on les avait évidemment rattachées lors d'un remaniement partiel de la limite commune des deux évêchés[2].

§ 2. — CIVITAS BAJOCASSIUM.

Grégoire parle à plusieurs reprises des habitants de la cité de Bayeux qu'il nomme ordinairement *Bajocassini*[3] ; une fois cependant il emploie l'épithète *Bajocassensis*[4].

La vraisemblance, ainsi qu'un passage de la Vie de saint Marcoul, permet de supposer que le Bessin fit partie du royaume de Childebert Ier[5], et il est très-probable qu'il fut compris, lors du partage de 561, dans le lot de Charibert, dont Paris fut la capitale, comme elle avait été celle de Childebert. Quoi qu'il en soit, dès 578, c'est-à-dire onze ans après la mort de Charibert, Bayeux était soumis à Chilperic, qui fit marcher les *Bajocassini*, ainsi que les habitants de plusieurs autres de ses cités, contre les Bretons, qu'ils rencontrèrent sur les bords de la Vilaine. C'est dans le récit de cette expédition qu'apparaissent pour la première fois les Saxons du Bessin (*Saxones Bajocassini*) dont nous avons fait précédemment mention au chapitre consacré aux populations de la Gaule[6].

par Fortunat dans la Vie de saint Lubin, évêque de Chartres, comme l'une des résidences du roi Childebert Ier.

1. Ce pouillé vient d'être publié dans le tome XXIII du *Recueil des historiens de France*, p. 228-229.

2. En conséquence de ce fait, notre carte des *civitates* de la Gaule à l'époque du traité d'Andelot prolonge le territoire de Rouen jusqu'au Vaudreuil, attribuant ainsi de ce côté, à cette circonscription, les finages de dix communes que ne lui donnent pas les pouillés.

3. *Historia Francorum*, l. V, c. XXVII ; l. IX, c. IX ; l. X, c. XIII. — *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXII.

4. *Miracula beati Martini*, l. II, c. LIII.

5. Le biographe de saint Marcoul (*Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. I, p. 128) semble autoriser cette hypothèse, lorsqu'il dit que son héros naquit, « au temps de Childebert », d'une des plus nobles et des plus riches familles chrétiennes du Bessin.

6. *Historia Francorum*, l. V, c. XXVII.

En 590, le Bessin obéissait encore à Frédegonde, veuve de Chilperic[1], et c'est seulement en 600 que ce pays dut être enlevé à son fils Clotaire II, pour être joint au royaume de Bourgogne[2].

Une curieuse particularité rapportée par Grégoire est l'usage du vin dans ce pays, à l'époque franque[3].

§ 3. — CIVITAS ABRINCATUM.

Avranches est nommé *Abrincates* par Grégoire[4], qui désigne son territoire sous le nom de *civitas Abrincatinae*[5] et les habitants sous celui d'*Abrincatini*[6].

Le partage de 561 avait donné cette cité à Charibert. La mort de ce prince (567) la fit passer à son frère Sigebert, et le traité d'Andelot (587) en assura la possession à Childebert II, fils et successeur de Sigebert[7].

§ 4. — CIVITAS EBROICORUM.

La cité d'Évreux, qui ne figure pas dans les écrits de l'évêque de Tours, paraît avoir fait partie du royaume de Paris sous Childebert Ier, comme sous Charibert. A la mort du second de ces princes, elle fut jointe, selon toute vraisemblance, aux États de Chilperic, et le fils de celui-ci, Clotaire II, la posséda sans doute jusqu'en l'an 600, qu'il dut céder au roi de Bourgogne, Théoderic II, ses possessions d'entre Seine et Loire.

§ 5. — CIVITAS SAGIORUM.

Si Séez ni son territoire ne sont nommés par Grégoire, on

1. *Historia Francorum*, l. X, c. IX.
2. Voy. plus haut, page 137.
3. *Miracula beati Martini*, l. II, c. LIII. — Il faut lire attentivement le chapitre où Grégoire rapporte l'histoire d'un prêtre du Bessin, pour voir que cet homme ne se livrait pas seulement en Touraine à l'usage immodéré du vin. La vigne était, au reste, encore cultivée sur un certain nombre de points de la Normandie, dans les derniers siècles du moyen âge (Léop. Delisle, *Étude sur la condition de la classe agricole en Normandie*, p. 418-470).
4. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.
5. *Miracula beati Martini*, l. II, c. XXXVI.
6. *Ibid.*, l. III, c. XIX.
7. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.

connaît cependant ses possesseurs successifs au cours du VIe siècle. Située entre les territoires de Bayeux, du Mans et de Chartres, qui appartinrent à Childebert Ier, il n'est pas douteux que la cité de Séez fut d'abord comprise dans le royaume de Paris, auquel la rattacha aussi le partage de 561 : ce dernier fait se déduit de la présence de Leudebaud, évêque de Séez, au concile des évêques du royaume de Charibert, réunis à Tours en 567. Dans le partage qui suivit la mort du second roi de Paris (567), Séez fut certainement attribuée à Gontran, car Leudebaud assista au concile que ce prince convoqua en 573. Si Chilperic put, au temps de sa toute-puissance, s'emparer de la *civitas Sagiorum*, il n'est pas douteux cependant qu'elle fit ensuite retour au roi de Bourgogne, puisque le biographe de saint Évroul, abbé d'Ouche au diocèse de Séez, date la mort de ce bienheureux, survenue en 596, des années du règne de Childebert II, successeur de Gontran[1].

§ 6. CIVITAS LEXOVIORUM.

Grégoire de Tours ne mentionne pas nominalement la ville de Lisieux qu'il qualifie cependant *civitas*, mais il consacre un chapitre de l'Histoire des Francs aux persécutions exercées par un mauvais clerc contre l'évêque Aetherius, auquel il donne le titre de *Luxoensis* ou plutôt *Luxoviensis episcopus*[2]. Ailleurs il désigne le territoire de Lisieux par le mot *Lexoense* et se sert de l'ethnique *Lixoviensis*[3].

Après la mort de Clovis (511), Lisieux fit vraisemblablement partie du royaume de Paris; ce que l'on sait de la composition des États de Charibert prouve qu'il en fut de même en 561. Le partage de 567 le donna à Chilperic, que Grégoire nous présente comme le souverain reconnu à Lisieux en 584, lorsque l'évêque Aetherius se vit obligé de passer dans le royaume de

1. « Migravit autem a saeculo quarto kalendas januarii, tempore Rodoberti Sagiensis urbis episcopi, anno videlicet [x]XII regni regis Hildeberti. » (*Vita sancti Ebrulfi, abbatis Uticensis*, c. XXIV, apud Mabillon, t. I, p. 359).

2. *Historia Francorum*, l. VI, c. XXXVI.

3. *Miracula beati Martini*, c. LIV. Le mot *Lixoviensis* se trouve seulement dans le titre de chapitre.

Gontran pour échapper aux persécutions de ses ennemis[1]. Enfin, cette même ville doit être comprise dans les cités d'entre Seine et Loire que Clotaire II fut contraint de céder au roi de Bourgogne en l'an 600.

§ 7. — CIVITAS CONSTANTIA.

Le territoire de Coutances est nommé *civitas* ou *urbs Constantina* dans l'*Historia Francorum*. Il appartenait dans la première moitié du VI[e] siècle à Childebert I[er], roi de Paris, qui donna à saint Marcouf le lieu appelé *Nantus*, situé *in pago Constantino*, pour y construire un monastère connu depuis sous le nom de son fondateur[1] : c'est du moins ce que nous apprend l'auteur de la Vie du saint abbé[2].

Au temps de Grégoire, le Cotentin était soumis à Chilperic, qui le possédait sans doute depuis la mort de Charibert (567), et ce fut dans une île voisine de ce pays, l'île de Jersey peut-être, que le roi de Soissons exila l'évêque de Rouen, Prétextat, en 577[3]. En l'an 600, au plus tard, la cité de Coutances dut passer des mains de l'héritier de Chilperic dans celles du roi de Bourgogne, Théoderic II.

Coutances était sans doute en état de décadence au milieu du VI[e] siècle, car son évêque, saint Lô, qui assista en 549 au cinquième concile d'Orléans, se qualifie *episcopus ecclesiae Constantinae* ou *Brioverensis*, probablement parce qu'il résidait au castrum de *Briovera*[4], où il fut enseveli, et qui quitta plus tard ce nom pour prendre celui du prélat béatifié.

1. *Historia Francorum*, l. VI, c. XXXVI.
2. Voyez plus haut, page 109.
3. *Historia Francorum*, l. V, c. XIX.
4. Saint Léontien, l'un des prédécesseurs de saint Lô, avait assisté, trente-huit ans auparavant, au premier concile d'Orléans, et certains manuscrits des actes de cette assemblée le désignent comme évêque de *Briovera*, qu'ils qualifient *civitas* : « Ex civitate Briovere Leonti[an]us episcopus. » (Valois, *Notitia Galliarum*, p. 98.)

CHAPITRE VI

LA TROISIÈME LYONNAISE

(PROVINCIA LUGDUNENSIS TERTIA)

METROPOLIS CIVITAS TURONUM.

Le nom *Turones*, par lequel les anciens auteurs latins désignaient les habitants de la Touraine, ne se retrouve pas chez Grégoire : au VIe siècle, ce nom appartient à la deuxième déclinaison et non plus à la troisième. Il est alors devenu *Turoni* et revêt, chez l'évêque de Tours, la forme *Turonis*, qui sert à tous les cas[1], hormis au génitif, où l'on trouve encore *Turonorum*[2]. Les Tourangeaux sont nommés *Turonici*[3], appellation que remplacent quelquefois les mots *populus Turonicus*[4]. L'ethnique *Turonicus* a dû d'abord produire, en roman, le mot *tourange*[5], dont la dénomination moderne de la population tourangelle n'est qu'un diminutif.

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXI, XXVI, XLVI; l. V, c. I, II, V, XIV, XXII, XXV, XLIX, L, etc. L'abondance des citations relatives à Tours et à la Touraine ne nous permet pas de les signaler toutes ici; cette observation est applicable aux mots qui suivent.

2. La persistance du génitif s'explique par la différence de l'accent tonique, qui, dans dans *Turonorum*, est sur la pénultième. Grégoire écrit : « Eo die, quo hic interfectus est, erant cum rege multi *Turonorum* atque Pictavorum » (*Historia Francorum*, l. IX, c. IX). On trouve aussi « *Turonorum* episcopus » ou « *Turonorum* sacerdos » (*ibid.*, l. I, c. XLIII; *Miracula beati Martini*, l. II, c. XL), et « populus *Turonorum* » (*Miracula beati Martini*, l. III, c. XXXIV).

3. *Historia Francorum*, l. I, c. XXVIII, XLIII; l. IV, c. LI; l. V, c. XXVII; l. VI, c. XXXI; l. VII, c. XII, XIII, XXIII, XXVIII, XLVII, etc.

4. *Ibid.*, l. V, c. XIX; l. IX, c. XXX.

5. Les romanistes estiment que *dòmina* = dame (ou le masculin *dòminus* = dam) est, en français, le seul exemple de *o* latin accentué devenant *a* (Brachet, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, p. 169). Les noms géographiques en fournissent plusieurs autres, et qui prouvent, à notre avis, que ce phénomène se produit ordinairement lorsque *ò* bref accentué précède une *m* ou une *n*. Exemples: *Turònĭcus* = tour*a*nge; *Rotòmăgus* = Ro*a*n (aujourd'hui Rouen) et Ru*a*n; *Cisòmăgus* = Cir*a*n; *Argentòmăgus* = Argent*a*n, etc.

Quant au pays des *Turones*, Grégoire le nomme le plus souvent *territorium Turonicum* [1], ou simplement *Turonicum*[2], *terminus Turonicus*[3] et *regio Turonica*[4]. On trouve également chez lui l'expression *civitas Turonica* ou *urbs Turonica*, désignant la ville de Tours aussi bien que la Touraine[5]; enfin, une fois aussi, les mots *apud Turonos*[6], qui doivent être traduits par l'expression française : « en Touraine ».

Les ouvrages de Grégoire, cela se comprend aisément, renferment de précieux renseignements sur les vicissitudes politiques de la Touraine. Ils nous apprennent que, à la fin du v[e] siècle, ce pays était au pouvoir des Goths; il est douteux cependant que la domination gothique se soit étendue sur la partie de la *civitas Turonum* située au nord de la Loire[7]. Volusien, qui remplaça Perpetuus sur le siége épiscopal de Tours vers 491, soupçonné par les Goths de vouloir se soumettre aux Francs, fut, dans la septième année de son pontificat, envoyé en exil dans le territoire de Toulouse, où il mourut[8]. Son successeur Verus, devenu suspect pour la même cause, eut un sort identique[9]. Mais, en 507, la défaite d'Alaric et des Goths par Clovis fit passer la Touraine tout entière sous la domination des Francs, et ce fut à Tours, dans la basilique de Saint-Martin, que Clovis, au retour de son expédition victorieuse, revêtit la pourpre, après avoir reçu de l'empereur Anastase le titre de consul[10].

A la suite du partage de la monarchie franque entre les quatre

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXVII; l. VI, c. XXI. — *Miracula beati Martini*, l. I, c. XIX; l. II, c. XLI, etc.
2. *Historia Francorum*, l. V, c. VII; l. VI, c. XXXI-XXXII; l. VII, c. XXI, XXIV et XXVII, etc.
3. *Ibid.*, l. V, c. XIII; l. VI, c. XII; l. VII, c. XII.
4. *Ibid.*, l. IV, c. XLIX; l. V, c. XIV.
5. *Ibid.*, l. II, c. XIV, XVI; l. V, c. XLVIII, L; l. VI, c. XII, XIII, XXV; l. VII, c. XXIX, etc.
6. *Ibid.*, l. V, c. VII, dans le passage suivant, où il est question d'un vénérable religieux qui passa la plus grande partie de sa vie à Saint-Senoch, en Touraine, et non pas à Tours : « Nam benedictus Senoch presbyter, qui apud Turonos morabatur, sic migravit a saeculo. »
7. Voy. plus haut, page 42.
8. *Historia Francorum*, l. II, c. XXVI; l. X, c. XXXI, § 7.
9. *Ibid.*, l. X, c. XXXI, § 8.
10. *Ibid.*, l. II, c. XXXVIII.

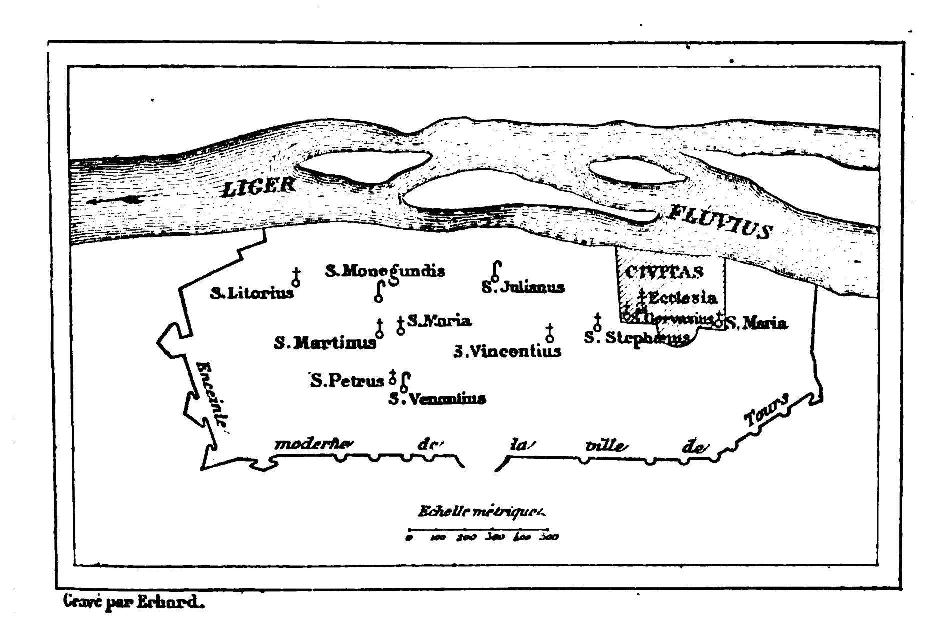
fils de Clovis, en 511, la Touraine fit partie du lot de Clodomir, qui, en 522, désigna Ommatius pour occuper le siége épiscopal de Tours[1]. La mort de Clodomir, ou plutôt le meurtre de ses fils la fit passer au pouvoir de Clotaire. La résistance du successeur d'Ommatius, Injuriosus, à un décret de Clotaire portant que toutes les églises de son royaume abandonneraient au fisc le tiers de leur revenu[2], et certains détails relatifs à l'élévation d'Euphronius à l'épiscopat de Tours[3], en 556, corroborent le fait de la possession de la *civitas Turonum* par le roi de Soissons, du vivant même de Childebert.

Dans le partage qui suivit la mort de Clotaire, en 561, la Touraine échut à Charibert, roi de Paris, qui nomma Leudastès au comté de Tours[4] et réunit en 567 un synode dans cette ville[5]. Après la mort de Charibert, le sort donna Tours à Sigebert, et quelques années plus tard celui-ci, aidé par Gontran, en chassa Clovis, fils de Chilperic, qui l'occupait au nom de son père[6]. En 573, Chilperic s'empara de nouveau de cette cité, qu'il dut abandonner après une guerre terrible[7]. Sigebert domina encore sur la Touraine pendant deux années; mais, quand il fut tombé sous le fer des assassins, en 575, la province tant convoitée fut enfin soumise par Chilperic, qui la garda jusqu'à sa mort (584)[8]. Les Tourangeaux se seraient alors soumis au roi d'Austrasie, Childebert II, fils de Sigebert, si le roi Gontran, faisant envahir leur pays par les habitants du Berry, ne les avait contraints de reconnaître sa domination[9]. Cependant, dès l'année suivante, Gontran adoptait Childebert, et en 587, par le traité d'Andelot, il

1. *Historia Francorum*, l. III, c. XVII. Après la mort de ce prince, la reine Clotilde agit à Tours comme souveraine en nommant à l'évêché de cette ville Théodore et Proculus, qu'elle avait fait venir de Bourgogne (*ibid.*); mais cet événement ayant eu lieu en 526, il est possible qu'elle exerçât l'autorité comme tutrice de ses petits-fils, dont la date de mort n'est pas fixée d'une manière certaine.
2. *Ibid.*, l. IV, c. II.
3. *Ibid.*, l. IV, c. XV.
4. *Ibid.*, l. V, c. XLIX.
5. Voyez plus haut, page 122.
6. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLVI.
7. *Ibid.*, l. IV, c. XLVIII-XLIX.
8. *Ibid.*, l. V, c. I, II, III, XIII, XLVIII, XLIX, etc.
9. *Ibid.*, l. VII, c. XII.

rendit au jeune roi Tours et plusieurs cités qui jadis avaient appartenu à Sigebert[1].

Grégoire mentionne une quinzaine de sanctuaires situés à Tours ou dans sa banlieue, ainsi que quarante-cinq localités de la Touraine. Nous allons résumer ce qu'il dit de chacun d'eux et essayer de découvrir l'emplacement qu'ils occupaient.



Gravé par Erhard.

TOURS, D'APRÈS LES ÉCRITS DE GRÉGOIRE.

Ecclesia Turonica. — C'est à l'évêque Litorius (337-391) qu'on doit la construction, dans l'enceinte de la ville (*infra urbem Turonicam*), de la cathédrale primitive (*prima ecclesia*) de Tours[2]. Deux siècles plus tard, un incendie ayant dévoré la cité et ses trois églises, une de ces églises, la plus ancienne peut-être (*vetustissima*), ne fut point relevée par l'évêque Euphronius, qui répara les deux autres basiliques[3]. Cette « très-ancienne église » n'est certainement pas différente de « l'église de la ville de Tours », *eccle-*

1. *Historia Francorum*, l. IX, c. xx.
2. *Ibid.*, l. X, c. xxxi, § 2.
3. *Ibid.*, l. X, c. xxxi, § 18.

sia urbis Turonicae, c'est-à-dire de la cathédrale que Grégoire trouva consumée par l'incendie, treize ans après, lors de son élévation sur le siége épiscopal, église qu'il rebâtit plus grande et plus élevée et dont il fit la dédicace la dix-septième année de son ministère (vers 580)[1]. C'est dans ce sanctuaire que saint Martin et les autres prélats avaient été consacrés à la dignité épiscopale, et Grégoire rapporte, sur la foi de vénérables prêtres, qu'on y avait déposé jadis (*ab antiquis*) des reliques des saints d'Agaune, reliques dont il retrouva la châsse au trésor de la basilique martinienne et qu'il replaça dans la nouvelle église[2]. Cette dernière circonstance explique le vocable de Saint-Maurice sous lequel l'église cathédrale fut désignée jusqu'à l'époque à laquelle la translation du corps de saint Gatien, premier évêque de Tours, primitivement déposé dans l'église de Saint-Lidoire, lui fit donner le nom de ce prélat[3].

On sait par Grégoire que l'évêque Perpetuus (464 env. à 494) institua la vigile de la Pentecôte dans l'église, *in ecclesia,* et la vigile de la Passion de saint Jean dans la basilique, au baptistère (*ad basilicam, in baptisterio*)[4]. Cette dernière mention se rapporte, aussi bien que la première, à l'église cathédrale de Tours.

SANCTORUM GERVASII ET PROTASII *ecclesia.* — L'église de Saint-Gervais et de Saint-Protais, construite par l'évêque Eustochius (447-461), renfermait des reliques de ces bienheureux martyrs, reliques que saint Martin avait rapportées d'Italie, comme l'explique une lettre, aujourd'hui perdue, de saint Paulin[5]. Il est probable qu'elle fut achevée ou agrandie par l'évêque Ommatius (522-526), auquel Grégoire attribue également la fondation de cette église qu'il dit contiguë au mur de la ville[6].

1. *Historia Francorum,* l. X, c. XXXI, § 19.
2. *Ibid.*
3. Le nom de saint Gatien ne fut donné à l'église cathédrale qu'à partir du XIVe siècle. (Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine,* p. 124.)
4. *Historia Francorum,* l. X, c. XXXI, § 6.
5. *Ibid.,* l. X, c. XXXI, § 5. Grégoire (*De gloria martyrum,* c. XLVII) se réfère encore à la lettre de saint Paulin, et il résulte de cette seconde mention que les reliques de saint Gervais et de saint Protais rapportées par saint Martin consistaient en linges trempés dans le sang des deux martyrs lors de la translation de leurs corps à Milan.
6. *Ibid.,* l. X, c. XXXI, § 12.

Cet édifice disparut au XVII[e] siècle, lors de l'agrandissement du palais archiépiscopal[1] : il ne peut, par conséquent, être confondu avec une chapelle et un hospice de Saint-Gervais et de Saint-Protais, situés dans le voisinage de l'église de Sainte-Marie la Riche[2], c'est-à-dire à 1300 mètres environ à l'ouest de la cité gallo-romaine, tandis que Grégoire place l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais dans l'enceinte de la ville[3].

SANCTI JOANNIS BAPTISTAE *ecclesia seu baptisterium*. — Dans les premiers siècles du christianisme, les baptistères des villes, quoique dépendants des églises cathédrales, en étaient parfois assez éloignés[4]. Nous ne connaissons pas exactement la position de celui de Tours, que Grégoire mentionne dans deux passages différents. L'évêque Perpetuus (464 env. à 494) avait consacré la vigile de la Passion de saint Jean *ad basilicam*, dans le baptistère[5] : les mots *ad basilicam* se rapportent évidemment ici à l'église cathédrale que l'historien des Francs vient de nommer *ecclesia*[6]. Grégoire, qui reconstruisit la cathédrale, fit élever à l'usage de cette église (*ad ipsam basilicam*) un nouveau baptistère dans lequel il plaça des reliques de saint Jean et de saint Serge[7]. Quant à l'ancien baptistère, qui, probablement, avait échappé à l'incendie de 561, il y déposa des reliques de saint Bénigne, martyr, c'est-à-dire de saint Bénigne de Dijon. Selon Mabille, l'ancien baptistère serait alors devenu une église de Saint-Bénigne[8] ; mais comme ni les chroniques ni les chartes ne mentionnent d'église de ce nom, il est impossible de savoir ce qu'il devint.

Quant au nouveau baptistère, il serait peut-être possible d'y reconnaître une église de Saint-Jean qui, au temps de Ruinart, existait encore dans le voisinage de la cathédrale[9].

1. Mabille, *Essai sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 107.
2. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1396.
3. « Infra muros civitatis. » (*Hist. Franc.*, l. X, c. XXXI, § 5.) — « Muro conjuncta est. » (*Ibid.*, l. X, c. XXXI, § 12.)
4. Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. I, 20).
5. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 6.
6. Voyez plus haut, page 245.
7. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 19.
8. Mabille, *Essai sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 102-103.
9. Ruinart, *Greg. Turon. Opera omnia*, col. 40. — Mabille (*Notice sur les divisions territor. de la Touraine*, p. 109) n'hésite pas à placer les deux baptistères près de la

SANCTI JOANNIS BAPTISTAE *ecclesia*. — Outre les deux baptistères, il existait à Tours un autre oratoire muni par Grégoire de reliques de saint Jean-Baptiste. Cet oratoire était situé à l'entrée de la basilique de Saint-Martin, et Grégoire rapporte un prodige accompli en ce lieu par le mérite du précurseur du Christ[1].

L'oratoire en question, étant un appendice de la basilique, ne peut être identifié avec une abbaye dite de Saint-Jean que mentionnent des documents du IXe et du XIe siècle, et qui dès 855 dépendait de la collégiale de Saint-Martin[2]. Ruinart rapporte que, de son temps, on identifiait cet oratoire avec celui où le chapitre de Saint-Martin avait coutume de s'assembler, et qui était en effet consacré à saint Jean-Baptiste[3]; mais il ne donne pas de notions sur sa situation précise, et l'oratoire dont parle Grégoire pourrait être reconnu aussi bien dans une vieille chapelle également

basilique de Saint-Martin. Nous pensons qu'il a été conduit à cette opinion par la présence du mot *basilica* qui, dans les passages précités de Grégoire, accompagne toujours la mention des baptistères; mais *basilica* n'est pas employé spécialement par l'évêque de Tours pour désigner la basilique de Saint-Martin. Pour notre auteur, comme pour ses contemporains, ce mot a un sens aussi étendu que le français *église*, et, lorsqu'il n'est accompagné d'aucune appellation particulière, il signifie l'église par excellence d'une ville, c'est-à-dire la cathédrale. Dans le texte relatif à la construction d'un nouveau baptistère, il ne peut y avoir aucun doute, car l'expression *ad ipsam basilicam* se rapporte à l'église cathédrale dont Grégoire vient de raconter la réédification. L'impartialité nous oblige cependant à reconnaître que les deux faits sont séparés dans le récit de Grégoire par deux incidences qui peuvent dérouter un lecteur trop pressé : la première rappelle le dépôt des reliques de saint Cosme et de saint Damien dans la cellule de Saint-Martin contiguë à l'église cathédrale; la seconde concerne la réparation des basiliques de Perpetuus détruites par le feu. Or, la première de ces incidences a été mal comprise, même par les derniers traducteurs de Grégoire (Bordier, t. II, p. 305; Guizot, revu par Jacobs, t. II, p. 160). L'un traduit *in cellula Sancti Martini ecclesiae ipsi contigua*, par ces mots : « dans la cellule de la basilique de Saint-Martin contiguë à la même église »; l'autre par ceux-ci : « dans une cellule de l'église de Saint-Martin contiguë à la cathédrale »; et Mabille a pu commettre un contre-sens semblable. Le lapsus de Mabille provient surtout, croyons-nous, d'une comparaison de ce texte avec un autre passage de Grégoire (*De gloria martyrum*), c. XV), où notre auteur mentionne un oratoire renfermant des reliques du précurseur du Christ et situé dans l'aître de la basilique de Saint-Martin (voyez l'article suivant). — La même méprise a conduit M. Jules Quicherat à écrire, dans son beau travail sur la *Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours*, la phrase qui suit : « Je donnerai au baptistère [de Saint-Martin] la forme octogone, suivant l'usage du temps; et comme nous savons qu'il contenait des reliques de saint Jean et de saint Serge, j'y ajouterai deux absidioles pour mettre les autels sous lesquels ces reliques furent déposées (G du plan). »

1. *De gloria martyrum*, c. XV.
2. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 109-110.
3. Ruinart, *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 740.

dédiée au précurseur du Christ et qui était placée, selon le savant bénédictin, à l'entrée de l'église de Saint-Martin[1].

Sancti Juliani *monasterium*. — Peu de temps après son ordination, Grégoire, voyageant en Auvergne, visita la basilique de Saint-Julien de Brioude et enleva quelques franges du voile qui couvrait le tombeau du bienheureux. Il les donna plus tard à une basilique que des religieux venaient de construire à Tours en l'honneur de ce martyr[2].

Le monastère naissant est connu, dès lors, sous le nom de Saint-Julien. Dévasté par les Normands en 853, il fut relevé en 938 par l'archevêque Téotolon, qui en confia la direction à Eudes, abbé de Cluny, et il acquit un très-haut degré de prospérité[3]. L'église abbatiale de Saint-Julien, devenue aujourd'hui l'une des paroisses de la ville de Tours, est située non loin de la Loire à une distance à peu près égale de la cathédrale et de la basilique de Saint-Martin; elle ne fut comprise dans l'enceinte de Tours qu'au xive siècle seulement.

Sancti Litorii *basilica*. — Litorius, deuxième évêque de Tours (341-374), qui avait élevé dans l'enceinte de là ville la cathédrale primitive, est aussi le fondateur de la première basilique qu'il établit dans la maison d'un sénateur. Au dire de Grégoire, « il siégea environ trente-trois ans, mourut en paix et fut enterré dans la basilique susdite qui, aujourd'hui, porte son nom[4]. » Saint Martin (374-397) exhuma du cimetière des chrétiens le corps de saint Gatien, l'apôtre de Tours, et l'ensevelit auprès de Litorius[5]. Enfin, l'évêque Perpetuus (vers 464-494) institua la vigile de la Nativité de Litorius dans la basilique que celui-ci avait construite[6].

Dom Ruinart croyait que cette basilique, la plus ancienne de la ville de Tours, ne devait pas être distinguée de l'église cathédrale

1. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 740.
2. *Miracula sancti Juliani*, c. xxxiv.
3. Mabille, *Notice sur les divisions territor. de la Touraine*, p. 111.
4. *Historia Francorum*, l. X, c. xxxi, § 2.
5. *Ibid.*, l. X, c. xxxi, §§ 2 et 4. — Sur le tombeau de Litorius et le culte que lui rendait saint Martin, voyez le *De gloria confessorum*, c. iv.
6. *Ibid.*, l. X, c. xxxi, § 6.

dont le principal patron était autrefois saint Maurice, mais qui de son temps était plus connue sous le nom de Saint-Gatien[1]. D'autres auteurs, distinguant avec raison l'église de Litorius et la cathédrale, supposent que son emplacement était indiqué par celui d'une chapelle de Saint-Lidoire située dans la rue de ce nom, chapelle qui fut détruite en 1357 lors de la réunion de Châteauneuf à la ville de Tours[2]. Mais Mabille estime qu'on ne peut s'arrêter à cette dernière opinion en présence d'une bulle d'Adrien II datant de 871, et constatant que les corps de saint Lidoire et de saint Gatien reposaient alors dans le monastère de Saint-Médard, récemment brûlé par les Normands. Suivant lui, l'église dédiée à saint Lidoire dès le v[e] siècle aurait changé de vocable avant le IX[e][3]. Tel n'est cependant pas l'avis de M. l'abbé Bourassé et de M. l'abbé Chevalier, qui pensent que les deux corps-saints ont pu être transférés momentanément dans une autre église[4], et nous adoptons volontiers leur sentiment, car il serait étrange qu'une église renfermant des reliques aussi précieuses que les corps des deux premiers évêques de la ville eût cessé d'être consacrée à celui de ces prélats qui l'avait élevée, pour être placée sous l'invocation d'un évêque de Noyon dont elle ne possédait certainement pas de souvenirs bien particuliers. Nous assignerons donc à l'église de Saint-Lidoire l'emplacement occupé jusqu'au XIV[e] siècle par une chapelle dédiée au même saint, en faisant observer que, dans tous les cas, cette église était située au moins à 1200 mètres à l'ouest de l'enceinte gallo-romaine de Tours[5].

SANCTAE MARIAE *basilica vel ecclesia.* — Cette église, située

1. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1396.

2. Lebeuf, *Examen d'un passage de Grégoire de Tours sur le temps où l'on a commencé d'enterrer les morts dans les cités*, dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions*, t. XXVII, p. 179.

3. *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 113.

4. *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Touraine*, p. 8, 9 et 27.

5. En effet, si l'église de Litorius était devenue le monastère de Saint-Médard, la distance serait de 1400 mètres, car l'église de Saint-Médard, brûlée en 853, réédifiée depuis et soumise au prieuré de Villeloin, était située en face et à l'O. S. O. de l'église de Notre-Dame la Riche, au lieu où est aujourd'hui l'école des frères. (Mabille, *Notice sur les divisions territor. de la Touraine*, p. 127.)

dans l'enceinte de la ville de Tours (*infra muros*), fut commencée par Ommatius, évêque de Tours (522-526), et achevée par Injuriosus, son troisième successeur (529-546)[1]. M. Mabille la considère comme identique à une abbaye de Notre-Dame située, d'après une charte de 1007, dans le cloître de l'église cathédrale, et la distingue, en conséquence, de l'ancienne église de Notre-Dame de Consolation qui prit, dès le commencement du XI[e] siècle, le nom de Saint-Martin de la Basoche[2]. Cependant, à notre avis, les textes invoqués par le savant tourangeau prouveraient seulement l'existence à l'époque carolingienne, dans l'enceinte de Tours, de deux églises dédiées à la Vierge, et rien ne prouve que l'une plutôt que l'autre fût bâtie par Ommatius et Injuriosus. Un indice pourrait toutefois conduire à préférer Notre-Dame de Consolation à l'abbaye citée en 1007 : c'est que le nouveau nom de cette église, Saint-Martin de la Basoche (*S. Martinus de Basilica*), nous montre en elle une basilique, et cette dernière qualification a été donnée par Grégoire à l'église d'Ommatius. Au reste, en plaçant la basilique de Notre-Dame sur l'emplacement de Saint-Martin de la Basoche, nous nous rangeons à l'avis du vieil historien de l'église de Tours, Maan, adopté de nos jours par M. Vicart[3].

Nous ne croyons pas inutile de rappeler, en terminant cet article, que telle ne semble pas cependant avoir été l'opinion des savants du moyen âge. En effet, Pierre Béchin, en 1138[4], et l'auteur du *Chronicon Turonense magnum*, rédigé en 1225[5], rapportent à la douzième année du règne de Clotaire I[er] (523) la fondation de l'église de l'Écrignole (*ecclesia Scrinioli*), et reconnaissent ainsi l'église construite par Ommatius dans celle de Notre-Dame de l'Écrignole, à Châteauneuf[6]. Cette dernière

1. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, §§ 12 et 15.
2. Mabille, *Histoire sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 115.
3. *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. III, p. 195.
4. « Anno Childeberti et Clotarii XII°, ecclesia Scrinioli dedicata est, habens mansos DCC. » (A. Salmon, *Recueil de chroniques de Touraine*, p. 29.)
5. « Anno VIII° Justini et Clotarii regis Francorum XII°, ecclesia Scrinioli Turonis dedicata est. » (*Ibid.*, p. 80.)
6. Salmon (*Recueil des chroniques de Touraine*, p. XII) n'a pas songé que le fait rapporté par P. Béchin et par le *Chronicon Turonense magnum* était tiré de l'*Historia*

n'était cependant pas située *infra muros*, comme le sanctuaire dont parle Grégoire; mais on ne doit pas oublier qu'au XIIe et au XIIIe siècle il n'existait plus dans la ville même d'église dédiée à la Mère de Dieu.

SANCTAE MARIAE VIRGINIS ET SANCTI JOANNIS BAPTISTAE *ecclesia*. — Il y avait à Tours, au temps de Grégoire, une église consacrée à la Vierge et à saint Jean; elle était réputée pour être funeste aux parjures [1]. Ce fut dans cette église que Grégoire reçut un faux serment de Pelagius : l'historien des Francs, en rapportant ce fait, ne mentionne que la patronne de la basilique [2].

Mabille croit difficile de savoir si cette église a gardé son vocable ou si elle fut détruite au IXe siècle, et suppose que, en raison des mots *in urbe*, employés par Grégoire, elle doit être cherchée hors de la cité (*civitas*) de Tours. C'est pourquoi il signale, dans un aveu de 1393, la mention d'une chapelle (*aumosne*) de Saint-Jean, située au bord de la Loire, à l'est de la ville, chapelle dont l'île Saint-Jean, située au-dessus de l'île Saint-Jacques, a pu prendre sa dénomination [3].

Nous estimons, quant à nous, que cette église n'est pas différente d'une basilique mentionnée dans un diplôme de 849, laquelle, dédiée *à la Vierge*, à saint Pierre et à saint Paul, *à saint Jean-Baptiste*, à saint Denis, à saint Martin et à d'autres saints, renfermait une congrégation ayant pour mission de donner la sépulture aux pauvres. Cette basilique était voisine de Saint-Martin [4], ce qui ne permet pas de méconnaître ici Notre-Dame de l'Écrignole, très-ancienne église de Châteauneuf, dont les religieuses, selon une tradition martinienne relatée dans une

Francorum. Il regarde la fondation de l'église de l'Écrignole comme un événement, le seul il est vrai, que Béchin n'ait pas puisé dans notre auteur pour l'époque antérieure à 594 : on peut donc assurer que Grégoire est l'unique source des chroniqueurs tourangeaux du moyen âge pour le Ve et le VIe siècle.

1. *De gloria martyrum*, c. XX.
2. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XL.
3. *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 114-115.
4. « Conferre et delegare basilicae non longe a monasterio sacratissimi patris Martini *sub honore sanctae Dei genitricis Mariae* et sanctorum apostolorum Petri et Pauli, *Joannis quoque Baptistae* ac sancti Dionysii martyris, necnon et beati Martini, aliorumque sanctorum constructae sive fundatae, et ad sepulturam pauperum fundatae. » (Bouquet, t. VIII, p. 499.)

note du chanoine Courtin, étaient chargées de laver le corps des chanoines décédés et de leur donner la sépulture[1].

Sancti Martini *basilica*. — La basilique de Saint-Martin, si fréquemment nommée dans les œuvres de Grégoire, était le deuxième des édifices bâtis sur le tombeau du bienheureux évêque : il convient donc de rapporter ici les diverses vicissitudes de ce monument.

Saint Martin étant mort à Candes, bourgade du diocèse de Tours située à seize lieues à l'ouest de cette ville, son corps fut vivement disputé entre les Poitevins et les Tourangeaux : ces derniers parvinrent à le ramener à Tours[2], où ils l'ensevelirent à cinq cent cinquante pas de la ville[3]. L'évêque Brice, successeur de Martin, éleva sur le tombeau du bienheureux confesseur une petite basilique où il reçut lui-même la sépulture[4], comme plus tard son successeur, Eustochius[5]. Perpetuus, qui occupa le siége épiscopal de 464 environ à 494, considérant l'affluence de monde qui venait implorer le secours de S. Martin, jugea cette basilique indigne des miracles qui s'y opéraient, et la remplaça par un édifice plus vaste et d'un travail admirable. Cette église, dont Ch. Lenormant[6] et M. Jules Quicherat[7] ont successivement tenté de reconstituer la physionomie, avait, dit Grégoire, 160 pieds de long sur 60 pieds de large ; sa hauteur jusqu'à la voûte était de 45 pieds, et l'on avait pratiqué trente-deux fenêtres dans la partie qui entoure l'autel, vingt dans la nef. Dans tout l'édifice, on comptait cinquante-deux fenêtres, cent vingt colonnes et huit portes, dont trois autour de l'autel et cinq dans la nef[8]. Lenor-

1. « Prima erat Sanctae Mariae de Scrinolio, contigua capiti ejusdem ecclesiae in qua moniales abluebant corpora religiosorum et sepeliebant. » (Note de Courtin, citée par Mabille, *Notice*, p. 118.)

2. *Historia Francorum*, l. I, c. XLIII.

3. Cette distance est énoncée au livre II, c. XIV, de l'*Historia Francorum*.

4. *Ibid.*, l. XI, c. XXXI, § 4.

5. *Ibid.*, l. XI, c. XXXI, § 5.

6. Le travail de Ch. Lenormant, joint à l'édition de l'*Histoire ecclésiastique des Francs* donnée à la Société de l'histoire de France, par MM. Guadet et Taranne (t. I, p. 377-380), a été accompagné d'un plan avec élévation dessiné par M. Albert Lenoir. Il date de 1836.

7. *Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours, d'après Grégoire de Tours et les autres textes anciens*, in-8° de 45 pages avec 4 planches, 1869 (extrait de la *Revue archéologique*, nouv. série, t. XIX, p. 313-324, 403-414 ; t. XX, p. 113, 81-90.

8. *Historia Francorum*, l. II, c. 14 ; cf. l. X, c. XXXI, § 6.

mant s'était seulement servi, pour son travail de restitution, des renseignements généraux que nous venons de rappeler. M. Quicherat a fait mieux : il a recherché avec soin, dans l'œuvre de l'évêque de Tours, tout ce qui, ayant trait à des événements survenus dans la basilique de Saint-Martin, pouvait fournir quelques indications utiles ; il a eu recours, en outre, au recueil d'inscriptions gravées, peintes, ou exécutées en mosaïque, qui accompagnaient la décoration intérieure de la basilique, inscriptions dont la place précise est indiquée par l'auteur du recueil; aussi son travail est-il un véritable chef-d'œuvre de critique archéologique.

Un érudit moderne des plus recommandables, Mabille, prétend que le sanctuaire élevé par saint Brice subsista même après la construction de la basilique de Perpetuus[1]. La lecture de plusieurs passages de Grégoire ne laisse cependant aucun doute à cet égard : il y est dit que la cellule construite par saint Brice fut jetée bas (*submota*) et remplacée par une basilique plus grande[2]; la démolition de l'église primitive, nécessaire pour la construction du nouvel édifice sur le même terrain, est encore attestée par ce fait, rapporté deux fois, que la voûte de la chapelle primitive fut alors employée pour la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul[3]; un autre indice de la démolition de la première basilique se trouve dans cette mention que les fondements du temple élevé par Perpetuus sur le corps du bienheureux confesseur, *super beata membra*, furent plus étendus que les fondements de l'ancien édifice[4]. On a cependant cru voir une contradiction entre cette dernière allégation et ce que Grégoire rapporte de l'exhumation du corps-saint et de sa translation dans la nou-

1. *Notice sur les divisions territor. de la Touraine*, p. 120-121. Cette opinion est déjà exprimée au commencement du XIII[e] siècle, d'après la tradition sans doute, par l'auteur du *Chronicon Turonense magnum* : « Super quem [corpus beati Martini] beatus Bricius, qui ei in episcopatu successit, parvulam ecclesiam construxit, cujus fundamenta apparent adhuc in claustro beati Martini. » (Salmon, *Recueil des chroniques de Touraine*, p. 75.)

2. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 6.

3. *Ibid.*, l. II, c. XIV; l. X, c. XXXI, § 6.

4. *Miracula beati Martini*, l. I, c. VI. Ce chapitre est intitulé : « De translatione beati corporis sancti Martini. »

velle basilique ; mais il semble que la difficulté puisse être résolue en admettant que, durant la construction du nouveau sanctuaire, les restes de saint Martin furent déposés provisoirement dans une petite chapelle construite à cet effet [1] et dont les fondations étaient encore visibles au XIIe siècle dans le préau du cloître [2].

Perpetuus et tous ses successeurs jusqu'à Grégoire, Volusien et Verus exceptés, reçurent la sépulture dans la nouvelle basilique [3], que la reine Clotilde choisit pour retraite à la suite du meurtre des fils de Clodomir [4]. En 558, Wiliachaire, beau-père de Chramn, le fils rebelle de Clotaire, se réfugia avec sa femme dans une maison du cloître de cette église, qui servit aussi d'asile, au VIe siècle, à bon nombre de personnages importants, et il y mit le feu. L'incendie gagna la basilique et y fit de grands ravages ; mais les désastres furent réparés par les soins de Clotaire [5].

Le faubourg au milieu duquel s'élevait la basilique fut entouré de murailles au commencement du Xe siècle. On l'appela dès lors *Châteauneuf*, et en 1355 il fut uni avec la ville de Tours dans une seule enceinte [6].

SANCTI MARTINI *cellula*. — Grégoire dit formellement qu'une cellule de Saint-Martin contiguë à l'église cathédrale existait de son temps : il y plaça des reliques de saint Côme et de saint Damien [7].

C'est à tort que Mabille, ne tenant pas compte du pronom *ipsi*, qui se rapporte à l'église cathédrale, dans la phrase où ce fait est relaté, a cru qu'il s'agissait d'une cellule voisine de la basilique de Saint-Martin [8]. Il ne paraît pas possible d'indiquer l'emplace-

1. Cette opinion a été produite par MM. les abbés Bourassé et Chevalier (*Recherches sur les églises romanes en Touraine*, p. 13), qui signalent l'erreur des gens du moyen âge.
2. Voyez plus haut, page 254, note 1.
3. *Ibid.*, l. X, c. XXXI ; §§ 4-18.
4. *Ibid.*, l. II, c. XLIII ; cf. l. III, c. XXVIII.
5. *Ibid.*, l. IV, c. XX ; l. X, c. XXXI, § 18. — *Miracula beati Martini*, l. I, c. XXIII. — La basilique construite par Perpetuus fut complétement détruite, le 25 juillet 998 ou 999, par un incendie qui consuma Châteauneuf. (Quicherat, *Restitution de la basilique de Saint-Martin*, p. 45.)
6. Mabille, *Notice sur les divisions territor. de la Touraine*, p. 96-98.
7. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 19.
8. *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 106.

ment précis de cette chapelle, qui dut prendre le vocable des deux saints martyrs dont elle renfermait des reliques, car aucun des anciens documents parvenus jusqu'à nous ne la mentionne.

SANCTAE MONEGUNDIS *monasterium*. — Une sainte femme du nom de Monegonde, née dans le pays chartrain, vint, attirée par sa dévotion, prier sur le tombeau de saint Martin et résida dans une cellule voisine sans doute de la basilique. Elle réunit plus tard auprès d'elle quelques religieuses, et reçut la sépulture dans sa cellule, que de nombreux miracles ne tardèrent pas à illustrer[1]. Ruinart place la mort de cette bienheureuse vers l'année 570.

La tradition tourangelle veut que le monastère de Monegonde ait été l'origine de l'abbaye de Saint-Pierre le Puellier, située à moins de 200 mètres au nord de Saint-Martin, et cette tradition semble pouvoir être appuyée de ce qu'on rapporte au sujet de la sépulture de la sainte. Suivant dom Ruinart les restes de Monegonde auraient été conservés dans l'église de Saint-Pierre le Puellier jusqu'en 1562, époque à laquelle les Calvinistes détruisirent presque complétement cet édifice; on en sauva cependant quelques ossements à demi brûlés et des cheveux, qui furent cachés dans la terre, d'où on les tira le 7 juillet 1657 pour les rendre à la vénération des fidèles[2]. Cependant Mabille fait remarquer que le monastère de Sainte-Monegonde existait encore sous ce nom en 1022[3], et qu'il ne doit pas être confondu avec Saint-Pierre le Puellier, désigné déjà sous ce vocable dans la charte de fondation de l'abbaye de Cormery datant de 791[4]. La conclusion à tirer de ces faits contradictoires, c'est que le monastère de Sainte-Monegonde aura sans doute été réuni à celui de Saint-Pierre le Puellier, dont il ne devait pas être fort distant[5].

1. *Vita Patrum*, c. XIX.
2. Ruinart, *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 1249, note *c*.
3. *Notice sur les divisions territor. de la Touraine*, p. 128.
4. *Ibid.*, p. 130.
5. Il n'est pas possible de passer sous silence l'opinion de M. Jules Quicherat (*Restitution de la basilique de Saint-Martin de Tours*, p. 41), qui veut identifier le couvent habité par sainte Monegonde et ses compagnes avec le monastère de femmes établi dans l'aître de la basilique martinienne. Selon l'éminent érudit, « toutes les expressions de Grégoire, lorsqu'il parle de Monegonde ou qu'il la fait parler, désignent une personne

SANCTI PETRI ET SANCTI PAULI *ecclesia*. — On a voulu voir dans Grégoire la mention de deux églises distinctes, dont l'une aurait été dédiée à saint Pierre, tandis que l'autre aurait été placée sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul[1]; cette opinion, bien qu'erronée, s'explique aisément. Le catalogue des vigiles instituées par l'évêque Perpetuus (464 environ à 494) mentionne, il est vrai, la vigile du pontificat de saint Pierre (*sanctus Petrus in cathedra*), célébrée *ad ipsius basilicam*, et celle de la nativité de saint Pierre et de saint Paul célébrée à leur basilique[2]; mais on comprend qu'étant donnés les titres des fêtes, il était difficile à l'historien de s'exprimer différemment, puisque dans la première le culte de saint Paul ne pouvait s'allier avec celui de saint Pierre. L'identité des deux basiliques est démontrée par la comparaison des autres mentions qu'en fait Grégoire.

« Perpetuus, lit-on au Xe livre de l'Histoire des Francs, bâtit la basilique de saint Pierre, dans laquelle il fit placer la voûte en bois de la première basilique, voûte qui subsiste encore aujourd'hui[3]. » Au livre II du même ouvrage, Grégoire rapporte que, « la voûte de la chapelle primitive de saint Martin (démolie par Perpetuus) étant d'un travail élégant, l'évêque jugea que cet ouvrage ne devait point être perdu, et qu'il construisit, en l'honneur des bienheureux apôtres Pierre et Paul, une autre basilique dans laquelle il fixa cette voûte[4]. » La basilique de Saint-Pierre était, si l'on en juge par un passage des *Miracula beati Martini*, située à peu de distance de Saint-Martin[5], et c'est bien elle évidemment

logée contre l'église et qui y passait sa vie. » Nous avons relu avec attention la Vie de la sainte contenue dans les *Vitae Patrum* (c. XIX), et nous n'y avons pas vu que la chose fût aussi probante. Bien plus, si l'on adoptait le sentiment de M. Quicherat, il y aurait une contradiction flagrante entre cet écrit, où l'évêque de Tours présente Monegonde comme la fondatrice d'un couvent formé autour de sa cellule au commencement du VIe siècle, et l'*Historia Francorum* (l. IX, c. XXXIII), où l'établissement du monastère de Saint-Martin est formellement attribué à Ingeltrude, qui mourut seulement en 590.

1. C'est là, du moins, le sentiment de Mabille (*Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 129-130) qui reconnait l'église de Saint-Pierre soit dans Saint-Pierre le Puellier, soit dans Saint-Pierre du Boile, tandis qu'il identifie la basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul, ainsi que la chapelle mentionnée en 819 et en 855, avec Saint-Pierre du Trésor.

2. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 6.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, l. II, c. XIV.

5. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXXV.

que le testament d'Haguenon désigne en 815 sous le nom de *cellula*[1]. Elle figure sous la qualification de *cella sancti Petri*, dans un diplôme de 854, au nombre des églises situées autour de la basilique de Saint-Martin[2] : unie de bonne heure à l'office du trésorier, elle ne tarda pas, dit Mabille, à être réduite à l'état de simple « chapelle connue sous le nom de Saint-Pierre du Trésor ». Le carroi Saint-Pierre tirait son nom de cette chapelle[3].

SANCTI SATURNINI *oratorium*. — Grégoire dédia au culte, après l'avoir pourvu d'un autel, une petite construction fort élégante qui servait de cellier (*promptuarium*) à son prédécesseur l'évêque Euphronius, et il y plaça des reliques de saint Saturnin, de saint Martin, de saint Allyre, de saint Julien et d'autres saints[4]. Si l'on en croit un passage des *Vitae Patrum*, cette dédicace aurait eu lieu la première année du pontificat de Grégoire (573-574)[5].

Ce fait, mal interprété par les commentateurs, a fait attribuer à Grégoire la fondation de l'église paroissiale de Saint-Saturnin de Tours[6]; mais il ressort très-clairement des deux passages de notre auteur qu'il entend parler de l'oratoire de la maison épiscopale. Aussi MM. Bourassé et Chevalier sont-ils disposés à reconnaître cet *oratorium* dans une chapelle fort antique comprise dans la partie méridionale de l'archevêché et qui sert maintenant d'office[7]; toutefois cette attribution, basée sur le caractère antique de la construction, n'est nullement appuyée par la tradition ecclésiastique.

SANCTI STEPHANI *oratorium*. — A la fin du VI[e] siècle, il exis-

1. Cité par Mabille (*Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 131). — Cf. la *Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, du même auteur, p. 82.

2. Bouquet, t. VIII, p. 537.

3. Mabille (*Notice sur les divisions territor. de la Touraine*, p. 130). Cet auteur nous apprend qu'une pièce de 1205 désigne ainsi le carroi Saint-Pierre : « *Platea sita juxta capellam sancti Petri de Thesauro.* » Quant à la chapelle elle-même, elle fut reconstruite en 1494, et un texte de cette époque la dit située près de la collégiale de Saint-Venant et dans les limites du cimetière de cette église.

4. *De gloria confessorum*, c. XX.

5. « De reliquiis vero ejus [Illidii] haec ipse praefatus scriptor, ut actum est, propria contemplatione prospexit. Dedicaverat igitur oratorium *infra domum ecclesiasticam urbis Turonicae* in primo sacerdotii sui anno, in quo cum reliquorum sanctorum pignoribus hujus antistitis reliquias collocavit. » (*Vitae Patrum*, c. II, § 3.)

6. *Notice sur les divisions territor. de la Touraine*, p. 134.

7. *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, p. 17 et 81.

tait à Tours un oratoire « dédié par les anciens à saint Étienne »; Grégoire le fit agrandir, et, n'y trouvant pas les reliques que la renommée disait s'y trouver, il y déposa d'autres reliques du même saint, qui jusque-là avaient été conservées dans l'oratoire de la maison épiscopale[1].

Cet oratoire, plus tard l'une des paroisses de la ville de Tours, était situé à 100 mètres environ à l'ouest de l'enceinte gallo-romaine[2].

SANCTI VENANTII *monasterium*. — Saint Venant, ayant abandonné sa fiancée, vint se retirer à Tours dans un monastère voisin de la basilique de Saint-Martin et régi par l'abbé Silvinus, auquel il succéda plus tard par le choix des religieux; après sa mort, des miracles s'accomplirent sur son tombeau[3]. Le bienheureux confesseur vivait au ve siècle, car, selon notre auteur, il s'établit à Tours postérieurement à la mort de saint Martin, et deux de ses successeurs au gouvernement de son monastère parvinrent au siége épiscopal de Tours, l'un, Licinius[4], en 507, et l'autre, Gouthaire[5], en 552.

Le monastère de Saint-Venant, c'est le nom que le tombeau du saint abbé faisait donner au couvent dont il avait été le chef, reparaît sous le titre d'*abbatiola* dans des diplômes de 927 et de 987, selon lesquels il était situé devant la porte de Châteauneuf[6]; ce qui concorde avec les paroles de Grégoire : *monasterium basilicae sancti Martini propinquum*. Il est donc impossible de n'y pas reconnaître l'église collégiale de Saint-Venant, située à 200 mètres au sud-est de l'église de Saint-Martin

1. *De gloria martyrum*, c. XXIV.
2. Rappelons cependant contre cette assimilation l'objection faite par Ruinart (*Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1397), lequel remarque que Grégoire, après avoir consacré l'oratoire de Saint-Étienne, *apud urbem Turonicam*, — ce qui peut s'entendre aussi bien du territoire que de la ville de Tours, — dit être revenu après un certain temps dans sa ville épiscopale : « Post multos dies ad urbem regressum. » Si l'on accorde une exactitude rigoureuse à ces paroles de l'historien, il faut nécessairement supposer que l'oratoire dont il est question était situé dans un village du diocèse de Tours, et non dans la ville ou sa banlieue.
3. *De gloria confessorum*, c. XV. — *Vitae Patrum*, c. XVI.
4. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 9.
5. *Ibid.*, l. X, c. XXXI, § 17.
6. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 136.

à la juridiction de laquelle elle était soumise. Ruinart rapporte qu'on voyait encore, de son temps, dans le chœur de l'église, trois tombeaux de pierre, et celui sur lequel s'élevait l'autel passait pour être le tombeau de saint Venant[1].

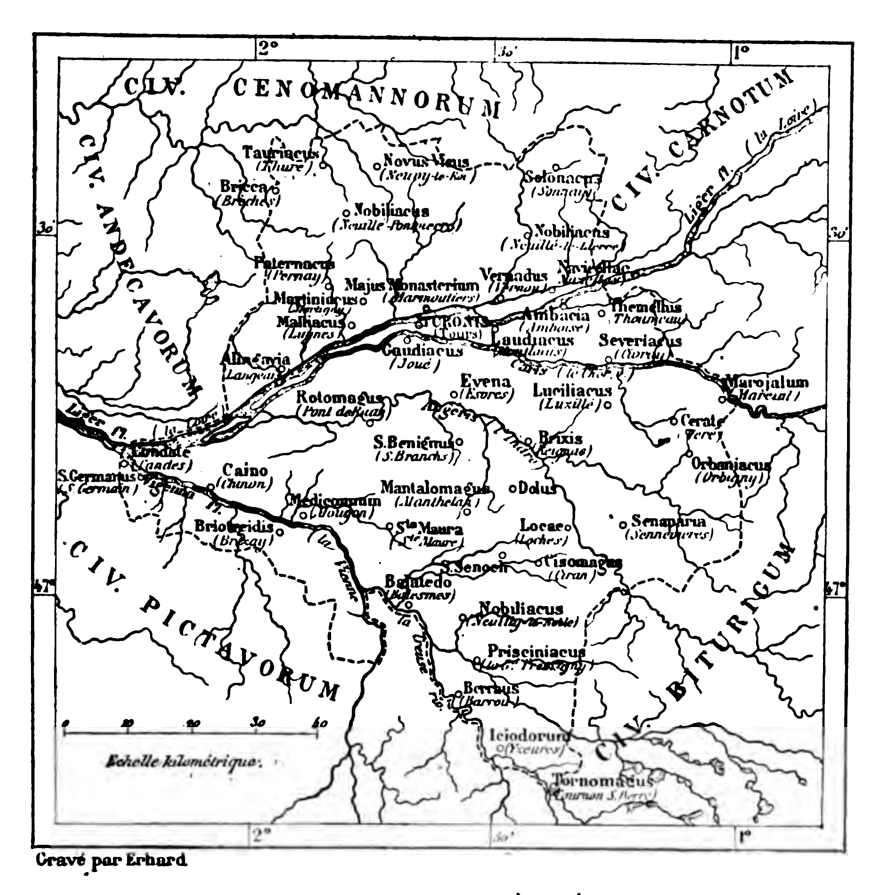
SANCTI VINCENTII *basilica*. — La basilique de Saint-Vincent fut construite par l'évêque Euphronius (556-573)[2]. On la retrouve mentionnée avec la qualification *cella* ou *abbatia*, dans des chartes archiépiscopales de 927, 942, 958 et 992, qui la disent située dans le faubourg de Tours (*in suburbio Turonicae urbis*)[3] : elle appartenait alors au domaine de l'église cathédrale, et fut donnée, au VIIe siècle, à l'église collégiale de Toussaint d'Angers, dont elle devint un des prieurés[4].

L'église de Saint-Vincent était distante de moins de 300 mètres de l'église cathédrale.

ALINGAVIA, *vicus*. — Grégoire nomme ce village par deux fois : il nous apprend que saint Martin en construisit l'église[5], et que cette église renfermait des reliques de saint Jean[6]. On a toujours rendu le nom *Alingavia* par Langeais (Indre-et-Loire, arrondissement de Chinon, chef-lieu de canton), bien que Langeais soit nommé *Linguacum* en 1036[7], *Langesum castrum* en 1070[8], *Lingaiae* en 1078[9], et cette attribution est justifiée non-seulement par le vocable de l'église de Langeais encore consacrée aujourd'hui à saint Jean[10], mais aussi par la phonétique, comme nous allons tenter de le démontrer.

1. *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 1231, note *b*.
2. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 18.
3. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 136-137.
4. *Ibid.*, p. 137.
5. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 3.
6. « At illa vociferans ac plangens, basilicam hujus vici [Alangaviensis], in qua reliquiae beati Joannis retinentur, expetiit. » (*De gloria martyrum*, c. XVI.) Bien qu'on trouve dans ce passage l'adjectif *Alangaviensis* au lieu d'*Alingaviensis*, nous croyons qu'il faut considérer cette forme comme une erreur de copiste, car nous démontrons plus bas que *lan* est, en français, une mauvaise notation de *len*, qui représente la syllabe *lin* du nom latin.
7. *Cartulaire de Noyers*, publié par M. l'abbé Cas. Chevalier, p. 12-13.
8. *Cartulaire de Cormery*, publié par l'abbé Bourassé, p. 84.
9. *Ibid.*, p. 85.
10. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 195.

L'aphérèse n'est pas rare dans les noms de lieux où la lettre *a* forme la première syllabe, et, dans de tels cas, elle peut être produite par la confusion de cette lettre avec la préposition *à*[1]: l'*i* latin en position devenant *e* en français,[1] la seconde syllabe



Gravé par Erhard

CARTE DE LA *CIVITAS TURONUM*, D'APRÈS GRÉGOIRE DE TOURS.

a dû de bonne heure se transformer en *len*, puis, ainsi que cela a lieu fréquemment lorsque l'*a* précède la nasale, on a écrit *lan*[2]; le *g* s'est adouci; le *v* de la dernière syllabe du nom est tombé

1. Nous pouvons citer entre autres exemples de ce phénomène : *Abolena*, Bollèn (Vaucluse); *Afriacus*, Friac (Lot); *Affuvellum*, Fuveau (Bouches-du-Rhône); *Agoult*, Goult (Vaucluse); *Aganticum*, Ganges (Hérault); *Agramont*, Gramont (Basses-Pyrénées); *Aniortum*, Niort (Aude). Dans *Alingavia*, l'*a* initial n'a pas subsisté aussi longtemps que dans beaucoup des noms que nous venons de citer; il était tombé dès le XIe siècle, ce qui résulte des formes du nom de Langeais que nous avons citées.

2. Cf. le mot français *langue* de *lingua*, et le nom de la ville de *Langres* (*Lingones*).

ainsi que dans beaucoup d'autres mots français où il occupait la même place (exemple : *aïeul*, de *aviolus*). *Alingavia* devait donc produire un nom dont l'orthographe rationnelle serait *Lenjaie* ou *Lengeaie ;* mais, comme le prouve la forme plurielle *Lingaiae* qu'on trouve dès 1078, ce nom a de bonne heure pris l'*s* finale conservée dans la forme actuelle.

AMBACIA, *vicus*. — *Ambacia*, que Grégoire signale par deux fois comme voisin de la Loire[1], devait son église à saint Martin, évêque de Tours de 374 à 397[2], et ce fut près de ce village, dans une île de la Loire, qu'Alaric, roi des Goths, et Clovis, roi des Francs, eurent une entrevue où ils se jurèrent amitié. Il n'y a pas de doute sur l'identité d'*Ambacia* et d'Amboise[3] (Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, chef-lieu de canton), ville située effectivement sur le bord de la Loire.

Grégoire, qui parle quatre fois d'Amboise, le nomme ordinairement *vicus Ambaciensis :* c'est la leçon adoptée par les éditeurs de l'*Historia Francorum* aux deux endroits où il en est question[4]. Dans un passage des *Miracula beati Martini* (l. II, c. XVII), Ruinart a préféré la mauvaise leçon *vicus Ambasiacensis*[5] à une leçon moins fautive (*vicus Ambiacensis*), fournie par plusieurs manuscrits et qu'on retrouve encore au livre IV (c. XXXXII) du même ouvrage ; mais il est évident que l'on doit lire partout *Ambaciensis.*

BALATEDO, *vicus*. — L'évêque Perpetuus (464 environ à 494), nous dit Grégoire, fonda une église *in vico Balatedine*[6], localité dont les érudits ont vainement tenté de fixer l'emplace-

1. *Historia Francorum*, l. II, c. III. — *Miracula beati Martini*, l. II, c. XVII.
2. *Historia Francorum*, l. X, c. XI, § 3.
3. Le nom de cette ville est écrit *Ambaise* par Péan Gatineau, qui composa au XIIIe siècle un poëme en langue vulgaire sur les miracles de saint Martin : cette forme est le produit direct d'*Ambacia*, par le changement du *c* doux en *s* et l'attraction de l'*i*.
4. *Historia Francorum*, l. II, c. III ; l. X, c. XXXI.
5. On rencontre aussi la forme *Ambaziacus* dans les *Gesta Ambaziensium dominorum* (*Chroniques des comtes d'Anjou*, édit. Salmon et Marcheguy, t. I, p. 179) ; mais on peut assurer que cette leçon est une forme de fantaisie, dont le philologue ne doit tenir aucun compte et qui a pu se glisser dans des manuscrits des Petites œuvres de Grégoire de Tours.
6. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 6.

ment. Maan, l'historien de l'église de Tours, y voyait Balan, village situé à 10 kilomètres de cette ville, tandis que l'abbé de Marolles, le premier traducteur de Grégoire, n'hésitait pas à le placer à Vaune, autrement dit la Roche-Corbon; mais Valois s'étant rangé[1] à l'opinion de Maan, qui semblait en effet plus acceptable, l'assimilation à Balan fut adoptée par tous les traducteurs.

Cependant, en examinant le nom de *Balatedo*, à l'accusatif *Balatedinem*, on peut trouver étrange que ce vocable à terminaison essentiellement féminine ait produit un nom tel que Balan. En outre, si l'on compare *Balatedinem* avec les accusatifs latins *consuētūdĭnem–cons'tudĭnem*, *amārĭtūdĭnem*, *incūdĭnem*, qui ont donné à la langue française les mots *coustume*, *amertume* et *enclume*, on sera porté à chercher ce que cette dénomination, dont la quantité doit être notée *Balātēdĭnem*, a pu produire conformément aux règles de la phonétique romane. La première forme de ce nom accentué nécessairement sur l'antépénultième a dû être *Baleedne*, résultat obtenu par le changement de l'*a* en *e* et par la chute de la première dentale (*t*) et de l'*i* post-tonique. La terminaison de *Baleedne* ne tarda pas à se transformer, suivant toute vraisemblance, en *eeme*, de même que la terminaison *udinem* des mots cités plus haut est arrivée finalement à *ume*, au lieu de fournir *unne* par l'intermédiaire de *udne*[2]. Nous reconnaîtrons donc *Balatedo* dans Balesmes (Indre-et-Loire, arrondissement de Loches, canton de la Haye), village que des pièces du XIIe siècle désignent sous les noms de *Balema*[3], *Baleelma*[4] et *Baleemma*[5].

BERRAVUS ou BERRAUS, *vicus*. — C'est à l'évêque Perpetuus (464 environ à 494) qu'on doit la fondation de l'église de ce village[6], dont le territoire, désigné par Grégoire sous le nom de

1. *Notitia Galliarum*, p. 571.
2. On peut citer d'autres exemples du changement de *n* en *m* dans des syllabes finales et muettes. C'est ainsi que *carpĭnus* a fourni le français *charme* au lieu de *charne*, et que le nom *Vindocĭnus* est devenu *Vendosme* au lieu de *Vendosne*.
3. *Cartulaire de l'abbaye de Noyers*, publié par l'abbé C. Chevalier, p. 387.
4. *Ibid.*, p. 503.
5. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 200.
6. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 6.

pagus Berravensis, devait être voisin du Berry et du finage d'Yzeures (Indre-et-Loire), si l'on en juge par les paroles de l'historien[1]. Barrou (Indre-et-Loire, arrondissement de Loches, canton du Grand-Pressigny), village situé sur la Creuse, à 12 kilomètres d'Yzeures et à 19 de la limite du diocèse de Bourges, répond parfaitement à ces données: on trouve encore Barrou mentionné en 1284 sous ce vieux nom latin *Berraus*[2].

BRICCA, *vicus*. — Saint Brice, successeur de saint Martin sur le siége épiscopal (398-443), construisit l'église de ce lieu[3]. Au XVII[e] siècle, on hésitait déjà pour la traduction de *Bricca* entre Braye, sur l'Indre, aujourd'hui Reignac (Indre-et-Loire, arrondissement et canton de Loches), village proposé par Maan, et Brèches (arrondissement de Tours, canton de Château-la-Vallière), dont l'existence est signalée par Valois[4]? Mais il semble qu'on ait plutôt penché pour la première de ces localités[5]. De nos jours, cependant, A. Jacobs[6] et Mabille[7] se sont prononcés pour Brèches avec d'autant plus de raison, suivant nous, que Braye répond bien mieux au *Brixis* de Grégoire, et que Brèches, ou plus exactement Brèche, est dérivé régulièrement de *Bricca*[8].

BRIOTREIDIS, *vicus*. — Le *vicus Briotreidis*, dont saint Brice (398-443) fonda l'église[9], ne serait pas différent, selon Valois, du village actuel du Bridoré[10], au canton de Loches. Jacobs

1. *Historia Francorum*, l. VI, c. XII.
2. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 200.
3. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 4.
4. *Notitia Galliarum*, p. 571.
5. Cette opinion a été encore adoptée par MM. les abbés Bourassé et Chevalier dans leurs récentes *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Touraine*, p. 10.
6. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 111. — Notre savant devancier emploie une forme dubitative : « Ce peut être Brèche », dit-il, et il ajoute : « Il faudrait savoir si l'église de cette localité est sous l'invocation de saint Brice. » Cette recherche n'est nullement utile, car rien dans les paroles de Grégoire ne permet de supposer que l'église de *Bricca* ait été dédiée à son saint fondateur.
7. *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 28.
8. L'*i* accentué en position devient toujours *e*; quant au second *c*, il chuinte et forme avec l'*a* final la syllabe muette *che*.
9. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 4.
10. *Notitia Galliarum*, p. 571.

a répété l'assertion de Valois, mais l'un et l'autre de ces savants, ignoraient que le Bridoré ne parvint jamais au rang de paroisse et que ce lieu, au XIIIe siècle, était appelé Breuil-Doré (*Brolium Doré*), du nom de la famille Doré, qui le possédait. Émile Mabille, qui le premier a signalé le fait que nous venons de rappeler, identifie *Briotreidis* par Bléré, qu'une charte du Xe siècle désignerait sous le nom de *villa Bridrada*, et qui aurait été, à cette même époque, le chef-lieu de la *vicaria Bridriacensis*[1]. Cette opinion, soutenue depuis par M. Jules Quicherat qui indique *Broiret* et *Bréré* comme les intermédiaires probables de *Briotreidis* à Bléré[2], pourrait bien être erronée. A notre avis, *Briotreidis* serait bien plutôt le nom primitif de Brizay (arrondissement de Chinon, canton de l'Ile-Bouchard), dont la forme vulgaire aurait été d'abord *Brirai* : *Brirai* serait devenu *Brizay*, par le changement en *r* de *s* placée entre deux voyelles, changement assez fréquent dans le Berry et dans la Touraine, et dont on trouvera des exemples indiscutables dans cette partie de notre livre[3].

L'identité de *Briotreidis* et de Brizay, déjà proposée au XVIIe siècle par Maan, l'historien de l'église de Tours, a été adoptée de nos jours par MM. Bourassé et Chevalier. Ces deux estimables érudits ont d'ailleurs consigné un fait qui, sans être un argument décisif pour la cause qu'ils soutiennent, n'en a pas moins quelque intérêt en face du texte relatif à *Briotreidis* : l'église de Brizay, dédiée à saint Pierre, conserverait des traces non équivoques de sa haute antiquité, dans un pan de mur de 2 ou 3 mètres en petit appareil bien caractérisé, qui serait le dernier vestige de la nef primitive, le reste de la muraille à laquelle il appartient, percé de fenêtres romanes et bâti en moyen appareil, étant indubitablement du XIe siècle[4].

Le nom de *Briotreidis* n'est pas connu uniquement par Gré-

1. *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 29 et 81. L'existence de la *vicaria Bridriacensis* n'a encore été constatée que par une charte de l'an 940, et l'identité de son chef-lieu avec Bléré n'est peut-être pas indiscutable.

2. *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 131.

3. Voyez notamment plus bas, à l'article CISOMAGUS, p. 270.

4. *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, p. 75.

goire : les triens mérovingiens nous l'ont conservé sous la forme BRIOTREITE VICO[1].

BRIXIS, *vicus*. — Adrien de Valois[2] a heureusement rapproché le nom de ce village, que l'évêque Eustochius dota d'une église[3], de celui de *Bresis*, forteresse plusieurs fois mentionnée dans les *Gesta Ambaziensium dominorum* rédigés vers 1154; mais il était moins bien inspiré en traduisant ce nom par celui de Brizay (canton de l'Ile-Bouchard). Cette traduction, bien qu'admise par Jacobs, ne peut se soutenir; car, outre l'impossibilité de trouver dans le nom de *Brixis* l'origine du suffixe de Brizay, il y a cette autre difficulté que le seigneur de *Bresis*, Archambaud, était le voisin et souvent l'ennemi du seigneur d'Amboise[4]. Le récit de l'historien des sires d'Amboise permettant de chercher *Bresis* non loin de Loches et de Bléré [5], il convient d'y reconnaître avec Mabille l'ancienne paroisse de Braye, qui abandonna depuis son nom primitif pour prendre celui du Fau, et fut, plus tard encore (1711), érigé en marquisat pour Louis de Barbarin, marquis de Reignac[6]: ce village, connu officiellement aujourd'hui sous le nom de Reignac, est situé à 16 kilom. N. N. O. de Loches, dans le canton duquel il est compris, et à 14 kilomètres S. S. E. de Bléré.

CAINO, *castrum*. — *Caino* est le nom sous lequel Grégoire désigne Chinon, que, dans deux passages, il qualifie *castrum*[7], tandis qu'ailleurs il en fait un *vicus*[8]. L'église de Chinon fut

1. A. de Barthélemy, *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, n° 146.

2. *Notitia Galliarum*, p. 571.

3. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 4.

4. *Gesta Ambaziensium dominorum*, p. 195, 200, 202 et 212 des *Chroniques des comtes d'Anjou*, publiées par MM. Marchegay et Salmon.

5. L'auteur des *Gesta Ambaziensium dominorum* rapporte que Hugues I[er], seigneur d'Amboise, étant devenu l'ennemi d'Archambaud de *Bresis*, fortifia Bléré, y plaça une garnison et dévasta les environs de *Bresis*. Peu de temps après, Archambaud envahit la terre de Hugues; mais, poursuivi par celui-ci, il s'enfuit jusqu'à Loches. (*Chroniques des comtes d'Anjou*, p. 202.)

6. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 29.

7. « Cainonense castrum. » (*Hist. Franc.*, l. VI, c. XIII; *De gloria conf.*, c. XXII.)

8. *Historia Francorum*, l. V, c. XVIII; l. X, c. XXXI. — *De gloria confessorum*, c. XXIII.

construite par l'évêque saint Brice (398-443)[1]. On gardait encore, au temps de Grégoire, le souvenir du siége qu'Égidius fit subir à cette ville vers l'an 465, et l'on attribuait sa délivrance aux prières de l'abbé Maximus. Lorsque ce saint homme mourut « plein de jours », il fut enseveli dans le monastère qu'il avait établi à Chinon, et Grégoire rapporte que les malades recouvraient la santé à son tombeau[2]. Le monastère devint plus tard une église collégiale connue sous le nom de Saint-Mexme (*S. Maximus*), et les restes du bienheureux abbé y furent brûlés en 1563 par les Huguenots[3]. L'église actuelle, fort ancienne, remonte en partie à l'époque carolingienne[4].

Non loin de la basilique de Saint-Mexme reposait, à la fin du VI[e] siècle, un prêtre, Breton de nation, du nom de Jean; il avait passé sa vie loin du commerce des hommes, dans un petit oratoire situé en face de l'église de Chinon, à l'ombre de lauriers dont Grégoire constate les secrètes vertus[5]. Jean est désigné par l'épithète de *reclusus* dans la portion de la Vie de sainte Radegonde écrite par Baudonivia, et il paraît qu'il avait encouragé cette princesse à se retirer du monde[6]. C'est sans doute à cette circonstance que l'oratoire où ce bienheureux était enseveli devait le vocable de sainte Radegonde qu'il portait encore au temps de Ruinart; à cette époque, on y voyait le tombeau de Jean, mais ses restes, comme ceux de Maximus, avaient été brûlés par les protestants[7].

CALATONNUM, *vicus*. — C'est encore à saint Brice, successeur de saint Martin, qu'on doit l'église de ce village[8]. L'opinion de Marolles qui plaçait *Calatonnum* à Chaumont-sur-Loire, localité étrangère au diocèse de Tours, fut abandonnée de bonne heure; mais celle de Valois qui l'identifiait avec Clion[9], au diocèse de

1. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 4.
2. *De gloria confessorum*, c. XXII.
3. Ruinart, *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 913, note *b*.
4. Bourassé et Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, p. 91-95.
5. *De gloria confessorum*, c. XXIII.
6. *Vita sanctae Radegundis*, l. II, c. IV, apud Mabillon, saec. I, p. 327.
7. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 914, note *d*.
8. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 4.
9. *Notitia Galliarum*, p. 571.

Bourges, était encore adoptée, il y a peu d'années, par Jacobs dans la première édition de sa *Géographie de Grégoire de Tours*. Depuis, ce savant se rallia au sentiment de Salmon qui, avec plus de vraisemblance, traduisait *Calatonnum* par Chalonnes[1], et il n'hésita pas à y voir Chalonnes-sous-le-Lude[2] (Maine-et-Loire) plutôt que Chalonnes-sur-Loire (même département), par cette raison, sans doute, que la première de ces localités est moins éloignée de Tours. Cependant, comme le fait justement remarquer Mabille[3], ni Clion, ni Chalonnes ne peuvent convenir au bourg mentionné par Grégoire, puisqu'ils n'ont jamais appartenu au diocèse de Tours; le savant tourangeau propose donc pour équivalent de *Calatonnum* le hameau de Chalenton (Indre-et-Loire, arrondissement de Chinon, canton d'Azay-le-Rideau, commune de Saché). Nous ne pouvons malheureusement partager cette opinion, car on ne connaît aucun texte mentionnant ce lieu comme le siége d'une ancienne paroisse. Au reste, on ne peut admettre que Chalenton soit un dérivé de *Calatonnum*, ce nom ayant dû régulièrement produire Chaléon, dénomination qui se retrouve dans le diocèse de Nantes[4].

CERATE, *vicus*. — L'église de ce village fut construite par l'évêque Euphronius[5] (556-573), et Grégoire nous apprend que *Cerate* était voisin d'un lieu du nom d'*Orbaniacus*[6]. Cette autre localité étant certainement, comme nous le démontrons plus loin, le village actuel d'Orbigny (Indre-et-Loire, arrondissement de Loches, canton de Montrésor), il n'est pas douteux que *Cerate* soit identique à Céré (arrondissement de Tours, canton de Bléré), dont le territoire est limitrophe de celui d'Orbigny.

C'est à tort que MM. les abbés Bourassé et Chevalier pensent

1. A. Salmon, *Recueil de chroniques de Touraine*, p. 451. L'auteur fait suivre cette traduction d'un point de doute.

2. *Géographie de Grégoire de Tours*, 2e édit., p. 113.

3. *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 31.

4. Saint-Hilaire de Chaléons est le nom d'un village du canton de Bourgneuf (Loire-Inférieure); mais il est possible que, par la fusion de deux voyelles consécutives, *Chaléon* soit devenu *Chalon*.

5. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 18.

6. « Haud procul autem ab illo vico [Ceratense] est alius quem Orbaniacum vocant. » (*De gloria martyrum*, c. XC.)

qu'une seconde église aurait été construite à Céré en l'honneur de saint Vincent, « à l'occasion d'une translation de reliques[1] ». Grégoire parlé bien, à la vérité, de reliques de ce bienheureux qui, transportées par des étrangers, passèrent une nuit sous la chaumière d'un pauvre homme de Céré, et il raconte que leur présence fut signalée par la guérison de deux paralytiques et d'un aveugle[2]; mais il ne dit point qu'elles soient restées dans le village, et il est naturel que les voyageurs (*peregrini*) les aient emportées avec eux en quittant Céré. Nous croyons, du reste, qu'il serait difficile de prouver l'existence simultanée de deux églises dans ce village qui a saint Martin pour patron[3].

CISOMAGUS, *vicus*. — Ce village est au nombre de ceux que saint Martin dota d'églises[4]. Maan a traduit son nom par Chisseaux (Indre-et-Loire, arrond. de Tours, canton de Bléré), et personne n'a songé à mettre cette attribution en doute; cependant la philologie la récuse par trois raisons : 1° Il serait impossible de montrer une seconde exception à la règle d'après laquelle la terminaison *ŏmăgus*, qui, dans les pays de langue romane, est toujours accentuée sur l'antépénultième, conserve la nasale[5]; en d'autres termes, *Argentomăgus*, *Cassinomăgus*, *Mosomăgus*, *Rotomăgus*, *Tornomăgus*, ont donné Argent*on* et Argent*an*, Chassen*on*, Mouz*on*, Rou*en*, Tourn*on*, et non Argent*au*, Chassen*au*, Mouz*au*, etc. 2° L'*s* entre deux voyelles n'est pas ordinairement remplacée par *ss*. 3° Le *c* précédant la voyelle *i* ne se change jamais en *ch*, et il prend en français le son de *s*[6]. Il convient donc de chercher ailleurs qu'à Chisseaux l'équivalent de *Cisomăgus*.

1. *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, p. 16; cf. p. 56.
2. *De gloria martyrum*, c. XC.
3. Mabille, *Essai sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 183.
4. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 3.
5. On pourrait nous citer l'exemple *Senomagus* = *Senos*, commune de Bollène (Vaucluse); mais si cette traduction est exacte, il faut remarquer que Senos est en pays provençal, où la nasale disparaît facilement, même à l'intérieur des mots.
6. Exemples : ceindre, de *cingere;* cendre, de *cinerem;* cingler, de *cingulare;* cité, de *civitatem*. On ne doit pas regarder *chercher* (de *circare*) comme une exception sérieuse à cette règle; il semble, en effet, que l'ancienne forme française, de ce mot (*cercar*, en provençal; *cercare*, en italien) ait été *cercher* en français, et il y aurait eu ici assimilation des deux syllabes en raison de la difficulté de prononciation.

A notre avis, *Cisomagus* ne serait pas différent de Ciran-la-Latte (Indre-et-Loire, arrondissement de Loches, canton de Ligueil), village que les commentateurs de Grégoire ont considéré à tort jusqu'ici, et comme le *Lata monasterium*, et comme le *Sirojalum* de cet auteur[1]. Notre hypothèse a sa justification dans ce fait que *Cisŏmăgus* a dû produire en français *Cison*, puis *Cisan*, par le changement de l'*o* accentué en *a*, changement dont le seul exemple, en français, est fourni par les mots *dam* (vieux français) et *dame* dérivés de *dŏmĭnus* et de *dŏmĭna*, mais qu'on remarque assez fréquemment dans les noms de lieux en *ŏmăgus*[2]. La transformation de *Cisan* en *Ciran* ne peut paraître extraordinaire, car on sait que, dans le patois du Berry, l'*s* prend souvent la place de l'*r*, et réciproquement : on y dit, par exemple, *acquirition*, *chemire*, *furil*, *mureler* et *urage*, pour *acquisition*, *chemise*, *fusil*, *museler* et *usage*[3]. Geoffroy Tory, écrivain berrichon du XVI[e] siècle, constate déjà cette prononciation abusive à Bourges et à Paris[4]. Nous appuierons donc finalement sur ces deux points : que Ciran est situé dans la partie de la Touraine la plus voisine du Berry[5] (il n'est éloigné de cette première que de quatre lieues seulement), et que, dans un pouillé du diocèse de Tours du XIII[e] siècle, Ciran figure sous la forme de *Ciram*[6], où l'*m* de *Cisomagus* est encore conservée.

CONDATE, *vicus*. — Ce lieu, où saint Martin mourut le 11 novembre 397, avait été doté d'une église[7] par le bienheureux

1. Notamment Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 129 et 151.
2. Nous citerons Rouen (jadis Roan), de *Rotomagus* ; Argentan, de *Argentomagus* ; Bournand, de *Burnomum*, autrefois *Burnomagus*, etc. — Voyez plus haut, page 212, note 2.
3. Jaubert, *Glossaire du patois du centre de la France*, 2[e] édit., p. 555.
4. Cité par Jaubert (*ibid.*).
5. Nous remarquons dans la topographie tourangelle un autre exemple du changement de l'*s* en *r* : l'abbaye de Beaugerais est appelée en latin *Baugeseium* (*Gallia christiana*, t. XIV, col. 330). On peut citer, dans le diocèse de Paris, où Geoffroy Tory constatait la confusion de l'*s* et de l'*r*, le nom de *Montgeron*, en latin du XIII[e] siècle *Mons Gisonis* (Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. XII, p. 70), et celui de *Gisy*, qu'on écrivait *Giry* au moyen âge (*ibid.*, t. VIII, p. 417). Ces derniers exemples prouveraient que, contrairement à l'opinion exprimée par M. Ch. Nisard (*Étude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue*, p. 206), le vice de prononciation dont nous parlons n'aurait pas été apporté à Paris par les écoliers de Bourges.
6. Mabille, *Essai sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 191.
7. *Historia Francorum*, l. I, c. XLIII ; l. X, c. XXXI, § 3.

prélat[1]. *Condate* étant situé au bord de la Vienne, comme il résulte du récit de l'enlèvement du corps de saint Martin par les Tourangeaux[2], il est impossible de ne pas reconnaître à cette indication le village actuel de Candes (Indre-et-Loire, arrondissement et canton de Chinon), placé au confluent de deux rivières, la Loire et la Vienne, comme l'exige le nom celtique *Condate*. On peut néanmoins trouver étrange que l'*a* long, accentué par conséquent, du nom de *Condate*, n'ait laissé aucune trace dans le nom actuel de la localité, tandis que cette voyelle est représentée par un *é* accentué, comme il convient, dans les dénominations modernes des autres *Condate* de pays de langue française. On remarque, en outre, dans la forme *Candes*, ainsi que dans la forme *Candé* usitée en Anjou et en Blésois, le changement si exceptionnel de l'*o* latin en *a*, changement produit, semble-t-il, par la présence d'une nasale à la suite de la voyelle[3].

Grégoire mentionne une basilique qui existait de son temps au *vicus Condatensis*[4], et nous pensons qu'il importe de la distinguer de l'église dont nous avons parlé au début de cet article. Cette basilique ne paraît pas être différente du lieu même où l'apôtre de la Touraine avait rendu le dernier soupir, lieu très-fréquenté par les malades qui venaient y implorer leur guérison et ordinairement désigné par notre auteur sous l'appellation de *cellula Condatensis*[5]: le lit du saint, son lit de mort sans doute, était dans la cellule l'objet d'une grande vénération, et c'est aussi probablement en cet endroit que l'on conservait une patène de cristal ayant appartenu au saint et fort appréciée par les malades[6]. A notre avis, la basilique de Saint-Martin ou la *cellula* aurait été remplacée, au XIIe siècle, par l'église collégiale de Saint-Martin de Candes, dans laquelle on continua de conserver pieusement le lit

1. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 3.
2. *Ibid.*, l. I, c. XLIII.
3. C'est toujours, en effet, l'*o* devant une nasale qui se change en *a*. Voyez plus haut, page 242, note 2.
4. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XL. — C'est dans cette église qu'un citoyen tourangeau du nom de Pelagius, contemporain de Grégoire, s'était fait préparer un tombeau.
5. *Miracula sancti Martini*, l. II, c. XIX, XXIII, XXV, XLVIII; l. III, c. XXII.
6. *Ibid.*, l. IV, c. X.

(*lectulus*) du bienheureux évêque[1], et l'église qu'il avait fondée devrait être assimilée par conséquent à l'église paroissiale de Saint-Maurice.

DOLUS, *vicus*. — Saint Martin fonda l'église de Dolus (Indre-et-Loire, arrondissement et canton de Loches), qui conserve encore aujourd'hui, sans aucun changement orthographique, le nom que lui donne Grégoire[2]. L'historien des Francs s'est évidemment servi ici, à cause de l'apparence latine de la terminaison, de la forme vulgaire d'un nom de lieu qu'on écrivit *Dolucus* ou *Dolucum* en latin, et qui, suivant une inscription du Iᵉʳ siècle de notre ère, aurait été également le vocable d'un *vicus* voisin de Boulogne-sur-mer[3].

Dolus était au IXᵉ siècle le chef-lieu de la *vicaria Dolensis*[4].

EVENA, *vicus*. — L'église de ce village fut établie par l'évêque Perpetuus[5] (464 environ à 494), et Grégoire nous apprend qu'on y conservait des reliques de saint Médard de Noyon, mort en 545[6]. La situation d'*Evena* a été fort controversée, et l'on a cherché ce lieu dans différentes parties de la Touraine. Ainsi Maan le plaçait à Avoine (canton de Chinon); l'abbé de Marolles à Eves-le-Moutier (canton de Ligueil). Valois rendait ce nom, tantôt par Veigné, tantôt par Avoine[7] déjà proposé par Maan. La Sauvagère et Chalmel y voyaient l'appellation primitive du village improprement nommé Cinq-Mars, pour Saint-Mard[8] (*Sanctus Medardus*), et Jacobs adopta la traduction d'*Evena* par

1. Bourassé et Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, p. 55.
2. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 4.
3. Peut-être le VICVS DOLVCENSIS, qui, selon l'inscription publiée par M. Desjardins (*Géographie de la Gaule romaine*, t. Iᵉʳ, p. 370), éleva un autel à Jupiter, a-t-il été remplacé au moyen âge par le village d'Halinghen : c'est en effet dans l'église de ce lieu qu'on a retrouvé l'inscription dont nous parlons.
4. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 83.
5. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 6.
6. *Vitae Patrum*, c. XIX, § 2.
7. *Notitia Galliarum*, p. 189 et 572.
8. Cette opinion a été reproduite et utilisée par l'abbé Bourassé (*Églises mentionnées par saint Grégoire de Tours*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de la Touraine*, t. V, p. 10); mais cet auteur s'est rangé depuis à l'opinion de Mabille dans l'ouvrage qu'il a publié en collaboration avec l'abbé Chevalier (*Recherches sur les églises romanes en Touraine*, p. 13).

Avoine[1] qui, de Maan et de Valois, était passée dans Ruinart[2]. De nos jours, enfin, Mabille a reconnu *Evena* dans Esvres[3] (Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Montbazon), village dont le nom vulgaire se prononce *Evre* et dont l'église a conservé le vocable de Saint-Médard[4]. On peut joindre à cette preuve fournie par la tradition ecclésiastique la preuve phonétique fondée sur l'accentuation d'*Evĕna*, qui a produit Evre par l'intermédiaire *Ev'ne*, comme le latin *cŏphĭnum*, *diăcŏnum*, *ordĭnem*, *pampănum*, *tympănum*, ont produit *coffre*, *diacre*, *ordre*, *pampre* et *timbre*. Les textes carolingiens viennent aussi confirmer l'identité d'*Evena* et Esvres, car ils placent dans la *vicaria Evenensis* diverses localités voisines de ce village[5].

GAUDIACUS, *vicus*. — On conservait en ce lieu des reliques de saint Julien de Brioude illustrées, au rapport de Grégoire, par de grands prodiges et redoutables aux parjures[6]. *Gaudiacus* n'a pu produire, en Touraine, d'autre nom que Joué; il s'agit donc sûrement de Joué-lez-Tours (Indre-et-Loire, canton de Tours). Cependant l'église de Joué n'est pas dédiée à saint Julien comme on pourrait le croire, mais elle a pu quitter ce vocable dans le cours du moyen âge[7].

ICIODORUM vel ISIODORUM, *vicus*. — L'église d'*Iciodorum* fut fondée, au milieu du v[e] siècle, par l'évêque Eustochius[8]. Grégoire, qui relate ce fait, nous apprend, en outre, qu'en 584 les territoires ou *pagi* d'*Iciodorum* et de *Berravus* furent cruellement dévastés par les Berruyers[9], et il confirme la proximité de cette population en rapportant que l'auteur d'un vol commis dans l'église d'*Iciodorum* se réfugia en Berry[10]. On ne peut douter de

1. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 124.
2. *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 531, note *f*.
3. *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 34.
4. *Ibid.*, p. 184.
5. *Ibid.*, p. 84.
6. *Miracula beati Juliani*, c. XXXVIII.
7. Elle était consacrée à saint Pierre dès le XVI[e] siècle (Mabille, *Essai sur le système des divisions territoriales de la Touraine*, p. 185.)
8. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 5.
9. *Ibid.*, l. VII, c. XII.
10. *De gloria martyrum*, c. LIX. — Dans ce chapitre, où le nom d'*Iciodorum* figure

l'identité d'*Iciodorum* et d'Yzeures (Indre-et-Loire, arrondissement de Loches, canton de Preuilly), qui remplit toutes les conditions exigées par le texte : Yzeures n'est en effet distant que de 11 kilomètres du diocèse de Bourges, et 12 kilomètres seulement le séparent de Barrou, le *Berravus* de Grégoire. Le nom d'Yzeures, ou plus correctement *Yseure* ou *Izeure*, est presque identique à celui d'*Iciodorum;* il n'en diffère que par la chute de la dentale et l'assourdissement de la terminaison latine.

JOCUNDIACUS, *domus*. — Grégoire désigne cette maison voisine de la cité de Tours (*civitate proximam*) comme la limite d'une excursion que Mérovée, fils du roi Chilperic, et Gontran Boson, réfugiés tous deux dans la basilique de Saint-Martin, firent au dehors de la ville pour goûter le plaisir de la chasse[1]. On ne peut trop s'étonner de voir généralement admettre[2] la traduction de *Jocundiacus* par Joué, village situé à 4 kilomètres sud de Tours, car cette synonymie est inacceptable au point de vue philologique, et d'ailleurs Joué est mentionné dans un des écrits de Grégoire sous le nom de *Gaudiacus*[3]. La maison de *Jocundiacus* a pu changer de nom postérieurement au VIe siècle ou avoir été englobée par une autre localité ; elle peut même avoir été détruite : on ne trouve en effet, dans les environs de Tours, aucune localité du nom de *Jonzay*, *Jonzé* ou *Janzé*, dérivés probables en Touraine du nom *Jocundiacus*[4].

sous la forme adjective, Ruinart a imprimé *Icidiorensis*, leçon évidemment fautive car, si d'une part on ne connaît pas de noms de lieux celtiques en *diorum*, d'autre part Grégoire écrit *pagus Isiodorensis* et *Iciodorum* dans l'*Historia Francorum*. Il eût donc été raisonnable d'y substituer la forme *Iciodorensis*, d'autant plus que trois manuscrits des *Miracula beati Juliani* donnent *Icioderensis*. (H. Bordier, *Gregorii Turonensis Opera minora*, t. I, p. 168, n° 3.)

1. *Historia Francorum*, l. V, c. IV.

2. Cette traduction a été adoptée, non-seulement par les éditeurs et les traducteurs de Grégoire ; mais aussi, ce qui est infiniment plus grave, par Jacobs et Mabille, c'est-à-dire par les deux savants qui ont commenté les ouvrages de Grégoire au seul point de vue géographique.

3. *De gloria martyrum*, l. II, c. XXXIX.

4. *Jocundiacus* a dû d'abord produire *Joonzac* par la chute du *c* et la flexion du *d* précédant le groupe *ia*. Il existe en Touraine un village dont le nom a subi ces divers accidents : c'est celui de Sonzay, dont le type primitif était certainement *Secundiacus* et qui figure sous la forme *Segunciacus* dans les textes du IXe siècle. (Mabille, *Essai sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 89.)

LAUDIACUS vel MONS LAUDIACUS, *vicus*. — Vers l'an 436, l'évêque Brice, revenant de Rome, où il était resté sept années, s'arrêta au *vicus Laudiacus*, à une distance de six milles de Tours, et y fixa sa demeure pour quelque temps avant de rentrer dans sa ville épiscopale[1]. Le deuxième successeur de ce prélat, l'évêque Perpetuus (464 envir. à 494) fit construire une basilique de Saint-Laurent en ce lieu, que Grégoire désigne à ce propos sous le nom de *Mons Laudiacus*[2]. A ces indications précises, on ne peut méconnaître Montlouis (Indre-et-Loire, canton de Tours), village situé à 11 kilomètres de la ville et dont l'église a conservé le vocable de Saint-Laurent[3]. L'orthographe actuelle du nom de ce village est erronée, car elle dispose à le traduire en latin par *Mons Ludovici* : il n'est donc pas inutile de rappeler que Montlouis se nommait autrefois *Montloué*[4] et qu'il a dû passer par l'intermédiaire *Montloui*, quand ce nom d'apparence tourangelle quitta la terminaison locale *é* pour prendre la terminaison *i* qui règne dans les provinces du centre septentrional de la France.

LOCCAE vel LUCCAE, *vicus*, puis *castrum*. — L'évêque Eustochius (443 à 461 ou 464) établit une église au village (*vicus*) ed *Luccae*[5], et, vers la fin du VIe siècle, l'abbé Ursus, fondateur de plusieurs monastères au diocèse de Bourges, ainsi que du couvent de Sennevières en Touraine, y éleva une maison monastique. « Il institua, dit Grégoire, un autre monastère auquel on donne le nom de *Loccae* et qui est situé sur la rivière d'Indre, dans le creux d'une montagne sur laquelle s'élève *maintenant* un château de même nom que le monastère[6] ». Ces

1. « Septimo igitur regressus anno a Roma, cum auctoritate papae illius, Turonos redire disponit; et veniens ad vicum, cujus nomen est Laudiacum, sexto ab urbe milliario, mansionem accepit. » (*Historia Francorum*, l. II, c. I.)
2. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 6.
3. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 186.
4. C'est du moins ce qui résulte de la dénomination fantaisiste, *Mons Laudatus*, par laquelle les pouillés du XIIIe et du XVIe siècle (Mabille, p. 186) désignent Montlouis; on sait du reste qu'en Touraine, comme dans l'Anjou, le Maine et le Poitou, le suffixe *iacus* a généralement produit *é*.
5. *Historia Francorum*, l. X, c. V.
6. *Vitae Patrum*, c. XVIII, § 1.

paroles semblent indiquer que le *castrum*, plus moderne que la maison religieuse, ne dut être édifié qu'au VIe siècle. Quoi qu'il en soit, ce fut dans le couvent de *Loccae* qu'Ursus résolut de se consacrer au travail de la terre avec toute la congrégation. Afin de diminuer la fatigue des religieux qui moulaient le blé à l'aide de meules à bras, l'abbé construisit sur l'Indre un moulin que Siclaire, favori du roi Alaric, tenta inutilement de se faire céder, et qu'il voulut ensuite neutraliser par l'établissement d'un second moulin placé plus haut que celui des religieux; mais Siclaire échoua également dans son projet de construction [1]. Au temps de Grégoire, les possédés et les aveugles visitaient le tombeau d'Ursus ou de saint Ours, et notre auteur prétend qu'ils s'en retournaient guéris.

L'identité de *Loccae* et de Loches (Indre-et-Loire) n'est pas douteuse, et nous sommes porté à préférer la forme *Loccae* à la forme *Luccae*, que fournit également Grégoire, car elle rend mieux compte du nom moderne. Loches est situé au bord de l'Indre, comme on le lit dans la Vie de saint Ours, et une ancienne église collégiale, encore consacrée à ce bienheureux, représente l'église de l'ancien monastère et en même temps l'église de Loches, où le tombeau de saint Ours était encore conservé à la fin du XVIIe siècle. Selon Ruinart, le moulin dont parle Grégoire subsistait aussi à cette époque, et le vulgaire en considérait la meule comme celle même que fit faire le saint confesseur [2].

LUCILIACUS, *vicus*. — Ce village, fondé sous l'évêque Injuriosus (529-546), se nomme aujourd'hui Luzillé [3] (Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Bléré).

MAJUS MONASTERIUM. — On sait que ce monastère, créé par saint Martin [4], devint la célèbre abbaye de Marmoutier (Indre-

1. *Vitae patrum*, c. XVIII, § 2.
2. *Gregorii Turonensis Opera omnia*, édit. Ruinart, col. 1243.
3. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 5.
4. Grégoire ne parle pas de la fondation de Marmoutier, qui est rapportée dans la Vie de saint Martin écrite par Sulpice Sévère.

et-Loire, arrondissement et canton de Tours, commune de Sainte-Radegonde), dont le nom actuel est dérivé d'un accusatif barbare, *Majorem Monasterium*, par l'intermédiaire français *Mairmoustier*. « Saint Martin éleva, dit Grégoire, une basilique en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul dans le monastère qu'on appelle aujourd'hui le plus grand (*Majus*)[1]. » Un siècle plus tard, l'évêque Volusianus y construisait une nouvelle basilique dédiée à saint Jean[2]. Le « saint monastère » était l'objet de la vénération des fidèles à cause des lieux (*singula loca*) qui rappelaient plus particulièrement le souvenir de son glorieux fondateur, et, au temps de Grégoire, un pieux personnage du Limousin, Aredius, ayant prié sur le tombeau de saint Martin, traversa le fleuve pour voir Marmoutier, d'où il emporta une fiole pleine de l'eau d'un puits que le « saint de Dieu » y avait creusé de ses propres mains[3].

L'église dédiée à saint Pierre et à saint Paul ne doit certainement pas être distinguée de l'église abbatiale consacrée à saint Martin; le changement de vocable aura été causé par le besoin de rappeler le souvenir du vénérable fondateur de l'abbaye. On sait qu'il reste encore quelques vestiges de cette église reconstruite au XIII[e] siècle. Quant à l'église de Saint-Jean, elle disparut complétement vers la fin du XVII[e] siècle, lors de la construction des nouveaux édifices[4].

MALLIACUS, *monasterium*. — Il y avait à *Malliacus*, au temps de Grégoire, un monastère construit au sommet de la montagne et entouré d'anciens édifices en ruine[5]. C'était sur l'emplacement de cette maison religieuse[6] qu'on avait trouvé, grâce aux

1. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 3.)
2. « In monasterio quod nunc *Majus* dicitur. » (*Ibid.*, l. X, c. XXXI, § 3.
3. *Miracula beati Martini*, l. II, c. XXXIX. — On voyait encore à Marmoutier, au temps de Ruinart, un puits que la tradition attribuait à saint Martin. (*Greg. Tur. Opera omnia*, édit. Ruinart, col. 1404.)
4. *Gregorii Turon. Opera omnia*, édit. Ruinart, col. 532, note *k*.
5. « Apud Malliacense monasterium, quod in cacumine montis est constructum, ab antiquis vallatum aedificiis jam erectis. » (*De gloria confessorum*, c. XXI.)
6. On peut tirer cette conclusion des termes par lesquels Grégoire rapporte la découverte du sépulcre de saint Soulein : « Nam ferunt quod *in eo loco* cum crypta adhuc haberetur occulta..... »; car les mots *in eo loco* peuvent s'entendre du *monasterium Malliacense*, nommé par l'auteur deux lignes plus haut. (*De gloria confessorum*, c. XXI.)

révélations de deux possédés, le tombeau de saint Soulein (*Solemnis*). On reconnaît sans peine *Malliacus* dans l'ancienne petite ville de Maillé qui porte le nom de Luynes depuis 1619, date de l'érection de la seigneurie de Maillé en duché pour Charles d'Albert, seigneur de Luynes en Provence. La ville de Luynes est aujourd'hui le chef-lieu d'un des cantons de l'arrondissement de Tours.

Il existait en 1084, dans ce lieu, deux églises qui furent alors données par Hardouin de Maillé à l'abbaye de Marmoutier. L'une d'elles était dédiée à saint Soulein[1], et il est fort probable qu'elle représentait le monastère mérovingien; mais il n'en reste rien aujourd'hui, et les reliques mêmes de Solemnis ont été depuis longtemps transportées à Blois dans l'église de Saint-Pierre, qui prit à cette occasion le nom de Saint-Soulein[2]. Les ruines antiques qui couronnaient le château au VI[e] siècle sont encore fort importantes; elles consistent en une tour carrée formée d'un massif plein et une longue suite d'épaisses murailles, inclinées en terrasse, qui dénotent d'anciennes fortifications[3]. MM. Bourassé et Chevalier ont consacré une planche à la reproduction de ces vestiges de l'architecture gallo-romaine[4].

MANTALOMA[G]US ou MONTALOMAGUS, *vicus*. — Grégoire rapporte à l'épiscopat de Volusien (494-499) la fondation de ce village[5] déjà assez considérable en 585 pour qu'un prêtre y résidât[6]. Le nom moderne de *Mantalŏmăgus* est Manthelan (Indre-et-Loire. arrondissement de Loches, canton de Ligueil).

MAROJALUM. — Lorsque après la mort de Chilperic (584), les habitants du Berry marchaient contre les Tourangeaux qui voulaient rentrer sous l'obéissance de Childebert II, ils détruisirent par le feu l'église de ce lieu, où l'on conservait des reliques de

1. Bourassé et Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, p. 78.
2. *Gregorii Turonensis Opera omnia*, édit. Ruinart, col. 911, note *b*.
3. Bourassé et Chevalier, *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, p. 78-79.
4. *Ibid.*, planche III.
5. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 7.
6. *Ibid.*, l. VII, c. XLVII.

saint Martin[1]. Il est impossible de méconnaître ici Mareuil, sur le Cher (Loir-et-Cher, arrondissement de Blois, canton de Saint-Aignan), car ce village, dont l'église est encore consacrée à saint Martin[2], fut le premier que les Berruyers durent rencontrer en envahissant la Touraine.

On lit encore le nom *Marojalum* au livre X de l'*Historia Francorum*, mais nous estimons, avec Valois, qu'il ne s'agit pas là de Mareuil au diocèse de Tours. Nous dirons plus loin[3], en parlant de ce second *Marojalum*, pour quelles raisons nous ne partageons pas sur ce point l'avis de Jacobs et de Mabille.

MARTINIACUS, *villa*. —Cette villa, voisine de la ville de Tours, possédait un oratoire dans lequel saint Martin, disait-on, avait souvent prié[4]. A l'aide de textes communiqués par M. Houzé, Jacobs a reconnu l'identité de *Martiniacus* et d'un écart de la commune de Fondettes (Indre-et-Loire, canton nord de Tours), situé sur la Loire[5]. Jacobs donne à cet écart le nom de Port-Martigny fourni par la carte de Cassini, mais on doit préférer à cette dénomination celle de Martigny adoptée par la Carte de l'État-major.

MEDICONNUM, *vicus*. — On a proposé diverses traductions pour le nom de ce village dont l'évêque Perpetuus (464 envir. à 494) fonda l'église[6]. Maan proposait Monnaie (Indre-et-Loire, canton de Vouray), tandis que l'abbé de Marolles tenait pour Mettray (canton de Tours). Valois, tout en tenant la conjecture de Maan pour plus heureuse que celle de Marolles, ne se rangeait pas à son sentiment : il préférait Mosnes[7] (canton d'Amboise). L'opinion de Valois, admise par la plupart des érudits de notre siècle, et notamment par Jacobs, est à son tour rejetée par Mabille : ce savant objecte avec justesse que Mosnes ne faisait pas partie du

1. *Historia Francorum*, l. VII, c. XII.
2. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 185.
3. Voyez plus loin, au § 2 du présent chapitre.
4. *De gloria confessorum*, c. VIII.
5. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 134.
6. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 6.
7. *Notitia Galliarum*, p. 572.

diocèse de Tours[1], dont dépendait *Mediconnum*, et il revient à l'avis de Maan en admettant Monnaie, village que les documents du IX[e] au XI[e] siècle désignent, selon lui, sous les noms de *Modenacum*, *Medonia* et *Medona*. « Les formes *Mediconnum* et *Modenacum* sont si rapprochées l'une de l'autre, dit-il, qu'il ne peut y avoir aucun doute à cet égard[2]. » Ni l'une ni l'autre de ces attributions n'est cependant acceptable au point de vue phonétique, et nous nous étonnons que Mabille n'ait pas reconnu *Mediconnum* dans un hameau de la commune de Crouzilles (Indre-et-Loire, arrondissement de Chinon, canton de l'Isle-Bouchard), Mougon, qui était au X[e] siècle le chef-lieu de la *vicaria Metgonensis* ou *Medgonensis*[3]. Il est impossible, en effet, de ne pas voir dans *Metgonum* ou *Medgonum* une forme plus récente de *Mediconnum*[4].

NAVICELLAE, *locus*. — Ce nom était celui d'une terre de la basilique de Saint-Martin où le roi Charibert, après l'avoir revendiquée pour son fisc, voulut établir l'une de ses écuries : mais, après la mort du spoliateur, Sigebert, son successeur dans la cité de Tours, rendit *Navicellae* à l'église du saint évêque[5].

Navicellae est aujourd'hui Nazelles (Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton d'Amboise), et Mabille a rapproché de l'établissement temporaire du haras de Charibert dans cette localité un curieux passage du *Liber de compositione castri Ambaziae* écrit vers le milieu du XII[e] siècle[6]. Suivant ce texte, César établit des magasins à foin dans Nazelles, qu'il aurait peuplé de dompteurs de chevaux et de constructeurs de navires, et c'est à cette dernière circonstance que serait dû le nom de la localité[7]. Il n'est pas hors de propos d'observer que, dès le XIII[e] siècle, la tra-

1. Mettray, proposé par Marolles, est dans le même cas.
2. *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 39.
3. Cette viguerie est mentionnée dans deux chartes de l'abbaye de Saint-Florent en 968 et en 975 (Mabille, *Notice*, p. 86). — Mougon figure, dans les pouillés du diocèse de Tours du XIII[e] et du XVI[e] siècle, comme le siége d'une paroisse du doyenné de l'Isle-Bouchard (*ibid.*, p. 206).
4. Voici la succession des diverses formes qu'a dû revêtir le nom *Mediconnum* : *Medgonum* = *Metgonum* = *Melgonum* = *Meugonum*.
5. *Miracula beati Martini*, l. I, c. XXIX.
6. *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 41.
7. *Chroniques des comtes d'Anjou*, édit. Salmon et Marchegay, p. 7.

duction de *Navicellae* par Nazelles était admise en Touraine, comme le témoignent ces vers de Péan Gatineau sur l'événement rapporté par Grégoire :

> Li rois Caribers clers soloit
> Haïr et le lor leur toloit.
> A li fu dit que, à Nazeles[1],
> Devoit avoir rentes moult beles
> Que li clerc saint Martin tenoient.

NOBILIACUS, NOVILIACUS, *vici*. — Nous croyons volontiers avec Mabille[2] que, sous ces deux dénominations presque identiques et certainement semblables à l'origine, Grégoire a voulu parler de trois villages distincts situés tous trois en Touraine. En effet, le chef-lieu du territoire désigné par notre auteur sous le nom de *pagus Nobiliacensis*[3] peut être différent du *vicus Noviliacus* fondé par l'évêque Injuriosus[4] (529-546) et d'un autre *vicus* de même nom construit sous le pontificat de Baudinus, successeur d'Injuriosus[5]. On trouve précisément dans l'ancien diocèse de Tours trois villages dont les noms dérivent de *Nobiliacus* ou *Noviliacus*; ce sont : Neuillé-le-Lierre (Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Vouvray), Neuillé-Pont-Pierre (arrondissement de Tours, chef-lieu de canton), et Neuillé-le-Noble ou le Brignon (arrondissement de Loches, canton de la Haye), qui représentent à coup sûr les localités mentionnées par Grégoire, bien qu'il soit impossible d'attribuer à chacun de ces villages en particulier la mention qui le concerne.

Le premier trait rapporté par l'historien des Francs concerne sans doute une localité jouissant déjà de quelque notoriété, puisque Grégoire donne son nom au pays voisin, et ce *Nobiliacus*, comme l'observe Mabille, devait être à proximité d'une voie de l'époque romaine, car au temps de saint Martin un arbre y avait été renversé par le vent sur la voie publique (*via publica*); cepen-

1. Le manuscrit que nous avons consulté (ancien 7333 des fonds français, f° 132 r°) donne *Nazales*; mais la rime et un autre vers du poëme : « Que Nazales as clers rendi », commandent d'y substituer *Nazeles*.
2. *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 42.
3. *De gloria confessorum*, c. VII.
4. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 15.
5. *Ibid.*, l. X, c. XXXI, § 16.

dant ces indices ne sont pas suffisants pour attribuer ce texte de préférence à l'un des trois Neuillé ou Neuilly que nous venons de signaler. C'est en vain que Mabille cherche à établir l'identité de *Nobiliacus* et de Neuilly-le-Noble par ces deux arguments que la forme *Nobiliacus*, par un *b*, paraît avoir persisté jusqu'à nos jours dans le surnom de Neuilly-*le-Noble*, et que la qualification de *pagus* n'a pu être appliquée dans ce récit à Neuillé-Pont-Pierre ni à Neuillé-le-Lierre, où il n'y avait point alors d'église. Le premier argument ne peut être pris en considération, car, ici comme ailleurs, le surnom est entièrement indépendant du nom et ne doit pas être antérieur au XIIe siècle; le second n'est pas beaucoup plus solide, si l'on considère qu'il résulte seulement de l'assimilation rigoureuse des deux Neuillé aux deux villages du nom de *Noviliacus* fondés au VIe siècle par les évêques de Tours, et que cette assimilation est purement hypothétique[1].

NOVUS VICUS. — Lors de la dévastation de la Bourgogne à la suite de la mort de Clodomir (524), un soldat tourangeau sauva, de l'incendie d'une basilique, des reliques de saint André et, les ayant apportées en Touraine, il les déposa sur l'autel de l'église de *Novus Vicus*, laquelle ne possédait encore aucune relique : depuis lors il célébra annuellement la fête du saint apôtre en grande dévotion. Plus tard le fils de cet homme, malade d'une fièvre quarte persistante, qu'il attribuait à la vengeance du saint quelque peu négligé par lui, fit vœu de construire une basilique en son honneur et, l'édifice achevé, il y transporta le bienheureux dépôt. Or, le jour même de la translation, des voyageurs égarés, portant des reliques de saint Vincent, passèrent dans le village et, à la prière du prêtre de *Novus Vicus*, ils lui cédèrent une partie de ces précieux souvenirs, que l'on plaça sur l'autel de l'église primitive[2].

1. Nous ne mentionnerons que pour mémoire l'opinion de MM. Bourassé et Chevalier : ces savants n'hésitent pas à reconnaître le *Noviliacus* d'Injuriosus dans Neuillé-Pont-Pierre (*Recherches sur les églises romanes en Touraine*, p. 15) et celui de Baudinus dans Neuillé-le-Lierre (*ibid.*, p. 15 et 80); mais cette distinction ne peut pas être établie scientifiquement.

2. *De gloria martyrum*, c. XXXI.

Novus Vicus se nomme aujourd'hui Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, chef-lieu de canton), et l'église paroissiale de ce village, dédiée à saint Vincent et datant en partie du XIIIe siècle[1], succéda vraisemblablement à la première église de *Novus Vicus*. Il existe aussi à Neuvy une autre petite église très-antique, servant actuellement de grange; cette église dont parle Ruinart[2] est dédiée à saint André et les archéologues tourangeaux n'hésitent pas à y voir l'édifice dont Grégoire raconte la fondation[3].

ORBANIACUS ou ORBIGNIACUS, *vicus*. — Grégoire rapporte au pontificat d'Euphronius (556-573) la fondation de l'église de ce village[4] qui possédait des reliques de saint Vincent[5]. Ce qu'il nous apprend de la proximité d'*Orbaniacus* et de *Cerate* (Céré) ne permet pas de placer la première de ces localités ailleurs qu'à Orbigny (Indre-et-Loire, arrondissement de Loches, canton de Montrésor), village dont le territoire confine à celui de Céré et à l'ancien diocèse de Bourges; ainsi s'explique la fuite en Berry des voleurs qui avaient enlevé les reliques conservées dans l'église d'*Orbaniacus*.

PATERNACUS, *parochia*. — Une basilique fut élevée en l'honneur de saint Julien, dans le territoire de Tours, par un certain Litomeris, et le fondateur, selon l'usage, appela l'évêque pour qu'il en fît la dédicace. Grégoire, qui occupait alors le siége épiscopal de Tours, se rendit à cette invitation et plaça dans le nouveau temple des reliques du martyr de Brioude et de celles de saint Nizier, évêque de Lyon, mort en 573. Peu de temps après, cette église fut signalée, au dire de Grégoire, par la guérison

1. Ce renseignement a été fourni à la Commission de la topographie des Gaules par M. l'abbé L. B. Desnoues, curé-doyen de Neuvy-le-Roi.
2. *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 755.
3. C'est le sentiment de M. Cl. Proust (*Mémoires de la Société archéol. de Touraine*, t. XVII, p. 109), et il a été adopté par MM. Bourassé et Chevalier (*Rech. sur les églises romanes en Touraine*, p. 79), qui ont consacré à l'église de Saint-André de Neuvy une des planches de leur ouvrage.
4. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 18.
5. *De gloria martyrum*, c. XC.

miraculeuse d'un aveugle, et, à ce propos, l'historien rappelle qu'il a parlé de cet aveugle dans un livre de la Vie de saint Nizier, « car il est convenable, dit-il, qu'un miracle commun aux deux saints soit rapporté dans les écrits qui les concernent[1] ». La Vie de saint Nizier, écrite par notre auteur, contient en effet le récit de cette guérison, et dans cette seconde relation Grégoire nomme le lieu du miracle. C'était la paroisse de *Paternacus*, où, lors de la dédicace de l'église, il avait déposé quelques fils d'un mouchoir que saint Nizier portait à son lit de mort; mais ici il n'est plus question de saint Julien. Les paroles attribuées par Grégoire à celui qui conseillait à l'aveugle d'implorer le secours de Nizier peuvent même donner à penser que l'église de *Paternacus* était, peu de temps après sa fondation, désignée sous le nom de *basilica sancti Nicetii* : « Si tu veux être guéri, disait cet homme, va te prosterner, en priant, devant la basilique de saint Nizier et tu recouvreras la vue[2]. » Ainsi, malgré l'intention du fondateur de l'église, saint Julien était déjà descendu à un rang secondaire, ou du moins il y tomba lorsque le bruit de la puissance de saint Nizier se fut répandu. Quoi qu'il en soit, il est curieux de constater que, jusqu'aux temps modernes, les deux saints honorés à *Paternacus*, aujourd'hui Pernay (Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Neuillé-Pont-Pierre), sont restés dans la même situation l'un vis-à-vis de l'autre. En effet, les documents consultés par Mabille pour la confection de son pouillé du diocèse de Tours s'accordent à désigner l'église de Pernay sous le nom de Saint-Nizier[3], et, tandis que le bienheureux évêque de Lyon présidait à l'église paroissiale, saint Julien demeurait le patron d'une petite chapelle rurale située à 200 mètres au nord du bourg, sur la route de Saint-Mard-la-Pile[4]. Cette chapelle, entièrement

1. *Miracula beati Juliani*, c. L.
2. *Vitae Patrum*, c. VIII, § 8.
3. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 197. — L'église paroissiale de Pernay n'est plus cependant consacrée à saint Nizier : saint Denis en est aujourd'hui le patron, et il y a même une fontaine de Saint-Denis dans le village. (Renseignement transmis à la Commission de la topographie des Gaules par M. l'abbé Bergougnoux, curé de Pernay.)
4. C'est l'opinion exprimée par MM. Bourassé et Chevalier (*Recherches sur les églises romanes en Touraine*, p. 82).

construite en petit appareil, sans transsept ni abside, peut représenter l'église édifiée par Litomeris. Quant à l'église paroissiale, malgré sa haute antiquité[1], elle n'est sans doute, comme celle de Saint-André de Neuvy, qu'une seconde église de la paroisse, et l'on aura dépouillé de même à son profit l'église primitive de la partie la plus précieuse des reliques qu'on y conservait.

PRISCINIACUS, *vicus*. — L'église de ce lieu était déjà ancienne, mais ne possédait aucune espèce de reliques, lorsque Grégoire, évêque de Tours, cédant aux instances des habitants, lui confia quelques souvenirs de son oncle, saint Nizier, mort évêque de Lyon en 573. « La vertu de Dieu, dit notre auteur, se manifesta souvent dans cette église par le bienheureux pontife. » Il rapporte en effet l'histoire miraculeuse de trois femmes qui, possédées du démon, se rendant du Berry (*ex termino Biturigo*) à la basilique de Saint-Martin [de Tours], entrèrent dans l'église de *Prisciniacus*, où elles furent délivrées de l'esprit malin[2]. Cette particularité du voyage ne permet guère d'adopter en toute assurance le sentiment de Jacobs, qui place le *vicus Prisciniacensis* au Grand-Pressigny (Indre-et-Loire, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Loches), car ce bourg étant situé non loin de la limite du *pagus Pictavorum* et presque à la même longitude que celle-ci (7 kilomètres à l'est), il paraît plus probable que les pèlerins du Berry se dirigeant vers Tours ont dû passer au Petit-Pressigny (Indre-et-Loire, canton du Grand-Pressigny) situé à 10 kilomètres à l'ouest du Grand-Pressigny et à 18 kilomètres de la frontière biturige. On voit cependant, et cela n'est pas sans

1. « L'église paroissiale de Saint-Denis de Pernay, disent MM. Bourassé et Chevalier, est encore un de ces vieux monuments qui frappent par leur physionomie antique, et qu'on peut rattacher, sans blesser les vraisemblances archéologiques, à la fin du VI[e] siècle. » (*Recherches sur les eglises romanes*, p. 81.) — La solution que nous apportons ici, en attribuant l'église mentionnée dans les *Miracula beati Juliani* au village de Pernay, nous permet de poser un petit problème relatif à Litomeris, le fondateur de cette église. Ne doit-on pas le reconnaître dans un Lithomeris, habitant du pays de Tours (*urbis ipsius* [*Turonicae*] *indigena*), qui, malade de la fièvre quarte, vint prier sur le tombeau de saint Soulein à Maillé? Si l'on considère que Pernay n'est éloigné que de 8 kilomètres de Maillé, on sera assez porté à admettre l'identité de ces deux personnages, qui, du reste, n'est pas autrement intéressante.

2. *Vitae Patrum*, c. VIII, § 11.

importance pour la fixation de l'emplacement d'un *vicus*, que le surnom et l'importance relative du Grand-Pressigny a dû influer sur la détermination de Jacobs. Mabille, qui eût pu discuter ce petit problème avec plus de compétence que nous, a omis de mentionner le *vicus Prisciniacus* au nombre des localités de l'époque gallo-romaine.

Dans la plupart des cas où le vocable de l'ancienne église est connu, — et il l'est ici par le fait du dépôt de reliques de saint Nizier dans une église qui ne possédait originairement aucune relique, — on peut espérer d'arriver à une identification certaine à l'aide des pouillés; mais, dans l'espèce, l'examen de ces documents n'amène aucun résultat, car les pouillés du diocèse de Tours constatent que dans ces derniers siècles l'église du Grand-Pressigny était dédiée à saint Gervais et saint Protais, et celle du Petit à saint Pierre[1].

ROTOMAGUS, *vicus*. — Ce village est compté par Grégoire au nombre de ceux dont les églises furent fondées par l'évêque Brice[2] (398-447), et les commentateurs s'accordent à y reconnaître Ruan, aujourd'hui Pont-de-Ruan (Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Montbazon) : c'était au IXe siècle le chef-lieu de la *vicaria Rodomensis*[3].

Pont-de-Ruan doit la première partie de son nom actuel au pont sur lequel la voie romaine de Tours à Poitiers, mentionnée par la Table de Peutinger, passait l'Indre.

SANCTI BENIGNI TUMULUS. — « Dans une autre partie de la Touraine, dit Grégoire après avoir parlé du monastère de Sainte-Papule, il y avait au milieu des ronces et des épines un tombeau que l'on disait être la sépulture d'un évêque, mais on ignorait le nom de celui-ci. » Or, un pauvre homme, ayant enlevé le couvercle de ce tombeau pour fermer le sépulcre de son fils qui venait de mourir, fut frappé par la vengeance céleste, et pendant

1. *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 202.
2. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 4.
3. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 85-88.

un an il resta privé de ses sens. Après ce temps, raconte l'hagiographe, il vit en songe l'évêque inconnu, qui lui ordonna de remettre le couvercle en sa place primitive, s'il voulait guérir, et qui le quitta en disant: « Je suis l'évêque Benignus qui vint en voyageur dans ce pays. » Le malade, ayant obéi, recouvra la santé[1].

Grégoire ne dit pas que cette découverte ait donné lieu à la construction d'un oratoire sur la tombe de l'évêque, mais il semble difficile de croire qu'il n'en fut pas ainsi, car l'histoire que nous venons de rapporter dut profondément impressionner les esprits. En outre, si l'on observe qu'il existe dans l'ancien diocèse de Tours une église, une seule, placée sous l'invocation d'un saint Bénigne et qu'elle est située dans un village dont le nom moderne, Saint-Branchs (Indre-et-Loire, arrond. de Tours, canton de Montbazon), est la transcription tourangelle de *Sanctus Benignus*[2], on ne pourra guère douter que cette église ne nous révèle l'emplacement du tombeau dont parle Grégoire.

Le nom de Saint-Branchs, nous venons de le dire, est une forme tourangelle de *Sanctus Benignus*, vocable géographique fort répandu en Bourgogne où il est ordinairement devenu Saint-Broing. Il est facile de se rendre compte des formes *Branchs* (ou plus correctement *Branch*) et *Broing :* en effet, la difficulté de la prononciation de *Benignus*, où deux syllabes consécutives commençaient par une *n*, fit remplacer la première *n* par une autre liquide, soit *r*, soit *l :* de là les anciens noms de lieux bourguignons *Saint-Belin*, *Saint-Beroing*, que l'on écrit aujourd'hui Saint-Blin et Saint-Broing par la chute de l'*e* atone. En Touraine, l'*r* a pris la place de *n*, mais au lieu de produire *Beroing*, il a dû donner *Bereng*, qui devint graduellement *Berench*, *Beranch* et *Branch :* c'est du moins ce qui ressort du nom sous lequel on désigne actuellement le village tourangeau.

Nous ne dissimulons pas que notre explication du nom de Saint-Branchs pourra rencontrer quelques incrédules en Tou-

1. *De gloria confessorum*, c. XVII.
2. Nous trouvons la mention du vocable de cette église dans le pouillé dressé par Mabille. (*Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 186.)

raine, où l'on considère à tort ce vocable comme une forme vulgaire du nom de saint Brachion, abbé arverne qui, au VIe siècle, fonda deux monastères dans l'ancien pays des *Turones;* mais bien qu'à première vue le nom *Brachio* (au génitif *Brachionis*) semble être plus rapproché de *Branchs* que ne l'est *Benignus*, il est philologiquement impossible d'admettre cette identification qui, du reste, a contre elle le vocable de l'église, dédiée à saint Bénigne et non à saint Brachion.

Il résulte toutefois des renseignements que M. l'abbé Grudé, vicaire de Saint-Branchs, a bien voulu transmettre à la Commission de la topographie des Gaules[1], qu'on n'a gardé en ce lieu aucun souvenir de l'évêque voyageur qui y a pu être enseveli. Mais cela ne prouve rien contre l'opinion que nous soutenons, car, dans l'espace de treize siècles, une tradition ecclésiastique locale peut se perdre complétement par suite d'une dépopulation du village, causée soit par une épidémie, soit par la guerre. M. l'abbé Grudé, bien que porté à voir dans le nom de Saint-Branchs une dérivation de celui de saint *Brachio,* n'en reconnaît pas moins le village qu'il habite pour le *Sanctus Benignus* du Cartulaire de l'abbaye de Cormery[2] et d'un manuscrit des *Statuta et juramenta ecclesiae Turonensis*, de 1290, conservé à la bibliothèque de Tours. Il nous apprend, en outre, que la fête du patron de Saint-Branchs est célébrée le 27 octobre (pour le 25), ce qui montre qu'on ne doit pas avec Baronius, cité par Ruinart[3], confondre le saint Bénigne du *De gloria confessorum* avec un évêque de même nom dont les reliques sont conservées à Utrecht et dont le Martyrologe romain fait mention sous la date du 28 juin. On ne saurait aussi trop recommander aux érudits tourangeaux de distinguer l'évêque Bénigne, mort dans le pays de Tours, d'un autre saint Bénigne, également honoré en Touraine; ce dernier saint, que le bréviaire de l'église de Tours dit être le fils de sainte Maure, aurait souffert le martyre avec sa mère et ses frères.

1. Par lettre en date du 26 avril 1872.
2. *Cartulaire de l'abbaye de Cormery*, publié par l'abbé Bourassé, p. 192 et 252.
3. *Gregorii Turonensis Opera omnia*, édit. Ruinart, col. 906, note *d*.

SANCTI GERMANI BASILICA. — Cette basilique, élevée au temps de l'évêque Injuriosus (529-546)[1], serait, au dire de Ruinart, l'église primitive de « Saint-Germain-sur-Loire[2] ». Mais, on ne trouve nulle part ailleurs que chez le savant bénédictin la mention d'un village de ce nom, et il est probable qu'il a voulu parler de Saint-Germain-sur-Vienne (Indre-et-Loire, arrondissement et canton de Chinon), localité dont le finage est limitrophe de celui de Candes. C'est là du moins que plusieurs érudits tourangeaux croient retrouver la basilique du VIe siècle[3]. L'abbé Bourassé et M. l'abbé Chevalier ne doutent pas de cette identité, et ils font remarquer, à l'appui de leur opinion, le caractère antique du mur septentrional de l'église de Saint-Germain-sur-Vienne, mur construit en petit appareil et orné de sculptures dont les monuments postérieurs au XIe siècle ne donnent point d'exemple. Est-ce, comme le pensent les savants ecclésiastiques, un reste de la basilique mérovingienne? C'est bien possible, et le Congrès archéologique réuni à Saumur en 1862, n'a pas hésité, du reste, à y reconnaître un édifice antérieur à l'an mille[4].

SANCTAE MAURAE ORATORIUM. — « Il y a dans le territoire de Tours, écrit Grégoire, un monticule rempli d'épines, de ronces et de vignes sauvages si épaisses, qu'à peine quelqu'un pouvait-il y entrer : la renommée disait que deux vierges consacrées à Dieu reposaient en cet endroit. » Un homme du voisinage, tourmenté par des apparitions nocturnes, coupa les broussailles qui cachaient leur tombeau à la vue des hommes, y éleva un oratoire et pria ensuite l'évêque Euphronius (556-573) d'en faire la bénédiction. Le prélat refusa d'abord, alléguant la rigueur de l'hiver, le gonflement des rivières, le mauvais état des chemins délayés par la boue, et il ne se décida que, lorsque la nuit sui-

1. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 5.
2. *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 534, note *i*.
3. Notamment Salmon (*Recueil de chroniques de Touraine*, p. 473). Mabille n'a pas fait mention de la *basilica sancti Germani* dans sa *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*.
4. *Recherches sur les églises romanes en Touraine*, p. 15, 79-80.

vante, il eut vu en songe les deux vierges qui, dans sa vision, se nommaient Maure et Britte[1].

Il nous paraît que les érudits tourangeaux n'ont pas tiré tout le parti possible du récit que nous venons d'analyser. Il faut évidemment voir dans l'oratoire du VIe siècle l'origine de la petite ville de Sainte-Maure (Indre-et-Loire, arrondissement de Chinon, chef-lieu de canton), qui doit à un castrum construit vers l'an mille le rang qu'elle occupe aujourd'hui[2]. L'événement rapporté par Grégoire étant en effet la base de la légende de sainte Maure, cette bienheureuse fut certainement l'objet d'un culte particulier au lieu où l'on éleva, sur son tombeau, le premier autel placé sous son vocable. On ne s'expliquerait pas, autrement, pourquoi, dès le XIe siècle, cette localité portait le nom d'une sainte, à laquelle aucune autre église de Touraine n'était dédiée[3]. Ajoutons, du reste, que Ruinart a constaté dès 1699 que le site décrit par Grégoire répond fort bien à celui de Sainte-Maure[4].

SANCTAE PAPULAE MONASTERIUM. — Nous désignerons ainsi ce monastère d'hommes « du diocèse de Tours », que Grégoire n'a pas cru utile d'indiquer plus clairement, et dans lequel une sainte femme du nom de Papula vécut pendant trente ans, cachant son sexe, qu'elle ne révéla que trois jours avant de rendre l'âme. « Après sa mort, rapporte l'historien, elle se fit connaître par beaucoup de miracles comme servante de Dieu[5]. »

On ignore dans quelle partie de la Touraine était situé ce monastère, dont le vocable primitif a dû être effacé par la possession du corps-saint de Papula. Quant à la sainte elle-même, il ne paraît pas qu'on en ait conservé le moindre souvenir au diocèse de Tours : on n'y connaît en effet aucune église dédiée à cette sainte, et si l'on rencontre dans la table du martyrologe de Chastelain la mention de « sainte Paple » (*Papula*), honorée

1. *De gloria confessorum*, c. XVIII.
2. *Chroniques des comtes d'Anjou*, édit. Marchegay et Salmon, p. 377.
3. Du moins, Mabille n'indique, dans son pouillé du diocèse de Tours, qu'une seule église dédiée à sainte Maure, et c'est celle de la petite ville de ce nom. (*Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 203.)
4. *Gregorii Turonensis Opera omnia*, édit. Ruinart, col. 1399.
5. *De gloria confessorum*, c. XVI.

à Tours[1], on peut croire que cette mention n'a pas d'autre origine que le récit de Grégoire.

SANCTI SENOCH CELLULA. — Le bienheureux Senoch, de nation teifale et natif du pays de Tiffauges (*Theiphalia*), dans la partie septentrionale du Poitou, vint en Touraine, et, ayant trouvé dans un certain endroit de vieilles murailles, il les releva et construisit des habitations commodes. Il rétablit aussi en ce lieu un oratoire, où la tradition rapportait que saint Martin avait prié ; il y dressa un autel et invita l'évêque Euphronius (556-573) à venir le bénir. Euphronius accéda à la demande de Senoch et lui conféra le diaconat[2]. Depuis, le Teifale, voulant mener une vie plus solitaire, quitta les trois religieux qui étaient venus vivre avec lui et s'enferma dans une cellule, passant les jours et les nuits dans les veilles et les oraisons, et s'employant au soulagement des malheureux. C'est là qu'il mourut à l'âge de quarante ans environ, et Grégoire, qui l'assista à ses derniers moments, parle dans plusieurs de ses ouvrages des miracles qui s'accomplissaient sur le tombeau du saint abbé[3].

Le lieu où saint Senoch passa les dernières années de sa vie fut fréquenté après sa mort par les malades, qui se pressaient à son sépulcre pour obtenir la guérison de leurs maux : on doit évidemment le reconnaître dans le village actuel de Saint-Senoch[4] (Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Ligueil).

SENAPARIA, *monasterium*. — *Senaparia* était, à la fin du v[e] siècle, le nom d'un lieu de Touraine où saint Ours construisit un oratoire et fonda un monastère, qu'il quitta, le laissant sous la garde de Leobatius, pour en établir un nouveau à Loches

1. Edm. Dupont, *Table du martyrologe de Chastelain*, dans l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France*, année 1860, p. 146.
2. *Historia Francorum*, l. V, c. VII. — *Vitae Patrum*, c. XV, § 1.
3. *Hist. Franc.*, l. V, c. VII. — *De gloria confes.*, c. XXV. — *Vitae Patrum*, c. XV, § 4.
4. Et non *Saint-Senou*, comme l'écrit Ruinart (*Greg. Tur. Opera omnia*, col. 1223). — Cette orthographe fautive a fait croire à M. Bordier (*les Livres des miracles, etc.*, t. III, p. 321) que le savant bénédictin avait voulu parler de Saint-Senoux (Ille-et-Vilaine).

(*Loccae*). Leobatius, que l'évêque de Tours éleva à la dignité abbatiale après la mort d'Ours, mourut dans son monastère et y fut enseveli[1]. Il ne peut y avoir de doute sur l'emplacement de *Senaparia;* c'est aujourd'hui Sennevières, à 9 kilomètres de Loches, dans le canton duquel il est compris, et l'église paroissiale du lieu est consacrée à Leobatius, que le peuple honore sous le nom de saint Leubais[2].

[SEVERIACUS, *villa*]. — Ce nom ne figure pas dans Grégoire; mais nous avons jugé à propos de lui donner place ici, car il semble que ce soit de *Severiacus* que notre auteur a entendu parler au chapitre XII du deuxième livre des *Miracula beati Martini*. Au reste, voici le fait : Saint Germain, évêque de Paris, se rendant à la fête de saint Martin en compagnie du diacre Raguemod, vint d'abord à la villa que son église possédait en Touraine, et de là il se rendit à Tours[3]. Ruinart a rapproché ce passage de Grégoire d'un chapitre de la Vie de saint Germain, écrite à Poitiers par Fortunat, qui donne à la villa de l'évêque de Paris le nom de *Severiacus*[4]. Il s'agirait donc de Civray-sur-Cher[5] (Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Bléré), village situé à 30 kilomètres à l'est de Tours et dont l'église est dédiée au prélat parisien[6], qui honora plusieurs fois de sa présence *Severiacus*. On a cependant proposé de reconnaître *Severiacus* dans Civray-sur-Esvres[7] (arrondissement de Loches, canton de Haye); mais l'auteur de cette hypothèse ne songeait pas que la situation de Civray-sur-Esvres, à 41 kilomètres au

1. *Vitae Patrum*, c. XVIII, §§ 1 et 3.
2. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1211, note c. — Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 193.
3. « Quodam autem tempore, cum beatus Germanus, Parisiacae urbis pontifex, ad festivitatem antistitis gloriosi accederet... Sed beatus Germanus prius ad villam ecclesiae suae, quae in hoc territorio [Turonico] sita est, venit. » On sent par le récit de Grégoire que cette villa n'était pas fort distante de la cité, car Germain, la quittant la veille, — « ante noctem vigiliarum solemnitatis ejus », — était dès le matin de la fête installé à Tours.
4. « Cum [Germanus] de basilica sancti Martini ad villam suae ecclesiae Severiaco recurreret. » (*Vita sancti Germani*, c. LXV, apud Mabillon, saec. I, p. 243.)
5. Civray, dérivant de *Sevĕrĭăcum*, devrait s'écrire *Sivray*.
6. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 184.
7. Dufour, *Dict. topogr. des trois arrond. d'Indre-et-Loire*, cité par Mabille.

sud de Tours, ne permettait guère d'y voir une station convenable pour des voyageurs se rendant de Paris à la ville épiscopale de saint Martin.

SOLONACUS, *vicus*. — Saint Martin fonda l'église de ce village[1] que la Vie de saint Léger désigne au VIIe siècle sous le nom de *vicus Solnacus*[2]. Cette dernière forme prouve que le second *o* de *Solonacus* était bref, et rend compte du nom vulgaire Sonnay (Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Château-Regnault).

TAURIACUS, *vicus*. — C'est à tort que Valois[3] et Jacobs, d'après lui, ont identifié ce village, dont l'église fut élevée par l'évêque Euphronius[4] (556-573), avec Truyes (Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Montbazon), car Truyes est désigné en latin sous le nom de *Troium*, *Troilus*, *Troicae*[5]. Quant à *Tauriacus*, qui, suivant un certain nombre de diplômes carolingiens, appartenait à la mense capitulaire de Saint-Martin de Tours[6], on le trouve indiqué en 862 comme une dépendance de la viguerie de Sonzay[7]. Ce peut donc être, comme le pense Mabille[8], Thuré, hameau de la commune de Saint-Paterne[9] (Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Neuvy-le-Roi). L'église mentionnée par Grégoire n'est pas sans doute différente de la chapelle de *Tauriacus*, nommée dans un diplôme de 862, et qui, subsistant jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, était dédiée à Notre-Dame et à saint Sébastien[10].

1. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 3.
2. *Vita sancti Leodegarii*, c. XVIII, apud Mabillon, saec. II, p. 696.
3. *Notitia Galliarum*, p. 573.
4. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 18.
5. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. XLVIII.
6. Mabille, *la Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, p. 236.
7. « Ipse siquidem mansus in pago Turonico, in vicaria Segunciacense, in loco qui dicitur ad illa Landa, juxta villam eorum [canonicorum] nomine Tauriacum noscitur fore situm. » (Bouquet, t. VIII, p. 576.)
8. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 41.
9. Et non dans la commune de Sonzay, comme le veut Mabille.
10. Mabille, *Notice sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 218. — Bien que l'identification de *Tauriacus* et de Thuré semble certaine, on ne peut trop s'étonner de voir l'*au* de *Tauriacus* représenté par un *u*; cette diphthongue se change ordinairement en *o*, et *Thoré* serait une forme préférable à Thuré.

THEMELLUS, *villa*. — Grégoire, relatant la guérison d'un impotent, dit qu'il était *de villa Themello in pago Turonicae urbis, vici Ambiacensis*[1]. Jacobs déclare avoir inutilement cherché « dans un rayon assez étendu autour d'Amboise » un lieu dont le nom se rapprochât de *Themellus*; il déclare ne pouvoir accepter Thenay, à 23 kilomètres d'Amboise, qui « ne répond, ni par sa situation, ni par la forme de son nom, à *Themellus* ». On trouve cependant, à 3 kilomètres à l'est d'Amboise, dans la commune de Sainte-Règle (canton d'Amboise), un hameau dont le nom est probablement dérivé de *Themellus*: c'est Thoumeaux, ou plus correctement Thomeau[2], désigné à tort par Cassini sous le nom de Tourneaux.

TORNOMAGUS, *vicus*. — C'est à saint Martin qu'est due la fondation de l'église de ce village[3], dont le nom français est incontestablement Tournon. On peut hésiter un moment sur la question de savoir dans laquelle des deux paroisses contiguës, Tournon-Saint-Martin (Indre, arrondissement du Blanc, chef-lieu de canton) et Tournon-Saint-Pierre (Indre-et-Loire, arrondissement de Loches, canton de Reuilly), l'évêque de Tours éleva une église, et le surnom de Tournon-Saint-Martin peut faire pencher l'opinion de son côté; mais si l'on considère qu'il dépendait du diocèse de Bourges, tandis que Tournon-Saint-Pierre faisait partie de celui de Tours, on ne doutera plus que Grégoire n'ait voulu parler de ce dernier village.

§ 2. — CIVITAS CENOMANNORUM.

Grégoire emploie les mots *civitas Cenomanni*[4], *urbs Cenomannica*[5], et sans doute aussi le nom *Cenomanni*[6], pour désigner

1. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XLII.
2. Le nom de Thoumeaux est donné par la carte de l'État-major à une ferme et à un hameau que la Nomenclature, rédigée par les soins de l'administration des Postes dans chaque commune, désigne sous l'appellation *les Thomeaux*. (Biblioth. nation., départ. des manuscrits, fonds français, n° 9925, f° 486 v°.)
3. *Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 3.
4. *Ibid.*, l. II, c. XLII.
5. *Ibid.*, l. VI, c. XXXVI.
6. Dans l'expression *episcopus Cenomannorum*. (*Historia Francorum*, l. VI, c. IX; l. VIII, c. XXXIX. — *De gloria confessorum*, c. LVI.)

la ville du Mans; il donne au Maine les noms de *Cenomannicum*[1], *territorium Cenomannicum*[2], *territorium urbis Cenomannicae*[3], et se sert des adjectifs *Cenomannensis*[4] ou *Cenomannicus*[5]; cependant les habitants du Maine sont toujours appelés par lui *Cenomannici*[6].

Au commencement du vi[e] siècle, le Mans était au pouvoir des Francs, et Clovis y fit tuer Rignomer, frère de Ragnachaire, le roi de Cambrai[7]; mais il n'est pas prouvé, comme on l'admet communément, qu'il faille considérer Rignomer comme un roi du Mans. Quoi qu'il en soit, l'évêque de cette ville, Principius, assista en 511 au concile réuni à Orléans par Clovis.

Nous avons dit plus haut[8] que rien ne prouve non plus la possession du Mans par Clodomir : ainsi le roi de Paris, Childebert, dont la domination sur le Maine est prouvée par la tradition du monastère de Saint-Calais[9], par la Vie de l'abbé Carilephus et celle de saint Rigomer[10], pourrait bien avoir commencé à régner sur ce pays dès l'année 511[11].

En 561, la *civitas Cenomannorum* fut attribuée au nouveau roi de Paris, Charibert; car l'évêque du Mans, Domnolus, participa en 567 au concile qui s'assembla à Tours du consentement de ce prince. Quelques mois plus tard elle passa, par suite de la mort de Charibert, sous la domination de Chilperic, et les Manceaux furent envoyés en 575, par leur nouveau souverain, contre les Tourangeaux, sujets du roi de Metz, puis, en 578, contre les

1. *Historia Francorum*, l. IX, c. XXXIII.
2. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XLII.
3. *De gloria martyrum*, c. V.
4. *Historia Francorum*, l. IX, c. XVIII; l. X, c. V. — *De gloria martyrum*, c. CI.
5. *Historia Francorum*, l. IX, c. XXV.
6. *Ibid.*, l. V, c. I, IV, XXVII; l. VIII, c. XXXVIII.
7. *Ibid.*, l. II, c. XLII.
8. Page 96.
9. Cette tradition est représentée par des chartes dont l'authenticité ne semble pas rigoureusement démontrée et dont on trouve le texte dans divers recueils, notamment dans Pardessus, *Diplomata, chartae*, t. I, proleg., p. 17, 19 et 27.
10. Voy. plus haut, page 110.
11. Les diplomatistes pensent cependant que Childebert n'aurait régné sur le Maine qu'après la mort de Clodomir (Pardessus, *Diplomata, chartae*, t. I[er], proleg., p. 17 et 19); mais ils fondent cette opinion sur la date de certains diplômes, indiquée d'après les années de règne du roi de Paris et qui ne laisse pas que d'offrir des difficultés assez graves pour donner lieu de suspecter son authenticité.

Bretons[1]. Il semblerait qu'après le meurtre de Chilperic (584), Gontran prit possession de ce territoire à la faveur de la minorité de Clotaire II, dont il était le tuteur. Grégoire rapporte, en effet, que le roi de Bourgogne envoya en Bretagne, vers l'an 588, une ambassade composée de Namatius, évêque d'Orléans, de Bertran, évêque du Mans, de plusieurs comtes et d'autres personnages de marque, et il ajoute que des *viri magnifici* du royaume de Clotaire prirent également part à cette mission[2] : c'est là une manière non équivoque de compter l'évêque du Mans au nombre des sujets de Gontran.

ANINSULA, *monasterium cenomannicum.* — Mérovée, fils de Chilperic, ayant été tonsuré par ordre de son père, fut ordonné prêtre et envoyé dans un monastère manceau, nommé *Anisola*, pour y être instruit des devoirs sacerdotaux[3]. Ce monastère, qui avait été fondé vers 533, portait le nom de la rivière sur les bords de laquelle il était situé, l'Anille (*Aninsula* ou *Anisola*), affluent de la Braye ; mais au IXe siècle on ne le connaissait plus que sous le vocable de son fondateur, Saint-Calais[4] (*Sanctus Karilefus*), que porte encore aujourd'hui la petite ville du département de la Sarthe qui s'est formée autour de l'ancienne abbaye.

MAROJALUM, *villa.* — Cuppa, qui avait exercé les fonctions de comte des écuries du roi Chilperic, se porta la nuit, à la tête d'une bande armée, sur la *villa Marojalensis*, dans le but d'enlever la fille de Badegisil, jadis évêque du Mans, dont il voulait faire son épouse ; mais il fut repoussé avec perte par la mère de la jeune fille, aidée de ses serviteurs[5].

A en juger par l'ensemble des circonstances de ce fait, il semble que la *villa Marojalensis* était située au territoire du Mans, dont Badegisil avait gouverné l'église ; les commentateurs de Grégoire, et Jacobs en dernier lieu, ne partagent pas cependant

1. *Historia Francorum*, l. V, c. I, IV et XXVII.
2. *Ibid.*, l. IX, c. XVIII.
3. *Ibid.*, l. V, c. XIV.
4. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 18.
5. *Historia Francorum*, l. X, c. 5.

ce sentiment. Le regretté géographe objecte que *Marojalum* ne doit pas être cherché dans le Maine, car, à son avis, l'*Historia Francorum* l'indiquerait comme dépendant du territoire de Tours[1]. Cette dernière assertion n'est pas rigoureusement exacte. Grégoire parle bien, à la vérité, d'un lieu de même nom compris dans les limites de la Touraine et voisin du Berry; mais le *Marojalum* tourangeau, qui était pourvu d'une église, devait être un *vicus*, non une simple *villa*[2], et son identité avec le théâtre de la mésaventure de Cuppa ne peut être nullement établie. Si Jacobs fondait son opinion sur la première partie du chapitre que l'évêque de Tours consacre à Cuppa, c'est-à-dire sur le récit d'une incursion que cet ancien officier de Chilperic avait faite tout récemment en Touraine, il n'aurait pas dû oublier que Cuppa, ayant pu se dérober à la justice tourangelle, résidait certainement en dehors de cette province, et que dès lors rien ne s'oppose plus à ce que la *villa Marojalensis* soit cherchée dans le Maine.

Il existait au diocèse du Mans trois paroisses dont le nom moderne est dérivé du vocable gallo-romain *Marojalum* : ce sont Marolles (Sarthe, arrondissement et canton de Saint-Calais), Mareil-sur-Loir (Sarthe, arrondissement et canton de la Flèche), et Mareil en Champagne (Sarthe, arrondissement de la Flèche, canton de Brûlon); mais il est bien difficile, en face du texte de Grégoire, de se décider pour l'une plutôt que pour l'autre de ces localités. Cependant Marolles, dont Jacobs a prononcé le nom, serait mis hors de cause, si l'on devait ajouter quelque créance, en ce qui touche la topographie du VIe siècle, aux plus anciens documents relatifs à l'abbaye de Saint-Calais; car ce lieu, qu'ils indiquent comme le chef-lieu d'un finage[3] du VIe siècle, le *finis Marojalensis*, aurait été un village (*vicus*), non plus une simple habitation rurale (*villa*). Bien que nous n'ayons pas de raison déterminante pour préférer Mareil-sur-Loir à Mareil en Cham-

1. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 134.
2. Voyez plus haut, page 278.
3. Pardessus, *Diplomata, chartae*, t. I, p. 75. — Le diplôme de Childebert qui mentionne le *finis Marojalensis* est certainement une pièce supposée.

pagne, nous attribuerons cependant sur notre carte l'emplacement de la première de ces localités à la *villa Marojalensis* de Grégoire, parce qu'elle est un peu plus voisine que Mareil en Champagne du pays qu'habitait notre historien.

SANCTI GEORGII VICUS. — Il serait oiseux de chercher à fixer l'emplacement du *vicus cenomannensis* illustré au VIe siècle par les miracles qu'on attribuait aux reliques de saint George[1], notre auteur ne donnant pas même le nom de ce lieu. La multiplicité des localités du nom de Saint-George dans l'ancien diocèse du Mans[2], ou, mieux encore, l'antiquité de plusieurs des églises du Maine placées sous l'invocation de l'illustre martyr[3], ne permettrait pas d'y songer, même si l'on était certain que ce *vicus* ne portait pas d'autre nom que celui du bienheureux.

SANCTI MARTINI BASILICA. — L'emplacement de la basilique que Badegisil, évêque du Mans (581-585), consacra dans un lieu de son diocèse sous le nom et par les reliques de saint Martin, n'est pas plus facile à déterminer que celui du *vicus* dont nous venons de parler[4].

TURNACUS, *Cenomanici territorii villa*. — La *villa Turnacensis* ou *Tornacensis*, dans le Maine, appartenait, à la fin du VIe siècle, à la basilique de Saint-Martin de Tours, et l'on conservait, dans l'oratoire de ce domaine (*oratorium villae ipsius*), des reliques des bienheureux apôtres Pierre et Paul[5]. C'est tout ce que nous en apprend Grégoire, mais cela suffit pour reconnaître l'église qui remplaça l'oratoire mérovingien dans l'*ecclesia sancti Petri de Turneio* qui figure, dès le milieu du XIIe siècle, au nombre des possessions de l'abbaye de Thiron, et dès lors, il n'y a pas

1. *De gloria martyrum*, c. CI.
2. Voyez-en la liste dans Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 335-337.
3. L'évêque du Mans, saint Julien, aurait consacré l'église *de Domno Georgio*, sans doute Dangeul (*Gesta pontificum Cenomannorum*, cités par Cauvin, *Géographie anc. du diocèse du Mans*, p. 335, où *Domnus Georgius* est assimilé à la Fresnaie), et l'abbaye de Saint-Georges aux Bois remonterait au VIe siècle. (Cauvin, déjà cité, p. 209.)
4. *Miracula beati Martini*, l. III, c. XXXV.
5. *Ibid.*, l. IV, c. XII.

à douter de l'identité de notre *Turnacus* et du village actuel de Ternay (Loir-et-Cher, arrondissement de Vendôme, canton de Montoire), de l'ancien diocèse du Mans, dont l'église, dédiée à saint Pierre, demeura jusqu'à la Révolution à la présentation de l'abbé de Thiron[1]. Ainsi se trouve vérifiée la conjecture de Valois qui plaçait le *Turnacus* du Maine entre la Châtre et Lavardin, en lui attribuant le nom moderne *Tornes*[2], qui résulte certainement d'une faute typographique.

L'identification de *Turnacus* ou *Tornacus*, *Turneium* au XIIe siècle, avec Ternay est inattaquable, et l'on doit évidemment supposer une forme intermédiaire, telle que *Teurnay*, entre le nom ancien et le nom moderne.

§ 3. — CIVITAS ANDECAVORUM.

L'historien des Francs emploie le nom *Andegavis* pour désigner le chef-lieu de la *civitas Andecavorum*[3], et il se sert ordinairement des appellations *Andegavus*[4], *Andegava urbs*[5], *territorium Andegavum*[6], et quelquefois de celles de *terminus Andecavus*[7], *terminus Andegavensis territorii*[8], *Andegava regio*[9], *territorium Andegavensis urbis*[10], lorsqu'il veut parler de l'Anjou. Enfin le

1. Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 528. On ne mentionne pas, dans cet ouvrage, le passage de Grégoire relatif à la *villa Turnacensis*, et les renseignements relatifs à Ternay y sont placés sous le nom *Turniacus*, considéré comme vocable primitif de ce village, bien qu'il ne figure pas dans les textes du moyen âge.

2. Valois, *Notitia Galliarum*, p. 568. Tous les annotateurs ou commentateurs des *Miracula beati Martini*, postérieurs à Valois, ont parlé de Tornes sans vérifier s'il existait une localité de ce nom. Nous n'en exceptons même pas Jacobs, suivant lequel la *villa Turnacensis* pourrait être « Tornes, petite localité à 11 kilomètres nord-ouest du Mans, entre Guerche et Lavardin »; car il est aisé de voir que le savant géographe a confondu le Lavardin indiqué par Valois avec une localité homonyme plus rapprochée du Mans.

3. *Historia Francorum*, l. II, c. XVIII; l. IV, c. XLVIII; l. VI, c. XLI; l. VIII, c. XVIII et XLII; l. X, c. XIV.

4. *Ibid.*, l. V, c. XXX; l. VII, c. XI; l. VIII, c. XLIII. — *Miracula beati Martini*, l. III, c. XXXI.

5. *Historia Francorum*, l. X, c. IX et XIV. — *Miracula beati Martini*, l. III, c. XXIII.

6. *Ibid.*, l. II, c. XLVIII; l. III, c. XI et XXVII.

7. *Historia Francorum*, l. IV, c. XIII; l. X, c. XXXI, § 9.

8. *Ibid.*, l. IX, c. XVIII.

9. *Miracula beati Martini*, l. II, c. XXIII.

10. *Ibid.*, l. IV, c. XXIV.

nom *Andegavus*[1] et l'adjectif *Andegavensis*[2] et *Andecavinus*[3] sont pour lui l'équivalent de notre mot *angevin.*

Un curieux chapitre, où Grégoire s'est uniquement contenté de juxtaposer de laconiques phrases de chroniqueurs, relate les incursions qu'un chef saxon, nommé Odoacre, fit en Anjou vers la fin du gouvernement d'Egidius, après la mort duquel (464) il reçut des otages d'Angers et d'autres lieux. Quelques années plus tard, Odoacre envahissait de nouveau cette ville, qui fut bientôt délivrée par le roi franc Childeric; mais le comte Paulus, un des plus vaillants défenseurs du sol gaulois contre les hordes barbares, périt dans la lutte[4].

On ignore si la *civitas Andecavorum* reconnut dès cette époque la domination des Francs; on sait seulement qu'il en était ainsi en 511, car, à cette date, l'évêque Eustochius assistait au concile d'Orléans, composé uniquement de prélats soumis à Clovis. A la mort du conquérant franc, Angers fit certainement partie du royaume de Clodomir; puis, en suite du partage des États de ce prince, du royaume d'Austrasie, comme le prouve la Vie de saint Maur. La présence de Domitien, évêque d'Angers, au concile réuni à Tours du consentement du roi Charibert autorise le géographe historien à placer l'Anjou dans le royaume de Paris de 561 à 567, et les récits de Grégoire montrent que Chilperic y succéda à Charibert. Effectivement, en 578, l'époux de Frédegonde envoyait les Angevins avec d'autres populations de l'ancienne Armorique, pour combattre les Bretons [5], et plusieurs faits rapportés par l'évêque de Tours établissent que, après l'assassinat de Chilperic, le roi Gontran gouverna l'Anjou en qualité de tuteur du jeune Clotaire, héritier de ce prince[6]. Ce pays fut ensuite

1. *Historia Francorum*, l. V, c. XXVII; l. X, c. XXV.
2. *Ibid.*, l. VI, c. VI. — *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXIII.
3. *Miracula beati Martini*, l. I, c. XXII.
4. *Historia Francorum*, l. II, c. XVIII.
5. *Historia Francorum*, l. V, c. XXVII. — On pourrait peut-être tirer du chap. XLVIII du livre IV de l'*Historia Francorum*, un indice de la possession de l'Anjou par Chilperic dès 573. Grégoire y rapporte la fuite de Clovis, fils de ce prince, qui, chassé de Bordeaux et poursuivi par les partisans de Sigebert, put revenir près de son père en passant par Angers.
6. « Le roi Gontran, voulant gouverner le royaume de son neveu Clotaire II, fils de

complétement annexé au royaume de Bourgogne, comme on peut le déduire de deux formules angevines datées de la quatrième année du règne de Childebert, le successeur de Gontran[1].

L'évêque d'Angers, Albinus, mort en 550, est célébré par Grégoire en raison des miracles qu'on disait s'accomplir à son tombeau, sur lequel une basilique avait été élevée antérieurement à l'année 594[2]. Cette basilique donna naissance à l'abbaye bénédictine de Saint-Aubin d'Angers, dont les bâtiments sont occupés aujourd'hui par la préfecture du département de Maine-et-Loire.

CARNONENSIS PAGUS. — Grégoire indique la situation de ce *pagus* dans l'Anjou (*in Andegavo territorio*) en relatant la guérison d'un de ses habitants qui s'était fait transporter à la cellule de saint Martin, à Candes, en Touraine[3]. Dans ce récit, l'expres-

Chilperic (en 585), décide que Théodulf sera comte d'Angers »; mais le nouveau fonctionnaire ne peut prendre possession de son poste qu'avec l'appui du comte Sigulf (*Historia Francorum*, l. VIII, c. XVIII). En 586, « le duc Beppolen, ayant reçu de Gontran la puissance ducale dans les cités qui appartenaient à Clotaire, fils du roi Chilperic, s'y rend avec de grandes forces », et il commet de graves excès à Angers (*ibid.*, l. VIII, c. XLI). Beppolen vivait à cette époque en très-mauvaise intelligence avec Frédegonde, la mère du jeune roi; et celle-ci, dit Grégoire, fit saccager une grande partie des biens qu'il possédait dans le royaume de Clotaire (*ibid.*). Si, malgré cet acte d'hostilité, les paroles si positives de l'historien des Francs ne permettent pas de placer le siége ducal de Beppolen, c'est-à-dire Angers, en dehors du royaume de l'héritier de Chilperic, de 584 à 586, il n'en est pas moins probable cependant que cette ville cessa d'obéir à Clotaire II, après que Gontran eut définitivement annexé à ses États toutes les cités avoisinant l'Anjou.

1. Les formules auxquelles nous faisons allusion sont datées : « Annum quartum regnum domni nostri Childeberto reges » (Rozière, *Recueil de formules de l'empire franc*, t. I, p. 282 et 315), et font partie d'un recueil composé à Angers avant l'an 681. Le dernier éditeur de ces textes les attribue au règne de Childebert Ier, « car, dit-il, Childebert II n'a jamais eu l'Anjou sous sa puissance, et Childebert III n'a commencé à régner qu'en 695. » Or, cette opinion est insoutenable quand on constate, comme nous l'avons fait, que Childebert Ier n'a point étendu sa domination sur la cité d'Angers (voy. plus haut, page 111), tandis que Childebert II dut posséder ce territoire après la mort de Gontran (593), alors que le royaume de Clotaire II ne comprenait plus, au sud et à l'ouest de la Seine, qu'une partie seulement de la Troisième Lyonnaise ou province de Rouen. Par conséquent, les actes transcrits dans le recueil angevin appartiendraient à l'année 596, qui, au rapport du chroniqueur bourguignon connu sous le nom de Frédegaire, serait la quatrième et dernière année du règne de Childebert II en Bourgogne. (*Fredegarii Scholastici Chronicum*, c. XVI.)

2. *De gloria confessorum*, c. XCVI. — Nous disons antérieurement à l'année 594, parce que Grégoire, qui mentionne la basilique de Saint-Aubin, mourut en cette année.

3. *Miracula beati Martini*, l. II, c. XLVIII.

sion *pagus* a certainement le sens de village ou de lieu habité, car les documents de l'époque franque ne nous font connaître aucune division territoriale dite *Carnonensis*.

Nous rappellerons pour mémoire seulement l'opinion unanime des commentateurs de Grégoire, suivant laquelle le *pagus Carnonensis* serait le pays de Craon[1] (Mayenne), qu'ils retrouvent aussi dans le *Cracatonnum* et dans le *Crovium* des *Miracula beati Martini*: il suffit aujourd'hui de signaler de telles identifications pour en faire bonne justice.

Il nous paraîtrait difficile de ne pas reconnaître le siége du *pagus Carnonensis* dans la *villa quae vocatur Carnona sita super flumen Ligeris*, nommée dans un diplôme de 844 parmi les propriétés de l'église d'Angers[2]. Cette localité, à laquelle on peut probablement rattacher la mention du *castellum Carnona* de la Vie de saint Germain de Paris écrite par Fortunat[3], reparaît dans plusieurs chartes du xe au xiie siècle. Elle était, vers l'an 920, le chef-lieu d'une des vigueries de l'Anjou, la *vicaria Castri Carnonis*[4], et une charte de 1040 en fait, sous le nom de *Castellum Carnonis*, une dépendance de la viguerie de Saumur[5]. Une autre pièce de 1122 nous fait connaître l'église de Saint-Pierre et les chapelles de Saint-Jean, de Saint-André et de Saint-Lambert du *castrum Carnonis*, qui appartenaient alors à l'abbaye de Saint-Florent[6].

La même église de Saint-Pierre et les trois chapelles annexes, alors dédiées à saint Jean, à saint Julien et à sainte Radegonde, sont encore nommées en 1146 dans une bulle du pape Eugène III; mais, cette fois, le *Castrum Carnonis* est appelé *Castrum Caroli*[7],

1. Au xviie siècle, Ruinart identifie déjà le *pagus Carnonensis* et le *vicus Croviensis*, qu'il pensait être Craon. (*Greg. Turon. Opera omnia*, col. 1069, note *b*.)

2. Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. VII, p. 437.

3. « Dehinc cum [Germanus] ad Carnonam castellum accederet... » (*Vita S. Germani Par.*, c. LIX, apud Mabillon, saec. I, p. 242.)

4. Charte de 905-920 citée par M. Célestin Port (*Dictionnaire hist., géograph. et biograph. de Maine-et-Loire*, t. I, p. 679).

5. « In pago Andegavo, in vicaria Salmuriensi, in terra S. Florentii quae vocatur Castellum Caynonis (*sic*). » (*Ibid.*)

6. « Possessio Castri Carnonis cum ecclesia Sancti Petri et capellas Sancti Johannis, Sanctae Andree et sancti Lamberti. » (Charte confirmative des biens de l'abbaye de Saint-Florent par Ulger, évêque d'Angers; communication de M. Port.)

7. « In ecclesia Sancti Petri de Castro Caroli cum capellis Sancti Johannis, Sancti

ce qui prouve surabondamment que la forme vulgaire de *Castrum Carnonis* était alors *Château-Challon* ou *Château-Charlon*[1]. Mais il ne faut pas chercher sur les cartes modernes ce nom, qui paraît avoir été remplacé, dès le XII[e] siècle, par celui de Chênehutte, dont on ignore l'origine et qu'on employait déjà concurremment au nom ancien dès le milieu du XI[e] siècle[2].

La situation de Chênehutte-les-Tuffeaux (Maine-et-Loire, arrondissement de Saumur, canton de Gennes), village construit sur la rive gauche de la Loire, — qui arrosait aussi la *villa Carnona* de 844, — à 20 kilomètres au-dessous de Candes, où l'un de ses habitants allait, au VI[e] siècle, chercher la guérison de ses maux, et à 8 kilomètres de Saumur, dans la viguerie duquel il était compris en 1040, convient parfaitement au *Carnona* et au *Castrum Carnonensis* des anciens textes. Disons aussi, et toujours d'après M. Port, que l'église de Saint-Pierre de Château-Challon, nommée en 1122 et en 1146, n'est pas différente de l'ancienne église paroissiale de Saint-Pierre détruite seulement dans la première moitié de ce siècle, et que deux des chapelles mentionnées à la même date se retrouvent encore aujourd'hui, sur le territoire de Chênehutte : l'une, Saint-Jean, vers l'ouest, en aval du bourg des Tuffeaux et y attenant ; l'autre, Sainte-Radegonde, sur le coteau, à 500 mètres vers l'est. Ajoutons enfin que le qualificatif *castrum* convient parfaitement à la localité que Chênehutte a remplacée, car on trouve presque intacte encore, sur le plateau de Chênehutte, une de ces enceintes antiques que l'on considère comme des camps romains.

CRACATONNUM, *vicus*. — On rapporte généralement à Craon (Mayenne, arrondissement de Château-Gontier, chef-lieu de

Juliani, Sancte Radegundis. » (Bulle pour l'abbaye de Saint-Florent; communication de M. Port.)

1. *Château-Challon*, adoucissement de *Château-Charlon* pour *Château-Charnon*, est bien naturellement le produit de *Castrum Carnonis;* car une autre localité de ce nom, mentionnée dans les *Annales Bertiniani*, sous la date de 870, est encore appelée aujourd'hui Château-Chalon (Jura). Quant à la traduction du français *Challon* par le latin *Caroli*, elle ne doit pas surprendre, puisque, en français du XII[e] siècle, *Challon* et *Charlon* sont les formes de *Charles* ou *Challes* au cas régime.

2. Les chartes de l'abbaye de Saint-Florent mentionnent *Canauthia*, 1040-1055; *Caneuthia*, 1055-1070. (Port, *Dictionn. hist. de Maine-et-Loire*, p. 679.)

canton) la mention de ce lieu, que Grégoire indique comme un village de l'Anjou[1], et, il y a peu d'années, M. Jules Quicherat fortifiait cette opinion en rapprochant du nom *Cracatonnum* celui de la *condita Cregadonensis*, figurant comme circonscription angevine dans plusieurs chartes de 804[2]. *Cregadonum* serait une forme adoucie de *Cracatonnum*, et l'on doit croire que, contractée ensuite en *Cregdonum* ou *Cragdonum*, cette dénomination aura produit la forme vulgaire *Craon*, de même que le vocable gallo-romain *Magdunum* a donné le français *Mehun* ou *Meung*[3].

CROVIUM, *vicus*. — Ce *vicus* paraît trois fois dans les récits de Grégoire, qui le désigne à deux reprises différentes comme un village angevin[4] et paraît considérer comme remontant à une époque déjà éloignée ce nom de CROVIUM[5], lequel figure aussi sur des triens mérovingiens[6]. Les critiques se sont généralement accordés, jusqu'à ce jour, à reconnaître dans *Crovium* la ville de Craon (Mayenne), qu'ils pensaient retrouver de même chez Grégoire sous les noms de *Cracatonnum* et de *Carnonum*. Jacobs lui-même[7] ne s'étonne pas qu'on fasse dériver en même temps le nom de Craon de trois anciens vocables fort distincts. Il est juste cependant de dire que quelques chercheurs s'élevèrent contre l'attribution de *Crovium* à Craon, et voulurent l'identifier avec Cré (Sarthe, arrondissement et canton de la Flèche), paroisse de l'ancien diocèse d'Angers; mais le récent historien de

1. *Miracula beati Martini*, l. III, c. XVII.

2. *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 110. — *Cregadonensis* est une correction proposée par M. Quicherat pour *Regadoninsis* ou *Eregadonensis*, que l'on trouve dans les textes imprimés; il est presque inutile de répéter, après le savant professeur, que cette proposition est justifiée par l'écriture du temps de Charlemagne.

3. Dans *Cragdonum*, la gutturale *g* a dû de bonne heure se vocaliser en *i*, ce qui a amené la Chute de la dentale placée dès lors entre deux voyelles. C'est aussi seulement par cet accident qu'on peut expliquer la chute du *d* de *Magdunum* (Mehun-sur-Yèvre, Cher), dénomination qu'on rencontre en 820 sous la forme *Maidunus*. (Raynal, *Histoire du Berry*, t. I, p. 464.)

4. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XVII et XXIII. — La troisième mention du *vicus Croviensis* se trouve dans le livre *De gloria confessorum*, c. XCVI.

5. « De vico Andegavensi, cui Crovio antiquitas nomen indidit. » (*Miracula beati Martini*, l. IV, c. XVII.)

6. Anatole de Barthélemy, *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, n° 253.

7. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 120.

Craon, M. de Bodart de la Jacopière, n'a garde d'adopter cette opinion, et, suivant lui, le nom de Craon est plus certainement dérivé de *Crovium* que celui de Cré, trop court à son avis[1]. Il est vrai que Cré ne peut représenter *Crovium*, car l'*o* accentué de ce vocable n'a pu devenir *é* : il est plus raisonnable de voir dans Cré la forme française d'un nom gallo-romain tel que *Crediacus*.

M. Jules Quicherat a porté, en 1867, à la cause des partisans de « *Crovium* = Craon », un coup décisif : il prouve que Craon (*Credo*, *Credone*, *Credonium*, dans les pièces postérieures à l'an 1000) provient d'un vocable dont la syllabe accentuée commençait par une dentale, et en conséquence il cherche ailleurs le *Crovium* de Grégoire et des monnaies mérovingiennes. Selon l'éminent archéologue, dont le sentiment est suivi par M. Port[2], *Crovium* serait aujourd'hui représenté par Cru, hameau de la commune de Meigné[3] (Maine-et-Loire, arrondissement de Saumur, canton de Doué); mais cette assimilation nous semble contestable, car nous ne croyons pas que jamais l'*o* accentué se soit changé en *u*. En outre, le nom de *Cru* paraît sous sa forme actuelle dans des titres de 994 et de 1036[4], tandis que le nom *Crovium* se retrouve en 1075 sous la forme syncopée de *Croium* dans une charte de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers, qui reçut à cette date l'église de Miré (Maine-et-Loire) de la libéralité de Guy *de Croio*[5]. Est-ce à dire qu'il faille chercher *Crovium* aux environs de Miré, dans la partie de l'ancien diocèse d'Angers avoisinant celui du Mans? Nous n'osons nous prononcer; mais les érudits de l'Anjou, M. Port plus particulièrement, sont sans doute en état de nous renseigner sur la famille *de Croio*, à laquelle appartenait probablement un certain Yves *de Crovio* qui prit part, en 1100, à la donation faite à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers de l'église de Saint-Pierre d'Avezé, au diocèse du Mans[6].

1. Bodart de la Jacopière, *Chroniques craonnaises*, p. 82.
2. *Dictionnaire historique, géogr. et biogr. de Maine-et-Loire*, t. I, p. 800.
3. J. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 109-110.
4. Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, t. I, p. 800.
5. *Gallia christiana*, t. XIV, c. 645.
6. Bilard, *Analyse de documents historiques conservés dans les archives du département de la Sarthe* (1854), p. 231-232.

En dehors des documents du xie siècle relatifs à la famille *de Croio* ou *de Crovio*, il est un acte qui peut aider à retrouver l'emplacement du *vicus Croviensis:* nous voulons parler du testament d'Haguenon et d'Adjutor, chanoines de Saint-Martin de Tours. Cette curieuse pièce, datée de 815, révèle l'existence d'une *condita Croviensis* au pays d'Anjou, et elle nous apprend que la *villa Pauliacus*, dont dépendaient une pièce de terre dite les Beugnons et les Préaux (*ad Buniones et ad illa Pratella*), faisait partie de ce territoire[1]; mais ces indications ne permettent pas encore de déterminer la partie de l'Anjou dans laquelle il convient de chercher *Crovium*. Cependant, si l'on considère que deux localités seulement, en Anjou, portent un nom dérivé de *Buniones*, — les Beugnons (commune d'Allençon) et les Bignons (commune de Miré)[2], — et que l'une d'elles est voisine de Miré, dont l'église était possédée avant 1075 par la famille *de Croio*, on sera tenté de placer *Crovium* auprès de ce village.

GEINENSIS VICUS. — Cette localité, située en Anjou, au dire de Grégoire[3], est certainement représentée aujourd'hui par la bourgade de Gennes (Maine-et-Loire, arrondissement de Saumur, chef-lieu de canton), située sur la rive gauche de la Loire, à 6 kilomètres au-dessous de Chênehutte, le *pagus Carnonensis* de notre auteur. Il nous semble que la mention du *vicus Gegina* dans la Vie de saint Aubin d'Angers, écrite par Fortunat[4], doit aussi être rapportée au même lieu moderne : *Geinensis* est en effet un adjectif formé de *Geina*, forme syncopée de *Gegina*.

§ 4. — CIVITAS REDONUM.

Le territoire de cette cité est appelé *regio Rhedonica*[5], *urbs*

1. Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, c. XXI.
2. Cette dernière localité ne nous est connue que par le *Dictionnaire hist. de Maine-et-Loire* de M. Port, t. I, p. 344.
3. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XIV.
4. *Vita sancti Albini*, § 12, apud Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. I, p. 110.
5. *Historia Francorum*, l. V, c. XXX.

Rhedonica[1] et *territorium Redonicum*[2] dans l'Histoire des Francs, et ses habitants sont désignés dans le même ouvrage sous le nom de *Rhedonici*[3].

Dans la première moitié du VI[e] siècle, le Rennais appartint sûrement au roi de Paris, Childebert, qui, selon une ancienne Vie manuscrite de saint Samson, aurait donné à ce prélat breton la paroisse de Rimou (*plebs quae vocatur Rimau*), du diocèse de Rennes[4]. Ce pays, après avoir évidemment fait partie du second royaume de Paris sous Charibert (561-567), passa ensuite à Chilperic, et les Bretons l'envahirent en 579, à la suite d'une rupture avec ce prince qui, rappelant de l'exil Eunius, évêque de Vannes, l'envoya à Angers pour négocier un accommodement[5].

Après la mort de Chilperic (584), Grégoire considère la cité de Rennes comme appartenant à Clotaire II, son successeur en bas âge[6], et le roi Gontran, oncle du jeune prince, envoyait en 586, dans les provinces de l'Ouest, Beppolen, ennemi de Frédegonde, avec la dignité ducale. Les Rennois refusèrent de recevoir Beppolen, qui, après avoir ravagé l'Anjou, revint chez eux pour les soumettre à la domination de Gontran; mais ses efforts ne furent pas couronnés d'un plein succès. En effet, peu de temps après, les Rennois tuèrent son fils et un grand nombre de personnages de distinction[7].

Cependant en 590, à l'époque d'une nouvelle course des Bretons sur les territoires de Rennes et de Nantes, ces cités obéissaient évidemment à Gontran et non plus à Clotaire; car c'est Gontran qui songe à les secourir en y envoyant une armée commandée par les ducs Beppolen et Ébrachaire, tandis que Frédegonde, mère de Clotaire, fait marcher les Saxons du Bessin à l'aide des adversaires de la nation franque[8].

Grégoire parle du tombeau de saint Melaine, évêque de

1. *Historia Francorum*, l. V, c. XXXII; l. X, c. IX. — *De gloria confessorum*, c. LV.
2. *Historia Francorum*, l. IX, c. XXIV.
3. *Ibid.*, l. VIII, c. XLII.
4. A. de la Borderie, *Annuaire histor. et archéolog. de Bretagne*, année 1862, p. 153.
5. *Historia Francorum*, l. V, c. XXX et XXXII.
6. *Ibid.*, l. VIII, c. XXXIII et XLII.
7. *Ibid.*, l. VIII, c. XLII.
8. *Ibid.*, l. X, c. IX.

Rennes, mort en 530 : les chrétiens, dit-il, l'avaient surmonté d'une construction (*fabrica*) extraordinairement élevée, que l'incendie détruisit sans endommager la tenture de lin (*palla linea*) qui recouvrait le sépulcre du bienheureux confesseur[1]. Saint Melaine avait été enseveli dans un monastère fondé à Rennes, de concert avec Paternus, évêque d'Avranches, et qui fut depuis connu sous son nom[2] : l'église abbatiale de Saint-Melaine, qui subsiste encore sur le point le plus élevé de la ville, entre l'archevêché et la promenade du Thabor, est placée depuis 1845 sous l'invocation de Notre-Dame.

CORNUTIUS, *vicus*. — En l'an 579, les Bretons dévastèrent le pays de Rennes et s'avancèrent victorieux jusqu'au village de *Cornutius* que Grégoire dit être situé *in regione Rhedonica*[3], et dont le P. Lecointe traduit le nom par celui de *Cornus*[4]. Jacobs, après avoir d'abord cherché inutilement à fixer la situation de ce lieu, dit pouvoir, grâce à l'obligeance de Lejean, « en préciser l'emplacement sur la rive gauche de la Vilaine entre la Seiche et la Bruc, à 20 kilomètres sud-est de Rennes (Ille-et-Vilaine)[5]. » Cette indication est légèrement inexacte, car le *vicus Cornutius*, situé, il est vrai, entre la Seiche et la Bruc, ne se trouve pas cependant sur la rive gauche de la Vilaine, qui coule à 12 kilomètres de là. Jacobs aurait dû, en outre, faire remarquer que l'orthographe actuelle du nom de *Cornus* est Corps-Nuds, orthographe assurément absurde, bien que consacrée par l'administration. Ce village (Ille-et-Vilaine, arrondissement de Rennes, canton de Janzé) est encore nommé *Cornutius* dans les actes du XIIe et du XIIIe siècle[6].

1. *De gloria confessorum*, c. LV.
2. Ruinart, *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 938, note 8. — *Gallia christiana*, . XIV, col. 768.
3. *Historia Francorum*, l. V, c. XXX.
4. *Annales ecclesiastici Francorum*, t. II, p. 194?.
5. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 119.
6. A. de la Borderie, *Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, année 1861, p. 18.

§ 5. — CIVITAS NAMNETUM.

Namnetas, forme accusative[1], et *urbs Namnetica*[2], sont les noms que Grégoire emploie pour désigner Nantes, dont il appelle le territoire *urbs Namnetica*[3], *civitas Namnetica*[4], *terminus Namneticae urbis*[5], *territorium urbis Namneticae*[6], *territorium Namneticum*[7] et *Namneticum*[8]. L'adjectif *Namneticus* est le seul ethnique dont il se serve[9].

Grégoire nous révèle, en termes fort clairs, une divergence entre les limites de la *civitas Namnetica* du VIe siècle et le diocèse de Nantes tel qu'il subsistait en 1789 : « Sur le territoire de Poitiers qui touche à la cité de Nantes, dit-il, c'est-à-dire dans le village de Rézé (*in vico Ratiatensi*), repose un certain Lupianus qui mourut dans les aubes du baptême[10]. » Rézé étant situé sur la rive gauche de la Loire, en face de Nantes, ce texte prouve que le fleuve formait encore, comme au temps de Strabon et de Ptolémée, la limite des cités de Nantes et de Poitiers. On sait, du reste, que l'extension du diocèse de Nantes au delà de la Loire fut le résultat de la cession du *pagus Ratensis*, ou pays de Retz, au roi de Bretagne Érispoé, en 852[11].

L'évêque de Tours rapporte que la ville de Nantes fut assiégée par les Barbares « au temps du roi Clovis[12] ». Ces paroles suffiraient, pensons-nous, à montrer que la *civitas Namnetum* fit partie des États du conquérant, lors même que l'évêque Épi-

1. *Historia Francorum*, l. VI, c. XV; l. VIII, c. XLIII.
2. *Ibid.*, l. V, c. XXXII; l. X, c. IX. — *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XX. — *De gloria martyrum*, c. LX.
3. *Historia Francorum*, l. V, c. XV. — *Vitae Patrum*, c. X, § 1.
4. *Historia Francorum*, l. VI, c. XV. — *De gloria confessorum*, c. LIV.
5. *Historia Francorum*, l. IX, c. XVIII.
6. *De gloria martyrum*, c. LXI.
7. *Historia Francorum*, l. IX, c. XXIV.
8. *Ibid.*, l. X, c. XXX.
9. *Ibid.*, l. IV, c. IV; l. VI, c. XXXI; l. IX, c. XVIII; l. X, c. XXV. — *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXVII. — *De gloria confessorum*, c. LXXVIII.
10. *De gloria confessorum*, c. LIV.
11. Voyez, sur l'ancienne limite méridionale de la *civitas Namnetum* : Longnon, *les Cités gallo-romaines de la Bretagne*, p. 43-45. — Ce mémoire a été publié dans les *Mémoires du Congrès scient. de France*, XXXVIIIe session, tenue à Saint-Brieuc en 1872.
12. *De gloria martyrum*, c. LX.

phane n'aurait pas souscrit au concile des évêques du royaume franc, réuni à Orléans en 511.

On ne sait rien de positif sur le sort de Nantes durant le demi-siècle qui sépare la mort de Clovis de celle de Clotaire (511-561), et c'est par conjecture seulement qu'on peut attribuer cette ville au royaume d'Orléans du vivant de Clodomir, puis à celui d'Austrasie en suite du meurtre des fils de ce prince[1] ; mais il est certain qu'elle fut unie en 561 au royaume de Paris : son évêque, Félix, assista en effet en 567 au concile tenu à Tours du consentement du roi Charibert. Peu après la session de ce synode, Charibert mourut, et son royaume ayant été partagé entre ses trois frères, Nantes paraît avoir été joint aux États du roi d'Orléans, Gontran, qui assembla en 573, à Paris, un concile parmi les signataires duquel on remarque encore Félix. Il est probable que le roi Chilperic, au temps de son omnipotence (575-584), s'empara de la *civitas Namnetum* comme de la plupart des autres cités occidentales qui appartenaient à Gontran ; car, ce territoire étant enclavé entre les cités de Poitiers, d'Angers, de Rennes et de Vannes, qui obéissaient alors au roi de Soissons, il n'est pas probable qu'il ait pu échapper à la convoitise de l'époux de Frédegonde. La domination de Chilperic sur Nantes semble indiquée par ces paroles de l'historien des Francs : « Nonnichius, cousin de l'évêque Félix (mort en 582), lui succéda par la volonté du roi[2] » ; « le roi », pour Grégoire, en 582, n'étant autre que Chilperic, qui avait soumis la Touraine en 575. Elle est prouvée, dans tous les cas, par la présence des Nantais dans l'armée par laquelle le roi de Soissons fit envahir le pays de Bourges en 583[3]. On peut aussi considérer comme certain le recouvrement de Nantes par Gontran dès l'année suivante, c'est-à-dire lorsque la tutelle de l'héritier de Chilperic fut confiée à ce prince, car en 587 le fils de l'évêque Nonnichius, inquiété par un magistrat que le roi de Bourgogne avait envoyé dans cette ville, s'enfuit auprès

1. Voyez plus haut, pages 95-98.
2. *Historia Francorum*, l. VI, c. XV.
3. *Ibid.*, l. VI, c. XXXI.

du jeune Clotaire pour se mettre à l'abri des poursuites judiciaires[1].

Durant la plus grande partie du VIe siècle, la *civitas Namnetum* fut journellement exposée aux incursions bretonnes. Déjà, vers 550, on voit les Bretons en relations avec l'évêque de Nantes, qui sauve d'une mort certaine Macliau, prisonnier de son frère le comte Canaon[2]. Plus tard, en 579, ils ravagent le pays nantais, qu'ils parcourent de nouveau en 587 et en 588, puis encore en 590[3]. Le plus souvent ils vendangent les vignes nantaises et en transportent le produit à Vannes[4]. C'est sur le territoire de Nantes que les chefs bretons, Waroch et Judimaël, reçurent en 588 les ambassadeurs de Gontran et du jeune Clotaire, et qu'ils conclurent un traité bientôt violé par eux. Enfin, à une époque indéterminée, le même Waroch occupait le village de Saint-Nazaire, à la basilique duquel il fit quelques libéralités[5].

Grégoire mentionne deux basiliques qui existaient déjà à Nantes au temps de Clovis[6]. L'une, dédiée aux martyrs nantais S. Donatien et S. Rogatien, fut rebâtie en 1325, et subsiste encore aujourd'hui; l'autre était consacrée à l'évêque saint Similien : elle fut démolie pendant la Révolution et réédifiée en 1805.

SANCTI NAZARII VICUS *cum basilica, in territorio urbis Namneticae.* — On conservait, au VIe siècle, des reliques de saint Nazaire dans la basilique d'un village (*vicus*) du territoire de Nantes, situé au bord de la Loire. Un monastère d'hommes était joint à cette basilique, car Grégoire met en scène un abbé dont les paroles ne suffisent pas à refréner la cupidité d'un des compagnons du Breton Waroch, qui voulait dépouiller l'autel du martyr de sa garniture et des dons offerts par les fidèles[7].

1. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XLIII.
2. *Ibid.*, l. IV, c. IV.
3. *Ibid.*, l. V, c. XXXII; l. IX, c. XVIII et XXIV; l. X, c. XIX.
4. Il en fut ainsi du moins en 579 (*Historia Francorum*, l. V, c. XXXII), en 587 et en 588 (*ibid.*, l. IX, c. XVIII et XXIV).
5. *De gloria martyrum*, c. LXI.
6. *Ibid.*, c. LX.
7. *Ibid.*, c. LXI.

Nous ignorons le nom de ce *vicus*, mais la position que lui assigne Grégoire, au bord de la Loire et dans le territoire de Nantes, c'est-à-dire sur la rive droite du fleuve, ne permet pas de douter qu'il ait donné naissance à la ville de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure, chef-lieu d'arrondissement). — La présence des Bretons dans ce lieu et la réparation que leur chef, Waroch, accorda à la basilique de Saint-Nazaire, doivent être remarquées par l'historien, car elles indiquent qu'au milieu du VIe siècle la partie méridionale de la cité de Nantes fut occupée, momentanément au moins, par les étrangers qui dominaient alors dans le pays des *Ossismii*, à *Corisopitum*, à Vannes et chez les Diablintes.

VINDUNITTUM, *Namnetici territorii insula.* — Un chapitre des *Vitae Patrum* est consacré à la Vie d'un reclus, saint Friard, qui se retira, au milieu du VIe siècle, accompagné du diacre Secondel, dans une île du territoire de Nantes, l'*insula Vindunittensis*. Saint Friard mourut dans sa cellule, assisté de l'évêque Félix, qui lui rendit les derniers honneurs.

Aucun des commentateurs de Grégoire n'a su trouver cette île, que notre auteur appelle *insula Vindunitta*[1] ou *insula Vindunittensis*[2]. Jacobs dit simplement : « Ce doit être une des nombreuses îles de l'embouchure de la Loire. Je n'ai pas vu que le nom d'aucune d'elles convînt au mot latin cité ici[3]. »

Les érudits bretons de notre époque ont cependant donné, même avant la publication de l'ouvrage de Jacobs, la solution du petit problème qui se rattache à l'emplacement de cette île. L'île où demeurait Friard était encore connue au XIIe siècle sous un nom presque semblable à celui qu'elle portait au VIe, et, dans la charte de confirmation des biens de l'église de Nantes par le roi Louis le Gros, en 1122, elle est appelée *Vidunita insula Brivatae fluminis*[4] ; la forme vulgaire de son nom était alors *Bethené*, comme le prouve un acte de 1090[5]. Grâce à ces deux pré-

1. *Vitae Patrum*, c. X, § 1.
2. *Ibid.*, c. X, § 2.
3. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 166.
4. Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, preuves, t. Ier, col. 548.
5. *Ibid.*, preuves, t. Ier, col. 473.

cieuses indications, on peut affirmer que l'*insula Vindunittensis* de Grégoire ne diffère pas de celui des nombreux monticules, ou sortes d'îles, des marais tourbeux de la Grande-Brière, sur lequel s'élève le village de Besné. Le *flumen Brivata* de la charte de 1123 se retrouve dans le Brivet, connu aussi sous le nom d' « Étier de Méan », qui forme la limite occidentale du finage de Besné.

L'identité de l'*insula Vindunittensis* et du monticule où est construit le village de Besné est encore prouvée par la tradition ecclésiastique, car l'église paroissiale de Besné est placée sous l'invocation de saint Friard, et l'on y voit deux sépulcres de pierre de taille qui sont considérés comme les tombeaux des deux solitaires dont parle Grégoire. Il existe en outre à un kilomètre au nord-est du village, une chapelle et une fontaine dédiées à saint Second, c'est-à-dire au diacre Secundellus, compagnon de saint Friard [1].

La phonétique ne permet pas cependant d'admettre que le nom de Besné (*Bethené*, en 1090) soit le produit de *Vindunitta :* en prenant même pour point de départ la forme latine plus moderne, *Vidunit[t]a*, on arriverait seulement au nom français *Venette* que porte un village voisin de Compiègne. Ce n'est pas le changement du *v* initial en *b* qui est insolite, puisqu'on en trouve d'autres exemples en français [2]; c'est bien plutôt le remplacement de la terminaison féminine *itta* = *ette* par une finale masculine *é*. Il faut donc supposer que la forme *Vindunitta* ou *Vidunit[t]a* résulte de l'accord de genre que plusieurs écrivains ont voulu établir entre l'ancien nom de Besné et le mot *insula*. Besné, jadis *Bethené*, peut être considéré, en effet, comme un dérivé régulier de *Vindunittum* ou *Vindunittus*, et c'est sous le premier de ces noms que Besné sera inscrit sur la carte.

1. *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, par Ogée, nouvelle édition, t. Ier, p. 83.
2. Surtout dans les noms de lieux : *Vesontio* = Besançon, *Vasates* = Bazas.

§ 6. — CIVITAS CORISOPITUM.

L'évêque de Tours ne parle pas assurément de la *civitas Corisopitum* dont le territoire est appelé Cornouaille (*Cornugallia*) par tous les écrivains du moyen âge; mais les érudits bretons ont établi que ce pays formait le « royaume » (*regnum*) qui, suivant Grégoire, était gouverné avant 570 par Budic, l'un des comtes des Bretons (*comites Britannorum*). Ce royaume, usurpé par Macliau après la mort de Budic, fut recouvré vers 577 par le fils de celui-ci, Théoderic [1].

La Cornouaille reconnaissait sans doute vers 520 la souveraineté de Childebert, car, vers cette époque, le roi de Paris aurait chargé le comte breton Comorre, lequel régnait sur la partie septentrionale de ce pays, c'est-à-dire sur le Poher, de protéger un de ses envoyés, le barde Hyvarnion, qui fut père de saint Hervé [2].

§ 7. — CIVITAS VENETUM.

Notre auteur appelle la ville de Vannes des noms *urbs Venetica* [3], *civitas Veneti* [4], *civitas Venetica* [5], *urbs Veneti* [6]. Il se sert du mot *Veneticum* pour désigner le territoire de la cité [7].

Il est certain que la *civitas Venetum* fit partie des États de Clovis, car Modestus, qui occupait en 511 le siége épiscopal de Vannes, prit part en cette même année au concile réuni par le monarque franc dans la ville d'Orléans; mais nous croyons avoir établi plus haut que, une quarantaine d'années plus tard, son territoire était occupé par les Bretons, à l'exception de la presqu'île de Guérande, laquelle fut rattachée dès lors, par ce fait, à la cité de Nantes [8].

1. *Historia Francorum*, l. V, c. XVI.
2. Vie manuscrite de saint Hervé, citée par M. de la Borderie, *Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, année 1862, p. 27.
3. *Historia Francorum*, l. IV, c. IV; l. V, c. XXVII.
4. *Ibid.*, l. V, c. XXVII.
5. *Ibid.*, l. V, c. XXX; l. VIII, c. XXV.
6. *Ibid.*, l. X, c. IX.
7. *Ibid.*, l. IX, c. XVIII.
8. Voyez pages 160 et 171-172.

§ 8. — CIVITAS OSSISMORUM.

On ne trouve, dans les écrits de l'évêque de Tours, aucune mention de la *civitas Ossismorum*, dont le territoire forma, à partir du IXe siècle, les diocèses de Léon et de Tréguier.

La souscription de Litharedus, *episcopus Oxomensis*, au concile d'Orléans en 511, indique péremptoirement que le pays des *Ossismi* faisait partie des États de Clovis ; mais on ne peut dire, d'une façon certaine, s'il fut compris dans le royaume d'Orléans ou dans celui de Paris, lors du premier partage de l'empire franc. On sait cependant, grâce aux traditions utilisées par le biographe de saint Paul Aurélien, que Withur, le chef breton qui dominait en 535 sur cette contrée, reconnaissait Childebert comme suzerain, et que, sur son avis, le roi de Paris désigna saint Paul pour occuper le siége épiscopal de la *civitas Ossismorum*[1].

§ 9. — CIVITAS DIABLINTUM.

La position de la *civitas Diablintum* est assez controversée pour qu'on nous permette de la traiter ici, en rappelant les arguments que nous avons produits en 1872 au Congrès scientifique de Saint-Brieuc[2] et que nous essayerons de fortifier à l'aide de nouvelles observations.

La Notice des provinces de la Gaule divise la Troisième Lyonnaise en neuf cités, dont la sixième est appelée *civitas Corisopitum*, c'est-à-dire Quimper, par le plus grand nombre des manuscrits, tandis que d'autres copies la nomment *civitas Curiosolitum*, ce qui permet d'y voir le territoire des *Curiosolites*, peuplade mentionnée par César et par Pline, dont le chef-lieu est incontestablement Corseul, aux environs de Dinan (Côtes-du-Nord). Jusque dans ces derniers temps, les érudits bretons

1. Voyez plus haut, page 109.
2. Dans un travail intitulé : *les Cités gallo-romaines de la Bretagne* (*Mémoires du Congrès scientifique de France*, XXXVIIIe session, tenue à Saint-Brieuc, t. II, p. 391-450).

préféraient cette dernière leçon, prétextant qu'aucun manuscrit de la Notice n'étant antérieur au IXe siècle, le nom *Corisopitum* était certainement une faute résultant de l'organisation diocésaine de la Bretagne, c'est-à-dire de l'existence d'un évêché à *Corisopitum*, ville d'origine bretonne suivant eux. Mais cette opinion ne saurait être soutenue aujourd'hui que l'on connaît plusieurs manuscrits du VIe et du VIIe siècle, sur la rédaction desquels l'influence bretonne n'a eu certainement aucune prise[1], et qui, cependant, portent tous la version *Corisopitum*, sous une orthographe plus ou moins exacte. Il faut donc nécessairement admettre que les *Curiosolites*, de même que plusieurs autres peuples mentionnés dans les textes classiques, ne formaient plus une *civitas* particulière au temps des fils du grand Théodose.

Ce point admis, si l'on cherche à localiser chacune des neuf cités qui composent la Troisième Lyonnaise, on est frappé de ce fait que le pays renfermé entre la cité des *Ossismii* et celles de Quimper, de Vannes et de Rennes, — c'est-à-dire le pays qui, à dater du IXe siècle, forma les trois diocèses de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Dol, — ne peut rentrer dans aucune de ces neuf *civitates*, quand on se heurte à voir la *civitas Diablintum* dans la fraction occidentale de l'ancien diocèse du Mans et à placer son chef-lieu à Jublains, dont le nom primitif est, à la vérité, *Diablintes*. C'est pourquoi nous avons proposé de placer dans cette partie de la Bretagne la *civitas Diablintum* du Ve siècle, comprenant, à notre avis, deux populations distinctes, les *Curiosolites* et les *Diablintes*, ces derniers habitant entre les *Redones* et les *Curiosolites*.

La solution que nous rappelons a tout au moins le mérite de ne pas contrarier ce que Pline et Ptolémée nous apprennent des *Diablintes*, que le premier de ces écrivains nomme entre les *Curiosolites* et les *Redones*[2], pendant que le second en fait à la fois les proches voisins des *Venetes* et des *Ossismi*[3]. Elle a aussi

1. Voyez surtout le manuscrit de la Biblioth. nationale, fonds latin, n° 12097, dont il a été parlé ailleurs (*les Cités gallo-romaines de la Bretagne*, p. 4 du tirage à part). La partie de ce manuscrit où se trouve la Notice des cités date du milieu du VIe siècle.

2. *Historia naturalis*, l. IV, c. XXXII.

3. Livre II, c. VII.

celui de reconnaître avec César le pays des Diablintes comme une région située en face de l'île de Bretagne[1] et de pouvoir encore justifier les paroles du conquérant romain en identifiant cette fraction de la nation des Aulerques avec les *Aulerçi*, qu'il nomme en même temps que les *Venetes*, les *Unelli*, les *Ossismii*, les *Curiosolites* et les *Redones*, au nombre des cités maritimes touchant à l'Océan[2]. Elle permet enfin d'établir que, antérieurement à Noménoé, c'est-à-dire avant le milieu du IXe siècle, les diocèses correspondaient entièrement, en Bretagne aussi bien que dans les autres parties de la Gaule, aux cités de la Notice, car il est bon de rappeler que la contrée que nous assignons à la *civitas Diablintum* du Ve siècle composait alors un diocèse, désigné par d'anciennes chroniques bretonnes sous le nom, probablement altéré des copistes, de *diocesis Dialetensis*, tandis que ses habitants sont nommés *Britanni Dialetenses*[3].

Ce ne sont pas seulement les chroniques qui donnent à une partie de la Bretagne un nom rappelant le vocable *Diablintes :* la Vie de saint Viau, abbé au pays de Retz, laquelle date du IXe siècle, mentionne, dans une addition que les Bollandistes rapportent seulement au XIe, *Diallentic* ou *Diablinticum* au nombre des sept cités suffragantes de Dol dont la destruction serait l'œuvre des invasions normandes[4]. Enfin, toute une série

1. « Socios sibi ad bellum Osismios, Lexovios, Nannetes, Ambiliates, Morinos, Diablintes, Menapios adsciscunt : auxilia ex Britannia, quae contra eas regiones posita est, arcessunt. » (*Comm. de bello gallico*, l. III, c. IX.)

2. « Ad Venetos, Unellos, Osismios, Curiosolitas, Sesuvios, Aulercos, Rhedones, quae sunt maritimae civitates Oceanumque attingunt... » (*Ibid.*, l. II, c. XXXIV.) — La situation des peuplades nommées dans ce passage et dans celui que nous avons cité précédemment est certaine, à l'exception de celle des *Ambiliates* et des *Sesuvii*. Ce dernier nom provient peut-être d'une faute d'un copiste qui aura transcrit inexactement le nom des *Lexovii :* c'était du moins l'opinion de Valois. Quant aux *Aulerci*, leur mention au nombre des populations du littoral ne permet pas de les identifier avec les autres rameaux de ces nations, tels que les *Cenomanni*, les *Eburovices* et les *Brannovices*.

3. La mention du *diocesis Dialetensis* est faite par la Chronique de Saint-Brieuc (Morice, *Histoire de Bretagne*, preuves, t. Ier, p. 23), qui emprunte le récit de l'événement où figure ce diocèse à la Chronique de Nantes, dont le texte imprimé porte ici *Aletensis*. Toutefois l'adjectif *Dialetensis* ne peut être une variante imaginée par le chroniqueur briocien, car c'est précisément son prototype, le chroniqueur nantais, qui parle du *Britanni Dialetenses*. (*Ibid.*, preuves, t. Ier, p. 136.)

4. *Acta sanctorum*, t. VII Octobris, p. 1098. — La variante *Diablinticum* est fournie par un manuscrit de la Vie de saint Viau, conservé à la bibliothèque de Rennes et cité par M. de la Borderie (*Annuaire hist. et archéol. de la Bretagne*, 1861, p. 166, note 1).

de manuscrits de la Notice des cités[1] renferme une glose, due sans doute à quelque scribe de la province de Tours, identifiant le chef-lieu de la *civitas Diablintum*, soit avec une ville nommée *Aliud* ou *Adala*[2], soit avec un lieu du nom de *Carifes*[3], dans lesquels l'œil le moins exercé reconnaîtra certainement la vieille ville romaine d'Alet, près de Saint-Malo, et quelqu'une de ces nombreuses localités bretonnes dont le nom commence par le mot *Ker:* l'une et l'autre de ces gloses paraissent dans des manuscrits du x[e] siècle.

Tels sont les arguments qui autorisent l'opinion émise par nous dès 1872; il convient maintenant de répondre aux deux seuls objections sérieuses que présente la partie adverse.

Le nom *Diablintes*, qui fut certainement la dénomination primitive de Jublains, localité du Maine célèbre par ses antiquités romaines, ne prouve pas que Jublains doive être certainement considéré comme le chef-lieu de la *civitas Diablintum*. N'existe-t-il pas au diocèse de Séez, une autre localité antique, Exmes, devenue de bonne heure le chef-lieu d'une circonscription territoriale, le *pagus Oximensis* ou l'Hiesmois, et dans laquelle bon nombre d'érudits ont voulu reconnaître le siége épiscopal de Litharedus, *episcopus Oxomensis*, c'est-à-dire l'évêque des *Ossismii*[4]? Cependant personne, à notre avis, ne sera tenté d'assigner le diocèse de Séez pour demeure aux *Ossismii:* on supposera tout au plus qu'Exmes doit son nom à une colonie du peuple ossismien. C'est pourquoi nous disons que Jublains peut avoir été fondé par un rameau des *Diablintes*, et nous rappellerons à ce propos qu'on trouve, à l'époque romaine, des populations homonymes, et d'origine commune sans doute, sur des points divers de la Gaule : ainsi des *Ceutrones*, des *Boïi*, des *Medulli*, etc.

1. Le dossier consacré à la Notice par la Commission de la topographie des Gaules renferme actuellement une vingtaine de manuscrits de cette série.

2. « Civitas Diablintum, quae alio nomine Aliud vel Adala vocatur. »

3. « Civitas Diablintum, id est Carifes. » Certains manuscrits joignent cette seconde glose à celle qui mentionne *Aliud vel Adala*.

4. *Episcopus Oximensis* est bien en effet le nom que portait l'évêque des pays de Léon et de Tréguier, avant le règne de Noménoé. Voyez, à ce sujet, un curieux document que l'on pense avoir été rédigé en 849, au concile de Tours, lors de la création de l'archevêché de Dol (Sirmond, *Opera varia*, t. III, p. 409).

Enfin, quant à l'opinion généralement admise depuis d'Anville et qui confond le Νοιόδουνον, la ville des *Aulerci Diablintes* de Ptolémée, avec la station que la Table de Peutinger désigne sous le nom de *Nudionnum* comme un chef-lieu de cité qu'une voie romaine relie à *Aregenus* (Vieux) d'une part, à *Subdinnum* (le Mans) de l'autre, il ne semble guère possible de la prendre autrement que pour une conjecture gratuite. En effet, l'assimilation de *Nudionnum* avec Jublains, qui est la conséquence naturelle de cette conjecture, ne pourra être sérieusement admise tant qu'une borne milliaire ou quelque autre document itinéraire ne sera pas venu fournir les chiffres de distance qui manquent en ce point de la Table de Peutinger; en outre, il est plus qu'étrange qu'un copiste, si ignorant fût-il, ait pu altérer le nom gaulois *Noviodunum* (c'est la forme romaine du Νοιόδουνον grec), l'un des vocables les plus connus, les plus réguliers de la géographie gallo-romaine, en *Nu Dionnum*. Aussi n'admettons-nous pas la synonymie de ces deux noms et préférons-nous, d'accord avec feu M. de Gerville[1] et la Commission de la topographie des Gaules[2], reconnaître la cité de *Nudionnum* dans Séez, le chef-lieu de la *civitas Sagiorum*, ville dont la dénomination primitive n'est fournie par aucun texte classique et qu'une voie romaine, parfaitement constatée, relie, comme le *Nu Dionnum* de la Table, à Vieux et au Mans.

Au VIe siècle, le territoire que nous assignons à la *civitas Diablintum* formait un État presque complétement indépendant, le petit royaume de Domnonée[3], administré au spirituel par un prélat dont la résidence, selon le biographe de saint Samson, aurait été la ville de Dol[4].

Si l'on en croit un des plus anciens historiens bretons, le fon-

1. *Des villes et voies romaines en Basse-Normandie* (Valognes, 1838), p. 51-52.

2. La Commission développera prochainement cette opinion dans un travail sur les voies romaines de la moitié septentrionale de la Gaule.

3. Le royaume de Domnonée comprenait, en outre, le futur diocèse de Tréguier.

4. M. de la Borderie a établi, croyons-nous, que Dol devait être considéré comme le chef-lieu de l'ancien évêché du nord-est de la Bretagne, et qu'Alet (près de Saint-Malo) n'était alors, suivant toute apparence, qu'un monastère régi par un évêque régionnaire, suffragant de l'évêque de Dol. (*Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, année 1862, p. 172 et suiv.)

dateur du royaume de Domnonée, Riwal, dont on place approximativement la mort à l'année 520, se serait établi dans la péninsule armoricaine avec l'agrément du roi Clotaire[1]. Cette assertion, dont nous ignorons la source, prouverait que le roi de Soissons reçut, lors du partage des États de son père (511), quelque portion des Lyonnaises; mais le fait n'est guère probable. Plus tard, vers 540, la suzeraineté de la Domnonée aurait échappé à Clotaire pour passer à Childebert en suite de l'usurpation de Comorre qui, déjà vassal du roi de Paris en qualité de comte de Poher, dépouilla de l'héritage paternel Judual, fils de Jonas et descendant de Riwal[2]; la tradition bretonne, représentée par quelques Vies de saints, la Vie de saint Lunaire par exemple, prouve même qu'au temps de Comorre, le roi Childebert était considéré comme le réel souverain de la Domnonée[3]. On sait encore, grâce à un écrit entièrement contemporain, la Vie de saint Samson, que le roi de Paris se prêta, de 552 à 554, au rétablissement de Judual[4], et le résultat de cet événement fut sans doute une consécration de son protectorat.

1. Le Baud, *Histoire de Bretagne*, p. 65.
2. A. de la Borderie, *Annuaire histor. et arch. de Bretagne*, année 1862, p. 34 et suiv.
3. *Ibid.*, p. 37.
4. *Vita sancti Samsonis*, c. LIII-LIX, apud Mabillon, saec. I, p. 179-180.

CHAPITRE VII

LA QUATRIÈME LYONNAISE

(PROVINCIA LUGDUNENSIS QUARTA, SIVE SENONIA).

§ 1. — METROPOLIS CIVITAS SENONUM.

Les expressions *Senonica urbs*[1] et *Senonicum*[2] désignent chez Grégoire l'ensemble du diocèse de Sens, l'un des plus vastes de la Gaule lyonnaise. Notre auteur ne parle de la ville même dans aucun de ses ouvrages.

Après la mort de Clovis, la cité de Sens dut être comprise dans le lot de Clodomir, et, lors du partage des États de ce prince entre ses trois frères survivants, une portion de son territoire fut donnée au roi d'Austrasie et l'autre au roi de Paris. On peut du moins déduire ce fait d'une lettre de l'an 538, adressée à Childebert par Léon, évêque de Sens, lettre dans laquelle ce prélat dénie au roi de Paris le droit d'établir un évêché à Melun, sans l'assentiment du roi d'Austrasie auquel Sens appartenait[3]. Un autre document contemporain prouve que la domination de Childebert s'étendait aussi sur Château-Landon (*Castrum Nantonis*), où ce prince fit construire une église sur le tombeau de saint Séverin, abbé d'Agaune[4], et il nous autorise par le fait à lui attribuer l'Étampois, que les territoires de Melun et de Château-Landon isolaient de la partie austrasienne de la *civitas Senonum*. Ainsi, des cinq archidiaconés de l'ancien diocèse de Sens, deux seulement, les archidiaconés de Sens et de Provins, relevaient de

1. *Historia Francorum*, l. X, c. XI.
2. *Miracula beati Martini*, l. II, c. LV.
3. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1328.
4. Voy. plus haut, page 102, note 5.

Théodebert; les trois autres, ceux de Melun, d'Étampes et de Gâtinais, étaient unis au royaume de Paris.

Sous les fils de Clotaire, la cité de Sens fut donnée à Gontran: l'évêque de Sens, Constitutus, assista en 573 au concile réuni par ce prince à Paris; dix ans plus tard, les territoires de Melun et d'Étampes étaient dévastés par Chilperic, alors en guerre avec Gontran[1]; enfin, en 586, Arthemius, *episcopus Senonicus*, figure au nombre des prélats que le roi de Bourgogne envoyait près de Clotaire II pour rechercher les meurtriers de Prétextat[2]. La portion la plus occidentale de cette cité, c'est-à-dire l'Étampois, appartenait également à Gontran, et c'est à tort que certains interprètes du traité d'Andelot ont prétendu que ce pays avait été partagé, sans doute après la mort de Charibert, entre le roi de Bourgogne et le roi d'Austrasie[3]: ce dernier souverain avait seulement reçu à cette époque le droit de passage (*pervium*) par l'Étampois et le Chartrain, afin de pouvoir aller librement de la cité de Meaux, par exemple, dans la portion de la cité de Chartres[4] que lui avait attribuée le partage de 567, et ce droit fut abandonné par Childebert II, lors de la conclusion du traité d'Andelot, qui assurait à Gontran l'entière possession de la *civitas Carnotum.*

MIGLIDUNUM, *castrum.* — Le *castrum Miglidunense* et le *pagus Miglidunensis*, c'est-à-dire Melun (Seine-et-Marne) et son territoire, sont nommés dans le récit de la guerre de Chilperic contre Gontran en 583. Ils appartenaient au roi de Bourgogne[5].

STAMPENSIS PAGUS. — Ce nom désigne le territoire d'Étampes (Seine-et-Marne, chef-lieu d'arrondissement), dont il vient d'être parlé à l'occasion de l'historique de la *civitas*[6] *Senonum.*

1. *Historia Francorum*, l. VI, c. XXXI-XXXII; l. X, c. XIX.
2. *Ibid.*, l. VIII, c. XXXI.
3. Nous sommes nous-même tombé dans cette erreur, qui pourrait faire comprendre la cité de Sens dans le royaume de Charibert (voyez plus haut, page 121).
4. « Et quicquid de pago Stampensi vel Carnotenos in pervio illo, antefatus rex [Sigibertus]... perceperat... » (*Ibid.*, l. IX, c. XX.)
5. *Historia Francorum*, l. VI, c. XXXI et XXXII.
6. *Ibid.*, l. IX, c. XX; l. X, c. XIX.

§ 2. — CIVITAS CARNOTUM.

Grégoire ne parle pas de Chartres, mais il mentionne plusieurs fois le territoire de cette ville, qu'il nomme indifféremment *urbs Carnotena*[1], *territorium urbis Carnotenae*[2], *terminus Carnotenus*[3], *territorium Carnotenum*[4], et même simplement *Carnotenum*[5]. Ce dernier terme, employé dans un document des plus authentiques, le traité d'Andelot, y paraît désigner spécialement le territoire particulier de Chartres, à l'exclusion du Dunois et du Vendômois et, sans doute aussi, des autres *pagi* de la *civitas Carnotum*. On trouve aussi chez notre auteur l'expression *dioecesis Carnotena*[6], mais elle désigne le territoire carnute au seul point de vue ecclésiastique. Le nom de *Carnoteni* est donné aux habitants de la cité de Chartres[7], et l'on remarque aussi, mais une fois seulement, l'adjectif *Carnotensis*[8].

Avant d'étudier le sort de la *civitas Carnotum* pendant le cours du VIe siècle, il convient de dire que cet immense territoire, dont l'évêque assista au concile assemblé à Orléans, en 511, par Clovis, était divisé à l'époque mérovingienne en six *pagi*, le Pincerais, le Dreugesin, le Chartrain, le Dunois, le Vendômois et le Blésois[9], auxquels correspondaient les six archidiaconés primitifs de l'ancien diocèse de Chartres.

Nous avons montré plus haut que le Blésois, et probablement toute la cité de Chartres, avait dû faire partie du premier royaume d'Orléans sous Clodomir. On sait d'une manière certaine que plus tard Chartres obéissait à Childebert, qui nomma saint Lubin (*Leobinus*) au siége épiscopal de cette ville, et qui, en 545, le

1. *Historia Francorum*, l. VII, c. XVII; l. VIII, c. X. — *Vitae Patrum*, c. XIX, § 1.
2. *Ibid.*, l. IX, c. V.
3. *Ibid.*, l. V, c. XXXIV.
4. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XI. — *De gloria confessorum*, c. XXIV.
5. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.
6. *Ibid.*, l. VII, c. XVII.
7. *Ibid.*, l. VII, c. II.
8. *Ibid.*, l. V, c. XXXIV. — On trouve aussi *vicus Carnotensis* au livre IV, c. L, de l'*Historia Francorum*.
9. L'existence de chacun de ces *pagi* est prouvée par les actes de l'époque mérovingienne.

pria de venir célébrer la fête de Pâques à Paris, dont l'évêque était mort depuis peu[1].

A la mort de Clotaire (561), Chartres échut au nouveau roi de Paris, Charibert, et, après la mort de ce prince (567), elle fut l'une des cités dont les trois frères divisèrent le territoire entre eux. Le Vendômois et le Dunois (*Castellum Dunense* et *Vindocinum*) furent annexés, comme la Touraine, au royaume de Sigebert[2]; le Chartrain et le Blésois, limitrophes tous deux de la cité d'Orléans, passèrent à Gontran[3], dont cette ville était la capitale; enfin, la partie septentrionale de la *civitas Carnotum*, composée du Pincerais et du Dreugesin, semble avoir été jointe au lot de Chilperic[4], qui comprenait la *civitas* de Rouen et par conséquent le pays désigné depuis sous le nom de Vexin français.

En 575, Chilperic, qui dépouilla son neveu Childebert, fils et successeur de Sigebert, d'une grande partie de ses possessions d'outre-Loire, lui enleva sans doute aussi le Dunois et le Vendômois; en effet, les Dunois, considérés comme sujets de Chilperic, virent, à la mort de ce prince, leur pays ravagé par les Orléanais et les Blésois[5]. Mais, presque aussitôt après, ces mêmes territoires passèrent sous la domination de Gontran, tuteur du jeune Clotaire II : le comte de Dunois exécutait dès 584 les ordres d'un envoyé du roi de Bourgogne[6], auquel le traité d'Andelot assura, en 587, la paisible possession de Dun et de Vendôme[7].

AVALLOCIUM, *vicus*. — Chilperic était campé en 574 sur la

1. Fortunat, *Vita sancti Leobini*, c. XIX, apud Mabillon, saec. I, p. 127. — On voit encore au chap. XVIII saint Lubin se rendre près du roi Childebert, à *Rotojalum*.

2. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX. — Sigebert avait aussi le droit de passage (*pervium*) dans le Chartrain pour se rendre de l'Étampois dans le Dunois.

3. La possession de Chartres par Gontran résulte des réclamations produites par l'évêque de Chartres, Pappolus, au concile de Paris de 573, contre l'ordination de Promotus comme évêque de Dunois; celle de Blois est prouvée par l'expédition des Blésois unis aux Orléanais, contre les habitants du pays dunois, en 584. (*Historia Francorum*, l. VII, c. XX; voyez aussi le chap. XXI du même livre.

4. Nous fondons notre opinion sur la retraite exécutée en 574 par Chilperic « *usque Avallocium carnotensem vicum* », lorsqu'il se vit abandonné par Gontran dans la guerre contre Sigebert. *Avallocium* est aujourd'hui Havelu, près d'Houdan.

5. *Historia Francorum*, l. VII, c. II.

6. *Ibid.*, l. VII, c. XXIX.

7. *Ibid.*, l. IX, c. XX.

rive gauche de la Seine lorsqu'il apprit que Gontran, son allié contre Sigebert, venait de conclure un traité avec ce dernier. Il battit aussitôt en retraite et se retira, dit Grégoire, *usque Avallocium, carnotensem vicum*, et Sigebert l'y ayant poursuivi, il fut contraint de demander la paix[1].

On a cru reconnaître *Avallocium* dans Alluyes[2] (Eure-et-Loir, arrondissement de Châteaudun, canton de Bonneval), et ce village était en effet de l'ancien diocèse de Chartres. Cependant cette identification ne paraît pas admissible en raison des plus anciennes formes certaines du nom d'Alluyes : *Aloia vicus*, à l'époque mérovingienne même[3]; *villa Alogia*, au commencement du XIe siècle, et *Aluia* vers 1070[4].

Valois, qui, l'un des premiers, a traduit *Avallocium* par Alluyes, a aussi rapproché du texte de Grégoire deux passages de la Vie de saint Lubin, évêque de Chartres[5], où Fortunat mentionne une localité du nom d'*Avallotium* ou d'*Avallovicus*[6]. Chez Fortunat, *Avallotium* désigne une paroisse (*parochia*) du diocèse dont Lubin était le prélat, et le saint confesseur, faisant sa tournée épiscopale, y aurait rendu la lumière à un aveugle[7]. Le même saint Lubin, se rendant près du roi Childebert à *Rhotojalum* (le Vaudreuil au diocèse de Rouen, ou Rueil au diocèse de Paris), rencontra à *Avallovicus* un hydropique qu'il guérit miraculeusement[8]. Le premier de ces textes, en raison de l'absence de renseignements topographiques particuliers, peut convenir à Alluyes, situé à 26 kilomètres au sud de Chartres, aussi bien qu'à tout autre lieu de la *civitas Carnotum* ; il n'en est pas de même du second, qui serait mieux appliqué sans doute à une localité placée

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. L.
2. Ç'a été encore de nos jours l'opinion d'Alfred Jacobs et de M. Lucien Merlet. MM. Guadet et Taranne ne se portent pas garants de cette identification.
3. Le nom ALOIA VICO est inscrit sur un triens mérovingien offrant quelque analogie avec ceux de l'Orléanais.
4. Merlet, *Dictionn. topogr. du département d'Eure-et-Loir*, p. 2.
5. *Notitia Galliarum*, p. 54.
6. Aucun érudit ne paraît s'être élevé contre l'identité de ces deux dénominations admise par Valois : M. Merlet a encore appliqué tout récemment à Alluyes la mention d'*Avallovicus*, aussi bien que celle de l'*Avallocium* de Grégoire.
7. *Vita sancti Leobini*, c. XVII, apud Mabillon, saec. I, p. 126.
8. *Ibid.*, c. XVIII.

au nord de la ville dont Lubin devait faire sa résidence ordinaire.

Nous n'avons remarqué, dans tout l'ancien évêché carnute, qu'une seule paroisse dont on puisse croire le nom dérivé de celui d'*Avallocium* ou d'*Avallovicus*: c'est celle d'Havelu, jadis *Avelu*[1] (Eure-et-Loir, arrondissement de Dreux, canton d'Anet), à 38 kilomètres au nord de Chartres, et l'on peut sans doute voir, dans le vocable d'une église paroissiale située à moins de 5 kilomètres de ce village (Saint-Lubin de la Haye, Eure-et-Loir, arrondissement de Dreux, canton d'Anet), un souvenir du passage de saint Lubin sur le territoire d'Havelu, dont le finage de Saint-Lubin de la Haye n'est peut-être qu'un démembrement.

BLESUM. — Aucun des documents antérieurs à l'*Historia Francorum* ne fait mention du *castrum Blesum*, la ville de Blois (Loir-et-Cher). On pourrait même douter de son existence au VIe siècle, si Grégoire ne parlait des habitants de son territoire sous le nom de *Blesenses*[2]. Les *Blesenses* étaient soumis en 584 au roi Gontran, et on les trouve, à cette date, accompagnant leurs voisins, les Orléanais (*Aurelianenses*), dans la dévastation du Dunois, qui obéissait alors à Chilperic[3]. Quelques mois plus tard, ils faisaient faction au nom de Gontran, de concert avec les mêmes Orléanais, auprès de la basilique de Saint-Martin de Tours où s'était réfugié le chambrier Eberulf, que la reine Frédegonde accusait du meurtre de Chilperic[4].

DUNUM, *castrum*. — Le *castellum Dunum*[5] ou *castrum Du-*

1. On trouve la forme *Avelu* dans une charte de 1248, et, un siècle avant, vers 1140, une autre pièce donne *Haverlu* (Merlet, *Dict. topogr. du départ. d'Eure-et-Loir*, p. 92), où l'*r* tient la place de la première *l* d'*Avallocium*: *Haverlu* est là pour *Havellu*, par dissimilation des deux *l* (cf. le phénomène de la dissimilation de la double *s* dans Marseille pour Masseille, *Massilia*, Chaource pour Chaousse, *Cadussia*). Une meilleure forme vulgaire d'*Avallocium* ou *Avallovicus* nous est fournie en Picardie par le nom Aveluy que porte un village de l'arrondissement de Péronne (Somme).

2. Blois est désigné, à une époque un peu postérieure, sous la forme *Blezis*, dans l'Anonyme de Ravenne.

3. *Historia Francorum*, l. VII, c. II.

4. *Ibid.*, l. VII, c. XXI.

5. *Ibid.*, l. IX, c. XX.

nense[1], aujourd'hui Châteaudun (Eure-et-Loir), paraît être, au VI[e] siècle, le lieu le plus important du diocèse de Chartres après la ville épiscopale. Aussi, lorsque cette place et son territoire furent attribués au royaume d'Austrasie, après la mort de Charibert (567)[2], leur nouveau souverain, Sigebert, fit ordonner le prêtre Promotus comme évêque du Dunois[3], déjà séparé politiquement du chef-lieu de l'évêché carnute. Cet établissement d'un nouvel évêché, au mépris des lois de l'Église, excita les réclamations du prélat le plus directement intéressé dans cette affaire, l'évêque de Chartres, Pappolus, et occasionna la réunion à Paris, en 573, d'un concile composé de trente-trois prélats du royaume de Gontran, dont Chartres dépendait alors. Le concile adressa une lettre synodale à Egidius, évêque de Reims, pour le blâmer d'avoir sacré Promotus, et ils prononcèrent la déposition de ce dernier; enfin, par une seconde lettre, on engagea le roi Sigebert à ne pas tolérer plus longtemps une telle injustice[4].

Sigebert ne paraît pas s'être rendu aux observations des évêques, car ce fut seulement après la mort de ce prince, survenue en 575, que Promotus fut dépossédé de son évêché[5]. Les habitants du Dunois, les *Dunenses*, comme les nomme Grégoire[6], passèrent à ce moment sous la domination de Chilperic, dont la mort, en 584, fut le signal de la dévastation du *pagus Dunensis* par les Orléanais et les Blésois[7], sujets de Gontran, dont ils ne tardèrent pas à reconnaître l'autorité[8]. On vit alors Promotus se rendre près du roi Gontran, le suppliant de lui rendre les honneurs de l'épiscopat, mais ses démarches n'eurent aucun succès[9].

Malgré la déposition de Promotus dès 575 et l'avortement de ses réclamations en 584, il a semblé à quelques érudits qu'on

1. *Historia Francorum*, l. VII, c. XXIX.
2. *Ibid.*, l. IX, c. XX.
3. *Ibid.*, l. VII, c. XVII.
4. Labbe et Cossart, *Sacrosancta concilia*, t. V, col. 918-922.
5. *Historia Francorum*, l. VII, c. XVII.
6. *Ibid.*, l. VII, c. II. — Grégoire emploie encore l'expression *Dunenses* au l. IV, c. LI.
7. *Ibid.*, l. VII, c. II.
8. *Ibid.*, l. VII, c. XXIX. — On voit, dans ce chapitre, le comte de Châteaudun exécuter les ordres d'un envoyé de Gontran.
9. *Ibid.*, l. VII, c. XVII.

voyait encore trace de l'évêché de Châteaudun, deux siècles plus tard, en 788, dans les actes du concile de Narbonne, où un diacre du nom de Ragenbald est appelé *Dunensis vocatus episcopus*[1]; mais les auteurs de la nouvelle *Gallia christiana* ont démontré qu'il était plus juste de lire *Diniensis*, et que Ragenbald était évêque de Digne en Provence[2].

L'évêché créé par Sigebert devait s'étendre naturellement sur toute la partie de l'ancienne *civitas Carnotum* soumise à ce prince : Vendôme et son territoire devaient donc en faire partie. Le nom *Dunenses* s'applique nécessairement aussi chez Grégoire aux habitants du Vendômois, situé entre le Dunois et la Touraine, lorsqu'il rapporte que les Dunois et les Tourangeaux furent envoyés par Sigebert contre son neveu Théodebert[3].

SANCTI AVITI MONASTERIUM. — Grégoire, en nous apprenant que saint Avitus, dont le tombeau se trouvait à Orléans, avait été abbé dans la région chartraine du Perche[4], ne nous fait pas connaître le nom de son monastère, qui nous est fourni par d'autres écrivains de l'époque mérovingienne. L'auteur d'une Vie d'Avitus, écrite certainement peu de temps après la mort du saint, rapporte que ce bienheureux quitta le monastère de Micy (aujourd'hui Saint-Mesmin, près d'Orléans), dont il était le troisième abbé, avec un saint religieux du nom de Carilephus (saint Calais), pour embrasser la vie érémitique, et que, gagnant ensemble les vastes solitudes du Perche, ils choisirent pour retraite un lieu écarté, couvert de ruines, mais fertile et agréable, qu'on nommait alors *Piciacus*, vocable qui fut bientôt remplacé par celui de *cella sancti Aviti*. Ce lieu, il est important de le remarquer après le biographe d'Avitus, était situé à une assez grande distance des habitations, de sorte que, sans commerce avec les hommes, les deux religieux demandaient leur nourriture aux arbres fruitiers[5].

1. Labbe et Cossart, *Sacrosancta Concilia*, t. VII, p. 966.
2. *Gallia christiana*, t. III, col. 1115.
3. *Historia Francorum*, l. IV, c. L.
4. *De gloria confessorum*, c. XCIX. — Sur la mention du Perche par Grégoire, voyez plus haut, page 155.
5. « Vastas loci Perthici solitudines, ut sese iterum occultarent, expetierunt. Ad cujus

Siviard, abbé d'Anille (aujourd'hui Saint-Calais), qui écrivit au commencement du VIII[e] siècle une Vie de Carilephus, fondateur de son monastère, dit aussi de son côté que la retraite choisie par les deux religieux de Micy, située au milieu des sombres forêts du Perche et environnée de repaires de bêtes sauvages, portait autrefois le nom de *Piciacus*, et qu'elle était connue de son temps sous celui de *cella sancti Aviti*[1]. Enfin, suivant un autre hagiographe, Létald, qui vivait à la fin du x[e] siècle, ce serait dans le Dunois (*in locis Dunensium*) qu'Avitus aurait fondé un monastère après son départ de Micy[2].

Malgré ces diverses indications sur *Piciacus*, on n'est pas parvenu jusqu'ici à déterminer d'une manière certaine l'emplacement de cette localité. On connaît dans l'ancien diocèse de Chartres trois paroisses auxquelles on a pu appliquer avec plus ou moins de succès ce que les hagiographes nous apprennent de *Piciacus* ou plutôt de la *cella sancti Aviti*.

L'une de ces paroisses, Saint-Avit (Eure-et-Loir, arrondissement et canton de Châteaudun, commune de Saint-Denis du Pont), paraît avoir réuni le plus grand nombre de suffrages : les auteurs de la *Gallia christiana* n'hésitent pas y reconnaître le monastère fondé par saint Avitus[3]. Il y eut bien dans ce lieu,

optata loci pervenientes secreta, diligenter coeperunt inquirere, si forte aptum exequendis officiis, divinitate propitia, mererentur refugium adipisci. Erat namque in eo, quem petierant, veteris structurae ruina, qui fertilis admodum et jucundus, tunc antiquitus *Piciacus* vocatus, nunc vero vocabulo *Cellae sancti Aviti* agnoscitur insignitus : ubi quondam accolarum habitantium operatio pulchrae habitationis fundaverat tecta; sed in succedentis cursu temporis, nemine prius inhabitantium remanente, parietibus dirutis, omnia scilicet in ruinam devenerant..... Taliter enim a villarum confinio penitus exclusi, diu optati consecuti sunt secretum exilii, ubi non modici intervalli spatio hominum cognitioni absconsi, arboribus victum praebentibus degebant. » (*Vita sancti Aviti*, c. II, § 12, apud *Acta sanctorum*, t. III Junii, p. 355.)

1. « Itaque ab eodem quoque loco pedem referentes, vastas expetunt Perthesi saltus solitudines. Quas peragrantes, inter opaca quaeque nemorum et lustra abditissima ferarum, obvium se tulit eorum conspectibus fertilis locus, qui tunc *Piciacus* dictus, at nunc vocabulo *Cellae sancti Aviti* cognoscitur insignitus. » (*Vita sancti Carilephi*, c. IX, apud Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. I[er], p. 644.)

2. « Beatus Carilefus... Cenomannica deserta petiit, atque infra breve tempus, multis ad eum confluentibus, nobile coenobium in loco qui Aninsula nominatur aedificavit. Porro beatus Avitus *in locis Dunensium* et ipse, multitudinem aggregans monachorum, multis clarus virtutibus et miraculis longe lateque refulsit. » (*Miracula sancti Maximini*, c. IX, apud Mabillon, saec. I, p. 600.)

3. *Gallia christiana*, t. VI, col. 1290-1292.

depuis le XI[e] siècle jusqu'à la Révolution, une abbaye ; mais cela ne peut guère être regardé comme un argument très-favorable à la cause de Saint-Avit de Châteaudun, car c'était une abbaye de femmes. On peut faire et l'on a fait à l'opinion des Bénédictins deux objections fort graves : c'est que ce Saint-Avit n'a jamais dû être considéré, surtout au VI[e] siècle, comme étant situé dans la région naturelle désignée par le nom de Perche ; c'est aussi que l'extrême proximité de Saint-Avit et de Châteaudun, ville connue dès l'époque où vivait Avitus, ne concorde nullement avec la situation de *Piciacus*, situé, suivant le biographe d'Avitus, à une grande distance de toute habitation et dans un lieu complétement écarté.

Saint-Avit (Eure-et-Loir, arrondissement de Châteaudun, canton de Brou) a été indiqué par les Bollandistes ; mais la décision des savants éditeurs des *Acta sanctorum* résulte d'une mauvaise interprétation d'un passage des *Miracula sancti Maximini*, où Létald relate la retraite d'Avitus à *Maceriae*, localité située à quatre milles du monastère de Micy et où subsistait encore de son temps, à la fin du X[e] siècle, un oratoire consacré au saint confesseur[1]. *Maceriae* n'est pas différent de Mézières (Loiret, arrondissement d'Orléans, canton de Cléry), dont l'église est encore placée aujourd'hui sous l'invocation de saint Avit[2]. Mais les Bollandistes, s'écartant en cela du récit de Létald, n'ont pas distingué *Maceriae* de la *cella* construite plus tard par Avitus dans le diocèse de Chartres, et ont cru retrouver l'une et l'autre dans une paroisse du nom de Mézières, située au Perche, tout auprès de notre second Saint-Avit, qu'ils identifient avec le *Piciacus* des hagiographes[3]. Ils n'ont pas remarqué que si la position de Saint-Avit sur la lisière de la région silvestre du Perche satisfait assez bien aux exigences de plusieurs des textes que nous avons rappelés, il ne semble cependant pas qu'on doive sérieusement s'y arrêter, ce Saint-Avit n'étant pas compris dans le Dunois

1. « Quatuor ere a monasterio millibus in loco qui Maceriae dicetur, cellulam sibi constituit, ubi usque hodie oratorium in ejus nomine permanet consecratum. » (*Miracula sancti Maximini*, c. VI, apud Mabillon, saec. I, p. 600.)

2. L'abbé Patron, *Recherches historiques sur l'Orléanais*, t. I[er], p. 351.

3. *Acta sanctorum*, t. III Junii, p. 356.

(*in locis Dunensium*), comme l'exige l'ouvrage de Létald, mais bien dans le pays chartrain[1].

Il ne reste donc en ligne de compte que Saint-Avit (Loir-et-Cher, arrondissement de Vendôme, canton de Mondoubleau), et cette troisième localité, dont M. Lucien Merlet nous semble avoir été l'unique champion[2], répond parfaitement aux indications données par les hagiographes sur la situation de *Piciacus*. Elle est placée en plein pays de Perche, non loin de la forêt de Montmirail, et elle faisait certainement partie du *pagus Dunensis*, car le pouillé du diocèse de Chartres, au XIIIe siècle, l'indique parmi les paroisses de l'archidiaconé de Dunois[3]. Remarquons aussi, d'après le même pouillé, que ce Saint-Avit, qu'on nommait Saint-Avit au Perche (*Sanctus Avitus in Pertico*), était un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Calais, fondée par Carilephus, le compagnon d'Avitus, et que, sans doute, la *cella sancti Aviti* avait été réunie à cette maison religieuse peu de temps après la mort de l'ancien abbé de Micy.

VINDOCINUM, *castrum*. — Le château de *Vindocinum*, aujourd'hui Vendôme (Loir-et-Cher), fit toujours partie du même État que Châteaudun sous les fils de Clotaire Ier. En 567, Châteaudun et Vendôme, qui avaient appartenu à Charibert, passaient à Sigebert, et plus tard, en 587, le traité d'Andelot en assurait la possession à Gontran[4].

§ 3. — CIVITAS AUTISIODORUM.

On ne trouve guère de renseignements sur Auxerre dans les écrits de notre auteur, qui emploie les expressions *urbs Autisiodorensis*[5], *opidum Autisiodorense*[6], *civitas Autisiodorum*[7], ainsi que

1. Saint-Avit (canton de Brou) ou Saint-Avit la Guêpière, comme on l'appelait jadis, faisait partie du grand archidiaconé (ou archidiaconé de Chartres) et du doyenné de Brou. (Pouillé du diocèse de Chartres, dans le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*, p. CCCXIII.)

2. Merlet, *Dictionnaire topographique du départem. d'Eure-et-Loir*, p. XI et XII.

3. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*, p. CCCXXXIII.

4. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX. — Pour plus de détails sur les vicissitudes du Dunois (et par conséquent du Vendômois), voyez ce que nous en disons à la page 227.

5. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLII. — *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XIII.

6. *Miracula beati Martini*, l. II, c. V.

7. *De gloria confessorum*, c. XLI.

celle de *territorium Autisiodorense*[1] par laquelle il désigne l'Auxerrois.

La domination bourguignonne ne paraît pas s'être étendue sur l'Auxerrois, qui, dès les premières années du VIe siècle, obéissait aux Francs, comme le prouvent la nomination d'Eptadius au siége épiscopal d'Auxerre par Clovis[2], et la présence de Théodose, successeur d'Eptadius, au concile que les prélats du royaume franc tinrent à Orléans en 511. Nous avons montré qu'à la mort de Clovis la cité d'Auxerre dut faire partie du royaume de Clodomir et qu'elle passa sans doute ensuite au roi d'Austrasie, Théoderic[3]. Plus tard Auxerre fut certainement compris dans les États de Gontran, et ce fait est indiqué du reste par l'arrestation de Mérovée, fils de Chilperic, qu'Erpon, l'un des ducs du roi de Bourgogne, opéra en 576, à Auxerre[4]; il résulte aussi de la participation d'Aunachaire, évêque d'Auxerre, aux divers conciles réunis par Gontran en 573, en 583 et 585.

Grégoire parle du tombeau de S. Germain, évêque d'Auxerre[5]. On sait que ce fut sur cette sépulture que s'éleva la *basilica sancti Germani*, également mentionnée par notre auteur[6], et qui devint plus tard une célèbre abbaye; l'église de Saint-Germain fait aujourd'hui partie de la ville d'Auxerre.

§ 4. — CIVITAS TRICASSIUM.

Grégoire joint plusieurs fois au nom de la cité de Troyes celui de la région dont elle faisait partie: ainsi il l'appelle *Trecae Campaniae urbs*[7], *urbs Tricassinorum Campaniae*[8]. L'adjectif *Tricassinus* est le seul qu'emploie notre auteur pour désigner les habitants du territoire de Troyes[9].

1. *Historia Francorum*, l. V, c. XIV.
2. Voyez plus haut, page 88, note 2.
3. *Ibid.*, p. 94-98.
4. *Historia Francorum*, l. V, c. XIV.
5. *De gloria confessorum*, c. XLI.
6. *Historia Francorum*, l. V, c. XIV.
7. *Ibid*, l. VIII, c. XIII.
8. *De gloria confessorum*, c. LXVIII. — On trouve simplement *urbs Tricassinorum* au c. LXIV du *De gloria martyrum*.
9. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXXI. — *Vitae Patrum*, c. VIII, § 8.

Si l'on s'en rapporte à Frédegaire, qui écrivait au milieu du VII[e] siècle, la cité de Troyes était soumise aux Francs dès l'époque du mariage de Clovis avec Clotilde, c'est-à-dire dès 493, car, selon ce chroniqueur, ce serait à Villery, *in pago Tricassino*, non loin de la frontière des deux nations franque et bourguignonne, que Clovis attendait sa fiancée[1]. Les paroles de Frédegaire concordent parfaitement avec les renseignements fournis par le concile d'Orléans de 511, et par le concile d'Épaone de 517, où l'évêque de Troyes figure parmi les prélats du royaume de Clovis, et l'évêque de Langres parmi ceux du royaume de Sigismond. Ainsi, Villery (Aube, arrondissement de Troyes, canton de Bouilly), situé dans le diocèse de Troyes, à 6 kilomètres à peine de l'évêché de Langres, était une localité frontière au commencement du V[e] siècle.

On pense que Troyes fit partie du royaume de Metz sous les fils de Clovis; c'est du moins ce qu'il est permis d'inférer de la Vie de saint Phal (*Fidolus*), où il est dit que ce bienheureux ayant été fait prisonnier de guerre en Auvergne par l'armée du roi Théoderic, fut mené dans le pays de Troyes, puis racheté de captivité par saint Aventin[2].

Sous les fils de Clotaire I[er], vers l'an 574, nous voyons Gontran dominer sur la *civitas Tricassium*. Sigebert et Chilperic, s'étant ligués pour le tuer et s'emparer de son royaume, s'avancèrent sur le territoire de Troyes, l'un jusqu'à Arcis (*Arciaca*), l'autre à Pont-sur-Seine (*Duodecim Pontes*); mais Gontran vint au-devant d'eux avec son armée jusqu'à Virey, c'est-à-dire jusqu'à la limite méridionale de la *civitas Tricassium*, et dans une entrevue qui eut lieu à l'église de Saint-Loup de Troyes, les trois frères se réconcilièrent[3]. L'ouvrage de Frédegaire, à qui l'on doit la connaissance de ces événements, n'est pas non plus ici le seul document qui permette d'attribuer la *civitas Tricassium* à Gontran : les conciles de Paris (573) et ceux de Mâcon (581 et 585) attestent que Troyes obéissait à ce prince,

1. *Historia Francorum epitomata*, c. XIX.
2. Voyez plus haut, page 101, note 2.
3. *Historia Francorum epitomata*, c. LXXI.

et l'auteur de l'*Historia Francorum* témoigne aussi qu'Agrecius, évêque de Troyes, fut un des trois prélats que Gontran dépêcha, en 586, au roi de Soissons pour rechercher le meurtrier de Prétextat[1].

Grégoire mentionne la basilique dédiée à saint Loup, évêque de Troyes, et dans laquelle reposait ce bienheureux[2]. Les hagiographes nous apprennent que cet édifice, construit en dehors de la ville, existait du vivant même de Loup et qu'il était alors placé sous l'invocation de la Vierge[3]. Il fut détruit par les Normands vers la fin du IXe siècle, et l'on bâtit peu de temps après, dans l'intérieur de la ville, une nouvelle église où l'on déposa le corps du saint évêque et qui devint plus tard l'abbaye de Saint-Loup[4]. Il subsista cependant de l'église dévastée par les Normands une chapelle consacrée à saint Martin, et l'on y établit quelques clercs qui se soumirent, en 1104, à la règle de Saint-Augustin : c'est là l'origine de l'abbaye de Saint-Martin ès Aires[5], occupée aujourd'hui par un orphelinat dépendant des hospices. Saint-Martin ès Aires est situé au milieu du faubourg de Saint-Martin de Troyes.

L'évêque de Troyes, Gallomagnus, qui mourut de 582 à 585, vint en grande dévotion à Lyon recevoir des reliques de saint Nizier (*Nicetius*)[6]. On doit certainement voir dans ce fait, rapporté par Grégoire, l'origine de l'église paroissiale de Saint-Nizier, à Troyes, où l'on conservait encore, au XVIIIe siècle, des reliques du saint évêque de Lyon[7].

MAURIACUS, *campus*. — On a beaucoup discuté, depuis le XVIe siècle, sur l'emplacement du *campus Mauriacus* que l'*Historia Francorum* indique comme le lieu de la défaite d'Attila par Aétius, et cependant la question n'a pas encore reçu de solution. Tout d'abord il se produisit, à ce sujet, les idées les plus extrava-

1. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXXI.
2. *De gloria confessorum*, c. LXXVII.
3. *Vita sancti Lupi*, apud Bolland., t. VII Julii, p. 82.
4. *Gallia christiana*, t. XII, col. 584.
5. *Ibid.*, t. XII, col. 580.
6. *Vitae Patrum*, c. VIII, § 8.
7. Courtalon, *Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes*, t. Ier, p. 289.

gantes. On vit des érudits soutenir que le *Mauriacus* de Grégoire n'était pas différent de Mauriac en Auvergne; ceux-ci retrouvaient le nom des *campi Catalaunici*, que Jordanès identifie avec les *campi Mauricii* (lisez *Mauriaci*), dans celui de la plaine de Cantaleix, située entre Mauriac et Aurillac, et ils signalaient au milieu de cette plaine, d'ailleurs très-étendue, une croix appelée « la Croix des batailles ». Un historien des comtes de Toulouse cherchait, d'autre part, les *campi Catalaunici* sur les bords de la Garonne, non loin de Castel-Sarrazin, dans la plaine d'Escatalens, ou, comme on écrivait alors, de « Catalents ». Il fut bientôt suivi par d'autres rêveurs, qui dérivaient le nom d'une ville voisine, Montech, du latin *Mons Aetii*, et qui reconnaissaient le fameux ruisseau dont parle Jordanès, ce ruisseau extraordinairement gonflé par le sang des combattants, dans un petit cours d'eau qu'ils nomment le Ruisseau sanglant[1]. Les chroniqueurs du Hainaut croyaient que la bataille avait eu lieu dans les Pays-Bas et se prononçaient pour les « Champs des Huns, » près de Bois-le-Duc[2]. Il ne serait pas impossible qu'on eût aussi songé à la Catalogne pour représenter les champs Catalauniques.

Cependant dès la fin du XVI[e] siècle, en face des textes si positifs indiquant la *Campania* ou les *campi Catalaunici*, on se résigna généralement à chercher en Champagne le théâtre de la victoire d'Aétius : ce fut alors qu'une certaine analogie entre *Mauriacus* et les noms de Moru et d'Elmoru (aujourd'hui Maurupt et Heiltz-le-Maurupt), villages du diocèse de Châlons qui ne sont situés qu'à une faible distance (6 kilomètres) l'un de l'autre, fit croire que la bataille s'était livrée à l'extrémité orientale de la Champagne châlonnaise[3]; mais on ignorait que Maurupt, dont le nom latin est *Malus Rivus*, n'existait pas avant le XII[e] siècle[4], et qu'Heiltz-le-Maurupt, ou plus exactement Heiltz-

1. Fauchet, *les Antiquités gauloises et françaises*, édit. de 1611, p. 97-98.
2. C'est du moins ce que rapporte Wassebourg, *Antiquitez de la Gaule belgicque*, f° LIV v°.
3. Fauchet, *les Antiquités gauloises et françaises*, p. 97.
4. « Super quandam ecclesiam ville cujusdam nuper constructe, que Malus Rivus dicitur », 1179. (Archives dép. de la Marne, fonds de Saint-Pierre aux Monts, carton 8.) — Nous n'avons pas trouvé, au reste, de mention de Maurupt avant 1174.

l'Émaury (*Hesum Amalrici*), devait son surnom à l'un de ses anciens seigneurs[1]. Cette opinion fut alors partagée par d'éminents érudits et, entre autres, par le président Fauchet. Néanmoins depuis longtemps déjà Maurupt ne compte plus aucun partisan, même dans la Champagne châlonnaise, où l'on place communément le lieu de la bataille à 16 kilomètres au nord-est de Châlons, sur les bords de la Noblette, auprès d'un ancien oppidum de forme elliptique désigné sous le nom de *Camp d'Attila*[2].

La dénomination actuelle du « Camp d'Attila » serait d'un grand poids pour déterminer l'emplacement de *Mauriacus*, s'il était certain qu'elle remontât à une haute antiquité; mais il est loin d'en être ainsi. C'est évidemment à cette enceinte que s'applique le nom de *Vetus Catalaunum* qu'on lit dans un diplôme de 850[3], car des aveux de 1516, de 1573 et de 1604 la désignent encore sous ce même nom (*le Viel-Chaalons*)[4]. Il paraît certain, d'ailleurs, que Jean Grangier, auteur d'une dissertation publiée en 1641 sur le lieu de la défaite du roi des Huns, a inventé l'appellation de « Camp d'Attila », qui depuis fut employée jusque dans les actes féodaux. Cette dénomination n'a donc pas plus de valeur que les désignations de *tombeau d'Attila* ou de *tombeau de Théodoric*, appliquées depuis peu à certains *tumuli*, ou plutôt à certaines mottes féodales de la Champagne châlonnaise.

Les prétentions châlonnaises ne peuvent tenir devant les paroles si précises d'Idace, suivant lequel les Huns, battus devant Orléans, repartirent dans la direction de Troyes et campèrent dans la *Campania Mauriacensis*[5]; aussi s'est-il formé une autre opinion sur l'emplacement du champ de bataille de 451, et

1. *Hesum Amaurici*, 1174; — *Hesium Emmarici*, 1243; — *Heix-lou-Marri*, 1309; — *Heis-l'Amaury*, 1324; — *Hez-le-Maury*, 1381; — *Heiz-le-Maulru*, 1388. (Longnon, *Dictionnaire topographique du département de la Marne.*)

2. Le camp d'Attila est situé sur le finage de la Cheppe (Marne, arrondissement de Châlons, canton de Suippes).

3. Archives départem. de la Marne: cartulaire du chapitre de Saint-Étienne, du XIIe siècle, pièce IV. — Conférez Ed. de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. Ier, p. 347.

4. Longnon, *Dictionnaire topogr. du département de la Marne*, au mot CAMP D'ATTILA.

5. « Civitas Aurelianis orationibus beatissimi Aniani liberata est. Chuni repedantes recassis in Mauriacensem consedentes campaniam. » (*Idatii Chronicum*, fragment reproduit par Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, c. 708.)

les défenseurs de cette opinion, qui a réuni les suffrages des noms les plus estimés de l'érudition depuis Valois jusqu'à Jacobs, ont cru retrouver *Mauriacus* dans Méry-sur-Seine (Aube, arrondissement d'Arcis), petite ville située à 25 kilomètres nord-nord-ouest de Troyes. Mais l'exactitude de cette attribution a été contestée en 1860 par M. d'Arbois de Jubainville[1]. Le savant archiviste du département de l'Aube remarquait que, dans les actes du XIIe siècle, Méry est toujours appelé *Meriacum*, *Mairiacum* ou même *Mariacum*, tandis qu'on ne rencontre jamais les formes *Mauriacum* et *Moriacum*[2]. Il soutenait, en outre, que *Mauriacus* n'a pu produire un nom tel que Méry, car jamais, disait-il, la diphthongue *au*, de même que la voyelle *o*, n'a produit un *e* français[3], et il proposait, comme équivalent du *Mauriacus* de Grégoire, Moirey (Aube, arrondissement de Nogent, canton de Marcilly, commune de Dierrey-Saint-Julien), le *Moriacum* d'un pouillé du diocèse de Troyes rédigé en 1407, village aujourd'hui détruit, dont l'église existait encore au siècle dernier. Il signalait aussi un lieu dit *les Batailles* sur le finage de Fontvannes, tout auprès de Moirey, et non loin de la voie romaine d'Orléans à Troyes, par laquelle Attila avait dû passer en se dirigeant d'Orléans vers le chef-lieu des *Tricasses*.

Depuis, à l'occasion d'un texte précieux qui a été signalé simultanément en France par M. Anatole de Barthélemy[4] et par M. d'Arbois de Jubainville, ce dernier savant classait en trois

1. *Nouvelle hypothèse sur la situation du campus Mauriacus* (*Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. XXI, p. 370-373).

2. On a prétendu depuis qu'on trouvait *Moriacum* dans un rôle du XIIIe siècle conservé aux Archives nationales (Boutiot, *Histoire de la ville de Troyes*, t. I, p. 519); mais cela n'est pas exact, et les meilleurs paléographes y lisent toujours *Meriacum*. C'est ainsi que nous avons imprimé le nom de Méry dans la publication que nous avons faite de ce document (*Rôles des fiefs du comté de Champagne sous le règne de Thibaud le Chansonnier*, p. 123-127).

3. Depuis, en 1870, M. d'Arbois de Jubainville a déclaré, tout en se prononçant contre l'identité du *Mauriacus* de 451 et de Méry-sur-Seine, qu'il avait été trop positif dans son assertion sur l'impossibilité du changement de *au* latin en *é*, et il cesse de nier que Méry puisse être dérivé de *Mauriacum* (*Comptes rendus de la Société française d'archéologie et de numismatique*, t. II, p. 258); mais la question a été reprise par un romaniste exercé, M. Fr. Bonnardot, qui conclut à l'impossibilité d'identifier les deux noms *Mauriacus* et Méry (*ibid.*, p. 303-307).

4. Dans son mémoire intitulé *La campagne d'Attila* (*Revue des questions historiques*, t. VIII, p. 337-404).

groupes les indications géographiques fournies par les auteurs anciens sur le lieu de la défaite des Huns en 451[1].

Le premier groupe, reproduisant la version wisigothique, indique les champs Catalauniques : il est représenté par l'Espagnol Idace; Cassiodore, dont la chronique fut écrite à la cour de l'Ostrogoth Théoderic, et Isidore de Séville. Cette version n'est reproduite par aucun des auteurs appartenant à notre pays.

Le second groupe, acceptant la version franco-burgonde, est formé de quatre écrits : une loi bourguignonne rédigée de 488 à 490, qui désigne la bataille sous le nom de *pugna Mauriacensis*; Grégoire de Tours, qui nomme le *Mauriacus campus*; Frédegaire, dont la leçon est *Mauriacensis Campania*, et la Vie de saint Aignan, où l'on trouve *Mauriacus*.

Le troisième groupe répétant la version romaine : Jordanès mêle celle-ci à la version gothique, en disant que le combat eut lieu *in campos Catalaunicos, qui et Mauricii nominantur*. Cette version figure sans mélange dans l'œuvre d'un continuateur de la Chronique de Prosper d'Aquitaine, qui, écrivant en 641 dans la Gaule cisalpine, dit que la bataille fut livrée au cinquième milliaire de Troyes, au lieu appelé *Maurica, in Campania* : « Pugnatumque est quinto miliario de Trecas, loco nuncupante *Maurica*, » in Campania[2]. »

Les documents ainsi groupés, il n'y a plus lieu de tenir un aussi grand compte de la mention des plaines châlonnaises, car on comprend qu'une nation aussi éloignée que les Goths ait appliqué le nom de « champs catalauniques » à la plaine voisine de Troyes, qui, en réalité, ne formait qu'une seule *campania* avec les plaines du pays de Châlons et même de celui de Reims. Il reste maintenant à déterminer la valeur de l'indication qui place *Mauriacus* au cinquième milliaire de Troyes.

Les avis sont partagés sur le sens de l'expression *in quinto miliario*, chez le continuateur de Prosper. M. de Barthélemy y voit un argument favorable à l'hypothèse de M. d'Arbois de Jubain-

1. *Encore un mot sur la bataille de Mauriacus* (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXI, p. 211-216).
2. G. Hille, *Prosperi Aquitani chronici continuator Havniensis*, p. 16.

ville sur l'identité de *Mauriacum* et de Moirey. Mais, suivant lui, les mots *quintum miliarium* n'apportent pas d'élément nouveau bien précis pour la solution du problème qui nous occupe, car il les considère comme un synonyme de banlieue[1], et on les trouve en effet avec ce sens dans des textes du XIIe siècle[2].

M. d'Arbois n'est pas de ce sentiment : il objecte que l'expression « cinquième milliaire », au sens de banlieue, appartenait seulement à la Gaule, — il aurait même pu dire « à l'ouest de la Gaule » (Maine, Anjou et Poitou)[3], — et non à l'Italie, où écrivait le continuateur de Prosper. Il remarque, de plus, que *quintum miliarium* s'employait dans ce cas avec la préposition *infra* = *intra*, et non avec la préposition *in*, qui, dans nombre de documents latins, signifie « contre », « près de », « autour de »[4]. Ainsi, selon le savant archiviste, on doit prendre le cinquième milliaire dans son sens rigoureux et chercher *Mauriacus* à une distance de cinq milles de Troyes. Or, Troyes étant situé dans la Gaule septentrionale, où la lieue gauloise, plus longue de moitié que le mille romain, remplaçait officiellement cette dernière mesure, le cinquième milliaire équivaudrait, d'après M. d'Arbois, à 11 005 mètres; cependant, dans un rayon de 11 kilomètres, on ne trouve actuellement aucune localité dont le nom puisse être rapproché de celui de *Mauriacus*, Moirey lui-même ne convenant pas en raison de la distance, 20 kilomètres environ, qui le sépare de la ville épiscopale[5].

Le raisonnement de M. d'Arbois paraît pécher tout au moins par l'identification du cinquième milliaire du chroniqueur avec la cinquième lieue gauloise. En effet, Grégoire emploie plusieurs fois le mot *milliarium* en indiquant la distance d'un lieu à un autre, sans qu'il y eût nécessairement une route bornée pour relier les deux localités[6]; de là, par conséquent, assez peu

1. *Revue des questions historiques*, t. VIII, p. 402.
2. Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, v° QUINTA, t. V, de l'édition Henschel, p. 564.
3. Où ce mot a produit l'expression française *quinte;* synonyme de banlieue.
4. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXI, p. 215.
5. *Ibid.*, t. XXXI, p. 213.
6. Il ne devait pas y avoir de route mesurée pour relier la *cella* de Patrocle au monastère que ce religieux fonda ensuite à Colombier (Allier); cependant Grégoire dit que Co-

d'exactitude dans l'énonciation des distances. Il résulte toutefois des diverses indications données par l'évêque de Tours que, sous sa plume, le mot *milliarium* signifie une distance de mille pas romains et non d'une lieue gauloise : à plus forte raison, doit-il en être ainsi chez le continuateur italien de Prosper. Si l'on veut ensuite chercher *Mauriacus* à une distance de cinq milles romains, soit 7405 mètres, de Troyes, on est bien vite convaincu, en raison de la configuration topographique des environs de cette ville, de l'impossibilité de trouver la *campania Mauriacensis* de Frédegaire dans un rayon aussi étroit.

Le texte du continuateur de Prosper contient très-certainement un chiffre erroné, et cela n'offre rien d'étrange, si l'on considère qu'il nous a été conservé seulement par un manuscrit du XI[e] siècle, et que les chiffres de distance sont quelquefois manifestement altérés en des ouvrages dont nous possédons plusieurs copies anciennes [1]. Une chose reste cependant acquise : c'est que, d'après ce nouveau document, *Mauriacus* était situé dans la Champagne (*in Campania*) et à une assez faible distance de Troyes. Quant à ce qui est de l'adjectif numérique auquel s'est substitué le mot *quintum*, on est réduit aux conjectures. La plus simple serait assurément celle qui corrigerait *quinto* en *quinto decimo*, et l'on aurait ainsi l'indication de *Mauriacus* à quinze milles, c'est-à-dire à 22 215 mètres de Troyes, ce qui convient parfaitement à l'intervalle qui sépare Moirey de cette cité.

MAURIOPES, *vicus*. — C'est le nom sous lequel est désigné le lieu où Tranquilla, veuve de Sichaire, citoyen tourangeau, se retira chez ses parents et où elle se remaria. Sichaire possédait des biens en Touraine et en Poitou, et il résulte suffisamment des paroles de Grégoire que *Mauriopes* n'appartenait à aucun de ces

lombier était situé *a quinque milliaribus* de la *cella* (*Vitae Patrum*, c. IX, § 3), et cette distance est évidemment exagérée, car on ne compte aujourd'hui que 5 kilomètres de la Celle [-Saint-Patrocle] à Colombier. L'évêque de Tours donne aussi en milles romains la distance de Tours à Montlouis, d'Ivoy au monastère fondé par Wulfilaïc, de Poitiers à Vouillé, de Clermont à Cournon et de Chalon à Tournus.

1. Il en est du moins pour le *De gloria martyrum*, où les manuscrits portent que Tournus est situé « quadragesimo a *Cavillonensi urbe milliario* », tandis que Grégoire avait sans doute écrit XX[mo] (*vicesimo*) pour XL[mo].

deux pays, où l'on ne rencontre, du reste, au moyen âge, aucune dénomination analogue[1]. Ruinart[2], et après lui Jacobs[3], nous semblent avoir été heureusement inspirés en rapprochant le nom de *Mauriopes* de celui de *pagus Mauripensis;* mais ils se sont trompés à la suite de Valois en identifiant ce *pagus* avec le Hurepoix. On ne doit en effet tenir nul compte de l'analogie prétendue de *Mauriopes* et de Mérobes, nom d'une simple ferme de la commune de Sermaises (Loiret, arrondissement de Pithiviers, canton de Malesherbes), que Jacobs dit être comprise dans le Hurepoix; il ne semble pas en effet que *Mauriŏpes*, avec l'accent tonique sur l'*i* bref, ait pu donner un autre produit que Mauroy.

Le *pagus Mauripensis*, dont l'appellation primitive, dérivée de *Mauriopes*, serait alors *Mauriopensis*, faisait partie de la *civitas Tricassium*, et son territoire correspondait à peu près à celui du doyenné de Pont-sur-Seine, au diocèse de Troyes. Son nom s'est conservé au moins jusqu'au milieu du XIII[e] siècle dans celui du mont Morvois, montagne boisée qui domine Pont-sur-Seine et dont une partie fut enclose en 1245 dans le parc de Pont, qu'établit le comte Thibaut IV. La comparaison du nom de mont Morvois avec ceux de mont Lassois et de mont Auxois que portent encore les montagnes où s'élevaient jadis *Latisco* et *Alesia*, chefs-lieux primitifs du Lassois et de l'Auxois, nous autorise à croire que *Mauriopes* pouvait être situé sur le mont Morvois, et nous ne désespérons pas de voir, un jour, des fouilles heureuses confirmer notre hypothèse. En attendant, nous avons indiqué la situation du mont Morvois dans l'angle formé par deux voies romaines qui se réunissaient sans doute au pied de la colline : l'une de ces voies, la route de Troyes à Meaux par Chailly, longeait la montagne à l'est, et traversait la Seine à Pont, tandis que l'autre venait de Sens par Traînel[4].

1. « Tranquilla, conjunx Sicharii, relictis filiis et rebus viri sui in Turonico sive in Pictavo, ad parentes suos Mauriopes vicum expetiit. » (*Historia Francorum*, l. IX, c. XIX.)
2. *Gregorii episcopi Turonensis Opera omnia*, col. 438, note *e*.
3. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 135.
4. Aug. Longnon, *Le Morvois* (*pagus Morivensis*), dans le tome XXXI des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, p. 170-190.

Mauriopes, détruit sans doute pendant les guerres de l'époque franque, fut remplacé par Pont-sur-Seine comme chef-lieu de division ecclésiastique et civile. Pont, ou plus exactement Ponts [1], est connu dès les temps mérovingiens. Au VIIe siècle, Frédegaire en parle sous le nom de *Duodecim Pontes* dans le récit d'une guerre de 574 [2].

SANCTI PATROCLI BASILICA. — Le martyr Patroclus avait été enseveli *apud urbem Tricassinorum*, c'est-à-dire au territoire de Troyes, et l'on avait édifié sur son corps un petit oratoire (*parvum oratorium*) desservi par un clerc. Plus tard, après la découverte, ou du moins l'importation à Troyes de la légende, jusqu'alors inconnue, de saint Patrocle, cet oratoire fut remplacé par une basilique [3].

Il existait, dans l'ancien diocèse de Troyes, deux paroisses qui devaient leur nom à saint Patrocle, qu'on honore en Champagne sous le nom de saint Parres : ce sont Saint-Parres au Tertre (Aube, arrondissement et canton de Troyes), et Saint-Parres lès Vaudes [4] (Aube, arrondissement et canton de Bar-sur-Seine), situées, la première à 4 kilomètres à l'est, la seconde à 19 kilomètres au sud-sud-est de la ville épiscopale. Le chapitre que Grégoire consacre à leur patron ne suffit pas pour faire regarder l'une plutôt que l'autre de ces paroisses comme le lieu de la sépulture du martyr. Mais le doute n'est plus permis en face de la Vie de saint Patrocle : on lit dans cet ouvrage que ce bienheureux, ayant échappé aux bourreaux qui devaient le mettre à mort à Troyes, sur les bords de la Seine, traversa le fleuve et se retira sur une montagne qu'on appelait autrefois le mont des Idoles (*mons Idolorum*) : ce fut là qu'on le décolla peu de temps après et qu'on érigea plus tard une petite chapelle

1. Dans tous les titres du moyen âge, le nom de Pont-sur-Seine est écrit au pluriel : *Pontes* en latin; *Pons, Ponz* et *Ponts* en français.

2. *Historia Francorum epitomata*, c. LXXI.

3. *De gloria martyrum*, c. LXIV.

4. L'une et l'autre de ces paroisses sont nommées *Sanctus Patroclus* dans les actes du XIIe siècle. (D'Arbois de Jubainville, *Pouillé du diocèse de Troyes, rédigé en* 1407, n°s 32 et 88, notes.)

(*parva cellula*) sur son tombeau [1]. Saint-Parres lès Vaudes, situé sur la rive gauche de la Seine, dans une vallée plane, est donc hors de cause, car le mont des Idoles doit être évidemment reconnu dans la colline à laquelle Saint-Parres au Tertre doit son surnom et qui est placée, comme l'exige la légende, au delà de la Seine, par rapport à la ville de Troyes.

§ 5. — CIVITAS AURELIANORUM.

La ville d'Orléans porte chez Grégoire les noms d'*Aurelianis*[2], *civitas Aurelianensis*[3], *urbs Aurelianensis*[4], *oppidum Aurelianense*[5]; le territoire de la cité y est appelé *terminus Aurelianensis urbis*[6], *terminus Aurelianensis*[7] et *territorium Aurelianense*[8]; enfin les habitants y sont nommés *Aurelianenses*[9].

Orléans obéissait aux Francs dès le commencement du VIe siècle : Clovis y réunit un concile des évêques de ses États en 511 [10]. Cette même année, on en faisait la capitale du royaume de Clodomir, l'aîné des fils de Clotilde[11], et c'est sur le territoire orléanais que le jeune roi franc retint le monarque bourguignon, Sigismond, en captivité[12]. Orléans passa depuis, par le meurtre des enfants de Clodomir, au pouvoir de Childebert Ier qui, en 549, y convoquait un synode pour juger l'évêque même de la ville, Marcus, qui avait été exilé sur de fausses accusations[13].

Dans le partage de 561, la *civitas Aurelianorum* échut à Gontran dont elle devint le siége royal[14], et l'on trouve dans Grégoire plusieurs faits qui témoignent de la soumission d'Orléans à ce

1. *Vita sancti Patrocli*, §§ 8 et 12, apud Bolland., t. II Januarii, p. 344 et 345.
2. *Historia Francorum*, l. II, c. VII; l. IV, c. XXV.
3. *Ibid.*, l. V, c. XXXIV.
4. *Ibid.*, l. VII, c. XLVI; l. VIII, c. I; l. IX, c. XXXIII.
5. *De gloria martyrum*, c. LXVI.
6. *Historia Francorum*, l. II, c. VI.
7. *Ibid.*, l. IX, c. V.
8. *Miracula beati Martini*, l. II, c. VI. — *De gloria martyrum*, c. LXVI.
9. *Historia Francorum*, l. V, c. XXXIV; l. VII, c. XXIV.
10. Labbe et Cossart, *Sacrosancta Concilia*, t. V.
11. *Historia Francorum epitomata*, c. XXX.
12. *Historia Francorum*, l. II, c. VI.
13. *Vitae Patrum*, c. VI, § 5.
14. *Historia Francorum*, l. IV, c. 22.

prince[1], après la mort duquel (593) l'Orléanais passa au roi d'Austrasie, Childebert II[2].

Grégoire mentionne deux des églises d'Orléans : la basilique de Saint-Aignan et la basilique de Saint-Avit. La basilique de Saint-Aignan, où l'évêque Namatius fut enseveli en 587[3], devint plus tard une célèbre église collégiale qui subsista jusqu'à la Révolution ; c'est aujourd'hui l'une des églises paroissiales de la ville. L'église de Saint-Avit, élevée par les fidèles sur le tombeau du bienheureux Avitus, abbé de *Piciacus*, au Perche[4], fut également le siége d'un chapitre de chanoines, supprimé en 1670 et dont les biens furent alors attribués au séminaire : elle est encore occupée aujourd'hui par le grand séminaire d'Orléans[5].

La population orléanaise comprenait, en 585, des Syriens et des Juifs. Ces derniers étaient même assez nombreux, et lors du voyage que Gontran fit à Orléans vers cette époque, ils mêlèrent leurs acclamations à celles de leurs concitoyens ; mais le roi ne considérait pas leurs vivat comme entièrement désintéressés, prétendant qu'ils voulaient l'amener à rétablir à ses frais la synagogue, récemment détruite par les chrétiens[6].

COLUMNA, *vicus*. — *Apud Columnam, Aurelianensis urbis vicum,* c'est ainsi que Grégoire indique le lieu où Clodomir fit mettre à mort son prisonnier, Sigismond, roi des Bourguignons, ainsi que la femme et les enfants de celui-ci (523). Les corps des victimes furent jetés dans un puits[7], mais ils en furent bientôt tirés, et Grégoire rapporte que Sigismond reçut la sépulture à l'abbaye d'Agaune où, au temps de notre historien, on considérait déjà ce prince comme un saint à cause des miracles qu'on disait s'accomplir sur son tombeau en faveur des fiévreux[8]. La réputation du bienheureux augmenta avec le temps, et l'on a retrouvé

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXV ; l. VII, c. XXI et XXIV ; l. VIII, c. I ; l. IX, c. XVIII.
2. Childebert II vint à Orléans peu de temps après la mort du roi Gontran. (*Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXXVII.)
3. *Historia Francorum*, l. IX, c. XVIII.
4. *Ibid.*, l. VIII, c. II. — *De gloria confessorum*, c. XCIX.
5. L'abbé Patron, *Recherches historiques sur l'Orléanais*, t. I[er], p. 215.
6. *Historia Francorum*, l. VIII, c. II.
7. *Historia Francorum*, l. III, c. VI.
8. *De gloria confessorum*, c. LXXV.

dans un manuscrit de l'abbaye de Bobbio la messe de saint Sigismond à l'usage des personnes atteintes de la fièvre[1]. On comprend dès lors que le lieu même du meurtre de Sigismond, le puits où son cadavre avait été jeté, ait été l'objet de la vénération des fidèles, et l'on n'est nullement étonné de rencontrer en 990, dans une énumération des biens de l'église d'Orléans[2], une localité dont le nom, *Puteus sancti Sigismondi*, rappelle la fin tragique du prince bourguignon. Cette localité ne conserve pas en son entier le nom de *Puits-Saint-Simond*, forme vulgaire de *Puteus sancti Sigismondi*; on la nommait simplement « Saint-Simon » (*sic*) au XVIe siècle[3], et aujourd'hui cette appellation subsiste, mais sous une forme rectifiée par les demi-savants de l'Orléanais: Saint-Sigismond. Le puits mentionné par Grégoire s'y voyait encore au XVIIe siècle, et son eau passait auprès des fiévreux pour posséder des vertus miraculeuses dont l'historien de l'église d'Orléans, Charles de la Saussaye, dit avoir fait lui-même l'expérience en 1611[4]. Saint-Sigismond fait aujourd'hui partie du canton de Patay (Loiret, arrondissement d'Orléans).

Saint-Sigismond était déjà reconnu par des savants du XVIe siècle, par Fauchet entre autres, comme le lieu où le roi bourguignon avait été mis à mort; mais les érudits qui depuis étudièrent la question, ne partagèrent pas tous ce sentiment. Les uns voyaient dans *Columna vicus* l'ancien nom de Coulimelle[5], hameau de la commune de Saint-Péravy la Colombe, situé à une demi-lieue au nord de Saint-Sigismond; les autres (et l'on compte parmi eux Lecointe au XVIIe siècle[6], le père Daniel au XVIIIe siècle[7], et Jacobs au XIXe [8]) plaçaient le *vicus* à Coulmiers

1. Cette messe, découverte par Mabillon (*Gregorii Turon. Opera omnia*, édit. Ruinart, col. 805, note *b*), a été publiée par Ruinart (*ibid.*, col. 1364-1365).

2. Diplôme de Hugues Capet (*Gallia christiana*, t. VIII, instr., col. 487).

3. Fauchet, *Les antiquitez gauloises et françoises*, édit. de 1611, p. 148. — Cf. Valois, *Notitia Galliarum*, p. 150.

4. *Annales ecclesiae Aurelianensis*, p. 115.

5. Valois, *Notitia Galliarum*, p. 151. — Le savant historiographe se range cependant à l'avis de Fauchet pour le lieu précis du massacre, et il le fortifie par de fort bons arguments.

6. *Annales ecclesiastici Francorum*, t. I, p. 337.

7. *Histoire de France*, t. Ier, p. 67.

8. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 118.

(Loiret, arrondissement d'Orléans, canton de Meung), à 6 kilomètres au sud du même lieu; enfin, on proposait aussi Saint-Péravy la Colombe[1] (Loiret, arrondissement d'Orléans, canton de Patay). Il est étrange que l'opinion favorable à Coulmiers soit la plus généralement adoptée, même dans l'Orléanais, surtout si l'on remarque que le nom de ce village est la transcription française du latin *Columbaria*. Nous ne pensons pas que les philologues puissent rectifier non plus le sentiment des savants qui considèrent Coulimelle comme un diminutif français de *Columna*.

Mais, si le nom du village de Saint-Sigismond rappelle le lieu précis du massacre ordonné par Clodomir, on ne peut cependant assurer qu'il représente le *vicus Columna* de l'Histoire des Francs, le puits pouvant être un puits creusé au milieu des champs, à quelque distance du *vicus*. Dans ce dernier cas, le village actuel aurait commencé par quelques maisons groupées autour de l'édifice religieux qu'on éleva, probablement dès le VI[e] siècle, près du puits sanctifié par le dépôt passager du corps-saint[2]. Les raisons que nous avons alléguées contre l'assimilation du *vicus Columna*, soit avec Coulimelle, soit avec Coulmiers, nous laissent seulement en présence de Saint-Péravy la Colombe, dont le finage est contigu à celui de Saint-Sigismond et dont le nom est dû à l'église Saint-Pierre du *vicus Columna* (*Sanctus Petrus ad vicum Columnae*). Cette explication, qui permet d'attribuer à *Columna* l'emplacement de Saint-Péravy la Colombe, a déjà été donnée dès 1615 par la Saussaye, qui constate à ce propos l'existence d'un terme de charpenterie, *colombe*, pour colonne[3] (*columna*); elle a été reproduite en 1753 par l'abbé Belley[4] et l'on doit s'étonner qu'elle ne soit pas encore admise de tous les érudits.

1. La Saussaye, *Annales ecclesiae Aurelianensis*, p. 115.

2. L'église actuelle de Saint-Sigismond n'occupe pas, paraît-il, l'emplacement de cet édifice religieux représenté au siècle dernier par les ruines de la chapelle de Champrosier, à un kilomètre environ de l'église. Le puits existait encore à cette époque dans le chœur de la chapelle, et l'eau qu'on en tirait ne servait qu'à l'eau bénite et au soulagement des fiévreux (*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VIII, p. 264). La Saussaye, qui écrivait en 1615, nous apprend qu'alors la fête de saint Sigismond se célébrait dans la chapelle de Champrosier, « in capella quae Campus Rosaceus dicitur ». (*Annales ecclesiae Aurelianensis*, p. 115).

3. *Annales ecclesiae Aurelianensis*, p. 114.

4. *Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, t. VIII, p. 264.

MICIACUS, *monasterium.*—Saint Avitus gouvernait cette maison en qualité d'abbé en 524, lorsque Clodomir, étant près de quitter l'Orléanais pour marcher contre les Bourguignons, il conseilla vainement au roi franc de renoncer à faire périr Sigismond, alors son prisonnier[1]. Le *monasterium Miciacense* n'est pas différent du couvent établi par Euspicius et Maximinus à *Miciacus*, localité située entre la Loire et le Loiret, qu'ils tenaient de la libéralité de Clovis Ier[2], et qui depuis quitta son nom primitif pour prendre celui de saint Mesmin, *Sanctus Maximinus*, en l'honneur de ce bienheureux, l'un des fondateurs du monastère dont il fut le second abbé[3]. Un diplôme du roi Robert, en date de 1022, désigne déjà le couvent sous le nom de *monasterium Sancti Maximini Miciacensis*[4].

L'ancienne abbaye de Saint-Mesmin forme aujourd'hui avec l'ancienne paroisse de Saint-Hilaire la commune de Saint-Hilaire Saint Mesmin (Loiret, arrond. et canton sud d'Orléans).

§ 6. — CIVITAS PARISIORUM.

Grégoire désigne Paris sous le nom de *Parisius*[5], et cette forme est employée par lui à tous les cas, hormis au génitif, où ce nom devient *Parisiorum*[6]. Il donne à la ville dont saint Denis fut le premier évêque les qualifications *urbs*, *municipium*[7], *oppidum*[8], et la désigne à plusieurs reprises par l'expression *urbs Pari-*

1. *Historia Francorum*, l. III, c. VI.
2. C'est ce que nous apprenons d'un diplôme de Clovis Ier : « Tibi venerabilis senex Euspici, tuoque Maximino..., Miciacum concedimus, et quicquid est fisci nostri intra fluminum alveos..... tradimus, et corporaliter possidendum praebemus, absque tributis, naulo et exactione, sive infra sive extra Ligerim et Ligerinum. » (Pardessus, *Diplomata, chartae*, t. Ier, p. 57-58; Pertz, *Diplomata Imperii*, t. Ier, p. 3.)
3. *Gallia christiana*, t. VIII, col. 427.
4. *Ibid.*, t. VIII, instr. col. 491.
5. *Historia Francorum*, l. IV, c. XVII, XXII, XXXVI, XLVIII, L-LII; l. V, c. XVIII, XXXIII, XLII; l. VI, c. V, IX, XXV, XXVII, XXXI, XXXIV, XLV, XLVI; l. VII, c. IV-VI, XXVII, XXIX; l. VIII, c. I, IX; l. IX, c. VI, XIII, XXVIII, XXXII; l. X, c. XI et XXVIII. — Une fois cependant (l. II, c. XXXVIII) on trouve l'accusatif *Parisios;* mais il y a peut-être là une erreur de copiste, peu grave toutefois, puisque *Parisius* est certainement une forme barbare de *Parisios*.
6. « Episcopus Parisiorum » (*ibid.*, l. I, c. XXVIII). « Childebertus Parisiorum rex » (*Vitae Patrum*, c. VIII, § 3).
7. *De gloria confessorum*, c. LXXXIX.
8. *Ibid.*

siaca[1]. Il affectionne particulièrement l'adjectif *parisiacus*[2], auquel la langue française doit le mot *parisis*, que l'appellation du pays dont Paris était le chef-lieu, aussi bien que le nom d'une des plus fameuses monnaies de France a fait connaître de tous. *Civitas Parisiaca*[3], *terminus Parisiacus*[4], *terminus Parisiacae urbis*[5], et *urbs Parisiaca*[6] sont les seules dénominations qu'il emploie pour parler du territoire parisien, les mots *urbs Parisiensis*, qu'on trouve dans l'Histoire des Francs, figurant seulement dans la transcription du traité d'Andelot[7].

Nous ne nous occuperons pas ici de la date, fort controversée, à laquelle Paris se soumit aux Francs, c'est-à-dire de savoir s'il fut annexé au royaume de Childeric après un siége prolongé, ou s'il tomba au pouvoir de Clovis en suite de la défaite de Syagrius, ou enfin si ses destinées furent unies jusqu'à la fin du v° siècle à celles de la ligue armoricaine; nous constaterons seulement que Clovis posséda Paris, et que, au dire de Grégoire, il en fit la capitale de son royaume, au retour de l'expédition victorieuse contre les Wisigoths (508)[8]. Telle est l'origine de la fortune politique de l'ancienne *Lutetia*.

Dans les dernières années de son règne, Clovis réside à Paris[9], si bien considéré dès lors comme la ville royale par excellence, que Grégoire, parlant du veuvage de Clotilde, croit utile de constater la rareté des apparitions de cette princesse dans la cité parisienne[10]. Toutefois, lors du partage qui suivit la mort de Clovis,

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXVI; l. VI, c. XXXV; l. VII, c. XVI, XVIII; l. VIII, c. XXXIII; l. IX, c. XVI; l. X, c. XXVI. — *De gloria confessorum*, c. XIX, XCX. — *Vitae Patrum*, c. VIII, § 3; c. IX, § 1.

2. Les habitants de Paris sont nommés *Parisiaci* (*Historia Francorum*, l. I, c. XXVIII; l. VII, c. VI; l. VIII, c. XXXIX; *Miracula beati Martini*, l. II, c. XII); l'église de Paris, *ecclesia Parisiaca* (*Historia Francorum*, l. V, c. XXXIII; l. VII, c. XV).

3. *Historia Francorum*, l. VI, c. XIX.

4. *Ibid.*, l. VI, c. XIV.

5. *Ibid.*, l. IX, c. VI.

6. *Ibid.*, l. IX, c. XIV; l. X, c. XIX. — On lit *urbs Parisiorum* au chap. LXXII du *De gloria martyrum*.

7. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.

8. *Ibid.*, l. II, c. XXXVIII.

9. Il y demeurait lorsqu'il donna à Cloderic les conseils insidieux qui devaient porter ce prince à commettre un parricide. (*Historia Francorum*, l. II, c. XL.)

10. *Ibid.*, l. II, c. XLIII.

si Paris deviut le siége d'un des quatre nouveaux rois, il fit seulement partie du lot du troisième d'entre eux : la division de l'empire des Francs ne permettant pas d'en faire la capitale de l'aîné des fils du roi défunt, sans doute parce que le centre de la puissance franque était encore surtout dans les Belgiques, où Reims, Metz et Trèves semblaient se disputer l'honneur de servir de résidence au roi d'Austrasie. Mais, cinquante ans plus tard, lors de la mort de Clotaire, Paris est enfin devenu, à la veille d'un nouveau partage, le siége royal le plus envié. C'est là que Chilperic s'établit en 561 sans prendre l'avis de ses frères, qui s'unissent contre lui et attribuent Paris à Charibert, le plus âgé d'entre eux[1].

Cependant, le nouveau roi de Paris étant mort dans la septième année de son règne (567), les convoitises de chacun des fils survivants de Clotaire se rallument. Ils partagent le royaume de Charibert, mais aucun d'eux ne pouvant accepter que l'un de ses frères trônât à Paris, ils font trois parts de la *civitas Parisiorum*, et, proclamant la neutralité de son chef-lieu, ils appellent la malédiction divine sur la tête de celui des trois copartageants qui y entrera sans le consentement de ses frères[2]. Mais, dans les luttes terribles qui ensanglantent bientôt la Gaule, les promesses les plus sacrées ne tardent pas à être enfreintes, et Sigebert occupa Paris vers le temps auquel les Francs de Chilperic se donnèrent à lui[3]; c'est en cette ville que, peu de mois après, Brunehaut, sa veuve, fut prise par Chilperic[4] dont la couronne venait d'être sauvée par un assassinat (575).

La mort de Sigebert est regardée par les contemporains comme une juste punition de la violation des traités; aussi Chilperic, désormais le plus puissant des trois rois, voulant célébrer les fêtes de Pâques de l'an 583 dans la ville qu'il avait ardemment désirée, y entra-t-il précédé de nombreuses reliques de saints[5]. Néanmoins il tomba lui-même, l'année suivante, sous les coups

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXII.
2. *Ibid.*, l. VI, c. XXVII; l. VII, c. VI.
3. *Ibid.*, l. IV, c. LII.
4. *Ibid.*, l. V, c. I.
5. *Ibid.*, l. VI, c. XXVII.

d'un assassin, et Gontran, le dernier des signataires du traité de 567, vit dans cette mort tragique une nouvelle preuve de la vengeance céleste[1].

Paris appartient désormais au roi de Bourgogne. Cependant la possession de cette ville n'est pas pour lui exempte d'inquiétude. Un prétendu fils de Clotaire, Gondovald, est arrivé de Constantinople et veut régner sur les Francs. Il n'a encore parcouru que les régions d'outre-Loire; il réside à Toulouse, et, malgré la distance où il se trouve des rives de la Seine, on voit qu'il ne se sentira véritablement roi que le jour où il occupera la ville royale de Childebert et de Charibert : « Je suis fils du roi Clotaire, disait-il à l'évêque toulousain; je vais recueillir dès maintenant une partie de son royaume, et j'irai rapidement jusqu'à Paris pour y établir le siége de mon autorité[2]. » La fortune n'ayant pas été favorable à l'aventurier, les appréhensions de Gontran se dissipent presque complétement, et bientôt le traité d'Andelot (587) lui assure la libre possession du tiers austrasien de la *civitas Parisiorum*[3]; elles renaissent toutefois au moment où le roi d'Austrasie, songeant à envoyer son fils Théodebert auprès des Francs de Soissons (589), Gontran craint que la cité soissonnaise ne soit une étape qui permette bientôt de faire entrer le jeune prince à Paris[4]. Deux ans plus tard, le roi d'Austrasie prend l'alarme à son tour, lorsque son oncle fait venir à Nanterre Clotaire, le fils de Frédegonde, qui doit y être baptisé, et il prétend que Gontran manque à sa parole et place ainsi l'héritier de Chilperic sur le siége royal de Paris[5]. Les soupçons de Childebert ne sont pourtant pas fondés : en 593, il recueille l'héritage du roi de Bourgogne, notamment la cité parisienne, en dépit des démonstrations hostiles de Frédegonde. Paris et d'autres villes voisines de la Seine tombent cependant au pouvoir du jeune Clotaire en 596, après la mort de Childebert[6], mais pour quatre années seulement, car les

1. *Historia Francorum*, l. VII, c. VI.
2. *Ibid.*, l. VII, c. XXVII.
3. *Ibid.*, l. IX, c. XX.
4. *Ibid.*, l. IX, c. XXXII.
5. *Ibid.*, l. X, c. XXVIII.
6. *Fredegarii Scholastici Chronicum*, c. XVI.

petits-fils de Brunehaut reprennent le dessus en l'an 600, et la cité royale fut sans doute alors attribuée en entier à Théoderic II, le second des successeurs de Gontran sur le trône de Bourgogne[1]: en effet, au temps de Louis le Pieux, la partie septentrionale de la *civitas Parisiorum*, aussi bien que la partie méridionale, était comptée au nombre des territoires dépendants de la *Burgundia*[2].

Les historiens et les géographes admettent communément que les trois frères de Charibert ne partagèrent pas la *civitas Parisiorum*, mais qu'ils la possédaient par indivis : on a vu que nous ne nous rangions pas à cette opinion. La ville seule, croyons-nous, c'est-à-dire la Cité et sans doute aussi sa banlieue immédiate, aurait été indivise entre les trois rois, tandis que chacun de ceux-ci aurait joint à ses États un tiers du territoire de Paris; c'est ainsi, du reste, que la *civitas Carnotum* fut partagée à la même époque, comme la *civitas Senonum* l'avait été, mais entre deux souverains seulement, après la mort de Clodomir. Ce point admis en principe, il s'agit de déterminer les limites de chaque tiers de la *civitas Parisiorum* et d'indiquer le royaume auquel il fut annexé.

La Seine et la Marne, qui joignent leurs eaux un peu au-dessus de Paris, divisent naturellement la *civitas Parisiorum* en trois portions à peu près égales, répondant exactement aux trois archidiaconés de l'ancien diocèse de Paris[3] : la portion septentrionale, située à droite de la Marne et de la haute Seine, qui devint le grand archidiaconé ou archidiaconé de Parisis; la por-

1. *Fredegarii Scholastici Chronicum*, c. XX.

2. Un traité de partage, en date de 837, dont la partie topographique paraît être entrée dans le texte de Nithard (*Historia*, l. I, c. VI) et dans les *Annales Bertiniani*, désigne les pays bourguignons qui furent alors attribués à Charles le Chauve — « De Burgundia Tullensem, Odornensem, Bedensem, Blesinsem, Pertinsem, utrosque Barrenses, Brionensem, Tricassinum, Altiodrensem, Senonicum, Wastinensem, Milidunensem, Stampensem, Castrinsem, Parisiacum » — d'une manière qui permet de les considérer comme les plus septentrionaux des *pagi* composant l'ancien royaume de Bourgogne. Il est à peine besoin de faire remarquer à nos lecteurs que le mot *Parisiacus* est ici restreint à la partie septentrionale de la *civitas Parisiorum*, dont l'autre partie est appelée *Castrinsis*, du nom de Châtres, aujourd'hui Arpajon.

3. M. Desnoyers (*Topographie ecclésiastique de la France*, dans l'*Annuaire de la Soc. de l'histoire de France*, année 1853, p. 251) semble disposé à croire que la division du diocèse de Paris en archidiaconés remonte au moins à l'époque carolingienne.

tion sud-est, comprise entre Marne et Seine, qui forma l'archidiaconé de Brie; la portion méridionale, à gauche de la Seine, qui correspond à l'archidiaconé de Hurepoix ou de Josas. Il est probable que les frères de Charibert opérèrent le partage de la *civitas* suivant cette division naturelle qui s'imposait à eux, et si l'on veut bien se rappeler que la ville de Paris [et sa banlieue] restèrent indépendantes, jusqu'en 1790, de chacun des trois archidiaconés susdits [1], on sera assez disposé à croire que la division ecclésiastique de l'ancien diocèse de Paris a pour origine le partage de 567, qui cependant n'eut que des conséquences éphémères au point de vue de la géographie politique.

Les documents du VI[e] siècle ne nous permettent pas de préciser, à première vue, la répartition de ces trois portions de la *civitas Parisiorum* entre les trois rois francs : en effet, si Grégoire désigne Chelles et Nogent-sur-Marne comme résidences du roi Chilperic, il n'en faut pas conclure que l'archidiaconé du Parisis dont dépendaient ces localités appartînt légitimement au roi de Neustrie, car, de 580 à 584, époque à laquellé se rapportent les mentions de Chelles et de Nogent, Chilperic, prétendant régner sur tout l'ancien royaume de Charibert, occupait également les deux autres sections de la *civitas Parisiorum*, c'est-à-dire l'archidiaconé de Brie, qui comprenait Noisy-le-Grand, l'un de ses domaines en 581, et l'archidiaconé de Josas, à l'extrémité duquel était situé le pont de l'Orge qui faisait face au royaume de Gontran. Il faut donc chercher à résoudre la question du partage de la cité parisienne à l'aide de la logique, en partant de ce principe, que chacun des frères de Charibert dut recevoir en 567 la section du territoire de Paris qui était contiguë à ses États : ainsi on pouvait seulement attribuer à Chilperic l'archidiaconé du Parisis, lequel confinait à ses cités de Rouen et de Beauvais; Sigebert obtint sans doute l'archidiaconé de Brie, limitrophe de la cité de Meaux alors unie au royaume d'Austrasie; enfin l'ar-

1. Cette banlieue, dont les limites ne paraissent guère avoir varié, comprenait, en 1789, en dehors de l'enceinte de Paris, les paroisses d'Auteuil, Boulogne, Passy, Clichy, Villiers-la-Garenne, Montmartre, la Chapelle, la Villette, Belleville, Charonne et Vaugirard; elle était divisée en deux archiprêtrés désignés sous les noms d'archiprêtré de Paris ou de la Madeleine et d'archiprêtré de Saint-Séverin.

chidiaconé de Josas, joignant le Chartrain et l'Étampois qui appartenaient à Gontran, échut certainement à ce prince.

Après l'histoire politique, l'histoire civile. Il nous reste à parler des monuments parisiens, soit de Paris, soit de la banlieue, que mentionne Grégoire. Nous avons peu de chose à dire du passage où l'historien des Francs rapporte que Chilperic fit construire en 583, à Soissons et à Paris, des cirques et qu'il y donnait des spectacles au peuple [1]; car ce texte, sur lequel il a été beaucoup discuté au XVIIe et au XVIIIe siècle, s'applique incontestablement à l'amphithéâtre romain que les travaux exécutés pour le percement de la rue Monge ont mis momentanément à jour en 1870, et dont l'emplacement était déjà connu des érudits, grâce au nom de « clos des Arènes », donné par de nombreux actes de la fin du moyen âge à un lieu voisin de l'abbaye de Saint-Victor [2] : il est évident aujourd'hui que, à Paris du moins, Chilperic ne fit pas construire un cirque et que sa tâche se borna à restaurer un monument romain.

Les établissements religieux de Paris mentionnés par l'évêque de Tours sont au nombre de neuf, — l'église cathédrale, le tombeau de saint Marcel, l'oratoire de Sainte-Crescence, les basiliques de Saint-Julien et de Saint-Laurent, une basilique et un oratoire de Saint-Martin, les basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Vincent, — dont deux seulement, l'église cathédrale et l'oratoire de Saint-Martin, étaient situés dans l'île de la Cité; nous allons rappeler successivement ce que Grégoire rapporte de chacun d'eux.

Ecclesia Parisiaca. — C'est dans cette église cathédrale — *ecclesia sancta*[3], *ecclesia Parisiaca*[4], et simplement *ecclesia*[5], — que Frédegonde vint chercher un abri après le meurtre de son époux (584)[6]. Il n'est pas douteux qu'une partie de la cathé-

1. *Historia Francorum*, l. V, c. XVIII.
2. Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, édit. Cocheris, t. III, p. 601.
3. *Historia Francorum*, l. VI, c. XXXI.
4. *Ibid.*, l. VII, c. XV.
5. *Ibid.*, l. VI, c. XLVI.
6. *Ibid.*

drale actuelle soit bâtie sur l'emplacement qu'occupait l'église du VI[e] siècle, mais il est moins certain que celle-ci soit l'*ecclesia senior* dont Grégoire parle à propos de sainte Crescentia.

SANCTI MARCELLI *tumulus* et SANCTAE CRESCENTIAE *oratorium*. — Saint Marcel, qui avait occupé le siége épiscopal de Paris, reposait, au dire de Grégoire, dans un *vicus* de la cité parisienne (*vicus ipsius civitatis*), où son tombeau était visité par les malades[1]; ce qui, croit-on, donna occasion de construire un oratoire que notre auteur ne mentionne cependant pas et qui prit le nom du bienheureux prélat. Le mot *vicus* qu'emploie Grégoire prouve qu'un village existait dès le VI[e] siècle aux environs de l'église actuelle de Saint-Marcel, ce que confirme du reste la découverte en ce lieu d'un cimetière mérovingien d'où sont tirés plusieurs des sarcophages qui figurent aujourd'hui au musée de l'hôtel Carnavalet. Peut-être même l'église existait-elle avant saint Marcel, comme le veut une tradition parisienne qu'on a sans doute traitée un peu légèrement et que les historiens de Paris ont consignée dès le XVI[e] siècle : cette église aurait été, à l'origine, une chapelle dédiée par saint Denis sous l'invocation de saint Clément, et saint Marcel y aurait reçu la sépulture vers 436[2]. Ajoutons que l'existence de ce sanctuaire ne doit pas être niée uniquement par le fait que Grégoire n'en parle pas, car il arrive souvent à l'évêque de Tours de mentionner des tombeaux vénérés sans indiquer l'édifice qui les renfermait.

Si l'on accorde quelque créance à la tradition dont nous parlons, on sera assez disposé à suivre le sentiment de Launoy[3] et de Sauval[4], pour reconnaître dans l'église qui fut depuis Saint-Marcel la plus ancienne de Paris, celle que Grégoire appelle *ecclesia senior*, en la plaçant précisément, comme le tombeau de saint Marcel, *in vico Parisiorum*[5], et non *in civitate* ou *in urbe*,

1. *De gloria confessorum*, c. XCIX.
2. Cette tradition est déjà relatée au milieu du XVI[e] siècle, par Corrozet (*les Antiquitez, chroniques et singularitez de Paris*, édit. de 1561, f° 45 v°).
3. *Discours sur les anciennes églises de Paris*.
4. *Histoire et antiquités de la ville de Paris*, t. I[er], p. 257.
5. « Tumulus erat in vico Parisiorum, haud procul a loco in quo *senior*, ut aiunt, *ecclesia* nuncupatur. » (*De gloria confessorum*, c. CV.)

comme il l'eût certainement fait, si son intention avait été de parler de l'église cathédrale. Un autre indice de la situation de l'*ecclesia senior* nous paraît résider dans la mention du tombeau de sainte Crescentia, « *in vico Parisiorum*, non loin de l'*ecclesia senior* » : évidemment, au temps où mourut cette bienheureuse, on n'enterrait pas dans la Cité, et l'on se demande dès lors comment Grégoire aurait pu parler de la proximité du lieu de sa sépulture par rapport à l'église cathédrale; car, le fleuve séparant les deux localités, d'autres points de comparaison eussent été plus justes. Malheureusement, on ignore l'emplacement de l'oratoire que le monétaire de Paris fit élever sur le tombeau de la sainte, qui, pendant longtemps, n'avait été signalé à la piété des fidèles que par une simple inscription gravée sur pierre : HIC REQUIESCIT CRESCENTIA, SACRATA DEO PUELLA[1].

SANCTI JULIANI *basilica*. — Grégoire logea en 580, lors de son passage à Paris, dans cette basilique que desservaient des prêtres et des clercs[2], et où se réfugia, deux ou trois ans plus tard, un Juif converti, nommé Phatir, qui venait d'assassiner un de ses anciens coreligionnaires, le marchand parisien Priscus, et les compagnons de celui-ci[3]. Tous les historiens de Paris voient là les premières mentions de l'ancienne église de Saint-Julien le Pauvre, qui, située sur la rive gauche de la Seine, non loin du Petit-Pont, et enlevée au culte par la Révolution, a été consacrée de nouveau, le 20 octobre 1826, pour servir de chapelle à l'Hôtel-Dieu[4].

SANCTI LAURENTII *basilica*. — Vers la fin du règne de Childebert Ier, il y avait déjà à Paris une basilique de Saint-Laurent desservie par des religieux dont le chef était Domnolus, que Clotaire Ier promut à l'évêché du Mans[5]. Ce sanctuaire est encore mentionné par Grégoire à propos de l'inondation causée en 583, à Paris, par les eaux de la Seine et de la Marne, qui, dit-il, occa-

1. *De gloria confessorum*, c. CV.
2. *Historia Francorum*, l. II, c. XVII.
3. *Ibid.*, l. IX, c. VI.
4. F. de Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris*, p. 367. — Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, édit. Cocheris, t. Ier, p. 421.
5. *Historia Francorum*, l. VI, c. IX.

sionnèrent beaucoup de désastres entre la Cité et la basilique de Saint-Laurent[1].

Valois a inféré de ce dernier passage que la basilique de Saint-Laurent était située au sud de la Cité, et dom Duplessis, adoptant ce sentiment, y a voulu reconnaître l'église qui fut connue plus tard sous le nom de Saint-Séverin[2]. Les deux savants se fondent sur la distance assez grande qui séparerait les deux points de comparaison, si l'on identifiait la basilique du VIe siècle avec l'église actuelle de Saint-Laurent, située à 2200 mètres de la Seine, église que mentionne déjà, d'une façon très-claire, un diplôme de l'an 710[3]; mais Jaillot a, ce semble, victorieusement réfuté leurs arguments[4]. Au reste, les paroles de Grégoire s'expliquent si l'on tient compte de la formation des terrains d'alluvions situés entre la Seine et Saint-Laurent. Il paraît que « pendant les progrès et l'exhaussement de ces alluvions, une partie de l'espace qu'ils occupaient dut rester inférieure au reste de cet espace, de sorte que les eaux de la Seine remplissaient ce bas-fond et y coulaient avec plus ou moins de vitesse dans les temps de leurs crues. C'était, en un mot, un bras du fleuve où les bateaux pouvaient être remisés[5], qu'ils pouvaient parcourir librement, ou même dans lequel ils pouvaient être entraînés avec violence par une débâcle de glaces. »

SANCTI MARTINI *oratorium*.—Il résulte, du chapitre consacré par Grégoire à l'incendie qui dévora Paris en 586, que cette ville était alors fermée par deux portes, la porte méridionale, vers laquelle commença l'incendie, et la porte septentrionale, dans laquelle ou plutôt près de laquelle se trouvait un oratoire, récemment construit sur le haut d'une maison avec des branches entrelacées, en l'honneur de saint Martin, pour perpétuer la mémoire du lieu où le bienheureux confesseur aurait miraculeusement guéri un

1. *Historia Francorum*, l. VI, c. XXV.
2. T. Duplessis, *Nouvelles Annales de Paris*, p. 49, 53 et 62.
3. Tardif, *Monuments historiques, cartons des rois*, p. 37.
4. Jaillot, *Recherches sur Paris, quartier de Saint-Martin*, p. 22-27.
5. Gérard, *Mémoires sur les inondations qui ont eu lieu en différents temps dans la ville de Paris*, p. 29. Cette étude a été publiée en 1838 dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. XVI.

lépreux[1]. Il n'y a pas lieu de chercher à identifier cet oratoire, qui, bien que respecté par l'incendie, ne semble pas avoir subsisté bien longtemps, puisque aucun autre texte ne mentionne l'existence d'un sanctuaire près de la porte du Grand-Pont, à Paris.

SANCTI MARTINI *basilica*. — Selon Grégoire, Domnolus, abbé de Saint-Laurent, ayant appris que Clotaire Ier, qui régnait à Paris depuis la mort de Childebert, voulait le placer sur le siége épiscopal d'Avignon, se rendit à la basilique de Saint-Martin où le roi était venu pour prier, et le fit renoncer à sa résolution[2]. A notre avis, il n'est pas douteux qu'on ne doive voir ici une basilique parisienne, et non la célèbre basilique de Saint-Martin de Tours, comme le veut Jaillot[3], et cette basilique, qu'il n'y a pas lieu de confondre avec le monastère dont nous venons de parler, n'est certainement pas différente de la *basilica sancti Martini* dont un diplôme de 710[4] nous fait connaître la proximité par rapport à Saint-Laurent. Détruit par les Normands, ce monastère fut réédifié en 1060 par le roi Henri Ier [5], et on le connut dès lors sous le nom de prieuré de Saint-Martin des Champs : c'est aujourd'hui le Conservatoire des arts et métiers.

SANCTI PETRI *basilica*. — La basilique de Saint-Pierre fut construite par le roi Clovis et par Clotilde, sa femme, qui y reçurent la sépulture[6], ainsi que Clotilde, leur fille[7], et les deux

1. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXXIII. — L'histoire du lépreux de la porte de Paris est racontée par Sulpice Sévère (*Vita sancti Martini*, § 19).

2. *Historia Francorum*, l. VI, c. IX.

3. Jaillot, *Recherches sur Paris, quartier de Saint-Martin*, p. 59.

4. Il est question dans ce diplôme d'un marché qui, de Saint-Denis, avait été transporté à Paris : « Ad Parisius civetate, inter Sancti Martini et Sancti Laurente baselicis. » (Tardif, *Monuments historiques, cartons des rois*, p. 37.)

5. « Porro ante Parisiacae urbis portam, in honore confessoris Christi Martini abbatia fuisse dignoscebatur, quam tyrannica rabie, quasi non fuerit, omnino deletam, ab integro ampliorem restitui. » (*Gallia christiana*, t. VII, instr., col. 32.) Jaillot (*Recherches sur Paris, quartier de Saint-Martin*, p. 64-65) a démontré contre certains critiques que les mots *ante Parisiacae urbis portam* ne sont pas contraires à la situation de Saint-Martin des Champs : selon lui, il n'était guère possible d'indiquer d'une autre manière la situation de cette église à peu de distance de l'enceinte et sur la route qui conduisait directement à la porte de la ville.

6. *Historia Francorum*, l. II, c. XLIII (ici et dans le *De gloria confessorum*, c. XCI, cette église est nommée *basilica sanctorum apostolorum*, c'est-à-dire « basilique de Saint-Pierre et de Saint-Paul »); l. IV, c. I.

7. *Ibid.*, l. III, c. XI.

fils de Clodomir[1], massacrés par leurs oncles. C'est là que Chilperic réunit un concile en 576 pour juger Prétextat, évêque de Rouen[2], et que Leudastès, comte de Tours, vint chercher un asile contre la colère du roi, en 580[3]. Le tombeau de sainte Geneviève, qui se trouvait aussi dans cette église, était l'objet du culte des fiévreux, qui venaient demander leur guérison à la vierge de Nanterre[4]: de là le nom de Sainte-Geneviève, sous lequel l'église fondée par Clovis est toujours désignée depuis le XIIe siècle[5] et que les édifices qui l'ont remplacée ont porté depuis.

SANCTI VINCENTII *basilica.* — Cette basilique, construite par le roi Childebert Ier qui y fut enseveli en 558[6], devint aussi en 576 le lieu de la sépulture de saint Germain, évêque de Paris[7], et en 580 le corps de Clovis, fils de Chilperic et d'Audovère, y fut déposé par les soins du roi Gontran[8]. Dès le temps de Grégoire, le tombeau de saint Germain était visité par les paralytiques et les aveugles, qui, dit-on, y recouvraient ceux-ci la vue, ceux-là l'usage de leurs membres[9]. Bientôt sa réputation fut telle, que le nom du prélat parisien fut joint à celui de saint Vincent pour désigner la basilique[10] qu'on ne connut plus, ensuite, que sous l'appellation de Saint-Germain des Prés. L'ancienne église abbatiale de Saint-Germain des Prés est aujourd'hui une des églises paroissiales de Paris.

CALA, *villa.* — *Cala,* au territoire de Paris, est indiquée plusieurs fois comme une des résidences de Chilperic de 580 à 584[11]; elle était située, selon Grégoire, à cent stades environ (soit 18 500 mètres) de la ville de Paris[12], et cette position, aussi bien

1. *Historia Francornm,* l. III, c. XIX.
2. *Ibid.,* l. V, c. XIX.
3. *Ibid.,* l. V, c. L.
4. *Ibid.,* l. IV, c. I. — *De gloria confessorum,* c. XCI.
5. La basilique est déjà désignée, dès le VIIe siècle, sous le nom de Saint-Pierre et de Sainte-Geneviève. (Jaillot, *Recherches sur Paris, quartier de Saint-Benoît,* p. 79.)
6. *Historia Francorum,* l. IV, c. XX.
7. *Ibid.,* l. V, c. VII; l. VIII, c. XXXIII.
8. *Ibid.,* l. VIII, c. X.
9. *De gloria confessorum,* c. XC.
10. Jaillot, *Recherches sur Paris, quartier de Saint-Germain des Prés,* p. 29.
11. *Historia Francorum,* l. V, c. XL; l. VI, c. XLVI; l. VII, c. IV; l. X, c. XIX.
12. *Ibid.,* l. VI, c. XLVI.

que le nom *Cala*, convient parfaitement à Chelles, ou mieux Chelle, dont la distance de l'église métropolitaine de Notre-Dame est de 19 kilomètres à vol d'oiseau.

On remarque encore aujourd'hui, dans une pièce de pré située entre la gare établie sur le chemin de fer de l'Est et le bourg de Chelles, dans le voisinage de la grande route de Paris à Strasbourg, une pierre oblongue en forme de colonnette, que l'on désigne sous le nom de *pierre* ou *monument de Chilperic*, et qui, au siècle dernier, était surmontée d'une autre pierre également cylindrique, supportant elle-même une croix de fer; celle-ci fut abattue par un bataillon qui traversait Chelles en septembre 1792. Les fouilles qui, au rapport d'un érudit meldois, auraient été faites de nos jours en cet endroit, n'ont amené aucun résultat de nature à fixer l'âge du petit monument[1].

NEMPTODORUM, *vicus*. — Ce village, où le roi Gontran tint son neveu sur les fonts baptismaux[2], est aussi mentionné par le biographe de sainte Geneviève, qui le désigne sous le nom plus pur de *Nemetodorum* et le dit situé à 7 milles environ de Paris[3]. Le nom moderne de *Nemetodorum* est Nanterre (Seine, arrondissement de Saint-Denis, canton de Courbevoie), et il existait encore au siècle dernier, entre le bourg de Nanterre et le pont de Chatou, une petite chapelle dédiée à sainte Geneviève, qu'on disait avoir été construite au lieu même où cette pieuse fille gardait les troupeaux de son père[4].

NOVIGENTUM, *villa*. — *Novigentum* est, comme Chelles, l'une des résidences parisiennes de Chilperic[5], et Grégoire y fut visiter ce prince en 581[6]. On semble encore hésiter de nos jours sur l'emplacement de cette *villa* royale, qui, dit-on, peut être Saint-

1. Carro, *Notice sur la pierre de Chelles dite pierre de Chilperic* (pages 175 à 182 des *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1861, *Archéologie*).
2. *Ibid.*, l. X, c. XXVIII.
3. « Genovefa in Nemetodorensi parochia nata est, quae septem ferme millibus a Parisio urbe abest. » (*Vita sanctae Genovefae*, apud Bolland., t. I Januarii, p. 138.)
4. Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. VII, p. 117.
5. *Historia Francorum*, l. VI, c. II, III et V.
6. *Ibid.*, l. VI, c. II.

Cloud (Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles, canton de Sèvres), aussi bien que Nogent-sur-Marne[1] (Seine, arrondissement de Sceaux, canton de Charenton); c'était, du reste, déjà l'avis des savants du XVII[e] siècle[2]. Il paraît cependant à propos de s'arrêter à Nogent-sur-Marne, car, ainsi que l'a fait judicieusement observer l'abbé Lebeuf, Saint-Cloud, qui, au VI[e] siècle, était également connu sous le nom de *Novigentum*, ne devint fameux que par la retraite, la mort et le tombeau de Clodoald (saint Cloud), fils du roi Clodomir[3].

NUCETUM, *villa*. — C'est encore là un domaine royal, et en 581 Clovis, fils de Chilperic, appelé par son père à la *villa* de Chelles, y fut emprisonné par sa marâtre[4]; celle-ci fit tuer le jeune prince, dont le corps, d'abord enseveli sous la gouttière d'un oratoire, fut ensuite, sur l'ordre de Frédegonde, jeté dans la Marne[5]. Le voisinage de la Marne et le soin que Grégoire prend à indiquer que *Nucetum* était situé au delà de la rivière, par rapport à Chelles, ne permettent pas d'identifier ce lieu avec un autre Noisy que Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise, canton de Gonesse), village effectivement situé sur la rive gauche de la rivière, à 6 kilomètres au sud-ouest de Chelles.

RIGOJALUS, *villa*. — La *villa Rigojalensis*, que Grégoire indique comme un lieu du Parisis (*urbs Parisiensis*)[6], figure dans divers documents de l'époque carolingienne sous les noms, quelque peu altérés, de *Rioilus* et de *Riogilus*. Louis le Pieux donnait en 817, à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, une pêcherie que son bisaïeul, Charles Martel, avait fait construire dans la Seine, *in villa quæ vocatur Rioilus*[7], et il est certain que cette pêcherie a donné naissance au hameau de Charlevanne (*Karoli Venna*), aujourd'hui la Chaussée[8], écart de Bougival, situé sur la rive

1. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 140.
2. Ruinart, *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 272, note *d*.
3. Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. VI, p. 3; t. VII, p. 29.
4. *Historia Francorum*, l. V, c. XL.
5. *Ibid.*, l. VIII, c. X.
6. *Ibid.*, l. IX, c. XIII.
7. Bouquet, t. VI, p. 505.
8. Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. VII, p. 143 et 172-173.

gauche de la Seine, à 3 kilomètres au-dessous de Rueil. La *villa Riogilum*, que Charles le Chauve cédait en 870 à l'abbaye de Saint-Denis[1], n'étant certainement pas différente de Rueil (Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles, canton de Marly), dont la propriété appartint à ce monastère jusqu'en 1635[2], il convient de placer le *Rigojalum* de Grégoire à Rueil, que notre auteur mentionne ailleurs sous le nom de *Rotojalum*. L'application de deux noms, à radical préfixe différent, tels que *Rigojalum* et *Rotojalum*, à une seule et même localité, permet de supposer qu'au VI[e] siècle les noms géographiques étaient déjà assez fortement contractés, pour qu'un écrivain fût exposé à se tromper en voulant restituer à ces noms leur physionomie latine[3].

ROTOJALUM, *villa*. — En 591, le roi Gontran, venant de Bourgogne à Paris pour assister au baptême de son neveu Clotaire, se rendit de là *ad Rotojalensem villam*, au territoire de cette ville, où il se fit amener l'enfant; on prépara en même temps le baptistère dans le village de Nanterre[4]. Il ne peut donc être question de chercher *Rotojalum* ailleurs qu'à Rueil, dont l'église n'est éloignée que de 2 kilomètres seulement de Nanterre. L'événement que nous venons de rapporter d'après Grégoire prouve que la villa de Rueil dépendait au VI[e] siècle du *vicus Nemetodorum*.

Rotojalum serait donc une forme fautive de l'ancien nom de Rueil, que Grégoire mentionne aussi dans l'*Historia Francorum* sous le nom *Rigojalum* et qui est appelé *Rioilus* ou *Rigogilus* dans des diplômes du IX[e] siècle[5].

SANCTI DIONYSII BASILICA. — Grégoire parle à plusieurs reprises, comme étant située à Paris ou plutôt sur le territoire de cette ville[6], de la basilique qui renfermait le tombeau du martyr

1. Tardif, *Monuments historiques, cartons des rois*, p. 132.
2. Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. VII, p. 152.
3. On peut trouver un autre argument pour soutenir cette hypothèse dans la *Vita sancti Leobini*, de Fortunat, où les noms *Avallotius* et *Avallovicus* semblent désigner un même lieu du diocèse de Chartres, aujourd'hui Havelu.
4. *Historia Francorum*, l. X, c. XXVIII.
5. Voyez l'article précédent.
6. Les chapitres XXXIII et XXXV du livre V de l'*Historia Francorum*, s'ils étaient seuls, permettraient de supposer que le tombeau de saint Denis était alors à Paris (*Parisius*);

Denis, le premier évêque des Parisiens : la plus ancienne mention qu'il en fasse se rapporte à l'année 574[1]. L'un des fils de Chilperic et de Frédegonde fut enseveli, en 580, dans cette basilique[2] que les bienfaits du roi Dagobert placèrent, soixante ans plus tard, au premier rang parmi les églises de France. Le nom de la localité où était construit ce sanctuaire, *Catulliacus*, subsistait encore au IX[e] siècle, mais il fut depuis remplacé par celui de Saint-Denis, sous lequel on désigne encore aujourd'hui la ville qui s'est formée autour de la célèbre basilique.

URBIENSIS PONS. — Les auteurs qui ont étudié la topographie historique du Parisis ne paraissent pas avoir entrevu l'importance de la mention du *pons Urbiensis*, dans l'*Historia Francorum*, pour la détermination de la limite méridionale de la *civitas Parisiorum*, c'est-à-dire du territoire occupé par les anciens *Parisii*.

Grégoire de Tours rapporte qu'en 582 le roi Chilperic plaça des gardes (*custodes*) au *pons Urbiensis* en Parisis, afin que les soldats (*insidiatores*) du royaume de Gontran ne pussent lui causer aucun dommage; mais l'ex-duc Asclepius, ayant été prévenu de cette mesure, les surprit pendant la nuit, les tua tous et ravagea le pays voisin du pont[3].

Nos historiens ont été, de bonne heure, égarés sur le sens des mots *pons Urbiensis :* à la fin du X[e] siècle nous voyons l'un d'eux, Aimoin, moine de Fleury, interpréter *apud pontem Urbiensem civitatis Parisiacae* par *apud pontem Parisiacae urbis*[4], et les Chroniques de Saint-Denis parlent, d'après ce religieux, des « ponts de Paris[5] ».

mais cette opinion, développée par un savant critique du XVII[e] siècle, ne peut guère se soutenir en face du chapitre LXXII du *De gloria martyrum*, rapproché du livre IV, c. L, de l'*Historia Francorum :* l'examen de ces deux textes ne permet pas de méconnaître la situation de la basilique dionysienne dans un de ces villages parisiens dévastés par l'armée de Sigebert en 574 : « vici qui circa Parisius erant » (*Hist. Franc.*, l. IV, c. L): « vici Parisiorum urbis » (*De gloria martyrum*, c. LXXII).

1. *De gloria martyrum*, c. LXXII.

2. *Historia Francorum*, l. V, c. XXXV. — Une épitaphe écrite par Fortunat donne à ce fils de Chilperic le nom de Dagobert (*Carmina*, l. IX, c. IV et V).

3. *Historia Francorum*, l. VI, c. XIX.

4. *Gesta Francorum*, l. III, c. XLVII.

5. *Les Grandes Chroniques de France*, édit. P. Paris (in-12), t. I[er], p. 210.

Plus tard, au XVI[e] siècle, les critiques en matière d'histoire de France s'enquirent à leur tour de rechercher l'emplacement du *pons Urbiensis*, et l'un d'eux, le président Fauchet, émit une opinion qui ne peut être soutenue aujourd'hui, mais qui cependant ne laissait pas que d'offrir alors une certaine vraisemblance. Suivant Fauchet, le *pons Urbiensis* n'aurait pas été différent du pont de Charenton, « lequel, assis sur le bord de la rivière de » Marne (ancienne limite des Belges), pouvoit estre comme un fort » pour Paris contre la Brie et Meaux, possedez par Childebert et » par Gontchram qui tenoit Troyes[1] ».

Ces divers écrivains n'avaient point remarqué que si Grégoire ne donne pas dans le cours de son récit d'autre indication topographique que celle-ci : *apud pontem Urbiensem civitatis Parisiacae*, on trouve néanmoins, dans la table des chapitres du livre VI, le titre suivant qui se rapporte à l'affaire du *pons Urbiensis : De hominibus Chilperici apud Urbiam fluvium*[2]. Ainsi les recherches sont circonscrites dans la partie méridionale du diocèse de Paris où coulait l'Orge, affluent de la Seine, que les documents de l'époque mérovingienne désignent justement sous le nom d'*Urbia*[3]. Le pont dont parle Grégoire devait donc traverser, cette rivière soit à Arpajon, sur la route d'Orléans, soit à Savigny ou plutôt à Juvisy, sur la route de Corbeil ; mais en l'absence de preuve certaine de l'antiquité de cette dernière voie[4], il convient de préférer la route de Paris à Orléans, qui remonte à l'époque romaine. Le nom de Châtres, qui fut remplacé en 1720 par celui d'Arpajon[5], est dérivé du latin *Castra*, et doit peut-être son origine à quelque poste semblable à celui que Chil-

1. *Œuvres de M Claude Fauchet*, édit. de 1610, f° 112 r°.
2. Ruinart, *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 269-270.
3. Une charte de 670-671 relate la fondation d'un monastère de religieuses « in loco noncopante Brocaria, situm in pago Stampense, prope de fluviolo Urbia », aujourd'hui Bruyères-le-Châtel (Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil, canton d'Arpajon, à 2 kilomètres au nord de l'Orge. — Cette charte a été publiée en dernier lieu par M. J. Tardif (*Monuments historiques, cartons des rois*, p. 15-17).
4. Savigny et Juvisy sont cependant les seules localités où Valois ait songé à placer le *pons Urbiensis* (*Notitia Galliarum*, p. 624). — Un itinéraire brugeois de la fin du XIV[e] siècle constate qu'à cette époque la route de Paris à Corbeil passait déjà par Juvisy (J. Lelewel, *Géographie du moyen âge*, épilogue, p. 292).
5. Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. X, p. 229.

peric y établit, poste qui était certainement nécessaire pour protéger, en temps de guerre, l'importante route de Paris à Orléans: la plus ancienne mention connue du nom de Châtres est du VIIe siècle[1].

On peut trouver, dans l'étude des divisions territoriales de l'époque mérovingienne, un argument favorable à l'identification du *pons Urbiensis* avec le pont de Châtres, car le *pons Urbiensis*, que Grégoire place dans le Parisis, devait être certainement situé sur la frontière des États de Chilperic et de Gontran. Or, il n'est pas possible de considérer Juvisy, sur la route de Corbeil, comme une localité limitrophe des deux royaumes, Juvisy ne se trouvant à l'époque franque sur la limite d'aucune division territoriale. Châtres, au contraire, devait être alors sur les confins du Parisis, qui en 582 appartenait à Chilperic, et de l'Étampois alors possédé par Gontran; car le pays d'Étampes s'avançait alors quelque peu dans l'ancien diocèse de Paris, où il comprenait Bruyères-le-Châtel[2], village situé au nord de l'Orge, à deux lieues environ à l'ouest de Châtres. Le *pons Urbiensis* de la route d'Orléans peut donc être considéré comme la limite mérovingienne des cités de Paris et de Sens, et comme celle des royaumes de Soissons et d'Orléans en 582.

Nous ignorons à quelle occasion Bruyères-le-Châtel et autres lieux de l'Étampois furent soumis à l'autorité spirituelle de l'évêque de Paris; mais il n'en est pas moins certain qu'on ne peut attribuer à la *civitas Parisiorum*, vers Arpajon, les mêmes limites qu'au diocèse de Paris des derniers siècles du moyen âge.

§ 7. — CIVITAS MELDORUM.

Meldis urbs[3] et *Meldensis urbis*[4] sont les noms sous lesquels

1. L'auteur de la *Vita sancti Vandregisili*, qui écrivait au VIIe siècle, mentionne le territoire de Châtres sous le nom de *territorium. Castrinse* (Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. II, p. 543.)

2. Voyez la note 3 de la page précédente. — Cf. Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. IX, p. 236.

3. *Historia Francorum*, l. V, c. I.

4. *Ibid.*, l. VII, c. IV.

Grégoire désigne la ville de Meaux; on trouve aussi chez notre auteur les noms *civitas Meldis*[1], *urbs Meldensis*[2] et *territorium Meldense*[3] appliqués à la circonscription de la *civitas*.

Lors du premier partage de l'empire franc, en 511, Meaux dut certainement faire partie du lot de Childebert : on en pourrait voir une preuve dans la présence de l'évêque Médovée en 545, près du roi de Paris, à la fête de Pâques[4], bien qu'il ne soit pas certain que Médovée occupât dès lors le siége épiscopal de Meaux[5].

En 561, Meaux fut attribué au nouveau royaume de Paris, et à la mort de Charibert (567), il passa à Sigebert[6]. En 575, la fin tragique du roi de Metz faisait tomber cette cité au pouvoir de Chilperic, qui y retint les filles du défunt en captivité[7]. Il semble qu'en 584 Childebert, fils de Sigebert, fit rentrer momentanément la ville de Meaux sous sa domination, car ce fut là qu'il reçut les trésors que Chilperic conservait à Chelles[8]; mais dès l'année suivante, Gontran, tuteur du fils de Chilperic, désignait un *comes* pour gouverner le pays meldois[9]. Considérant plus tard cette partie du royaume du jeune Clotaire comme son domaine propre, le roi de Bourgogne comprenait Meaux parmi les cités qu'il rendit à Childebert lors du traité d'Andelot[10] (588). En 589, les Meldois demandaient un des fils de leur nouveau souverain pour qu'il demeurât parmi eux[11], et leur pays fut uni au royaume d'Austrasie au moins jusqu'en 612[12].

1. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.
2. *Ibid.*, l. IX, c. XXXVI.
3. *Ibid.*, l. VII, c. XXIX.
4. Fortunat, *Vita sancti Leobini*, c. XIX, apud Mabillon, saec. I, p. 127.
5. Dom T. du Plessis (*Hist. de l'église de Meaux*, t. Ier, p. 8 et 622) est d'avis que Médovée n'était pas encore évêque en 545; cependant la qualification de *consacerdos* que Fortunat lui donne relativement à saint Lubin, évêque de Chartres : « quodam die, dum beatus Leobinus cum Medoveo sacerdote a saepedicto rege Parisius fuisset invitatus », nous paraîtrait prouver le contraire.
6. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.
7. *Ibid.*, l. V, c. I.
8. *Ibid.*, l. VII, c. IV.
9. *Ibid.*, l. VIII, c. XVIII.
10. *Ibid.*, l. IX, c. XX.
11. *Ibid.*, l. IX, c. XXXVI.
12. L'union de Meaux au royaume d'Austrasie durant le règne de Théodebert II résulte de la Vie de saint Faron (c. XXI, apud Mabillon, saec. II, p. 612).

§ 8. — CIVITAS NIVERNENSIUM.

La ville de Nevers paraît deux fois dans l'*Historia Francorum*: elle y est nommée *Nivernum* et *Nivernensis urbs*[1].

Nevers n'était pas un chef-lieu de cité lors de la rédaction de la Notice des provinces, et, selon toute apparence, il devait faire partie de la *civitas Autisiodorum*[2] : c'est à tort qu'on le considère généralement comme un démembrement de la *civitas Aeduorum*, car, s'il en avait été ainsi, l'évêché de Nevers fût devenu suffragant de Lyon et non de Sens.

L'élévation de Nevers au rang de ville épiscopale remonte sans doute à la fin du ve siècle. Nous croyons qu'elle fut produite par la division du diocèse primitif d'Auxerre, composé de l'Auxerrois et du Nivernais, entre deux royaumes : on sait en effet que, au commencement du vi^e siècle, Auxerre faisait partie du royaume de Clovis, tandis que Nevers obéissait au roi de Bourgogne[3]. L'évêché de Nevers serait donc de création bourguignonne.

Nous avons cru pouvoir établir que Nevers fut annexé aux États du roi d'Austrasie, en suite de la chute du royaume bourguignon; mais, en 561, cette ville fut comprise dans le royaume de Gontran, et son évêque assistait en 567, en 581, en 583 et en 585 à des conciles convoqués par ce prince, dont le passage à Nevers, lors d'un voyage de Chalon-sur-Saône à Paris, en 585, est constaté par Grégoire[4].

1. *Historia Francorum*, l. VIII, c. I.
2. Nous développerons cette opinion dans notre édition avec commentaires de la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae*.
3. L'évêque d'Auxerre, Théodose, assiste en 511 au concile d'Orléans parmi les évêques du royaume de Clovis, tandis que l'évêque de Nevers, Tauricianus, est en 517 l'un des cosignataires du concile bourguignon d'Épaone.
4. *Historia Francorum*, l. VIII, c. I.

CHAPITRE VIII

LA PREMIÈRE BELGIQUE

(PROVINCIA BELGICA PRIMA).

§ 1. — METROPOLIS CIVITAS TREVERORUM.

La ville de Trèves est désignée par Grégoire sous les noms *Treveris*[1], *urbs Treverica*[2] et *civitas Treverorum*[3]; le pays qui en dépendait sous ceux de *territorium Trevericae urbis*[4] et de *territorium termini Treverici*[5]. L'adjectif *Trevericus* est ordinairement employé dans les écrits de l'évêque de Tours[6] et l'on n'y rencontre qu'une fois seulement l'adjectif *Treverensis*[7].

Grégoire parle à plusieurs reprises, dans ses divers ouvrages, d'un empereur de Trèves (*imperator Trevericus*)[8], dans lequel on a reconnu le tyran Maxime qui, proclamé empereur en Bretagne vers 383, fixa sa résidence à Trèves[9], fit périr Gratien et, tomba à son tour sous les coups de Théodose.

Le partage de l'empire franc en 511 plaça Trèves dans le royaume de Théoderic, l'aîné des fils de Clovis, qui tira de l'Auvergne de nombreux clercs pour le service de l'église de cette

1. *Historia Francorum*, l. I, c. XLI; l. II, c. IX; *Miracula beati Juliani*, c. IV. — L'évêque est appelé *episcopus Treverorum* dans l'*Historia*, l. I, c. XXXV; l. VIII, c. XXXVII, et dans les *Vitae Patrum*, c. VI, § 3.
2. *Historia Francorum*, l. I, c. XXXVIII; l. III, c. XXXVI; l. IX, c. X; l. X, c. XXIX. — *De gloria confessorum*, c. XCIII.
3. *Historia Francorum*, l. II, c. IX; reproduction d'un passage de Renatus Frigeridus.
4. *Ibid.*, l. III, c. XV.
5. *Ibid.*, l. VIII, c. XV.
6. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXIX. — *Vitae Patrum*, c. II, § 1; c. VI, § 2; c. VII, §§ 1 et 4.
7. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XII.
8. *Ibid.*, l. I, c. XL. — *Miracula beati Juliani*, c. IV. — *Vitae Patrum*, c. II, § 1.
9. Grégoire constate lui-même ce fait par ces mots : « In urbe Treverica sede instituens. » (*Historia Francorum*, l. I, XXXVIII.) — Cf. livre II, c. VIII.

ville[1], et qui, en 527, lors de la vacance de l'évêché, nomma Nicetius au siége métropolitain[2]. Théodebert, fils de Théoderic, lui succéda à Trèves comme dans les autres villes de son royaume[3], et, sous le règne de ce prince, Nicetius assista aux conciles austrasiens de Clermont en 535 et 549 et à celui de Toul en 550. Plus tard, sans doute après la mort de Théodebald, fils de Théodebert (555), la métropole de la Belgique fit partie du royaume de Clotaire Ier, et le nouveau roi fut excommunié plusieurs fois par l'évêque qu'il exila[4]. A la mort de Clotaire, Trèves passa d'abord à Sigebert, qui se hâta de rappeler Nicetius dans sa ville épiscopale[5], puis en 575 à Childebert, fils et successeur de Sigebert, qui y régnait encore à l'époque où l'évêque de Tours achevait la rédaction de l'*Historia Francorum*[6].

Grégoire nous apprend qu'il y avait à Trèves plusieurs basiliques[7], mais il ne parle spécialement que d'une seule, celle qui s'élevait, au faubourg de la ville, sur le tombeau de l'évêque Maximin, mort en 349[8] : c'est dans cette basilique que l'évêque Nicetius fut enseveli en 566, et quelques années plus tard on croyait voir des miracles s'accomplir sur le tombeau du bienheureux prélat[9]. La basilique de Saint-Maximin subsista jusqu'à la fin du dernier siècle comme abbaye de l'ordre de Saint-Benoît : elle est transformée aujourd'hui en caserne.

CONFLUENS, *castrum*. — Childebert II habitait en 585 le *cas-*

1. *Vitae Patrum*, c. VI, § 2.
2. *Ibid.*, c. VII, § 1.
3. Grégoire nous montre Théodebert, devenu roi, entrant dans l'église de Trèves avec des excommuniés (*Vitae Patrum*, c. XVII, § 2). Il nous apprend aussi qu'Aredius (saint Yrieix) servit pendant quelque temps à Trèves dans le palais de Théodebert.
4. *Vitae Patrum*, c. XVII, § 3.
5. *Ibid.*
6. Outre la preuve à tirer de la résidence de Childebert à Coblenz (*Confluentes*) en 586, on sait que l'évêque de Trèves, Magneric, tint sur les fonts baptismaux Théodebert, fils de Childebert (*Historia Francorum*, l. VIII, c. XXXVII).
7. Il rapporte que souvent, à l'heure du repas, l'évêque Nicetius parcourait les basiliques des saints (*basilica sanctorum, habitacula sanctorum*), suivi d'un seul serviteur. (*Vitae Patrum*, c. XVII, § 4.)
8. Elle est nommée *basilica sancti Maximini* (*Historia Francorum*, l. VIII, c. XII; — *Vitae Patrum*, c. XVII, § 6; — *De gloria confessorum*, c. XCIV), et *templum S. Maximini* (*Vitae Patrum*, c. XVII, § 4). Il est encore question du tombeau de saint Maximin au chapitre XCIII du *De gloria confessorum*.
9. *Vitae Patrum*, c. XVII, § 6. — *De gloria confessorum*, c. XCIV.

trum Confluentis, et Grégoire, qui l'y alla voir, dit à ce propos que le *castrum* est ainsi nommé de sa situation au confluent du Rhin et de la Moselle[1]. Le *castrum Confluentis* est donc certainement le même lieu que Coblenz, aujourd'hui chef-lieu de régence dans la Prusse Rhénane.

EPOSIUM, *castrum*. — C'est en ce lieu que notre historien, au retour de son ambassade à Coblenz, rencontra le diacre Wulfilaïc (saint Walfroy), qui le mena à son monastère[2]. *Eposium* est mentionné dans deux documents de l'époque romaine : l'Itinéraire d'Antonin le nomme *Epoissum vicus*, et en fait une station de la voie de Reims à Trèves, située à vingt-deux lieues gauloises de Voncq et à vingt d'Arlon[3]; la *Notitia dignitatum* le place sous le nom *Epusum* dans la Première Belgique et l'indique comme résidence du préfet des *Laeti Acti*[4]. Sa dénomination s'est conservée dans tout le moyen âge sous la forme *Yvois*[5], et c'est seulement en 1662 que Louis XIV changea ce nom en celui de Carignan, après avoir donné la terre d'Yvois et ses dépendances à Eugène-Maurice de Savoie-Carignan, comte de Soissons.

SANCTI MARTINI BASILICA, *octo millibus ab Eposio castro*. — Cette basilique, ou ce monastère, qui renfermait des reliques de saint Martin et d'autres saints, était située sur le territoire de Trèves, au sommet d'une montagne, à huit milles environ du château d'Yvois. Son fondateur, un diacre lombard, du nom de Wulfilaïc, avait dû déraciner en ce lieu le culte que les paysans rendaient à Diane, dont il détruisit l'immense statue[6].

Le monastère de Saint-Martin fut ruiné à l'époque carolingienne, et en 979 l'évêque de Trèves, Egbert, transféra à Yvois

1. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XIII.
2. *Ibid.*, c. XV.
3. *Itinerarium Antoni Augusti*, p. 366.
4. *Notitia dignitatum*, édit. Seeck, p. 216.
5. On trouve déjà la forme vulgaire *Ivois* au XIe siècle, chez Lambert d'Aschaffenbourg (Valois, *Notitia Galliarum*, p. 189); car *Civois*, qu'on lit dans les éditions de ce chroniqueur, est dû évidemment à une faute de copiste.
6. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XV et XVI. — L'église fondée par Wulfilaïc y est appelée *basilica* et *templum sancti Martini*.

les ossements de Wulfilaïc[1], que l'Église honore sous le nom de saint Walfroy et dont le culte s'était substitué peu à peu à celui de saint Martin dans l'église qu'il avait fondée. Il nous semble donc raisonnable de reconnaître l'emplacement de ce monastère dans celui d'une chapelle dite de Saint-Walfroy, qui existait encore au siècle dernier sur le territoire de la Ferté-sur-Chiers[2] (Ardennes, arrondissement de Sedan, canton de Carignan). Cette chapelle, située au faîte d'une colline assez escarpée, qui garde encore le nom de côte de Saint-Walfroy, était située à 10 500 mètres sud-est, ou sept milles romains d'Yvois, comme l'exige le texte de l'historien. Il est probable que le traducteur allemand de Grégoire, M. Giesebrecht[3], ne pensait pas à cet emplacement lorsqu'il dit que, à son avis, le monastère de Wulfilaïc était à deux milles environ d'Yvois et non à huit milles, distance qu'indique Grégoire.

§ 2. — CIVITAS METTENSIUM.

La ville de Metz porte les différents noms de *Mettis*[4], *urbs Mettensis*[5] et *civitas Mettensis*[6]; l'expression *urbs Mettensis*[7] est également appliquée par Grégoire au territoire messin.

Metz est désigné par Frédegaire comme ayant été le siége royal de Théoderic, l'aîné des fils de Clovis[8], et il fut en effet le séjour le plus ordinaire des rois d'Austrasie : ainsi l'*Historia Francorum* nous montre successivement Théodebald[9], Sigebert[10] et Childebert II[11] en résidence dans cette ville.

La ville de Metz fut incendiée par les Huns en 451, et les

1. Brower, *Annales Trevirenses*, t. Ier, p. 482.
2. Elle est figurée sur la carte de Cassini.
3. Cité par M. Henri Bordier (*Histoire ecclésiastique des Francs, par saint Grégoire*, traduction nouvelle, t. II, p. 134, note 3).
4. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXIX.
5. *Historia Francorum*, l. II, c. VI; l. IV, c. XXXV ; l. VIII, c. XXXVI; l. IX, c. XIII et XX; l. X, c. XIX.
6. *Ibid.*, l. IV, c. VII.
7. *Ibid.*, l. X, c. III.
8. *Historia Francorum epitomata*, c. XXX.
9. *Historia Francorum*, l. IV, c. VII.
10. *Ibid.*, c. XXXV.
11. *Ibid.*, l. VIII, c. XXXVI; l. IX, c. XIX-XX.

flammes épargnèrent seulement l'oratoire de Saint-Étienne qui renfermait quelques reliques du premier martyr[1]. Cet oratoire donna sans doute naissance à l'église cathédrale, qui est placée en effet sous le vocable de saint Étienne[2].

Le pont de Metz (*pons Mettis*) est aussi mentionné par Grégoire[3].

§ 3. — CIVITAS LEUCORUM.

La *civitas Leucorum* dépendait en 550 du royaume de Metz, car le roi Théodebald convoquait un concile à Toul en 550[4]. La possession de ce même territoire par le roi d'Austrasie, Childebert II, peut se déduire de la situation des lieux d'entrevue entre Gontran et Childebert : ces lieux, Pompierre et Andelot, étaient tous deux du diocèse de Toul, mais ils n'étaient placés qu'à une très-faible distance du diocèse de Langres, qui faisait partie des États de Gontran. La Chronique de Frédegaire nous apprend qu'au commencement du VIIe siècle le roi de Bourgogne, Théoderic, possédait une partie de cette *civitas*, le Saintois (*Suggentensis*), objet des réclamations réitérées du roi d'Austrasie, Théodebert II, qui la recouvra en 610[5].

ANDELAUS. — C'est en ce lieu que Gontran, Childebert II et Brunehaut, mère de Childebert, se réunirent en 587 pour conclure un traité dont l'évêque de Tours nous a conservé le texte. Quelques savants y ont vu Andlaw (Bas-Rhin, arrondissement de Schlestadt, canton de Barr) ; mais on peut leur objecter les formes anciennes du nom de cette petite ville, *Andilaha* en 910, *Andeloha* en 949 et *Andelach* en 1126[6], qui s'éloignent sensiblement d'*Andelaus*. On s'accorde plus généralement, du reste, à reconnaître le lieu mentionné par Grégoire dans Andelot (Haute-

1. *Historia Francorum*, l. II, c. VI.
2. Ruinart (*Greg. Turon. Opera omnia*, col. 53, note *a*) dit que de son temps on conservait en effet des reliques de saint Étienne dans la cathédrale de Metz.
3. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXIX.
4. Labbe et Cossart, *Sacrosancta Concilia*, t. V, col. 404.
5. *Fredegarii Scholastici Chronicum*, c. XXXVII. — Voyez plus haut, page 137.
6. Baquol, *l'Alsace ancienne et moderne*, édit. Ristelhuber, p. 23.

Marne, arrondissement de Chaumont, chef-lieu de canton), que Frédegaire désigne précisément sous le nom *Andelaus*[1]. La situation d'*Andelaus* au diocèse de Toul, c'est-à-dire dans le royaume de Childebert, sur les confins du diocèse de Langres qui obéissait à Gontran, nous semble confirmer cette identification, car les deux rois durent se réunir, comme cela se faisait ordinairement au moyen âge, sur la limite commune de leurs États.

PONS PETREUS. — En 577, le roi Gontran dépêchait des envoyés à son neveu Childebert, qui sans doute résidait à Metz, et lui demanda de venir le voir. Childebert se rendit à cette invitation, et les deux princes se joignirent au pont *qui vocant Petreus*[2]. On a eu raison d'identifier ce *pons Petreus* avec Pompierre (Vosges, arrondissement et canton de Neufchâteau), car ce village du diocèse de Toul n'était éloigné, durant le moyen âge, que de 15 kilomètres du diocèse de Langres, qui appartenait à Gontran, et il devait son nom au pont sur lequel la voie romaine, — qui de Metz, capitale de Childebert, conduisait à Chalon-sur-Saône, résidence ordinaire de Gontran, — traversait le Mouzon.

§ 4. — CIVITAS VERODUNENSIUM.

La ville de Verdun, *civitas Viridunum*[3] et *urbs Viridunensium*[4], chez Grégoire, fit partie pendant tout le VI[e] siècle du royaume de Metz ou d'Austrasie. L'évêque Desideratus, que le roi Théoderic I[er] persécuta longuement[5], assista au concile des évêques austrasiens assemblé en 535 à Clermont. C'est à Verdun que la reine Deuteria, femme de Théodebert I[er], fit périr sa fille, issue d'un premier mariage[6]. Plus tard Ageric, qui gouverna l'église de Verdun de 554 à 591, tint sur les fonts baptismaux,

1. *Historia Francorum*, l. V, c. XVIII. — *Fredegarii Scholastici Chronicum*, c. XXXVIII, où l'on voit le roi Théoderic II se rendre, en 612, de Langres à Toul par Andelot (*Andelaus*) et Naix.
2. *Historia Francorum*, l. V, c. XVIII.
3. *Ibid.*, l. III, c. XXVI.
4. *Ibid.*, c. XXXIV; l. IX, c. XII; l. X, c. XIX.
5. *Ibid.*, l. III, c. XXXIV.
6. *Ibid.*, c. XXVI.

vers 570, le fils du roi Sigebert I[er], le futur Childebert II, qui lui porta toujours une véritable affection[1]. Verdun fut un moment désigné, en 590, par le roi d'Austrasie, pour être le lieu de réunion des prélats chargés de juger l'évêque de Reims, Egidius, accusé du crime de lèse-majesté; mais le synode se tint à Metz[2].

Grégoire mentionne l'église cathédrale de Verdun (*ecclesia Viridunensis*), qui servit un moment de retraite au duc Gontran Boson, tombé en disgrâce auprès de Childebert II[3]. Il parle aussi d'un oratoire dépendant de la maison épiscopale, dans laquelle Bertfered se réfugia, après avoir abandonné le *castrum Vabrense*, et il constate que cet oratoire, où l'évêque Ageric avait coutume de prier, contenait des reliques de plusieurs saints[4].

VABRENSE CASTRUM. — Le complot formé en 589 par le duc Rauching contre le roi d'Austrasie, Childebert, ayant avorté, deux des conjurés, Ursion et Bertefred, se retranchèrent avec leurs partisans et ce qu'ils possédaient dans le *castrum Vabrense*. C'est par ce nom que Grégoire désigne une haute montagne au sommet de laquelle on avait construit une église en l'honneur de saint Martin; cette montagne dominait une villa appartenant à Ursion. On disait qu'il y avait eu là autrefois une forteresse; mais il paraît qu'au VI[e] siècle, ce lieu n'était plus fortifié que par la nature. L'église servit de refuge aux gens des conjurés et à leurs familles, et, bien que les soldats royaux, après avoir escaladé la montagne, aient eu l'intention de livrer cet édifice à l'incendie qu'ils avaient déjà promené dans les domaines des rebelles, elle semble avoir été sauvée par la résistance énergique d'Ursion et n'avoir eu à subir que le pillage. Ursion périt dans la lutte; quant à Bertefred, il s'échappa à cheval, et se dirigea vers la ville de Verdun, où il trouva un asile dans un oratoire de la maison épiscopale[5].

1. *Historia Francorum*, l. IX, c. VIII et XII.
2. *Ibid.*, l. X, c. XIX.
3. *Ibid.*, l. IX, c. VIII.
4. *Ibid.*, c. XII.
5. *Ibid.*, c. IX-XII.

Il ne peut s'élever de doute sur la région où était situé le *castrum Vabrense*. On doit évidemment le chercher dans le *pagus Wabrensis*, qui tirait son nom d'une vaste région forestière, la Woëvre, dont l'emplacement était indiqué avant la Révolution par l'archidiaconé de Woëvre, l'une des quatre divisions principales du diocèse de Verdun. De nos jours, le nom de Woëvre est plus particulièrement appliqué à une forêt de la rive droite de la Meuse, au sud-est de Stenay. D'anciens auteurs, Valois entre autres[1], ont cru, à la vérité, que le *pagus Wabrensis* devait sa dénomination au *castrum Vabrense;* mais il semble cependant que *castrum Vabrense* est un nom commun par lequel Grégoire a voulu désigner la forteresse improvisée par les conjurés dans le pays de la Woëvre ; par conséquent, la recherche de l'emplacement précis du *castrum* n'en est que plus difficile. A notre avis, la question est presque insoluble dans l'état actuel de la science, et l'on doit se borner à indiquer les diverses opinions émises à ce sujet.

Richard de Wassebourg, qui écrivait au XVIe siècle, rapporte que, selon divers auteurs, le *castrum Vabrense* ne serait pas différent d'Hattonchâtel[2] (Meuse, arrondissement de Commercy, canton de Vigneulles); mais ce village, situé à neuf lieues sud-est de Verdun, devait son origine à un castrum construit au milieu du IXe siècle par Hatton, évêque de Verdun, dans une partie de son diocèse étrangère à l'archidiaconé de la Woëvre[3]. Cependant il est possible que le *pagus Wabrensis* se soit étendu jusque-là; toutefois la colline sur laquelle s'élève Hattonchâtel devait, en tout cas, être voisine de la limite de ce pays, ce qui aurait pu permettre à Grégoire de l'appeler *castrum Vabrense.* On ne retrouverait pas du reste l'église de Saint-Martin à Hattonchâtel, car l'église de ce lieu, dédiée depuis longtemps à saint Maur, avait d'abord été consacrée à saint Jean-Baptiste, si l'on en croit Wassebourg[4]. Il n'y a donc pas lieu de discuter plus longtemps

1. *Notitia Galliarum*, p. 579.
2. *Antiquitez de la Gaule Belgicque*, f° LXXVIII r°.
3. Hattonchâtel était compris dans l'archidiaconé de la Rivière (Liénard, *Dictionn. topogr. du départem. de la Marne*, p. 104).
4. *Antiquitez de la Gaule Belgicque*, f° CLIX v°.

l'opinion du vieil historien verdunois, qui, il faut bien le dire, ne compte plus aujourd'hui un seul défenseur.

Une opinion aussi peu accréditée parmi nos contemporains est celle de Mabillon. Cet éminent savant était disposé à assimiler le *castrum Vabrense* avec la Tour en Woëvre[1] (Meuse, arrondissement de Verdun, canton de Fresnes); mais on sent que l'analogie de sens de ces deux noms était à peu près son seul argument.

Vingt ans avant la publication du *De re diplomatica*, Adrien de Valois, rapprochant la circonstance de l'église de Saint-Martin du *castrum Vabrense* de la mention également faite par Grégoire d'une église construite en l'honneur de saint Martin par l'ermite Wulfilaïc, sur une montagne voisine d'Yvois-Carignan, et qu'il faut reconnaître dans la montagne de Saint-Walfroy (*mons sancti Wulfilaici*), à 10 kilomètres sud-est d'Yvois; Adrien de Valois, disons-nous, se prononce pour l'identité de ces deux églises[2]. De nos jours, Alfred Jacobs s'est rangé au sentiment du savant historiographe[3], qui maintenant est à peu près unanimement combattu par les érudits lorrains, ou verdunois; cependant toutes les objections faites par ceux-ci à l'opinion de Valois sont loin d'y porter préjudice. Ainsi on a eu tort de dire que la montagne de Saint-Walfroy est hors du pays de Woëvre. Une charte de 770 dit bien, il est vrai, que Quincy, situé à deux lieues environ au sud de Saint-Walfroy, était *in fine Wabrense;* mais les mots *finis Wabrensis* indiquent le territoire de la Woëvre et non l'extrémité de ce pays, et il n'y a pas lieu de placer, avec M. Brizion[4], la limite septentrionale de la Woëvre à Quincy. Un argument meilleur, employé par les adversaires de Valois, est sans contredit l'absence de réflexions de Grégoire au sujet de la basilique de Saint-Martin du *castrum Vabrense*. Effectivement, l'évêque de Tours, ayant visité en 587 le monastère et la basilique de Wulfilaïc, avec lequel il s'était

1. *De re diplomatica*, p. 323.
2. *Notitia Galliarum*, p. 579.
3. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 162
4. *Histoire des villages du canton de Fresnes en Woëvre*, p. 222.

longuement entretenu, n'aurait certainement pas manqué d'informer ses lecteurs du sort de ce saint abbé et de ses religieux, si, deux ans plus tard, leur église avait été saccagée par l'armée de Childebert, après avoir servi de refuge aux conjurés. Si le *castrum* eût été situé au mont Saint-Walfroy, il est également probable que Bertefred, dans sa fuite, ne se fût pas dirigé sur Verdun, car il était ainsi contraint de faire une douzaine de lieues dans un pays évidemment occupé par l'ennemi.

On a aussi voulu retrouver le *castrum Vabrense* sur une côte escarpée appartenant à ce vaste plateau boisé qui, situé à droite de la Meuse, porte le nom de Haut-Bois. C'est le père Le Bonnetier, de l'ordre de Prémontré, curé de Charpaigne en 1789, qui paraît être l'auteur de cette conjecture, et il l'a développée dans un travail publié en 1834, par M. Lamoureux aîné[1]. Or, la côte dont parle le père Le Bonnetier est désignée sous le nom de *Châtelet*, ordinairement attaché, dans les provinces du nord-est, à des retranchements antiques, et l'on y trouve en effet les vestiges d'un camp romain. Elle domine le village de Châtillon-sous-les-Côtes (Meuse, arrondissement de Verdun, canton d'Étain), dont l'église, dédiée à saint Martin, passe, aux yeux de quelques érudits, pour avoir succédé à l'église mentionnée par Grégoire : ce lieu est éloigné de Verdun de 14 kilomètres seulement. Malgré ces apparences, il ne semble pas que l'opinion du père Le Bonnetier, à laquelle l'abbé Clouet, il y a peu d'années, accordait la préférence[2], puisse se soutenir en face d'une observation déjà ancienne de Cl. Fr. Denis. Cet auteur rappelle que, d'après Grégoire, la montagne qui servit de refuge à Ursion et à Bertefred ne conservait aucune trace des retranchements que la tradition disait y avoir existé, et il remarque que les ouvrages de la montagne du Châtelet sont encore fort visibles au XIX[e] siècle[3]. Les défenseurs de la cause de Châtillon-sous-les-Côtes ont aussi voulu trouver des arguments dans une des dénominations de

1 Le travail du P. Le Bonnetier, *Notice sur la ville et le comté de Scarpone* (*sic*), a été publié dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* (t. VIII et X). Voyez, dans ce dernier volume, p. 89-91, le paragraphe intitulé : « Du château de Voivre. »

2. *Histoire de Verdun et du pays verdunois*, t. I[er], p. 138.

3. *L'illustration restituée à la montagne de Montsec*, p. 187.

ce village, *Châtillon en Woëvre*, et dans le nom d'une localité voisine, Watronville. Le premier de ces noms est, à la vérité, de formation presque analogue à celui de *castrum Vabrense;* mais il ne faut pas perdre de vue que Châtillon (*Castellio*) n'est pas une traduction, mais bien un diminutif de *castrum*, et que le village de ce nom n'est pas situé sur la montagne même où l'on veut placer le *castrum Vabrense*. Quant à Watronville, il faut plus que de la bonne volonté pour y voir un dérivé de *villa Ursionis;* car Grégoire n'emploie pas les mots *villa Ursionis* comme un nom propre. Cependant, si l'on voulait voir dans ces termes la dénomination même du domaine mentionné, il faudrait chercher leur équivalent en français dans *Orsonville* ou *Oursonville*, appellation que nous ne rencontrons pas du reste en Lorraine : quant au nom de Watronville, *Ventronis villa* dans les chartes latines antérieures à 1200[1], il indique certainement la demeure d'un certain *Wintro* ou *Wintrio*, nom germanique porté au VI[e] siècle par un duc austrasien[2].

Un érudit, qui a combattu avec un certain bonheur la cause de la montagne du Châtelet, Cl. Fr. Denis, a émis en 1844, sur la situation du *castrum Vabrense*, une nouvelle opinion[3]. Suivant lui, l'événement rapporté par Grégoire aurait eu pour théâtre la montagne de Montsec (Meuse, arrondissement de Commercy, canton de Saint-Mihiel), à 15 kilomètres à l'est de Saint-Mihiel. La découverte de nombreuses médailles et objets antiques permettrait de croire à l'existence d'une forteresse gallo-romaine sur cette montagne, et cette forteresse pourrait être le *castrum Vabrense;* les vestiges de construction, ainsi que les traces d'incendie qu'on rencontre au nord-est de ce point, indiqueraient l'emplacement des domaines d'Ursion. Cette thèse, bien que récemment reprise par M. H. Labourasse[4], ne semble

1. Vent[..]onis Villa, XII[e] siècle; Wenteronivilla, 1127; Wentronis Villa, 1147, 1156; Ventronis Villa, 1156, 1166, 1188; *Wentrunville*, 1177 (Liénard, *Dictionn. topogr. du départem. de la Meuse*, p. 262-263).

2. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XVIII; l. X, c. XIII. — *Fredegarii Scholastici Chronicum*, c. XIV et XVIII.

3. *L'illustration restituée à la montagne de Montsec*, p. 107-189.

4. « *Le Camp de la Woëvre* (castrum Wabrense) », publié dans les *Mém. de la Société des lettres de Bar-le-Duc*, t. I[er], p. 137-142.— L'opinion de M. Labourasse a été combattue

pas pouvoir être établie à l'aide des arguments invoqués par Denis, qui en a singulièrement exagéré l'importance : M. Labourasse, en considérant le nom de Woinville, village voisin de Montsec, comme un dérivé d'*Ursionis villa*, ne lui donne aucune force nouvelle. La plus grave objection que l'on puisse faire à son opinion est certainement la situation de Montsec dans un pays qui ne paraît jamais avoir fait partie de la Woëvre, quoi qu'en pense Denis. Cet auteur prolonge la Woëvre jusqu'à plusieurs lieues au sud de Montsec; mais il n'y a été amené qu'en attribuant au bois de la Reine, situé au sud de ce village, l'ancienne dénomination de « forêt royale de Woëvre[1] » ; or, il serait difficile de savoir de quels « anciens diplômes » il a tiré ce fait.

L'opinion qui, aujourd'hui, semble devoir réunir le plus de suffrages parmi les érudits du pays place le *castrum Vabrense* sur la côte des Heurts, au territoire de Fresnes en Woëvre (Meuse, arrondissement de Verdun). Nous ne croyons pas cependant qu'il faille tenir compte ici de la prétention de ceux qui voient dans le nom « des Heurts » un souvenir des chocs du combat. La côte des Heurts est séparée par une gorge seulement d'une autre côte dite de Saint-Martin, sur laquelle était située en 1789 l'église de Saint-Martin des Éparges, et que son peu d'étendue ne permet pas d'assimiler au *castrum Vabrense*. Mais l'abbé Clouet[2] le remarque avec justesse, cette circonstance ne s'accorde point avec le texte de Grégoire, lequel ne distingue pas la hauteur qu'il nomme *castrum Vabrense* de la côte où s'élevait l'église de Saint-Martin. Nous croyons toutefois, après avoir lu le travail de M. Brizion sur le canton de Fresnes en Woëvre, que la côte des Heurts peut bien avoir été le théâtre de la défense d'Ursion. Les quelques débris romains qu'on y a trouvés prouvent suffisamment qu'elle a été occupée au temps des Empereurs, et l'absence de traces de fortifications est favorable à l'application des paroles de Grégoire de Tours. Quant à l'église de Saint-

par M. Bonnabelle, dans la *Notice sur la commune de Châtillon-sous-les-Côtes et sur l'emplacement du castrum Vabrense*, insérée dans le même recueil (tome II, p. 109-118).

1. *L'illustration restituée à la montagne de Montsec*, p. 107.

2. *Histoire de Verdun et du pays verdunois*, t. I[er], p. 138.

Martin, suivant une tradition recueillie par M. Brizion de la bouche d'un habitant de Bonzée, elle existait avant le XVIIe siècle sur la côte des Heurts[1] : cette église, qui desservait les villages des Éparges et de Trésauvaux, ayant été détruite, ainsi que celle de Saulx, pendant la guerre de Trente ans, on songea à remplacer les deux sanctuaires par une seule église dédiée à saint Martin, laquelle, sur la demande des habitants de Saulx, fut construite dans un endroit moins élevé et plus proche de leur village[2]. Si cette dernière particularité est exacte, et nous ne voyons aucune raison de la suspecter, puisqu'elle est admise par l'abbé Clouet lui-même[3], on ne peut douter qu'il n'ait existé une église de Saint-Martin sur la côte des Heurts, qui, plus élevée que la côte de Saint-Martin, est aussi plus éloignée que celle-ci du village de Saulx. Denis disait, en parlant des prétentions de la côte des Heurts à représenter le *castrum Vabrense*, que cette côte était dépourvue d'eau, ce qui la rendait impropre à soutenir un siége[4] : son assertion a été réduite à néant par M. Brizion, qui croit en outre pouvoir indiquer les ruines de la villa d'Ursion, incendiée par l'armée austrasienne, au lieu dit les Terres-Noires, terres noircies par un incendie qui y a détruit jadis des constructions. Ce lieu, situé au finage de Trésauvaux, un peu au-dessous du village, est dominé par la côte des Heurts comme la *villa* l'était par le *castrum Vabrense*.

Observons, en finissant, que la côte des Heurts[5] est située à 18 kilomètres sud-est de Verdun, où Bertefred se réfugia en sortant du *castrum Vabrense*.

§ 5. — CIVITAS MOGUNTIACENSIUM.

Le nom de Mayence, *Moguntiacum*, figure une fois seulement dans les écrits de Grégoire, et encore est-ce à propos de l'invasion

1. *Histoire des villages du canton de Fresnes en Woëvre*, p. 214.
2. *Ibid.*
3. *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves*, citée par M. Brizion.
4. *L'illustration restituée à la montagne de Montsec*, p. 169-170.
5. Selon M. Brizion (page 210), le véritable nom de cette côte serait « côte de Hur » ou « des Hures ».

des Francs de 388, pour laquelle il reproduit les paroles de Sulpice Alexandre[1], historien qui n'est pas autrement connu.

Durant la domination des descendants de Clovis, Mayence paraît avoir fait constamment partie du royaume d'Austrasie.

§ 6. — CIVITAS ARGENTORATENSIUM.

L'ancien *Argentoratum* est mentionné deux fois par l'évêque de Tours, qui l'appelle d'abord *urbs, quae Strataburg vocant*[2], puis *Argentoratensis urbs, quae nunc Strateburgum vocant*[3]. Ce sont là les premières apparitions du nom germanique Strasbourg que les Germains avaient imposé à la capitale des anciens *Tribocci.*

La composition du premier royaume d'Austrasie (511-555) ne permet pas de douter que Strasbourg en dépendît. Cette ville fut aussi comprise dans le même royaume, lors du partage de 561, car Grégoire rapporte que Childebert II demeurait en 589 dans le territoire de Strasbourg (*infra terminum urbis*)[4], où l'évêque de Reims, Egidius, fut exilé l'année suivante par le roi d'Austrasie[5]. Elle fut unie en 596 au royaume de Bourgogne, conformément aux désirs de Childebert, qui voulait ainsi en assurer la possession à son fils Théoderic II, lequel avait été élevé chez les Alsaciens[6]; mais Théodebert II, le nouveau roi d'Austrasie, en obtint la restitution en 610[7].

MARILEGIA, *villa, domus.* — La *villa Marilegia*, ou la *domus Mariligensis*, servait de demeure au roi Childebert II vers les

1. *Historia Francorum*, l. II, c. IX.
2. *Ibid.*, l. IX, c. XXXVI.
3. *Ibid.*, l. X, c. XIX.
4. *Ibid.*, l. IX, c. XXXVI.
5. *Ibid.*, l. X, c. XIX.
6. Frédegaire, qui nous apprend cette particularité (*Chronicum*, c. XXXVII), ne fait pas mention de Strasbourg, mais des Alsaciens (*Alesaciones*), ce qui revient exactement au même : Théoderic II, né en 588 (*Historia Francorum*, l. IX, c. IV; *Fred. Schol. Chronicum*, c. VI), avait été certainement élevé à Marlenheim (*Marilegia*), dans la cité de Strasbourg.
7. *Fredegarii Scholastici Chronicum*, c. XXXVII. — La limite commune des cités de Spire et de Strasbourg dut former, de 596 à 610, une partie de la frontière burgundo-austrasienne, comme semble le prouver, du reste, le choix que les deux souverains firent du *castrum Saloissa* pour le lieu du plaid où ils vinrent régler leur différend en 610 : *Saloissa*, aujourd'hui Selz, était à peu près situé sur cette limite.

années 589 à 590[1], date à laquelle Grégoire montre ce prince résidant au territoire de Strasbourg. On est ainsi conduit à regarder l'Alsace comme le pays où était situé *Marilegia*, ce que confirme Frédegaire, suivant lequel le roi Clotaire II serait venu en 613 à une villa nommée *Marolegia*, en Alsace[2]. Le biographe de Louis le Pieux, ordinairement désigné sous le nom de l'Astronome, permet de préciser davantage : la *villa Merlegium*, où l'empereur Lothaire séjourna quelques jours en 838, pendant que du Champ du mensonge, situé entre Bâle et Strasbourg, il ramenait son père à Soissons ; cette villa était placée sur une route qui gagnait Metz ensuite, en passant à Maurmünster et en traversant les Vosges[3]. Il ne peut donc y avoir aucun doute sur l'identité de *Marilegia*, *Marolegia* ou *Merlegium* avec le village actuel de Marlenheim (Haut-Rhin, arrondissement de Strasbourg, canton de Wasselonne), situé à 11 kilom. de Maurmünster, dans la direction de Strasbourg : la dénomination française de cette localité, *Marley*, est la transcription romane de *Marilegium*.

§ 7. — CIVITAS NEMETUM.

La *civitas Nemetum*, dont le chef-lieu portait dès lors le nom de Spire, *Spira*, fut certainement comprise dans le royaume d'Austrasie, pendant toute la période mérovingienne; mais il n'en est fait aucune mention par Grégoire.

§ 8. — CIVITAS VANGIONUM.

Worms, *Warmatia*, était déjà au VI[e] siècle le nom de la *civitas Vangionum*. On n'en trouve nulle mention dans les documents de cette époque, mais on ne doute pas cependant qu'elle n'ait été comprise alors dans le royaume austrasien.

1. *Historia Francorum*, l. IX, c. XXXVIII; l. X, c. XVIII.
2. *Fredegarii Scholastici Chronicum*, c. XLIII.
3. *Vita Ludovici Pii imperatoris*, c. XLVIII. — La situation du Champ du mensonge, entre Bâle et Strasbourg, est indiquée par Thégan (*Gesta Ludovicii Pii*, c. XLII).

§ 9. — CIVITAS AGRIPPINENSIUM.

Grégoire appelle Cologne de deux noms différents : *Agrippinensis Colonia*[1], *Agrippina*[2], *civitas Agrippinensis*[3], *civitas Colonia*[4], *civitas Coloniensis*[5], *urbs Agrippinensis*[6], mais il a soin de dire que *Colonia* était le nom employé à l'époque où il écrivait[7].

Au temps de la rédaction de la Notice des cités, comme au VIe siècle, aucune des villes situées sur le Rhin, au-dessous de Cologne, n'avait plus le titre de cité : ainsi de *Vetera* (Xanten), de *Colonia Trajana* (Köln, près Clèves), de *Noviomagus* (Nimègue), et de *Lugdunum Batavorum* (Leyde), que la Table de Peutinger désigne encore comme telles, en joignant à leurs noms le petit édifice réservé aux chefs-lieux de *civitates*. Il a donc paru que cette partie du cours du Rhin devait être attribuée à l'une des cités les plus voisines, c'est-à-dire à Cologne ou à Tongres, et nous nous sommes décidé pour la première de ces villes, en présence d'un curieux texte de l'an 755 qui constate que le roi Dagobert avait donné le *castellum Trajectum* (Utrecht), situé vers les bouches du Rhin, entre Nimègue et Leyde, à l'évêque de Cologne, qui devait, en échange, faire ses efforts pour la christianisation des Frisons qui habitaient le pays environnant[8] : on doit voir évidemment dans cette donation, qui remonte à la première moitié du VIIe siècle, une preuve de la subordination de l'ancien pays des Bataves à la ville de Cologne.

1. *Historia Francorum*, l. II, c. IX, d'après Sulpice Alexandre.
2. *Ibid.*, l. II, c. XIX. — *Vitae Patrum*, c. VI, § 2.
3. *Ibid.*, l. VI, c. XXIV.
4. *Ibid.*, l. II, c. XL.
5. *Miracula beati Martini*, l. I, c. IV.
6. *De gloria martyrum*, c. LXII. — Au livre X, c. XV, l'ethnique *Agrippinensis* est joint au nom d'Ebregisil, l'évêque de Cologne.
7. « In Agrippinensem civitatem, quae nunc Colonia dicitur. » (*Historia Francorum*, l. VI, c. XX.)
8. « Et refert [episcopus Colonensis] quod, ab antiquo, rege Francorum Dagoberto, castellum Trajectum cum destructa ecclesia ad Colonensem parochiam donatum in ea conditione fuisset, ut episcopus Colonensis gentem Fresorum ad fidem Christi converteret, et eorum praedicator esset. Quod et ipse non fecit. » (Jaffé, *Monumenta Moguntina*, p. 260.)

Mais, si le territoire soumis à l'autorité spirituelle de l'évêque de Cologne, et sans doute au pouvoir du comte de cette ville, s'étendait jusqu'aux bouches du Rhin, il ne s'étendait pas, pour les environs de son chef-lieu, au delà du fleuve, sur la rive droite duquel se trouve la ville de Deutz que Grégoire décore du titre de *civitas*[1]. La partie de la *civitas Agrippinensium* qui confinait à la cité de Trèves était peut-être également étrangère, au VIe siècle, à la cité de Cologne, puisque Zülpich (*Tulbiacus*) porte aussi chez l'évêque de Tours la qualification *civitas*, alors réservée aux villes épiscopales[2].

Cologne était, au commencement du VIe siècle, la résidence d'un roi franc, Sigebert le Boiteux, lequel périt vers 510, ainsi que son fils Cloderic, victime des embûches de Clovis, qui se fit ensuite proclamer roi par le peuple de Cologne[3]. A la mort de Clovis, elle fut comprise dans le royaume d'Austrasie[4], et sa situation indique suffisamment qu'elle fit toujours partie de cet État[5].

Le paganisme était encore assez puissant à Cologne sous le règne de Théoderic (511-534), pour qu'il y subsistât à cette époque un temple où les barbares du voisinage, c'est-à-dire les Germains sans doute, venaient faire des sacrifices, adorer les idoles et pratiquer certaines superstitions; mais ce temple fut incendié par Gallus, oncle de Grégoire de Tours, que le roi d'Austrasie avait amené dans la *civitas Agrippinensium*[6].

Il existait aussi à Cologne, au VIe siècle, une basilique construite au lieu que la tradition indiquait comme celui du martyre de cinquante hommes de la légion thébéenne, et l'on montrait au milieu de l'église un puits dans lequel leurs corps avaient été jetés pêle-mêle. Au dire de Grégoire, « les admirables mosaïques de cet édifice le faisaient resplendir comme de l'or,

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XVI.
2. Voyez plus loin, page 386.
3. *Historia Francorum*, l. II, c. CXL.
4. L'évêque de Cologne, Domitianus, assista en 535 au concile austrasien de Clermont.
5. C'est à Cologne que le roi d'Austrasie Sigebert exila Gondovald, prétendu fils de Clotaire Ier, après l'avoir fait tonsurer; cet exil est antérieur à 567. (*Historia Francorum*, l. LI, c. XXIV.)
6. *Vitae Patrum*, c. VI, § 2.

d'où le nom de Saints d'or (*Sancti aurei*) que les gens du pays donnaient à ce sanctuaire[1] ». Adoptant plus particulièrement dans la suite le nom d'un de ses glorieux patrons, cette basilique est devenue la fameuse église collégiale de Saint-Géréon[2].

BERTUNUM, *opidum*. — La tradition enseignait au VI[e] siècle que Mallosus et Victor, qui faisaient partie de la légion thébéenne, avaient consommé leur martyre *apud Bertunense opidum;* mais on ignorait le lieu précis de leur sépulture. Pourtant il existait alors dans cette ville même un oratoire où le nom de Mallosus était invoqué, et l'évêque Ebregisil, qui occupait le siége métropolitain de Cologne en 580, construisit une basilique en l'honneur de ce saint, se proposant d'y déposer ses bienheureux restes dans le cas où on les retrouverait. Plus tard il convertit le côté de la basilique qui attenait à l'ancien oratoire en une abside où celui-ci fut compris. Bientôt après, le corps de Mallosus fut trouvé, grâce à une vision d'un diacre messin, à une profondeur de sept pieds au milieu de l'abside, et l'évêque le transporta en grande pompe dans la basilique[3].

Il ne paraît guère possible, en présence du récit de Grégoire, de chercher l'*opidum Bertunense* ailleurs qu'au diocèse de Cologne, et jusqu'à notre époque on n'avait pas émis d'autre opinion : ainsi Ruinart rapporte que, selon certains auteurs, *Bertunum* serait Xanten, dont le nom, dérivé de *Sancti*, rappellerait le souvenir des légionnaires thébéens que revendiquent du reste beaucoup d'autres lieux d'Allemagne[4]. Mais ce sentiment n'est pas suivi par Jacobs, qui, se fondant sur « la parenté des lettres *b* et *t* avec les lettres *v* et *d* », considère *Bertunense* comme une variante de *Verdunense*, et croit par conséquent à l'identité de *Bertunum* et de Verdun[5], sans songer que, dans ce cas, Grégoire eût certainement écrit *Biritunense*, de même qu'il dit *Viridunense*. Le regrettable géographe appuie surtout son opinion

1. *De gloria martyrum*, c. LXII.
2. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 792, note *g*.
3. *De gloria martyrum*, c. LXIII.
4. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 794, note *d*.
5. *Géographie de Grégoire de Tours*, 2[e] édit., p. 107.

sur la part prise par le diacre de Metz dans la découverte du corps de Mallosus; mais il oublie ainsi le rôle prépondérant de l'évêque de Cologne, qui construit la basilique, ordonne les fouilles et opère la translation des saintes reliques. Au reste, l'hypothèse de Jacobs sur l'identité du nom de *Bertunum* avec celui de *Viridunum* est singulièrement atteinte par l'existence d'un triens mérovingien au nom de BERTUNO, attribué toutefois par M. d'Amécourt à la ville de Verdun[1], dont le véritable nom figure sur bien d'autres monnaies de la même époque[2].

Depuis les savants travaux que les Bollandistes ont publiés sur saint Géréon, saint Victor et leurs compagnons, en 1786 et en 1852[3], il n'est plus permis de songer pour *Bertunum* à un emplacement autre que celui de Birten (Prusse-Rhénane, régence de Düsseldorf, cercle de Geldern), village situé sur la rive gauche du Rhin à 3 kilomètres au-dessus de Xanten, remarquable par ses antiquités romaines et surtout par son cirque, que le vulgaire désigne sous le nom de *S. Victors Loch* ou *S. Victors Lager*, c'est-à-dire « la fosse » ou « le lit de saint Victor », comme si l'un des martyrs thébéens mentionnés par Grégoire y avait été détenu. Cette localité figure dans les écrits du moyen âge sous les noms *Beurtina*[4], *Biorzuna*, *Birzani*, *Bierzoni*, *Biertana*, *Birtine*, *Birte*, et sa dénomination moderne, Birten, est aussi certainement et aussi directement dérivée de *Bertunum* que les noms de *Carden*, *Leyden* (Leyde), *Sitten* (Sion), *Milden* (Moudon), le sont de *Caradunum*, *Lugdunum*, *Sedunum* et *Mildunum* (pour *Minnodunum*).

NIVITIUM, *castellum*. — *Nivitium* est indiqué, d'après Sulpice Alexandre, comme un château voisin du Rhin[5]; son nom moderne

1. A. de Barthélemy, *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, n° 114.

2. Les monnaies mérovingiennes portent le nom de Verdun sous les différentes formes : VIRDVNO, VIRDVNIS, VEREDVNO, VERDONO, VIRIDVNO, VIRIDVNIS CIVETATE. (*Ibid.*, n° 712.)

3. *Acta sanctorum*, t. V Octobris (1786), p. 30. — *Auctarium ad Acta sanctorum Bolland. tomi V Octobris* (1852), p. 20.

4. Cette forme se trouve dans le cosmographe anonyme de Ravenne.

5. *Historia Francorum*, l. II, c. IX.

est Neuss (Prusse Rhénane, régence de Düsseldorf, chef-lieu de cercle).

TULBIACUS, *opidum vel civitas.* — Grégoire parle deux fois de la ville de *Tulbiacus* en l'indiquant sous les noms d'*opidum Tulbiacense* et de *civitas Tulbiacensis*. Ce fut là que Sigebert le Boiteux, roi de Cologne, soutint, au temps de Clovis, un combat contre les Alemans, qui le blessèrent au genou[1] ; ce fut dans ce même lieu que le roi de Thuringe, Hermanfred, fut précipité du rempart par Théoderic Ier, à qui cette ville appartenait[2].

Tulbiacus est, avec *Divitia*, l'une des villes que notre auteur est seul à décorer du titre de *civitas*, dont il connaît cependant bien la valeur précise. Nous n'osons en conclure que ce lieu ait eu au VIe siècle un évêque particulier, car aucun autre indice n'appuie cette hypothèse ; nous remarquerons seulement que *Tulbiacus*, aujourd'hui Zülpich (Prusse Rhénane, régence de Cologne, cercle d'Euskirchen), n'est situé qu'à 24 kilomètres sud-sud-est de Cologne, qui, dans ce cas, aurait été singulièrement rapprochée de la limite méridionale de son diocèse. La population de Zülpich est inférieure aujourd'hui à 1600 habitants.

§ 10. — CIVITAS TUNGRORUM.

Les évêques de Tongres quittèrent cette ville après qu'elle eut été ruinée par Attila, en 451, et fixèrent d'abord leur résidence à Maastricht, qu'ils abandonnèrent au VIIIe siècle pour Liége. Ils conservèrent toutefois jusque vers l'an 1000 le titre d'évêque de Tongres[3], et *Tungris* est toujours considéré, pendant le même temps, comme la ville épiscopale[4], à l'exclusion de Maastricht et de Liége. Cependant, si Grégoire, racontant la mort de l'évêque Aravatius, désigne Tongres par les mots *Tungri opidum* et *urbs Tungrorum*[5], il n'en décore pas moins Maastricht de la qualifica-

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXVII.
2. *Ibid.*, l. III, c. VIII.
3. *Gallia christiana*, t. III, col. 837-839.
4. Notamment dans la lettre du pape Zacharie, qui, en 748, désigne *Tungris* comme l'un des suffragants de Mayence érigée en métropole (voyez plus haut, page 181, note).
5. *Historia Francorum*, l. II, c. V.

tion *urbs*, et va jusqu'à commettre un anachronisme en faisant un évêque de Maastricht (*episcopus Trajectensis*) d'Aravatius, qu'il montre cependant établi à Tongres[1]. La vieille cité est aujourd'hui le chef-lieu d'un des arrondissements du Limbourg belge.

Aucun document ne fait connaître le sort de Tongres à la suite du partage de l'empire franc en 511, et si nos cartes attribuent alors cette ville au royaume de Soissons, c'est uniquement en raison de l'exiguïté de cet État qui, en dehors de la *civitas Tungrorum*, ne comprenait guère que sept ou huit des cités de la *Francia*[2]. Il n'est pas permis, en revanche, de placer Tongres en dehors du royaume d'Austrasie sous les fils de Clotaire Ier, puisque la *villa Belsonancum*, qui en dépendait, était une des résidences de Childebert II[3].

TRAJECTENSIS URBS. — Le nom de cette ville, *Trajectum*, emprunté à la circonstance du passage de la Meuse par la voie antique reliant Tongres à Cologne, s'est perpétué jusqu'à nous sous la forme Maastricht, c'est-à-dire « Tricht sur Meuse[4] ». Au temps de Grégoire, Maastricht était la résidence ordinaire des évêques de Tongres : c'est pourquoi notre auteur le qualifie *urbs*[5]. C'est là que mourut, vers 450, l'évêque Aravatius (saint Servais), au lendemain du jour où il quittait la ville épiscopale de Tongres, et c'est en ce lieu, auprès du pont de la voie publique, que le bienheureux pontife reçut la sépulture. Un oratoire construit en planches et souvent renversé par le vent fut, pendant plus d'un siècle, le seul temple élevé par la piété des fidèles sur ce tombeau, qui, dans la seconde moitié du VIe siècle, fut transporté par l'évêque Monulf dans une grande église (*magnum templum*) qu'il avait fait bâtir en l'honneur de saint Servais[6].

1. *De gloria confessorum*, c. LXXII. — Cf. *Historia Francorum*, l. II, c. V.
2. Tournai, Cambrai, Thérouanne, Boulogne, Arras, Noyon, Soissons, et peut-être Laon.
3. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXI.
4. La première partie du nom de *Maastricht* n'est autre que le nom allemand de la Meuse (*Maas*), et il a été ajouté au vocable primitif de cette ville, afin de la distinguer d'une ville homonyme, située sur le Rhin, c'est-à-dire d'Utrecht.
5. *Historia Francorum*, l. II, c. V.
6. *Ibid.* — *De gloria confessorum*, c. LXXII.

BELSONANCUM, *villa in medio Ardoennensis silvae sita.* — C'est en ce lieu que le roi Childebert réunit un plaid pendant la session du concile de Mâcon, en 585[1]. Les savants du XVIe siècle, guidés par une lointaine analogie de noms, ont cru pouvoir identifier *Belsonancum* avec Bastogne, ville du Luxembourg[2], et ils faisaient tout au moins preuve, en cette occasion, d'un certain sens géographique, car Bastogne est véritablement situé en pleine région ardennaise. Jacobs fut moins bien inspiré dans sa préférence pour Bulson près de Sedan, village qu'il dit avoir « trouvé sur la carte de France au milieu des vestiges nombreux de la forêt des Ardennes[3] » ; mais égaré sans doute par la trompeuse appellation du département dont Mézières est le chef-lieu, il ne se rendait pas compte que la *silva Arduenna* ne s'étendait pas au sud en deçà de Sedan. Il paraît évident, en effet, qu'il ne faut pas chercher en France une localité qu'un auteur du VIe siècle place au milieu de la forêt des Ardennes.

Il est impossible de ne pas rapprocher du texte qui nous occupe la mention, par un diplôme de 770, du *locus quae dicitur Benutzfeld, infra centina* Belslango, *infra vasta Ardinna*[4]; le nom de *Belslangum* n'est évidemment qu'une forme plus moderne de celui de *Belsonancum*, dont l'*o* atone précédant la tonique est tombé et dont l'*s* finale s'est adoucie : *Belslangum* = *Bels(o)-nancum* est situé *in vasta Ardinna*, et c'est assez pour permettre d'identifier la *villa* royale de Childebert avec le chef-lieu de la centaine signalée dans le diplôme de 770, c'est-à-dire avec le village actuel de Beslingen[5] (grand-duché du Luxembourg, district de Diekirch, canton de Clervaux). Beslingen ou Nieder-Beslingen[6], connu aussi sous le nom français Bas-Bellain, ne

1. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXI.
2. Déjà le président Fauchet, parlant de *Belsonancum*, disait : « Ce peut estre Bastoigne. » (*Les Antiquités gauloises et françoises*, édit. de 1611, p. 264.)
3. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 105.
4. Beyer, *Urkundenbuch zur Geschichte der, jetzt die preussischen Regierungsbezirke Coblenz und Trier bildenden, mittelrheinischen Territorien*, t. Ier, p. 26.
5. Le *locus quae dicitur Benutzfeld* se retrouve dans le village de Binsfeld, à 5 kilomètres sud-est de Beslingen.
6. Ober-Beslingen, c'est-à-dire Haut-Bellain, est le nom d'un écart de la commune de Berlingen.

compte pas beaucoup plus de 200 habitants. Il est situé à sept lieues au nord-nord-est de Bastogne et à une lieue à peine des sources de l'Ourthe, ce qui répond parfaitement aux exigences du texte de Grégoire, et l'on peut dire que le nom a peu varié depuis mille ans, puisqu'on le trouve sous la forme de *Bislanc* dans le traité de partage du royaume de Lorraine, de 870[1].

1. Ce traité nomme par deux fois *Bislanc*, comme l'une des localités les plus voisines de la source de l'Ourthe : « De Arduenna, sicut flumen Urta surgit inter Rislanc et Tumbas... » (*Annales Bertiniani*, ann. 870.)

CHAPITRE IX

LA SECONDE BELGIQUE

(PROVINCIA BELGICA SECUNDA).

§ 1. — METROPOLIS CIVITAS REMORUM.

Grégoire désigne Reims sous les noms de *Remis*[1], *civitas Remis*[2], *urbs Remensis* ou *Remenisum*[3] et *opidum Remense*[4]. L'expression *pagus Remensis*[5] est chez lui le nom du territoire de Reims, et il emploie deux fois les mots *Campania Remensis*[6] en parlant de la portion de cette région naturelle, vulgairement connue sous le nom de Champagne, comprise dans la *civitas Remorum*.

Reims passa de la domination de Syagrius, « le roi des Romains », sous celle de Clovis en 486. Dans la guerre qui amena la chute de Syagrius, cette ville avait eu à souffrir du passage de l'armée franque ; en effet, suivant la tradition, représentée au VIIe siècle par Frédegaire[7] et adoptée au IXe et au Xe siècle par deux écrivains rémois, Hincmar[8] et Flodoard[9], c'était à l'église de Reims qu'appartenaient le merveilleux vase si connu dans l'histoire sous le nom de vase de Soissons, et ces autres ornements du saint ministère qui, au dire de Grégoire, avaient été enlevés à une église par les soldats de Clovis.

Il paraît qu'à la mort de Clovis, Reims échut à son fils aîné Théoderic ; on peut voir une preuve de la possession du Rémois

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXIII et LI.
2. *Ibid.*, l. IV, c. XVII.
3. *Ibid.*, l. III, c. XV ; l. IX, c. XIII, XIV. — *De gloria martyrum*, c. LV.
4. *Miracula beati Martini*, l. III, c. XVII.
5. *Ibid.*, l. IV, c. XXVI.
6. *Historia Francorum*, l. IV, c. XVII. — *Miracula beati Juliani*, c. XXXII.
7. *Historia Francorum epitomata*, c. XVI.
8. *Vita sancti Remigii*, c. IV, apud Bolland., t. I Octobris, p. 145.
9. *Historia Remensis ecclesiae*, l. I, c. XIII.

par ce prince dans ce qu'un hagiographe, suivi par Flodoard, rapporte de ses relations avec saint Thierry, abbé du Mont-d'Or (aujourd'hui Saint-Thierry, Marne)[1]. En 555, lors de l'extinction de la descendance du roi Théoderic, Clotaire Ier le réunit à ses États ainsi que toute l'Austrasie, et, l'année suivante, Childebert, profitant de l'absence de son frère, retenu en Saxe, porta la dévastation dans la Champagne rémoise et jusqu'aux portes de Reims[2]. Quelques années plus tard[3], le Rémois était envahi par Chilperic, au mépris du partage qui venait d'être fait en 561 entre les quatre fils de Clotaire, et qui avait donné Reims pour capitale à Sigebert, le nouveau roi d'Austrasie. Mais Sigebert ne tarda pas à replacer ce pays sous son autorité, et il ne paraît point que, durant le reste du vie siècle, les rois d'Austrasie aient cessé d'occuper la *civitas Remorum*.

L'évêque de Tours nous signale l'existence de trois basiliques rémoises, dont l'une était dédiée à saint Remi, la deuxième à saint Timothée, la troisième enfin à saint Julien.

La basilique de Saint-Remi est nommée trois fois dans les écrits de Grégoire[4]. Elle renfermait le tombeau du saint[5], et en 590 Epiphanius la gouvernait avec le titre d'abbé[6]; on sait que cette église existait déjà au temps de saint Remi et qu'elle était alors dédiée à saint Christophe[7]. L'ancienne et célèbre église abbatiale de Saint-Remi, aujourd'hui l'une des églises paroissiales de la ville de Reims, était située à 1300 mètres environ au sud-sud-est de la cathédrale, et ne fut comprise dans les murs de Reims qu'à partir du xive siècle.

La basilique de Saint-Timothée et de Saint-Apollinaire, martyrs rémois, aurait été construite par un pieux personnage

1. *Vita sancti Theoderici*, c XI-XVII, apud Mabillon, saec. I, p. 618-620. — Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, l. I, c. XXIV. — Fortunat, qui écrivait au vie siècle, témoigne aussi de la soumission de Reims au roi d'Austrasie, en rapportant la mort de Théodebert, successeur de Théoderic, qui mourut en 547, en revenant de Chalon-sur-Saône à Reims. (*Vita sancti Germani*, c. VIII, apud Mabillon, saec. I, p. 235.)
2. *Historia Francorum*, l. IV, c. XVI.
3. *Ibid.*, l. IV, c. XXII et XXIII.
4. *Ibid.*, l. IX, c. XIV; l. X, c. XIX. — *De gloria confessorum*, c. LXXIX.
5. *Ibid.*, c. LXXIX.
6. *Historia Francorum*, l. IX, c. XIX.
7. Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, l. I, c. XVII. — Cf. le testament de saint Remi.

(*devotus*), auquel l'évêque accorda des reliques de ces bienheureux[1]. L'église de Saint-Timothée, détruite aujourd'hui, fut unie au x[e] siècle par un archevêque de Reims, Artaud ou Adalbéron, à l'abbaye de Saint-Remi, et l'on y rétablit en 1064 un chapitre de chanoines[2] qui subsista jusqu'à la Révolution. Elle était située dans le bourg de Saint-Remi, à 100 mètres, vers l'est, de l'église abbatiale.

La basilique de Saint-Julien, située au faubourg de Reims, contenait des reliques du martyr de Brioude[3]. Elle appartenait dès l'an 1071 à l'abbaye de Saint-Remi[4], et figure dans les pouillés du XIV[e] et du XVIII[e] siècle au nombre des églises paroissiales de la ville de Reims[5]. Cette église, qui n'existe plus aujourd'hui, était attenante au cimetière de l'abbaye de Saint-Remi.

§ 2. — CIVITAS SUESSIONUM.

Chez Grégoire, *Suessionas* est la forme accusative[6], *Suessionibus* la forme ablative[7] du nom de la ville de Soissons, qu'il qualifie tantôt *civitas*[8], tantôt *urbs*[9]. *Pagus Suessionicus*[10], *territorium Suessionicum*[11], *Suessionicum*[12], s'appliquent au territoire de la cité.

Soissons et quelques autres *civitates* du bassin de la Seine restèrent fidèles aux empereurs d'Occident jusqu'à la chute d'Augustule, et, après cet événement, elles continuèrent d'obéir au représentant du nom romain, à Syagrius, fils et successeur d'Égidius, maître de la milice dans les Gaules, personnage que

1. *De gloria martyrum*, c. LV.
2. Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. II, p. 2 et 123. — *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. II, p. 607.
3. *Miracula beati Juliani*, c. XXXII.
4. Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. V, c. XXXIX.
5. Varin, *Archives administr. de la ville de Reims*, t. II, p. 1046 et 1047.
6. *Historia Francorum*, l. II, c. XXVII; l. IV, c. XXII, LII; l. V, c. II; l. IX, c. XXXII.
7. *Ibid.*, l. X, c. XVIII.
8. *Ibid.*, l. II, c. XXVII; l. IV, c. XXIII. — On trouve *civitas Suessionica*, pour Soissons, au l. IX, c. IX, de l'*Historia Francorum*.
9. *Ibid.*, l. V, c. III; l. VIII, c. XXIX. — *De gloria confessorum*, c. XCV.
10. *Ibid.*, l. VI, c. XXXIV. — *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XLVII.
11. *Historia Francorum*, l. V, c. III.
12. *Ibid.*, l. V, c. III; l. X, c. II.

Grégoire décore du titre de *rex Romanorum*. Syagrius résidait à Soissons[1]; mais, vaincu par Clovis en 486, il fut livré à ce prince par le roi des Wisigoths, auquel il avait demandé un asile, et il ne tarda pas à périr de mort violente dans sa prison.

A la mort de Clovis (511), Soissons devint le siége de Clotaire, le plus jeune des quatre fils du conquérant[2], et ce prince conserva une prédilection pour les *villae* royales du Soissonnais, même après que la mort des autres héritiers de Clovis l'eut rendu seul maître du pays soumis aux Francs. Ainsi l'évêque de Tours témoigne qu'il mourut à Compiègne[3] et que ses trésors étaient déposés à Berny[4].

Soissons fut encore désigné par le partage de 561 comme la capitale de l'un des quatre royaumes francs. Il échut alors à Chilperic; mais ce prince et son successeur, Clotaire II, que les historiens modernes désignent par le titre de roi de Soissons, durent laisser par plusieurs fois, et pendant de longues années, leur ville royale au pouvoir du roi d'Austrasie. Peu de temps après la mort de Clotaire Ier, et tandis que Sigebert était occupé à combattre les Huns, Chilperic envahit les États de son frère, qui, de retour en France, s'emparant de Soissons, réduisit son adversaire à la fuite. Le roi d'Austrasie garda certainement en son pouvoir le siége royal de Chilperic: Grégoire le montre, en effet, résidant à Berny vers l'année 573[5] et construisant, au faubourg de Soissons, l'église de Saint-Médard, dans laquelle il fut enseveli en 575[6].

Ce fut seulement en suite de la mort tragique de Sigebert que Chilperic rentra en possession de Soissons. L'époux de Frédegonde vint alors dans cette ville, accompagné de son fils Mérovée[7]. Soissons eut bien à repousser vers cette même époque, avec l'appui de son souverain, une attaque d'un parti d'Austra-

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XXVII.
2. *Ibid.*, l. IV, c. XXII. — *Historia Francorum epitomata*, c XXX.
3. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXI.
4. *Ibid.*, c. XXII.
5. *Ibid.*, c. XLVII.
6. *Ibid.*, c. LII.
7. *Ibid.*, l. V, c. II.

siens, qui avait contraint la reine à la fuite[1]; mais il ne semble pas que la ville de Syagrius ait été autrement menacée pendant les neuf dernières années du règne de Chilperic, qui, faisant sa demeure la plus ordinaire de la villa de Berny[2], construisit un cirque à Soissons[3] et enrichit par ses donations la basilique de Saint-Médard[4].

L'autorité du jeune Clotaire, unique héritier de Chilperic, ne fut sans doute pas reconnue dans la capitale de son père en 584; car le roi de Metz, Childebert, séjournait en 585 à Soissons, lorsque Frédegonde tenta de le faire assassiner, et il avait confié le gouvernement de cette cité au duc Rauching[5]. Quatre années plus tard (589), ce même prince, cédant aux instances des guerriers soissonnais, envoya son fils aîné, Théodebert, dans leur ville pour qu'il vécût parmi eux[6]. On ignore si le futur roi d'Austrasie trouva la sécurité dans la résidence qui lui était assignée : les récits de Grégoire ne font pas supposer, à la vérité, que Frédegonde ait repris l'offensive sur Childebert, dont les États s'accrurent en 593 de ceux du roi Gontran ; mais, si l'on en croit l'auteur des *Gesta regum Francorum*, la veuve de Chilperic était redevenue maîtresse, à cette date, de la ville de Soissons[7].

Grégoire mentionne deux églises soissonnaises. L'une d'elles fut élevée sur le tombeau de saint Médard, évêque de Noyon, mort en 545, et l'on y voyait au VIe siècle la sépulture du roi Clotaire, qui en avait commencé la construction, et celle de Sigebert, à qui on en devait l'achèvement[8]. La seconde basilique, dédiée à saint Crépin et à saint Crépinien, et connue plus tard sous le nom de Saint-Crépin le Grand, était déjà fort célèbre, et l'on y ensevelit en 583 Clodebert, l'un des fils de Chilperic et de Frédegonde[9]. L'une et l'autre de ces églises subsistèrent jusqu'à la

1. *Historia Francorum*, l. V, c. III.
2. Voyez à la page suivante.
3. *Historia Francorum*, l. V, c. XVIII.
4. *Ibid.*, l. V, c. III.
5. *Ibid.*, l. VIII, c. XXIX.
6. *Ibid.*, l. IX, c. XXXII, XXXVI, XXXVII.
7. *Gesta regum Francorum*, c. XXXVI.
8. *Historia Francorum*, l. IV, c. XIX, XXI, LI; l. V, c. III.
9. *Ibid.*, l. V, c. XXXV. Il est aussi question de cette basilique au livre IX, c. IX.

Révolution, en qualité d'abbayes de l'ordre de Saint-Benoît[1].

BRENNACUS, *villa*. — La plupart de nos lecteurs connaissent la description de l'habitation royale de Braine, par laquelle Augustin Thierry commence ses brillants *Récits des temps mérovingiens ;* mais il n'est pas sans doute venu à l'idée de beaucoup d'entre eux de douter de l'existence de ce palais. Elle n'est cependant rien moins que certaine, car la science moderne ne peut admettre que le nom de Braine[2] soit la traduction de celui de *Brennacus* qu'on rencontre chez Grégoire de Tours.

La célèbre *villa* des rois mérovingiens figure dans cinq chapitres de l'*Historia Francorum*, où elle est indifféremment désignée sous le nom de *Brennacus* et de *Brinnacus*. Elle était déjà, au milieu du VI[e] siècle, au nombre des *villae* du roi Clotaire, et en 561, après la mort de ce prince, Chilperic, l'un de ses fils, s'empara des trésors qui y étaient amassés[3]. Douze ans plus tard (vers 573), Sigebert, roi d'Austrasie, résidait à *Brennacus*, et le différend d'Andarchius et de l'Arverne Ursus y fut porté devant lui[4]. *Brennacus* passa ensuite des mains de Sigebert dans celles de Chilperic, et en 580, à l'époque où une violente épidémie désolait la Gaule, deux des fils du roi de Soissons furent atteints par la maladie dans cette *villa*, d'où l'un d'eux, après que son frère eut succombé, fut transporté mourant à la basilique de Saint-Médard de Soissons[5]. Vingt jours avant cet événement, le roi Chilperic avait réuni à *Brennacus* un concile pour juger le débat existant entre Grégoire lui-même et le comte de Tours, Leudastès[6].

On rencontre encore le nom de la *villa Brennacus* chez d'autres écrivains de l'époque franque. Le poëte Fortunat[7] et le bio-

1. Il ne reste plus rien aujourd'hui de l'abbaye de Saint-Crépin. Un institut de sourds-muets occupe l'emplacement du monastère de Saint-Médard, dont il ne subsiste plus que les vastes cryptes.

2. Nous écrivons Braine, de préférence à *Braisne*, forme admise par l'administration.

3. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXII.

4. *Ibid.*, l. IV, c. XLVII.

5. *Ibid.*, l. V, c. XXXV. — Grégoire nomme encore *Brennacus* au chap. XL du même livre.

6. *Ibid.*, l. V, c. L-LI.

7. Bouquet, t. II, p. 520.

graphe de saint Yrieix[1] en parlent sous le nom de ***Brinnacus***. L'auteur des *Gesta regum Francorum*, contemporain de Théoderic IV (720-737), rapporte que la reine Frédegonde, ayant appris l'invasion du Soissonnais par l'armée burgundo-austrasienne, vint *ad Brinnacum villam*, et qu'elle y exhorta les guerriers francs au combat[2]. Enfin, sous l'année 754, un des continuateurs de Frédegaire désigne *Bernacus*, *villa publica* (alias *Brennacus*), comme le lieu où Pepin réunit l'assemblée générale des Francs[3].

Tous les critiques qui se sont occupés de l'emplacement de *Brennacus* rapportent les faits dont l'énonciation précède à une seule et même localité. L'unanimité a été moins grande sur le nom moderne de la *villa* royale; cependant, dès le XIIIe siècle, on traduisait ce nom par Braine, et cette traduction, admise dans les Chroniques de Saint-Denis[4], passa de là chez tous les historiens sans exception, jusqu'au commencement du dernier siècle : on doit citer surtout, parmi les érudits qui l'adoptèrent, Fauchet, Sanson, Valois et Mabillon. C'est en 1719 que l'abbé de Longuerue s'inscrivit contre cette attribution : suivant cet écrivain, *Brennacus* ne pouvait produire en français autre chose que *Brenay* ou *Bernay*, et le nom *Braina*, sous lequel Flodoard désigne Braine dès l'année 930, serait le véritable nom latin de cette petite ville[5].

Le raisonnement de l'abbé de Longuerue était fort juste ; aussi fut-il reproduit en 1739 dans le *Dictionnaire géographique* de La Martinière[6]. Depuis, l'abbé Lebeuf entreprit de développer

1. *Gregorii Turonensis Opera omnia*, édit. Ruinart, col. 1296.
2. Bouquet, t. V, p. 2.
3. Id. *ibid.*, p. 2. — Les *Annales Mettenses*, rédigées au Xe siècle, rapportant le même événement, remplacent par *Brennacus* le *Bernacus* du continuateur de Frédegaire.
4. Les *Grandes Chroniques de France...*, publiées par M. Paulin Paris, édition in-8°, t. Ier, p. 201. — On aurait tort d'attacher une grande importance à cette traduction, surtout si l'on songe qu'ailleurs (tome Ier, p. 198) le rédacteur de ces chroniques a rendu par *Breteuil* le *Britannicum* qui, dans certains passages d'Aimoin, représente *Brennacum*.
5. *Description historique et géographique de la France*, 1re partie, p. 19.
6. *Le grand Dictionnaire géographique*, *historique et critique*, édit. de 1739, v° BRAINE.

l'opinion de Longuerue dans une dissertation spéciale, lue en 1748 à l'Académie des inscriptions, et il proposa de reconnaître *Brennacus* dans le village actuel de Bargny (Oise, arrondissement de Senlis, canton de Betz), nommé *Bernegium*, *Berinneium* et *Berigneium*, dans les titres latins postérieurs au IXe siècle [1]. Mais la structure du nom de Bargny, dont la mouillure *gn* résulte évidemment d'une finale latine en *niacum*, immédiatement précédée d'une voyelle, ne permet pas d'admettre qu'il soit dérivé de *Brennacus;* la plupart des arguments du savant académicien sont, au reste, si peu solides, que sa conclusion n'a été acceptée par aucun des érudits qui s'élèvent contre l'attribution de *Brennacus* à Braine.

On ne peut citer parmi les historiens et les érudits de notre siècle qu'un seul homme qui ait protesté contre la traduction de *Brennacus* par Braine : nous voulons parler de M. Peigné-Delacourt, qui publia en 1856 des recherches sur la position de divers lieux du Soissonnais. M. Peigné se fonde sur un passage d'Aimoin[2] qui, rapportant un fait emprunté par lui aux *Gesta regum Francorum*, désigne à tort *Brennacus* sous le nom de *Britannicum*, et il place la ville mérovingienne à Brétigny[3] (Oise, arrondissement de Compiègne, canton de Noyon), à sept lieues au nord-ouest de Soissons. Il n'est pas besoin de discuter l'argumentation de cet érudit fantaisiste qui n'a convaincu personne ; mais il ne nous semble pas inutile de répéter que la connaissance des sources d'Aimoin ne permet nullement de faire fond sur la forme *Britannicum*.

Si feu Stanislas Prioux, dans une brochure publiée également en 1856[4], a combattu victorieusement les conclusions de l'abbé Lebeuf et de M. Peigné-Delacourt en faveur de Bargny et de Brétigny, il n'a pas cependant établi aussi sûrement qu'il le

1. Le résumé de la dissertation de Lebeuf (*Sur la position d'un ancien palais de nos rois de la première race*) occupe les pages 100 à 110 du tome XXI de l'*Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*.

2. Ce texte d'Aimoin est relatif au concile de *Brennacus* (dom Bouquet, t. II, p. 86).

3. *Recherches sur la position de Noviodunum Suessionum et de divers autres lieux du Soissonnais*, p. 45 à 51.

4. *La villa Brennacum, étude historique*, in-12 de 105 pages. Paris, Dumoulin; Soissons, Morel.

croit l'identité de *Brennacus* et de Braine. Le meilleur argument, le seul, peut-être, auquel cet auteur attribue une véritable importance, n'a pas toute la portée qu'il lui suppose. En effet, Prioux cherche à prouver, à l'aide des *Gesta regum Francorum* et d'Aimoin, que *Brennacus*, comme Braine, était situé entre Reims et Soissons[1]; mais, l'auteur des *Gesta* se contente de dire que la reine Frédegonde réunit à *Brennacus* l'armée avec laquelle elle repoussa les Austrasiens qui, passant par la Champagne, avaient envahi le Soissonnais[2]. Quant au voisinage que Prioux suppose, un peu légèrement à notre avis, entre *Brennacus* et *Truccia in pago Suessionico*, localité que les deux armées choisirent d'un commun accord pour le lieu du combat, il faudrait, avant d'en tirer parti, prouver, ce qui est difficile, l'identité de *Truccia*, soit avec Droisy, soit avec Trucy, villages éloignés de Braine, celui-ci de 16, celui-là de 12 kilomètres[3]. Il nous semble que, même dans le cas où le récit des *Gesta* contiendrait tout ce que Prioux croit y voir, il ne faudrait s'en servir qu'avec une grande réserve, car certaines circonstances du combat — la ruse employée par Frédegonde pour dissimuler son armée sous l'apparence d'une forêt, par exemple — semblent être empruntées à quelque vieux poëme relatif aux événements de la fin du VIe siècle : on ne peut, du reste, accorder à l'historien

1. *La villa Brennacum*, p. 18 et suiv.

2. « Igitur Burgundiones et Austrasii, et superiores Franci, simul commoto grandi exercitu, valde per Campanias digressi, pago Sessaunico cum Gundobaldo et Wintrione, patriciis suis, vastantes ingrediuntur. Haec audiens Fredegundis, cum Landerico et reliquis Francorum ducibus, hostem congregat; et ad Brinnacum villam veniens, multa dona et munera Francis donavit, eosque ad pugnandum contra inimicos eorum cohortans..... » (*Gesta regum Francorum*, cap. XXXVI.)

3. Valois (*Notitia Galliarum*, p. 564) rapporte les deux opinions; mais, de nos jours, Alfred Jacobs (*Géographie de Grégoire de Tours, de Frédegaire et de leurs continuateurs*, 2e édit., p. 232) s'est prononcé pour Droizy. Un érudit du siècle dernier, Gouye de Longuemare (*Dissertation historique sur l'état du Soissonnois sous les enfans de Clotaire premier*, 1745, p. 149-150), cherche à identifier *Truccia* (le *Truec* des Grandes Chroniques de Saint-Denis) avec le village de Breuil-sur-Vesle, entre Braisne et Reims, qu'il nomme *Brueil*, et qu'il suppose à tort être le même que *Trucc*, localité mentionnée dans une charte de 1250. Il est inutile de discuter des hypothèses aussi peu sensées, et c'est à peine si nous croyons devoir faire observer que le *Truec* du XIIIe siècle ne doit pas être rapproché du *Truccia* mérovingien devenu *Truec* sous la plume du chroniqueur de Saint-Denis, ce lieu n'étant pas différent de Truel, hameau de la commune de Nanteuil-lez-Meaux (Seine-et-Marne).

du VIIIe siècle, pour des détails topographiques se rapportant aux guerres de Frédegonde, la même foi qu'à un chroniqueur entièrement contemporain.

Ainsi, malgré le plaidoyer de Prioux, la question est aussi peu résolue qu'au dernier siècle. Il subsiste toujours contre Braine deux objections fournies, l'une par la philologie, l'autre par l'histoire, et dont il importe de bien faire ressortir toute l'importance.

Le nom *Brennacus* est incontestablement accentué sur la pénultième, comme les noms *Avennacus, Camaracus, Duacus, Sparnacus, Turnacus*[1], dont la finale, par suite de la vocalisation du *c*, est devenue *ai*. *Brennacus* a donc dû donner en français un nom approchant de *Brenay*, ou de *Bernay*, si l'on tient compte de la variante *Bernacus* employée par le continuateur de Frédegaire, variante qui résulte de la métathèse de l'*r*, fréquente dans les syllabes commençant par une labiale ou par une gutturale suivie immédiatement de cette consonne. La conjecture de Prioux, qui croit à l'existence simultanée des deux noms *Brennacus* et *Braina*, pour désigner une même localité, ne mérite pas d'être discutée[2].

La distinction de *Braina* et de *Brennacus* peut être prouvée par l'étude de divers textes dont les plus modernes remontent au Xe siècle. On sait que la *villa Brennacus* ou *Bernacus* était encore une *villa publica* en 754, et nous montrerons plus loin qu'elle fit partie du fisc jusqu'au règne de Charles le Chauve. *Braina*, au contraire, était une propriété privée et appartenait, au commencement du VIIe siècle, à un noble neustrien, Authaire, père de saint Ouen, qui occupa le siége épiscopal de Rouen de 640 à 683, et laissa la terre de Braine à son église : celle-ci la possédait encore au milieu du IXe siècle, puisqu'à cette époque on transporta à Braine les corps de saint Victrice et de saint Yved, évêques de Rouen, afin de les soustraire aux fureurs des Normands[3], et les

1. Avenay, Cambrai, Douai, Épernay, Tournai, sont les formes actuelles de ces noms.
2. Suivant M. Prioux, le nom de *Brennacum* était employé par les auteurs qui se piquaient de pure latinité; *Braina*, au contraire, aurait été en usage chez ceux qui, comme Flodoard, étaient en quelque sorte du pays. (*La villa Brennacum*, p. 18-19.)
3. *Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, t. XXI, p. 107.

ouvrages historiques de Flodoard nous apprennent que cette église perdit la forteresse de *Braina* dans les guerres civiles qui signalèrent les règnes de Raoul et de Louis d'Outre-mer[1]. C'est en vain que, pour expliquer la possession de *Brennacus* par Pepin le Bref, Prioux suppose une donation de la *villa* royale à Authaire par Frédegonde ou par son fils Clotaire II; puis, plus tard, une contestation des droits de l'église de Rouen[2]: ces hypothèses, non plus que celle d'une division de l'ancien domaine de Chilperic entre le roi et l'église de Rouen, hypothèse également proposée par Prioux, ne satisferont aucune des personnes complétement désintéressées dans la question; nous disons désintéressées, car Prioux, qui habitait Limé, à 2 kilomètres de Braine, plaidait *pro domo sua*.

On est en droit de s'étonner qu'un texte précieux, concernant l'abandon de la *villa* royale de *Bernacum* à une église soissonnaise, n'ait pas été utilisé par les adversaires de Braine. En effet, l'historien Nithard, petit-fils de Charlemagne, rapporte que, en 841, à l'occasion de la dédicace de la nouvelle basilique de Saint-Médard de Soissons, le roi Charles le Chauve ajouta aux biens de cette abbaye la *villa quae Bernacha dicitur*[3]. Nous ne doutons pas de l'identité de la *villa Bernacha*, ou plus exactement *villa Bernaca*, avec la *villa publica* que le continuateur de Frédegaire désigne sous le nom de *Bernacus*, parce que souvent les écrivains de l'époque carlovingienne considéraient les noms se terminant en *acus* ou en *iacus* comme des formes adjectives, et les mettaient en accord de genre avec la qualification *villa*. Au reste, Mabillon témoigne que la *villa Bernacha* de Nithard est appelée *villa Berniacus* dans un diplôme de Charles le Chauve relatif au fait indiqué par l'historien[4]. On retrouve encore cette *villa*, sous le nom semi-vulgaire *Berneium*, dans un acte de confirmation des biens de l'abbaye de Saint-Médard par le même

1. Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, l. IV, c. XXIII. — *Annales*, ann. 931 et 950.
2. *La villa Brennacum*, p. 49-50.
3. Bouquet, t. VII, p. 24.
4. Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. II, p. 621. — L'illustre bénédictin dit que ce diplôme existait dans le chartrier de l'abbaye de Saint-Médard, mais il n'y est plus aujourd'hui.

souverain[1]. Dès lors les recherches pour l'identification de la *villa* mérovingienne doivent être restreintes au groupe des possessions d'un monastère, et il n'est guère permis de méconnaître *Brennacus* dans Berny-Rivière (Aisne, arrondissement de Soissons, canton de Vic-sur-Aisne), village de la vallée de l'Aisne, situé à 15 kilomètres à l'ouest de Soissons, et dont la seigneurie appartint jusqu'à la Révolution au couvent de Saint-Médard[2]. La philologie, on s'en souvient, nous commandait de traduire *Brennacus* ou *Bernacus* par *Brenay* ou par *Bernay:* nous sommes donc en face d'une légère déviation résultant d'une confusion entre les deux finales *acus* et *iacus*, qui, dans les pays du bassin de la Seine, se résolvent, celle-ci en *i* (ou *y*), celle-là en *ai;* mais elle ne peut infirmer la décision que nous ont dictée les textes.

COMPENDIUM, *villa.*—La *villa Compendium*, qui devait certainement son nom à la plus courte des voies reliant Beauvais à Soissons[3], est devenue la ville de Compiègne. C'était, au VIe siècle, l'une des résidences favorites des rois de Soissons, et Clotaire Ier, saisi par la fièvre tandis qu'il chassait dans la forêt de Cuise, vint y rendre le dernier soupir (561)[4]. En 584, quelques mois avant la perpétration du crime qui mit fin aux jours de Chilperic, ce prince y demeurait avec Frédegonde[5].

En plaçant *Compendium* dans le paragraphe consacré à la *civitas Suessionum*, nous estimons que cette localité faisait déjà partie, au VIe siècle, du diocèse de Soissons dont elle dépendit jusqu'à la Révolution. Deux documents qu'on attribue à l'époque mérovingienne semblent cependant rendre le fait douteux : l'un, un diplôme accordé à Daumer, abbé du monastère d'Anille (aujourd'hui Saint-Calais), par Childebert Ier, est daté de Compiègne et de la douzième année du règne de ce prince[6] ; l'autre,

1. Tardif, *Monuments historiques, cartons des rois*, p. 136.
2. *État ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons* (1783), au mot BERNY.
3. Le mot *compendium* est employé au sens de « voie abrégeant le trajet », en plus d'un passage de l'Itinéraire d'Antonin.
4. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXI.
5. *Ibid.*, l. VI, c. XXXV.
6. « Actum Compendio, anno XII regni nostri. » (Pardessus, *Diplomata, chartae*, t. Ier, p. 110; Pertz, *Diplomata Imperii*, t. Ier, p. 7)

la Vie de saint Marcoul, rapporte que le bienheureux dont on indique la mort à l'an 558 se rendit vers la fin de ses jours auprès du même souverain, qui résidait à Compiègne[1]. Il est vrai que Mabillon explique cette dernière circonstance en plaçant le fait vers l'année 557, date à laquelle le roi de Soissons, Clotaire Ier, étant retenu en Saxe, Childebert envahit ses États, notamment la Champagne rémoise, et par conséquent le Soissonnais; mais cette explication ne peut s'adapter aussi au diplôme relatif à Anille, et l'on se demande dès lors si, avant 558, Compiègne ne faisait point partie du royaume de Paris et de la cité de Beauvais, sur les confins de laquelle elle était située. A notre avis, il n'y a pas lieu de s'arrêter à ces deux textes, car ils sont l'un et l'autre falsifiés, tout au moins pour les passages où Compiègne est désigné : en effet, le biographe de saint Marcoul donne à cette *villa* la qualification de *castrum*, qu'elle ne prit certainement pas avant l'époque capétienne, et la date du diplôme accordé à Daumer est si manifestement altérée, pour ne pas dire plus, que les diplomatistes les mieux disposés ne peuvent l'accepter[2].

SAURICIACUS. — *Sauriciacus* était le nom d'une *villa* dans laquelle se tint, en 589, un synode qui s'occupa de la réintégration de l'évêque Droctegisil dans sa ville épiscopale de Soissons[3]. Il est probable que ce synode n'était composé que d'un petit nombre de prélats et qu'il se réunit en un lieu favorable pour l'instruction du procès de Droctegisil. Aussi tous les historiens ont-ils considéré *Sauriciacus* comme une localité du Soissonnais, les uns le plaçant à Septmonts[4] (Aisne, arrondissement et canton de Soissons), sans que cette opinion paraisse avoir de fondement, les autres à « *Sourcy* ou *Saurcy*, village voisin de

1. « Nam priusquam Compendium castrum, in quo tunc rex (Childebertus) morabatur, perveniret, super fluvium qui Isera dicitur veniens... (*Vita sancti Marculfi*, c. XXIV; apud Mabillon, saec. I, p. 132.)

2. Daumer n'ayant pu occuper le siége abbatial d'Anille avant l'an 540, date de la mort de saint Calais, on est tout d'abord obligé d'admettre que les années du règne de Childebert ne commencent, pour le Maine, qu'après la mort de Clodomir (524), ce qui n'est rien moins que prouvé; il faut ensuite corriger XII en XXII, afin d'arriver à une date qui correspondît à l'abbatiat de Daumer.

3. *Historia Francorum*, l. IX, c. XXXVII.

4. Dormay, *Histoire de la ville de Soissons* (1663), t. Ier, p. 244.

l'Aisne[1] » qu'on doit reconnaître dans celui de Soucy (Aisne, arrondissement de Soissons, canton de Villers-Cotterets), les autres enfin l'identifiant avec le Mont-Notre-Dame[2] (arrondissement de Soissons, canton de Braine). Les deux dernières hypothèses sont les seules qui, à notre époque, aient conservé des partisans : Jacobs, suivant en cela le sentiment de Valois et de Ruinart, admit d'abord Soucy comme traduction du nom *Sauriciacus;* mais il répudia cette assimilation devant les représentations de feu Prioux qui, à l'exemple de Carlier, donnait la préférence au Mont-Notre-Dame. On regrettera sans doute qu'en changeant d'avis, notre savant devancier ait oublié de ruiner la cause de Soucy par quelque raison probante ; il pouvait y réussir en arguant du nom de Soucy, dont l'ancienne forme latine est *Susciacus*[3] et non *Sauriciacus*. Les érudits qui ont accepté la proposition : « *Sauriciacus* = le Mont-Notre-Dame », ont cherché à la soutenir à l'aide de divers arguments qui malheureusement ne prouvent rien; leur point de départ même, qui consiste à identifier le nom de *Sauriciacus* avec celui d'un lieu dit du territoire du Mont-Notre-Dame, Saurèle, appelé *Sauriacum* ou *Saurea* dans les titres latins, ne mérite pas discussion, car il faut distinguer *Sauriciacus* de *Sauriacus*[4].

Nous croyons aussi, on l'a vu plus haut, que *Sauriciacus* doit être cherché non loin du siége épiscopal de Droctegisil, et c'est pourquoi nous ferons à peine remarquer que cette dénomination se retrouve dans celle de Sorcy que portent à la fois un village du diocèse de Reims, situé à l'est-nord-est de Rethel, et un village du diocèse de Toul, placé non loin de Commercy. La *villa Sauriciacus*, si tant est qu'elle fût voisine de la ville de Soissons,

1. Valois, *Notitia Galliarum*, p. 507. — Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 461, note *d*.

2. Cette opinion a été exprimée pour la première fois par Carlier (*Histoire de Valois*, t. Ier, p. 141-142), et elle a été adoptée de nos jours par Jacobs, dans la seconde édition de sa *Géographie de Grégoire de Tours*.

3. Matton, *Dictionn. topogr. du département de l'Aisne*, p. 265.

4. Notons aussi que l'identité des noms *Sauriacus*, *Saurea* et *Saurèle* est plus que douteuse, et que, du reste, on n'indique pas les titres qui font connaître les deux premiers. L'auteur du *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, M. Aug. Matton, qui écrit *Sauriacum* pour *Sauriciacus*, en se référant au texte de Grégoire, ne mentionne aucune charte relative à Saurèle (page 256 du *Dictionnaire*, v° SAURÈLE).

a changé de nom, ou du moins, aura été détruite. Cette dernière hypothèse nous paraît la plus probable, car le nom de Sorcy est encore porté, à six lieues à l'est de Soissons, par un ruisseau qui prend sa source à Longueval (Aisne, arrondissement de Soissons, canton de Braine) et se jette dans l'Aisne après un cours de 4 kilomètres environ, auprès de Villers en Prayères[1]. Sorcy ne pouvant être à l'origine qu'un nom de lieu habité, nous pensons rester dans les bornes de la saine raison en supposant que le ruisseau l'a emprunté à une localité, aujourd'hui disparue, qui s'élevait sur ses bords et peut-être même à sa source; dans ce dernier cas, Longueval, que l'on connaît à partir du XIIe siècle, pourrait occuper l'emplacement de *Sauriciacus*. Notre conjecture tire une certaine force, ce nous semble, de la situation des paroisses de Longueval et de Villers en Prayères dans deux évêchés différents, celle-ci comprise dans le diocèse de Laon, celle-là dans le diocèse de Soissons et à une faible distance, 4 kilomètres, du diocèse de Reims. On a quelquefois réuni en effet des synodes d'intérêt local sur les confins de plusieurs diocèses, afin de ménager sans doute l'amour-propre des prélats qui y prenaient part : c'est ainsi, par exemple, que, vers l'an 590, le synode chargé d'examiner la cause de Tetradia, veuve du duc Desiderius, se tint à la frontière de l'Auvergne, du Gévaudan et du Rouergue[2].

§ 3. — CIVITAS CATALAUNORUM.

Grégoire parle une fois seulement de cette ville qu'il nomme *urbs Catalaunensis*[3], mais il emploie à plusieurs reprises l'adjectif *Catalaunensis* en parlant de l'évêque et d'un diacre de la cité[4].

Châlons fut sans doute soumis aux Francs en même temps que Reims, c'est-à-dire en 486, à la suite de la défaite de Syagrius.

1. Les cartes de Cassini et de l'État-major ne donnent pas le nom de ce ruisseau, qui est seulement indiqué par M. Aug. Matton, *Dictionnaire topographique du départem. de l'Aisne*, p. 265.

2. *Historia Francorum*, l. X, c. VIII. — Voyez plus loin (chap. XII, § 7) ce que nous disons du lieu où se tint ce synode, au mot HELANUS MONS.

3. *De gloria confessorum*, c. LXVI.

4. *Historia Francorum*, l. V, c. XLI. — *Miracula beati Martini*, l. III, c. XXXVIII.

Après la mort de Clovis, il fit partie du royaume d'Austrasie : le roi Théoderic I[er] résidait dans cette ville lorsqu'il ordonna la rédaction des lois de ses différents peuples[1]. En 561, la *civitas Catalaunorum* échut au nouveau roi d'Austrasie, Sigebert, dont Reims était la capitale, et ce prince possédait, dès les premières années de son règne, la villa de Ponthion[2]. L'assassinat de Sigebert en 575 ne livra pas Châlons aux mains de ses ennemis, car en 581 la reine Brunehaut chargeait l'évêque de cette ville, Elafius, d'une mission en Espagne[3].

PONTICO, *villa.* — *Pontico*, que Grégoire nomme aussi *domus Pontigonensis*[4], était une villa du roi Sigebert qui, vers 564, y garda comme prisonnier de guerre, durant une année, son neveu Théodebert, fils de Chilperic[5]. Vingt ans plus tard, en 584, Louvent, abbé de Mende en Gévaudan, que le comte Innocent accusait faussement auprès de la reine Brunehaut, veuve de Sigebert, fut traîné par son persécuteur à cette même villa, où on le tourmenta cruellement avant de le remettre en liberté[6].

La villa de Sigebert reparaît dans plusieurs documents postérieurs, à titre de villa royale : un diplôme de Théoderic IV, de l'an 726, est donné à *Pontegune, in palacio nostro*[7], et le quatrième continuateur de Frédegaire rapporte que Pepin le Bref reçut en 754 le pape Étienne II *ad Pontem Ugone, villa publica*[8]. Enfin l'emplacement de cette résidence des rois francs est indiqué d'une manière précise dans un diplôme de l'année 907, par lequel le roi Charles le Simple assigna en douaire à la reine Fréderune, son épouse, *Pontigonem in pago Pertensi*, *super*

1. « Theodericus, rex Francorum, cum esset Catalaunis, elegit viros sapientes, qui in regno suo legibus antiquis, eruditi erant. Ipso autem dictante jussit conscribere legem Francorum et Alamannorum et Bajoariorum, unicuique genti, quae in ejus potestate erant, secundum consuetudinem suam. » (*Lex Alemannorum*, prolog., apud Pertz, *Leges*, t. III, p. 259.) — Une autre preuve de la possession de Châlons par le roi d'Austrasie réside dans la présence de l'évêque Lupus au concile de Clermont, en 535.
2. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXIII.
3. *Ibid.*, l. V, c. XLI.
4. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XLI.
5. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXIII.
6. *Ibid.*, l. VI, c. XXXVII.
7. Bouquet, t. IV, p. 705.
8. *Fredegarii Scholastici Chronicum*, c. CXIX.

fluvium Saltum et Bruscionem[1]. Il ne peut donc être élevé aucune objection sur l'identité de *Pontico* et de Ponthion (Marne), village du Perthois, situé entre la Saulx et la Bruxenelle.

SANCTI LUPENTII TUMULUS. — Lupentius, abbé de Saint-Privat de Mende, accusé en 584 par Innocent, comte de Gévaudan, du crime de lèse-majesté, fut mandé par la reine Brunehaut et parvint à se justifier; mais il ne tarda pas à être repris par son ennemi, qui le mena à la *villa* de Ponthion (Marne). Redevenu libre une seconde fois, il retournait dans son pays et venait de planter sa tente sur les bords d'une rivière, — l'Aisne, au dire de Grégoire, — lorsque le comte Innocent, se précipitant de nouveau sur le saint homme, lui coupa la tête. Cette tête, placée dans un sac chargé de pierres, fut, ainsi que le reste du corps, jetée dans la rivière ; mais bientôt l'un et l'autre furent retrouvés et on les réunit dans un même tombeau. Moins de dix ans après cet événement, c'est-à-dire à l'époque de la rédaction de l'*Historia Francorum*, on prétendait qu'une lumière divine paraissait souvent au lieu de la sépulture de Louvent, et que si un malade priait avec confiance auprès de ce tombeau, la santé lui était rendue[2].

On s'est étonné, avec raison, de voir figurer l'Aisne (*Axona*) dans le récit de la mort de Louvent, car le saint abbé pouvait difficilement rencontrer l'Aisne en se rendant de Ponthion à Mende, puisque cette rivière ne coule pas à moins de huit lieues de Ponthion. Certains érudits ont pensé que Grégoire pouvait avoir omis quelques circonstances qui expliqueraient la présence de Louvent dans la vallée de l'Aisne[3]: ainsi l'abbé Clouet, par exemple, n'hésite pas à considérer l'église de Saint-Louvent de Rembercourt-les-Pots (Meuse, arrondissement de Bar-le-Duc, canton de Vaubécourt) comme occupant l'emplacement du tombeau dont parle Grégoire[4] ; mais il ne remarque pas que Rembercourt est situé auprès de la Chée naissante et à plus

1. Bouquet, t. IX, p. 504.
2. *Historia Francorum*, l. VI, c. XXXVII.
3. H. Bordier, *Histoire ecclésiastique des Francs par saint Grégoire*, t. II, p. 410.
4. *Histoire de Verdun et du Verdunois*, t. I[er], p. 144-145.

d'une lieue de la source de l'Aisne, ce qui ne permet pas d'y reconnaître le lieu du martyre de saint Louvent.

Parmi les douze églises du diocèse de Châlons que nous savons avoir été consacrées à saint Louvent[1], il n'en est pas une seule dans la vallée de l'Aisne; toutes au contraire, à l'exception de Pocancy, se rencontrent dans la vallée de la Marne, ou à moins de trois lieues de cette rivière, entre Joinville et Vitry. La partie méridionale du diocèse de Châlons, le pays situé au sud de la *villa Pontico*, nous est ainsi indiquée comme la contrée où le culte de saint Louvent, en raison sans doute du voisinage de ses reliques, eut une sorte d'épanouissement, et il paraît dès lors que le nom *Axona* figure, dans le récit de Grégoire, pour *Matrona*, la Marne.

Cette correction est justifiée, au reste, par la Vie de saint Louvent que les Bollandistes ont publiée d'après un bréviaire manuscrit de Châlons. On lit dans ce document que les meurtriers de l'abbé de Saint-Privat jetèrent sa tête *in flumen Matrone*[2], et que les restes du martyr reçurent la sépulture dans une basilique dédiée à saint Remi[3].

Une charte en date de 1062 signale le lieu précis du meurtre et de la sépulture de saint Louvent, comme voisin du *castrum Mediolanense*, aujourd'hui Moëlain (Haute-Marne, arrondissement de Vassy, canton de Saint-Dizier), en rapportant cette tradition, évidemment erronée, qu'une église consacrée au saint Sépulcre, à sainte Marie et à saint Étienne, avait été édifiée auprès de Moëlain par Louvent, qui aurait habité là jusqu'au jour de son martyre[4]. Depuis longtemps, cependant, les reliques du bien-

1. Ce sont celles de Pocancy (doyenné de Châlons); de Bignicourt-sur-Marne, Blaise-sous-Arzillières, Clayes, Frignicourt, Hauteville, Saint-Louvent et Vaucler (doyenné de Perthes); d'Attancourt, Brousseval, Chancenay et Fontaine-sur-Marne (doyenné de Joinville).

2. Le manuscrit utilisé par les savants éditeurs des *Acta sanctorum* porte *in flumen Mateone* (pour *Matrone*), ce qui a donné lieu à cette plaisante note : « *Mateone* pro *Axona*. Forte legendum in textu *Aaeona*, prout occurrit in Spruneri tabula. » (*Acta sanctorum*, t. IX Octobris, p. 612.) Les révérends pères n'ont pas songé qu'*Aaeona* pour l'Aisne ne pouvait être chez Spruner qu'une faute du graveur.

3. *Acta sanctorum*, t. IX Octobr., p. 64.

4. « Ego, Bruno, Dei gratia abbas Dervensis monasterii, notitiae fidelium tradere volo, quod Witerus miles Mediolanensis castri..... Est quaedam ecclesia juxta praedictum castrum

heureux ne sont plus conservées à Moëlain, qui ne semble avoir gardé nul souvenir du culte de saint Louvent : elles furent en effet transportées dans l'église cathédrale de Châlons où la foudre les détruisit en 1667[1].

Moëlain, il n'est pas inutile de le rappeler, est situé sur la rive gauche de la Marne et à 11 kilomètres au sud-est de Ponthion : il satisfait donc à la fois au texte de la Vie de saint Louvent et à celui de Grégoire.

SANCTI MEMMII BASILICA. — Grégoire visita, dans un de ses voyages, la basilique de saint Memmius qui renfermait la sépulture de cet ancien évêque de Châlons, dès lors considéré comme le patron spécial de la ville[2]. La basilique de saint Memmius devint, au XII[e] siècle, le siége d'une abbaye de l'ordre de Saint-Augustin[3], connue dans les écrits du moyen âge sous le nom de Saint-Menge, forme vulgaire de *Sanctus Memmius;* mais cette dénomination a été remplacée dans les derniers siècles par une forme savante, Saint-Memmie, qui a prévalu[4]. Le souvenir de la basilique et de l'abbaye est aujourd'hui conservé par le village de Saint-Memmie (Marne, arrondissement et canton de Châlons), situé à un kilomètre au sud-est de la ville épiscopale; on y conserve encore dans une chapelle voisine de l'église actuelle la tombe du bienheureux prélat[5].

VICTORIACUS, *castrum.* — Grégoire désigne sous le nom de *Victoriacus* la forteresse qui servit de refuge à Monderic, vers 532, lorsque ce prétendant à la royauté, soutenu par la population rurale d'une partie des États de Théoderic, ne se sentit plus assez fort pour tenir campagne[6]. Rien dans le récit de l'his-

in honore sancti Sepulcri, sanctae Mariae sanctique Stephani promartyris, quam sanctus Lupentius, dum eremiticam vitam duceret, a fundamentis locavit, ibique tamdiu conversatus est, donec Brunichildis, impiissima regina, eum decollari fecit. » (*Ibid.*, p. 605.)

1. Ruinart, *Gregorii episc. Turon. Opera omnia*, col. 313, note *c*.
2. *De gloria confessorum*, c. LXVI.
3. *Gallia christiana*, t. IX, col. 944.
4. Longnon, *Dictionn. topogr. du départ. de la Marne*, au mot SAINT-MEMMIE.
5. E. de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. II, p. XX.
6. *Historia Francorum*, l. III, c. XIV.

torien n'indique le pays dont dépendait ce *castrum;* mais à la fin du x[e] siècle, Aimoin, l'auteur des *Gesta Francorum*, le plaçait en Auvergne[1], où les chartes de l'époque carolingienne font effectivement connaître un *castrum Victoriacus* ou *Victuriacus*, situé dans le voisinage de la célèbre église de Saint-Julien de Brioude[2]. Cette circonstance n'a pas empêché cependant Valois[3], ni Ruinart[4], de prétendre identifier la forteresse de Monderic avec Vitry-le-Brûlé (Marne, arrondissement et canton de Vitry-le-François), au diocèse de Châlons, et leur opinion n'est certainement pas erronée.

La lecture attentive du texte d'Aimoin prouve en effet que ce chroniqueur a emprunté à Grégoire tout son récit de la tentative de Monderic, et s'il en place le théâtre en Auvergne, c'est évidemment parce que dans l'*Historia Francorum* cette aventure est rapportée immédiatement après le sac de l'Auvergne rebelle; mais ce rapprochement implique tout au plus la succession chronologique des deux événements. Au reste, l'observation en a été faite par un érudit champenois[5], Monderic aurait difficilement trouvé en Auvergne, à la suite des désastres qui venaient d'accabler cette province, une place forte disposée à encourir la colère du roi d'Austrasie, lequel, de son côté, ne serait pas retourné au delà de la Loire pour châtier le prétendant, et aurait laissé cette tâche au duc Sigivald, qui gouvernait pour lui la *civitas Arvernorum*. De plus, l'extrême proximité du *castrum Victoriacus* par rapport à la basilique de Saint-Julien eût certainement attiré de nouveaux malheurs sur ce sanctuaire, qui, dans la répression de l'insurrection arverne, avait été pillé par des soldats francs[6], et Grégoire n'aurait pas manqué de nous entretenir de ces conséquences de la révolte de Monderic.

L'identité du *castrum Victoriacus* et de Vitry-le-Brûlé résulte

1. « Hic etenim Mundericus, persuasis Arvernicis civibus, collecta etiam rusticorum non parva manu, castrum Victuriacum contra Theodoricum pervasit. » (*Gesta Francorum*, l. II, c. VIII).
2. *Cartulaire de Brioude*, publié par M. H. Doniol, p. 261-262 et 349.
3. *Notitia Galliarum*, p. 602.
4. *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 117.
5. Detorcy, *Recherches historiques sur l'ancienne ville de Victry en Partois*, p. 34.
6. *Historia Francorum*, l. III, c. XII. — *Miracula beati Juliani*, c. XIII.

de ce fait que, dans la partie franque des États de Théoderic, Vitry-le-Brûlé est le seul *Victoriacus* que les documents du moyen âge qualifient *castrum* ou *castellum*. Sa première mention certaine avec ce titre est de Flodoard, qui écrivait au milieu du x[e] siècle[1]. L'opinion de Valois et de Ruinart acquerrait encore une plus grande force, si l'on prouvait, pièces en main, que, contradictoirement à la chronique d'Aimoin, une tradition s'était formée à Vitry-le-Brûlé au sujet de Monderic, et que dans les derniers siècles du moyen âge le donjon de Vitry portait le nom de ce prétendant[2].

§ 4. — CIVITAS VEROMANDUORUM.

L'évêque de Tours désigne sous le nom de *territorium Viromandense*[3] le territoire de la *civitas Veromanduorum*, dont le siége épiscopal était dès le vi[e] siècle à *Noviomagus*, aujourd'hui Noyon (Oise, arrond. de Compiègne, chef-lieu de canton).

L'étude attentive des documents permet d'affirmer que, contrairement à l'opinion émise au siècle dernier par le chanoine Fenel[4], la *civitas Veromanduorum* fut comprise en 511 dans le royaume de Clotaire I[er]. En effet, Fortunat rapporte que ce prince fit élever dans la villa royale d'*Atteiae* (Athis, Somme, arrondissement de Péronne, canton de Ham), en Vermandois, la princesse thuringienne Radegonde, dont la guerre de 529 avait fait son esclave et qui devint plus tard son épouse[5]. Saint Médard, évêque de Noyon, ayant été élu au siége épiscopal de Tournai, son élection fut confirmée en 532 par Clotaire[6], dont dépendait également la *civitas Turnacensium*, et, quoique les deux diocèses fussent séparés par une distance de douze lieues environ, leur union

1. *Chronicon Flodoardi*, annis 929, 952 et 953.
2. M. Detorcy (*Recherches historiques sur Vitry en Partois*, p. 34) cite un dénombrement rendu au roi par Robert d'Ambly, « garde féodal » du château de Vitry en Pertois, le 24 mars 1343, dans lequel l'une des principales tours de cette place serait nommée *forteressia Munderici*.
3 *Miracula beati Martini*, l. II, c. IX.
4. Voyez plus haut, page 115, note 5.
5. *Vita sanctae Radegundis*, l. I, c. II, apud Mabillon, saec. I, p. 320.
6. Ce fait est rapporté par Ratbod, évêque de Noyon et de Tournai (1068-1098), l'un des biographes de saint Médard (*Acta sanctorum*, t. II Junii, p. 90.)

sous un même prélat subsista jusqu'en 1146, prouvant, à notre avis, que, durant l'époque mérovingienne, Noyon et Tournai firent constamment partie du même royaume. Aussi ne doit-on pas hésiter, pour 561, à placer Noyon dans le royaume de Chilperic auquel appartenait Tournai[1]. A la fin du VI[e] siècle, Noyon et Tournai dépendaient certainement du *ducatus Dentelini*, que le successeur de Chilperic se vit forcé, par les hasards de la guerre, de céder au roi d'Austrasie en l'an 600[2].

Grégoire consacre un chapitre de ses écrits à saint Quentin, qui, selon lui, reposait *apud Viromandense opidum Galliarum*[3]. Le tombeau du martyr, déjà célèbre au VI[e] siècle, était conservé, au dire des hagiographes, dans l'ancienne ville d'*Augusta Veromanduorum*[4], qui prit, depuis, le nom du bienheureux martyr, sous lequel Flodoard la désigne déjà au milieu du X[e] siècle[5]. C'est aujourd'hui Saint-Quentin, chef-lieu d'un des arrondissements du département de l'Aisne.

Mais, s'il n'existe aucun doute sur le lieu où avait été enseveli saint Quentin, il peut y en avoir sur le sens des mots *opidum Viromandense*. Désignent-ils ici Saint-Quentin ou bien le Vermandois, *opidum* ayant, dans ce dernier cas, le sens de territoire que lui donnent plusieurs textes mérovingiens[6]? A première vue, cette dernière explication a quelque chance d'être admise, en face du nom de Vermand que porte encore aujourd'hui une localité située à 11 kilomètres ouest-nord-ouest de Saint-Quentin : Vermand, célèbre par son camp romain, représente, selon certains érudits, le chef-lieu de la *civitas Veromanduorum*, auquel plusieurs textes antérieurs à l'an 1000, donnent incontestablement le nom de *Viromandis*, *Virmandis* ou *Vermandis*[7].

1. Voyez plus loin, page 415.
2. *Fredegarii Scholastici Chronicum*, c. XX.
3. *De gloria martyrum*, c. LXXIII.
4. Colliette, *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, t. I[er], p. 131-151, 226-232, 297-299, 372-391.
5. « Castrum sancti Quintini » (*Chronicon*, anno 931); « castellum sancti Quintini » (*ibid.*, ann. 932 et 935); « Sanctus Quintinus » (*ibid.*, anno 933).
6. Voyez plus haut, page 14. — Cf. le passage suivant du second des continuateurs de Frédegaire (c. C) : « Conjuncti in opido Vermandensi, in loco qui dicitur Textricio, bellum mutuo gesserunt. » Il s'agit ici de Tertry, à 16 kilomètres de Saint-Quentin.
7. Hincmar, au IX[e] siècle, nomme *Viromandis* comme une ancienne ville épiscopale,

L'opinion qui fait de Vermand le chef-lieu de la *civitas Veromanduorum* remonte au moins au IXe siècle, date que les Bénédictins assignent aux récits de l'invention du corps de saint Quentin[1], où la *civitas Virmandis* est effectivement distinguée du municipium *Augustae Viromanduorum*[2] : la distance de 5000 pas qui, selon les hagiographes, séparait les deux villes, répond à peu près aux 11 kilomètres que l'on compte aujourd'hui entre Vermand et Saint-Quentin. Cette distinction ne saurait être cependant sérieusement admise, car si, d'une part, les documents de l'époque romaine, Ptolémée et la Table de Peutinger, donnent à *Augusta Veromanduorum* le rang de chef-lieu des *Veromandui*, il est certain, d'autre part, pour quiconque visite Vermand, qu'il n'est pas possible de reconnaître une ville romaine dans cette localité[3], circonstance qui empêche d'adopter une opinion mixte, d'après laquelle Vermand aurait

alors déchu de son rang (voyez plus haut, page 2, note 2); les mots *civitas Virmandis* sont employés dans les plus anciens écrits de l'Invention du corps de saint Quentin (Colliette, *Mémoires pour l'histoire du Vermandois*, t. Ier, p. 143 et 149). On signale aussi, sur les monnaies mérovingiennes, le nom VIROMANDIS (A. de Barthélemy, *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, n° 690).

1. *Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 368.

2. « Tunc fidelissima mulier acceptum venerabile corpus involutum *in linteaminibus* io voluit *Virmandis civitatem* sepelire. Cumque in itinere proficiscerentur, venerunt in municipium quod vocatur *Augusta Viromanduorum*; deponentes *eum* quia prae pondere ambulare non poterant. » (Colliette, *Mémoires pour l'histoire du Vermandois*, p. 143.) — On trouve, page 149, une autre relation où cette phrase est *reproduite* avec la variante *Viromandis*). — La distance qui sépare la prétendue cité de Vermand et *Augusta* n'est pas indiquée dans le récit du IXe siècle, mais seulement dans une paraphrase que Raimbert, chanoine de Saint-Quentin, en fit vers l'an 1100 : « Praefata igitur venerabilis matrona acceptum beatissimi martyris corpus linteaminibus involutum, ad quoddam Viromandensii castrum quod ab eo loco [qui Augusta Viromanduorum dicebatur] quinque ferme millibus distat, reverenter tumulandum advehere disposuit. » (Colliette, *Mémoires pour l'histoire du Vermandois*, p. 150.)

3. Voici, entre autres témoignages, un extrait du rapport de l'ingénieur Lenin qui, en 1638, visita Vermand; nous le reproduisons d'après M. Gomart, *Études Saint-Quentinoises*, t. IV, p. 97, note 1) : « Quant à ce que l'on veut dire que Vermand était une ville, c'est un abus. En l'année 1638, le cardinal de Richelieu étant en cette ville de Saint-Quentin, je fus envoyé pour reconnoître la place, que l'on lui avoit persuadé être un lieu propre à fortifier et à servir à arrêter les courses des ennemis; et là je trouvai que la terrasse, ou rempart, que l'on y voit, étoit un vieux camp des Romains..., et qu'il coûteroit plus à remuer ces terres pour leur donner forme, que de dépense pour faire une fortification toute neuve; ce qui lui fit perdre l'envie du dessein qu'il en avoit formé. Et alors ma curiosité me porta à rechercher pour connoître s'il y avoit eu autrefois quelque muraille de clôture et d'une habitation considérable; mais je n'en trouvai aucune marque, ni vestige. Ce lieu est un véritable camp des Romains. »

remplacé *Augusta Veromanduorum* ou Saint-Quentin, comme chef-lieu de la cité, vers la fin du IVe siècle. Il faut donc nécessairement admettre que le village de Vermand, dont l'existence n'est pas prouvée avant la seconde moitié du XIIe siècle[1], doit à quelque demi-savant du pays son appellation trompeuse, d'origine identique à celles de Vieux-Laon, de Vieux-Reims, de Vieux-Châlons,—données également par les gens du moyen âge à d'anciens *oppida*, — ou aux noms de Vieux-Poitiers, de Vieil-Evreux, de Vieux-Rouen, de Vieille-Toulouse, attribués dès le même temps à d'antiques localités[2].

§ 5. — CIVITAS ATRABATUM.

La cité d'Arras, dont Grégoire ne fait nullement mention, dut subir le même sort que Cambrai pendant le VIe siècle, car depuis l'épiscopat de saint Waast jusqu'en 1095, la *civitas Atrabatum* et la *civitas Camaracensium* ne formèrent qu'un seul diocèse, dont le prélat siégeait à Cambrai[3]. Au reste, ce fait est prouvé par plusieurs témoignages contemporains qui désignent *Victoriacum*, lieu de l'ancien diocèse d'Arras, comme une *villa* des rois de Soissons, Clotaire Ier et Chilperic Ier[4].

LAMBRI, *vicus*. — C'est dans ce village, aujourd'hui Lambres (Nord, arrondissement et canton de Douai), que Chilperic fit ensevelir son frère Sigebert, poignardé par des affidés de Frédegonde à la *villa Victoriacus* (Vitry)[5]. Lambres et Vitry ne sont éloignés que de 7 kilomètres l'un de l'autre.

VICTORIACUS, *villa*. — La *villa Victoriacus*, que Chilperic désigna en 584 comme le lieu où Clotaire, son fils nouveau-né,

1. M. Matton, archiviste du département de l'Aisne, n'a pas trouvé de mention se rapportant authentiquement à Vermand avant 1160 et 1200 (*Dictionn. topogr. du départem. de l'Aisne*, p. 287).

2. Le nom de Vieux-Poitiers date au moins du VIIIe siècle (*Annales Einhardi*, anno 742); celui de Vieux-Châlons figure en 850, dans un diplôme de Charles le Chauve. (E. de Barthélemy, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t, Ier, p. 347.)

3. *Gallia christiana*, t. III, col. 320-322.

4. Voyez plus bas, à l'article VICTORIACUM, *villa*.

5. *Historia Francorum*, l. IV, c. LI.

serait élevé[1], avait été neuf ans auparavant, en 575, le théâtre de l'assassinat de Sigebert, que la reine Frédegonde fit frapper tandis que les sujets de Chilperic élevaient ce prince sur le pavois[2]. Cette *villa*, dont Fortunat parle comme d'une des résidences de Clotaire Ier, vers 535[3], ne doit pas être distinguée de Vitry (Pas-de-Calais, arrondissement d'Arras, chef-lieu de canton), bourg situé sur la Scarpe, à 18 kilomètres est-nord-est d'Arras et à 7 seulement sud-ouest de Lambres, où le roi d'Austrasie reçut la sépulture. Ainsi la position de Vitry concorde non-seulement avec le récit de Grégoire, mais aussi les paroles de Hariulphe, qui, écrivant à la fin du xie siècle, mentionne *Victuriacus, villa publica, quae in suburbano Atrabatensis urbis sita est*, comme le lieu où Sigebert perdit la vie[4].

§ 6. — CIVITAS CAMARACENSIUM.

Grégoire parle de Cambrai sous les noms *Camaracus*[5], *urbs Camaracus*[6], *urbs Cameracensis*[7], et il appelle l'église épiscopale *ecclesia Camaracensis*[8]. Cambrai, conquis par Clodion[9], qui gouverna les Francs de 428 à 448, était au commencement du vie siècle la résidence du roi Ragnacaire, parent de Clovis, lequel fit traîtreusement mettre à mort ce prince, jadis son allié contre Syagrius, et s'empara de son royaume[10].

La position géographique de la *civitas Camaracensium* permet d'attribuer ce territoire, dès l'année 511, au royaume de Soissons. Il fit certainement partie de ce même État après la mort de Clotaire Ier, puisque, en 584, Chilperic se retira à Cambrai avec ses trésors, à la nouvelle d'une alliance conclue entre le roi de Bourgogne et le roi d'Austrasie[11].

1. *Historia Francorum*, l. VI, c. XLI.
2. *Ibid.*, l. IV, c. L; l. V, c. I.
3. *Vita sanctae Radegundis*, l. I, c. III; apud Mabillon, saec. I, p. 320.
4. *Chronicon Centulense*, l. I, c. II.
5. *Historia Francorum*, l. II, c. XLII.
6. *Ibid.*, l. II, c. IX.
7. *Ibid.*, l. VI, c. XLI.
8. *Miracula beati Martini*, l. I, c. X.
9. *Historia Francorum*, l. II, c. IX.
10. *Ibid.*, l. II, c. XXVII et XLII.
11. *Ibid.*, l. VI, c. XLI.

§ 7. — CIVITAS TURNACENSIUM.

La ville de Tournai (Belgique, province de Hainaut) est mentionnée dans l'*Historia Francorum* sous le nom de *Tornacus*[1]; son territoire y est nommé *pagus Tornacensis*[2], et ses habitants *Tornacenses*[3].

Elle passe pour avoir été la résidence royale de Clovis avant 486, et à bon droit, ce semble, puisque le tombeau du roi Childeric, père de ce prince, y fut découvert en 1653. A la mort de Clovis, elle fit partie du royaume de Soissons, car Clotaire I[er] confirma en 532 l'élection de saint Médard, déjà évêque de Noyon, à l'évêché de Tournai;[4] c'est de cet événement que date l'union des deux diocèses, qui, bien que n'étant contigus, restèrent cependant soumis à l'autorité d'un même prélat jusqu'en 1146[5].

Lors du partage de 561, Tournai fut certainement attribué au nouveau roi de Soissons, Chilperic, qui, redoutant en 575 une alliance entre Sigebert et Gontran, vint chercher un abri sous les murs de cette ville[6], où nous retrouvons sa veuve, Frédegonde, en 591[7].

§ 8. — CIVITAS BELLOVACENSIUM.

La *civitas Bellovacensium*, dont le nom ne paraît en aucun des écrits de Grégoire, fut comprise, lors du partage de 511, dans le royaume de Paris, si l'on s'en rapporte à l'obituaire de Saint-Lucien de Beauvais, qui mentionne «le roi Childebert, fils de Clovis», comme le premier fondateur de ce monastère[8].

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. LI; l. V, c. XXIII.
2. *Ibid.*, l. V, c. L.
3. *Ibid.*, l. X, c. XXVII.
4. Ratbod, *Vita sancti Medardi* (apud Bolland., t. II Junii, p. 90).
5. *Gallia christiana*, t. III, col. 211-212.
6. *Historia Francorum*, l. IV, c. LI. — En 580, Chilperic exila la femme de Leudastès, comte de Tours, *in pagum Tornacensem* (*ibid.*, l. V, c. L).
7. *Ibid.*, l. X, c. XXVII.
8. Louvet, *Histoire du Beauvoisis*, t. II, p. 132. — Comme l'observe l'abbé de Foy (*Notice des diplômes relatifs à l'histoire de France*, t. I[er], p. 44), il faut sans doute distinguer l'établissement du monastère de Saint-Lucien et la fondation de l'ancienne église, consacrée à saint Pierre et à saint Lucien, sur les ruines de laquelle Chilperic fit élever une

En 561, Beauvais fut encore attribué au nouveau roi de Paris, car la division par tiers, entre les héritiers de Charibert, de la fraction de cette cité connue sous le nom de Ressontois[1], porte évidemment la marque du partage de 567, qui morcela également plusieurs autres cités du royaume parisien, telles que Senlis, Paris et Chartres. Ainsi, dans cette hypothèse, le diplôme de Chilperic pour l'abbaye de Saint-Lucien, qui prouve la possession de Beauvais, et sans doute de la plus grande partie de son diocèse par le roi de Soissons, ne pourrait être antérieur à l'année 567[2].

ROSSONTENSE. — Le *Rossontense*, ou territoire de *Rossontus*, figure dans le traité d'Andelot de 588 : « Le roi Gontran, y est-il dit, recevra le tiers que le roi Childebert possède *in Rossontensi*, comme compensation du tiers qui lui revient de la cité de Senlis[3]. » On s'est beaucoup occupé, depuis le XVIIe siècle, de déterminer l'emplacement du *Rossontense*, et, bien que le nom de Ressons, transcription française de *Rossontus*, fût assez répandu dans les départements du nord de la France, les érudits n'hésitent guère qu'entre deux solutions : les uns tenant pour Ressons-le-Long (Aisne, arrondissement de Soissons, canton de Vic-sur-Aisne), village dont le nom, suivant Adrien de Valois, attesterait qu'il fut autrefois plus important qu'au XVIIe siècle[4]; les autres préférant Ressons-sur-le-Matz (Oise, arrondissement de Compiègne, chef-lieu de canton)[5].

Nous adoptons pleinement cette dernière opinion dont M. Jules

nouvelle basilique. Quelle que soit la valeur de la mention que l'obituaire de Saint-Lucien consacre à Childebert Ier, il est à peu près certain que la cité de Beauvais ne pouvait pas appartenir à Clotaire Ier, car elle est enfermée entre le territoire de Rouen et celui d'Amiens, qui l'un et l'autre dépendaient alors du royaume de Paris.

1. Voyez plus bas, l'article ROSSONTENSE.

2. Ce diplôme, encore publié tout récemment par M. G. Pertz (*Diplomata Imperii*, t. Ier, p. 12-13), est ordinairement attribué aux années 561-584.

3. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.

4. *Notitia Galliarum*, p. 480. — L'explication du surnom de Ressons-le-Long, donnée par Valois, est inexacte. Cette épithète désigne simplement des villages construits en longueur : tels sont, outre Ressons, Silly-le-Long, Suippe-la-Longue, etc.

5. L'une des raisons qui paraissent avoir généralement déterminé à placer le *Rossontense* dans l'ancienne Picardie est certainement le voisinage du Senlisien : Valois lui-même fait remarquer que Ressons est situé à treize lieues de Senlis.

Desnoyers a été de nos jours le plus éloquent interprète[1]. Ressons-sur-le-Matz est mentionné dans un écrit du VII[e] siècle comme voisin de l'Aronde[2], qui coule à 6 kilomètres de ce village, et le choix qu'on en fit comme chef-lieu d'un des doyennés du diocèse de Beauvais est certainement l'une des meilleures preuves de son importance dans les premiers siècles du moyen âge. La désignation *decanatus de Rossontisso*, c'est-à-dire non plus de Ressons, mais du *Rossontois*, que donnent d'anciens pouillés[3], fortifie singulièrement, à notre avis, la thèse soutenue par M. Desnoyers, et l'on ne doit pas hésiter à placer le *Rossontense* du traité d'Andelot à l'extrémité nord-est de la *civitas Bellovacensium*.

On ne mentionnera donc que pour mémoire deux opinions particulières qui actuellement ne paraissent point avoir chance de rencontrer d'adhérents. La première est celle de Jacobs, proposée en vertu du principe, erroné selon nous, que la présence, dans une même contrée, de plusieurs localités de noms rapprochés par la forme, rappelle fréquemment le souvenir d'un *pagus*, voire même d'un ancien peuple gaulois[4] : notre savant devancier estime que Ressons-sur-le-Matz, au diocèse de Beauvais, et Ressons-le-Long, au diocèse de Soissons, indiquant l'un et l'autre l'emplacement du *Rossontense*, ce pays était placé à cheval sur les deux diocèses[5]. La seconde opinion, dont la paternité appartient à l'abbé Lebeuf[6], place le *Rossontense* à Rousson (Yonne). Mais outre que ce lieu ne paraît jamais avoir été le chef-lieu d'une circonscription quelconque, il est permis d'affirmer aujourd'hui, d'après les formes du nom de Rousson au XII[e] siècle, que cette dénomination était originairement *Rossomagus*[7].

1. Desnoyers, *Topographie ecclésiastique de la France*, p. 507-510.
2. « Rossontus juxta Aronnam fluvium. » (*Vita sancti Amandi* c. XXIII, apud Mabillon, saec. II, p. 718.)
3. Desnoyers, *Topographie ecclésiastique de la France*, p. 489.
4. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 67.
5. *Ibid.*, p. 146, et la carte qui accompagne le volume.
6. *Dissertation dans laquelle on recherche depuis quel temps le nom de France...*, p. 70.
7. Rousson est appelé *Rossem* en 1156 et *Rossom* en 1174 (Quentin, *Dictionn. topogr. du déppar. de l'Yonne*, c. CX). La présence de l'*m* finale à la place de l'*n* actuelle montre que la forme latine de ce nom était alors *Rossomum*, altération franque de

§ 9. — CIVITAS SILVANECTENSIUM.

Silvanectis[1] (Senlis) et le *territorium Silvanectense*[2], autrement dit *urbs Silvanectensis*[3], sont nommés l'un et l'autre dans l'Histoire des Francs.

En 561, la cité de Senlis fut comprise dans le lot assigné à Charibert, roi de Paris, et déjà, sans doute, le partage de 511 l'avait attribué à Childebert, dont le siége royal était également Paris. Mais, après la mort de Charibert, elle fut divisée par tiers entre les héritiers de ce prince[4]. Cet état de choses ne semble pas avoir duré plus de huit années, car après le meurtre de Sigebert, Chilperic s'empara probablement de la totalité du Senlisien, qui confinait à la cité de Soissons, de même qu'il se rendit alors seul maître du Parisis, jadis partagé entre les trois rois francs : la présence de l'évêque de Senlis, Mallulf, dans le voisinage de Chelles, au moment où le roi de Soissons tombait sous le poignard des assassins, en 584, le soin que ce prélat prit des funérailles du défunt[5], semblent indiquer en effet que Senlis obéissait alors au mari de Frédegonde.

A la faveur de la minorité du jeune héritier de Chilperic, Childebert II, fils de Sigebert, replaça sous son autorité quelques-uns des territoires qui lui avaient été enlevés par son oncle. Il s'empara sans doute alors de la cité de Senlis tout entière, dont la possession lui fut assurée par le traité d'Andelot (587), à la condition que le tiers austrasien du Ressontois appartiendrait à Gontran, en échange du tiers bourguignon de Senlis[6].

Rossomagus, comme *Noviomum* et *Rotomum* sont des altérations de *Noviomagus* et de *Rotomagus*.

1. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.
2. *Ibid.*, l. VI, c. XIV.
3. *Ibid.*, l. IX, c. XX.
4. *Ibid.*, c. XX.
5. *Ibid.*, l. VI, c. XLVI.
6. *Ibid.*, l. IX, c. XX. — Le traité d'Andelot n'est pas cependant des plus clairs en ce qui concerne le Senlisien. Il y est dit d'abord que Childebert retiendra désormais en sa puissance les deux tiers de Senlis : « Pari conditione civitates Meldis, et duas portiones de Silvanectis..., domnus Childebertus rex cum terminis a praesenti die suae vindicet potestati » ; tandis que, plus loin, le tout est concédé à ce même prince : « Simili modo convenit, ut Silvanectis domnus Childebertus in integritate teneat, et quan-

§ 10. — CIVITAS AMBIANENSIUM.

La donation de *Megium* (le Mesge, Somme, arrondissement d'Amiens, canton de Picquigny) faite à l'église d'Amiens par le roi Childebert[1], est une preuve que la *civitas Ambianensium* fut comprise en 511 dans le royaume de Paris et non dans celui de Soissons. Nous ne savons si, lors du partage de 561, cette cité appartint d'abord au nouveau roi de Paris, Charibert, mais il est certain qu'elle fut depuis possédée par Chilperic : en effet, la reine Frédegonde usa de son influence pour faire appeler saint Évroul à la direction du monastère de Saint-Fuscien, situé dans le faubourg d'Amiens[2].

Grégoire parle d'Amiens à propos d'un oratoire élevé à la porte de ville (*in porta Ambianensi*), auprès de laquelle saint Martin avait jadis donné une partie de son manteau à un pauvre. Cet oratoire, dédié au vénérable prélat et desservi à la fin du VIe siècle par de pauvres religieuses dont le monastère est qualifié *cellula*[3], fut connu depuis sous le nom de Saint-Martin aux Jumeaux[4] ; son emplacement était occupé au temps de Ruinart par le couvent des Célestins[5]. Une inscription placée sur une colonne, au milieu du chœur de l'église, rappelait le souvenir de l'épisode le plus populaire de la Vie de saint Martin ; elle a

tum tertia domni Guntchramni exinde debita competit, de tertia domni Childeberti, quae est in Rossontensi, domni Guntchramni partibus compensetur. » Gontran ne se souvient cependant que de la première de ces clauses, lorsque, en 588, il se plaint à Grégoire, alors ambassadeur du roi Childebert, de ce que sa part du Senlisien ne lui a pas été rendue : « Pars mea de urbe Silvanectensi non redditur » ; ce à quoi l'envoyé du roi d'Austrasie répond par l'offre d'un partage immédiat du pays litigieux : « Si ad divisionem Silvanectensem vis mittere, non tardetur. » (*Ibid.*)

1. Voyez plus haut, page 109, note 1.

2. *Vita sancti Ebrulfi*, apud Mabillon, saec. I, p. 367. On attribue cet écrit au Xe siècle.

3. *Miracula beati Martini*, l. Ier, c. XVII. — Sur le passage de saint Martin à Amiens et la fameuse anecdote à laquelle Grégoire fait ici allusion, voyez Sulpice Sévère, *Vita sancti Martini*, § 2.

4. « Ecclesia sancti Martini preciosissimi confessoris Christi, que dicitur ad Gemellos, que etiam honorifice fundata est in eadem parte nostre civitatis eodemque loco in quo predictus confessor Christum in specie pauperis clamidis sue parte vestivit. » (Charte de 1145 transcrite au Cartulaire de Saint-Martin aux Jumeaux, fo 2 ro : ce cartulaire fait partie des Archives départementales de la Somme.)

5. Ruinart, *Gregorii episcopi Opera omnia*, col. 1019, note *a*.

été renouvelée de nos jours par les soins de la Société française d'archéologie, au palais de justice, qui remplace l'ancienne maison célestine.

§ 11. — CIVITAS MORINORUM.

Il n'est pas question de la *civitas Morinorum* dans les écrits de l'évêque de Tours, mais seulement de ses habitants, les *Tarabennenses*, ainsi nommés de Thérouanne, le chef-lieu des Morins.

Les *Tarabennenses*, qui obéissaient à Chilperic, circonvinrent en 577 Mérovée, fils de ce prince, en lui promettant d'abandonner son père et de se soumettre à lui s'il voulait se rendre dans leur pays : ils le déterminèrent ainsi à quitter la retraite où il se dérobait à la colère paternelle. On sait ce qui arriva : Mérovée, emprisonné dans une maison pour être livré à Chilperic, préféra la mort à la captivité et se fit tuer par un de ses familiers[1].

La *civitas Morinorum* avait déjà dû faire partie du premier royaume de Soissons sous Clotaire Ier. A la fin du VIe siècle, elle était sans doute comprise dans le duché de Dentelin, que Clotaire II fut contraint de céder en l'an 600 au roi d'Austrasie.

§ 12. — CIVITAS BONONIENSIUM.

La *civitas Bononiensium*, qui peut-être avait déjà le même évêque que la *civitas Morinorum*, n'est pas mentionnée par Grégoire.

Ce que l'on sait du partage de la *Francia* sous les quatre fils de Clovis, en 511, ne permet pas de placer Boulogne dans un autre royaume que celui de Clotaire Ier; cependant on a attribué à cette ville des triens de Théodebert Ier, portant les lettres BO[2], qu'il aurait sans doute été plus à propos d'attribuer à la ville de

1. *Historia Francorum*, l. V, c. XIX.
2. Voillemier (*Les premières monnaies d'or mérovingiennes et spécialement de quelques monnaies mérovingiennes*, dans la *Revue numismatique française*, année 1841, p. 91 et suiv.). — Ch. Lenormant, *Lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments numismatiques de la série mérovingienne :* lettre II, *Monnaies de Théodebert, roi d'Austrasie*, dans le même recueil, année 1848.

Bonn, dont certaines monnaies des rois mérovingiens et de Charlemagne portent le nom sous la forme BONA[1]. Il n'est pas moins probable que la *civitas Bononiensium* fit aussi partie, après 561, du royaume de Chilperic, le nouveau roi de Soissons, et que, comprise, à la fin du VI[e] siècle, dans le *ducatus Dentelini*, elle fut jointe avec ce gouvernement au royaume d'Austrasie en l'an 600.

§ 13. — CIVITAS LUGDUNI CLAVATI.

La ville de Laon, désignée sous le nom d'*urbs Lugduni Clavati*[2], est également appelée *Lugdunum Clavatum* par les autres textes de l'époque mérovingienne[3]. Ancien castrum dépendant de Reims, elle dut son élévation au rang de cité à l'établissement de son évêché par saint Remi, vers l'an 500[4].

S'il était certain qu'un monogramme, formé des lettres LV qui se lit sur des monnaies de Théodebert I[er], représentât le nom LVGDVNO, il faudrait certainement y voir la marque de Laon, préférablement à celle de Lyon[5] qui, au temps où furent frappées ces monnaies, obéissait certainement à Childebert : dans ce cas, il faudrait rattacher Laon au premier royaume d'Austrasie, dont Reims était l'une des villes les plus importantes. Mais comme le sens de ce monogramme n'est rien moins que douteux, nous avons, par suite de considérations topogra-

1. A. de Barthélemy, ***Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes***; n° 125. — Le même, ***les Monnaies de Charlemagne***, dans le ***Charlemagne***, de M. A. Vétault, p. 501.

2. ***Historia Francorum***, l. VI, c. IV.

3. Valois (*Notitia Galliarum*, p. 290) cite divers documents du VI[e] et du VII[e] siècle : le V[e] concile d'Orléans, la Vie de saint Fursy, la Vie de saint Faron, qui donnent à Laon le nom de ***Lugdunum Clavatum;*** d'autres, la Vie de sainte Salaberge, la Vie de saint Eustase, l'appellent simplement ***Lugdunum.*** On trouve encore ***Lugdunum Clavatum*** chez un des continuateurs de Frédegaire (c. XCVII), et dans les souscriptions du concile de Clichy de 615, sous la forme ***civitate Lugdono Glavatu*** (Amort, ***Elementa juris canonici***, t. I[er], p. 363). ***Laudunum*** ne paraît qu'à l'époque carolingienne, chez Eginhard, Hincmar, Flodoard, etc.

4. Flodoard, ***Historia Remensis ecclesiae***, l. I, c. XIV.

5. Voillemier et Ch. Lenormant, cités plus haut, page précédente, note 2. — Lenormant attribue à Laon d'autres monnaies de Théodebert I[er] au monogramme formé des lettres LAV accompagnées d'un C avec point; mais cette opinion n'est pas non plus acceptable, puisque Laon se nommait alors ***Lugdunum*** et non ***Laudunum.***

phiques, placé Laon dans le royaume de Soissons pour la période qui s'étend de 511 à 558.

Lugdunum Clavatum fit partie du royaume d'Austrasie après 561 : c'est dans les murs de cette ville que Lupus, duc de la Champagne austrasienne, mit sa femme en sûreté, lorsque les menaces d'Ursion et de Bertefred le contraignirent à chercher un refuge auprès du roi Gontran[1].

1. *Historia Francorum*, l. VI, c. IV.

CHAPITRE X

LA VIENNOISE

(PROVINCIA VIENNENSIS).

§ 1. — METROPOLIS CIVITAS VIENNENSIUM.

Vienne porte, chez Grégoire, les noms de *Vienna*[1], *civitas Vienna*[2], sa circonscription ceux d'*urbs Viennensis*[3] et de *territorium Viennense*[4]; ses habitants celui de *Viennenses*[5].

Ce que notre auteur nous apprend des maîtres successifs de cette ville se réduit à trois faits. En 392, l'empereur Valentinien II résidait à Vienne dans son palais[6]. Un peu plus d'un siècle après, Vienne était la capitale de l'un des rois bourguignons, Godegisil, qui y fut assiégé en 501 par Gondebaud, son frère; celui-ci s'empara de la ville, et Godegisil, réfugié dans l'église des hérétiques (*ecclesia haereticorum*), y fut tué ainsi que l'évêque arien, tandis que ses auxiliaires de race franque se retiraient dans une tour d'où ils furent envoyés en exil à Toulouse, auprès du roi Alaric[7]. En 524, la *civitas Viennensium* faisait encore partie du royaume bourguignon, et ce fut sur son territoire, à Vézeronce, que Clodomir trouva la mort en combattant Godemar[8].

A partir de ce moment, l'historien des Francs ne dit plus un mot qui puisse aider à rétablir la suite des souverains qui régnèrent sur Vienne; mais la présence de Julien, évêque de cette

1. *Historia Francorum*, l. II, c. IX et XIII. — *Miracula beati Juliani*, c. I et II.
2. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXIII.
3. *Ibid.*, l. II, c. XXXIV; l. III, c. VI. — *Miracula beati Juliani*, c. I.
4. *Miracula beati Martini*, l. II, c. XVIII.
5. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXIV. — *Miracula beati Juliani*, c. XXX.
6. *Historia Francorum*, l. II, c. IX.
7. *Ibid.*, c. XXXIII.
8. *Ibid.*, l. III, c. VI.

ville, au concile réuni à Orléans en 533 par les fils de Clovis, prouve que Vienne était passée dès cette époque de la domination bourguignonne sous la domination franque. L'un des successeurs de Julien, Hesychius, ayant pris part au synode austrasien de Clermont en 549, il semble en résulter que la *civitas Viennensium* fit d'abord partie du royaume d'Austrasie, et que les années de règne de Clotaire Ier à Vienne, où ce prince fut obéi pendant neuf ans au moins[1], commencèrent en 549 au plus tôt, en 553 au plus tard : le roi de Soissons se serait donc emparé de Vienne au détriment de son petit-neveu, Théodebald, jeune prince maladif[2].

L'évêque de Vienne assista aux conciles réunis par le roi Gontran de 567 à 585 ; c'en est assez pour démontrer que le partage de 561 attribua la *civitas Viennensium* au nouveau royaume d'Orléans ou de Bourgogne.

SANCTI FERREOLI BASILICA. — Grégoire, allant à Lyon, passa par Vienne, où il voulait prier sur le tombeau de saint Ferréol, qui renfermait, outre le corps de ce martyr, la tête de saint Julien, recueillie, après le supplice du patron de Brioude, par Ferréol, son ami, Viennois comme lui. Selon ce que le gardien du sanctuaire (*aedituus*) rapporta à notre historien, la basilique de Saint-Ferréol avait été bâtie par les anciens au bord du Rhône ; mais le portique qui faisait face au fleuve était près de s'écrouler, miné par les eaux, lorsque l'évêque de Vienne, Mamert, prévint la ruine prochaine de l'édifice en construisant une autre basilique d'une construction élégante et de la même grandeur, où il transféra le corps du martyr[3]. Cette basilique, élevée vers l'an 470[4], était desservie par une congrégation de religieux qui, avec d'autres couvents voisins, faisaient partie des monastères

1. En effet, la charte de fondation du monastère de Saint-André le Bas, de Vienne, est datée de la neuvième année du règne de ce prince : « Anno VIIII, regnante domino Lotario. » (Pardessus, *Diplomata, chartae*, t. Ier, p. 107.)
2. Voyez plus haut, pages 117-118.
3. *Miracula beati Juliani*, c. I-II.
4. Il est question de la translation des reliques de saint Ferréol et de saint Julien par l'évêque Mamert dans une lettre de Sidoine écrite en 474 environ (*Epistola*, l. VII, c. I).

viennois connus sous le nom de *monasteria Grinincensia*[1]. Le couvent de Saint-Ferréol était situé à droite du Rhône[2], sans doute sur la hauteur de Sainte-Colombe (canton de Vienne), le seul point des environs de Vienne où l'on trouve des vestiges qui puissent s'appliquer à un couvent et à la description que saint Avit donne des *monasteria Grinincensia*[3]. Il fut détruit par les Sarrasins au commencement du VIII[e] siècle, et l'évêque Wilichaire transporta alors le corps du bienheureux martyr à Vienne, dans une église qu'il fit construire en l'honneur de saint-Ferréol[4].

VISORONTIA, *locus*. — C'est dans un lieu de la ville de Vienne nommé *Virontia* ou *Visorontia* par les manuscrits de l'*Historia Francorum*, que Clodomir et Théoderic firent leur jonction lors de l'expédition des Francs contre les Bourguignons; c'est là enfin qu'ils livrèrent bataille à Godemar et que Clodomir périt dans la lutte[5].

1. « Erat tunc temporis [circa 540] vir strenuus et Deo placitus, Viennensis ecclesiae pontifex, Cadoldus. Monasteria tam virorum quam sanctimonialium sub sancta professione viventium pia districtione, tam in civitate quam extra muros civitatis, haec praecipua erant quae regebat. Grinianensium (*sic*) coenobia, a sanctis pontificibus urbis fundata, in quorum maximo ossa beatissimi Ferreoli martyris condita venerabantur. Sanctimonialium beatae virginis Columbae triginta monachas habens. Nam Grinianensium loca quadringentos monachos abebant. » (*Vita sancti Clari, abbatis Viennensis*, apud Bolland., t. I Januarii, p. 55.)

2. « Hanc cum pro more quadam die ad oratorium Clarus sequeretur, venerunt ad sanctissimum coenobium ultra Rhodanum, ubi tunc temporis ossa beatissimi Ferreoli martyris quiescebant. » (*Ibid.*)

3. Mermet, *Histoire de la ville de Vienne de l'an 439 à l'an 1039*, p. 73 et 104.

4. « Wilicarius Austreberto, venerabili episcopo Viennae, succedit. Qui ob cladem Sarracenorum, cum esset domus praeclarissima martyrum citra Rhodanum ab eis jam incensa, ossa beati Ferreoli cum Juliani martyris intra urbem transtulit, eisque accelerato opere, non magno pretio ecclesiam construxit, ubi et eorumdem martyrum reliquias reverenter composuit. » (*Adonis chronicon*, ap. *Maxima bibliotheca veterum Patrum*, Lugduni, 1677, t. XVI, p. 804.)

5. *Historia Francorum*, l. III, c. VI; col. 110, note *f* de l'édition Ruinart. — M. Caillemer a récemment publié, sous le titre *Épisodes de l'histoire des Burgondes*, dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*, 3[e] série, t. X, p. 392-420), un travail sur Godemar, où la question de savoir si les Francs furent vaincus ou vainqueurs à Vézeronce est longuement discutée. Aux quelques paroles de Grégoire, l'auteur oppose le récit de l'historien grec Agathias, et s'attache à mettre en relief les contradictions dont la relation de l'évêque de Tours serait remplie, pour conclure contre l'autorité d'un témoignage qui, du reste, ne peut s'imposer en raison du demi-siècle qui le sépare de l'événement. M. Caillemer n'a cependant réussi à prouver qu'une seule chose, à notre avis, c'est que la relation de Grégoire est assez mal composée, littérairement parlant, en ce qui concerne la bataille de Vézeronce.

La leçon *Virontia*, donnée par d'excellents manuscrits de Grégoire, fit d'abord songer à placer le champ de bataille près de Voiron (Isère, arrondissement de Grenoble, chef-lieu de canton)[1]; mais cette identification n'est pas acceptable en raison de la terminaison féminine *ontia* du nom latin, qui, en français, devrait se transformer en *once ;* aussi n'est-il pas douteux que la leçon *Visorontia*, qu'on retrouve du reste avec une légère variante dans la Chronique de Marius[2], ainsi que dans l'abrégé de l'Histoire des Francs attribué à Frédegaire[3], doive être préférée à *Virontia*, puisqu'on retrouve cette forme presque intacte dans le nom d'un village de l'ancien diocèse de Vienne, Vézeronce (Isère, arrondissement de la Tour-du-Pin, canton de Morestel), où l'on s'accorde généralement, depuis deux siècles, à reconnaître le théâtre d'un des plus fameux épisodes de la lutte franco-burgunde. Il n'est pas sans intérêt, toutefois, de rappeler quelques faits archéologiques qui viennent, s'il en est besoin, corroborer cette attribution.

C'est d'abord l'existence du fameux tumulus de Vézeronce, que les habitants du pays désignent sous le nom de *Molard de Koenne*, comme la sépulture « du roi Argot », et dans lequel les savants du pays ont cru, avec raison peut-être, voir le monument funéraire élevé par les Francs à Clodomir : ce monticule n'a encore été l'objet d'aucune fouille sérieuse[4]. C'est aussi la trouvaille faite aux Ripes de Pillardin, à un kilomètre à l'est de Vézeronce, d'un fort beau casque acquis en 1872 par la ville de Grenoble et que les archéologues dauphinois pensent avoir appartenu à l'un des principaux chefs francs ou bourguignons[5]. C'est encore une inscription tumulaire découverte à Anse, à quelques lieues au nord

1. C'était du moins l'opinion du P. Labbe, rappelée par Valois, qui soutient l'identification avec Vézeronce (*Notitia Galliarum*, p. 615).

2. « Eo anno contra Chlodomerem, regem Francorum, *Viseroncia* praeliavit, ibique interfectus est Chlodomeres. »

3. *Veseroncia* ou *Veserontia* (*Historia Francorum epitomata*, c. XXXVI-XXXVII).

4. Voyez, sur cette éminence factice, un article de M. J. Guillemaud, *Le tombeau du roi Clodomir à Vézeronce*, inséré dans la *Revue archéologique* en 1872, t. XXIII, p. 105-117. — Les hypothèses émises par l'auteur sur le sens du mot *Koenne*, qu'il prend pour un reste de l'allemand *König* = roi, et sur la signification du nom « le roi Argot », ne peuvent guère supporter l'examen.

5. Rapport fait au conseil municipal de Grenoble et cité par M. Caillemer, *Bulletin de l'Académie delphinale*, 3e série, t. X, p. 394, note.

de Lyon, et qui rappelle la mémoire de Villegisil, l'un des braves qui tombèrent sur le champ de bataille de Vézeronce[1].

§ 2. — CIVITAS GENAVENSIUM.

Le nom de Genève, *Geneva* chez César, *Genava* dans l'Itinéraire d'Antonin, *Gennava* dans la Table de Peutinger, revêt chez Grégoire une forme jusqu'alors inconnue : la ville y est nommée *urbs Januba*[2], *civitas Januba*[3], et son territoire *urbs Janubensis*[4]. Est-ce à dire avec Ruinart que les mots *apud Genabensem Galliarum urbem*, qu'on lit dans les *Vitae Patrum*[5], ne sauraient être appliqués à Genève, mais bien à Orléans, dont *Genabum* était le nom primitif[6] ? Nous le croyons d'autant moins que, dans le passage litigieux, il est question des reliques de saint Nizier, évêque de Lyon, portées avec honneur *apud Genabensem urbem*, et que Genève, la ville natale du bienheureux prélat[7], devait être naturellement jalouse de posséder quelques souvenirs de son glorieux enfant. Remarquons en outre que l'évêque de Tours fait rarement de l'archaïsme géographique, tel surtout que celui qui tendrait à déterminer l'emplacement du *Genabum* de César.

Grégoire nous apprend que Genève était, au milieu du v[e] siècle,

1. Cette inscription serait ainsi conçue, si l'on adopte la restitution qui en a été donnée en 1868, par M. Binding (*Das burgundisch-romanische Königreich*, t. I[er], p. 258), et que M. Yahn (*Die Geschichte der Burgundionen und Burgundiens*, t. II, p. 148) juge préférable à celle qui en avait été faite précédemment :

IN HOC TVMV[*lo requi*]
[*es*]CIT BONE MEM[*orie*]
VILLIGISCLVS QV[*i vixit in*]
PACE ANNOS L[.... *in pug*]
NA VESARONCI[*e mortuus*]
EST XI KL·JVLIAS [*Opi*]
[*lione*] $\overline{\text{VC}}$ CON

2. *Vitae Patrum*, c. I, § 5.
3. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXXI.
4. *Vitae Patrum*, c. VIII, § 1.
5. *Ibid.*, c. VIII, § 6.
6. *Gregorii Turonensis Opera omnia*, édit. Ruinart, col. 1190, note.
7. L'origine génevoise de saint Nizier semble résulter du récit de Grégoire. Cet auteur raconte que, peu de mois avant la naissance de saint Nizier, Florentius, son père, ayant été nommé à l'évêché de Genève, son épouse, Artemia, le conjura de ne pas rechercher l'épiscopat de la ville (*episcopatus urbis*), c'est-à-dire de la ville où ils habitaient. (*Vitae Patrum*, c. VII, § 1.)

la résidence de Chilperic Ier, l'un des rois bourguignons[1] ; mais il faut demander à des écrits autres que les siens la série des princes dont cette ville reconnut l'autorité.

On sait par le concile d'Epaone que la *civitas Genavensium* appartenait encore en 507 au roi de Bourgogne, et une inscription de l'an 527 prouve, contrairement à l'opinion des auteurs de la *Gallia christiana*, que ce territoire ne fut pas enlevé aux Bourguignons, en suite des désastres de Sigismond (523)[2]. Childebert fut sans doute celui des rois francs auquel le partage de la Bourgogne, définitivement conquise en 534, attribua Genève[3], qui, après 561, fit partie du royaume de Gontran[4].

§ 3. — CIVITAS GRATIANOPOLITANA.

Urbs Gratianopolitana est le nom sous lequel Grégoire désigne Grenoble et son territoire[5].

Grenoble faisait partie, en 517, du royaume de Bourgogne, comme le prouve la participation de son évêque Victurius au concile d'Epaone, et il y a lieu de croire que, après la conquête définitive de la Bourgogne (534), cette ville échut à Clotaire Ier[6]. A la suite du partage de 561, elle fit partie des États de Gontran; et le Grésivaudan fut défendu, en 574, contre l'invasion lombarde, par Mummolus, que le roi Gontran venait d'élever à la dignité de patrice[7].

1. *Vitae Patrum*, c. I, § 5.
2. Voyez cette inscription, ainsi que la réfutation de l'opinion des Bénédictins, à la page 82 du présent volume.
3. Voyez plus haut, page 82.
4. Salonius, évêque de Genève, assista, en 567 et en 573, aux conciles bourguignons de Lyon et de Paris, et Cariaton, son successeur, à celui de Mâcon, en 581.
5. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLV.
6. Voyez page 82.
7. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLV. — La possession de Grenoble par Gontran résulte aussi de la participation de l'évêque de cette ville aux synodes bourguignons de Lyon (567), Paris (573), Mâcon (581), Lyon (583), Valence (584) et Mâcon (585).

§ 4. — CIVITAS VALENTINORUM.

Valentia, urbs Valentia, telle est l'appellation de Valence dans le seul chapitre où l'évêque de Tours parle de cette ville[1].

Selon la chronique de Prosper Tyro, les campagnes désertes du Valentinois auraient été concédées par le patrice Aetius, en 440, aux Alains, que gouvernait alors Sambidan; mais cette nation fut chassée deux ans plus tard par les anciens habitants du pays[2]. Soumise ensuite par les Bourguignons[3], la *civitas Valentinorum* passa, en 534, de leur domination sous celle des Francs, et entra probablement alors dans le lot de Clotaire Ier[4]. Enfin, en 561 elle fut comprise dans le nouveau royaume de Bourgogne[5].

§ 5. — CIVITAS CEUTRONIUM.

La *civitas Ceutronium*, ou de Tarentaise, comme on lit déjà dans la Notice des cités[6], n'est pas mentionnée dans les écrits de Grégoire. Elle appartenait, au commencement du VIe siècle, à la nation bourguignonne[7] et, rattachée à l'empire franc en 534, elle paraît avoir été d'abord attribuée à Childebert Ier, le roi de Paris[8]. Le partage de 561 la lia au nouveau royaume de Bourgogne, dont Gontran fut le premier souverain[9].

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLV.
2. Voyez plus haut, page 168.
3. Vers 463, suivant toute apparence, en même temps que la *civitas Decensium*. — L'évêque de Valence, Apollinaire, assista aux conciles bourguignons de Lyon en 499 et d'Épaone en 517.
4. Voyez page 82.
5. Le prélat de cette ville, Maxime, prit part, en 567, au synode réuni à Lyon par Gontran; on vit de même son successeur, Ragnoald, aux assemblées tenues par les évêques soumis au roi de Bourgogne en 581 et en 585 à Mâcon, en 583 à Lyon, et en 584 à Valence.
6. « Metropolis civitas Ceutronium, id est Tarentasia. »
7. Sanctius, évêque de Tarentaise, fut l'un des vingt-cinq prélats signataires du concile bourguignon d'Épaone en 517.
8. Voyez page 82.
9. L'évêque de Tarentaise, Martien, assista, en 581, 584 et 585, aux synodes du royaume de Gontran.

§ 6. — CIVITAS MAURIENNA.

Grégoire désigne la ville de Maurienne sous les noms d'*urbs Maurienna* ou de *locus Mauriennensis*. Il raconte qu'une femme de ce lieu nommée Tygris, étant allée visiter le tombeau de saint Jean-Baptiste [à Samarie], en rapporta, après plus de deux années passées en prières, un pouce du précurseur du Christ, qui devint bientôt dans son pays l'objet de la vénération des fidèles; cette relique y excita même les plus vifs désirs des prélats voisins, notamment de l'évêque de Turin, dont Maurienne, au dire de notre auteur, dépendait alors, et qui songea un moment à transporter le précieux souvenir dans son église cathédrale[1].

L'évêque de Tours, qui rappelle ainsi les liens unissant jadis Maurienne au diocèse de Turin, fait assez entendre, par l'expression *urbs Maurienna*, que cette localité était de son temps le siége d'un évêché particulier. C'est effectivement au roi Gontran qu'une ancienne notice, écrite sans doute dans le diocèse de Maurienne, fait honneur de l'établissement de cet évêché, ainsi que de la construction d'une église où furent déposées les reliques rapportées par Tygris[2], l'église de Saint-Jean de Maurienne, dont le nom se substitua plus tard à la dénomination primitive de la ville. La notice qui relate ce fait, bien qu'ancienne, est loin toutefois de remonter au VIe siècle: on y trouve une inexactitude que ne renfermerait pas un récit contemporain; ainsi, Maurienne y est présenté comme un démembrement du diocèse de Vienne[3], et l'érection de son évêché n'aurait eu d'autre motif que la réputation grandissante des reliques. La création du diocèse de Maurienne a une cause toute différente: le pays dont il est composé

1. *De gloria martyrum*, c. XIV.
2. Cette notice a été publiée plusieurs fois; on la trouve notamment dans Ruinart (*Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1342-1343) et dans la *Gallia christiana*, t. XVI, col. 613-614.
3. «Guntramnus rex.. .., legatos suos Moriennam direxit, qui ecclesiam inibi fabricarent....., eamque perfectam episcopo Viennensi, ad cujus dioecesim pertinebat locus, Sancto Isychio sacrare praecepit. » — Notons aussi l'anachronisme qui fait intervenir ici l'évêque de Vienne Hesychius, dont la mort est antérieure de plusieurs années à l'avénement de Gontran au trône.

faisait originairement partie de la Ligurie et de l'évêché de Turin, et il fut cédé au roi Gontran, en 574, par les Lombards, à la suite de l'irruption malencontreuse de ce peuple en Provence, en même temps que Suse et Aoste[1]. Cette dernière ville, déjà siége d'un évêché particulier, fut rattachée à la province ecclésiastique de Vienne, et l'on forma avec Maurienne et Suse, qui ne pouvaient rester soumises à un évêque étranger, un nouveau diocèse[2]. On a donc eu tort, sans doute, de rapporter au début du règne de Gontran, c'est-à-dire à l'an 562 [3] environ, l'érection de cette nouvelle circonscription ecclésiastique, dont le second évêque, Hiconius, figure en 581 et en 585 aux conciles bourguignons réunis à Mâcon.

Vers l'an 600, Ursicin, évêque de Turin, se plaignit au pape Grégoire le Grand de ce qu'on lui avait ravi une portion de son diocèse pour en former un nouvel évêché, dans lequel il faut reconnaître certainement l'évêché de Maurienne. Cette réclamation fut transmise par le souverain pontife à Syagrius, évêque d'Autun, ainsi qu'à Théodebert II et à Théoderic II, fils et successeur de Childebert[4] ; mais elle ne fut suivie d'aucun effet.

1. « Defuncto Clep ipsorum [Langobardorum] principe, duodecim duces Langobardorum duodecim annis sine regibus transigerunt, ipsoque tempore, sicut supra scriptum legitur, per loca in regnum Francorum proruperunt; pro ea praesumtione in compositione Augustam et Siusium civitates cum integro illorum territorio et populo, partibus Guntchramni tradiderunt. » (*Fredegarii Schol. Chronicum*, c. XLV.)

2. « Ad quam ecclesiam Morigennensium, ubi beati Johannis Baptistae reliquias posuerat, Seusiam civitatem jamdudum ab Italis acceptam cum omnibus pagensibus ipsius loci subjectam fecit, et, consensu etiam Romani pontificis, Viennensi ecclesiae jure perenni, episcopum civitatis et vici Maurigennae subditum esse decrevit. » (Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1343.) — Cf. la Vie de sainte Tygris, apud Bolland., t. V Junii, p. 73-75. — Nous avons cité plus haut (pages 73-75, note 26) une interpolation de Notice des cités où la fondation de Maurienne est attribuée au roi Gontran : « Civitas Morienna a Guntranno, rege Burgundionum, constructa. »

3. *Gallia christiana*, t. XV, col. 612. — La création de l'évêché pourrait même être rapportée à l'an 579, si l'on était certain que le concile de Chalon, où la susdite notice fait ordonner Felmasius comme premier évêque de Maurienne, ne doit pas être distingué du synode que Gontran assembla dans cette même ville en 579. (*Historia Francorum*, l. V, c. XXVIII.)

4. « Perlatum siquidem ad nos est dilectissimum fratrem nostrum Urcisinum, Taurinae civitatis episcopum, post captivitatem et depraedationem quam pertulit, grave in parochiis suis, quae in Francorum sitae terminis perhibentur, praejudicium pertulisse : denique ut alter illic contra ecclesiastica statuta, nullo ejus crimine deposcente, constitueretur antistes. » (Lettre du pape Grégoire Ier à Syagrius, évêque d'Autun, apud Bouquet, t. IV, p. 28.)

SIGUSIUM, *urbs*. — C'est aujourd'hui la petite ville de Suse, en italien *Susa* (Italie).

Lors de la déroute des Lombards qui, en 574, venaient d'envahir pour la seconde fois la Provence, Sisinnius, maître de la milice de l'empereur de Constantinople, résidait dans cette ville[1]; toutefois, au dire de Frédegaire, ce serait les Lombards qui, vers cette époque, l'auraient cédée à Gontran[2]. Ce prince, nous venons de le dire, établit un nouvel évêché pour les vallées de Suse et de Maurienne, qui jusque-là avaient été complétement étrangères à la Gaule. Le mot *urbs* employé par Grégoire pour qualifier Suse prouve que, dès le début de la domination franque dans cette contrée, le nouveau diocèse comptait deux chefs-lieux, ce qu'expriment fort clairement, du reste, certains manuscrits de la Notice des cités[3] et la qualification d'évêque de Suse et de Maurienne que le titulaire du siége épiscopal portait encore au IXe siècle[4].

§ 7. — CIVITAS AUGUSTA.

Grégoire ne mentionne pas Aoste (*Augusta Praetoria*), que Frédegaire dit avoir été unie au royaume de Bourgogne vers 574, à la suite de la cession que les Lombards firent de cette ville et de Suse au roi Gontran[5]. Le diocèse d'Aoste fut rattaché dès lors à l'église des Gaules, et placé d'abord dans la province de Vienne, puis dans celle de Tarentaise[6].

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLV.
2. *Fredegarii Scholastici Chronicum*, c. XLV.
3. « Civitas Seutium et vicum Morienna », telle est la leçon que donne un de ces manuscrits (voyez plus haut, page 189, note 2 *a*).
4. En 887, Asmond est qualifié « Secusinae civitatis vel Maurianorum episcopus » (*Gallia christiana*, t. XVI, col. 619.)
5. *Fredegarii Scholastici Chronicum*, c. XLV.
6. Après le rétablissement de Tarentaise en qualité de métropole, ce qui eut lieu sous le règne de Charlemagne.

CHAPITRE XI

LA PROVINCE D'ARLES

(PROVINCIA ARELATENSIS).

§ 1. — CIVITAS ARELATENSIUM.

Arles figure dans les écrits de Grégoire sous les noms d'*Arelas*[1] et d'*urbs Arelatensis*[2]. Cette dernière dénomination s'applique quelquefois aussi au territoire dont Arles était le chef-lieu[3], tandis que les mots *Provincia Arelatensis* désignent une circonscription plus vaste, différente cependant de la province ecclésiastique, et répondant, selon toute apparence, à la partie du royaume de Gontran, ou second royaume de Bourgogne, qui n'avait pas fait partie des États du roi bourguignon, Sigismond[4].

Vers 480, Euric, roi des Wisigoths, étendait sa domination sur le pays conquis entre le Rhône, la Durance, les Alpes et la Méditerranée[5]; mais cette contrée, Arles notamment, devint, pendant la jeunesse de son successeur, Alaric, la proie des Bourguignons. On peut induire ce fait de la présence du métropolitain de la *provincia Arelatensis*, Aeonius, au colloque religieux qui se tint vers 499, à Lyon, entre les évêques ariens et les évêques orthodoxes, en présence du roi Gondebaud[6]. Peu de temps, toutefois, après cet événement, Arles était de nouveau occupé par les Wisigoths, et saint Césaire, successeur d'Aeonius,

1. *Historia Francorum*, l. II, c. VII.
2. *Ibid.*, l. IV, c. XXX; l. IX, c. XXX. — *De gloria martyrum*, c. LXXVIII.
3. *Historia Francorum*, l. I, c. XXXII; l. III, c. XXIII. — *De gloria martyrum*, c. LXVIII.
4. Voyez, sur cette province, la page 191.
5. Jordanès, *De rebus geticis*, c. XLVII, cité plus haut, page 45.
6. D'Achery, *Spicilegium*, édit. in-4°, t. V, p. 110.

paraissait au concile d'Agde, en 506, en compagnie des autres prélats du royaume d'Alaric.

Arles, attaqué en 508 et en 510 par les Francs unis aux Bourguignons, fut défendu par les Ostrogoths, dont le roi était tuteur d'Amalaric, fils et successeur d'Alaric[1]. Il échappa ainsi aux convoitises bourguignonnes, et reconnut dès ce moment l'autorité du grand Théoderic, qui en confia le gouvernement à Aram, l'un de ses ducs[2].

La durée de la domination ostrogothique à Arles n'est pas établie seulement par le concile qui s'y tint en 524, et auquel assistaient les évêques de Gaule, sujets de Théoderic; elle est aussi attestée par la présence de saint Césaire aux synodes ostrogoths réunis à Carpentras en 527 et à Orange en 529. Vers 534, et du vivant même du roi d'Austrasie Théoderic, Théodebert, le fils de ce prince, s'empara sans doute momentanément de la métropole provençale, car Grégoire rapporte que « les Goths avaient envahi la ville d'Arles dont Théodebert détenait des otages[3] ».

Lorsque la cession de la Provence par Vitigès, en 537, eut uni définitivement cette contrée à l'empire franc, Arles ne fut pas attribué au roi d'Austrasie; il fut compris dans le lot du roi de Paris, Childebert, qui, en 546, demanda au souverain pontife le pallium pour Aurélien, évêque d'Arles[4].

Après 561, la *civitas Arelatensium* fit partie du royaume de Gontran. Ce prince eut à la défendre, en 566, contre les entreprises de son frère, Sigebert[5], puis, en 585, contre les Wisigoths, qui, pour se venger de la dévastation que l'armée du roi de Bourgogne avait faite en Septimanie, envahirent et pillèrent une seconde fois la Provence arlésienne en 589[6].

Les renseignements que les ouvrages de Grégoire fournissent sur la topographie ecclésiastique de la ville d'Arles sont presque nuls. Le simple énoncé du monastère arlésien où Gontran re-

1. Voyez plus haut, pages 52 et 53.
2. *De gloria martyrum*, c. LXXVIII.
3. *Historia Francorum*, l. III, c. XXIII.
4. Voyez plus haut page 113.
5. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXX.
6. *Ibid.*, l. IX, c. VII.

légua Théodechilde, l'une des femmes du feu roi Charibert[1], ne permet pas d'en rechercher l'emplacement. Il n'y a donc, relativement à Arles, qu'un seul texte réclamant notre attention, celui où l'évêque de Tours mentionne le lieu du martyre et le tombeau de saint Genès[2].

Il semble que l'évêque de Tours distingue le lieu du supplice de saint Genès de celui de sa sépulture. « Au lieu où le saint fut décollé, dit Grégoire, il croît un arbre de l'espèce du mûrier, dont les malades tirent de grands soulagements, grâce à l'intercession du martyr » ; et, quelques lignes plus loin, notre auteur, parlant du tombeau de saint Genès, rapporte que les barreaux en furent maintes fois forcés par les Lombards et autres envahisseurs. Cette distinction est, du reste, en parfait accord avec ce qu'on lit dans une Vie du saint écrite, paraît-il, au v[e] siècle.

Selon cet ouvrage, Genès, ayant traversé le Rhône à la nage pour échapper à ses bourreaux, fut atteint par eux et immédiatement mis à mort. Les fidèles transportèrent alors ses restes sur la rive opposée, afin que les deux côtés du fleuve fussent sanctifiés, celui-ci par le corps, celui-là par le sang du martyr[3]. La question doit donc être posée de cette manière : Quel fut, dans cette sorte de partage, le lot de la rive gauche? Quel fut celui de la rive droite?

Remarquons ici, d'après l'hagiographe, qu'au temps de la passion de saint Genès, la ville n'était pas encore double comme elle le fut au IV[e] siècle[4]. De même qu'aujourd'hui, Arles s'étendait seulement sur la rive gauche du Rhône. Or, Genès fuyait évidemment de la ville, et les chrétiens, en opérant la translation de son corps, obéirent sans doute au désir de le rapprocher de leurs demeures. Ce serait donc sur la rive droite que le martyr aurait souffert pour la foi chrétienne, et la chapelle de « Saint-Genest », indiquée par Cassini à peu de distance au sud de Trinquetaille et non loin du Rhône, rappellerait sans doute le

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXVI.
2. *De gloria martyrum*, c. LXVIII et LXIX.
3. *Acta sanctorum*, t. V Augusti, p. 135.
4. Valois (*Notitia Galliarum*, p. 38-39) établit ce fait à l'aide de la Vie de saint Genès attribuée par les manuscrits à saint Paulin de Nole.

lieu précis où s'accomplit cet événement. Quant au tombeau et à l'église à laquelle il donna naissance, il ne paraît en rester aucun souvenir sur la rive gauche du fleuve.

On trouve, chez Grégoire, une curieuse mention du pont de bateaux qui, suivant Ausone[1] (IVe siècle) et saint Hilaire d'Arles[2] (Ve siècle), reliait les deux villes jumelles[3]; il se rompit le jour même de la fête de saint Genès, et faillit ainsi causer la mort d'un grand concours de population qui s'était rendu à la solennité[4].

LAPIDEUS CAMPUS. — « Amon, l'un des ducs des Lombards, subjugua, dit Grégoire, la Province arlésienne avec les villes environnantes, et, s'avançant jusqu'au champ de pierres (*usque ipsum lapideum campum*) qui avoisine Marseille, il enleva du pays tous les hommes et tous les troupeaux[5]. » Il n'est pas permis de méconnaître, dans cette phrase relative à l'invasion lombarde de 574, la mention de la Crau, ce champ de pierres qui, compris entre les Alpines, la mer, le Rhône, le canal de Martigues et l'étang de Berre, mesure plus de 20 000 hectares, et que les écrivains de l'antiquité classique désignent toujours sous un nom commun analogue à *campus lapideus*[6]. Le nom moderne, la Crau, en patois *Craou*, n'a pas une signification différente dans les dialectes du sud-est de la France.

UGERNUM, *castrum Arelatense*. — Le château d'*Ugernum*, au territoire d'Arles, fut dévasté en 585 et en 589 par les Goths, qui se vengèrent ainsi de la double expédition des Francs en Septimanie[7]. Déjà connue de Strabon, qui la place entre Nîmes et Tarascon[8] cette localité est aussi nommée par la Table de Peu-

1. *Ordo nobilium urbium*, VIII.
2. Homélie sur saint Genès, citée par Valois (*Notitia Galliarum*, p. 38-39).
3. Ausone emploie l'épithète *duplex Arelas* pour désigner les deux villes qualifiées *confoederatae urbes* par saint Hilaire, et *geminatae urbes* par le biographe de saint Genès (Valois, *Notitia Galliarum*, p. 38).
4. *De gloria martyrum*, c. LXIX.
5. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLV.
6. Desjardins, *Géographie historique de la Gaule romaine*, t. Ier, p. 194-195.
7. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXX; l. IX, c. VII.
8. Livre IV, c. I, § 3.

tinger et les vases Apollinaires. Elle était située, suivant ces documents, à 15 (*alias* 16) milles de Nîmes, à 9 d'Arles, à 11 de *Glanum* (Saint-Remi), à 8 d'*Ernaginum* (Saint-Gabriel); un des vases ajoute même le chiffre 1000 (mille pas) pour indiquer la distance qui séparait VGERNVM du passage du Rhône (TRAIECTVM RHODANI) pour la route conduisant de Nîmes à GLANVM, *Ugernum* étant situé sur la rive gauche du fleuve[1]. Jean de Biclar, annaliste goth du VIe siècle, dit également que le château d'*Hodjernum*, c'est ainsi qu'il le nomme, était placé sur le bord du Rhône[2]. Ces diverses indications ne permettent pas d'attribuer à *Ugernum* un autre emplacement que celui de la ville actuelle de Beaucaire (Gard, arrondissement de Nîmes, chef-lieu de canton), qui faisait effectivement partie de l'ancien diocèse d'Arles.

Cette opinion acquiert une plus grande probabilité encore en présence d'une inscription découverte à Beaucaire même, et qui mentionne les VGERNENSES, c'est-à-dire les habitants d'*Ugernum*[3]; elle est aussi fortifiée par divers documents du moyen âge. C'est à l'année 1020 environ qu'il faut attribuer la dernière pièce connue où soit nommé le *castrum de Ugerno*, appartenant alors au vicomte de Narbonne[4], et c'est seulement un demi-siècle plus tard qu'on trouve la plus ancienne mention du château de Beaucaire (*Bellum Cadrum*) que possédait le même seigneur. Le nom d'*Ugernum* ne périt cependant pas complétement : une île du Rhône, qu'un pont relie d'un côté à Beaucaire, de l'autre à Tarascon, est désignée dans les pièces latines du XIIe et du XIIIe siècle sous le vocable de *Gernica*, aphérèse probable d'un adjectif féminin *Ugernica*. Cette dernière appellation

1. E. Desjardins, *Table explicative de la carte de Peutinger*, p. 49. Ces distances sont rigoureusement exactes pour Nîmes et Saint-Remi; les 9 milles sont quelque peu insuffisants pour Arles; enfin les 8 milles seraient un peu forts pour *Ernaginum*, si la route conduisant d'*Ugernum* à *Ernaginum* était directe.

2. « Castrum, quod Hodjernum vocatur, tutissimum valde in ripa Rhodani fluminis vocatur, quod Recaredus rex fortissima pugna agressus obtinuit. » (Dom Bouquet, t. II, p. 21.)

3. Cette inscription, conservée aujourd'hui dans la chapelle du château de Beaucaire, est citée par M. Germer-Durand (*Dictionnaire topogr. du départ. du Gard*, p. 22).

4. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. II, p. 151.

subsiste elle-même dans le nom de Jarnègue qu'on donnait encore au siècle dernier à la porte de Tarascon située en face du Rhône[1].

§ 2. — CIVITAS ALBENSIUM.

Antérieurement à 535, le chef-lieu de la *civitas Albensium* avait été transféré d'Aps, *Alba Augusta*, à Viviers, localité située à 12 kilomètres au sud-est de cette ville; c'est pourquoi Grégoire désigne le pays des anciens *Helvii* sous le nom d'*urbs Vivariensis*[2].

La *civitas Albensium* tomba sans doute au pouvoir des Wisigoths vers le temps où cette nation, maîtresse de l'Auvergne depuis 475, étendit sa domination sur la province viennoise (480). Une inscription funéraire trouvée à Viviers prouve, dans tous les cas, qu'elle obéissait au roi Alaric II en 496[3]. Il est à croire qu'après la bataille de Vouillé (507), elle fut cédée aux Bourguignons, car Venantius, *episcopus civitatis Albensium*, assistait en 517, avec les évêques du royaume de Bourgogne, au concile d'Épaone. Dix-huit ans plus tard, en 535, c'est-à-dire postérieurement à la soumission des Bourguignons par les fils de Clovis, ce même prélat participait, en qualité de sujet de Théodebert, roi d'Austrasie, au synode de Clermont, où il prend le titre d'*episcopus ecclesiae Vivariensis*.

On ne possède aucune mention de Viviers durant le dernier tiers du VIe siècle. L'évêque de cette ville ne figure à aucun des nombreux conciles réunis sur l'ordre du roi Gontran, et son abstention démontre assurément que la *civitas Vivariensis* ne faisait pas partie du nouveau royaume de Bourgogne. On doit donc vraisemblablement l'attribuer, pour cette période, au royaume d'Austrasie, dont les cités aquitaniques voisines de Viviers formaient une fraction importante.

1. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, p. 618-619.
2. *Historia Francorum*, l. X, c. XXIII.
3. Voyez plus haut, pages 48 et 49.

§ 3. — CIVITAS DEENSIUM.

Le territoire de Die est nommé *urbs Diensis*[1] ou *Deensis*[2] dans les écrits de l'historien des Francs.

La protestation du roi Gondioc contre la consécration de l'évêque de Die par le métropolitain de Vienne, en 463[3], est une preuve que la *civitas Deensium* était soumise dès ce moment aux Bourguignons, dont elle reconnaissait encore les lois en 517, lors du synode d'Epaone. En suite de la réduction définitive de la Bourgogne par les Francs (534), Die dut être compris dans le lot de Clotaire Ier[4], et, dans le partage de la succession de ce prince, elle fut rattachée au nouveau royaume de Bourgogne, ou, en d'autres termes, aux États de Gontran[5].

Grégoire parle du tombeau de saint Marcel, évêque de Die, et du culte dont il était l'objet[6]. L'église de Saint-Marcel, située au faubourg de Die, fut détruite par les calvinistes pendant les guerres religieuses qui désolèrent le xvie siècle, et les religieux qui la desservaient s'établirent alors dans l'intérieur de la ville[7].

§ 4. — CIVITAS TRICASTINORUM.

Cette cité, dont Saint-Paul Trois-Châteaux était le lieu principal, ne paraît qu'accidentellement chez Grégoire par la mention de Victor, *Tricastinorum episcopus*[8].

Trois-Châteaux subit évidemment le joug bourguignon en même temps que Vaison, c'est-à-dire avant l'année 473. Son évêque, Florentius, faisait acte de sujet bourguignon en prenant part au concile d'Épaone de 517; mais il est probable que la *civitas Tricastinorum* passa sous la domination du grand Théo-

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. xlv.
2. *De gloria confessorum*, c. lxx.
3. Labbe et Cossart, *Sacrosancta Concilia*, t. IV, col. 1043.
4. Voyez page 82.
5. Lucretius, évêque de Die, parut au concile bourguignon de Paris en 573; Paul, son successeur, à celui de Mâcon, en 585.
6. *De gloria confessorum*, c. lxx.
7. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 951, note *a*.
8. *Historia Francorum*, l. V, c. xxi.

deric, à la suite des événements de 523, car ce même prélat souscrivait en 527 et en 529 aux conciles ostrogoths de Carpentras et d'Orange.

Nouveau changement de maître, lorsque Vitigès eut cédé la Provence aux successeurs de Clovis (537). Florentius, dont la cité appartint sans doute dès cette époque à Clotaire Ier [1], figure parmi les signataires du concile d'Orléans de 541, où l'on rencontre des prélats venus des divers royaumes francs. Enfin, sous les fils de Clotaire, Trois-Châteaux obéit à Gontran, comme le prouve la participation de son évêque à quatre des synodes réunis par ce prince de 567 à 585.

§ 5. — CIVITAS VASIENSIUM.

Vaison, qui n'est pas nommé dans Grégoire, faisait partie du royaume de Bourgogne dès l'an 474 : en effet, vers cette époque, l'évêque de Vaison, Fonteius, écrivait au roi Chilperic II pour lui recommander Simplicius et Apollinaire, que le prince bourguignon reçut favorablement, bien que le second d'entre eux fût soupçonné de vouloir livrer aux Romains la ville épiscopale de Fonteius[2].

Cette cité obéissait encore aux Bourguignons en 517, date à laquelle Gemellus, l'un des successeurs de Fonteius, assista au concile d'Épaone; mais peu d'années après, elle reconnaissait l'autorité du roi d'Italie, et Alethius, évêque de Vaison, signait les actes des synodes ostrogoths de Carpentras en 527 et d'Orange en 529.

Elle subit ensuite la domination franque, quand Vitigès eut cédé la Provence aux successeurs de Clovis (537), et obéit sans doute, dès lors, à Clotaire Ier. La présence de son prélat à divers conciles des évêques des États de Gontran en 573, en 581, en 584 et en 585, prouve que le partage de 561 attribua cette ville au roi d'Orléans.

1. Voyez page 64.
2. Sidon. Apollin., *Epistolae*, l. V, c. VI.

§ 6. — CIVITAS ARAUSICORUM.

Orange est à peu près dans le même cas que Vaison : Grégoire ne le mentionne pas, mais d'autres documents nous permettront d'indiquer quelques-unes de ses vicissitudes pendant le cours du VIe siècle.

Durant la guerre qui suivit la bataille de Vouillé (507) et dans laquelle les Francs et les Bourguignons, unis d'abord contre les Wisigoths, eurent ensuite à combattre les Ostrogoths, ceux-ci se rendirent maîtres d'un certain nombre d'habitants d'Orange, que saint Césaire, évêque d'Arles, racheta de la captivité[1]. On doit voir dans ce fait de guerre la preuve qu'Orange appartenait alors au royaume de Bourgogne : l'évêque de cette ville, Florentius, fut d'ailleurs, en 517, l'un des vingt-cinq prélats qui assistèrent au concile bourguignon d'Épaone.

Le démembrement de la Bourgogne, commencé par la défaite du malheureux Sigismond en 523, livra Orange au roi d'Italie, et ses prélats paraissent dès lors aux synodes ostrogoths tenus en Provence au cours des années 524, 527 et 529, le dernier à Orange même.

Vitigès, troisième successeur de Théoderic, ayant cédé aux rois francs, en 537, ce que les Ostrogoths possédaient en deçà des Alpes, la *civitas Arausicorum* fut comprise dans cet abandon, et passa alors, semble-t-il, aux mains de Clotaire Ier[2], après la mort duquel elle fit partie du royaume de Gontran, comme il résulte de la participation de l'évêque Trapetius aux conciles de Valence (584) et de Mâcon (585).

§ 7. — CIVITAS CARPENTORATENSIUM.

La *civitas Carpentoratensium*, que ne nomme pas Grégoire, formait alors un diocèse dont l'évêque résidait peut-être plus souvent à Venasque qu'à Carpentras : en effet, si les titulaires

1. *Vita sancti Caesarii*, l. I, c. XIX, apud Mabillon, saec. I, p. 665.
2. Voyez page 64.

de ce siége épiscopal prennent indifféremment à l'époque franque le titre d'*episcopus Carpentoratensium* ou celui d'*episcopus Vindascensium*[1], les mots *civitas Carpentoratensium, nunc Vindausca*[2], que portent un grand nombre de manuscrits de la Notice des cités, semblent indiquer que le titre « d'évêque de Carpentras » était une qualification archaïque.

Au début du vi^e siècle, la *civitas Carpentoratensium* était soumise aux Bourguignons, comme le prouve la souscription de l'évêque Julien aux actes du concile d'Épaone en 517 : mais elle passa, après les événements de 523, sous la domination des Ostrogoths, car le même prélat participait, en 524, 527 et 529, aux synodes tenus en Provence par les sujets du roi d'Italie. En suite de la cession de la Provence aux rois francs par Vitigès (537), Carpentras dut passer à Clotaire Ier, et, après la mort de ce prince (561), il fit partie du second royaume de Bourgogne[3], gouverné successivement par Gontran, Childebert II et Théoderic II.

§ 8. — CIVITAS CABELLICORUM.

Cette circonscription porte, chez Grégoire, le nom de *territorium Cavillonensis urbis*[4].

Cavaillon était une des cités les plus méridionales de la Bourgogne, lorsque son évêque, Philagrius, assista en 517 au concile d'Épaone. Quelques années plus tard, après les premiers désastres essuyés par la nation bourguignonne dans la lutte contre les fils de Clovis (523), elle passa sous la domination du grand Théoderic, et le même Philagrius souscrivit aux synodes ostrogoths d'Arles en 524, de Carpentras en 527 et

1. « Tetradius, episcopus ecclesiae Vendascensis », 573 (concile de Paris); « Licerius, episcopus ecclesiae Vindauscensis », 648 (concile de Chalon). — C'est à Venasque que mourut, vers 540, saint Sifred, évêque de Carpentras (*Gallia christiana*, t. Ier, col. 896). — A la fin du xe siècle, Étienne se qualifie encore évêque de Venasque (*ibid.*, col. 900).

2. Guérard, *Essai sur le système des divisions territoriales*, p. 25. — Dans plusieurs manuscrits de la *Notitia civitatum*, le nom *Vindausca* a été altéré par suite de la faute d'un copiste, qui a changé le *d* en *cl*.

3. C'est ce qui résulte de la présence de l'évêque de Carpentras ou de Venasque aux synodes bourguignons de 573, 584 et 585.

4. *Miracula beati Martini*, l. III, c. LX.

d'Orange en 529. Comprise, en 537, dans les régions que Vitigès céda aux princes mérovingiens, elle échut sans doute alors à Clotaire Ier.

Il semble que le partage de 561 rattacha Cavaillon au nouveau royaume de Bourgogne. En effet, son évêque, Veranus, fut l'un des prélats que Gontran envoya en 586 près du roi de Soissons, pour rechercher les meurtriers de Prétextat[1]. Déjà, l'année précédente, Veranus figurait au concile de Mâcon, et on le retrouve enfin en 589 au synode assemblé à Autun, par le roi de Bourgogne, au sujet des désordres qu'on avait signalés dans un monastère de Poitiers[2]. Il n'y a donc pas lieu de rattacher Cavaillon au royaume d'Austrasie en se fondant sur les relations qui existaient à cette époque entre Veranus et le roi Childebert, dont le second fils, Théoderic, fut tenu en 588 sur les fonts baptismaux par l'évêque de Cavaillon[3].

Grégoire parle d'une basilique de Saint-Martin qui, dès le VIe siècle, aurait existé à Cavaillon[4]; mais cette église ne paraît avoir laissé aucun souvenir.

SANCTI EUSEBII ORATORIUM. — « Ma mère, dit l'historien des Francs, plaça des reliques de saint Eusèbe dans l'oratoire de sa maison[5]. » En présence de cette phrase, il semble tout d'abord impossible de chercher à fixer l'emplacement de la demeure d'Armentaria, car l'auteur n'indique pas la région de la Gaule où était située cette habitation. On voit cependant tout d'abord qu'il ne doit pas être question, dans ce texte, de la maison d'Auvergne où fut élevé Grégoire : en effet, dans le récit du miracle que cet auteur attribue aux reliques de l'évêque de Verceil, il n'est pas question, soit de l'époux, soit de quelqu'un des enfants d'Armentaria : les serviteurs (*familia, servientes*) forment le seul entou-

1. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXXI
2. *Ibid.*, l. IX, c. 41.
3. *Ibid.*, l. IX, c. IV.
4. *Miracula beati Martini*, l. III, c. LX. — Certains manuscrits donnent *Cabillonensis* au lieu de *Cavillonensis;* mais le nom de l'évêque Veranus, qui parla à Grégoire de cette église de Saint-Martin, ne permet pas de douter qu'il ne soit question de Cavaillon, l'évêque de Chalon-sur-Saône (*Cabilonum*) se nommant alors Flavius.
5. *De gloria confessorum*, c. III.

rage de la vénérable matrone (*materfamilias*). On est donc en droit de rapporter l'événement dont il s'agit au *territorium Cavillonensis urbis*, où Grégoire témoigne qu'il alla visiter sa mère[1]. Il ne paraît pas impossible que la chapelle dite de Saint-Eusèbe[2], sur le territoire de Cabrières (Vaucluse, arrondissement d'Apt, canton de Pertuis), l'une des dix-sept paroisses du petit diocèse dont cette ville était le chef-lieu, ne représente aujourd'hui l'oratoire d'Armentaria : cette chapelle est située à 12 kilomètres au nord-est de Cavaillon.

§ 9. — CIVITAS AVENNICORUM.

Grégoire parle assez fréquemment d'Avignon qui, dit-il, était presque complétement protégé par le Rhône[3], et il désigne cette ville sous les noms d'*Avenio*[4], *Avinio*[5], *urbs Avenio*[6], *urbs Avennica*[7], *civitas Avennica*[8]; quant à l'Avignonnais, il le nomme indifféremment *urbs Avennica*[9], *civitas Avenni[c]ensis*[10] et *territorium Avennicum*[11].

Avignon faisait partie du royaume bourguignon dans les dernières années du v[e] siècle; en effet, Gondebaud, vaincu près de Dijon, descendit la vallée de la Saône et du Rhône pour venir se réfugier dans cette ville, où Clovis l'assiégea en l'an 500[12]. Cependant un représentant de Julien, évêque d'Avignon, assista en 506 au concile d'Agde, exclusivement composé de prélats sujets du roi des Wisigoths. Est-ce à dire qu'Avignon ait été

1. *Miracula beati Martini*, l. III, c. LX.
2. Saint-Eusèbe est le nom que lui donne la carte de l'État-major. — Cassini, tenant compte du langage vulgaire, la nomme Saint-Auseby.
3. Grégoire rapporte que Mummolus, réfugié dans Avignon, et considérant qu'une petite partie de cette ville seulement n'était pas fortifiée — « non vallabatur » — par le Rhône, détourna un bras du fleuve pour défendre, au moyen de cette inondation, toute la ville entière.
4. *Historia Francorum*, l. VI, c. XXVI.
5. *Ibid.*, l. VII, c. XXXVI; l. VIII, c. III.
6. *Ibid.*, l. II, c. XXXII.
7. *Ibid.*, l. IV, c. XXX; l. VII, c. X et XL.
8. *Ibid.*, l. VI, c. XXIV.
9. *Ibid.*, l. X, c. XXII.
10. *Ibid.*, l. VI, c. IX.
11. *Ibid.*, l. IV, c. XLIII et XLV.
12. *Ibid.*, l. II, c. XXXII.

enlevé aux Bourguignons après l'année 500? Nous ne le pensons pas, car Salutaris, *episcopus civitatis Avennicae*, envoyait un délégué en 517 au concile bourguignon d'Epaone[1]. Nous avons conclu de ce fait que la *civitas Avennicorum*, traversée par le Rhône et par la Durance, appartenait alors par moitié aux Wisigoths et aux Bourguignons, dont la Durance séparait précisément les possessions à la date du concile d'Agde[2]. Il est bon toutefois de rappeler que les Ostrogoths occupèrent momentanément sans doute Avignon, en 508[3], durant la guerre que leur roi, Théoderic, soutenait contre les Franco-Bourguignons, au nom de son pupille, Amalaric, héritier de la monarchie wisigothe. Cette ville fut aussi, en 523, une des cités qu'un premier démembrement de la Bourgogne fit passer au pouvoir du souverain ostrogoth[4].

La *civitas Avennicorum*, comprise en 537 dans la cession de la Provence aux rois francs, doit avoir fait partie du tiers de ce pays que le sort donna au roi d'Austrasie, Théodebert[5]. En 561, elle échut à Sigebert, également roi d'Austrasie, et fut un instant détenue par le roi Gontran, à l'occasion de la guerre que ce prince soutenait, en 564, contre son frère. Grégoire dit positivement que le roi de Bourgogne restitua Avignon[6], et plusieurs faits rapportés par lui témoignent en effet que de 581 à 583 cette ville était non-seulement étrangère aux États de Gontran, mais aussi qu'elle obéissait à Childebert II, fils et successeur de Sigebert[7]. Nous jugeons utile toutefois de relever deux faits indiquant, à notre avis, que l'autorité de Gontran fut

1. On a voulu voir dans Salutaris un évêque d'Avenches et non d'Avignon. Voyez à ce sujet, ce que nous avons dit page 50, note 4. Cf. en outre la note restrictive (n° 2) de la page 225.

2. Voyez plus haut, pges 49-50.

3. *Ibid.*, page 50, note 3.

4. L'évêque d'Avignon, Eucher, prit part, en 524 et 527, aux synodes ostrogoths tenus à Arles et à Carpentras.

5. Voyez page 64.

6. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXX.

7. En effet, le patrice Mummolus, fuyant le royaume de Gontran, s'enferma en 581 dans les murs d'Avignon (*Hist. Franc.*, l. VI, c. I), et y fut assiégé en 583 par l'armée du roi de Bourgogne; mais, à la nouvelle de cet événement, le roi de Metz, Childebert, envoya en Provence le duc Gondulf, qui fit lever le siége.

reconnue, par intermittences, dans l'Avignonnais et même dans la partie de ce pays qui, avec Avignon, était située sur la rive droite de la Durance. Ainsi, à en juger par les paroles que Grégoire prête à Mummolus, lors de l'invasion de la Provence par les Saxons alliés des Lombards, vers 572, il paraîtrait que la cité d'Avignon appartenait alors à Gontran, et que le Rhône formait, près de cette ville, la limite orientale des États de Sigebert[1]; on voit encore que, en 574, Mummolus possédait, au nord de la Durance, la villa de *Macho*, que lui avait donnée le roi de Bourgogne[2]; on sait enfin que Jean, évêque d'Avignon, assistait en 585 au concile de Mâcon, exclusivement composé, à ce qu'il semble, de sujets de Gontran.

MACHO, *villa Avennici territorii.* — L'évêque de Tours, relatant l'invasion lombarde de 574, constate qu'Amon, l'un des trois ducs des Barbares, s'avança par la route d'Embrun, *usque Macho villam territorii Avennici*[3] : cette villa avait été donnée en présent à Mummolus par le roi Gontran. Les deux seules localités dont on ait pu sérieusement proposer l'identité avec la *villa Macho*, Ménerbes et l'Isle[4], doivent être écartées complétement, d'abord parce que leurs noms ne rappellent en rien celui du domaine de Mummolus, ensuite parce qu'elles appartenaient au territoire de Cavaillon et non au territoire d'Avignon. Le texte de Grégoire commande en effet de chercher *Macho* dans l'ancien diocèse d'Avignon, et, qui plus est, dans la partie de ce diocèse comprise entre le Rhône et la Durance, car il est évident que les Lombards, venant de l'est, n'avaient encore traversé ni l'une ni l'autre de ces rivières. Or, on ne trouve, dans cette partie de l'Avignonnais, composée seulement d'une dizaine de communes en dehors d'Avignon, qu'une localité où l'on puisse par conjecture placer la *villa Macho* : c'est Saint-Saturnin (Vau-

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLIII.
2. *Ibid.*, l. IV, c. XLV.
3. *Ibid.*
4. Ménerbes a été proposé par Papon, l'Isle par Bouche. Jacobs (*Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 138) rappelle aussi l'opinion de ceux qui ont voulu retrouver *Machovilla* — c'est ainsi qu'il nomme la localité de Grégoire — dans Manosque, au diocèse de Sisteron.

cluse, arrondissement d'Avignon, canton de l'Isle), dont le nom actuel, comme tant d'autres vocables identiques, a certainement pris la place d'un nom antique. C'est là que le nom *Macho* sera indiqué sur notre carte avec un point de doute.

§ 10. — CIVITAS MASSILIENSIUM.

Marseille figure dans les écrits de Grégoire sous les noms de *Massilia*[1] et *urbs Massiliensis*[2]; ce dernier terme s'applique aussi au territoire de Marseille[3]. Quant au port, il est appelé *cataplus Massiliensium*[4], *portus Massiliensis*[5] et *portus Massiliensis urbis*[6].

Marseille, soumis par les Wisigoths en 480, était, dix-neuf ans plus tard, une ville bourguignonne, comme l'atteste la participation d'Honoratus, son évêque, au synode réuni par Gondebaud à Lyon en 499. Grégoire confirme, au reste, le fait de la possession de la Provence marseillaise par les Bourguignons en l'année 500, date de la guerre malheureuse soutenue par Gondebaud contre les Francs[7] : c'est sans doute à la faveur de ce dernier événement que les Wisigoths dominèrent de nouveau à Marseille[8], où l'on reconnut, après 507, l'autorité du grand Théoderic, le roi des Ostrogoths, puis celle des successeurs de ce prince jusqu'en 537[9], que la Provence fut cédée aux Francs par Vitigès. La *civitas Massiliensium* devint alors, avec plusieurs autres cités voisines, une annexe du royaume de Paris, gouverné par Childebert[10].

Plus tard, sous les fils de Clotaire Ier, Marseille fut partagée

1. *Historia Francorum*, l. V, c. XI; l. VI, c. XI, XXIV, XXXIII; l. VII, c. XXXVI; l. VIII, c. XII; l. IX, c. XXI-XXII. — *De gloria confessorum*, c. XCVII.
2. *Historia Francorum*, l. VI, c. XI. — *Vitae Patrum*, c. VIII, § 6. — *De gloria confessorum*. — Le titre de *civitas* est aussi donné à Marseille, l. VI, c. XI.
3. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXVII.
4. *Ibid.*, l. IV, c. XLIV.
5. *Ibid.*, l. VI, c. II.
6. *De gloria martyrum*, c. LXXXIII.
7. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXII.
8. C'est ce qui résulte de la possession d'Arles, de Senez, de Digne et d'Antibes par Alaric II, en 506. Voyez plus haut, page 49.
9. Page 62.
10. Ce fait est prouvé par un diplôme de Childebert Ier pour l'église de Paris (voyez page 112).

en deux parties[1], l'une obéissant à Sigebert, le roi d'Austrasie. l'autre soumise à Gontran, le roi de Bourgogne, sans que ce partage donne lieu de croire, avec M. Bonnell[2], que la *civitas Massiliensium* ait d'abord appartenu à Charibert. Il paraît impossible actuellement d'indiquer la répartition précise de ce territoire entre les deux princes, quoique le chef-lieu de la cité semble alors appartenir plus particulièrement alors à Sigebert, lequel y est représenté par un officier portant le titre de *rector*[3], dont le gouvernement s'étend sur les autres cités provençales du roi d'Austrasie[4]. Mais, après la mort de Sigebert (575), et grâce sans doute à la complicité du recteur Dynamius, Gontran s'empare de la partie austrasienne de Marseille[5], que Childebert II, le fils de Sigebert, parvient à recouvrer momentanément en 581 par l'adresse du duc Gondulf[6], puis définitivement en 584 par cession du roi de Bourgogne[7].

Grégoire mentionne trois églises marseillaises : l'église épiscopale[8], la basilique de Saint-Étienne et la basilique de Saint-Victor. La basilique de Saint-Étienne, dans laquelle eut lieu en 581 l'entrevue du duc Gondulf et du recteur Dynamius, était, au dire de Grégoire, voisine de la ville[9] ; c'est l'église de Saint-Étienne du Plan, construite sur le Champ de Mars, aujourd'hui la plaine Saint-Michel, et remplacée par l'église actuelle de Notre-Dame du Mont, qui fut bâtie en 1586 sur les ruines de

1. *Historia Francorum*, l. VI, c. II.
2. *Die Anfänge des Karolingischen Hauses*, p. 24.
3. Albinus, recteur de la Provence austrasienne, réside à Marseille (*Historia Francorum*, l. IV, c. XLIV); c'est là aussi qu'on trouve Dynamius, son successeur, devenu, il est vrai, le sujet de Gontran; et lorsque Childebert II veut rentrer en possession de la partie de Marseille qui a appartenu à son père, c'est la ville même qu'il fait occuper par le duc Gondulf (*ibid.*, l. VI, c. XI). — Nous avons donné plus haut (page 191, note 3) les noms des divers recteurs de la Provence austrasienne que fournissent les documents du VI[e] siècle.
4. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XVIII.
5. *Ibid.*, l. VI, c. XXXI.
6. *Ibid.*, l. VI, c. XI. — Marseille fut sans doute bientôt repris par Gontran, car les réclamations de Childebert se reproduisent en 584 (*ibid.*, l. VI, c. XXXI).
7. *Ibid.*, l. VI, c. XXXIII.
8. « Sed nec episcopus, qui jam tunc cum Gundulfo venerat, in ecclesia sua recipiebatur. » (*Ibid.*, l. VI, c. XI.)
9. « In basilica sancti Stephani, quae urbi est proxima. » (*Ibid.*)

Saint-Étienne[1]. La basilique de Saint-Victor, où l'on conservait le tombeau du martyr marseillais[2], était dès lors l'église de la célèbre abbaye de ce nom dont les précieux cartulaires ont été publiés par Guérard : l'église de Saint-Victor est aujourd'hui comprise dans la ville de Marseille, comme l'église de Notre-Dame du Mont.

§ 11. — CIVITAS TELONENSIUM.

Toulon, que Grégoire ne mentionne pas, faisait certainement partie, au commencement du ve siècle, des États d'Alaric II, roi des Wisigoths. Après la mort de ce prince (507), il passa sous la domination du grand Théoderic, et son évêque, Cyprien, souscrivit en 524, 527 et 529 aux synodes ostrogoths tenus en Provence. En suite de l'abandon que Vitigès fit de ses possessions de Gaule (537), Toulon partagea sans aucun doute le sort des cités de Marseille et de Fréjus, entre lesquelles il était situé, et fut ainsi annexé au royaume de Paris. Enfin, à partir de 561, Toulon fit partie du nouveau royaume de Bourgogne, c'est-à-dire des États de Gontran, comme le prouve la présence de l'évêque Didier au concile bourguignon tenu à Paris en 573.

§ 12. — CIVITAS UCECIENSIUM.

Grégoire désigne le territoire d'Uzès par les mots *urbs Ucetica*[3] et emploie l'adjectif *Ucecensis* en parlant de l'évêque Ferréol[4].

Uzès était compris dans les États d'Alaric II, lorsque son évêque, Probatius, souscrivit en 506 les actes du concile d'Agde. Il demeura évidemment au pouvoir des Goths jusqu'à l'année 533, date à laquelle Théodebert le soumit en passant sans doute du Lodèvois, qu'il venait de conquérir, dans la *civitas Arelatensium*[5]; il fut alors uni au royaume franc d'Austrasie, mais Chil-

1. Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, p. 964.
2. *Historia Francorum*, l. IX, c. XXII. — *De gloria martyrum*, c. LXXVII.
3. *Historia Francorum*, l. VI, c. VII.
4. *Ibid.*, l. VIII, c. XVIII.
5. Voyez plus haut, page 55.

debert s'en empara probablement sur Théodebald, fils et successeur de Théodebert, ou tout au moins en 555, lors de la mort de ce prince, comme le prouvent les relations du roi de Paris avec saint Ferréol, évêque d'Uzès[1]. Le partage de l'empire franc entre les quatre fils de Clotaire Ier (561) le joignit de nouveau aux possessions aquitaniques du royaume d'Austrasie, et il fit alors partie du duché d'Auvergne[2].

Uzès, qui, à l'époque romaine et sous la domination gothique, avait fait partie de la province dont Narbonne était la capitale, fut évidemment rattachée d'abord en 533 à la province de Bourges. En suite de l'acquisition de la Provence par les rois francs, elle fut jointe à la province d'Arles, et l'on voit la preuve de ce fait dans l'ordination de deux des évêques d'Uzès, Ferréol (553)[3] et Marcel (581), par le métropolitain d'Arles, assisté de ses suffragants[4].

§ 13. — CIVITAS AQUENSIUM.

Grégoire désigne la ville d'Aix sous les noms *Aquae*[5], *urbs Aquensis*[6], et ses habitants sous celui d'*Aquenses*[7].

La souscription des évêques d'Aix et de Digne, au concile wisigoth tenu à Agde en 506, indique clairement que la cité d'Aix, comprise entre les diocèses gouvernés par ces prélats, devait alors obéir comme eux à Alaric II. Mais, de même qu'Arles, Aix fut sans doute uni en 508 aux États du roi d'Italie; aussi son

1. Voyez plus haut, pages 107 et 110.
2. C'est du moins ce que nous apprend Grégoire pour l'année 585 (*Historia Francorum*, l. VIII, c. XVIII).
3. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. Ier, p. 274.
4. *Historia Francorum*, l. VI, c. VII. — « Marcel, dit Grégoire, fut ordonné évêque dans une assemblée des évêques de la Provence par l'influence de Dynamius. » Dom Vaissete (*Histoire génér. de Languedoc*, t. Ier, p. 677) a vu dans ces paroles un indice de l'extension du pouvoir de Dynamius, recteur de la Provence austrasienne, sur l'Uzége, et nous avons incliné vers cette opinion (p. 191); mais nous croyons aujourd'hui, en face du texte qui place ce pays dans le duché d'Auvergne, qu'elles montrent seulement la subordination de l'évêché d'Uzès au métropolitain de la Provence, près duquel Dynamius pouvait user de certains moyens de persuasion.
5. *Historia Francorum*, l. VIII, c. II.
6. *Ibid.*, l. VI, c. XI; l. VIII, c. XX. — Aix est qualifiée *municipium* au chapitre LXXI du *De gloria confessorum*.
7. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLV. — *De gloria confessorum*, c. LXXI.

évêque Maximus prit-il part en 524 et en 529 aux synodes ostrogoths d'Arles et d'Orange. La *civitas Aquensium*, cédée en 537, aux rois francs ainsi que toute la Provence, fut alors annexée au royaume d'Austrasie[1]. Elle fut encore rattachée à ce royaume lors du partage de l'empire franc entre les quatre fils de Clotaire Ier (561), comme le montrent la Vie de sainte Consortia[2] et le récit d'un différend que l'évêque Francon eut avec le roi Sigebert au sujet d'un domaine de l'église d'Aix[3]. La souscription du successeur de Francon au concile réuni à Mâcon en 585 donne à croire qu'Aix fut un moment occupé par Gontran.

L'évêque de Tours parle, dans le *De gloria confessorum*, du tombeau où reposait, à Aix, le saint confesseur Métrias, dont le nom est encore porté par une commune qui faisait partie de l'ancien diocèse d'Arles, et l'on peut tirer de son récit la preuve que ce bienheureux était le patron de l'église cathédrale, aujourd'hui dédiée au saint Sauveur[4].

§ 14. — CIVITAS APTENSIUM.

La cité d'Apt, dont Grégoire ne prononce pas une seule fois le nom, appartenait encore en 517 au royaume de Bourgogne, lorsque son évêque, Prétextat, souscrivit au concile d'Épaone; mais en 523 elle tomba au pouvoir du grand Théoderic, et le même Prétextat assistait en 524 et en 529 aux conciles ostrogoths d'Arles et d'Orange. En 537, elle fut annexée à l'empire franc avec le reste de la Provence et dut faire partie du lot de Théodebert[5]. Le partage de 561 la comprit dans le royaume de Gontran, comme il résulte de la participation des successeurs de Prétextat

1. L'évêque Avolus figura en 549 au concile austrasien de Clermont.
2. Voyez plus haut, page 116, note 5, et page 147.
3. *De gloria confessorum*, c. LXXI.
4. Childeric, qui tenait le premier rang auprès du roi Sigebert, se saisit d'une villa qu'il disait être retenue à tort par l'église d'Aix : « Quia injuste ab Aquensi ecclesia retineretur. » Or, après de vaines réclamations, l'évêque Francon revient dans sa cité, se prosterne devant le tombeau de saint Mitre, et déclare au bienheureux qu'aucun culte ne lui sera rendu avant qu'il ait vengé l'injure faite à son église et à ses serviteurs : « Nisi prius ulciscaris servos tuos, resque *tibi* violenter ablatas ecclesiae sanctae restituas. » (*Ibid.*)
5. Voyez plus haut, page 64.

aux synodes réunis par ordre de ce souverain en 573, 580, 581, 584 et 585.

§ 15. — CIVITAS REIENSIUM.

Notre auteur ne mentionne pas la ville de Riez, mais seulement son territoire (*territorium Regense*)[1], et un de ses évêques (*episcopus Regiensis*)[2].

On ne sait pas d'une manière certaine à quelle nation obéissait la *civitas Reiensium* au commencement du VIe siècle; cependant la présence de l'évêque d'Arles et de l'évêque de Digne au concile wisigoth assemblé en 506 à Agde ne permet guère d'attribuer sa possession à un autre souverain qu'Alaric II. Dans ce cas, ce serait à l'année 508 environ qu'il faudrait rapporter l'annexion de ce territoire aux États du roi d'Italie, dont elle reconnaissait l'autorité en 524, 527 et 529, lors des synodes ostrogoths d'Arles, de Carpentras et d'Orange. Enfin, en 537 au plus tard, Riez, passant sous la domination franque, semble avoir été uni au royaume d'Austrasie[3].

Lors même que la victoire remportée en 572 par le patrice bourguignon Mummolus, sur les Saxons campés à Estoublon, au territoire de Riez[4], ne prouverait pas que ce pays fît partie du royaume attribué à Gontran par le partage de 561, on pourrait établir ce fait à l'aide de la souscription de l'évêque de Riez, Claudien, au concile de Paris de 573, et de celle de son successeur, Urbicus, aux synodes bourguignons de 584 et 585.

Grégoire consacre un chapitre de son Livre des confesseurs à Maxime, évêque de Riez, mort en 460, et l'on peut induire de ses paroles que le tombeau de ce saint était placé dans une basilique[5]. En effet, saint Maxime avait reçu la sépulture dans l'église qu'il avait construite en l'honneur des saints Apôtres, laquelle, à la fin du VIe siècle, portait son nom. Plus tard cet édifice, le même que l'église cathédrale de Riez, fut placé sous

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLIII.
2. *De gloria confessorum*, c. LXXXIII.
3. Voyez plus haut, page 64.
4. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLIII.
5. *De gloria confessorum*, c. LXXXIII.

l'invocation de Notre-Dame, en même temps que sous celle du bienheureux prélat[1].

STUBLO, *villa, infra territorium Regense.* — C'est en ce lieu, aujourd'hui Estoublon (Basses-Alpes, arrondissement de Digne, canton de Mezel), que campèrent en 572 les Saxons, qui, après avoir passé en Italie avec les Lombards, envahirent ensuite la Provence[2]. Les manuscrits connus de l'*Historia Francorum* donnent la leçon *apud Stablonem villam*, mais la variante de l'abrégé (*apud Stuplonem*[3]), jointe au nom moderne Estoublon, prouve à l'évidence que *Stablonem* doit être remplacé ici par *Stublonem.*

§ 16. — CIVITAS FOROJULIENSIUM.

La cité de Fréjus, que Grégoire n'a pas eu occasion de mentionner dans ses écrits, était soumise aux Wisigoths en l'an 506, ainsi qu'on peut l'induire de la présence de son évêque, Victorinus, au concile d'Agde. Elle dut ensuite passer, vers l'an 508, sous la domination du roi d'Italie, et c'est ce qui explique la part prise par Lupercianus, successeur de Victorinus, aux synodes ostrogoths de Carpentras et d'Orange, en 527 et en 529. Enfin, annexée à l'empire franc, elle fut alors unie au royaume de Paris[4] en 537, au plus tard. Nul document n'indique le sort de Fréjus après l'an 561 ; mais, si l'on considère que jamais évêque de cette ville n'assista aux assemblées ecclésiastiques du royaume de Gontran, qui, à partir de 584, administra aussi les États du fils de Chilperic, on sera porté à croire avec nous que cette ville fut comprise en 561 dans le lot du roi d'Austrasie.

§ 17. — CIVITAS VAPINCENSIUM.

Le nom de Gap n'apparaît qu'incidemment, dans l'œuvre de Grégoire, à propos de Sagittarius, *Vapigensis ecclesiae sacerdos*[5].

La *civitas Vapincensium* appartenait encore aux Bourguignons

1. *Gallia christiana*, t. Ier, p. 391.
2. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLIII.
3. *Historia Francorum epitomata*, c. LXVIII.
4. Voyez plus haut, page 64.
5. *Historia Francorum*, l. V, c. XXI.

sous le règne de Sigismond, et son évêque Constantius souscrivit en 517 au concile d'Épaone. La présence du même prélat aux synodes ostrogoths de Carpentras et d'Orange, en 527 et en 529, prouve qu'elle passa au pouvoir du roi d'Italie en 523. Enfin, à la suite de l'occupation de la Provence par les Francs, en 537, elle dut faire partie des États de Clotaire Ier[1].

Le partage de 561 unit Gap au royaume d'Orléans, car la souveraineté de Gontran sur cette ville est attestée par l'histoire de l'évêque Sagittarius[2] et par la participation d'Aridius, successeur de Sagittarius, aux conciles tenus en 584 et en 585 à Valence et à Mâcon.

§ 18. — CIVITAS SEGESTERIORUM.

L'histoire de Sisteron au VIe siècle est presque inconnue : cette ville n'est même pas nommée par Grégoire. On sait toutefois, par les souscriptions du concile d'Épaone, qu'elle était soumise en 517 aux Bourguignons.

Quoiqu'on n'ait pas la preuve certaine que l'évêque de Sisteron prit part aux conciles ostrogoths de Provence[3], la situation de la *civitas Segesteriorum*, entourée par les cités de Gap, de Digne, de Riez, d'Aix, d'Apt et de Cavaillon, ne permet pas de douter qu'elle fût possédée par le roi d'Italie de 523 à 537 ; après cette dernière date, qui est celle de l'abandon de la Provence par les Ostrogoths, Sisteron appartint vraisemblablement à Clotaire Ier[4]. Le partage qui suivit la mort de ce prince (561) plaça Sisteron dans le nouveau royaume de Bourgogne, comme l'indique la présence de son évêque aux conciles réunis par Gontran en 573, 584 et 585.

1. Voyez plus haut, page 65.
2. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLIII; l. V, c. XXI et XXVIII.
3. Les évêques qui participèrent à ces synodes n'indiquant pas dans leur souscription le siége qu'ils occupaient, il n'est pas possible de suppléer à cette lacune, si ces prélats ne sont pas nommés dans quelque autre document.
4. Voyez plus haut, page 64.

§ 19. — CIVITAS ANTIPOLITANA.

La cité d'Antibes, dont Grégoire n'a pas écrit le nom, était soumise en 506 au roi des Wisigoths : ce fait est prouvé par la présence d'Agroecius, *episcopus de Antipoli*, au synode d'Agde. Le roi d'Italie y domina après la mort d'Alaric, et c'est pourquoi un représentant d'Agroecius prit part au concile ostrogoth tenu à Arles en 523. Il y a lieu de croire que, en suite de l'acquisition de la Provence par les Francs, la *civitas Antipolitana* échut au roi de Paris, Childebert[1] ; la souscription de l'évêque d'Antibes, Optatus, au concile de Paris, en 573, nous apprend que le partage de 561 l'attribua au nouveau royaume de Bourgogne.

LIRINUM, LIRINENSE MONASTERIUM, LIRINENSIS INSULA. — Ce monastère et cette île, placés sur la voie maritime de Nice à Marseille[2], ne sont pas différents du célèbre monastère et de l'île de Saint-Honorat, *Lerina* chez Pline[3]. Le monastère relevait au ve siècle du diocèse de Fréjus, mais, dès 536, il dépendit de celui d'Antibes[4]. L'île de Saint-Honorat fait aujourd'hui partie de la commune de Cannes (Alpes-Maritimes).

§ 20. — CIVITAS EBRODUNENSIUM.

Urbs Ebredunensis[5], *civitas Ebredonensis*[6], tels sont les noms sous lesquels Grégoire désigne la ville d'Embrun.

Embrun faisait encore partie du royaume de Bourgogne en 517, lors de la réunion du concile d'Épaone. Il tomba en 523, sans doute, au pouvoir du roi d'Italie, comme l'indique la participation de l'évêque Gallicanus aux synodes ostrogoths tenus à Arles en 524 et à Carpentras en 527. Uni à l'empire franc

1. Voyez plus haut, page 64.
2. *De gloria confessorum*, c. XCVII.
3. *Historia naturalis*, l. III, c. V.
4. *Gallia christiana*, t. III, col. 1189-1190; cf. col. 1192, et tome Ier, col. 422.
5. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLIII et XLV; l. V, c. XXI. — *De gloria martyrum*, c. XLVII. — *De gloria confessorum*, c. LXIX.
6. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLII.

par suite de la cession de la Provence aux successeurs de Clovis (537), Embrun paraît avoir été rattaché au royaume de Soissons[1], mais en 561 il fut compris dans le nouveau royaume de Bourgogne : ce dernier fait résulte de la défense, par l'armée bourguignonne, de l'Embrunois, que les Lombards avaient envahi en 571 et en 574[2], ainsi que de l'histoire de l'évêque Salonius[3]. Emeritus, successeur de Salonius, assista en 585 au concile bourguignon de Mâcon.

L'évêque de Tours mentionne deux des sanctuaires d'Embrun : le tombeau de l'évêque Marcellin et la basilique dédiée à saint Nazaire et à saint Celse.

Le tombeau de saint Marcellin, où une lampe miraculeuse brûlait constamment[4], était sans doute accompagné d'une église dès le temps de notre auteur, qui écrivait deux siècles après la mort du bienheureux prélat. L'une des sept églises d'Embrun était en effet dédiée à saint Marcellin : elle fut brûlée par les Calvinistes[5].

La basilique de saint Nazaire et de saint Celse aurait été élevée sur les tombeaux des deux martyrs ; elle renfermait aussi des reliques de saint Genès d'Arles. On rapportait que le lieu de leur sépulture, longtemps ignoré, avait été révélé par la vertu miraculeuse des fruits d'un poirier qui était sorti de terre en cet endroit ; mais cet arbre aurait été coupé, sur l'ordre des saints eux-mêmes, lors de la construction de leur église que Grégoire mentionne comme un travail admirable[6].

La critique a déjà fait ses restrictions au sujet du chapitre consacré par le vénérable historien des Francs à saint Nazaire et à saint Celse. On a pensé que ces deux martyrs n'étaient pas différents d'un autre saint Nazaire et d'un autre saint Celse qui moururent pour la foi chrétienne, au temps de Néron ; il serait

1. Voyez plus haut, page 65.
2. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLII et XLV.
3. Salonius, évêque d'Embrun, privé des honneurs de l'épiscopat par le concile de Lyon de 567, rassemblé par ordre du roi Gontran, fut rétabli au moins deux fois sur son siége avec l'autorisation de ce prince (*ibid.*, l. V, c. XXI).
4. *De gloria confessorum*, c. LXIX.
5. *Acta sanctorum*, t. II Aprilis, p. 750.
6. *De gloria martyrum*, c. XLVII.

étrange, en effet, que le hasard eût réuni plus tard, dans un supplice commun, deux chrétiens portant les deux mêmes noms. Grégoire s'est évidemment trompé, et l'on peut se convaincre, en le lisant attentivement, que sa mémoire est seule coupable. Ce qu'il écrit des deux martyrs embrunois, il le tient, dit-il, d'un personnage qui lui a également conté une légende milanaise relative à saint Gervais et à saint Protais. On est mis ainsi sur la voie de la conjecture suivante qui amendera quelque peu le chapitre XLVII du *De gloria martyrum*. « L'interlocuteur de Grégoire était un homme au courant des traditions concernant les saints milanais; il parla de saint Gervais et de saint Protais, de l'invention de leurs corps par saint Ambroise, de la diffusion de leurs reliques dans l'Italie et dans les Gaules. Saint Nazaire et saint Celse, de Milan, firent aussi les frais de l'entretien; on s'occupa des faits qui avaient signalé la découverte de leurs tombeaux, puis des reliques qu'on en conservait de ce côté des Alpes : c'est à ce moment qu'il aura été question de la basilique d'Embrun, et plus tard, en rédigeant le Livre des martyrs, Grégoire, ne pensant plus qu'à cet édifice, lui attribua les tombeaux des deux saints liguriens ainsi que le lieu de leur martyre. »

Il nous reste à constater que la basilique dont parle Grégoire doit être représentée actuellement par l'église de Notre-Dame, qui remonte au XIIe siècle, selon la tradition de l'évêché d'Embrun; c'est effectivement dans une église construite par lui en l'honneur de la Vierge, que l'évêque Artemius (fin du IVe siècle) aurait placé des reliques de saint Nazaire et de saint Celse[1].

MUSTIAE CALMES, *quod adjacet civitati Ebredonensi*. — Les Lombards qui envahirent la Provence en 571 s'avancèrent jusqu'en ce lieu, voisin de la cité d'Embrun (*civitas Ebrodonensis*)[2], et y furent battus par le patrice Mummolus[3]. On a proposé de

1. *Gallia christiana*, t. III, col. 1055.
2. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLII.
3. Et non d'Yverdun (*castrum Ebredunum*), comme paraît le croire Taranne, dont l'argumentation se réduit à ceci : Marius, plaçant à l'année 574 un grand désastre essuyé par les Lombards près de Bex, en Valais, ne serait-ce pas de celui-ci que Grégoire aurait voulu parler au chapitre XLII du livre IV? Or, comme l'évêque de Tours ne mentionne pas le combat de Bex, ni Marius celui d'Embrun, il serait plus facile d'accorder les deux

retrouver le nom de *Mustiae Calmes*, en intervertissant l'ordre des deux termes, dans celui de Chamousse que porte un petit hameau situé à 10 kilomètres au nord d'Embrun, sur le finage de Saint-Clément, non loin de la voie romaine qui relie Embrun à Suse et à Turin ; mais un érudit embrunais, M. Joseph Roman, nous fait remarquer que le nom de Chamousse signifie *chamois*, et qu'il est dû sans doute à la situation de cette localité au milieu de rochers escarpés, à près de 1500 mètres au-dessus du niveau de la mer, situation qui ne permet pas d'y chercher le champ de bataille de 571. Les gens qui connaissent la contrée prétendent que celui-ci ne peut être que la plaine du Plan de Fazi (commune de Guillestre), au confluent du Guil et de la Durance. « Une armée qui livrerait bataille entre Briançon et le Plan de Fazi, nous écrit M. Roman, se trouverait toujours dans des conditions évidentes d'infériorité contre un envahisseur, car la route suit la Durance, c'est-à-dire une pente assez rapide dont l'envahisseur aurait le haut. Au Plan de Fazi seulement, se développe une plaine assez vaste pour contenir une grande multitude de combattants ; elle est le point de réunion des trois vallées de la Durance, de Queyras et de Barcelonnette (par le col de Vars); elle ne peut être tournée. Enfin l'armée de défense peut se retrancher au pied de la montagne, auquel pied se trouve le lieudit de la Chaup. » Ce dernier vocable n'est pas le moindre argument des érudits dauphinois, car il est la transcription française du latin *Calma*[1] ou plutôt *Calmis;* mais il ne nous paraît pas suffisant pour établir d'une manière certaine l'identité de *Mustiae Calmes*

historiens en substituant *castro Ebredunensi*, Yverdun, à *civitati Ebredonensi*, Embrun. (*Hist. eccl. des Francs*, édition de la Société de l'histoire de France, t. II, p. 121, note.) Nous répondrons à cette conjecture en faisant observer que la date de la défaite indiquée par Marius est postérieure de quelques années à celle que Ruinart donne pour la bataille d'Embrun, et que, même si l'on pouvait lire Yverdun au lieu d'Embrun, il n'y aurait pas lieu d'identifier les deux expéditions, car Yverdun et Bex sont situés à 65 kilomètres l'un de l'autre et ne faisaient pas partie d'une même *civitas*.

1. Le lieudit la Chaup marque, au dire du père Fournier, auteur de l'*Histoire* (manuscrite) *des Alpes maritimes et Cottiennes*, et de l'abbé Albert, l'historien du diocèse d'Embrun (Embrun, 1783), l'emplacement du prieuré de *Sancta Maria de Calma*, mentionné au cartulaire d'Oulx (publié à Turin en 1753), dans de nombreux actes du XIIe et du XIIIe siècle : ce prieuré aurait été détruit par une inondation de la Durance. (Renseignement transmis par M. Roman.)

et du Plan de Fazi, où l'on trouvera cependant sur notre carte le nom du lieu mentionné par Grégoire, suivi d'un point de doute.

§ 21. — CIVITAS DINIENSIUM.

Cette cité, dont on ne trouve aucune mention chez Grégoire, faisait partie des États d'Alaric II au commencement du VIe siècle, car Pentadius, évêque de Digne, prit part en 506 au concile wisigoth d'Agde. Elle dut passer, en 508, sous la domination du grand Théoderic, comme l'indique la présence de Portianus, successeur de Pentadius, aux synodes ostrogoths d'Arles (524) et de Carpentras (527). Uni à l'empire franc par le traité de 537, il fut d'abord compris dans le royaume d'Austrasie[1], puis, à la suite du partage de 561, dans le nouveau royaume de Bourgogne[2].

§ 22. — CIVITAS SANITIENSIUM.

C'est encore là une cité inconnue à Grégoire. L'évêque de Senez, qui assista en 506 au concile wisigoth d'Agde, reconnut évidemment après 508 l'autorité du roi d'Italie, puis en 537, au plus tard, celle de Théodebert Ier, roi d'Austrasie[3]. Il participa en 585 au concile de Mâcon, ce qui montre que le partage de 561 l'attribua au nouveau royaume de Bourgogne.

§ 23. — CIVITAS GLANNATIVA.

La situation de l'évêché de Glandève, à l'est de ceux de Digne et de Senez, semble un indice suffisant pour le comprendre en 506 dans le royaume d'Alaric, puis après 508 dans celui du grand Théoderic, et enfin en 537 dans l'empire franc et les États de Théodebert Ier, roi d'Austrasie[4]. La participation de l'évêque de Glandève au concile de Paris de 573 et à celui de Mâcon

1. Hilaire, évêque de Digne, souscrivit, en 549, au concile austrasien de Clermont.
2. Heraclius, évêque de Digne, assista, en 573, 581 et 585, aux conciles réunis par ordre de Gontran.
3. Voyez plus haut, page 64.
4. Basile, évêque de Glandève, prit part au concile austrasien de Clermont de 549.

de 585 prouve qu'après la mort de Clotaire Ier (561), la *civitas Glannativa* fit partie du nouveau royaume de Bourgogne.

§ 21. — CIVITAS CEMENELENSIUM.

La *civitas Cemenelensium* de la Notice des cités avait, au VIe siècle, malgré l'exiguïté de son territoire, deux siéges épiscopaux, Cimiez (*Cemenelium*) et Nice (*Nicea*), qui, malgré leur extrême proximité, — ces deux localités sont situées à moins d'une lieue de distance — avaient chacun leur évêque particulier, avant que le pape Léon Ier, puis ensuite le pape Hilaire, en eussent ordonné autrement[1]. De là le titre d'évêque de Cimiez et de Nice que le prélat de la *civitas Cemenelensium* prenait en l'an 549[2], et qui ne fut pas complétement abandonné lorsque Cimiez eut été détruit par les invasions lombardes dès la fin du VIe siècle[3].

Cimiez et Nice reconnaissaient sans doute, au commencement du VIe siècle, comme les cités environnantes, l'autorité du roi des Wisigoths. Ils passèrent vraisemblablement après 507 au pouvoir du roi goth d'Italie et durent être joints, en 537, aux États du roi de Paris, Childebert[4]. Le partage de 561 les attribua au nouveau royaume de Bourgogne; c'est du moins ce qu'on peut induire de la présence de l'évêque Catulinus au concile réuni en 585, à Mâcon, par le roi Gontran.

Nice est désignée chez Grégoire par les mots *urbs Nicea*[5] et *urbs Nicensis*[6]. C'est à Nice ou dans les environs, *in regione Nicensi*, que vivait encore, en 576, le saint reclus Hospitius, auquel on attribuait le don des miracles, et dont le corps fut enseveli par ordre d'Austradius, l'évêque de la cité[7].

1. Labbe et Cossart, *Sacrosancta Concilia*, t. IV, col. 1038.— Dans la lettre du pape Hilaire, en 464, Nice est seulement qualifiée *castellum*, et le titre de *civitas* y est réservé à Cimiez.

2. « Aetius, presbyter directus a domno meo Magno, episcopo ecclesia Cemelensis et Nicaensis, subscripsi. » (Ve concile d'Orléans.)

3. Il paraît que Jean, évêque de Nice, se qualifie *episcopus Cimelanensis* dans un titre de 791 (*Gallia christiana*, t. III, col. 1275).

4. Voyez plus haut, page 64.

5. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLIII.

6. *Ibid.*, l. VI, c. VI.

7. *Ibid.*, — *De gloria confessorum*. c. XCVII. — Le corps de saint Hospitius, vulgaire-

§ 25. — CIVITAS VINTIENSIUM.

Le nom de Vence ne paraît chez Grégoire que dans la mention de Deuterius, *episcopus Vinciensis*[1].

Il paraît que la *civitas Vintiensium* appartenait avant 507 au roi des Wisigoths, et qu'elle passa vers cette époque sous la domination du roi d'Italie; la présence de Prosper, évêque de Vence, au concile ostrogoth de Carpentras en 527, prouve ce dernier fait. L'abandon de la Provence aux Francs en 537 la fit sans doute annexer aux États du roi de Paris, Childebert[2]; enfin elle fut comprise dans le royaume d'Austrasie à la suite du partage de 561. La nomination de Fronimius à l'évêché de Vence en 590, par Childebert II[3], permet au moins de le supposer, car la participation du prédécesseur de Fronimius au synode bourguignon tenu à Mâcon en 585 était due, sans doute, à une occupation momentanée de cette ville par Gontran.

ment connu sous le nom de saint Sospir, était encore conservé, au temps de Ruinart, dans l'église cathédrale de Nice; quant au lieu de sa retraite, on le reconnaissait alors dans Saint-Sospir, près de Villefranche (Alpes-Maritimes, arrondissement de Nice, chef-lieu de canton), où subsistaient encore, au commencement du XVII[e] siècle, les vestiges d'un monastère dédié à Hospitius, lesquels furent complétement renversés vers 1635, pour l'édification d'une tour que Victor Amédée I[er], duc de Savoie, fit construire en cet endroit. (Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 282, notes.)

1. *Historia Francorum*, l. IX, c. XXIV.
2. Voyez plus haut, page 64.
3. *Historia Francorum*, l. IX, c. XXIV.

CHAPITRE XII

LA PREMIÈRE AQUITAINE

(PROVINCIA AQUITANICA PRIMA).

§ 1. — METROPOLIS CIVITAS BITURIGUM.

Par sa situation entre les deux provinces auxquelles l'historien des Francs se rattache plus particulièrement, c'est-à-dire entre l'Auvergne et la Touraine, la cité métropolitaine de la Première Aquitaine paraît assez fréquemment dans les écrits de Grégoire.

La ville y est nommée *Biturigas*[1], *urbs Biturigas*[2], *civitas Biturigas*[3], et même simplement *Biturix*[4]; le territoire, *civitas Biturica*[5], *urbs Biturica*[6] ou *Biturigas*[7], *Bituricum*[8], *Biturigum*[9], *terminus Bituricus*[10] et *territorium Bituricum*[11]; les habitants du Berry y sont ordinairement appelés *Biturici*[12] ou *Biturigi*[13], mais ces formes s'employaient sans doute concurremment

1. *Historia Francorum*, l. VI, c. XXXI.
2. *Ibid.*, l. I, c. XXIX; l. III, c. XII.
3. *Ibid.*, l. I, c. XXIX.
4. *Biturix* est employé comme nominatif au livre IV, c. XXXI, de *l'Hist. Francorum.*
5. *Historia Francorum*, l. V, c. XXXIV.
6. *Ibid.*, l. IX, c. XXIV; l. X, c. XXVI. — *Vitae Patrum*, c. IX, § 1. — On trouve *urbs Bituriga* au c. LXXX du *De gloria confessorum.*
7. *Historia Francorum*, l. X, c. XIX.
8. *Ibid.*, l. V, c. XL et L; l. VI, c. XXXI; l. X, c. XXV. — *Miracula beati Martini*, l. II, c. XL.
9. *Miracula beati Martini*, l. II, c. VII, XXIX; l. III, c. XLV. — *De gloria martyrum*, c. XC.
10. *Historia Francorum*, l. V, c. XL; l. VI, c. XXXI. — *Vitae Patrum*, c. XVIII, § 1. — On lit *terminus Biturigus* au c. XCII du *De gloria confessorum.*
11. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XLIII; l. IX, c. XIX. — *De gloria martyrum*, c. LIX. — Voyez *territorium Biturigum* dans les *Vitae Patrum*, c. IX, § 1; c. XVI, § 1.
12. *Historia Francorum*, l. V, c. L; l. VII, c. XIII; l. VIII, c. XXX.
13. Cette forme est indiquée par les expressions *archidiaconus Biturigus* (*ibid.*, l. V, c. VI), *episcopus Biturigus* (*De gloria confessorum*, c. CII) et *plebs Bituriga* (*De gloria confessorum*, c. LXXXI).

avec la forme classique *Bituriges*[1], et avec l'adjectif *Bituri-gensis*.[2].

La *civitas Biturigum* fut une des cités de la Gaule où persista le plus longtemps l'autorité des empereurs romains. Cependant elle devait être occupée presque complétement dès 463 par les Wisigoths, car Marius d'Avenches nous apprend que Fréderic, l'un des princes goths, trouva la mort, à cette époque, en combattant les Romains près d'Orléans, entre la Loire et le Loiret. Peu d'années après (468), l'empereur Anthemius cherchait à raffermir la puissance du nom romain dans le Berry, en y plaçant douze mille Bretons; mais ces auxiliaires, battus par les Goths près de Déols[3], furent contraints de quitter le pays, et l'on peut considérer dès lors la *civitas Biturigum* comme une partie intégrante du royaume wisigoth[4].

Le Berry passa sous la domination des Francs après la défaite d'Alaric à Vouillé (507), et l'on croit que le partage de 511 le fit entrer dans le royaume d'Orléans[5]. Il appartenait au roi de Paris, Childebert, quand l'Arverne Arcadius vint y chercher un refuge contre la colère du roi d'Austrasie[6], Théoderic, qui, selon les hagiographes, aurait alors ravagé la *civitas Biturigum* comme il avait fait l'Auvergne[7]. Il semble même que Théoderic s'empara à cette époque du pays des Bituriges, car l'évêque de Bourges, Honoratus, présida en 535, à Clermont, un synode composé de prélats sujets de Théodebert, fils et successeur de Théoderic.

Bourges et son territoire furent rattachés au second royaume d'Orléans ou de Bourgogne, en suite de la mort de Clotaire Ier (561) : la présence de l'évêque Remedius au concile tenu à Mâcon en 581 par les évêques des États de Gontran; l'invasion et la

1. Grégoire emploie le génitif *Biturigum* (*Historia Francorum*, l. VI, c. XXXIX; l. VII, c. XLII; *De gloria confessorum*, c. LXXX).
2. *Miracula beati Juliani*, c. XIV.
3. Voyez page 169.
4. Tetradius, évêque métropolitain de Bourges, prit part en 506, en qualité de sujet d'Alaric, au concile d'Agde.
5. Voyez plus haut, page 95.
6. *Historia Francorum*, l. III, c. XII. — On peut encore voir un indice de la possession du Berry par Childebert, dans un fait de la Vie de saint Patrocle (*Vitae Patrum*, c. IX, § 1).
7. *Vita sancti Fidoli*, c. V. — Voyez plus haut, la note 2 de la page 101.

dévastation du Berry en 581 et en 583 par l'armée de Chilperic, alors en guerre avec le roi de Bourgogne[1]; la nomination de Sulpice au siége épiscopal de Bourges par Gontran en 584[2], en fournissent des preuves non équivoques[3].

L'église de Bourges (*prima ecclesia, ecclesia Biturigα*) avait été établie au IIIe siècle, dans une maison que le sénateur Leocadius avait généreusement cédée aux chrétiens de cette ville. Au dire de Grégoire, elle était disposée avec un art admirable, et les reliques du premier martyr — une portion de son sang — lui donnaient une certaine illustration[4]. On reconnaît à ce détail l'église cathédrale de Bourges, encore dédiée à saint Étienne, où l'on conserva jusque dans les temps modernes une fiole pleine du sang vénéré dont parle l'évêque de Tours, fiole qui aurait été apportée par saint Ursin, lorsqu'il vint prêcher la foi chrétienne dans le Berry[5].

Grégoire mentionne la basilique de Saint-Symphorien que l'évêque Desideratus (545 envir. à 550) avait élevée hors de la ville et qui était gouvernée par un abbé. Le corps d'Ursinus, l'apôtre de Bourges, d'abord enseveli dans le cimetière public, fut transporté, sous l'épiscopat de Probianus (552-568), dans ce sanctuaire[6], qui prit depuis, en son honneur, le nom de Saint-Ursin[7]. L'église de Saint-Ursin, convertie ensuite en église collégiale, était comprise dans l'enceinte de Bourges, quand elle fut supprimée et détruite par la Révolution; le seul vestige qui en subsiste est un portail du XIIe siècle, encastré dans un des murs de la préfecture.

1. *Historia Francorum*, l. VI, c. XII et XXXI.
2. *Ibid.*, l. VI, c. XXXIX.
3. Ces faits détruisent l'impression que produit d'abord la mention faite par Grégoire de la capture du trésorier de Clovis, fils du roi Chilperic, qui, en suite de la mort de son maître (580), fut violemment enlevé du Berry par Cuppa, comte de l'étable du roi de Soissons, auquel il fut ensuite livré (*ibid.*, l. V, c. XL). Au reste, peu de temps après cet événement, le comte Leudastès, mis hors la loi dans les États de Chilperic, vint chercher un asile en Berry (*ibid.*, l. V, c. L). — En 585 et 586, les Berruyers sont encore formellement désignés par Grégoire comme sujets de Gontran (*ibid.*, l. VII, c. XXIV; l. VIII c. XXX).
4. *Historia Francorum*, l. I, c. XXIX. — *De gloria martyrum*, c. XXXIV.
5. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 759, note *a*.
6. *De gloria confessorum*, c. LXXX.
7. *Gallia christiana*, t. II, col. 5.

Notre auteur parle aussi du tombeau de l'évêque Félix, mort vers 580, et rapporte qu'un aveugle y aurait été miraculeusement guéri[1] : avant la Révolution, on voyait encore ce tombeau dans l'église de Saint-Outrille du Châtel, où saint Félix n'était pas l'objet d'un culte particulier[2].

BRIVAE, *vicus*. — *Brivae* était le nom d'un village où Augustus, parent de Desideratus, évêque de Bourges, construisit, vers la fin de la première moitié du VIe siècle, un oratoire consacré à saint Martin, où il plaça des reliques de ce bienheureux confesseur. Depuis, Augustus s'adjoignit quelques moines avec lesquels il vécut à *Brivae* jusqu'à ce que l'évêque l'appelât à la direction du monastère de Saint-Symphorien de Bourges [3].

Ruinart pensait que le lieu indiqué par Grégoire n'était pas peut-être différent de Brives (Indre, arrondissement et canton d'Issoudun), village dont le prieuré et l'église paroissiale étaient soumis jadis à l'abbé de Déols[4], et cette opinion, reproduite depuis sans hésitation par divers érudits berruyers, a même été adoptée par Jacobs. Mais, selon Raynal, on a eu tort d'identifier le *vicus Brivae* avec Brives, dont l'église est du reste placée sous l'invocation de saint Étienne et non sous celle de saint Martin. Le *vicus* mérovingien doit être reconnu, dit l'habile historien du Berry, dans un ancien bourg autrefois voisin de la cité métropolitaine, maintenant englobé dans cette ville où le nom de la rue de Brives rappelle son souvenir : la chapelle de Saint-Martin de Brives, qui n'est plus consacrée au culte, subsiste cependant près du cimetière des Capucins ; elle date, paraît-il, de la période romane[5].

COLUMBARIUM, *monasterium*. — Ce monastère fut fondé vers le milieu du VIe siècle par le bienheureux Patrocle qui, après y

1. *De gloria confessorum*, c. CII.
2. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 981, note *b*. — *Gallia christiana*, t. II, col. 14. — Originairement, l'église de Saint-Outrille n'était pas comprise dans l'enceinte de Bourges.
3. *De gloria confessorum*, c. LXXX.
4. *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 962, note *g*.
5. Raynal, *Histoire du Berry*, t. I, p. 132 et 218.

avoir institué un abbé, retourna vivre dans la cellule qu'il habitait à cinq milles de distance[1]. L'identité de *Columbarium* avec Colombier (Allier, arrondissement de Montluçon, canton de Commentry), village possédant encore au siècle dernier un prieuré dépendant du monastère de Souvigny[2], est prouvée par la connaissance de l'emplacement de *Mediocantus*, le lieu de la retraite de saint Patrocle.

DOLUS, *vicus*. — *Dolus*, célèbre au v[e] siècle par la victoire que les Goths y remportèrent en 468 sur les Bretons, auxiliaires de l'empereur Anthemius[3], est aussi mentionné par Grégoire à l'occasion du tombeau du bienheureux Lusor (saint Ludre), qu'on remarquait de son temps dans une crypte de *Dolus*[4]. Ce tombeau, que notre auteur dit être de marbre de Paros, admirablement sculpté, existe encore dans la crypte de la petite église du village de Déols[5] (Indre, arrondissement et canton de Châteauroux), qui représente le *vicus Dolensis* de l'historien des Francs.

EVAUNUM, *vicus*. — Un chapitre du *De gloria confessorum* est consacré à l'ermite Marianus qui vivait en Berry. Un jour, Marianus fut trouvé mort au pied d'un pommier, et son corps, transporté *ad vicum Evaunensem*, fut enseveli dans l'église « où l'on célèbre tous les ans, dit Grégoire, la fête de son décès[6] ». Il paraît que l'église d'*Evaunum*, devenue plus tard l'abbaye d'Evaux (Creuse, arrondissement d'Aubusson, chef-lieu de canton), conserva le corps de ce solitaire, et que en l'an 1300, l'évêque de Limoges, Renaud de la Porte, le fit enlever de la muraille où il était placé, pour l'enfermer dans une châsse d'argent[7].

On peut s'étonner que le nom moderne d'*Evaunum* ne soit pas

1. *Vitae Patrum*, c. IX, § 3.
2. Pouillé manuscrit du diocèse de Bourges de 1772 (Bibl. de Bourges). — Cf. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1200, note *c*.
3. *Historia Francorum*, l. II, c. XVIII.
4. *De gloria confessorum*, c. XCII.
5. Ce tombeau a été dessiné par M. Isidore Meyer, dans les *Esquisses du département de l'Indre*, de MM. de la Tremblais et de la Villegille (Châteauroux, in-4°, 1854).
6. *De gloria confessorum*, c. LXXXI.
7. Bern. Guidonis *Tractatus de sanctis qui ornant Lemovicensem dioecesim*, apud Labbe, *Nova Bibliotheca manuscriptorum*, t. I[er], p. 631.

Evon plutôt qu'*Evaux*, mais on ne peut douter de l'exactitude de la traduction, si l'on observe que les actes du moyen âge ne désignent jamais l'abbaye d'Evaux sous un vocable différent d'*Evahonum*[1], et que, au siècle dernier, on hésitait encore entre *Evaon* et *Evaux*, pour l'orthographe du nom vulgaire[2]. Il faut donc tenir un compte sérieux, pour l'étude des circonscriptions de la *civitas Biturigum* et de la *civitas Lemovicum*, des paroles de Grégoire qui attribuent *Evaunum* au Berry[3], tandis que tous les documents historiques ou diplomatiques, bien postérieurs, au VI[e] siècle il est vrai, présentent l'abbaye d'Evaux comme appartenant au diocèse de Limoges. Le changement apporté aux limites des deux diocèses par le fait de l'annexion d'Evaux au Limousin n'est pas toutefois fort important, le finage d'Évaux étant contigu au diocèse de Bourges.

MEDIOCANTUS, *locus*. — Le bienheureux Patrocle, qui vivait au VI[e] siècle[4], abandonna son oratoire de Néris (*vicus Nereensis*) pour s'établir dans la solitude des forêts, et se construisit une cellule au lieu appelé *Mediocantus* c'est là qu'il mourut au bout de dix-huit années. Durant ce laps de temps, il fonda à cinq milles pas de sa cellule le monastère de *Columbarium*, où on l'ensevelit conformément à son désir[5]. L'identité de *Columbarium* et de Colombier (Allier, arrondissement de Montluçon, canton de Commentry) prouve clairement qu'on ne saurait chercher *Mediocantus* ailleurs qu'au village actuel de la Celle (même canton), à 5 kilomètres au sud de Colombier, village dont l'église est placée sous le vo-

1. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, t. I[er], p. 106, 109 et 189.
2. Piganiol, *Nouvelle Description de la France*, 3[e] édit., t. XI, p. 282. — Expilly, *Dictionnaire géographique des Gaules et de la France*, t. II, p. 805.
3. Grégoire commence le chapitre LXXXI du *De gloria confessorum* par les mots : « Fuit autem in ipso termino Marianus quidam eremita », qui, rapprochés du chapitre précédent relatif à saint Ursin, évêque de Bourges, font comprendre que Marien vivait dans le Berry. On n'objectera pas que plus loin, en parlant du *vicus Evaunensis*, notre auteur ne dit pas que ce lieu, évidemment le village le plus voisin de la retraite du solitaire, fût compris dans les limites du Berry. En effet, Grégoire désigne expressément la population qui vénérait le tombeau du saint comme une population biturige : « Quae postquam gesta sunt, diligentiore cura confessorem Dei *plebs* coepit excolere *Bituriga*. »
4. *Historia Francorum*, l. IV, c. X.
5. *Vitae Patrum*, c. IX, §§ 2 et 3.

cable de saint Patrocle lui-même[1], ce qui lui a valu le nom de la Celle-Saint-Patrocle sous lequel on le désigne quelquefois[2]: ainsi le mot *cella*, — *cellula* dans Grégoire, — par lequel on désigna sans doute la retraite de Patrocle, n'aura pas tardé à remplacer le nom primitif du lieu, *Mediocantus*[3].

MEDIOLANENSE CASTRUM. — C'est auprès de ce *castrum* que les habitants de Bourges (*Biturici*), au nombre de 15 000, livrèrent un combat sanglant, en 583, à Desiderius et à Bladastès, généraux de Chilperic[4]. Les plus anciennes éditions de Grégoire, d'accord sans doute avec quelque manuscrit, ont substitué au nom *Mediolanense castrum* celui de *Mecledonense castrum*[5], ce qui a créé deux courants d'opinions au sujet du lieu de la bataille. D'un côté, Aimoin, qui vivait à la fin du xe siècle au monastère de Fleury-sur-Loire, diocèse d'Orléans, c'est-à-dire non loin du Berry, et qui avait sous les yeux un bon manuscrit de Grégoire pour écrire ses *Gesta Francorum*, Aimoin, disons-nous, ajouta aux mots *castrum Mediolanense* la glose *quod nunc Magdunum dicitur*[6], entendant parler ainsi d'un des lieux aujourd'hui connus sous le nom de Mehun ou Meung et plus certainement de Mehun-sur-Yèvre (Cher, arrondissement de Bourges, chef-lieu de canton), petite ville située à 17 kilomètres au nord-ouest de Bourges: l'opinion d'Aimoin, adoptée au xvie siècle par Lecointe, puis au xviie par Valois et par Ruinart, a été généralement suivie par les meilleurs érudits jusqu'en 1738, date à laquelle l'abbé Lebeuf publia une dissertation spéciale sur ce point de topographie historique[7]. D'autre part, certains auteurs, trompés par la fausse leçon *Mecledonense*, que peut seulement expliquer la présence du nom de Melun (*Mecledonum*) quelques lignes au-dessus de l'endroit où Grégoire mentionne le *castrum Mediolanense* pour la première

1. Pouillé manuscrit du diocèse de Bourges de 1772 (Bibl. de Bourges).
2. Raynal, *Histoire du Berry*, t. Ier, p. 251, note 2.
3. Ce cas n'est pas isolé, même dans la *Géographie de Grégoire de Tours*: voyez au mot SANCTI EUSICII *cella*.
4. *Historia Francorum*, l. VI, c. XXXI; l. X, c. XIX.
5. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 305, note *a*.
6. *Gesta Francorum*, l. III, c. L.
7. Lebeuf, *Recueil de divers écrits*, t. Ier, p. 1-22.

fois, crurent que la bataille avait eu lieu près de Melun : le père Daniel partageait cette opinion[1]. C'est à l'abbé Lebeuf que revient le mérite d'avoir le premier montré qu'il ne peut s'agir ici que de Châteaumeillant (Cher, arrondissement de Saint-Amand, chef-lieu de canton), ville située à seize lieues au sud de Bourges, position qui concorde mieux avec le récit de Grégoire que celle de Mehun : en effet, les ducs Desiderius et Bladastès, qui avaient reçu l'ordre d'envahir le Berry et d'occuper le chef-lieu de ce pays, venaient du midi de la Gaule, de sorte que les habitants de Bourges, marchant au-devant d'eux pour s'opposer à l'invasion, durent rencontrer l'armée ennemie au sud de la ville et non au nord-ouest où Mehun (*Magdunum*) est placé.

La seconde partie du nom de Château*meillant* étant la transcription française du vocable *Mediolanum*, l'un des plus répandus en Gaule à l'époque romaine, on peut hésiter un moment, pour l'identification du *castrum Mediolanense* de Grégoire, entre Châteaumeillant et une localité du nom de Meillant, située à douze lieues au sud de Bourges et à 36 kilom. au nord-est de Châteaumeillant ; mais on ne peut assurer que cette autre localité ait eu le rang de *castrum* à l'époque franque : le fait est au contraire hors de doute pour Châteaumeillant, comme le montre un passage du martyrologe d'Usuard, se rapportant à saint Genès[2], qui est encore aujourd'hui le patron de l'église de cette petite ville. Le rapprochement du texte d'Usuard de celui de Grégoire permet d'affirmer que la qualification *castrum* était ordinairement attachée au nom du *Mediolanum* où mourut saint Genès, dans le but évident de distinguer ce lieu du *Mediolanum* voisin, et que cette coutume amena la fusion du nom commun *castrum* avec le nom propre *Mediolanum*[3].

1. *Histoire de France*, édition de 1729, p. 270.

2. « In territorio Biturico, castro Mediolano, passio sancti Genesii martyris. » Ce texte, selon l'abbé Lebeuf (*Recueil de divers écrits*, t. I[er], p. 11), est fourni par un manuscrit du martyrologe d'Usuard, conservé au dernier siècle dans l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire.

3. Le même fait s'est produit pour les noms de plusieurs autres châteaux mentionnés par Grégoire : *castrum Dunense* (Châteaudun), *castrum Meriolacense* (Chastel-Marlhac) et *castrum Sellense* (Châteauceaux ou Chantoceaux).

NEREENSIS vicus. — Le *vicus Nereensis* est désigné dans la Vie de saint Patrocle comme le lieu de la première retraite de ce pieux solitaire, qui y établit un oratoire consacré par des reliques de saint Martin et y tint une sorte d'école à l'usage des enfants[1]. Patrocle, qui abandonna ce village pour vivre dans une plus profonde solitude à *Mediocantus* (aujourd'hui la Celle), fut enseveli au monastère de Colombier, fondé par lui à peu de distance de sa cellule, et ses funérailles furent signalées par l'intervention de l'archiprêtre du *vicus Nereensis*, qui, à la tête d'une troupe de clercs, voulut tenter d'enlever le corps du bienheureux confesseur[2].

Le *vicus Nereensis* ne saurait être cherché ailleurs qu'à Néris (Allier, arrondissement et canton de Montluçon), à une dizaine de kilomètres ouest-nord-ouest de Colombier (*monasterium Columbariense*) et de la Celle (*Mediocantus*), également nommés dans la Vie du saint anachorète. Le texte de Grégoire est curieux en ce qu'il permet de constater deux faits intéressants pour l'histoire de Néris. Il prouve, contrairement à ce qu'ont avancé des savants du plus grand mérite, que le nom *Aquae Neri* qui figure dans la Table de Peutinger, où il désigne la station thermale de Néris, n'est pas une abréviation d'*Aquae Neriomagenses*[3], et, en conséquence, on ne peut plus regarder le nom moderne de cette localité comme un dérivé de *Neriomagus*, en supposant une rétrogradation de l'accent jusque sur la voyelle précédant l'antépénultième de ce nom latin[4]. Il montre aussi qu'au

1. *Vitae Patrum*, c. IX, § 2.

2. *Ibid.*, c. IX, § 3.

3. L'inscription : NVMINIBVS||AVGVSTORVM||ET IVNONIBVS||VICANI||NERIOMAGIENSES, prouverait, selon M. Léon Renier, « que, dans la Table Théodosienne, *Aquae Neri* n'est pas une erreur de copiste pour *Aquae Nerae*, comme l'avait cru d'Anville, mais bien une abréviation de *Aquae Neriomagienses.* » (*Itinéraires romains de la Gaule*, extrait de l'*Annuaire de la Société des antiquaires de France* pour 1850, p. 60.) — *Neriomagus* et *Nerius* sont donc deux appellations employées simultanément pour désigner une seule et même localité. Le chef-lieu des Caturiges, Chorges (Hautes-Alpes), est également nommé *Catorigas* par l'Itinéraire d'Antonin et *Catorigomagus* par la Table de Peutinger. Ce rapprochement prouve que le radical gaulois *mag*, que les celtistes rendent par le latin *campus*, *locus*, était parfois séparable du nom de lieu dont il formait la terminaison.

4. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 50.

VIe siècle, époque à laquelle vivait Patrocle, Néris était le chef-lieu d'un archiprêtré, rang qui lui fut enlevé depuis par Montluçon, car, au siècle dernier, Néris dépendait, ainsi que la Celle et Colombier, de l'archiprêtré de Montluçon[1].

L'oratoire de saint Martin ne paraît pas avoir subsisté jusque dans ces derniers siècles : le pouillé du diocèse de Bourges de 1772 ne connaît à Néris qu'une église dédiée à saint Georges.

ONIA, *monasterium*. — C'est là un des trois monastères du Berry fondés par saint Ursus vers la fin du Ve siècle[2]. A propos de ce nom, Ruinart rappelle le village et la forêt d'Heugnes (Indre, arrondissement de Châteauroux, canton d'Écueillé), où a pu exister, dit-il, le monastère d'*Onia*[3]; mais personne depuis lors ne s'avisa de rechercher s'il en fut ainsi. Il y a peu d'années encore, Jacobs se contentait de rapprocher le nom d'*Onia* de ceux d'Heugnes et d'Allogny, bien que le rapport d'*Onia* avec ce dernier vocable soit à peu près nul, et il avouait son ignorance sur l'histoire ecclésiastique de ces deux villages. Cependant il était facile de constater que Heugnes, ou plutôt Heugne, dont le nom dérive évidemment d'*Onia*, était avant 1089 le siége d'une paroisse désignée en latin sous le nom d'*Ognia*[4], et que son église dépendait au siècle dernier de l'abbaye de Miseray, près de laquelle il est situé[5].

PONTINIACUS, *monasterium*. — On ignore absolument la situation précise de ce monastère que saint Ursus établit dans le Berry à la même époque que ceux d'Heugnes (*Onia*) et de Toiselay (*Tausiriacus*), c'est-à-dire vers la fin du Ve siècle[6]. Ruinart fait observer qu'il existe dans l'ancien diocèse de Bourges un village de Montigny, dépendant alors du chapitre de Sancierges[7];

1. Pouillé manuscrit du diocèse de Bourges en 1772 (Bibliothèque de Bourges).
2. *Vitae Patrum*, c. XVIII, § 1.
3. *Gregorii Turon. Opera omnia*, édit. Ruinart, col. 1241, note *b*.
4. « Hujus autem silvae nomen est Ogniensis dictum, ab ecclesia scilicet quae dicta est Ognia, in cujus parochia est. » (Charte de fondation de l'abbaye de Miseray, dans le *Gallia christiana*, t. II, instrum., c. LVIII.)
5. Pouillé manuscrit du diocèse de Bourges de 1772.
6. *Vitae Patrum*, c. XVIII, § 1.
7. *Gregorii Turon. Opera omnia*, édit. Ruinart, col. 1241, note *b*.

mais il ne paraît pas attacher d'importance à ce rapprochement de deux vocables qui n'ont jamais pu se confondre. Jacobs n'est guère plus heureux dans son article sur *Pontiniacus* : après avoir tenté d'identifier *Onia* avec le village d'Heugnes ou celui d'Allogny, situés tous deux aux environs de Bourges, et attribué à un autre village voisin de la ville archiépiscopale, Trouy, l'ancien nom de *Tausiriacus*, il propose de reconnaître *Pontiniacus* dans la Chapelle-Saint-Ursin (Cher, arrondissement de Bourges, canton de Mehun), « petite localité entre Heugne et Trouy, à 6 kilomètres ouest de Bourges ». Dans l'opinion de notre savant devancier, *Pontiniacus* aurait échangé son nom primitif contre celui de son fondateur : on ne peut cependant songer sérieusement à la Chapelle-Saint-Ursin, car ce village ne rappelle pas le souvenir de saint Ursus, en langue vulgaire saint Ours, mais bien celui de saint Ursinus, premier évêque de Bourges, auquel Grégoire a consacré un chapitre de son livre *De gloria confessorum*[1]. Il serait plus raisonnable, à notre avis, de chercher *Pontiniacus* dans la partie du Berry qui avoisine la Touraine, car les quatre monastères d'Ursus dont la position est certaine, Toiselay, Heugnes, Loches et Sennevières, sont situés dans un rayon de six lieues à partir du point où la rivière d'Indre quitte le diocèse de Bourges pour entrer dans celui de Tours.

SANCTI EUSITII BASILICA. — Grégoire raconte que le bienheureux Eusitius s'était retiré, pour mener la vie érémitique, dans le diocèse de Bourges, au milieu d'épais buissons, qu'il s'y consacra au soulagement des malades, et que, dans sa vieillesse, visité par le roi Childebert qui se rendait en Espagne (531), il prédit à ce prince la réussite de son entreprise. « Le roi, ajoute l'évêque de Tours, fit vœu, si le Seigneur le ramenait de cette expédition, de construire en ce lieu une basilique en l'honneur de Dieu, basilique où reposerait la dépouille mortelle du vieillard, ce qu'il accomplit plus tard[2]. »

Il paraît, d'après le chapitre consacré par Grégoire à Eusi-

1. Chap. LXXX.
2. *De gloria confessorum*, c. LXXXII.

tius, que la solitude du bienheureux confesseur était partagée par quelques clercs[1]. Une très-ancienne Vie du saint publiée par le père Labbe nous apprend que le lieu où il vécut se nommait *Prisciniacus*[2]; mais cette dénomination ne tarda pas à être remplacée par le nom de *Cella sancti Eusitii*, qui rappelait la demeure du pieux solitaire. Ce lieu, qu'on trouve désigné au XVII[e] siècle sous le nom de Selles-Saint-Eurice[3], est aujourd'hui la petite ville de Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher, arrondissement de Romorantin, chef-lieu de canton), qui doit son origine à la basilique élevée par le roi Childebert I[er]. Il est à peine besoin d'observer que le nom de cette ville serait plus correctement écrit *Celle-sur-Cher*.

SANCTI MARTINI DOMUS. — Le comte de Bourges voulut rançonner en 585, en vertu d'un édit récent, les hommes de « la maison de Saint-Martin située dans le Berry », qui avaient été en retard lors de l'expédition dirigée par Gontran contre Gondovald[4]; mais le directeur de la maison — « *agens domus illius* » — s'opposa énergiquement aux envoyés du comte, en objectant que ces hommes appartenaient à saint Martin et qu'ils n'avaient pas coutume de prendre part à la guerre. Grégoire rapporte que, comme on essayait de contraindre la maison à payer l'amende édictée, elle y échappa, grâce à l'intervention directe de l'apôtre des Gaules[5].

On suppose que cette maison de Saint-Martin, en Berry, n'était pas différente du domaine de *Liradus*, aujourd'hui Léré (Cher, arrondissement de Sancerre, chef-lieu de canton),

1. On y lit, en effet, que les clercs d'Eusitius élevaient des abeilles : « Habebant clerici ejus [Eusitii] duo vasa apum. »

2. « Idem [Eusitius] vero locus antiquo miraculo Prisciniacus dictus, super Charum fluvium positus, nemoribus consitus:.. Hunc ergo locum Dei expetens famulus, parvum in eo sibi construxit habitaculum, altrinsecusque erecto altari aedificavit oratorium. » (*Nova Bibliotheca manuscriptorum*, t. II, p. 374.)

3. « [Abbatia] de Cella Sancti Eusicii : Selles-S.-Eurice par corruption, car il faudrait escrire Celle-S.-Eusice en Berry. » (Labbe, *Pouillé du diocèse de Bourges*, dans le *Pouillé général contenant les bénéfices de l'archevêché de Bourges*, p. 62.)

4. « Biturigum quoque comes misit pueros suos, ut in domo beati Martini quae in hoc termino sita est, hujusmodi homines spoliare deberent. »

5. *Historia Francorum*, l. VII, c. XLII.

à quinze lieues de Bourges : cette terre appartenait en effet, dès le IXe siècle, à l'église de Saint-Martin de Tours, et l'église collégiale de Léré était dédiée à saint Martin comme la maison dont parle Grégoire[1].

TAUSIRIACUS, *monasterium*. — L'emplacement du monastère de *Tausiriacus*, fondé par Ursus vers la fin du Ve siècle[2], ne paraît pas encore suffisamment connu des érudits. Cependant, déjà au XVIIe siècle, Ruinart pensait, avec raison, que *Tausiriacus* n'était pas différent de *Tausiliacus*, Toiselay, où il existait encore de son temps, près des murs de la ville (*juxta oppidi muros*), un prieuré du titre de Saint-Thibaud, soumis à l'abbaye de Déols (*abbatia Burgidolensis*)[3]. Cette indication précise du prieuré de Saint-Thibaud, dépendant de l'abbaye de Déols, pouvait suffire à faire reconnaître le village de Toiselay[4], actuellement compris dans la commune de Châtillon-sur-Indre (Indre, arrondissement de Châteauroux, chef-lieu de canton), à 18 kilomètres seulement d'Heugnes, où saint Ursus avait élevé un autre monastère ; cependant les commentateurs de Grégoire ne semblent en avoir rien tiré de satisfaisant. Guadet et Taranne, par exemple, trompés sans doute par les mots *juxta oppidi muros*, auxquels Ruinart a oublié évidemment de joindre le nom de Châtillon (*Castellionis*), ont fait de Toiselay un prieuré situé près des murs de Bourges[5]. Jacobs, qui s'est servi en plusieurs occasions de l'édition de Grégoire donnée par les deux érudits que nous venons de nommer, chercha probablement, d'après leur indication, le prieuré de Toiselay aux environs de Bourges ; il ne l'y trouva pas, mais le nom du village de Trouy, à deux lieues de la ville épiscopale, lui parut être la transcription de celui de *Tausiriacus*[6], et en conséquence il plaça sur sa carte le nom de *Tausi-*

1. Raynal, *Histoire du Berry*, t. Ier, p. 181.
2. *Vitae Patrum*, c. XVIII, § 1.
3. *Gregorii Turon. Opera omnia*, édit. Ruinart, col. 1241, note *b*.
4. Voyez, sur le prieuré de Toiselay, le *Pouillé des bénéfices dépendant du duché de Châteauroux* en 1629 (Archives nationales, registre Q1 3641, fo 199 vo à 203 vo).
5. *Histoire ecclésiastique des Francs*, revue, collationnée et traduite par Guadet et Taranne, t. Ier, p. 327.
6. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 143, vo PONTINIACUM.

riacus, suivi d'un point de doute, à peu de distance au sud de Bourges. Il ne semble pas qu'il y ait lieu de discuter ici la traduction de *Tausiriacus* par Toury, traduction donnée par M. Henri Bordier[1] postérieurement aux travaux de Jacobs, car le nom de Toury n'est porté par aucune localité du Berry, et sa présence dans le débat ne peut s'expliquer que par une faute typographique.

VOSAGENSIS PAGUS. — On a beaucoup discuté sur la question de savoir quel pays Grégoire a désigné sous le nom de *pagus Vosagensis*, en l'indiquant comme le lieu où, en 587, se réfugia Chramnisind qui venait de commettre un meurtre en Touraine, c'est-à-dire dans les États de Childebert, fils de Brunehaut. « Voyant que la reine Brunehaut lui était contraire, dit Grégoire, Chramnisind se retira en Berry, au *pagus Vosagensis* — « *Vosagensem territorii Biturici pagum expetiit* », — qu'habitaient ses parents, « *eo quod in regno Guntchramni regis invisus haberetur*[2] ». Ces derniers mots doivent-ils être traduits : « parce qu'il était mal vu dans le royaume de Gontran » ? Ce serait étrange, car l'auteur semblerait dire alors que le *pagus Vosagensis* n'était pas soumis à Gontran, qui cependant était le souverain du Berry ; de plus, il ne faut point oublier que le meurtrier, fuyant le courroux de Brunehaut, pouvait fort bien chercher un asile dans le royaume de Gontran. On ne peut accepter, comme Jacobs dans la première édition de la *Géographie de Grégoire de Tours*, la leçon du manuscrit de Royaumont qui supprime le mot *Biturici* du membre de phrase relatif au *pagus Vosagensis*, car cette variante est certainement l'œuvre d'un copiste qui croyait voir une contradiction entre l'adjectif *Vosagensis*, indiquant sans doute les Vosges selon lui, et le mot *Biturici*. Il convient donc, ce semble, d'admettre ici l'hypothèse de Raynal, d'après lequel *invisus* pourrait signifier « inaperçu[3] », et supposer que la phrase liti-

1. *Histoire ecclésiastique des Francs*, trad. nouvelle, par M. Bordier, t. II, p. 398. — — *Les Livres des miracles et autres opuscules de Georges Florent Grégoire, évêque de Tours*, traduits par M. H.-L. Bordier, t. III, p. 363.
2. *Historia Francorum*, l. IX, c. XIX.
3. Raynal, *Histoire du Berry*, t. Ier, p. 169.

gieuse signifie simplement que, « dans le royaume de Gontran, Chramnisind ne serait pas remarqué », et pourrait, par conséquent, trouver la sécurité qui lui manquait en Touraine. Mais il reste néanmoins à discuter la situation précise du *pagus Vosagensis*.

Guérard proposait sous forme dubitative Voussac (Allier, arrondissement de Gannat, canton de Chantelle) comme traduction de *pagus Vosagensis*[1]; mais il oubliait sans doute que Voussac n'était pas compris dans le diocèse de Bourges, mais bien dans celui de Clermont. Jacobs, entraîné par la croyance erronée que la présence de plusieurs localités homonymes en une même région rappelait souvent le souvenir d'un *pagus* gaulois, rapproche le nom du *pagus Vosagensis* de ceux de Bazaiges (Indre, arrondissement de la Châtre, canton d'Eguzon) et de Bezagette (arrondissement de la Châtre, canton de Neuvy-Saint-Sépulcre, commune de Maillet), hameau situé à 15 kilomètres nord-est de Bazaiges[2], et il figure en conséquence ce *pagus* entre la Creuse et l'Indre, à l'est d'Argenton; mais les noms de Bazaiges et de Bezagette ne peuvent dériver de *Vosagus*. Nous pensons aussi qu'on a eu tort de considérer le *pagus Vosagensis* comme une division territoriale; ici, comme dans d'autres passages de Grégoire, *pagus* est employé au sens de « village », de « lieu habité », que le français « pays » a aussi conservé. Nous croyons en outre que le nom *Vosagus* devait être accentué sur la première syllabe, comme le nom des fameuses montagnes boisées voisines du Rhin, et qu'il aurait pu produire en Berry quelque chose tel que *Voge* ou *Vouge :* nous identifierons donc *Vosagus* avec Bouges (Indre, arrond. de Châteauroux, canton de Levroux), qui est aussi directement dérivé de *Vosagus* que Bazas, Besançon et Besné le sont de *Vasates*, *Vesontionem* et *Vindunittum*[3], et nous le faisons d'autant plus volontiers, que le pouillé du diocèse de Bourges, rédigé par le père Labbe, indique l'église de Bourges par les termes suivants : « *Ecclesia parochialis de*

1. *Annuaire de la Société de l'histoire de France*, 1837, p. 147.
2. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 171.
3. Voy. plus haut, page 313, note 2.

Bougia, seu potius de Vosago[1]. » Bouges n'est éloigné de la Touraine que de sept lieues seulement.

§ 2. — CIVITAS ARVERNORUM.

Grégoire, qui appartenait à l'une des plus illustres familles de cette cité, donne toujours à ses concitoyens le nom d'*Arverni*[2]. Il désigne généralement l'Auvergne sous la dénomination d'*Arvernum*[3] et, souvent aussi, sous celles de *territorium Arvernum*, *terminus Arvernus*[4], *urbs Arverna*[5], *regio Arverna*[6]. Il emploie aussi les formes adjectives *Arvernicus*[7] et *Arvernensis*[8].

L'évêque de Tours se garde bien d'oublier sa patrie dans les ouvrages qu'il a laissés : l'Auvergne est, après la Touraine, la province sur laquelle il nous donne les renseignements les plus nombreux, et ses récits nous apprennent dans quelles mains la *civitas Arvernorum* passa successivement au ve et au vi^e^ siècle.

Ce fut vers 475, c'est-à-dire quelques années avant la chute définitive de l'Empire romain, que l'Auvergne passa sous la domination gothique : c'est sans doute à cette date qu'on doit rapporter les tentatives que le duc Victorius, chargé par Euric, roi des Wisigoths, du gouvernement de sept cités, fit pour étendre son pouvoir sur la *civitas Arvernorum*. « Victorius, dit Grégoire, se rendit en hâte à Clermont et voulut unir cette cité à son duché. » La tentative de Victorius fut couronnée de

1. *Pouillé général contenant les bénéfices de l'archevêché de Bourges*, p. 46.
2. *Historia Francorum*, l. I, c. XXVIII, XLI; l. II, c. XI, XXXVII; l. IV, c. VII et XVI; l. VI, c. XXVI. — La fréquence des mentions relatives à l'Auvergne ne nous permet d'indiquer, dans cette note comme dans les notes suivantes, que quelques-uns des chapitres de l'œuvre de Grégoire où on les rencontre.
3. *Historia Francorum*, l. II, c. XIII, XXXVI; l. III, c. XII, XVI, XXIII, XXV; l. IV, c. XI, XIII, XVI; l. V, c. XX; l. VI, c. XXVI. — *Miracula beati Martini*, l. II, c. X, XVI.
4. *Miracula beati Juliani*, c. I. — *De gloria martyrum*, c. IX. — *De gloria confessorum*, c. I. — *Vitae Patrum*, c. XII, § 1.
5. *Historia Francorum*, l. X, c. VIII. — *Vitae Patrum*, c. XI, § 1.
6. *Miracula beati Juliani*, c. I.
7. *Historia Francorum*, l. V, c. XXXIV; l. VIII, c. XVIII. — *Miracula beati Juliani*, c. XIV, XXIII, XLV.— *De gloria martyrum*, c. LI.— « Leobardus, Arvernici territorii indigena fuit. » (*Vitae Patrum*, c. XX, § 1.)
8. « Apud Arthonam, arvernensem vicum. » (*De gloria confessorum*, c. V.)

succès, car il résida pendant plusieurs années en Auvergne[1]. Après lui le pays resta soumis aux Goths, et en 507 un corps considérable d'Arvernes, commandé par Apollinaire, le fils de l'illustre Sidoine, combattait avec le roi Alaric à Vouillé[2]; mais la victoire de Clovis livra la *civitas Arvernorum* aux Francs.

Il est certain que, dans le partage de l'empire franc qui suivit la mort de Clovis (511), l'Auvergne fit partie du lot de Théoderic, qui, après la bataille de Vouillé, avait été chargé de soumettre cette province[3]. Ce prince rétablissait, en 515, l'évêque Quintianus sur le siége épiscopal de Clermont d'où les intrigues d'Apollinaire l'avaient fait descendre[4]. Il serait fastidieux de relever ici tous les passages des écrits de Grégoire qui témoignent du pouvoir de Théoderic sur le pays qui nous occupe; nous nous bornerons à rappeler que, en 530, lors de l'expédition de Théoderic en Thuringe, le bruit de sa mort se répandit en Auvergne, et qu'Arcadius, fils d'Apollinaire, ayant engagé Childebert à venir prendre possession de ce pays, introduisit le roi de Paris dans la ville même, en brisant la serrure d'une des portes. Cette trahison eut une issue funeste, car on ne tarda pas à apprendre que le roi d'Austrasie revenait victorieux des contrées d'outre-Rhin. Childebert quitta Clermont, et Théoderic, arrivant avec son armée, saccagea toute la province[5]. Les détails de cette horrible répression, qui eut lieu en l'an 531, c'est-à-dire vers le temps de la naissance de Grégoire, étaient certainement bien connus de notre auteur, qui, dans ses écrits, en rapporte plusieurs épisodes et y fait de fréquentes allusions[6].

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XX. — *Vitae Patrum*, c. III, § 1. — Grégoire dit que le duc Victorius resta pendant neuf années en Auvergne : « Fuit autem Arvernis annis novem »; mais cette allégation ne peut être exacte, puisque Euric ayant survécu quatre ans à Victorius, le séjour de celui-ci en Auvergne aurait commencé en 471 pour prendre fin en 480. Au reste, les autres indications chronologiques dont l'évêque de Tours use dans le chapitre de l'Histoire des Francs où il parle du gouvernement de Victorius sont également altérées; car Euric, qui occupa le trône de 466 à 484, ne mourut pas dans la vingt-septième année de son règne.

2. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXVII.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, l. III, c. II.

5. *Historia Francorum*, l. III, c. VIII-XIII.

6. *De gloria martyrum*, c. LII. — *Miracula beati Juliani*, c. XIII et XXIII. — *Vitae Patrum*, c. IV, § 2; c. V, § 2.

L'Auvergne passa successivement, avec le royaume d'Austrasie, à Théodebert, fils de Théoderic, et à Théodebald, fils de Théodebert. Deux chapitres de Grégoire, où sont racontées les intrigues qui marquèrent, en 555 environ, la vacance du siége épiscopal de l'Auvergne et l'ordination à Metz du nouvel évêque, Cautinus, attestent la possession de cette province par Théodebald[1], dont la succession fut recueillie en 555 par le roi de Soissons, Clotaire. Le nouveau maître de l'Auvergne envoya Chramn, l'un de ses fils, pour gouverner la *civitas Arvernorum*[2].

Clotaire ne fut pas aussi heureux dans le choix de ce lieutenant que Clovis l'avait été en confiant l'Auvergne à Théoderic : il n'est pas besoin de rappeler les révoltes et la fin malheureuse de Chramn, bientôt suivie de la mort de son père. Bien que l'évêque de Tours, en parlant du partage de 561, ne désigne pas les cités qui composèrent chacun des quatre nouveaux royaumes, il est certain que l'Auvergne échut à Sigebert, que le sort gratifia du « royaume de Théoderic[3] ». La souveraineté de Sigebert sur ce pays résulte de divers faits relatés par Grégoire : ainsi, on sait qu'en 566 le roi d'Austrasie, voulant s'emparer d'Arles, y envoya les Arvernes commandés par Firminus, comte de la cité[4]; on sait aussi que, lors de l'ordination d'Avitus comme évêque de Clermont, « le roi » lui accorda la faveur d'être sacré dans la ville de Metz[5].

Après la mort de Sigebert (575), l'Auvergne continua certainement d'obéir au roi d'Austrasie. On n'a en effet aucune preuve du contraire, et il ne nous paraît pas qu'il faille tenir compte d'un passage de Grégoire d'après lequel les Arvernes, guidés par leur duc Nicetius, auraient pris part en 585 à l'expédition du roi de Bourgogne contre les Goths de Septimanie[6]. Les

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. VI-VII.
2. *Ibid.*, c. IX, XIII, XVI.
3. *Ibid.*, c. XXII.
4. *Ibid.*, c. XXX. — Cet événement eut lieu, on le voit, du vivant de Charibert, roi de Paris, auquel M. Bonnell (*Die Anfänge des karolingischen Hauses*, p. 206-207) a cependant attribué l'Auvergne. Voyez plus haut (pages 123-124) la discussion de l'opinion du savant allemand.
5. *Ibid.*, l. IV, c. XXXV.
6. *Ibid.*, l. VIII, c. XXX.

Arvernes doivent être considérés ici comme des auxiliaires de Gontran : s'il en était autrement, on ne comprendrait pas pourquoi, vers 587, leur ancien duc Nicetius, Arverne lui-même, aurait été nommé gouverneur de Marseille et des autres villes de Provence qui reconnaissaient l'autorité de Childebert[1]. Il faudrait donc admettre entre ces deux événements la conclusion d'un traité par lequel Gontran aurait rétrocédé à son neveu l'importante *civitas Arvernorum*, ce qui est improbable, car le traité d'Andelot, qui fut précisément signé vers cette époque, n'autorise aucune conjecture de ce genre. Ajoutons qu'il est certain que le Gévaudan, qui alors, comme à l'époque gauloise, était une sorte d'annexe de l'Auvergne, resta uni au royaume d'Austrasie durant la minorité de Childebert II.

La mort de Childebert (596) ne modifia en rien la situation de la *civitas Arvernorum*, qui continua à faire partie du royaume d'Austrasie sous Théodebert II, ainsi que l'atteste une inscription funéraire trouvée en 1833 dans des fouilles faites à l'église de Notre-Dame du Port, à Clermont[2].

Le chef-lieu de la cité d'Auvergne est désigné par Grégoire sous les noms *Arvernis*[3], *civitas Arvernis*[4], *civitas Arverna*[5],

1. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XLIII.

2. Voici, d'après M. Le Blant (*Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 330), le texte de cette inscription, qui se rapporte incontestablement à la seizième année du règne de Théodebert II (612), puisque Théodebert Ier, qui fut également roi d'Austrasie, mourut dans la quatorzième année de son règne (*Historia Francorum*, l. III, c. XXXVII) :

† HIC REQVIESCIT
BONE MEMORIE
REMESTO VIXIT
IN PACE ANNVS XLIII
TRANSIET SVB D
S IDVS FEBRV
ARS ANNV XVI
REGNO DMI THE
VDOBERT

3. *Historia Francorum*, l. III, c. II, IX, X, XXIII; l. IV, c. IX. — *Arvernis* est une forme ordinairement indéclinable; mais on trouve cependant les mots « apud Arvernos » au livre II, c. XXI, de l'*Historia Francorum*.

4. *Ibid.*, l. II, c. XXXVII.

5. *Vitae Patrum*, c. VI, § 6.

urbs Arverna[1]. *Arvernis* devait infailliblement produire la forme vulgaire *Auvers*[2], vocable que plusieurs villages de la France septentrionale ont conservé[3]; mais, au temps de Charles le Chauve, ce nom avait complétement disparu devant celui de Clermont (*Clarus Mons*), que la citadelle de la ville arverne portait déjà à l'époque mérovingienne[4].

Le chef-lieu de la cité d'Auvergne possédait, au VIe siècle, un grand nombre d'églises. L'évêque de Tours mentionne au moins douze de ces sanctuaires, et nous allons rappeler ce qu'il rapporte de chacun d'eux, en indiquant, autant qu'il sera possible, l'emplacement qu'ils occupaient[5].

ECCLESIA ARVERNICA. — L'église épiscopale, comme toutes les cathédrales, est simplement désignée sous le nom d'église (*ecclesia*) par Grégoire[6]. Celle des Arvernes était, au VIe siècle, le plus ancien édifice religieux qu'on y eût construit, et il était dû à Namatius, huitième évêque d'Auvergne (446–462 environ).

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XXI; l. III, c. XII; l. VI, c. XXXIX. — *De gloria confessorum*, c. V. — *Vitae Patrum*, c. VI, § 13.

2. Comme *Nivernum*, ou plutôt *Nivernis*, a produit *Nevers*, et comme *Thigernum*, en Auvergne même, a produit *Thiers* par l'assourdissement du *n* final qu'on remarque également en français dans les mots *aubour*, *cahier*, *chair*, *cor*, *enfer*, *four*, *jour*, *hiver*, dérivés du latin *alburnum*, *quaternum*, *carnem*, *cornu*, *infernum*, *furnum*, *diurnum*, *hibernum*. — *Arvernis* serait d'abord devenu *Alvernis*, d'où *Auvers*, par la vocalisation du *l*; c'est ainsi, du reste, que s'est formé le nom de l'Auvergne, *Arvernia* à l'origine.

3. Auvers (Manche); Auvers-le-Hamon et Auvers-sous-Montfaucon (Sarthe); Auvers près d'Étampes, et Auvers-sur-Oise (Seine-et-Oise). — Ces villages doivent certainement leurs noms à quelques colons de race arverne qui s'y seront établis, soit à l'époque romaine, soit à l'époque franque. Auvers-sur-Oise, qui figure dans les documents du IXe siècle, y est appelé *Alvernis*. (*Annales Bertiniani*, anno 865; Tardif, *Monuments historiques, cartons des rois*, p. 86.)

4. La plus ancienne mention connue du nom de Clermont (*castro Claremunte*) se trouve dans une formule du VIe siècle (Rozière, *Recueil des formules de l'empire franc*, t. Ier, p. 491); on le voit ensuite, au milieu du VIIIe siècle, chez un des continuateurs de Frédegaire. Le château de Clermont occupait, paraît-il, l'emplacement de l'hôtel de ville actuel et de la place de la Poterne, c'est-à-dire le sommet du monticule, à côté de la cathédrale (Tardieu, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, t. Ier, p. 7). — C'est en 848 qu'on trouve pour la première fois le nom de Clermont appliqué au chef-lieu de la *civitas Arvernorum*, dans un diplôme royal donné « in villa Puteata non longe a civitate Claromonte. » (Bouquet, t. VIII, p. 495).

5. L'état des recherches historiques sur l'ancien Clermont ne nous a pas semblé suffisamment avancé pour permettre de joindre à cette partie de notre travail l'esquisse d'un plan de la ville arverne au VIe siècle.

6. *Historia Francorum*, l. II, c. XVI; l. IV, c. XXXI. — *Vitae Patrum*, c. VI, § 7. — *De gloria martyrum*, c. XLIV.

Grégoire nous en a laissé une précieuse description. Les travaux durèrent douze ans, et, après l'achèvement de l'église, le prélat envoya à Bologne, en Italie, des prêtres qu'il chargea de lui rapporter des reliques de saint Agricol et de saint Vital, crucifiés en ce lieu pour la foi chrétienne; au retour des messagers, l'église cathédrale fut dédiée en présence d'un grand concours de citoyens[1]. C'est aux reliques des martyrs bolonais qu'elle doit son vocable actuel de Saint-Agricol et de Saint-Vital, qui, au x[e] et au xi[e] siècle, était précédé de celui de Notre-Dame[2].

Sancti Alexandri *sepulcrum*. — On voyait, au vi[e] siècle, entre la basilique de Saint-Allyre et l'entrée du temple de Saint-Vénérand, un sépulcre sculpté dans lequel était enseveli, dit-on, un pieux personnage du nom d'Alexandre. La pierre de ce tombeau, réduite en poussière et dissoute dans de l'eau, passait pour faire recouvrer la santé aux malades[3]. Cependant, malgré tout ce que Grégoire rapporte des mérites d'Alexandre, il ne semble pas qu'il eût jamais été l'objet d'un culte à Clermont, car le catalogue des églises de cette ville au x[e] siècle n'en fait aucune mention.

Sancti Amabilis *tumulus*. — Sous le gouvernement du duc Victorius, le tombeau de saint Amable, prêtre de Riom, était déjà l'objet d'une grande vénération, et Grégoire a consigné en ses écrits des faits miraculeux qui s'y seraient accomplis[4]. Il ne dit pas toutefois qu'une église ait été élevée sur le sépulcre; il ne dit même pas qu'Amable fût enseveli dans la cité arverne. On croirait plutôt, à son récit, que le bienheureux confesseur reposait à Riom. Malgré ces circonstances, nous devons compter la sépulture de saint Amable au nombre des lieux saints de Clermont; en effet, le livret des églises de cette ville, écrit vers 950,

1. *Historia Francorum*, l. II, c. xvi. — *De gloria martyrum*, c. xliv.

2. Le livret des églises de Clermont, rédigé vers 950, nous apprend que l'autel principal était dédié à la Vierge : « In primis, in domo matris ecclesiae est altare sanctae Mariae et sanctorum Agricolae et Vitalis et altare sanctae Crucis, altare sancti Gervasii, altare sancti Joannis Baptistae, altare sancti Juliani martyris et altare sancti Angeli. » (Édit. Savaron, p. 10.)

3. *De gloria confessorum*, c. xxxvi.

4. *Ibid.*, c. xxxiii.

l'indique alors dans l'église de Saint-Hilaire[1], qui a quitté ce nom depuis longtemps et qu'il faut évidemment reconnaître dans l'église paroissiale de la Madeleine de Cros, au faubourg occidental de Clermont, où l'on voyait encore, au temps de Ruinart, le sépulcre du saint prêtre, quoique son corps eût été transféré depuis longtemps déjà dans l'église abbatiale de Saint-Amable de Riom[2]. L'église de la Madeleine de Cros, qui dépendait de cette abbaye, fut détruite vers 1750[3].

SANCTI ANDREAE *basilica*. — Il y avait dans la ville épiscopale de l'Auvergne, dès 563, date à laquelle la peste ravagea la province, une basilique consacrée au frère de saint Pierre[4]. On la retrouve mentionnée, au milieu du xe siècle, parmi les églises dépendant de l'évêché: elle renfermait alors le corps de saint Tigridius[5]. Située hors de l'enceinte et à l'ouest de Clermont, elle fut restaurée en 1149 par Guillaume VII, comte d'Auvergne, qui y établit une abbaye de l'ordre de Prémontré[6], dont les bâtiments furent vendus nationalement en 1791[7].

SANCTI ANTOLIANI *basilica*[8]. — Le martyr Antolianus reposait près de la ville des Arvernes[9], et ce fut seulement vers le commencement du VIe siècle qu'Alchima, la sœur, et Placidina, la femme de l'évêque Apollinaire, lui élevèrent un temple fort élégant dont Grégoire donne une curieuse description; mais, cet édifice étant peu solide, les colonnes s'en écroulèrent au temps de l'évêque Avitus, contemporain de Grégoire[10]. L'église de Saint-Antolien, située hors de la ville (*juxta hanc urbem*), fut certainement construite sur l'emplacement d'un cimetière chrétien: on ne s'expliquerait pas autrement la multitude de tombeaux qui, depuis longtemps

1. « In ecclesia Sancti Hylarii, altare sancti Hylarii ubi sanctus Amabilis in corpore quiescit. » (Édit. Savaron, p. 2.)
2. *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 928.
3. Tardieu, *Dictionnaire historique du Puy-de-Dôme*, p. 134, col. 3.
4. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXXI.
5. « In ecclesia Sancti Andreae, altare sancti Andreae. Ibi requiescit sanctus Tigridius. » (*De ecclesiis et altaria quae in Claromonte consistunt*, édit. Savaron, p. 46.)
6. *Ibid.*, p. 47. — *Gallia christiana*, t. II, col. 410.
7. Tardieu, *Dictionnaire historique du Puy-de-Dôme*, p. 135, col. 3.
8. La qualification *basilica* est donnée à cet édifice dans le titre du chap. LXV du *De gloria martyrum*.
9. *Historia Francorum*, l. I, c. XXXI.
10. *De gloria martyrum*, c. LXV.

déjà, remplissaient ce lieu, et la présence de nombreux corps-saints que, par ignorance, on se bornait à jeter pêle-mêle dans une fosse commune. La tradition arverne rapportait, à ce propos, sur la foi d'une vision, que le martyr Antolianus, dont on s'occupait avec tant de ferveur, fut fort attristé de la conduite des fidèles envers les restes de ces bienheureux: « Malheur à moi, se serait-il écrié dans une apparition miraculeuse, malheur à moi, pour qui mes frères sont offensés! En vérité, je le dis, ceux qui ont commencé cette entreprise ne pourront la mener à fin. » Et c'est à ces paroles du martyr que les Arvernes, en général, et Grégoire, en particulier, attribuaient le désastre survenu un demi-siècle plus tard sous l'épiscopat d'Avitus[1]. Peut-être quelque nouvel accident vint-il encore, dans la suite, confirmer la croyance relatée par Grégoire et décider le clergé à donner un nouveau patron au temple qu'Antolianus ne paraissait pas disposé à protéger. Toujours est-il qu'au x[e] siècle, l'église où il reposait n'était plus placée sous son vocable; elle était alors dédiée à un saint Gallus, différent de l'évêque arverne de même nom[2]. Il est difficile de déterminer la position de cette église, dont nous ne connaissons aucune mention postérieure à cette époque et qui ne tarda probablement pas à être détruite; car, depuis, le corps d'Antolianus fut conservé dans l'église de Saint-Allyre[3]. Cette dernière circonstance permet de croire que le temple construit par Alchima et par Placidina était situé au nord-nord-ouest de la ville, non loin de la *basilica Sancti Illidii*. Il paraît en effet que ce fut sur ses fondements que s'agrandit, en 1306, le couvent des Franciscaines ou de Sainte-Claire[4].

SANCTI CASSII *basilica*.— Cassius et Victorinus, martyrs, avaient été ensevelis à Clermont[5]. Vers 560, il existait déjà sur leur tombeau une basilique à laquelle Grégoire donne le nom de basilique de Saint-Cassius. Ce fut dans une crypte antique et profonde de

1. *De gloria martyrum*, c. LXV.
2. « In ecclesia Sancti Galli, altare S. Mariae, ubi requiescunt S. Gallus et S. Urbicus et S. Antolianus et Gerivaldus. » (*De ecclesiis in Claromonte*, édit. Savaron, p. 20.)
3. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 795, note *b*.
4. Tardieu, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, t. I[er], p. 328. — Le même, *Dictionnaire historique du Puy-de-Dôme*, t. I, p. 135, col. 1.
5. *Historia Francorum*, l. L, c. XXXI.

cette église que l'évêque Cautinus fit enfermer vivant, dans un tombeau de marbre de Paros, le prêtre Anastase qu'il voulait dépouiller d'une propriété donnée par la reine Clotilde[1]. C'est sans doute cette même église que l'évêque de Tours désigne ailleurs sous le nom de basilique de la ville (*basilica opidi*), en l'indiquant comme le lieu de sépulture de sainte Georgia, vierge arverne[2]; car, selon un texte de 950 environ, le corps de sainte Georgia reposait alors dans l'église de Saint-Cassius[3], où l'on voyait encore son tombeau à la fin du XVII[e] siècle[4]. Cependant la qualification de *basilica opidi* n'est pas parfaitement appliquée à l'église de Saint-Cassi (c'est ainsi qu'on appelle Saint-Cassius en langue vulgaire), l'une des églises principales de Clermont jusqu'à la Révolution : cet édifice, aujourd'hui détruit[5], était en effet contigu à l'abbaye de Saint-Allyre et situé, par conséquent, en dehors de l'ancienne ville de Clermont.

SANCTI CYRICI *monasterium*. — Ce monastère fut fondé dans la seconde moitié du V[e] siècle par l'abbé Abraham, qui était né sur les bords de l'Euphrate[6]; mais on peut induire des paroles de Grégoire, — « *ad basilicam Sancti Cyrici monasterium collocavit* », — que l'église de Saint-Cirgues existait avant la venue d'Abraham en Auvergne. Après l'excellente note consacrée par dom Ruinart au passage des *Vitae Patrum* où Grégoire mentionne ce monastère, on ne peut trop s'étonner que Jacobs ait cru devoir chercher le couvent de Saint-Abraham dans une des localités d'Auvergne qui portent aujourd'hui le nom de Saint-Cirgues[7]; ce savant, tout en inclinant pour Saint-Cirgues de Malvert (Cantal), dont les anciens pouillés mentionnent le prieuré, ajoute

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XII.
2. *De gloria confessorum*, c. XXXIV.
3. « In ecclesia Sancti Cassii, altare sancti Petri, altare sancti Juliani, ubi sanctus Cassius et sanctus Victorinus, et sancta Leogontia et sancta Georgia quiescunt. » (*De ecclesiis in Claromonte*, édit. Savaron, p. 22.)
4. Ruinart, *Gregorii episc. Turon. Opera omnia*, col. 922, note *c*, et col. 1401.
5. L'église de Saint-Cassi, supprimée en 1791, fut alors transformée en grange. (Tardieu, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, t. I[er], p. 301.)
6. *Historia Francorum*, l. II, c. XXI. — *Vitae Patrum*, c. III, § 1.
7. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 120. — Le mot *urbs*, dans ce passage de Grégoire : « In monasterio beati Cyrici *urbis* ipsius », doit s'entendre au sens de chef-lieu de la cité et non au sens de territoire.

qu' « il est à remarquer que le vocable de Saint-Cirgues est très-fréquent dans tout le diocèse de Clermont ». Cependant le livret des églises clermontaises, écrit au milieu du xe siècle, constate que saint Abraham reposait alors dans l'*ecclesia Sancti Cyrici* de cette ville[1] ; d'autre part, Ruinart, après avoir rappelé cette mention, indique l'existence d'une fontaine dite de Saint-Abraham près[2] de l'église de Saint-Cirgues, dont le monastère n'existe plus depuis fort longtemps[3].

L'église de Saint-Cirgues elle-même, vendue comme bien national en 1793, ne subsiste plus aujourd'hui[4]; mais son nom est resté à une rue qui avoisine le marché au bois et aux cuirs, ainsi que le ruisseau de Tiretaine et la barrière de Fontgiève. Le monastère de Saint-Abraham était donc situé au nord-ouest de la ville gallo-romaine.

SANCTI ILLIDII *basilica.* — Le quatrième évêque d'Auvergne, Illidius, vulgairement connu sous le nom de saint Allyre, fut enseveli (vers 375) dans une crypte voisine de la ville. Grégoire rapporte que l'archidiacre Justus, le compagnon de ses travaux, partagea aussi son tombeau[5], qui, peu de temps après la mort du bienheureux évêque, devint le théâtre de nombreux miracles, et donna ainsi naissance à une basilique où notre auteur lui-même se fit transporter dans sa jeunesse pour obtenir la guérison d'une fièvre tenace[6]. L'abside de cet édifice était l'œuvre de l'évêque Avitus[7].

1. « In ecclesia Sancti Cirici, altare sancti Cirici, ubi sanctus Abraham et sanctus Justus et sanctus Silvinus requiescunt. » (Édit. Savaron, p. 33.)

2. *Gregorii episc. Turonensis Opera omnia*, col. 1158, note 2.

3. Tardieu, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, t. Ier, p. 302.

4. Le corps de saint Abraham a été transporté en 1804 dans l'église de Saint-Eutrope, le sanctuaire le plus voisin de Saint-Cirgues. (*Ibid.*)

5. *Historia Francorum*, l. I, c. XL. — *Vitae Patrum*, c. III, § 3. — Justus est encore nommé dans le livret des églises de Clermont, rédigé vers 950, parmi les saints qui reposaient dans l'*ecclesia S. Illidii* (édit. Savaron). Au XVIIe siècle, une ancienne pierre funéraire, placée dans la chapelle de Saint-Just, de l'église de Saint-Allyre, le qualifiait à tort (p. 2) d'évêque de la ville arverne : « HIC.REQVIESCIT.SANCTVS.||JVSTVS. ARVERNICAE.||VRBIS.EPISCOPVS. » (Ruinart, *Gregorii Tur. Opera omnia*, col. 1401.)

6. *Vitae Patrum*, c. II, § 3.

7. *Ibid.*, c. II, § 4. — L'église de Saint-Allyre est encore nommée au chap. XXXVI du *De gloria confessorum*. L'ancien livret des églises de Clermont (xe siècle) mentionne encore, parmi les corps-saints déposés dans cette basilique, les corps d'Injuriosus et de Scholastica, tandis que Grégoire, en rapportant par deux fois la gracieuse histoire de ces

L'église de Saint-Allyre, qui subsista comme église abbatiale de l'ordre de Saint-Benoît jusqu'en 1790, fut détruite en 1796[1]; elle n'a été comprise à aucune époque dans l'enceinte de la ville de Clermont.

Sancti Laurentii *basilica*. — Ce fut dans cette basilique que saint Gallus, évêque des Arvernes et oncle paternel de Grégoire de Tours, reçut la sépulture; l'historien des Francs parle des nombreux miracles qui, de son temps, se seraient accomplis sur la tombe du prélat[2].

L'église de Saint-Laurent, située au sud et tout auprès de celle de Notre-Dame du Port, y fut unie en 1285[3]. Elle fut alors convertie en un oratoire qui sert aujourd'hui de chapelle militaire sous le vocable de Saint-Laurent et de Saint-Maurice[4].

Sancti Petri *basilica*. — Cette église n'est citée qu'une seule fois par Grégoire. L'évêque de Tours rapporte que, lors de la peste inguinaire qui ravagea l'Auvergne vers 563, on compta, un dimanche, jusqu'à 300 corps morts dans la basilique de Saint-Pierre[5]. Nous ne savons de quelle église Grégoire a voulu parler, car il y avait, dès le xe siècle, à Clermont, trois églises dédiées au prince des apôtres[6]. Selon M. Tardieu, celle-ci serait la future église collégiale de Saint-Pierre qui, vendue comme bien national en 1792, fut complétement rasée en 1796; son emplacement

deux époux, connus, dans la tradition arverne du vie siècle, sous l'appellation des « Deux Amants », dit seulement qu'ils furent ensevelis dans une même basilique : « Erant autem in una quidem basilica. » (*De gloria confessorum*, c. xxxii. — Cf. *Historia Francorum*, l. I, c. xlii.)

1. Tardieu, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, t. Ier, p. 323.

2. *Historia Francorum*, l. II, c. xx.— *Vitae Patrum*, c. vi, § 7.— Le livret des églises de Clermont (xe siècle) désigne encore l'église de Saint-Laurent comme renfermant les dépouilles mortelles de saint Gall : « In ecclesia Sancti Laurentii, altare sancti Laurentii : ibi requiescunt sanctus Gallus et sanctus Briccius et alii sancti quorum nomina Deus scit. » (Édit. Savaron, p. 15.)

3. « Item, ecclesiae Beate Marie de Portu Claromontensis unimus ecclesiam Sancti Laurentii prope ecclesiam de Portu. » (Charte citée par M. Tardieu, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, t. Ier, p. 307.)

4. *Ibid.*

5. *Historia Francorum*, l. IV, c. xxxi.

6. « In ecclesia Sancti Petri, altare sancti Petri. » (*Libellus de ecclesiis Clarimontis*, édit. Savaron, p. 19.) — « In ecclesia Sancti Petri, altare sanctae Mariae, altare sancti Genesii. » (*Ibid.*, p. 37.) — « In ecclesia Sancti Petri in Castello, altare sancti Petri, altare sancti Fronti, altare sanctae Mariae. » (*Ibid.*, p. 39.)

est occupé aujourd'hui par le marché aux légumes de la place Saint-Pierre[1].

SANCTI STEPHANI *basilica.* — L'église de Saint-Étienne, située au faubourg de Clermont (*Sancti Stephani suburbano murorum*), fut construite par la femme de Namatius, huitième évêque d'Auvergne[2] (446-462 environ). Saint Quintien, l'un des successeurs de Namatius, y fut enseveli en 532[3]; ce fait est confirmé par un écrit du xe siècle, le livret des églises de Clermont, qui nomme encore, parmi les saints reposant dans la même basilique, deux autres évêques, prédécesseurs de Quintien, Namatius et Aprunculus[4]. Plus tard le corps de saint Quintien fut transféré dans l'église de Saint-Symphorien et de Saint-Genès, où il était encore conservé à la fin du xviie siècle[5]. L'église de Saint-Étienne, qui changea au xve siècle son nom pour celui de Saint-Eutrope[6], a été récemment reconstruite; elle est située au nord-ouest de la ville, à peu de distance, au sud, de l'emplacement qu'occupait la basilique de Saint-Allyre.

SANCTI VENERANDI *basilica.* — Grégoire consacre trois chapitres du *De gloria confessorum*[7] à célébrer les tombeaux sculptés en marbre de Paros, existant alors dans la basilique de Saint-Vénérand, qui, dit-il, doit son nom à la présence du sépulcre de cet évêque des Arvernes, mort en 380. Ces tombeaux étaient en nombre immense, et Grégoire parle nominalement de celui de sainte Galla et de celui de saint Népotien, ancien évêque de la cité : l'auteur du livret des églises de Clermont, qui écrivait vers 950, évalue leur chiffre à 6200[8]. Cependant on ne croyait

1. Tardieu, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, t. Ier, p. 313. — Une autre église de Saint-Pierre, la seconde du livret carolingien, était située entre Saint-Allyre et Saint-Cassi. La troisième, enfin, Saint-Pierre du Château, comprise dans l'ancienne enceinte de Clermont, aurait été unie à l'église cathédrale dès 937. (Tardieu, *Dictionnaire historique du Puy-de-Dôme*, p. 134, note 3.)

2. *Historia Francorum*, l. II, c. XVII.

3. *Vitae Patrum*, l. V, c. IV.

4. « In ecclesia Sancti Stephani, altare sancti Stephani, ubi sanctus Namacius, et sanctus Quintianus, et sanctus Aprunculus, et sanctus Felix, et alia sanctorum corpora, quorum nomina nescimus, quiescunt. » (Édit. Savaron, p. 32.)

5. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1164, note *c*.

6. *Ibid.*, c. LXIX, note *e*.

7. Cap. XXXV-XXXVII.

8. « In ecclesia Sancti Venerandi, altare sancti Juliani et sancti Basilissae Antiochenae,

pas, au VI[e] siècle, qu'ils renfermassent tous des corps de fidèles; on considérait seulement comme tels les tombeaux dont les sculptures représentaient des scènes de la vie du Seigneur et des apôtres[1].

L'église de Saint-Vénérand était voisine de l'église de Saint-Allyre : Grégoire nous apprend que, entre la sortie de celle-ci et l'entrée de celle-là, se dressait le tombeau d'un pieux personnage du nom d'Alexandre[2]. L'emplacement de la vieille basilique de Saint-Vénérand était indiqué, à la fin du XVII[e] siècle, par celui de la chapelle de même nom située dans le jardin de l'abbaye de Saint-Allyre, — dont elle n'était pas distante de plus de 30 mètres, — entre cette abbaye et l'église paroissiale de Saint-Cassi. Elle renfermait encore les tombeaux dont parle Grégoire, et, ainsi que le rapporte notre auteur, on y voyait la représentation de plusieurs scènes du Nouveau Testament, et notamment de la multiplication des pains et des poissons. D'autres tombeaux, parmi lesquels sans doute le tombeau d'Alexandre, se trouvaient aussi dans les jardins de l'abbaye de Saint-Allyre[3].

La chapelle de Saint-Vénérand fut vendue comme bien national en 1792, avec les bâtiments de l'abbaye de Saint-Allyre[4].

ARTHONA, *vicus*. — Le *vicus Arthonensis* est nommé plusieurs fois par Grégoire[5]: cet auteur nous apprend qu'au IV[e] siècle saint Martin y visita le tombeau de la bienheureuse Vitaline, qui n'y était encore l'objet d'aucun culte. Il ne peut y avoir de doute sur l'identité de ce lieu, situé au delà de Riom par rapport à la ville des Arvernes. *Arthona* est aujourd'hui Artonne (Puy-de-

altare sancti Quintini et sancti Dionysii, altare sanctae Mariae, ubi sanctus Venerandus, et sanctus Linguinus, et sanctus Nepotianus, et sanctus Avitus et sancta Clara, et alii sex millia ducentorum in corpore quiescunt, quorum nomina Deus scit. » (L. II, c. x.)

1. *De gloria confessorum*, c. XXXV.

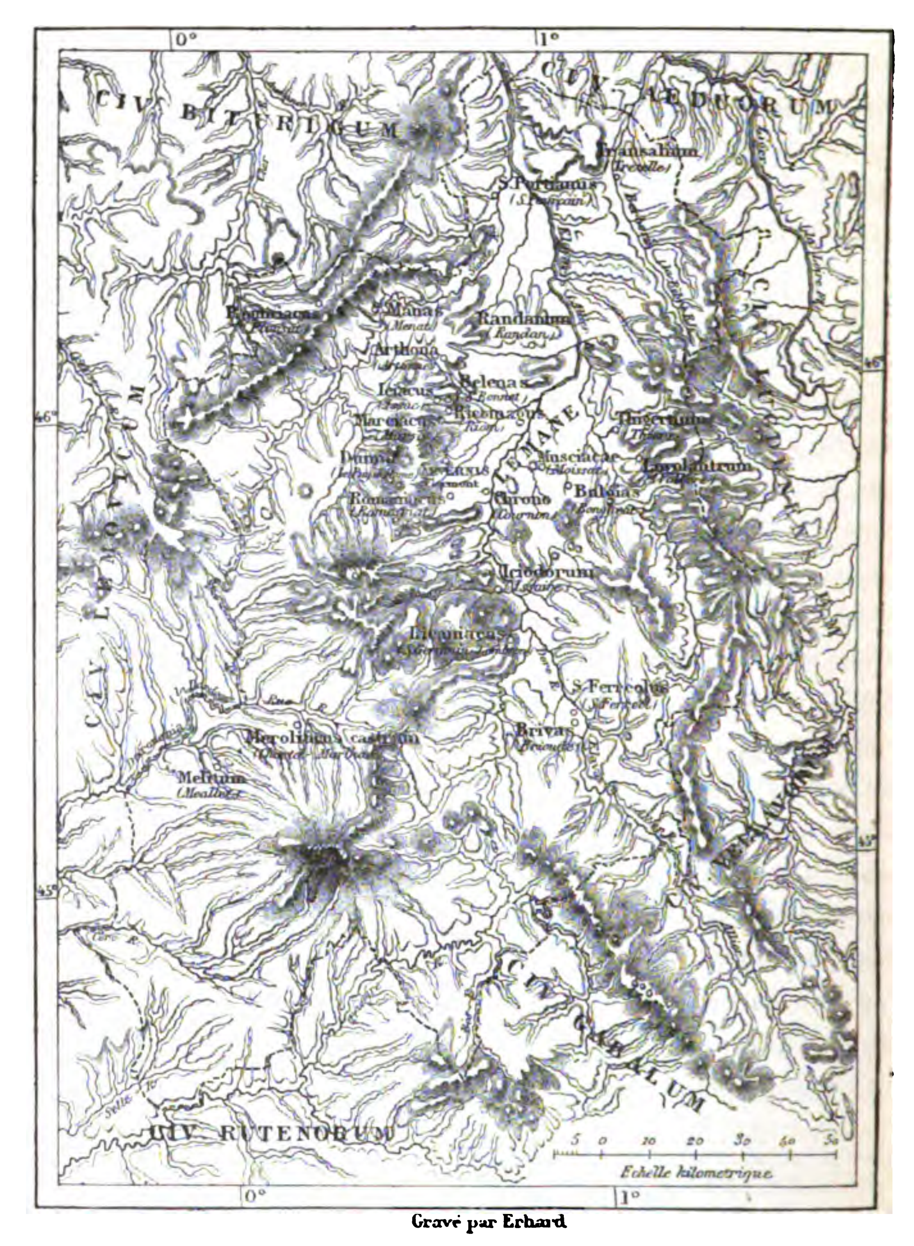
2. Voy. plus haut, page 482.

3. Ruinart, *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 922, note *d*, et col. 1401. — Voyez, en outre, dans le *Monasticon gallicanum* (Paris, 1877) une planche représentant l'abbaye de Saint-Allyre de Clermont, et intitulée : *Regalis abbatiae Sancti Illidii Claromontanensis topographia*.

4. Tardieu, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, t. I[er], p. 309.

5. *De gloria confessorum*, c. V. — *Vitae Patrum*, c. V, § 2.

Dôme, arrondissement de Riom, canton d'Aigueperse), à 25 kilomètres au nord de Clermont et à 14 kilomètres de Riom.



Gravé par Erhard

LA *CIVITAS ARVERNORUM*, D'APRÈS GRÉGOIRE DE TOURS.

Un passage dans lequel Grégoire, parlant de la fête de sainte Vitaline qui se célébrait à Artonne, mentionne « l'archiprêtré du lieu », pourrait faire croire que ce village était, aux premiers

siècles de l'Église, le chef-lieu d'un archiprêtré; mais cette interprétation est loin d'être certaine, car l'expression « archiprêtre du lieu » peut simplement s'entendre de l'archiprêtre dans le ressort duquel *Arthona* était compris[1]. Cependant Artonne étant, au dernier siècle, la paroisse la plus importante de l'archiprêtré de Limagne[2], lequel portait le nom d'une région naturelle bien connue, il est possible qu'Artonne fût alors regardé comme le chef-lieu de cette circonscription ecclésiastique.

BELENATENSIS *mons*. — Cette montagne était située entre Artonne (*Arthonensis vicus*) et Clermont (*urbs Arverna*), ou plutôt entre Artonne et Riom (*vicus Ricomagensis*). Grégoire raconte en effet que saint Martin, sortant d'Artonne, avait atteint le sommet du *mons Belenatensis*, « d'où l'on peut contempler « la position du bourg de Riom », quand il aperçut les sénateurs de la ville qui venaient au-devant de lui en brillant équipage[3].

« L'identification de ce lieu, nous écrit un érudit arverne, M. Augustin Chassaing, juge au tribunal civil du Puy, doit répondre à deux convenances : l'une, qu'il soit sur la voie romaine qui d'Artonne conduisait à Riom; l'autre que, de là, la vue découvre Riom. Le seul point satisfaisant est le mamelon sur lequel s'élève le village actuel de Saint-Bonnet (Puy-de-Dôme, arrondissement et canton de Riom). Dans la direction d'Artonne à Riom, l'ancienne voie romaine atteignait par une montée insensible au plateau de Saint-Bonnet, lequel a la forme accentuée d'une colline du côté de Riom, qui en est séparé par une vallée. La distance intermédiaire est de 3 à 4 kilomètres, et de Saint-Bonnet l'aspect de Riom se présente sans obstacle aux regards. Le passage de Grégoire : « *de quo vici Ricomagensis positio contemplatur* » est d'une précision caractéristique. »

Nous compléterons le renseignement qui précède en rappelant que, à une date déjà ancienne, on trouve mention d'un village de

1. Voyez plus haut, page 470, ce qu'il a été dit de l'archiprêtre de Néris, également mentionné par Grégoire.

2. Ce renseignement nous a été donné par M. Alexandre Bruel, qui prépare en ce moment la publication d'un pouillé du diocèse de Clermont.

3. *De gloria confessorum*, c. v.

même nom que la montagne dont parle Grégoire, la *villa Belenatensis*, qui aurait été comprise par Pepin le Bref au nombre des biens dont ce prince dota l'abbaye de Mauzac[1], située, comme Saint-Bonnet, à peu de distance de Riom. Cette *villa* ne doit évidemment pas être distinguée de Saint-Bonnet.

BRIVAS, *vicus*. — Saint Julien, étant venu de la Viennoise en Auvergne, souffrit le martyre *ad Brivatensem vicum*[2], où ses membres furent ensevelis, tandis que sa tête était portée à Vienne[3]. Depuis, sous le règne de l'empereur Maxime, croit-on, c'est-à-dire vers l'an 385, une femme qui se rendait d'Espagne à Trèves, pour ensevelir le corps de son mari, que l'Empereur avait condamné à mort, passa par le *vicus Brivatensis*, où elle pria sur le tombeau du bienheureux martyr, faisant vœu de couvrir ce monument de la plus grande voûte possible, si elle retrouvait son mari vivant. Celui-ci étant justement rentré en grâce auprès de Maxime, elle acquitta sa promesse et fit de grands présents à la nouvelle église[4].

Non loin de ce sanctuaire, il existait un grand temple où les statues de Mars et de Mercure, placées sur une haute colonne, étaient vénérées par les populations du voisinage, qui les brisèrent et les jetèrent dans un lac voisin, lorsqu'ils eurent enfin prêté l'oreille à la prédication de l'Évangile[5].

La renommée de saint Julien grandissant de jour en jour, les fidèles lui élevèrent une plus vaste basilique. Il semble, à en juger par les écrits de Grégoire, que la construction du nouvel édifice fut le résultat de plusieurs faits d'apparence miraculeuse, dont le plus récent était la délivrance, par le Vellave Illidius, des habi-

1. « Villam namque Belenatensem cum mansis et vineis, servis et ancillis, et universis sibi pertinentibus. » (*Gallia christiana*, t. II, instr., col. 109.) *Belenas* était, sans doute, le nominatif du nom qui a formé l'adjectif *Belenatensis*.

2. La mention de Brioude, ou de la basilique de Saint-Julien, nous empêche de renvoyer à tous les chapitres de l'œuvre de Grégoire où l'on trouve l'une ou l'autre de ces dénominations ; nous rappellerons cependant la mention du *terminus Brivatensis pagi*, que l'évêque de Tours désigne à ce propos comme dépendant de l'Auvergne : *situm in Arverno territorio* (*Miracula beati Juliani*, c. 48).

3. *Miracula beati Juliani*, c. I.

4. *Ibid.*, c. IV.

5. *Ibid.*, c. V.

tants du *vicus Brivatensis*, qu'un parti bourguignon emmenait prisonniers après avoir pillé le mobilier de l'église[1]. Ce dernier événement étant survenu sous le règne de Gondebaud[2], il n'est pas possible de faire remonter la basilique que connut Grégoire au delà de 470, date vers laquelle Gondebaud commença à régner en Bourgogne conjointement avec ses trois frères. Ainsi, ce serait dans l'ancienne église que l'Arverne Avitus, devenu évêque de Plaisance après avoir porté la pourpre impériale, aurait été enseveli en 456[3]. On pourrait donc rapporter la fondation de la nouvelle basilique au duc Victorius, qui gouverna l'Auvergne au nom d'Euric, roi des Wisigoths de 475 à 479 environ[4]; et Grégoire attribue en effet à ce personnage la construction des cryptes et des colonnes qu'on voyait encore à la fin du VIe siècle dans la basilique de Saint-Julien[5]. Tel n'est pas cependant l'avis de Savaron, d'Adrien de Valois[6] et de Ruinart[7], qui pensent qu'ici l'historien des Francs n'a pas voulu parler de l'église de Brioude, mais bien d'une basilique de Saint-Julien nommée au Xe siècle dans le livret des églises de Clermont[8], et qui aurait existé dès le Ve siècle. Mais on oublie trop, ce semble, que Grégoire désigne ordinairement l'église de Brioude sous la simple dénomination de « basilique de Saint-Julien ». On peut aussi opposer au sentiment de Savaron le témoignage de Frédégaire, qui n'écrivait pas fort longtemps après Grégoire, et qui, de même que son contemporain, semble être assez au courant du culte de saint Julien : le vieux chroniqueur, attribuant toutefois au roi Euric ce qui était l'ouvrage d'un de ses lieutenants, a compris qu'il s'agissait, dans le passage litigieux de Grégoire, d'une

1. *Miracula beati Juliani*, c. VII.
2. Grégoire rapporte en effet que quatre des Bourguignons défaits par Illidius offrirent plus tard au roi Gondebaud une partie du butin qui leur était échu. (*Ibid.*, c. VIII.)
3. *Historia Francorum*, l. II, c. XI.
4. Peut-être le château de *Victoriacus*, attenant à Brioude (voyez plus haut, p. 409), était-il aussi l'œuvre du duc Victorius; son nom, tout au moins, est dû à un homonyme de ce lieutenant d'Euric.
5. *Historia Francorum*, l. II, c. XX. — Voyez plus haut (p. 477) ce que nous disons du gouvernement de Victorius en Auvergne.
6. *Notitia Galliarum*, p. 101.
7. *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 71, note *c*.
8. « In ecclesia Sancti Juliani, altare sancti Juliani. » (Édit. Savaron, p. 46.)

reconstruction complète de la basilique : « Le roi Euric, dit-il, construisit dans la quatorzième année de son règne l'église de Saint-Julien de Brioude, qu'il orna magnifiquement de colonnes[1]. »

Au VI[e] siècle, la basilique de Saint-Julien de Brioude jouissait d'une réputation sans égale en Auvergne. On n'en peut citer de meilleures preuves que l'établissement, par l'évêque Gallus (532–535), des rogations qu'on faisait, à l'époque de la mi-carême, de Clermont à cette basilique[2]. Lors de la fête du saint, il y avait une telle affluence de pèlerins, que souvent l'église était insuffisante pour recevoir les fidèles, et que des pèlerins venus de loin ne parvenaient pas toujours à y pénétrer[3].

On n'a pas seulement élevé des doutes sur l'identité de la basilique construite ou embellie par Victorius avec l'église qui s'élevait sur le tombeau de saint Julien; on a aussi discuté l'emplacement du *vicus Brivatensis*. La question ne porte pas sur la traduction de *Brivas* par Brioude[4]; on se demande seulement si le lieu célébré par les écrits de Sidoine Apollinaire, de Fortunat et de Grégoire, est aujourd'hui représenté par la ville actuelle de Brioude ou par le village de Vicille-Brioude, situé à 4 kilomètres au sud de la ville.

Savaron et Sirmond se sont prononcés pour Vieille-Brioude, et le nom de cette localité semble offrir un argument spécieux; mais cet argument a été récusé dès le XVII[e] siècle par Adrien de Valois. L'illustre savant observa que diverses localités portaient

1. « Eoricus, Gotthorum rex, decimo quarto regni sui anno, ecclesiam sancti Juliani Brivate columnis ornatam mirifice construxit. » (*Historia Francorum epitomata*, c. XIII.)

2. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLV. — *Vitae Patrum*, c. VI, § 6. Cf. *Historia Francorum*, l. IV, c. XIII. — Grégoire évalue, avec une certaine justesse, à 360 stades, c'est-à-dire 67 kilomètres environ, la distance qui sépare Clermont de Brioude.

3. *Miracula beati Juliani*, c. 28.

4. Le nom actuel de Brioude est formé de l'accusatif *Brivatem*. Dans les vers de Sidoine Apollinaire, les cas obliques du nom *Brivas* ont l'accent tonique sur *a*; mais cet accent a été certainement reporté par le vulgaire sur la voyelle antérieure, comme cela est arrivé pour l'une des nombreuses localités du nom *Condate*, aujourd'hui *Candes* (voyez plus haut, page 271), et pour *Mimatem* (*Mende*). *Brivatem* a produit *Brioude*, par suite de la vocalisation du *v*; une autre forme française de *Brivătem* est *Bride*, qu'on trouve à la fin du XII[e] siècle, dans le poëme du *Charroi de Nimes*, pour désigner la ville de Brioude :

Tot droit à Bride le cors saint hennorer.
(Édit. Jonckbloet, v. 825.)

des noms de cités précédés de la même épithète, sans que rien justifiât l'hypothèse du déplacement de ces cités[1] : tels sont le Vieux-Rouen, le Vieux-Laon, le Vieux-Châlons, le Vieux-Poitiers, Vieille-Toulouse, Marseille-Veyre, et d'autres encore, qui doivent ces appellations, quelquefois fort anciennes, aux ruines importantes qu'on y remarquait dès les premiers siècles du moyen âge. Ces dénominations seraient le produit d'une fausse érudition ; mais on pourrait citer des noms de même formation, n'ayant d'autre prétention que de rappeler l'emplacement primitif d'une bourgade ou d'une ville de rang inférieur dont l'emplacement aurait quelque peu varié : c'est là le cas du Vieil-Baugé (Maine-et-Loire), de la Vieille-Lyre (Eure), du Vieux-Condé (Nord), du Vieux-Ferrette (Haut-Rhin), du Vieil-Hesdin (Pas-de-Calais) et du Vieux-Brisach (grand-duché de Bade). Nous signalerons surtout ces deux dernières localités : on sait effectivement, d'une manière certaine, que le Vieil-Hesdin porta le nom d'Hesdin jusqu'en 1553, époque à laquelle, ruiné par Charles-Quint, il vit passer ce nom à une ville nouvelle, bâtie par le duc de Savoie en 1554 ; de même l'épithète *vieux* n'est attachée au nom de Vieux-Brisach que depuis la fondation de Neuf-Brisach par Louis XIV.

Le nom de Vieille-Brioude rentre naturellement dans la seconde catégorie des noms que nous venons de rappeler ; ainsi il ne paraît guère possible, tout d'abord, d'être aussi péremptoire que Valois à l'égard de la situation de *Brivas*. Cependant un chapitre des *Miracula beati Juliani* nous permettra de résoudre cette question. Grégoire raconte en effet que, se rendant dans sa jeunesse au tombeau de saint Julien, il passa auprès de la basilique de Saint-Ferréol qui, dit-il, est à une distance de dix stades environ (1850 mètres) du *vicus Brivatensis*[2]. Or, l'emplacement de la *basilica Sancti Ferreoli* à Saint-Ferréol les Minimes, à 2 kilomètres au nord de Brioude et à 6 kilom. au sud de Vieille-Brioude, n'étant l'objet d'aucun doute, on peut affirmer l'identité du *vicus Brivatensis* et de la ville actuelle de

1. *Notitia Galliarum*, p. 101.
2. *Miracula beati Juliani*, c. XXV

Brioude. Au reste, on ne pourrait déduire du cartulaire de l'église de Brioude rien qui autorisât une solution contraire : un diplôme donné par Louis le Pieux en 825 nous apprend que « l'église où reposait le corps de saint Julien » — cette désignation vise évidemment la basilique célébrée par Grégoire — avait été détruite par les Sarrasins, puis reconstruite par le comte Bérenger, chargé par l'empereur de l'administration de Brioude[1]; depuis lors les nombreuses chartes de l'abbaye ne permettent pas de croire à un déplacement quelconque de l'église de Saint-Julien, qui jouissait alors d'une rare illustration.

BULGIATENSIS VILLA. — Cette villa, léguée par l'évêque de Bourges Tetradius (506-511) à la basilique de Saint-Julien de Brioude, fut saisie par le duc Sigivald qui gouverna l'Auvergne au nom du roi Théoderic de 531 à 534; mais, frappé peu après d'aliénation mentale et mieux conseillé, Sigivald restitua ce domaine à l'église[2]. Il n'est pas douteux que *Bulgias* ne soit représenté aujourd'hui par Bongheat (Puy-de-Dôme, arrondissement de Clermont, canton de Billom), ou plus exactement Bougheat, comme on écrivait au siècle dernier, village situé à 32 kilom. est-sud-est de Clermont. Bougheat était, avant la Révolution, un prieuré dépendant de l'abbaye de Manglieu, et son église est encore dédiée à saint Julien[3] : cette dernière circonstance est précieuse pour l'identification de Bongheat avec *Bulgias*.

CANBIDOBRENSE MONASTERIUM. — Ce nom revient deux fois sous la plume de Grégoire : l'historien des Francs nous apprend que le *monasterium Canbidobrense* fut visité par Quintianus, évêque d'Auvergne[4], et que vers le commencement du VI[e] siècle il servait de retraite au bienheureux Protais[5], qui semble en avoir été le chef[6]. Mais ces mentions ne sont pas suffisantes pour fixer

1. *Cartulaire de Brioude*, publié par M. Doniol, p. 349.
2. *Historia Francorum*, l. III, c. XVI.
3. Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. Alexandre Bruel.
4. *Vitae Patrum*, c. IV, § 4.
5. *Ibid.*, c. V, § 3.
6. Bien que Grégoire dise que Protais était reclus dans ce monastère, il nous le montre envoyant un des moines de sa cellule près de saint Pourçain (*Portianus*) pour

l'emplacement de ce monastère, dans lequel tous les commentateurs, sans exception, ont voulu reconnaître Combronde (Puy-de-Dôme, arrondissement de Riom, chef-lieu de canton), sans se rendre compte de la différence essentielle des deux dénominations. En effet, d'une part, l'adjectif *Canbidobrense* est formé d'un vocable celtique *Canbidobrum*, qui, en français, a dû produire quelque chose comme *Chandeuvre*, et, d'autre part, on ne peut nier que le nom de Combronde, d'origine latine ou romane, n'ait été à l'origine *Comba Rotunda*, c'est-à-dire « la vallée ronde ». Il vaut donc mieux s'abstenir et avouer qu'on ignore la situation de *Canbidobrum*.

CANTOBENNUM. — La grotte ou crypte de *Cantobennum* (*crypta Cantobennensis*), située près de la voie publique, est indiquée comme le lieu de la sépulture d'Urbicus, second évêque des Arvernes[1]. Grégoire dit en outre qu'Eparchius, qui occupait le siége épiscopal au milieu du v[e] siècle, aurait, suivant la tradition, établi un monastère dans la forteresse (*arx*) de la montagne voisine, où il n'existait plus qu'un oratoire à la fin du vi[e] siècle[2].

Les érudits auvergnats ont tous reconnu que la première mention se rapportait à Chantoin, faubourg nord-est de Clermont, dont le nom est formé de *Cantobennum* par la chute de la labiale. Ils ont été moins unanimes à identifier le *mons Cantobennicus*, dont le sommet était jadis couronné d'une forteresse, avec le mont Chanturgue situé à 2500 mètres au nord de Clermont, où l'on croit précisément trouver des vestiges de l'époque gauloise[3]. Il y a peu d'années, M. Mathieu a émis l'opinion que le *mons Cantobennicus* n'était pas différent du mamelon sur lequel la ville de Montferrand est construite, et cet auteur pense que Montferrand

l'encourager dans sa résistance aux embûches de Satan; or cet acte ne peut être que celui d'un chef de communauté.

1. *Historia Francorum*, l. I, c. XXXIX. — Suivant le livret des églises de Clermont, remontant au x[e] siècle, Urbicus reposait, à cette époque, dans l'église de Saint-Gall (voy. plus haut, page 484, note 2); mais, en suite de la destruction de cette église, vers le commencement du XIV[e] siècle, les corps de saint Urbicus et de saint Antolianus, passèrent de là dans l'église de Saint-Allyre. (Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, p. 30, note *i*, et p. 795, note 6).

2. *Ibid.*, l. II, c. XXI.

3. P.-P. Mathieu, *Des colonies et des voies romaines en Auvergne*, p. 63.

devrait son origine au monastère fondé par Eparchius, qui, il ne faut cependant pas l'oublier, ne subsistait plus au temps de Grégoire. Rejetant une étymologie de fantaisie, doublée d'un barbarisme (*Campus orgius*), M. Mathieu propose de voir dans le nom de Chanturgue un dérivé de *Cantus orgia*, — entendez les chants, les orgies, — cri qu'on proférait, dit-il, aux fêtes de Bacchus, dont un temple aurait existé sur le mont Chanturgue[1]. Les règles phonétiques, il est presque inutile de le constater, s'opposent à cette interprétation, et permettent au contraire de voir dans *Chanturgue* le produit méridional de l'adjectif *Cantobennĭcus* ou *Cantoennĭcus*[2]. La chute de l'*i*, bref et atone, de ce nom, amenant le rapprochement de la nasale *n* et de la gutturale *c*, a produit le changement de la double nasale en *r*, changement si fréquent en Languedoc et en Provence dans les noms à terminaison analogue : on s'explique dès lors les formes intermédiaires *mons Cantoergus* et *mons Cantoeurgus* employées dans des chartes du commencement du XIe siècle (1017-1021)[3]. Cette dérivation de Chanturgue n'est pas plus étrange que la dérivation des noms méridionaux *Mourgue* et *Domergue*, qui proviennent incontestablement de *monachus* et de *Dominicus*.

CHRONONENSE MONASTERIUM. — Ce fut dans ce monastère que saint Gall, depuis évêque d'Auvergne et oncle paternel de Grégoire, embrassa l'état clérical au commencement du VIe siècle[4]. Plus tard Palladius, ancien comte du Gévaudan, s'étant donné la mort à Clermont, fut porté et enseveli dans ce même lieu, sans cependant obtenir les honneurs de la messe[5]. Le *monasterium Chrononense* était, selon notre auteur, éloigné de six milles

1. P.-P. Mathieu, *Des colonies et des voies romaines en Auvergne*, p. 88 et 89.
2. Cette forme se rencontre en 1065 (*Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, 1854, t. XXVII, p. 401).
3. *Ibid.*, p. 374.
4. *Vitae Patrum*, c. VI, § 1. — Dans ce passage, toutes les éditions désignent ce monastère par l'épithète *Chromonense;* mais c'est évidemment une leçon fautive, puisque les manuscrits de Colbert, de Laon et de Beauvais, consultés par Ruinart pour son édition des *Vitae Patrum*, fournissent les variantes *Crononense*, *Crononinsim* et *Cronosensim*. (*Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1169, note *b*.)
5. *Historia Francorum*, l. IV, c. XL.

de la ville épiscopale[1], ce qui permet de l'identifier avec Cournon (Puy-de-Dôme, arrondissement de Clermont, canton de Pont-du-Château), village situé à 12 kilomètres sud-est de Clermont et dont l'église est encore qualifiée abbaye au x[e] siècle[2] : il subsistait à Cournon, au moment de la Révolution, une église collégiale remontant au xi[e] siècle[3].

Le changement de *Chrononem* en Cournon résulte de la métathèse du *r*, qu'on observe également dans d'autres noms géographiques, comme par exemple dans Amb*er*nac, *Antebrinnacum*, Comb*our*ne, *Cumbrona;* cette métathèse remonte au moins à l'année 976 en ce qui concerne le nom de Cournon[4].

ICIACUS, *domus*. — Au temps où Chramn se retira en Auvergne, c'est-à-dire vers 560, les reliques de saint Saturnin conservées dans l'oratoire de la *domus Iciacensis* furent enlevées par cinq voleurs; mais plus tard l'un d'eux les remit, dans la ville d'Orléans, à un diacre arverne en le priant de les restituer à leur propriétaire véritable[5].

Cette petite histoire que rapporte Grégoire permet de constater l'existence, à l'époque mérovingienne, d'Yssac-la-Tourette (Puy-de-Dôme, arrondissement de Riom, canton de Combronde), village dont l'église est encore dédiée à saint Saturnin[6]. Jacobs, suivant en cela Ruinart, a cependant rendu *Iciacus* par Issoire, mais cette inadvertance a son excuse dans l'index des manuscrits de Beauvais et de Laon, qui renferme ce titre fautif : « *De oratorio Iciodorensi in Arverno, ubi sanctus Saturninus requiescit*[7]. »

ICIODORUM, *vicus*. — Le premier évêque d'Auvergne, saint

1. « Monasterium Cromonense, sexto situm ab Arverna urbe milliario. » (*Vitae Patrum*, c. VI, § 1.)
2. Un acte de l'évêque Etienne, datant de 976 environ, la désigne sous le nom d'*abbatia sancti Martini Chornonensis*. (Baluze, *Histoire généalog. de la maison d'Auvergne*, preuves, p. 38.)
3. *Annales scientifiques de l'Auvergne*, t. XXVII, p. 613.
4. Voyez la note 2.
5. *De gloria martyrum*, c. LXVI.
6. *Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*, nouv. série, t. XII, p. 676.
7. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 797, note *c*.

Austremoine, avait été enterré dans ce bourg, et cependant son sépulcre, placé dans l'église, n'y était l'objet d'aucun culte. Ce fut seulement dans la première moitié du VIe siècle, que Cautinus, qui devint plus tard évêque et gouvernait alors l'église d'*Iciodorum* en qualité de diacre, fit entourer le tombeau d'une grille, le couvrit de riches tentures, et voulut qu'il devînt un objet de vénération[1].

Iciodorum est aujourd'hui Issoire (Puy-de-Dôme, chef-lieu d'arrondissement), où l'on sait que subsista jusqu'en 1790 une abbaye dite de Saint-Austremoine, qui devait naissance à l'église dont parle Grégoire[2].

LEMANE, LIMANE. — Ce nom, qui revient plusieurs fois dans Grégoire, y désigne une partie de l'Auvergne, riche de moissons, mais dépourvue de bois[3] et sujette aux inondations[4]. Cette région avait une telle réputation de beauté, même chez les Francs du Nord, que le roi Childebert, se rendant en 530 à Clermont, dont Arcadius devait lui ouvrir les portes, regrettait fort que le brouillard lui cachât la vue de ce riant pays : « Je voudrais bien voir par mes yeux, disait-il souvent, la *Lemane* d'Auvergne qu'on dit si gaie et si charmante[5]. » A ce signalement on a reconnu la Limagne, cette fertile plaine baignée par l'Allier, bornée à l'ouest par les montagnes de l'Auvergne et à l'est par celles du Forez ; la Limagne, cette partie de l'Auvergne dont Sidoine Apollinaire disait que les étrangers, après l'avoir vue une fois, en oubliaient leur patrie[6].

Grégoire emploie l'adjectif *Lemanicus* pour désigner l'habitant de la Limagne[7].

LICANIACUS, *vicus*. — L'église de ce village, consacrée à saint Laurent et à saint Germain, fut élevée par les soins du duc Victo-

1. *De gloria confessorum*, c. XXX.
2. *Gallia christiana*, t. II, col. 357.
3. *De gloria martyrum*, c. LXXXIV.
4. *Historia Francorum*, l. V, c. XXXIV. — C'est là qu'on trouve la leçon *Limane*.
5. *Ibid.*, l. III, c. IX.
6. Sidon. Apollin., *Epistolae*, l. IV, c. XXI.
7. *De gloria confessorum*, c. XXXI.

rius qui gouverna l'Auvergne de 475 à 480 environ, au nom du roi des Wisigoths[1]. Jacobs a rapproché avec raison cette mention de *Licaniacus* d'une charte du cartulaire de Brioude en date de 945, dans laquelle il est question d'un lieu du nom de *Liziniacus*, compris dans la viguerie de Nonette et possédant alors trois églises dédiées à saint Germain, à saint Jean et à saint Clément[2], et il a reconnu, dans *Licaniacus*, aussi bien que dans *Liziniacus*, la petite ville de Saint-Germain Lembron (Puy-de-Dôme, arrondissement d'Issoire, chef-lieu de canton), qui a par conséquent abandonné son premier nom pour prendre celui de la plus ancienne église.

Un certain nombre de chartes de l'époque carolingienne parlent de ce *locus* ou *vicus*, qu'elles nomment le plus souvent *Liziniacus*[3], forme corrompue de *Liciniacus*. La persistance de la forme *Liziniacus* dans tous ces textes, jointe à cette considération que le vocable *Liciniacus* s'explique beaucoup plus facilement que *Licaniacus*[4], permet de croire que la variante *Liciniacensi vico*, fournie par le manuscrit de l'*Historia Francorum* dit de Royaumont et signalée par Ruinart[5], pourrait être une leçon préférable à celle que donnent la plupart des manuscrits et des éditions de Grégoire.

LIPIDIACUS, *antea* VICUS BERBERENSIS. — « Un certain Lupicin, homme d'une grande sainteté, avait déjà atteint l'âge moyen de la vie, lorsque, venant au *vicus Berberensis* qu'on nomme aujourd'hui *Lipidiacus*, il trouva des murailles antiques où il se renferma pour fuir la vue des hommes[6]. » Ces paroles, par lesquelles Grégoire annonce la retraite de saint Lupicin, sont loin de suffire à fixer l'emplacement de l'ancien *vicus Berberensis*. Aussi cher-

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XX.
2. Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, preuves, p. 34. — Cf. une autre charte en date de 962, publiée par M. Doniol, dans le *Cartulaire de Brioude*, p. 341.
3. *Cartulaire de Brioude*, publié par M. Doniol, p. 162 et 302. — Cf. les mots *villa quae dicitur Lizinaco* (*ibid.*, p. 137).
4. *Liciniacus* signifierait « la demeure de Licinius ».
5. *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 71, note *d*.
6. *Vitae Patrum*, c. XIII, § 1. — C'est au § 8 du chap. XIII de *Vitae Patrum* que Grégoire désigne l'ancien *vicus Berberensis* sous l'épithète *pagus Lipidiacus*.

cha-t-on d'abord à trouver l'équivalent de *Lipidiacus* à tout hasard, sans égard aux convenances phonétiques; le champ des investigations se restreignait cependant à l'Auvergne, grâce à la proximité que la suite du récit de Grégoire suppose entre *Lipidiacus* et le *vicus Transaliensis*[1]. Guérard[2] proposait Lugeac (Haute-Loire), tandis que Jacobs était porté à voir dans les noms de Lempdes (Haute-Loire et Puy-de-Dôme) et de Lempty (Puy-de-Dôme) des vestiges du *pagus Lipidiacus*[3], qui, dans cette hypothèse, aurait eu une circonscription assez étendue; mais postérieurement à la première édition de la *Géographie de Grégoire de Tours*, les érudits attribuèrent une plus grande portée au voisinage de *Lipidiacus* et du *vicus Transaliensis* qu'on s'accordait à peu près généralement à retrouver dans Trezelle (Allier, arrondissement de la Palisse, canton de Jaligny), village situé sur la rive droite de la Bèbre, dont le nom latin était encore *Berbera* en 1301[4]: on fut dès lors disposé à placer le *vicus Berberensis*, *qui nunc Lipidiacus dicitur*, sur les bords de cette rivière. On peut dire cependant que la situation précise de ce village n'est pas encore connue, puisque le souvenir de saint Lupicin ne s'est pas conservé dans la vallée de la Bèbre, et qu'il est impossible d'accepter avec M. Chazaud l'identité de *Lipidiacus* et de Lubier (Allier, arrondissement, canton et commune de la Palisse), ancienne paroisse du diocèse de Clermont désignée en 1122 sous le nom de *Libiacus*. *Lipidiacus* n'a pu produire, dans le centre de la France, d'autre nom que Lizy[5], vocable qu'on ne rencontre ni dans la vallée de la Bèbre, ni aux environs de Transault, où quelques personnes pourraient être tentées de voir le *vicus Transaliensis*.

1. *Vitae Patrum*, c. XIII, § 3.
2. *Annuaire de la Société de l'histoire de France pour* 1837, p. 108.
3. *Géographie de Grégoire de Tours*, 1re édition, p. 113.
4. Ce renseignement a été fourni à M. Bordier par M. A. Chazaud, archiviste de l'Allier, à qui l'on doit également les renseignements sur Lubier. (*Histoire ecclésiastique des Francs*, par saint Grégoire, évêque de Tours trad. nouv. par M. H. Bordier, t. II, p. 434-435).
5. *d* devant *i* palatal devient *z* (Diez, *Grammaire des langues romanes*, trad. Paris et Brachet, t. Ier, p. 216) : ainsi *Lipidiacus* a dû passer par la forme *Lipziacus* avant d'arriver à Lizy.

LOVOLAUTRUM, *castrum*. — Ce *castrum* joue un rôle dans la guerre dévastatrice que le roi d'Austrasie porta en Auvergne vers l'an 531. Il paraissait imprenable, et les soldats de Théoderic, après l'avoir inutilement assiégé, allaient se retirer, lorsqu'il fut livré par l'esclave du prêtre Proculus. Le pasteur périt misérablement sur l'autel de l'église de *Lovolautrum*, le *castrum* fut détruit et les habitants emmenés en captivité[1]. Valois a rendu avec raison *Lovolautrum* par Vollore[2], nom que portent aujourd'hui deux communes voisines, Vollore-Montagne et Vollore-Ville, situées à 4 kilomètres au sud-sud-est de Thiers, qui, on le sait, eut aussi à souffrir de l'expédition de Théoderic. Vollore est un dérivé direct, par aphérèse, de *Lovolautrum*. Cependant, si nous en jugeons par quelques paroles de M. Mathieu, cette identification est loin d'être admise en Auvergne, où l'on croit avoir démontré l'identité de *Lovolautrum* et de Lavastrie[3] (Cantal, arrondissement de Saint-Flour).

MANATENSE MONASTERIUM. — Le bienheureux Bracchion, qui, en 534 environ, avait embrassé la vie monastique auprès de saint Emilien dans les bois de Pionsat (*silvae Ponticiacenses*), en Auvergne, s'en fut plus tard fonder divers monastères en Touraine. Il revint ensuite chez les Arvernes, et, chargé de la direction du *monasterium Manatense*, il y rétablit la règle qui s'était relâchée par la négligence de son prédécesseur. A ces derniers moments, il demanda à être enseveli dans un lieu voisin de la rivière, qui lui semblait fort agréable et où il avait eu l'intention de construire un oratoire. Sa volonté fut exécutée, mais, jusqu'à l'achèvement du monument qu'on lui destinait, le corps de Bracchion fut déposé dans l'oratoire de sa cellule primitive et il y resta pendant deux années; après ce temps, la translation du corps-saint fut opérée par les religieux du monastère[4]. On a reconnu le *monasterium Manatense* dans l'abbaye de Menat (Puy-de-Dôme, arrondissement de Riom, chef-lieu de canton), qui exis-

1. *Historia Francorum*, l. III, c. XIII.
2. *Notitia Galliarum*, p. 288.
3. P.-P. Mathieu, *Des colonies et des voies romaines en Auvergne*, p. 302.
4. *Vitae Patrum*, c. XII, § 3. — *Historia Francorum*, l. V, c. XII.

tait encore à la Révolution, et la rivière près de laquelle Bracchion choisit le lieu de sa sépulture est certainement cet affluent de gauche de la Sioule qui coule à Menat. La ville de Menat n'est éloignée que de 17 kilomètres de Pionsat, la première résidence de Bracchion.

MARCIACUS, *domus*.—Grégoire rapporte que l'on conservait des reliques de la Vierge dans l'oratoire de la *domus Marciacensis* où il se rendit une fois à l'occasion de la fête de la Mère de Dieu, qui se célébrait alors au mois de janvier[1]. On trouve, dans l'Auvergne, où notre auteur dit qu'était situé *Marciacus*, deux paroisses dont le nom actuel est dérivé de ce vocable gallo-romain, et chacune d'elles possède une ancienne église consacrée à Notre-Dame : ce sont Marsat[2] (Puy-de-Dôme, arrondissement et canton de Riom), à 15 kilomètres au nord de Clermont, et Marsac[3] (même département, arrondissement et canton d'Ambert), à 90 kilomètres sud-est de cette même ville. Nous ne croyons pas cependant qu'on puisse hésiter à identifier l'église visitée par Grégoire avec celle du *Marciacus* le plus voisin de Clermont, c'est-à-dire avec l'église de Marsat. C'est la seule, du reste, à laquelle ait songé Ruinart, qui écrit à tort Marsac : Marsat avait, dans ces derniers siècles, un prieuré de femmes soumis à l'abbaye de Mozac, dont il n'est distant que de 4 kilomètres[4].

MELITENSE MONASTERIUM. — Saint Caluppa vivait, au temps de Grégoire, dans ce monastère, qu'il dut quitter parce que sa faiblesse, résultant d'une excessive abstinence, ne lui permettait pas d'accomplir un travail quotidien à l'exemple des autres religieux, et lui attirait des reproches continuels. Il se retira alors dans l'anfractuosité d'un rocher haut de plus de cinq cents pieds, qui s'élevait dans la vallée voisine et avait autrefois servi de retraite dans les moments de péril. Il y construisit un petit oratoire où l'on était obligé de lui apporter de l'eau du fond de la vallée,

1. *De gloria martyrum*, c. IX.
2. L'église de Marsat est placée sous le vocable de Notre-Dame de l'Annonciation (*Mémoires de l'Académie des sciences de Clermont-Ferrand*, t. XII, p. 659).
3. L'église de Marsac est dédiée à Notre-Dame de la Nativité (*ibid.*, p. 766).
4. *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 731-732, note *b*.

c'est-à-dire d'une distance de près de dix stades; mais Grégoire rapporte qu'à sa prière, Dieu fit jaillir l'eau du rocher. Ce fut dans cette cellule, où notre auteur le visita en compagnie d'Avitus, évêque d'Auvergne, que mourut Caluppa[1]. Les commentateurs modernes de Grégoire ont tous identifié *Melitum* et le village actuel de Méallet (Cantal, arrondissement et canton de Mauriac). Ruinart désigne Méallet sous le nom de Melet, et, si cette dernière forme a véritablement été employée, il n'y aurait pas lieu de douter de l'assimilation proposée. En tout cas, on n'a aucune raison de préférer Mialet, au diocèse de Clermont, dont le savant bénédictin signale également le nom sans se prononcer sur la question de l'emplacement de *Melitum*[2]: le nom Mialet, qui appartient à divers hameaux du département du Puy-de-Dôme[3], ne se rapproche pas autant de *Melitum* que Méallet. On ne peut tirer aucune lumière du culte de saint Caluppa, tout aussi inconnu aujourd'hui à Méallet qu'à Mialet, comme Ruinart l'observait déjà au XVIIe siècle.

MEROLIACENSE CASTRUM. — Ce castrum, dont les habitants se rendirent honteusement au roi Théoderic, était fortifié par la nature; car, dit Grégoire, « il est entouré non par des murs, mais par un rocher taillé de cent pieds de hauteur ou davantage. Au milieu est un étang d'une eau fort agréable à boire; dans une autre partie se trouvent des sources si abondantes, que l'eau vive coule par la porte de la forteresse en formant un ruisseau. Enfin, ce castrum comprend un espace tellement étendu, que ceux qui habitent dans cette enceinte cultivent des terres et recueillent des fruits en abondance[4]. »

Il est impossible de méconnaître ici Chastel-Marlhac (Cantal, arrondissement de Mauriac, canton de Saignes), qui conserve presque intacte la dénomination employée par Grégoire et dont

1. *Vitae Patrum*, c. XI. — On trouve encore une autre mention de Caluppa et du *monasterium Melitense* dans l'*Historia Francorum* (l. V, c. IX).

2. *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1207, note *a*.

3. Dans les communes de Paslières (arrondissement de Thiers, canton de Châteldon), de Sainte-Christine (arrondissement de Riom, canton de Saint-Gervais) et de Bussières (arrondissement de Riom, canton de Pionsat).

4. *Historia Francorum*, l. III, c. XIII.

la situation répond complétement, paraît-il, à la description que nous venons de reproduire. On trouve encore en ce lieu des vestiges d'habitations gallo-romaines, des murs couverts de peintures et d'autres débris romains[1]. On ne saurait donc trop s'étonner, en présence de ces constatations, de rencontrer encore en Auvergne des écrivains qui considèrent Olliergues (Puy-de-Dôme, arrondissement d'Ambert, chef-lieu de canton) comme le *castrum Meroliacense* : il ne faudrait certainement pas oublier qu'Adrien de Valois, le premier qui ait proposé cette identification[2], ne l'a donnée qu'à titre d'hypothèse, et que, à son époque, en l'absence de bonnes cartes de l'Auvergne et de dictionnaires géographiques quelque peu exacts, il était presque impossible de fixer le véritable emplacement du *castrum* mentionné dans l'*Historia Francorum*.

MUSCIACAE, *vicus*. — « Au temps de la reine Théodechilde », — il s'agit ici de la fille de Théodoric Ier[3], — le tribun arverne Nunninus, ayant détaché un fragment de la pierre qui couvrait le tombeau de saint Germain à Auxerre, fit vœu de placer cette relique dans une église et de célébrer chaque année la fête du bienheureux confesseur en grande dévotion. De retour en Auvergne, Nunninus la déposa dans une église que Grégoire visita depuis avec l'évêque Avitus et qu'il dit être située *in vico Musiacas*[4], ou peut-être plus exactement *Musciacas*, comme le portent les manuscrits de Laon et de Beauvais[5], d'accord avec les *Miracula sancti Germani*, où le moine Héric, au IXe siècle, a inséré le récit de l'évêque de Tours[6]. Ruinart et tous les commentateurs qui ont écrit depuis lui ont cru retrouver le *vicus Musciacae* dans Mozac (Puy-de-Dôme, arrondissement et canton

1. A. Joanne, *Dictionnaire géographique de la France*, 2e édit., p. 517.
2. « Meroliacum castrum..... est, ut puto, *Olierque*. » (*Notitia Galliarum*, p. 336.) — Il est bon d'ajouter cependant que Valois était préoccupé de chercher le *castrum Meroliacense* aux environs de Thiers (*Thigernum*) et de Vollore (*Lovolautrum*), qui jouèrent aussi un rôle dans la guerre de 531.
3. Voyez, sur l'identité de cette princesse, les pages 123-124.
4. *De gloria confessorum*, c. XLI.
5. *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 929, note *a*.
6. *Miracula sancti Germani*, c. IV, apud Bolland., t. VII Julii, p. 261.

de Riom), lieu célèbre par une abbaye remontant au VIe siècle[1]; mais cette assimilation ne peut être soutenue philologiquement, et d'ailleurs Mozac est désigné au milieu du VIIIe siècle sous le nom *monasterium Mauziacense*[2]. En identifiant *Musciacae* avec Mozac, on n'a tenu aucun compte de la terminaison plurielle et féminine du nom latin : on a traité ce vocable absolument comme un neutre ou un masculin singulier, et, à vrai dire, la terminaison fournie par tous les manuscrits de Grégoire semble insolite pour l'Auvergne[3]. Nous opérerons donc sur la forme plus probable *Musciacus*, qui, en Auvergne, n'a pu produire autre chose que Moissac ou Moissat par le changement de *u* ou *oi*, changement résultant en certains cas de l'attraction d'un *i* postérieur, comme dans « angoisse, foison, moisson », dérivés de *angustiam, fusionem, muscionem*[4]. Il y aurait donc lieu de choisir entre deux paroisses de l'ancien diocèse de Clermont dont les noms dérivent de *Musciacus:* ce sont Moissac (Cantal, arrondissement et canton de Murat) et Moissat (Puy-de-Dôme, arrondissement de Clermont, canton de Vertaizon); mais ni l'une ni l'autre de ces localités n'ayant conservé d'église consacrée à saint Germain[5], la question ne semble pas pouvoir être résolue avec certitude. Cependant, si l'on considère que l'évêque Avitus mena Grégoire visiter l'église de *Musciacae*, on inclinera à y voir de préférence Moissat (Puy-de-Dôme), car ce village n'est situé qu'à 28 kilomètres à l'est de Clermont, en une région de l'Auvergne très-connue et fréquentée de Grégoire, tandis que Moissac (Cantal) est compris dans la partie montagneuse de la même province, à une centaine de kilomètres au sud de la ville épiscopale.

1. *Gallia christiana*, t. II, col. 352.
2. *Ibid.*, instr., col. 108.
3. La terminaison *iacae* fut surtout répandue dans le Hainaut ou les régions avoisinantes.
4. *oi* provient aussi quelquefois de l'*ŭ* accentué suivi d'un *c* qui se vocalise. Exemples : *crŭcem*, croix; *nŭcem*, noix.
5. M. Bruel a bien voulu nous dire que l'église de Moissac (Cantal) était dédiée à saint Hilaire. Quant aux deux églises de Moissat (Puy-de-Dôme), l'une, celle de Moissat-Haut est placée sous l'invocation de saint Pierre ès liens; l'autre, celle de Moissat-Bas, est consacrée à saint Jean-Baptiste. (*Mémoires de l'Académie des sciences de Clermont-Ferrand*, t. XII, p. 649-650.)

PONTICIACENSES SILVAE. — Saint Émilien, ayant abandonné sa famille et ses biens pour vivre dans la solitude, se retira dans les endroits les moins accessibles des forêts de *Ponticiacus*, où il fit, en abattant des arbres, un petit champ qu'il cultiva et qui lui fournit sa subsistance. Ce fut là que, vers 534, il lui survint un jeune compagnon, le bienheureux Bracchion, Thuringe de nation, qui, après avoir servi le duc Sigivald, gouverneur de l'Auvergne pour le roi Théoderic, résolut aussi de vivre dans la solitude. Des moines se joignirent ensuite à eux, et, après la mort d'Émilien, la direction du nouveau monastère passa à Bracchion. Plus tard, Bracchion fut appelé à gouverner le monastère de Menat en Auvergne, et il y mourut; mais son corps fut enseveli dans l'oratoire de sa cellule primitive, c'est-à-dire dans son monastère des bois de *Ponticiacus*, d'où il fut transporté, deux ans plus tard, au tombeau qu'on lui avait construit près de l'abbaye de Menat, conformément à sa dernière volonté[1].

Dès la fin du XVII[e] siècle, Branch, dans ses Vies de saints d'Auvergne, identifiait les *silvae Ponticiacenses* avec la forêt de Pontgibaud, à quatre lieues environ à l'ouest de Clermont; mais on ne conserve à Pontgibaud aucun souvenir de saint Émilien ou de saint Bracchion. Aussi cette hypothèse, d'autant moins satisfaisante que le nom de Pontgibaud ne représente nullement le nom de *Ponticiacus*, ne tarda-t-elle pas à faire place à l'opinion d'un religieux bénédictin[2], que Ruinart préfère de beaucoup, avec raison, à celle de Branch, et suivant laquelle *Ponticiacus* serait devenu Pionsat[3] (Puy-de-Dôme, arrondissement de Riom, chef-lieu de canton). L'église de la petite ville de Pionsat, dont Ruinart écrit le nom *Punsat*, est dédiée à saint Bravy, abbé de Menat, le même sans doute que Bracchion, qui, comme nous l'avons rappelé, régit également ce monastère, près duquel il eut sa sépulture définitive. La faible distance — 16 kilomètres environ — qui sépare Pionsat de Menat vient à l'appui de cette identification, car le monastère des *silvae Ponticiacenses* ne devait

1. *Vitae Patrum*, c. XII.
2. « Unius e nostris conjectura », dit Ruinart.
3. *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 1211, note *a*.

pas être fort éloigné du *monasterium Manatense*, puisqu'on y plaça le corps de Bracchion en dépôt pendant deux années. On peut toutefois objecter que le patron de l'église de Pionsat est fêté le 15 septembre, tandis que Bracchion est, paraît-il, honoré le 9 février; mais cette objection a été prévue par Ruinart, qui suppose que l'une de ces fêtes pourrait rappeler la translation du corps-saint à Menat.

RANDANENSE MONASTERIUM. — Grégoire signale ce monastère d'Auvergne comme étant, vers 565, le lieu de résidence d'un saint prêtre du nom de Julien[1]. Le souvenir de ce bienheureux confesseur ne semble pas s'être conservé, mais le nom de son monastère s'est perpétué jusqu'à nos jours dans celui de la petite ville de Randan (Puy-de-Dôme, arrondissement de Riom, chef-lieu de canton).

RICOMAGUS, *vicus*. — L'évêque de Tours nous apprend que, durant sa jeunesse, on célébrait dans l'église de *Ricomagus* la fête du « grand martyr Polycarpe »[2] ; saint Amable, dont le tombeau était, dès le ve siècle, l'objet d'une grande vénération à Clermont, avait été prêtre de ce *vicus*[3]. Riom (Puy-de-Dôme, chef-lieu d'arrondissement) est la forme française du nom de *Ricomagus*, où l'accent était sur l'*o*, comme dans tous les noms à terminaison identique. Il n'est pas hors de propos de faire remarquer que la ville de Riom eut plus tard une abbaye placée sous l'invocation de saint Amable, et que le corps du bienheureux confesseur y fut transporté dans le cours du moyen âge[4].

ROMANIACUS, *campus*. — C'est dans le *campus Romaniacus* qu'aurait eu lieu, vers 560, un combat acharné entre deux armées de sauterelles qui, auparavant, avaient parcouru l'Auvergne et le Limousin[5]. Jacobs pensait que *Romaniacus* pouvait être

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXXII.
2. *De gloria martyrum*, c. LXXXVI.
3. *De gloria confessorum*, c. XXXIII.
4. *Gregorii Turon. Opera omnia*, édit. Ruinart, col. 921, note 6.
5. *Historia Francorum*, l. IV, c. XX.

Romagne en Poitou (Vienne, arrondissement de Civray, canton de Couhé). Une telle opinion n'est pas soutenable ; car, outre que la connaissance d'un fait de cette nature serait difficilement arrivée à Grégoire, s'il ne se rapportait pas à une des contrées qu'habita l'historien, on sait que Romagne ne peut provenir que de *Romania* et non de *Romaniacus*. Il faut donc reconnaître *Romaniacus* dans Romagnat (Puy-de-Dôme, arrondissement et canton de Clermont), village situé à 6 kilomètres au sud de la cité des Arvernes.

SANCTI FERREOLI BASILICA. — Auprès de l'église de Saint-Ferréol, qui n'était éloignée que de dix stades (1850 mètres) de la basilique de Saint-Julien de Brioude, se trouvait une fontaine à l'eau de laquelle Grégoire attribue la guérison de la fièvre dont il avait été saisi en se rendant à la fête du saint[1]. Cette fontaine était située, au dire de notre auteur, au lieu même où Julien avait été frappé[2], et son eau, dans laquelle les persécuteurs avaient lavé la tête du bienheureux martyr, passait pour avoir des vertus miraculeuses[3]. L'emplacement de l'église de Saint-Ferréol est marqué aujourd'hui par celui de Saint-Ferréol les Minimes, près duquel se trouve, au témoignage de Ruinart[4], la fontaine miraculeuse mentionnée par Grégoire. Saint-Ferréol est situé à moins de 2 kilomètres de Brioude, ce qui répond aux dix stades de l'historien.

SANCTI MARTII MONASTERIUM. — Saint Mars (Martius), de race arverne, adopta pour retraite, lorsqu'il eut atteint l'âge d'homme, les cellules qu'il avait creusées dans une montagne rocheuse. Son mérite ne tarda pas à attirer vers lui des hommes qui embrassèrent l'état monastique et dont il fut l'abbé. Il mourut à quatre-vingt-dix ans et reçut la sépulture à l'entrée du monastère, où son tombeau, selon Grégoire, était visité par des malades

1. *Miracula beati Juliani*, c. XXV.
2. Un ancien récit de la passion de saint Julien, attribué à Grégoire de Tours, donne à ce lieu le nom de *Vinicella*. (Ruinart, *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 1267.)
3. *Ibid.*, c. III.
4. *Gregorii Turon. Opera omnia*, édit. Ruinart, col. 852, note *c*.

qui y trouvaient la guérison de leurs maux. Ce bienheureux vivait au VIe siècle[1].

L'église de Saint-Mars figure vers 950 dans le livret des églises de Clermont[2]. Dans les derniers siècles, ce n'était plus qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Allyre[3], et bien qu'on eût été fort en peine d'indiquer l'emplacement du tombeau où reposait le saint abbé, on n'en croyait pas moins posséder le corps de celui-ci. C'est à Saint-Mars, aujourd'hui village de la commune de Royat, situé à 2 kilomètres et demi au sud-est de Clermont, qu'est situé l'établissement thermal connu sous le nom de Royat, dont les sources furent exploitées dans l'antiquité, comme le prouvent d'importants vestiges d'un établissement romain[4].

SANCTI PORTIANI MONASTERIUM. — Le bienheureux Portianus, d'abord esclave d'un barbare, se retira dans un monastère voisin du lieu où il avait passé ses premières années et en devint plus tard abbé. Il le gouvernait en cette qualité à l'époque du sac de l'Auvergne par le roi Théoderic, et il rendit visite à ce prince campé dans les prés d'Artonne. Son tombeau passait au temps de Grégoire pour être souvent signalé par des miracles[5], et c'est certainement au culte dont il fut l'objet qu'on doit rapporter l'abandon du nom primitif du monastère : *monasterium Mirandense*[6]. L'abbaye de saint Portianus, réduite en prieuré et soumise à l'abbaye de Tournus vers l'an 900[7], donna naissance à une petite ville qui porte encore le nom de Saint-Pourçain ; c'est aujourd'hui le chef-lieu d'un des cantons de l'arrondissement de Gannat (Allier).

THIGERNUM, *castrum*. — L'église primitive du *castrum Thiger-*

1. *Vitae Patrum*, c. XIV.
2. « In ecclesia Sancti Martii, altare sanctae felicitatis ; ibi requiescit sanctus Martius. » (Livre II, c. XVI.)
3. Ruinart, *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 1221, note *a*.
4. Tardieu, *Dictionnaire historique du département du Puy-de-Dôme*, p. 313, col. 2-3.
5. *Vitae Patrum*, c. V.
6. *Gallia christiana*, t. II, col. 371.
7. *Gregorii Turon. Opera omnia*, édit. Ruinart, col. 1165, note *c*.

num, construite en bois, possédait trois petites pierres arrosées du sang de saint Symphorien, martyr d'Autun, lesquelles avaient été recueillies au lieu même où le bienheureux avait souffert pour la foi. Au dire de Grégoire, la châsse qui les renfermait fut respectée par le feu, lors de l'incendie du *castrum* allumé par les Francs du roi Théoderic. Depuis, c'est-à-dire entre 531 à 590, une nouvelle basilique fut élevée sur l'emplacement de l'église de bois, et les reliques de saint Symphorien furent déposées sur son autel[1]. Peu de temps avant que Grégoire écrivît son livre *De gloria martyrum*, la découverte à *Thigernum* de la tombe de saint Genès, martyr, se traduisant par l'affluence des malades qui se rendaient à *Thigernum* pour recouvrer la santé, l'évêque Avitus fit construire une seconde église auprès du castrum, sur le tombeau de Genès placé près de la route qui conduisait à la forêt. Cette seconde église, qui reçut aussi des reliques de saint Genès d'Arles, était visitée à l'époque de la fête du saint par un grand concours de peuple[2] et donna naissance à l'église collégiale de Saint-Genès.

Thigernum est aujourd'hui la ville de Thiers[3] (Puy-de-Dôme), où les deux basiliques du VIe siècle sont représentées, la première par l'église du Moutier (*Monasterium*)[4], la seconde par celle de Saint-Genès, qui, pour certaines parties, remontent au XIe siècle[5].

TRANSALIUM[6], *vicus*. — Le nom de ce village paraît à deux

1. *De gloria martyrum*, c. LII. — Ici Grégoire emploie l'expression *Tigerrensis castellum*.

2. *Ibid.*, c. LXVIII.

3. Thiers est dérivé de *Thigernum* comme Auvers, Nevers et Ver le sont d'*Alvernum* (ou *Alvernis*), *Nivernum* (ou *Nivernis*) et *Vernum*, dénominations que nous fournissent les documents de l'époque franque. — Voyez plus haut, page 481, note 3.

4. Barante, qui écrivit pour l'*Histoire des villes de France* (t. VI, p. 174-182) la notice sur Thiers, dit que le Moutier « dépendait jadis d'un monastère de Saint-Symphorien, fondé au VIIIe siècle ». Cette dernière indication a probablement pour origine la date à laquelle les archéologues font remonter l'abside carrée qui termine le chœur de cet édifice. (Joanne, *Dictionnaire géographique de la France*, 2e édit., p. 2189.)

5. *Histoire des villes de France*, t. VI, p. 181.

6. Nous admettons cette leçon, donnée par les plus anciens manuscrits, au chap. X du livre II des *Miraculi beati Martini*, et par divers manuscrits des *Vitae Patrum*. Les manuscrits donnent aussi la forme *Tra*[illegible]*liensis*, et quelquefois *Transilicnsis*, *Transa-*

reprises dans les écrits de Grégoire. Il est question, en premier lieu, d'une femme atteinte d'un flux de sang, qui vint d'Auvergne, *de pago Transaliensi*, demander la guérison de son mal au tombeau de saint Martin[1]. La deuxième mention s'en trouve dans la Vie de saint Lupicin, reclus, qui passa la seconde partie de son existence dans la cellule de *Lipidiacus*, et dont le corps fut enseveli au *vicus Transaliensis*, situé évidemment à peu de distance de *Lipidiacus*, puisque la population de cette dernière localité se joignit à celle de *Transalium* pour conduire Lupicin à sa dernière demeure[2].

Le culte de saint Lupicin était établi au temps de Grégoire à *Lipidiacus* aussi bien qu'à *Transalium;* mais le pieux solitaire n'est plus connu, depuis bien des siècles déjà, que par les *Vitae Patrum* de l'évêque de Tours. Aussi faut-il chercher ces deux villages un peu au hasard dans une partie quelconque de l'Auvergne. La mention de *Transalium*, que renferment les *Miracles* de saint Martin, ne permet pas de tenir compte de l'opinion des Bollandistes, qui proposent Trezillac, près Aigurande en Berry, sur les confins de la Marche[3], car cette localité, qui serait étrangère à l'Auvergne, semble tout à fait imaginaire. On est généralement disposé aujourd'hui à reconnaître le *vicus Transaliensis* dans Trezelle, autrefois *Tresail*[4] (Allier, arrondissement de Gannat, canton de Jalligny), et cette opinion acquiert une certaine vraisemblance de la situation de Trezelle sur la Bèbre (*Berbera*), rivière à laquelle *Lipidiacus* devait sans doute son ancien nom de *vicus Berberensis*[5].

liensis, et même *Transaliacensis* et *Transalicensis* (voyez les variantes avec indication des manuscrits, dans Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1044, note *e*, et 1217, note *a*; cf. Bordier, *les Livres des miracles*, t. II, p. 108).

1. *Miracula beati Martini*, l. II, c. x.

2. *Vitae Patrum*, c. XIII.

3. *Acta sanctorum*, t. IV Junii, p. 818.

4. Trezelle est nommé *Tresail*, en 1131, dans une charte d'Aimery, évêque de Clermont. (Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, preuves, p. 58.)

5. On lira toujours avec intérêt, bien qu'on n'en puisse admettre la conclusion relativement à *Lipidiacus*, la lettre adressée à M. H. Bordier par le savant archiviste de l'Allier, M. A. Chazaud, au sujet des lieux mentionnés dans la Vie de saint Lupicin. (Voyez cette lettre reproduite dans la traduction de l'*Histoire ecclésiastique des Francs*, de M. Bordier, t. II, p. 434-435.)

Il faut aussi reconnaître que des diverses localités modernes dont les noms ont été rapprochés de celui de *Transalium*, Tresail (aujourd'hui Trezelle) est le seul qui puisse en être dérivé: Trezioux (Puy-de-Dôme), qui, un moment, parut à Jacobs pouvoir représenter *Transalium*, porte, dans les documents antérieurs au XIe siècle, un nom qui ne doit pas y être rattaché[1]; Transault (Indre), qui a été proposé par Ruinart concurremment à Trezelle[2], est appelé *Tremsals* au XIIe siècle[3], et cette forme vulgaire dérive vraisemblablement d'un primitif tel que *Tremesaltium ;* mais, en tout cas, il ne saurait venir de *Transalium*, dont la nasale a dû tomber très-anciennement, comme celle de l'adverbe latin *trans* (= le français *très*[4]). Tresail, au contraire, remplit toutes les conditions requises par la phonétique : en effet, la forme intermédiaire *Tresalium*, employée en 1056 pour désigner ce village[5], se distinguant seulement de *Transalium* par le changement inévitable de *trans* en *tres*, ne doit laisser aucun doute sur l'identité des deux noms *Transalium* et Trezelle.

VASSO GALATAE. — Grégoire rapporte au temps des empereurs Valérien et Gallien, c'est-à-dire au milieu du IIIe siècle de notre ère, l'invasion de Chrocus, qui parcourut les Gaules à la tête de hordes d'Alemans, détruisant jusqu'aux fondements les édifices anciens. « Arrivé à Clermont, dit-il, Chrocus incendia, ruina, renversa ce temple, *quod Gallica lingua Vasso Galatae vocant*[6].

1. Jacobs dit que Trezioux est nommé, dans les anciens documents, *villa Tregol* (*Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 158); mais il ne renvoie pas aux pièces qu'il a consultées. On doit n'accepter cette synonymie qu'avec une grande circonspection, car Trezioux ne rend pas compte de *Tregol*, qui est peut-être le résultat d'une faute typographique.

2. *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1218, note 3.

3. Dans deux bulles confirmatives des biens de l'abbaye de Déols, datant de 1144 et de 1154 (Archives nationales, L. 227, n° 4, et L. 229, n° 9).

4. *Trans* s'est aussi changé en *très* dans tous les mots français où l'adverbe latin entre en construction : « *tré*bucher, *tré*filer, *tré*mousser, *tres*saillir, *tré*teau ».

5. *Tresalium* est nommé dans des actes de 1056 et de 1059, où il est certainement question de Trezelle (Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1217, note *a*); ces actes montrent en effet les liens qui unissaient dès cette époque l'église de Trezelle à l'abbaye de Tournus, dont elle dépendait encore au siècle dernier.

6. On a récemment discuté sur le sens de ce membre de phrase : les uns tenant pour le sens ordinairement accepté par les traducteurs de Grégoire, « le temple que les Gaulois (*Galatae*) nomment en langue gauloise *Vasso* » ; les autres ne voulant pas admettre

C'était un édifice d'un travail et d'une solidité admirables : ses murs étaient doubles, construits à l'intérieur en petites pierres, à l'extérieur en blocs carrés bien taillés ; ils avaient trente pieds d'épaisseur. A l'intérieur, le marbre se mêlait à la mosaïque. Le pavé du monument était également de marbre et la couverture de plomb [1]. » L'historien des Francs parle ensuite du martyr arverne Victorinus et de la tradition d'après laquelle ce bienheureux aurait d'abord été l'esclave du prêtre qui desservait le temple susdit [2].

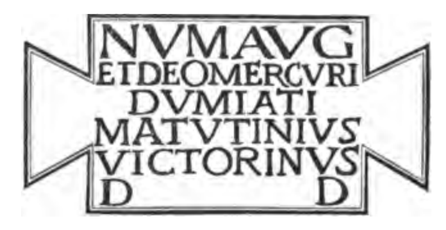
Les paroles de Grégoire — « *veniens Arvernos, delubrum illud incendit* » — semblent indiquer le temple *Vasso Galatae* comme un édifice de la ville des Arvernes ; c'est aussi l'impression que produit tout d'abord la tradition relative à Victorinus, où l'on voit l'esclave du prêtre païen venant souvent dans le quartier de la ville qu'on nommait le quartier des Chrétiens, afin de persécuter les sectateurs de la religion nouvelle. Cependant on s'accorde assez généralement, aujourd'hui, à reconnaître le temple décrit par l'évêque de Tours dans un édifice situé à 9 kilomètres à l'ouest de Clermont, le temple de Mercure Dumias, récemment découvert à la suite de fouilles exécutées sur le sommet du puy de Dôme, près du nouvel observatoire, et dont les dimensions étaient fort considérables, puisque l'escalier qui conduit à la façade n'a pas, croit-on, moins de 50 mètres de longueur [3].

de pléonasme, regardent *Vasso Galatae* comme la dénomination du sanctuaire gaulois (voyez surtout la note insérée par M. L. Havet, dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXIX, p. 175, sous le titre *Vasso Galeti*).

1. *Historia Francorum*, l. I, c. XXX.

2. *Ibid.*, l. I, c. XXXI.

3. *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXVIII, p. 332. — Le nom du dieu est fourni par une inscription sur plaque de bronze découverte dans les fouilles, inscription dont M. Desjardins a donné le *fac-simile* suivant au tome I[er] (p. 106) de sa *Géographie historique et administr. de la Gaule romaine* :



On consultera utilement, sur les fouilles du puy de Dôme et le temple de *Mercurius*

A cette occasion, M. Mowat a rapproché avec raison du texte de Grégoire une curieuse inscription provenant de Bittbourg, au territoire de Trèves, et qui, dans les mots MERCVRIO VASSO CALATI, présente Mercure sous un surnom presque identique au vocable du temple détruit par Chrocus[1]. Nous ne saurions cependant partager l'opinion du savant épigraphiste, lorsqu'il considère l'épithète *Dumiates* — ou mieux *Dumias* — donnée à Mercure par l'inscription du puy de Dôme, comme un surnom particulier à ce dieu, surnom qui, de Mercure, serait passé à la montagne où on l'honorait[2]. *Mercurius Dumias* doit être incontestablement rendu en français par « le Mercure du Dôme », *as* étant, dans la Gaule méridionale, un suffixe employé pour les ethniques[3]. La meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est que les cas obliques de l'adjectif *Dumias*, aussi bien, du reste, que le prétendu nominatif *Dumiates* de M. Mowat, étant accentué sur l'*a*, ne pourrait produire le nom du puy de Dôme, à moins d'une rétrogradation impossible de l'accent tonique au delà de l'antépénultième : *Dumiatem* aurait donné quelque chose comme *Doumat* ou *Domat*[4]. Il est donc bien plus raisonnable de reconnaître *Dumia* pour le nom primitif du puy de Dôme, et *Dumias* pour un adjectif dérivé de ce nom ; aussi avons-nous inscrit le nom *Dumia* sur la petite carte de la *civitas Arvernorum* qui accompagne le présent paragraphe.

Dumias, le travail de M. P.-P. Mathieu, intitulé : *Le puy de Dôme, ses ruines, Mercure et les matrones* (Clermont-Ferrand, 1876, in-8° de 158 pages).

1. *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XXIX, p. 35. — Les celtistes ont, depuis longtemps déjà, comparé les deux textes (Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, *Glossaire gaulois*, p. 166 et 327). Cependant si *Vasso* fait partie du surnom de Mercure, comment accorder cette circonstance avec l'explication que les mêmes celtistes donnent du mot *Vasso*, qui aurait le sens de « lieu consacré », « chapelle », encore conservé, dit-on, dans le nom de *Vas Saint-Arthème*, que porte en Auvergne l'emplacement d'une église dédiée à Saint-Arthème et celle de *Champ du Vas*, qui en Dauphiné désigne le lieu jadis occupé par l'église de Saint-Marcellin à « Saint-Gilin » (du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, édit. Henschel, t. VI, p. 741). Ne serait-il pas plus raisonnable de voir dans ce mot *vas* une mauvaise orthographe du mot *vast* (ou *gast*), qui, en vieux français, signifie terrain inculte et destruction.

2. *Revue archéologique*, nouv. série, t. XXIX, p. 33-34. C'est par conjecture seulement qu'on attribue au temple du puy de Dôme cette statue colossale de Mercure que le sculpteur arverne Zénodore fit au temps de Néron (Pline, *Historia naturalis*, l. XXXIV, c. VII).

3. Comme *Lactoras*, *Tolosas*, *Mauriennas*, etc.

4. Cf. Bongheat, de *Bulgiatem;* Mimat, de *Mimatem*. Pour ce dernier nom, voyez plus loin, page 532, note 4.

VIBRIACUS, *domus, vicus.* — Au temps de l'évêque Avitus, et par conséquent de Childebert II, Nanninus, prêtre de la maison de *Vibriacus,* alla chercher à Brioude des reliques de saint Julien et les plaça dans l'autel d'un oratoire qu'il avait construit en l'honneur du martyr[1]. On voit par le récit de Grégoire que, pour revenir du tombeau de saint Julien à *Vibriacus,* il lui fallut passer par Saint-Ferréol [les Minimes] : il convient donc de chercher *Vibriacus* au nord et non loin de ce dernier lieu, qui, au dire de l'hagiographe, était peu distant du *vicus* [*Vibriacensis*]. Nous ne connaissons pas dans cette région de localité à laquelle on puisse attribuer le nom de *Vibriacus,* mais il est néanmoins impossible d'y voir, avec Savaron[2], le village de Vieille-Brioude, car le rapport des deux noms est complétement illusoire. Vebret (Cantal, arrondissement de Mauriac, canton de Saignes), proposé jadis par Ruinart et adopté par Jacobs, ne correspond pas plus comme nom à *Vibriacus,* qui, en Auvergne, a dû produire *Vibrac* ou *Vibrat*, et il semble trop éloigné de Brioude pour qu'on y puisse reconnaître le lieu mentionné par Grégoire.

VINDIACUS, *domus.* — Le bienheureux Bracchion, après la mort de saint Émilien (538 environ), qui l'avait accueilli dans sa cellule des forêts de Pionsat, ne tarda pas à convertir cette cellule en un monastère que Ranichilde, fille du duc austrasien Sigivald, gratifia d'un grand espace de terrain, composé, dit Grégoire, des bois de la maison de *Vindiacus*[3]. Ruinart a identifié cette maison avec le prieuré de Saint-Saturnin de Vensat (Puy-de-Dôme, arrondissement de Riom, canton d'Aigueperse), qu'il dit voisin de Pionsat[4], bien qu'une distance de 40 kilomètres sépare les deux localités. Cette dernière circonstance ne permet pas d'accorder une certitude absolue à l'identification proposée.

1. *Miracula beati Juliani,* c. XLVIII.
2. Cité par Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia,* col. 883, note *d.*
3. *Vitae Patrum,* c. XII, § 3.— Le ms. Colbert donne, au lieu de *Vindiacensi*, la variante *Vindiciacense,* qu'on a rapproché avec raison de la légende VINDICIACO FIT d'un triens mérovingien appartenant à l'Auvergne, comme l'indiquent les lettres initiales A R du revers.
4. *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1212, note *a.* — La situation du prieuré de Saint-Saturnin, dans la commune de Vensat, est indiquée par M. Tardieu (*Dictionnaire historique du département du Puy-de-Dôme,* p. 348, col. 2).

§ 3. — CIVITAS RUTHENORUM.

Grégoire donne aux habitants du Rouergue le nom de *Rutheni*, que leur attribuent les anciens auteurs latins[1]; une fois cependant il se sert de l'adjectif *Ruthenensis*[2]. Chez lui, *Ruthenus* est un ethnique, et il l'emploie pour désigner la ville de Rodez, *urbs Ruthena*[3], et son territoire, *urbs*[4] ou *civitas Ruthena*[5], *terminus Ruthenus*[6] et *Ruthenum*[7].

En 506, la cité de Rodez obéissait aux Wisigoths; c'est ce qu'indique la présence de son évêque Quintianus au concile d'Agde; mais, dès l'année suivante, la victoire de Vouillé permettait aux Francs d'occuper ce pays, que Théoderic, fils de Clovis, traversa avec une armée pour se rendre à Clermont[8].

Quintianus assista ensuite, en 511, au concile des évêques du royaume de Clovis, à Orléans; ainsi il ne semble pas douteux que Rodez resta aux Francs jusqu'à la mort de Clovis. Cependant cette ville fut ensuite recouvrée par les Goths, auxquels l'évêque Quintianus devint suspect : ils accusaient ce prélat de désirer le triomphe des Francs, ils songeaient même à le faire périr; mais le prélat, informé de leur dessein, quitta le pays et se rendit en Auvergne, où il fut reçu par l'évêque Euphrasius. Ceci se passait sous le règne de Théoderic, fils aîné de Clovis, qui, à la mort d'Euphrasius (515), le nomma à l'évêché d'Auvergne[9].

Rodez se soumit aux Francs une seconde fois vers la fin du règne de Théoderic, lorsque ce prince envoya son fils Théodebert, qu'accompagna Gonthaire, fils du roi Clotaire, pour chasser les Goths des pays qu'ils avaient repris après la mort de Clovis. Les deux princes francs s'avancèrent ensemble jusqu'à Rodez, et

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXVI; l. VI, c. XXXVIII.
2. *Ibid.*, l. V, c. V.
3. *Ibid.*, l. II, c. XXXVI.
4. *Ibid.*, l. X, c. VIII.
5. *Ibid.*, l. I, c. XLVII.
6. *Ibid.*, l. X, c. VIII.
7. *Ibid.*, l. III, c. II. — On trouve aussi l'expression *Ruthena ecclesia* dans les *Vitae Patrum*, c. IV, § 1.
8. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXVII.
9. *Ibid.*, c. XXXVI. — *Vitae Patrum*, c. IV, § 1.

là Gonthaire laissa son cousin, qui porta la guerre jusque sur le territoire de Béziers, où il s'empara de plusieurs forteresses[1]. La soumission de Rodez et sa réunion au royaume d'Austrasie résultent de la souscription de son évêque, Dalmatius, au concile tenu à Clermont en 535, et d'un livre consacré à la vie de ce prélat[2].

Le Rouergue fut attribué au nouveau roi d'Austrasie, Sigebert, par le partage de 561 : on en trouve la preuve dans la possession de cette province par Childebert, fils et successeur de Sigebert, qui y domina même dans le temps où une partie de ses cités aquitaniques étaient devenues la proie de Chilperic. Ainsi, en 580, Childebert présidait à l'ordination du nouvel évêque de Rodez, Theodosius[3], et, après la mort de ce prélat, la reine Brunehaut, mère de Childebert, usa de son influence pour lui faire donner comme successeur Innocentius, comte de Gévaudan[4]. Enfin, en 585, le Rouergue était placé sous l'autorité du même duc que l'Auvergne, qui fut toujours comprise, durant tout le XI[e] siècle, dans le royaume d'Austrasie[5].

L'évêque de Rodez, Innocentius, éleva, vers 585, contre l'évêque de Cahors, Ursicinus, une grave réclamation au sujet de plusieurs paroisses qu'il prétendait être du diocèse de Rodez. La question fut tranchée au bout de quelques années par un synode provincial, qui jugea le différend en faveur de l'évêque de Rodez[6].

1. *Historia Francorum*, l. III, c. XXI.
2. Voyez plus haut, page 102, note 3.
3. *Historia Francorum*, l. V, c. XLVII.
4. *Ibid.*, l. VI, c. XXXVIII.
5. *Ibid.*, l. VIII, c. XVIII.
6. « Sed [Innocentio] adsumto episcopatu, confestim Ursicinum Cadurcinae urbis, episcopum lacessere coepit, dicens, quia dioecesis Rutenae ecclesiae debitas retineret. Unde factum est, ut diuturna intentione gliscente, post aliquot annos conjunctus metropolis cum suis provincialibus apud urbem Arvernam residens, judicium emanaret, scilicet ut parochias, quas numquam Rutena ecclesia tenuisse recolebatur, reciperet; quod ita factum est. » (*Historia Francorum*, l. VI, c. XXXVIII.) — La dernière partie de cette phrase n'est pas suffisamment claire, ce qui a fait croire à plusieurs des traducteurs de Grégoire que le synode avait été défavorable à l'église de Rodez. Le baron de Gaujal, qui l'a comprise comme nous, a trouvé dans la décision synodale le sujet d'un petit travail intitulé : *De l'accroissement que reçut le diocèse de Rodez au VI[e] siècle, sous l'épiscopat d'Innocent, comte de Gévaudan* (*Études historiques sur le Rouergue*, t. III, p. 261-266), où il cherche à reconnaître les paroisses litigieuses. Selon lui, on devrait sans doute les retrouver dans les paroisses du diocèse de Rodez qui, avant la Révolution, appartenaient à la

Grégoire rapporte que l'évêque Quintianus fit transporter le corps d'Amantius, l'un de ses prédécesseurs, dans une basilique qu'il venait d'agrandir et qui était dédiée à ce saint prélat[1]. Il faut reconnaître dans cette basilique l'ancienne église abbatiale de Saint-Amans de Rodez, qui fut rebâtie en dernier lieu (1754) avec les matériaux de l'église romane du XIe siècle.

§ 4. — CIVITAS ALBIENSIUM.

Albiga est le nom d'Albi chez Grégoire[2], qui désigne le territoire de cette ville sous les noms *civitas*[3] ou *urbs Albigensis*[4] et *Albigense*[5].

La ville d'Albi, encore soumise à la domination gothique en 506, fut une des premières cités de l'*Aquitania Prima* qui virent les armées franques, puisque, en suite de la défaite des Wisigoths à Vouillé, en 507, Théoderic, fils de Clovis, traversa l'Albigeois et le Rouergue pour se rendre à Clermont[6]. A la mort de Clovis, l'Albigeois fut probablement donné à Théoderic, mais il dut retomber presque immédiatement, pour une vingtaine d'années, au pouvoir des Goths, aussi bien que la *civitas Ruthenorum*, au sud de laquelle il était placé[7]. On sait par le traité d'Andelot qu'il appartint plus tard au roi de Paris, Charibert, après la mort duquel (567) il passa à Sigebert, le roi d'Austrasie[8]. Chilperic s'en empara ensuite durant la minorité de Childebert, et c'est ce qui explique la présence de Salvius, évêque d'Albi,

province du Quercy, ainsi que dans celles qui faisaient à la fois partie du Rouergue et du diocèse de Cahors : un nouveau règlement serait donc intervenu, postérieurement au VIe siècle, modifiant quelque peu la décision synodale. Mais on aurait tort d'oublier, ce nous semble, que nos anciennes circonscriptions provinciales dérivent toutes des circonscriptions féodales; il n'est pas possible d'établir entre elles et les diocèses du VIe siècle une corrélation plus étroite que celle qui existe entre celles-ci et les diocèses de la fin du moyen âge, puisque les circonscriptions féodales étaient journellement exposées à des remaniements de limites.

1. *Vitae Patrum*, c. IV, § 1.
2. *Historia Francorum*, l. II, c. XIII; l. IX, c. XX.
3. *Ibid.*, l. II, c. XXXVII; l. VI, c. XXXIII.
4. *Ibid.*, l. VII, c. I; l. VIII, c. XLV. — *De gloria martyrum*, c. LVII.
5. *Miracula beati Martini*, l. III, c. XXX.
6. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXVII.
7. Sur la réoccupation de Rodez par les Goths, voyez page 518.
8. *Ibid.*, l. IX, c. XX.

au synode convoqué par ce prince, en 580, à la *villa Brennacum* (Berny)[1].

Gontran, tuteur du jeune Clotaire II, fils et successeur de Chilperic, rendit en 587 la cité d'Albi à Childebert[2]; peu après, le traité d'Andelot confirmait cette restitution[3].

SANCTI AMARANDI SEPULCRUM. — Le martyr Amarand avait été enseveli sur le territoire d'Albi (*apud urbem Albigensem*), et son tombeau, longtemps caché par les ronces et les épines, fut plus tard révélé à la vénération des fidèles. Depuis, le lieu (*locus*) où se trouvait cette sépulture, ravagé par les guerres et abandonné de ses habitants, reçut une nouvelle population qui adopta saint Amarand pour patron[4]. Le culte de ce bienheureux date au moins du milieu du v[e] siècle, puisque saint Eugène, une des victimes de la persécution d'Huneric en Afrique, vint, exilé à Albi, mourir sur le tombeau du martyr albigeois, près duquel il fut enseveli[5].

Ces détails, que nous empruntons à Grégoire, suffisent pour prouver l'existence, à l'époque gallo-romaine, d'un centre d'habitations à Vieux (Tarn, arrondissement de Gaillac, canton de Castelnau-de-Montmiral), village situé sur les bords de la Vère, à six lieues à l'ouest d'Albi. Il y avait jadis en ce lieu, à l'époque franque, un monastère dédié aux deux martyrs dont parle notre auteur, à sainte Carissima et aux Cent saints : une charte de 924 le nomme *illa casa Dei sancti Eugenii, sancti Amarandi, sanctae Carissimae et centa sanctorum;* d'autres pièces de 942 et de 950 l'appellent simplement *ecclesia sancti Eugenii;* le testament de Raymond-Pons, comte de Toulouse (960), le qualifie *monasterium sancti Eugenii de Viancio*, et enfin une bulle du pape Innocent III le nomme *ecclesia sancti Eugenii de vico Viantii*[6]. Le corps de saint Amarand et celui de saint Eugène demeurèrent à Vieux jusqu'en 1404, date à laquelle l'évêque Louis d'Amboise

1. *Historia Francorum*, l. V, c. LI. — Cf. l. V, c. XLVII.
2. *Ibid.*, l. VIII, c. XLV.
3. *Ibid.*, l. IX, c. XX.
4. *De gloria martyrum*, c. LVII.
5. *Ibid.*, c. LVIII.
6. *Gallia christiana*, t. I, col. 47 et 48.

les fit transporter dans l'église cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi, de laquelle dépendait l'église de Vieux[1]. L'ancien monastère de Vieux est aujourd'hui occupé par un moulin, le moulin de la Tour; mais saint Eugène est toujours le patron de l'église paroissiale[2].

§ 5. — CIVITAS CADURCORUM.

Cadurcinum[3] est le nom sous lequel le Quercy est désigné dans l'*Historia Francorum.* Cahors, son chef-lieu, y est nommé *Cadurcum*[4], *urbs Cadurcum*[5], *urbs Cadurcina*[6], et l'on y trouve aussi l'adjectif *Cadurcensis*[7].

La cité de Cahors, dont l'évêque Boetius figure, en 506, comme sujet wisigoth au concile d'Agde et, cinq ans plus tard, en qualité de sujet du roi franc, à celui d'Orléans, passa sans doute, après la mort de Clovis, à son fils aîné Théoderic, car ce prince y relégua en 532 la mère et la tante d'Arcadius, le sénateur arverne qui avait voulu livrer Clermont à Childebert[8]. Mais, lors du second partage de l'empire franc en 561, elle paraît avoir été rattachée au nouveau royaume de Paris : quelques années plus tard, on la voit aux mains du roi de Soissons, Chilperic, qui la reçut sans doute dans sa part de l'héritage de Charibert, en 567, et la donna en douaire à Galsuinde, sa nouvelle épouse. Après le meurtre de celle-ci, et en vertu d'un jugement arbitral du roi Gontran et de l'assemblée des Francs, Cahors fut donné à Brunehaut[9], sœur de Galsuinde et femme de Sigebert, le roi d'Austrasie, qui le possédait en 573 lorsque Chilperic, en guerre avec lui, envahit et ravagea le Limousin, le Quercy et d'autres cités voisines[10].

1. Ruinart, *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 787-788, notes *c* et *e*
2. H. Crozes, *Répertoire archéolog. du départem. du Tarn*, col. 86.
3. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLVIII.
4. *Ibid.*, l. IX, c. XI et XX.
5. *Ibid.*, l. III, c. XII.
6. *Historia Francorum*, l. VI, c. XXXVIII; l. VII, c. XXX. — Voyez aussi *Vitae Patrum*, c. XVIII, § 1.
7. *Ibid.*, l. VI, c. XXXVIII; l. VIII, c. XX.
8. *Ibid.*, l. III, c. XII.
9. *Ibid.*, l. IX, c. XX.
10. *Ibid.*, l. IV, c. XLVIII.

La mort tragique de Sigebert et la minorité de son fils permirent sans doute à Chilperic de saisir Cahors après 575; cela semble du moins résulter de la présence de l'évêque de Cahors, Ursicin, au deuxième concile de Mâcon (585), réuni par le roi Gontran[1], qui administrait alors les États de son neveu, Clotaire II, fils et successeur de Chilperic. Gontran finit par considérer Cahors, et la plupart des autres cités possédées jadis par son frère, comme son bien propre, et en 587 il le rendit à la reine Brunehaut, en témoignage de la joie que lui causait la naissance de Théoderic, petit-fils de cette princesse[2]. Dès lors le Quercy peut être considéré comme réuni au royaume d'Austrasie[3].

Nous ne pensons pas qu'il faille attribuer à Cahors même le monastère gouverné par un abbé mentionné dans l'*Historia Francorum* comme l'un des messagers du prétendant Gondovald; l'expression de l'historien, — *abbas Cadurcinae urbis*[4], — convient aussi bien à l'abbé d'un monastère quelconque du Quercy.

§ 6. — CIVITAS LEMOVICUM.

L'ancien pays des *Lemovices* figure chez Grégoire sous les noms de *Lemovicina urbs*[5], *territorium urbis Lemovicinae*[6], *terminus Lemovicinus*[7] et *Lemovicinum*[8]. Les habitants en sont appelés *Lemovicini*[9] ou *populus Lemovicinus*[10], et la ville capitale

1. *Historia Francorum*, l. VIII, c. xx.
2. *Ibid.*, l. IX, c. xi. — Peu de temps auparavant, le traité conclu à Andelot entre Childebert II et Gontran avait assuré au roi de Bourgogne la possession du Quercy (*ibid.*, l. IX, c. xx) sous la clause de reversibilité à Brunehaut.
3. La *civitas Cadurcorum* eut à subir, vers cette même date, au profit du Rouergue, une rectification de sa limite orientale (voy. plus haut, page 519).
4. *Ibid.*, l. VII, c. xxx.
5. *Historia Francorum*, l. VI, c. xxii; l. VIII, c. xxx; l. X, c. xxix et xxx. — *Miracula beati Martini*, l. IV, c. vi. — *De gloria confessorum*, c. xxvii. — *Vitae Patrum*, c. xvii, prol.
6. *De gloria martyrum*, c. xxxvii.
7. *Historia Francorum*, l. VIII, c. x.
8. *Ibid.*, l. IV, c. xvi et xx; l. V, c. xiii. — *Miracula beati Martini*, l. II, c. xxxix; l. III, c. iv et xvi. — *De gloria martyrum*, c. xlvii. — *De gloria confessorum*, c. xc. — *Miracula beati Juliani*, c. xl.
9. *Historia Francorum*, l. I, c. xxviii.
10. *Ibid.*, l. V, c. xxix.

y est désignée par le nominatif *Lemovica*[1] ou l'accusatif *Lemovicas*[2].

En 506, le Limousin appartenait encore aux Wisigoths, et son évêque, Renatus, assista à cette date au concile d'Agde. Soumis à Clovis dès l'année suivante, par suite de la défaite d'Alaric à Vouillé, il fit partie, après 511, comme l'Auvergne, du royaume dont Metz était la capitale. On a deux preuves de ce fait : la première est fournie par le concile austrasien de Clermont de 535, où parut Ruricius II, évêque de Limoges ; la seconde résulte des œuvres même de Grégoire, d'après lequel saint Yrieix, né en Limousin, fut dès sa jeunesse confié au roi Théodebert et attaché au palais royal de Trèves[3]. A la mort de Théodebald, fils et successeur de Théodebert, arrivée en 555, Limoges dut passer avec l'ensemble du royaume de Metz au pouvoir du roi de Soissons, Clotaire Ier, et c'est alors que Chramn, un des fils de ce prince, fut chargé du gouvernement de l'Auvergne[4], du Limousin, et sans doute aussi de celui des autres provinces aquitaniques du premier royaume d'Austrasie ; mais, bientôt révolté contre son père (vers 556), il réduisit momentanément le Limousin sous sa domination[5].

La cité de Limoges, comprise sans doute dans le royaume de Paris, lors du partage de 561, était, après la mort de Charibert (567), au pouvoir de Chilperic, qui la donna en douaire, avec plusieurs autres cités méridionales, à sa femme Galsuinde. Le meurtre de cette princesse motiva un jugement arbitral du roi Gontran, qui attribua Limoges à Brunehaut, sœur de Galsuinde et épouse du roi d'Austrasie[6]. Cette cession forcée attira sur le Limousin les maux de la guerre : il fut ravagé en 573 par l'armée de Chilperic[7], qui y domina de nouveau en suite de l'assassinat de son frère en 575. On trouve dans l'*Historia Francorum* plusieurs faits qui témoignent de la domination du roi de Sois-

1. *Historia Francorum*, l. VII, c. XIII.
2. *Ibid.*, l. IX, c. XX.
3. *Ibid.*, l. X, c. XXIX.
4. *Ibid.*, l. IV, c. XIII.
5. *Ibid.*, c. XVI.
6. *Ibid.*, l. IX, c. XX.
7. *Ibid.*, l. IV, c. XX.

sons sur le Limousin de 576 à 584[1]. Grégoire rapporte que, à cette dernière date, Chilperic étant mort, le duc Gararic vint à Limoges recevoir les serments au nom de Childebert, fils de Sigebert[2]; mais il ne paraît pas que le jeune roi d'Austrasie ait pu dès lors rétablir sa domination sur le Limousin autrement que d'une façon temporaire. Ce pays se soumit sans doute à Gontran[3], à qui le traité d'Andelot en assurait, quatre ans plus tard, la possession viagère, sous la condition de reversibilité à la reine Brunehaut[4].

Grégoire ne mentionne qu'une seule église à Limoges : c'est la basilique de Saint-Martial, qui renfermait, outre le sépulcre de l'apôtre limousin, ceux de deux saints prêtres, Alpinianus et Stratoclianus, ses compagnons de prédication[5]. On sait que l'abbaye de Saint-Martial, à laquelle cette basilique donna naissance, fut détruite à l'époque révolutionnaire et que l'on construisit en 1838 un théâtre sur son emplacement.

BRIVA CURRETIA, *vicus*. — C'est à *Briva Curretia*, en Limousin, que les partisans de Gondovald, fils prétendu de Clotaire Ier, l'élevèrent sur le pavois en 584. L'historien des Francs rapporte à cette occasion qu'un saint Martin, disciple de saint Martin de Tours, reposait en ce lieu, et que, précisément vers cette même époque, un violent incendie consuma la basilique qui lui était dédiée, au point, dit Grégoire, que l'autel aussi bien que les colonnes, artistiquement formées de marbres de diverses espèces, furent calcinés par le feu; mais le désastre fut réparé dans la suite par les soins de l'évêque Ferreolus[6].

1. Ce sont : la défaite que Mummolus, duc de Gontran, fit essuyer en 576, dans ce pays, à Desiderius, duc de Chilperic (*Hist. Franc.*, l. V, c. XIII); la sédition des Limousins occasionnée en 579 par les nouveaux rôles d'impôts que Chilperic avait fait dresser (*ibid.*, l. V, c. XXV); et enfin la mention, en 582, de Nonnichius comme comte de Limoges, au nom de Chilperic (*ibid.*, l. VI, c. XX.)
2. *Historia Francorum*, l. VII, c. XIII.
3. Cette soumission dut suivre immédiatement celle du Poitou, dont les habitants avaient d'abord reçu le duc Gararic, et qui furent bientôt contraints, par l'arrivée et les ravages d'une armée de Gontran, de consentir à un plaid entre Gontran et Childebert.
4. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.
5. *De gloria confessorum*, c. XXVII.
6. *Historia Francorum*, l. VII, c. X.

Briva Curretia, ou *Briva*, comme l'appelle encore Grégoire, devait évidemment son nom à un pont (*briva*, en langue celtique) construit sur la Corrèze (*Curretia*). Son identité avec la ville actuelle de Brives-la-Gaillarde (Corrèze), où l'on voit encore l'ancienne église collégiale de Saint-Martin, n'offre donc aucun doute.

NIGER MONS. — En 556, le roi Clotaire Ier envoyait deux de ses fils, Charibert et Gontran, pour combattre leur frère Chramn qui avait levé l'étendard de la révolte. Les deux princes traversèrent l'Auvergne, et, apprenant que Chramn était en Limousin, ils s'avancèrent « jusqu'à la montagne qu'on appelle « la montagne Noire », *ad montem quem Nigrum nomine dicunt* — où ils le rencontrèrent[1] ».

M. Alfred Jacobs a proposé de placer le *Niger mons* de Grégoire à Saint-Georges Nigremont[2] (Creuse, arrondissement d'Aubusson, canton de Crocq), village situé sur des collines qui dominent la Rossille. Nous nous rangeons à cette opinion, que partage aussi M. Deloche, et nous n'hésitons pas non plus à adopter le sentiment du savant éditeur du Cartulaire de Beaulieu, qui considère Nigremont (*Niger Mons*) comme le nom primitif du village de Saint-Georges, et reconnaît par conséquent dans cette localité le chef-lieu du *pagus Nigermontensis*, signalé dans deux documents de l'époque carolingienne[3].

SANCTI AREDII MONASTERIUM. — Aredius, prêtre limousin, fonda sur le territoire de sa ville natale[4] un monastère[5] où l'on suivait non-seulement la règle de saint Cassien, mais aussi celle de saint Basile et des abbés qui avaient institué la vie monastique : sa

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XVI.
2. Jacobs écrit à tort « S.-Georges de Négremont ».
3. Deloche, *Études sur la géographie historique de la Gaule, et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au moyen âge* (Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions, 2e série, t. II, 1re partie, p. 426-427; 2e partie, p. 237).
4. Grégoire le nomme « abbas urbis Lemovicinae », c'est-à-dire « abbé en Limousin ». (*Vitae Patrum*, c. XVII, prologue.)
5. « Coenobium » (*Historia Francorum*, l. X, c. XXIX). — « Monasterii cellula » (*Vita sancti Aredii*, c. VI, apud Ruinart, col. 1287).

mère, Pelagia, y vivait avec lui et procurait aux religieux la vie matérielle[1]. Le nom du nouveau monastère nous est fourni à la fois par une ancienne Vie d'Aredius attribuée à Grégoire, et par le testament du pieux abbé: c'était *Atanum*[2] ou *Attanum*[3]. On apprend d'un chapitre du *De gloria confessorum* qu'Aredius avait placé dans l'oratoire (*oratorium*) du monastère (*cellula*) une petite fiole contenant de l'huile rapportée du sépulcre de saint Martin[4], et l'on peut induire de ce fait que l'apôtre des Gaules fut le premier patron du *monasterium Atanense*. Au reste, Aredius vénérait particulièrement saint Martin; son testament, par lequel il répartit à peu près également ses biens entre la célèbre basilique de Tours et les moines d'*Atanum*, qu'il plaça sous la protection du saint évêque, en est la meilleure preuve.

Atanum quitta depuis son nom primitif pour prendre celui de son fondateur; c'est aujourd'hui Saint-Yrieix (Haute-Vienne), où subsista jusqu'au dernier siècle une église collégiale soumise à la juridiction du chapitre de Saint-Martin de Tours[5].

SANCTI JULIANI BASILICA. — Grégoire raconte, d'après le bienheureux Aredius, que ce vénérable prêtre limousin éleva une basilique en l'honneur de saint Julien, et qu'il y déposa une fiole d'eau prise à la fontaine où la tête du martyr de Brioude avait été lavée par ses bourreaux[6]. Cette église n'est certainement pas différente de l'oratoire de saint Julien que le biographe d'Aredius dit avoir été construit par celui-ci dans sa maison rurale (*colonica*) de *Noniacus*[7].

La maison de *Noniacus* (*Noniacus domus nostra*) est encore connue par le testament d'Aredius, qui la légua aux religieux d'*Atanum* (Saint-Yrieix)[8]; mais on ne retrouve pas aujourd'hui, dans la partie du Limousin voisine de Saint-Yrieix, de nom de

1. *Historia Francorum*, l. X, c. XXIX.
2. *Vita sancti Aredii*, c. VI, apud Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1287.
3. *Testamentum sancti Aredii*, apud Ruinart, col. 1308 et suiv.
4. *De gloria confessorum*, c. XXVII.
5. *Gallia christiana*, t. II, col. 547.
6. *Miracula beati Juliani*, c. XL.
7. *Vita sancti Aredii*, c. VIII.
8. Pardessus, *Diplomata, chartae*, t. Ier, p. 138.

lieu dérivé de celui de *Noniacus*. On y remarque en revanche, à 11 kilomètres est-nord-est de Saint-Yrieix, le village de Saint-Julien (Corrèze, arrondissement de Brives, canton de Lubersac), qui doit à un de ses écarts, Vendonnois, la dénomination officielle de Saint-Julien Vendonnois. C'est là sans doute qu'on doit placer la maison de *Noniacus* et l'église mentionnée par l'évêque de Tours.

§ 7. — CIVITAS GABALUM.

Notre auteur ne parle qu'une fois seulement du chef-lieu de la *civitas Gabalum*, c'est-à-dire de Javols (*Gabales*), qui, ruiné lors des grandes invasions germaniques, n'est plus aujourd'hui qu'un gros village du département de la Lozère (arrondissement de Marvejols, canton d'Aumont); encore n'est-ce qu'incidemment, en parlant d'un évêque du Gévaudan qui vint, de la ville épiscopale (*ex urbe*), au *mons Helanus*, pour prêcher la population adonnée aux superstitions païennes[1]. Partout ailleurs l'expression *urbs Gabalitana*[2], de même que les noms de *Gabalitanum*[3], *territorium Gabalitanum*[4] et *terminus Gabalitanus*[5], désigne l'ancien Gévaudan, dont Grégoire appelle indifféremment les habitants *Gabali*[6] ou *Gabalitani*[7].

Le Gévaudan tomba au pouvoir des Wisigoths vers l'année 472[8], et les souscriptions du concile d'Agde prouvent qu'il faisait encore partie du royaume d'Alaric en 506; mais, peu de temps après, en suite du désastre de Vouillé, il dut reconnaître l'autorité de Clovis. Il fut, en 511, au nombre des cités de la Première Aquitaine jointes au royaume d'Austrasie, et son évêque, Hilarius, figura en 535 au concile de Clermont en qualité de sujet du roi Théodebert. Le partage de 561 l'attribua au nouveau roi des

1. *De gloria confessorum*, c. II.
2. *Historia Francorum*, l. I, c. XXXII; l. IV, c. XL; l. VI, c. XXXVII
3. *Vitae Patrum*, c. VI, § 4.
4. *De gloria confessorum*, c. I.
5. *Historia Francorum*, l. X, c. XXV.
6. *Miracula beati Juliani*, c. XXX.
7. *Historia Francorum*, l. VI, c. XXXVII.
8. Voyez plus haut, page 44.

Francs orientaux, Sigebert, qui disposa de l'office de comte de Gévaudan en faveur de Palladius[1]. Childebert II, fils et successeur de Sigebert, ne paraît pas avoir été troublé dans la possession de ce territoire, puisque l'abbé de Saint-Privat, en Gévaudan, était appelé en 584 devant la reine Brunehaut, pour se disculper des accusations portées contre lui par le comte Innocentius[2].

GREDONENSE CASTRUM. — Cette forteresse servit de refuge à la population du Gévaudan lors de l'irruption des Alemans conduits par Chrocus, événement que Grégoire rapporte au milieu du IIIe siècle[3]. On a reconnu *Gredŏnum* dans Grèzes-le-Château (Lozère, arrondissement et canton de Marvejols), et cette identification n'est pas douteuse, car *Gredonum*, étant accentué sur *e*, a naturellement donné *Grèze*[*s*] par suite de la flexion du *d* placé entre deux voyelles, flexion propre aux pays de langue d'oc[4]; du reste, *Gredonum* était encore, au XIIIe siècle, la seule forme employée en latin pour désigner Grèzes-le-Château[5]. La forte position de Grèzes-le-Château explique aisément son importance dès l'époque romaine et durant tout le moyen âge; cette forteresse était, au temps de saint Louis, le chef-lieu du Gévaudan royal, connu sous le nom de vicomté de Grèzes, et elle fut détruite en 1632 par ordre de Louis XIII.

HELANUS, *mons, in Gabalitano territorio*. — *Helanus* est, suivant Grégoire, le nom d'une montagne du Gévaudan sur laquelle il y avait un grand lac (*lacus magnus, stagnum*). La population de ce pays s'y rendait tous les ans, à une certaine époque, jetait dans le lac des offrandes de toutes sortes, et passait trois jours en fêtes. L'évêque, voulant déraciner ces pratiques superstitieuses, prêchait la foule pour qu'elle s'en abstînt, mais sa parole n'était pas écoutée. Ce fut alors qu'il construisit, sur le bord du lac

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XL.
2. *Ibid.*, l. VI, c. XXXVII.
3. *Ibid.*, l. I, c. XXXIII.
4. La forme méridionale, *Rhoze* pour Rhône, de *Rhodănus*, est de formation complétement analogue.
5. Voyez, entre autres pièces, diverses chartes réimprimées aux tomes II et III des *Layettes du Trésor des chartes*.

(*ab ora stagni*), une basilique consacrée à S. Hilaire de Poitiers, dans laquelle il plaça des reliques de ce bienheureux prélat et où il parvint à attirer ses diocésains, qui portèrent désormais au temple de Dieu ce qu'ils avaient coutume de jeter dans l'abîme[1].

Les opinions les plus diverses se sont produites au sujet de l'emplacement du mont *Helanus*. On a voulu reconnaître la basilique dont Grégoire rapporte la fondation dans la paroisse de Saint-Hilaire de Lavit[2] (Lozère, arrondissement de Florac, canton de Saint-Germain de Calberte) ou dans le prieuré de Saint-Hilaire de la Parade (Lozère, arrondissement de Florac, canton de Meyrueis); mais on ne trouve pas le moindre étang sur les montagnes où sont construites ces deux localités. On a aussi rapproché le nom *Helanus* de celui d'Allenc[3], village situé à 13 kilomètres à l'est de Mende, dans la vallée de l'Alleniet, affluent du Lot, et non sur une montagne, circonstance qui suffit à faire écarter toute hypothèse favorable à l'identification des deux appellations.

La seule conjecture admissible est celle qui reconnaît le lac du mont *Helanus* dans un des lacs des montagnes d'Aubrac, sur les confins du Gévaudan, du Rouergue et de l'Auvergne; ces lacs, les seuls qui existassent dans l'ancien diocèse de Mende, sont au nombre de quatre : le lac de Souvérols, le lac de Salliens, le lac de Saint-Andéol et celui de Bord. Les deux premiers ne peuvent guère convenir au texte de Grégoire; car, loin d'être situés sur un plateau quelconque, ils sont traversés par le ruisseau de la Garde. Il n'en est pas de même du lac de Saint-Andéol, ni du lac de Bord, qui, dominés par le Peyrou, s'écoulent dans le ruisseau de Plèches. Le lac de Saint-Andéol, le plus considérable des lacs du Gévaudan, a surtout fixé l'attention d'un érudit de la contrée, Ignon, lequel rapporte que, peu de temps avant la Révolution, ce lac attirait encore, à l'époque de la fête patronale de Marchastel, le lundi après le deuxième dimanche de juillet, les

1. *De gloria confessorum*, c. II.
2. *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 281.
3. Ce rapprochement a été fait par Jacobs, dans la première édition de sa *Géographie de Grégoire de Tours*, p. 110, où cet auteur a écrit à tort *Allene*.

habitants de Marchastel et ceux de plusieurs paroisses environnantes, qui y jetaient des pièces de monnaie et prétendaient trouver dans ses eaux la guérison de la teigne, des maux d'yeux, etc.[1]. Ainsi, si Grégoire a voulu parler du lac de Saint-Andéol, ces faits prouveraient que l'évêque de Javols n'avait pas aussi bien réussi qu'il le pensait dans la campagne entreprise contre les pratiques du paganisme, et il faudrait sans doute attribuer à la montagne, dite aujourd'hui le Peyrou l'ancien nom *Helanus*.

Tout en penchant vers l'hypothèse que nous venons d'énoncer, nous ne terminerons pas sans faire observer que l'on ne trouve, auprès du lac de Saint-Andéol, aucun souvenir de la basilique de Saint-Hilaire. Ignon dit bien, à la vérité, qu'il existe encore, à un quart d'heure de chemin au nord-ouest du lac, des vestiges d'une ancienne chapelle construite sur le territoire de Marchastel (Lozère, arrondissement de Marvéjols, canton de Nasbinals), et il suppose que cette chapelle, visitée par lui en 1820, n'est sans doute pas différente de la basilique de Saint-Hilaire mentionnée par Grégoire[2]; mais son opinion nous paraît au moins téméraire, puisque le nom du lac étant naturellement emprunté à l'édifice religieux le plus voisin, il est probable que la chapelle signalée par Ignon était bien plutôt consacrée à saint Andéol qu'à saint Hilaire.

Nous avons dit plus haut que les montagnes d'Aubrac étaient limitrophes de l'Auvergne, du Gévaudan et du Rouergue; or c'est justement sur les confins de ces trois pays qu'un synode fut tenu vers 590, à l'occasion de Tetradia, veuve du duc Desiderius, poursuivie par son premier mari, Eulalius, comte d'Auvergne[3]. Nous ne prétendons pas cependant tirer de ce rapprochement la preuve formelle que l'assemblée ecclésiastique se tint dans l'église de Saint-Hilaire du *mons Helanus*.

1. *Mémoires et analyses des travaux de la Société d'agriculture de la ville de Mende*, 1839-1840, p. 161-162.
2. *Ibid.*, p. 163-164.
3. « In confinio vero termini Arverni, Gabalitani atque Rutheni. » (*Historia Francorum*, l. X, c. VIII.)

MIMATE. — C'est le nom par lequel Grégoire désigne le lieu où était honoré saint Privat, évêque du Gévaudan[1], mis à mort par les Alemans dans une crypte du *mons Memmatensis* où il se livrait aux jeûnes et aux oraisons[2]. Ce nom n'est autre que celui de la ville de Mende (chef-lieu du département de la Lozère), où le siége épiscopal de la *civitas Gabalum* fut transféré au milieu du xe siècle au plus tard[3].

Le *mons Memmatensis*, c'est-à-dire la montagne de Mende, doit être reconnu dans le mont *Mimat*[4], au sud de la ville, où l'on voit encore « l'ermitage de saint Privat » taillé en partie dans le roc. Cet ermitage est situé à 200 mètres au-dessus de la cité, et il n'est pas douteux qu'il représente, et la crypte où mourut l'évêque de Javols, et la basilique dont saint Louvent était abbé lors des premières années du règne de Childebert II[5].

§ 8. — CIVITAS VELLAVORUM.

La *civitas Vellavorum*, dont *Revessio*, aujourd'hui Saint-Paulien (Haute-Loire, arrondissement du Puy, chef-lieu de canton), était le chef-lieu, figure chez Grégoire sous les diverses dénominations, *terminus urbis Vellavae*[6], *Vellavum territorium*[7], *Vellavum*[8]; ses habitants y sont nommés *Vellavi*[9].

Les *Vellavi* résistèrent victorieusement, dans les dernières années de l'Empire romain, à l'invasion de l'Auvergne méridionale par les Bourguignons, en marchant au secours de Brioude, que ceux-ci avaient pillé[10]; mais, vers cette même époque, ils

1. *Historia Francorum*, l. X, c. XXIX.
2. *Ibid.*, l. I, c. XXXII.
3. Un des évêques du Gévaudan, Étienne, se qualifie « episcopus ecclesiae Mimatensis », dans une charte de l'an 950. (Mabillon, *De re diplomatica*, p. 569.)
4. Le nom du mont Mimat est produit de *Memmatem* ou *Mimatem*, tandis que Mende résulte d'un recul de l'accent tonique sur l'antépénultième, phénomène que nous avons signalé aussi dans les noms de Brioude (*Brivatem*) et de Candes (*Condate*).
5. « Lupentius abbas basilicae sancti Privati, martyris urbis Gabalitanae. » (*Historia Francorum*, l. VI, c. XXXVII.)
6. *Historia Francorum*, l. X, c. XXV.
7. *Ibid.*, l. IV, c. XLVII.
8. *Ibid.* — *Miracula beati Juliani*, c. VII.
9. *Historia Francorum*, l. VI, c. XXVI. — *De gloria confessorum*, c. XXXV.
10. *Miracula beati Juliani*, c. VII.

furent contraints de subir le joug des Wisigoths, qui pesa également sur l'Auvergne, le Gévaudan et le Vivarais[1]. Ils durent ensuite reconnaître la domination franque à la suite de la bataille de Vouillé (507), et en 511 leur pays fut sans doute compris dans les États du roi d'Austrasie, auxquels la soumission de la Bourgogne adjoignit plus tard la cité de Viviers que le Velay séparait de l'Auvergne.

Lors du second partage de l'empire franc, en 561, le Velay fit partie du nouveau royaume d'Austrasie, gouverné par Sigebert; car Ursus, citoyen arverne, sujet de ce prince, possédait dans l'Auvergne et dans le Velay des biens qui furent consignés par ordre royal entre les mains d'un certain aventurier du nom d'Andarchius, ennemi d'Ursus[2].

ANICIUM, *locus*. — L'ancien nom du Puy en Velay, *Anicium*, encore conservé aujourd'hui par le mont Anis, sur les flancs duquel cette ville est construite, figure chez Grégoire à propos d'un faux Christ qui, parcourant, en 591, tout le pays compris entre le Berry, sa patrie, et la province d'Arles, vint enfin trouver la mort dans la *civitas Vellavorum*. « Il entra dans le territoire du Velay, *ingressus Vellavae urbis terminum*, dit notre auteur; il se rendit au lieu qu'on nomme *Anicium*, — *ad locum quem Anicium vocitant*, — et fit halte, avec toute son armée, dans les basiliques voisines, disposant ses troupes comme s'il eût porté la guerre à l'évêque Aurelius qui se tenait alors en cet endroit [*Aurelio ibidem tunc consistent* (*episcopos*)][3]. Ce texte semble permettre d'établir que, déjà à la fin du VI[e] siècle, le Puy avait remplacé comme chef-lieu du Velay la ville de Saint-Paulien (*Revessio*), qu'un auteur du X[e] siècle qualifie *Vetula civitas*[4]. On a objecté, il est vrai, qu'*Anicium* pouvait bien n'être seulement, en 591, qu'une sorte de maison de plaisance de l'évêque Aurelius, et que, dans le cas contraire, l'emploi du mot *locus* pour désigner une ville épiscopale serait un fait exceptionnel, même dans la langue

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLVII.
2. Voyez plus haut, pages 44 (note 4) et 47.
3. *Historia Francorum*, l. X, c. XXV.
4. Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, saec. IV, p. 758-760.

irrégulière de Grégoire. D'autre part, cependant, on signale une ancienne inscription qui témoigne qu'un des prédécesseurs d'Aurelius, l'évêque Scutarius, avait reçu la sépulture à *Anicium*, et ce fait, joint à celui que rapporte l'historien des Francs, prouverait à l'évidence que le Puy avait succédé à *Revessio* comme capitale des *Vellavi* dès les premières années du moyen âge[1]. Aussi ne nous arrêterons-nous pas davantage à l'expression *locus*, et ne verrons-nous dans l'emploi de ce terme, à l'égard d'*Anicium*, qu'une façon de distinguer cette localité de l'*urbs Vellava* dont Grégoire venait de prononcer le nom en appelant le Velay *terminus urbis Vellavae*.

§ 9. — CIVITAS TOLOSATIUM.

Grégoire appelle ordinairement Toulouse du nom de *Tolosa* (ou *Tholosa*)[2], sans y attacher de qualification. Chez lui, *urbs Tolosa*[3] paraît désigner plus ordinairement le territoire de la cité : c'est du moins dans ce sens qu'il l'emploie en parlant de Volusianus, évêque de Tours, qui, à la fin du v[e] siècle, fut exilé *apud urbem Tholosam*[4]; car on sait que ce prélat alla finir ses jours dans la partie du vaste diocèse de Toulouse qui, à l'époque féodale, devint le comté de Foix. Néanmoins on trouve aussi les mots *urbs Tolosatium* employés pour désigner la ville même[5], tandis que le pays est nommé *Tholosanum*, *pagus Tolosanus* et *territorium Tolosanum*[6].

Les souscriptions des conciles ne nous apprennent presque rien des vicissitudes politiques de Toulouse au cours du vi[e] siècle: elles constatent cependant que l'évêque de cette ville assistait en 506 au concile réuni à Agde avec l'assentiment du roi des Wisigoths. Toulouse était alors, en effet, soumise aux Goths d'Es-

1. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 93-94.
2. *Historia Francornm*, l. I, c. XXVIII; l. II, c. XXVII et XXXIII; l. VI, c. XII; l. VII, c. IX
3. *Ibid.*, l. VII, c. XV et XXVII; l. X, c. XXIX et c. XXXI, § 7.
4. *Ibid.*, l. X, c. XXXI, § 7.
5. *De gloria martyrum*, c. LXXXIX.
6. *Historia Francorum*, l. VII, c. XXXIX; l. VIII, c. XXX et l. IX, c. XXXI.— *Tolosanus* est aussi l'adjectif usité pour désigner l'habitant de Toulouse. (*Hist. Franc.*, l. VIII, c. XXXII; l. VIII, c. XXX; l. IX, c. XXXI. — *Miracula beati Juliani*, c. XXX.)

pagne, et l'*Historia Francorum* nous apprend que le roi Alaric y résidait assez ordinairement. Ainsi c'est près de ce prince que Syagrius, vaincu par Clovis, vint se réfugier en 486[1], et que les Francs, alliés de Godegisil, furent exilés par Gondebaud en l'an 500[2]. Grégoire indique également le territoire de Toulouse comme le lieu d'exil assigné, vers cette dernière date, par les Goths, à l'évêque tourangeau Volusianus[3].

Une des conséquences de la victoire de Vouillé (507) fut la soumission de Toulouse aux Francs; mais on ne sait pas d'une manière certaine à quels rois cette ville obéit pendant la plus grande partie du VIe siècle.

La participation de Clotaire Ier, ou plutôt de son fils Gonthaire, à l'expédition de Septimanie en 533[4], paraît indiquer que ce prince avait quelque possession vers les confins de cette province; nous sommes donc en quelque sorte autorisé à lui attribuer dès lors la possession de Toulouse, la seule cité franque de cette région de la Gaule, dont le possesseur ne soit pas connu d'une manière certaine. Le partage de 561 donna peut-être la *civitas Tolosatium* au roi de Paris, Charibert, qui vécut seulement jusqu'en 567. En 584, Toulouse faisait partie des États du roi de Soissons, car lors de l'assassinat de ce prince, sa fille Rigonthe, qui se rendait en Espagne, séjournait dans cette ville, où un duc des États du royaume de Chilperic la dépouilla de ses trésors[5].

A cette époque, les Toulousains reconnurent sans doute immédiatement l'autorité de Gontran, tuteur du jeune Clotaire II, mais les prétentions de Gondovald à la royauté jetèrent l'émotion parmi eux. L'évêque Magnulf, auquel le prétendant s'adressait pour être reçu à Toulouse, disait aux citoyens : « Nous savons que Gontran est roi, ainsi que son neveu Childebert, mais nous ne savons d'où vient celui-ci. » Et il se disposait à défendre sa ville, lorsque, Gondovald arrivant avec une armée considérable,

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XXVII.
2. *Ibid.*, l. II, c. XXXIII.
3. *Ibid.*, l. X, c. XXXI, § 7.
4. *Ibid.*, l. III, c. XXI.
5. *Ibid.*, l. VII, c. X.

il se résigna à le recevoir[1]. Délivrés peu après de leurs appréhensions par la défaite de l'aventurier, les milices de la cité de Toulouse suivirent l'armée de Gontran, en 585 et en 589, en Septimanie[2], et il est probable que leur ville ne fut placée sous l'autorité du fils de Chilperic qu'en 613 seulement.

Grégoire mentionne le Capitole de Toulouse, dont l'hôtel de ville occupe l'emplacement et porte encore le nom : c'est du haut des degrés du Capitole que saint Saturnin fut précipité, attaché à la queue d'un taureau furieux[3].

Il est aussi question, dans les écrits de l'évêque de Tours, de trois basiliques toulousaines.

L'une d'elles était consacrée au premier évêque de Toulouse, saint Saturnin, martyr. Ce fut, paraît-il, dans la basilique de saint Saturnin que la femme du duc Ragnovald trouva, en 581, un refuge contre l'armée du roi Chilperic[4]. Il faut évidemment reconnaître cet édifice dans l'église qui fut achevée, sous le pontificat d'Exuperius, au commencement du ve siècle, et dans laquelle on transféra les restes du saint patron de Toulouse[5]. L'église de Saint-Saturnin, ou plutôt de Saint-Sernin, fut reconstruite au xie siècle : c'était alors une abbaye de chanoines réguliers qu'on sécularisa en 1526[6]; elle subsiste encore aujourd'hui.

La seconde église était dédiée à la Vierge. Grégoire la nomme *basilica sanctae Mariae*, et Rigonthe, fille du roi Chilperic, y séjourna pendant quelque temps, en 584, après que le duc Desiderius lui eut enlevé ses trésors[7]. Cette basilique ne paraît pas différente de l'église, jadis abbatiale, de Notre-Dame de la Daurade,

1. *Historia Francorum*, l. VII, c. XXVII.
2. *Ibid.*, l. VIII, c. XXX; l. IX, c. XXXI.
3. *Ibid.*, l. I, c. XXVIII. — *De gloria martyrum*, c. XLVIII.
4. *Historia Francorum*, l. VI, c. XII.
5. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. Ier, p. 153.
6. *Gallia christiana*, t. XIII, col. 93.
7. *Historia Francorum*, l. VII, c. X. — Grégoire dit à ce propos que l'église de Notre-Dame avait servi de refuge à l'épouse du duc Ragnovald; cependant il avait désigné plus haut la basilique de Saint-Saturnin comme retraite de cette femme. On pourrait donc être tenté de croire que Notre-Dame et Saint-Saturnin ne formaient en réalité qu'une seule église, et cette église ne serait autre que la basilique de Saint-Saturnin, construite vers 570, par le duc Launobode, au lieu où le martyr avait reçu la sépulture, et qui depuis fut connue sous le nom de Notre-Dame du Tour; mais cette appellation est certainement postérieure à Grégoire.

laquelle doit son nom à une ancienne image de la Vierge, en mosaïque et toute dorée, qu'on y conservait[1]. Notre-Dame de la Daurade, située non loin de la Garonne, était comprise dans l'enceinte primitive de Toulouse[2].

Nous ne connaissons pas la troisième basilique, dédiée à saint Vincent de Girone, autrement que par le livre *De gloria martyrum*[3].

PAULIACUS, *monasterium*. — Des reliques de saint Saturnin, évêque de Toulouse, étaient conservées dans l'oratoire du *monasterium Pauliacense* qu'un certain Platon menaça, sous le règne de Clotaire Ier, de réunir au fisc[4]. C'est là tout ce que l'on savait jusqu'ici de ce monastère, et ce n'est certainement pas assez pour arriver à déterminer son emplacement. Aussi les érudits s'en donnèrent-ils à cœur joie : les uns le cherchant en Auvergne, sous ce futile prétexte que Grégoire parle, quelques lignes plus haut, de la construction d'un oratoire dédié à saint Saturnin, aux environs de Brioude[5]; les autres traduisant *monasterium Pauliacense* par monastère de Pavilly, en se targuant de l'existence de cette abbaye du diocèse de Rouen à l'époque mérovingienne. Il est évident que, si l'identité de l'oratoire voisin de Brioude et du *monasterium* était quelque peu soutenable, on devrait placer l'un et l'autre à Paulhac, village situé à une lieue au nord-ouest de Brioude, au détriment de toute autre localité homonyme de l'Auvergne[6].

Plus heureux que nos devanciers, nous avons retrouvé le monastère mentionné par Grégoire dans un document de 1085 : à cette date, Bertrand de Belpech (*de Belpoi*) donnait à Dalmace,

1. *Gregorii Turon. Opera omnia*, édit. Ruinart, col. 338, note *f*.
2. Un diplôme de 843 (Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. Ier, p. 82) la désigne ainsi : « Monasterium Sanctae Mariae quod est infra muros ipsius civitatis. »
3. *De gloria martyrum*, c. LXXXIX.
4. *Ibid.*, c. XLVIII.
5. Bordier, *les Livres des miracles et autres opuscules de Grégoire, évêque de Tours*, t. Ier (1857), p. 141. — Le même, *Histoire ecclésiastique des Francs*, traduction nouvelle, t. II (1862), p. 316.
6. Dominique Branche (*l'Auvergne au moyen âge*, t. Ier, p. 64) place le *monasterium Pauliacense* à Paulhac, près de Brioude, tout en observant qu'Audigier [*Histoire* (manuscrite) *d'Auvergne*] y voyait Pauliac près de Pont-du-Château.

évêque de Narbonne, et à l'abbaye de la Grasse, l'*ecclesia sancti Saturnini Pauliacensis antiquitus monasterii*[1]. L'identité des deux monastères n'est pas douteuse, et l'on peut par conséquent attribuer en toute assurance le *monasterium Pauliacense* du livre *De gloria martyrum* au village actuel de Saint-Sernin (Aude, arrondissement de Castelnaudary, canton de Belpech). Cette localité ne compte guère plus de cent cinquante habitants, et elle est située à 6 kilomètres nord-est de la petite ville de Belpech, dont le bienfaiteur de l'abbaye de la Grasse tirait son surnom. Ainsi donc le nom de *Pauliacus* a été remplacé par le vocable de l'église conventuelle, et ce changement est certainement antérieur au XIVe siècle, puisque l'église de Saint-Sernin est dite *Sancti Saturnini prope Bellumpodium* dans une bulle rédigée en 1307[2].

§ 10. — CIVITAS ARISITENSIUM.

Le *vicus Arisitensis*, que ne mentionne aucun écrivain antérieur à Grégoire de Tours, était, vers l'an 570, le chef-lieu d'un diocèse composé d'une quinzaine de paroisses précédemment occupées par les Goths et revendiquées alors par l'évêque de Rodez[3]. Le roi d'Austrasie, Sigebert, lui donna pour évêque Monderic, qui avait exercé les fonctions d'archiprêtre à Tonnerre à une époque où il était désigné comme successeur éventuel de l'évêque de Langres[4].

Ce n'est pas là le seul texte concernant l'évêché d'*Arisitum*: une généalogie de la maison carolingienne, écrite certainement au cours du IXe siècle, nomme à plusieurs reprises le *vicus Arisidum*. Selon cette chronique, *Arisidum* devait son existence à Deuterius, qui en aurait été le premier évêque, ordonné par l'évêque de Metz, en suite de la donation que le roi d'Austrasie,

1. *Gallia christiana*, t. VI, instr., col. 24.
2. Bulle de Jean XXII portant délimitation du diocèse de Mirepoix (Regeste de Jean XXII, à la Bibliothèque nationale, ms. 4414 du fonds latin, f° 16 v°).
3. « Apud Arisitensem vicum episcopus instituitur, habens sub se plus minus dioeceses quindecim, quas primum Gotthi quidam tenuerant, nunc vero Dalmatius Ruthenensis episcopus vindicabat. » (*Historia Francorum*, l. V, c. V.)
4. *Ibid.*

Théodebert, aurait faite d'*Arisidum* à l'église messine, donation qu'on dit avoir été confirmée depuis par les rois Clotaire II, Dagobert Ier et Sigebert II[1] : Deuterius serait à la fois l'oncle et le prédécesseur de l'évêque Monderic nommé par Grégoire. Un des successeurs de Monderic, Emmon, « *Aresetensis praesul* », participa en 625 au concile de Reims[2]. Enfin, le *castrum Arisidensium* ou le *municipium Arisidum* figure dans plusieurs manuscrits de la Notice des cités au nombre des villes de la Première Aquitaine, ou pour mieux dire au nombre des évêchés suffragants du métropolitain de Bourges[3], et une généalogie carolingienne nous apprend qu'elle confinait à Uzès[4].

Certains auteurs ont voulu ajouter aux noms de Deuterius, de Monderic et d'Emmon, ceux de Tornoald et de Mummolus, qui auraient gouverné l'église d'*Arisitum*, le premier vers l'an 508, le second en 670 environ; mais Tornoald n'est connu que par un ouvrage peu digne de foi, écrit seulement au XIIe siècle, la Vie de saint Germer, évêque de Toulouse, où il faudrait même lire, croit-on, *Parisitana civitas*, c'est-à-dire Paris, au lieu de *Arisitana civitas*[5]. Quant à Mummolus, le texte qui le montre hostile à la fondation de l'abbaye de Nant, au Rouergue, la Vie

1. « Deotarius construxit vicum Arisidum, ubi confessor Christi effectus requiescit... Tempore bonae memoriae domno Hagiulfo episcopo sic domnus Theutbertus, rex Francorum, vicum Arisidum per suum praeceptum partibus beati Stephani protomartyris Mettinsis eclesiae deligavit. Et domnus Arnoaldus, nepus ipsius Haiulfus, accepit exinde de ipso vico Arisido confirmationem tempore domno Flothario, rege Francorum, partibus sancti Stephani. Similiter domnus Dagobertus, rex Francorum, et Sigibertus ipso vico ad praedicta ecclesiae beati Stephani per eorum praeceptiones confirmaverunt. Et domnus Hagiulfus prius germanum suum Deotarium episcopum constituit in ipso Arisido, et post domino Deotario, nepus ipsius domnus Modericus est ordinatus in ipso Arisido episcopus per ordinationem pontificis Mettensium urbis. » (*Domus carolingicae Genealogia*, apud Pertz, *Scriptores*, t. II, p. 310.) Les *Gesta episcoporum Mettensium* paraphrasent quelques-unes des paroles que nous venons de transcrire (*ibid.*, t. X, p. 528).— La forme *Arisidium*, donnée par certaines éditions de la Généalogie carolingienne et reproduite dans la chronique des évêques de Metz, ne peut être considérée comme une véritable variante du nom *Arisitum* ou *Arisidum;* ce n'est qu'une faute de copiste. Quant à *Arisidum*, on doit y voir une forme barbare d'*Arisitum*, analogue à celles d'*Alnidum* et *Bidolidum* pour *Alnetum* et *Betuletum*.

2. *Historia Remensis ecclesiae*, l. II, c. V.

3. Voyez plus haut, page 187, note 1.

4. « Haec civitas [Ucetia], sita est in provincia Narbonensi prima, item praedicto Arisidio vicina. » (Version citée par Meurisse, *Histoire des évêques de Metz*, p. 852.)

5. Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. Ier, p. 672.

de saint Amand, le qualifie *episcopus Ozidinsis*[1], ce qui, conformément à l'avis de Mabillon, des Bollandistes et de Vaissete, désigne un évêque d'Uzès[2].

Le géographe historien, s'aidant à la fois de l'*Historia Francorum* et de la Généalogie carolingienne, doit considérer *Arisitum* comme le chef-lieu d'un territoire confinant au Rouergue comme à l'Uzége, et enlevé aux Goths un tiers de siècle environ avant l'ordination de Monderic (vers 570); il est amené ainsi à rapporter la conquête d'*Arisitum* et l'établissement de son évêché à l'expédition de Théodebert contre les Goths (532-533), expédition qui valut aux Francs les cités de Rodez, de Lodève et sans doute celle d'Uzès, ainsi que la soumission momentanée de la ville d'Arles[3]. La question de l'emplacement d'*Arisitum* et du territoire de ce *vicus* est moins facile à résoudre, et il convient tout d'abord de rappeler sommairement les diverses conjectures qui ont été émises à ce sujet.

Valois pensait qu'*Arisitum* pouvait être le village d'Ariat sur le Viaur, au Rouergue, ou Aire, localité située dans la partie montagneuse du même pays[4]; mais Gaujal[5] fait remarquer que Ariat et Aire sont également inconnus, et que le Viaur ne coule pas dans la région du Rouergue où les textes permettent de chercher *Arisitum*.

L'opinion la plus répandue est que le territoire d'*Arisitum* correspond au Larzac, région montagneuse du Rouergue située entre l'Hérault, la Vis, et la Lergue, et divisée aujourd'hui entre les départements de l'Aveyron et du Gard. Cette opinion a été soutenue au XVIIe siècle par Lecointe[6], au XVIIIe par dom Vaissete[7]

1. *Vita sancti Amandi episcopi Trajectensis*, c. XXII, apud Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. II, p. 687; cf. p. 686, note *d*.

2. Dans la notation de ces temps barbares, *Ozidinsis* égale complétement du reste *Ucetensis*, adjectif que Grégoire employait certainement, car on doit très-probablement considérer comme une faute de copiste la leçon *Ucecensis*, que nous avons indiquée plus haut (page 449) sans signaler ce qu'elle offrait d'incorrect.

3. Voyez plus haut, page 55.

4. *Notitia Galliarum*, p. 43.

5. *Études historiques sur le Rouergue*, t. III, p. 226, note 1.

6. *Annales ecclesiastici Francorum*, t. Ier, p. 334.

7. *Histoire générale de Languedoc*, t. Ier, p. 663-672.

et Mandajors[1], au XIX[e] par Gaujal[2] et Jacobs[3]; en revanche, elle a été combattue avec esprit par M. Quicherat, suivant lequel « un évêque, si frugal qu'on le suppose, n'aurait certainement pas trouvé sa subsistance dans le Larzac », et qui oppose en outre à l'identification proposée le nom même de cette région, dans lequel le *l* initial n'est certainement pas le résultat d'une prosthèse de l'article[4].

Dom Vaissete et Mandajors ne restreignent pas, à la vérité, l'évêché d'*Arisitum* au seul pays de Larzac; ils y rattachent aussi la portion de l'ancien diocèse de Nîmes qui avoisine le Larzac et le Rouergue, c'est-à-dire la baronnie d'Hierle que les actes du XIII[e] siècle nomment *terra Erisdii*, et que plusieurs érudits contemporains, notamment M. Quicherat, identifient avec le diocèse d'*Arisitum*[5]. Le savant directeur de l'École des Chartes a même cru établir cette identité en présentant des textes topographiques du IX[e] et du XI[e] siècle, qui, selon lui, concernent à la fois *Arisitense* et la baronnie d'Hierle[6]; mais, à notre avis, il n'existe aucun lien entre le nom *Arisitum*, où l'accent tonique n'a pu être reporté au delà du premier *i*, et le nom *Erisdium* (Hierle), forme barbare d'un nom accentué sur la première voyelle.

C'est en combinant le fait de la contiguïté du diocèse de Rodez et de celui d'*Arisitum*, indiqué par Grégoire de Tours, avec la circonstance du voisinage d'*Arisitum* à l'égard d'Uzès, signalée

1. *Recherches sur l'évêché d'Arisidium ou Arcsetum*, p. 336-343 du tome V de l'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. — Mandajors dit, et Gaujal répète d'après lui, que la commanderie de Sainte-Eulalie de Larzac (Aveyron) est appelée, au XII[e] siècle, *Sanctae Eulaliae Arisitensis;* mais nous doutons quelque peu de l'exactitude de cette assertion, dont aucun érudit, au reste, ne s'est chargé d'apporter la preuve.

2. *De l'évêché d'Arisitum érigé en Rouergue au* VI[e] *siècle de l'ère chrétienne*, au tome III, p. 221 à 259 des *Études historiques sur le Rouergue*.

3. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 97-100.

4. Quicherat, *De la formation française des noms de lieu*, p. 91-94. — M. Quicherat rappelle, d'après Lelewel, que le nom *Arisitum* figure sur des monnaies mérovingiennes.

5. Cette opinion a été suivie par M. Germer-Durand (*Dictionnaire topographique du département du Gard*, p. 11), qui place *Arisitum* au Vigan, dont l'appellation moderne serait toutefois une forme apocopée d'AVICANTVM, nom qu'on lit sur une inscription de l'époque romaine où, selon M. Durand, il désigne cette petite ville.

6. *In Arissience*, 889. — *In vicaria que dicitur Arisico*, 895. — *In Ariceatritense*, 1009. — *De Arisdo*, XII[e] siècle.

par la Généalogie carolingienne, que Mandajors a pu dire que l'évêché d'*Arisitum* s'étendait sur tout le diocèse d'Alais, qui, démembré en 1694 du diocèse de Nîmes, formait en effet une sorte de trait d'union entre le diocèse de Rodez et celui d'Uzès. On n'a cependant pas songé à proposer l'identification d'*Arisitum* avec Alais, le lieu le plus important de la contrée au moyen âge féodal, avec Alais dont le nom n'est pas très-éloigné de celui du siége épiscopal de Deuterius, de Monderic et d'Emmon.

Effectivement, le nom *Arísitum*, accentué sur l'antépénultième, devait tout naturellement produire *Arest*[1], et il a pu devenir *Alest*, en vertu du changement en *l* du *r* placé entre deux voyelles, changement dont le français nous offre quelques exemples dans des provincialismes ou formes vulgaires, telles que *alondre* pour *aronde* (*hirundinem*), *colidor* pour *corridor*, ou même dans le nom de lieu *Angely*, en latin *Angeriacum*[2]. *Alest* est d'ailleurs, au moins jusqu'à la fin du moyen âge, la seule forme vulgaire du nom d'Alais[3], que Guillaume Guiart paraît même désigner au début du XIVe siècle sous le nom de l'*Arest*, pour *Arest*[4].

1. L'*i* accentué d'*Arisitum*, étant alors en position romane, a dû devenir *e*, et l'on doit peut-être voir une trace de cette transformation dans l'adjectif *Aresetensis* employé par Flodoard (*Historia Remensis ecclesiae*, l. II, c. v).

2. Les exemples du changement en *l* du *r* placé entre deux voyelles, cités par Diez (*Grammaire des langues romanes*, traduction Paris, t. Ier, p. 206-207), sont presque tous produits par dissimilation, ce qui n'est pas le cas d'*Arisitum* = Alais; on trouve cependant l'espagnol *Catalina* pour *Catharina*. Le phénomène contraire, le passage du *l* en *r*, paraît assez fréquent en italien, en espagnol et en provençal (*ibid.*, t. Ier, p. 188). — Citons, comme exemple de confusion entre le *l* et le *r*, lorsqu'une de ces deux lettres se trouve entre deux voyelles, les noms du promontoire de la *Garoupe*, près d'Antibes, dont le nom latin est *caput Galupe* (d'Anville, *Notice sur l'ancienne Gaule*, p. 410), et le nom d'une rivière du Viennois, la *Varèze*, que Cassini appelle *Valèze*.

3. Germer-Durand, *Dictionnaire topographique du département du Gard*, p. 3.— La seule forme latine du nom Alais, donnée par les documents locaux, est *Alestum*, qu'on ne trouve pas, du reste, avant 1120.

4. Guiart, rappelant, dans la *Branche des royaux lignages*, les campagnes du roi Louis VIII dans le Midi, s'exprime ainsi :

> Et prit la cité d'Avingnon,
> Bediers, qui est près de Nerbonne,
> Larest, Lunel et Quarquasonne,
> Par grant efforcement de guerre.
> (*Recueil des historiens de France*, t. XXII, p. 177.)

Or, on ne voit pas à quoi peut se rapporter la mention de *Larest* ou l'*Arest*, si ce n'est à Alais, dont le seigneur se soumit en effet, à cette époque, à Louis VIII. (Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, t. III, p. 353.)

Nous devons cependant aller au-devant d'une objection qui, autrement, serait bientôt faite à l'identification que nous proposons. C'est à Alais qu'on attribue un triens mérovingien portant, dit-on, la légende ALESTO[1], avec le nom du monétaire Rimoald, RIMOALDVS M, au revers, et, si cette monnaie appartient réellement à Alais, notre conjecture au sujet d'*Arisitum* tombera d'elle-même. Or, cette monnaie n'existe pas, ou du moins on la connaît seulement par un dessin des premières années du XVII[e] siècle, gravé dans un ouvrage de Paul Petau[2], d'où Cartier a tiré le nom *Alesto* pour le faire entrer dans son *Catalogue des légendes des monnaies mérovingiennes*[3]; encore le dessin de Petau ne permet-il que de lire Λ+LESTO FIT, ou plutôt +LESTO FITΛ. Notre savant confrère, M. A. de Barthélemy, qui a bien voulu se livrer à la recherche de ce triens, a retrouvé au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale l'exemplaire même qui a servi à la gravure du XVII[e] siècle, et il a constaté que c'était simplement une variété d'un tiers de sou bien connue, frappé par le monétaire Rimoald et portant le nom de Maastricht, TRIECTO FIT: le Λ qui, dans le dessin de Petau, précède la + résulte d'une interprétation fautive de la fibule qui ferme le vêtement royal; la + elle-même n'est autre qu'un T; la boucle du R a disparu, ne laissant qu'une sorte de L; l'I n'a pas été rendu à la frappe; enfin le C a été mal lu. Aussi n'hésitons-nous nullement à attribuer le nom *Arisitum* à la ville d'Alais, et à supposer que le territoire d'*Arisitum* qui, avant 532, faisait probablement partie de la *civitas Nemausensium*, aura été uni au diocèse de Nîmes, en suite de l'annexion de la Septimanie à l'empire franc, au temps de Pepin le Bref.

1. Germer-Durand, *Dictionnaire topographique du département du Gard*, p. 3. — Cette attribution avait été d'abord proposée par M. Quicherat (*De la formation française des noms de lieu*, p. 89).

2. *Pauli Petavii antiquariae supellectilis portiuncula, necnon ejusdem veterum nummorum* ΓΝΩΡΙΣΜΑ. Paris, 1610, in-4°.

3. *Revue numismatique*, année 1840, p. 237, n° 715 du catalogue.

CHAPITRE XIII

LA SECONDE AQUITAINE

(PROVINCIA AQUITANICA SECUNDA).

§ 1. — METROPOLIS CIVITAS BURDEGALENSIUM.

Bordeaux est appelé *Burdegala*[1], *urbs Burdegala*[2], *urbs Burdegalensis*[3], *civitas Burdegalensis*[4] et même *opidum Burdegalense*[5] par l'évêque de Tours. Chez le même auteur, le Bordelais est indifféremment nommé *terminus*[6] ou *regio Burdegalensis*[7] et *territorium*[8]. L'adjectif *Burdegalensis*, le seul employé, sert aussi par conséquent à désigner l'habitant de Bordeaux[9].

Bordeaux, qui avait subi le joug des Wisigoths, fut occupé par les Francs après la bataille de Vouillé[10]: Clovis y passa l'hiver de 507 à 508, et l'évêque de la cité, Cyprien, dont le nom

1. *Historia Francorum*, l. II, c. XIII; l. IX, c. XXX.
2. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XL.
3. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXVII; l. IV, c. XXVI, XXXIV; l. VII, c. XXXI; l. IX, c. XXXIII. — *Miracula beati Martini*, l. III, c. L; l. IV, c. XL. — *De gloria confessorum*, c. XLV. — *De gloria martyrum*, c. XXXIV.
4. *Historia Francorum*, l. VI, c. XXI. — Bordeaux est encore qualifiée *civitas* au livre V, c. XXXIV.
5. *Ibid.*, l. VI, c. XXI.
6. *Ibid.*, l. IX, c. V.
7. *Miracula beati Martini*, l. III, c. XXXIII.
8. *De gloria confessorum*, c. XLVI et XLVII.
9. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXXIV; l. V, c. XXXIV; l. VIII, c. II, VI; l. IX, c. VI, XXXI, XLI; l. X, c. XV.
10. C'est évidemment par suite d'un lapsus que le continuateur de Prosper d'Aquitaine a rapporté la soumission de Bordeaux par les Francs au consulat de Paulinus et à la dix-huitième année du règne d'Alaric II, c'est-à-dire à l'année 498. Voici, du reste, les paroles de ce chroniqueur, qui écrivait en 641, et à qui l'on doit, ce nous semble, la seule mention connue du duc goth, Suatrius, qui commandait alors à Bordeaux : « Paulinus V. C. consule, anno XIIII Alarici, Franci Burdigalam obtinuerunt et a potestate Gothorum in possessionem sui redegerunt, capto Suatrio, Gothorum duce. » (G. Hille, *Prosperi Aquitani chronici continuator Havniensis*, p. 31.)

figurait en 506 parmi ceux des prélats du concile wisigoth d'Agde, assista également en 511 au concile d'Orléans réuni par le nouveau maître de l'Aquitaine.

On ignore auquel des fils de Clovis le partage de 511 attribua Bordeaux, mais il est probable qu'après la mort de Clodomir, tout au moins, cette ville fut comprise dans le royaume de Paris, car Grégoire rapporte qu'un prêtre bordelais du nom d'Heraclius avait été ambassadeur de Childebert Ier[1]. On sait d'ailleurs qu'à la mort de Clotaire Ier (561), la *civitas Burdegalensium* fit partie du nouveau royaume de Paris[2], et d'anciens chroniqueurs rapportent que le roi de Paris, Charibert, mourut en 567 à Blaye[3], c'est-à-dire sur le territoire de Bordeaux. A cette dernière date, le Bordelais fut uni aux États de Chilperic, qui le donna presque immédiatement, avec plusieurs autres cités aquitaniques, à sa nouvelle épouse, Galsuinde. La mort tragique de la jeune reine, ou plutôt le jugement arbitral du roi Gontran qui en fut la conséquence, fit passer ce douaire au pouvoir de Brunehaut, femme du roi d'Austrasie[4], et, dans la guerre civile qui s'éleva en 574 entre Sigebert et Chilperic, le fils de celui-ci, Clovis, vint s'établir à Bordeaux, d'où il ne tarda pas à être chassé par Sigulf, partisan du roi d'Austrasie[5]. La métropole de la Seconde Aquitaine dut cependant se soumettre à Chilperic, à la suite du meurtre de Sigebert (575) : on vit alors son prélat, Bertran, assister à deux conciles convoqués par le roi de Neustrie, le premier à Paris, en 577[6], le second à Berny, en 580[7]; mais il lui fallut encore changer de maître en 584, en suite de

1. *Historia Francorum*, l. V, c. XXXVII.
2. Heraclius, qui, nous l'avons rappelé, avait été jadis l'ambassadeur de Childebert Ier, fut plus tard envoyé par le métropolitain de Bordeaux et ses suffragants auprès du roi Charibert. (*Ibid.*, l. IV, c. XXVI.)
3. Adon de Vienne, qui écrivait vers 850, dit déjà que Charibert était enseveli dans la basilique de Saint-Romain de Blaye : « Charibertus rex moritur, atque in basilica sancti Romani Blavio castello sepelitur. » (Bouquet, t. II, p. 668.) Mais c'est Aimoin (fin du xe siècle) qui, le premier, indique formellement Blaye comme le lieu de la mort du roi de Paris : « Ipse in Aquitania, apud castrum Blavia vitae finem sortitus, in basilica Sancti Romani est sepultus. » (*Gesta Francorum*, l. III, c. II.)
4. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.
5. *Ibid.*, l. IV, c. XLVIII.
6. *Ibid.*, l. V, c. XIX.
7. *Ibid.*, l. V, c. L.

l'assassinat du roi de Neustrie, et Gontran domina à son tour sur Bordeaux, dont les habitants concoururent à l'expédition que ce prince dirigea en 589 contre les Goths[1]. Toutefois le traité d'Andelot régla dès 587 le sort de Bordeaux, et il fut convenu qu'à la mort de Gontran, cette ville ferait retour à la reine Brunehaut et à ses héritiers[2].

Grégoire parle de trois basiliques qui, de son temps, existaient à Bordeaux : l'une était dédiée à saint Martin, une autre à saint Pierre, la troisième à saint Séverin, l'un des premiers évêques de la ville.

Il paraît difficile de dire où était placée la basilique de Saint-Martin, dont on ne connaît pas d'autre mention qu'au troisième livre des *Miracula beati Martini*[3].

La basilique de Saint-Pierre occupait sans doute le même emplacement que l'église actuelle de même nom, située non loin de la Gironde, en face de la rue de la Devise. L'évêque de Tours rapporte que l'autel de cette basilique était élevé sur une sorte d'estrade dont la partie inférieure, en forme de crypte, se fermait par une porte : la crypte avait aussi, paraît-il, un autel particulier renfermant des reliques de saints[4].

La basilique consacrée à saint Séverin, évêque de Bordeaux, était construite hors de la ville[5]. On y établit une abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, qui plus tard fut sécularisée[6], et Saint-Seurin, telle est la forme vulgaire du nom de Saint-Séverin, subsista jusqu'à la Révolution comme église collégiale. C'est aujourd'hui l'une des églises paroissiales de Bordeaux, et l'on y voit encore une curieuse crypte avec tombeaux, moulures et sculptures de l'époque mérovingienne. L'église de Saint-Seurin jouissait, au XIIe siècle, d'une grande réputation, car les traditions populaires ou les trouvères y indiquaient les tombes du vieux Fromond, du roi Girbert et de beaucoup d'autres héros

1. *Historia Francorum*, l. IX, c. XXXI.
2. *Ibid.*, l. IX, c. XX.
3. *Miracula beati Martini*, l. III, c. L.
4. *De gloria martyrum*, c. XXXIV.
5. *De gloria confessorum*, c. XLV.
6. *Gallia christiana*, t. II, col. 857.

de la geste des *Loherains*[1] : on prétendait aussi que le fameux olifant de Roland y était conservé[2].

BLAVIUM, *castellum, in territorio Burdegalensi.* — C'est aujourd'hui la ville de Blaye (Gironde, chef-lieu d'arrondissement). L'évêque de Tours, qui connaissait le *castellum Blavium* pour y être passé, rapporte que le tombeau d'un saint prêtre, nommé Romain, était situé, en ce lieu, sur le bord de la Garonne. Il mentionne la basilique consacrée au bienheureux confesseur[3], laquelle n'est pas différente de la fameuse abbaye de Saint-Romain de Blaye où les traditions épiques du moyen âge plaçaient les sépultures de Roland, d'Olivier et de l'archevêque Turpin :

Entresqu'à Blaive (Carles) ad conduit sun nevuld
E Olivier sun nobile cumpaignun
Et l'arcevesque, ki fu sages e proz.
En blancs sarcous fait metre les seignurs
A Seint-Romain : là gisent li barun[4].

MARCIACUS, *villa, in Burdegalensi termino.* — La *villa Marciàcensis*, qui faisait partie des biens de [l'église de] Saint-Martin (de Tours), renfermait un oratoire consacré, au dire de Grégoire, par le nom et les vertus de ce bienheureux[5] dont le culte ne paraît pas avoir subsisté à Marsas (Gironde, arrondissement de Blaye, canton de Saint-Savin) : en effet, l'église du village était déjà placée, au XVIIe siècle, sous l'invocation de saint Genès[6].

1. Paulin Paris, *Garin le Loherain, chanson de geste mise en nouveau langage*, p. 358-359. — M. Paris rappelle à ce propos que des fouilles, faites il y a une vingtaine d'années, dans les cryptes de Saint-Seurin, par les soins de la Société archéologique de Bordeaux, ont mis à découvert un grand nombre de tombeaux qui semblent remonter à l'époque carolingienne.

2. L'olifant aurait été déposé par Charlemagne sur l'autel de Saint-Seurin :

Vient à Bordele, la citet de valur,
Desur l'alter saint Sevrin le barun
Met l'olifant plein d'or e de manguns :
Li pelerin le veient ki là vunt.
(*Roland*, édit. L. Gautier, vers 3684-3687.)

Le dépôt du cor de Roland est aussi rapporté par la Chronique de Turpin (c. XXIX).

3. *De gloria confessorum*, c. XLVI.

4. *La Chanson de Roland*, édit. Léon Gautier, vers 3689-3693.

5. *Miracula beati Martini*, l. III, c. XXXIII.

6. H. Lopez, *L'église métropolitaine et primatiale de Saint-André de Bordeaux*, p. 407.

REONTIUM, *villa, in territorio Burdegalensi.* — Ce lieu, dont l'église catholique, au temps de la domination des Goths, fut desservie un moment par des prêtres ariens[1], porte aujourd'hui le nom de Rions[2] (Gironde, arrondissement de Bordeaux, canton de Cadillac). Il est situé sur la rive droite de la Garonne, à 26 kilomètres au sud-est de Bordeaux.

VODOLLACUS, *vicus, in territorio Burdegalensi.* — L'église de ce village renfermait au VI[e] siècle les tombeaux des deux prêtres que le peuple considérait comme des saints[3]. On a identifié avec raison, ce nous semble, le *vicus Vodollacus* avec le village de Bouliac (Gironde, arrondissement de Bordeaux, canton de Carbon-Blanc), situé à peu de distance de Bordeaux, mais sur la rive droite du fleuve : la véritable transcription française de *Vodollacus* serait *Vouliac* et *Voullac*, mais on sait que les Bordelais confondent le *b* et le *v*[4].

§ 2. — CIVITAS AGENNENSIUM.

Les mots *urbs Agennensis*[5] et *terminus urbis Agennensis*[6] désignent, dans l'œuvre de Grégoire, le territoire de l'ancienne *civitas*. Les habitants de cette circonscription sont appelés *Agennenses*[7] et la ville elle-même *Aginnum*[8].

La ville d'Agen dut passer de la domination des Goths sous celle des Francs en 507, mais on ne sait rien de positif sur son son sort avant l'an 573 : à cette date, elle obéissait certainement à Gontran, car l'évêque Polemius se rendit alors au concile réuni

1. *De gloria confessorum*, c. XLVIII.
2. Hauteserre (*De rebus Aquitanicis*, p. 57) traduisait *Reontium* par Royan; mais cette traduction, admise par Massiou (*Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, 1[re] époque, p. 280), ne saurait trouver grâce devant les règles phonétiques.
3. *De gloria confessorum*, c. XLVII.
4. Ruinart semble dire que, de son temps (1699), les habitants du lieu prononçaient *Vouliac* : « vicus *Bouliac*, seu, ut illi pronuntiant, *Vouliac* ». (*Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 933, note *a*.)
5. *De gloria martyrum*, c. CV.
6. *Historia Francorum*, l. VII, c. XXXV.
7. *Ibid.*, l. IX, c. XXXI.
8. *Ibid.*, l. VI, c. XII; l. IX, c. XIX.

à Paris par les soins de ce prince. L'Agenais, que plusieurs cités austrasiennes séparaient de la partie principale du royaume de Bourgogne, était voisin de certains territoires unis de 561 à 567 au royaume de Paris : on peut donc croire que Gontran le possédait en vertu du partage des États de Charibert entre les trois fils survivants de Clotaire Ier.

Agen fut enlevé en 581 à Gontran par Chilperic[1]; mais la mort du roi de Soissons (584) le rendit à son maître légitime, et les *Agennenses* prirent part, en 589, à l'expédition que le roi de Bourgogne dirigea contre la Septimanie[2].

La basilique de Saint-Caprais (*basilica Sancti Caprasii*), mentionnée par Grégoire, à propos de l'occupation d'Agen par un duc de Chilperic (581)[3], a été élevée dans notre siècle même au rang de cathédrale, par suite de la destruction de l'église épiscopale de Saint-Étienne en 1799.

SANCTI VINCENTII BASILICA. — Lorsque, en 585, le prétendant Gondovald eut quitté Bordeaux pour se réfugier dans le chef-lieu du pays de Comminges, le roi Gontran dirigea contre lui des troupes qui passèrent la Garonne à la nage, et arrivèrent, dans leur course précipitée, auprès de « la basilique de Saint-Vincent, située sur le territoire d'Agen[4], à l'endroit où le martyr consomma, dit-on, son sacrifice pour le nom du Christ. Les habitants s'y étaient réfugiés avec ce qu'ils possédaient de plus précieux ; mais l'armée royale mit le feu aux portes, les brisa à coups de hache, envahit l'édifice, passa au fil de l'épée tous ceux qui y étaient renfermés, et enleva les richesses qu'on avait déposées dans la basilique, ainsi que les ornements du culte[5].

1. *Historia Francorum*, l. VI, c. XII.
2. *Ibid.*, l. IX, c. XXXI.
3. *Ibid.*, l. VI, c. XII.
4. « Juxta terminum Agennensis urbis. » — Pour quiconque connaît la légende de saint Vincent, il n'est pas douteux que *juxta* doive s'entendre ici au sens de *in*. Nous rappellerons à ce que nous avons dit plus haut de l'acception du mot *terminus* dans la langue de l'évêque de Tours les personnes qui, à l'exemple de certains érudits, seraient tentées de traduire le passage précité de Grégoire par les mots : « près des confins de l'Agenais. »
5. *Historia Francorum*, l. VII, c. XXXV. — *De gloria martyrum*, c. CV. — Dans ce dernier ouvrage, il n'est pas question de l'Agenais, mais la mention de la ville de Com-

Le théâtre de ce lamentable événement n'est pas encore parfaitement déterminé, car la vie de saint Vincent, au jugement des érudits de l'Agenais, a été tellement altérée dans les légendes, que le désaccord porte même sur le lieu de son martyre[1]. Cependant on reconnaît généralement que le saint fut mis à mort *in Agennensi territorio, Reonemensis ruris, agro Vellano*, et non loin d'une rivière, sur une colline où s'élevait un temple païen[2]. Son corps resta enseveli en cet endroit pendant cent cinquante ans, après lesquels il fut transporté à cinq milles (7500 mètres) de là, au *castrum Pompeiacum*[3], où l'on éleva une basilique qui, depuis, fut considérée par certains légendaires comme le lieu même du martyre de saint Vincent.

Le poëte Fortunat indique la position de la basilique contenant la dépouille mortelle de saint Vincent, sur la rive gauche de la Garonne[4], et il fait honneur à Leontius II, évêque de Bordeaux, qui vivait en 560, de la toiture d'étain qui recouvrait cet édifice[5]. Au dire de Fortunat, le même Leontius aurait aussi consacré au vrai Dieu et à saint Vincent le temple païen d'un lieu appelé *Vernemetis*, ce qui, en langue gauloise, signifiait « grand

minges a fait croire à plusieurs érudits, depuis le XVIe siècle, que la basilique de Saint-Vincent mentionnée au *De gloria martyrum* était une église de cette cité.

1. Nous parlons ici des trois travaux les plus récents où la question du lieu de martyre de saint Vincent a été étudiée : A. Magen, *De quelques difficultés géographiques relatives au martyre et à l'inhumation de saint Vincent*, note insérée dans le *Recueil des travaux de la Société d'Agen* (1856), 1re série, t. VIII, p. 150-154. — A. Magen, *Solution proposée d'une des difficultés géographiques que soulève la légende de saint Vincent*, travail publié dans le même recueil en 1861, 2e série, t. Ier, p. 280-288. — Boudon de Saint-Amans, *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, in-8°, 1859. La question qui nous y occupe est traitée aux pages 101 à 125, sous le titre de *Pompejacum, Vellanum*.

2. A. Magen et Boudon de Saint-Amans, ouvrages cités.—Cf. les *Acta martyrii sancti Vincentii*, apud Bolland., t. II Junii, p. 167. D'autres actes parlent seulement de la *regio Metensium* et de *Nemetum* (*ibid.*, p. 166). — C'est à tort que M. Boudon de Saint-Amans (page 103) fait de *Vellanum* un castrum, en substituant le mot *castro* à *agro*.

3. « Castrum quod ab incolis Pompeiacum dicitur, fere quinis millibus a Reonemense separatum. » (*Acta martyrii sancti Vincentii*, p. 168.)

4. Fortunat, qui écrivait à Poitiers, intitule la pièce de vers relative à la basilique de saint Vincent : « *De basilica ultra* (alias *apud*) *Garumnam* »; de sorte que la combinaison des deux leçons permet de spécifier la situation de ce sanctuaire par rapport au fleuve.

5. Quo sacra membra jacent, stannea tecta dedit.

(Ven. Fortun. *Carmina*, l. I, c. VIII, v. 14.)

temple[1] ». On croit communément que cette seconde basilique était située dans la localité où saint Vincent avait souffert pour la foi[2].

Le *castrum Pompeiacum*, où les restes de saint Vincent avaient été transportés, a fait place à la petite ville du Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande, chef-lieu de canton), dont l'église, ancienne église collégiale, dédiée précisément à saint Vincent, était le plus célèbre des sanctuaires agenais placés sous le vocable de ce martyr, que les anciens bréviaires du diocèse appellent saint Vincent du Mas[3]. Selon M. Adolphe Magen, on voit encore en face de cette église, dans un enfoncement formé par deux maisons dont l'une est en recul sur la place, un fragment d'arcade sans caractère, mais qui paraît être le dernier débris d'une chapelle conservant le nom de Pompéjac, lequel s'applique encore aujourd'hui à l'emplacement dénudé du sanctuaire, ainsi qu'à la place, aux dépendances de celle-ci et aux propriétés qui l'enceignent[4]. Rappelons en outre que les découvertes archéologiques ne laissent aucun doute sur

1. Nomine Vernemetis voluit vocitare vetustas
Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert.
(Ven. Fortun. *Carmina*, l. I, c. IX.)

La basilique de *Vernemetis* est ordinairement attribuée par les érudits bordelais au diocèse de Bordeaux, en raison de la part que leur évêque Leontius prit à son établissement, et M. Jules Quicherat partageait jadis ce sentiment (*De la formation française des anciens noms de lieu*, p. 131); mais il s'est rallié depuis à l'opinion des savants agenais (*Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1877, p. 102). — Nous ferons remarquer, à propos de la mention de *Vernemetis*, que ce nom était porté par d'autres localités de Gaule, et que, accentué sur l'antépénultième, il a dû produire, en français, *Vernantes*, comme *Nemetŏdŏrum* a donné Nanterre; et si Grégoire de Tours fournit pour le nom de Nanterre la forme intermédiaire *Nemptodorum*, on trouve aussi une forme barbare, *Vernimptas*, qui est employée, dans un diplôme de 842 (Mabillon, *De re diplomatica*, p. 338) pour désigner Vernantes.

2. Les partisans de cette opinion l'établissent sur la pièce de vers de Fortunat, intitulée *De basilica sancti Vincentii Vernemetis* (*Carmina*, l. I, c. IX), qui cependant ne renferme rien de précis à ce sujet. On a aussi rapproché de *Vernemetis* le nom *Nemetum* qu'on lit dans certaines versions des *Acta martyrii sancti Vincentii* (voyez plus haut, p. 350, note 2).

3. L'église du Mas ne possède pas le corps de saint Vincent, parce que — il est utile de le rappeler — cette précieuse relique fut déposée, au IX[e] siècle, lors des invasions normandes, à l'église de Sainte-Foy d'Agen, d'où elle passa, peu après, dans l'abbaye de Conques, au diocèse de Rodez. (Boudon de Saint-Amans, *Essai sur les antiquités du départ. de Lot-et-Garonne*, p. 107).

4. *Recueil des travaux de la Société d'Agen*, 2[e] série, t. I[er], p. 284.

l'existence au Mas d'Agenais, dans la direction de Caumont, d'une importante localité gallo-romaine[1].

Si l'emplacement du *castrum Pompeiacum* et de l'une des deux basiliques agenaises de Saint-Vincent ne peut plus offrir de doute aujourd'hui, on n'a pu encore retrouver l'emplacement précis de l'autre basilique, celle qui rappelait le lieu du martyre, et qui doit être cherché dans un rayon de 7 kilomètres et demi du Mas, où l'on ne trouve d'ailleurs aucun nom dérivé de ceux du *rus Reonemense*, de l'*ager Vellanum* ou de *Vernemetis*. Notre carte indiquera donc seulement le nom de *Pompeiacum* au Mas d'Agenais.

§ 3. — CIVITAS ECOLISMENSIUM.

Grégoire mentionne à plusieurs reprises la ville d'Angoulême (*Ecolisma*[2], *Egolisma*[3], *civitas Egolismensis*[4]), dont il nomme les habitants *Egolismenses*[5] et le territoire *urbs Equolesmensis*[6].

Au commencement du VIe siècle, cette cité était soumise aux Wisigoths. Elle tomba au pouvoir des Francs en 508[7], c'est-à-dire l'année qui suivit la bataille de Vouillé, et Lupicinus, son évêque, assista en 511 au concile que Clovis réunissait à Orléans.

On ignore le sort d'Angoulême pendant la période du partage de la Gaule franque entre les quatre fils de Clovis (511-524); mais on peut supposer qu'elle appartint ensuite au roi de Paris, qui possédait dans cette région Bordeaux et Saintes.

A la mort de Clotaire Ier (561), qui, en 558, avait joint à ses États le royaume de son frère Childebert, Angoulême dut échoir

1. Une statue antique du plus beau travail, une Vénus, a été trouvée récemment sur le territoire du Mas. Voyez, à ce sujet, une communication faite par M. Tholin à la Société des antiquaires de France (*Bulletin de la Société des antiquaires*, 1877, p. 100-102).
2. *Historia Francorum*, l. II, c. XIII et XXXVII.
3. *Ibid.*, l. VI, c. VIII; l. VII, c. XXVI.
4. *Ibid.*, l. IV, c. LI.
5. Ou *Ecolismenses* (*Historia Francorum*, l. V, c. XXXVII; l. VI, c. VIII; l. VIII, c. XXX; l. IX, c. XLI.
6. *De gloria confessorum*, c. CI. On trouve aussi les mots « in ipsa urbe [Ecolismensi] » dans l'*Historia*, l. V, c. XXXVII.
7. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXVI.

au nouveau roi de Paris, Charibert, qu'on sait avoir dominé sur les cités de Poitiers, de Saintes et de Bordeaux, limitrophes de la *civitas Ecolismensium*. Dans ce cas, lors du partage du royaume de Charibert entre les trois fils survivants de Clotaire (567), elle serait passée au pouvoir soit de Sigebert, soit de Chilperic, car son territoire fut en 575 le théâtre d'un des épisodes de la lutte fratricide de ces deux souverains : Théodebert, le propre fils de Chilperic, y trouva la mort en combattant et y reçut la sépulture[1]. Mais si l'on considère qu'Angoulême obéissait en 585 au roi Gontran[2], tuteur du jeune fils de Chilperic, et que le traité d'Andelot, conclu en 587 entre le roi de Bourgogne et le roi d'Austrasie, ne mentionne aucun différend sur la possession de cette cité, on n'hésitera plus à la compter, de 567 à 584, au nombre des annexes du royaume de Chilperic.

Grégoire mentionne la cellule construite à Angoulême par le reclus Eparchius, qui y réunit quelques moines, et il raconte dans l'*Historia Francorum* la délivrance miraculeuse d'un supplicié en l'attribuant aux prières du saint abbé ; il déclare avoir appris cet événement de la bouche même du comte (*comes*) qui prononça la condamnation[3]. Le même fait est également rapporté dans le *De gloria confessorum*; mais, d'après le second récit, le condamné aurait dû son salut aux prières que les religieux avaient prononcées sur le tombeau du bienheureux Eparchius[4]. Ce rapprochement, qu'aucun des commentateurs de l'historien des Francs ne paraît avoir fait jusqu'ici, démontre que la mémoire de l'évêque de Tours n'était pas toujours aussi sûre qu'on aimerait à le croire. Quoi qu'il en soit, sa dernière narration nous apprend que, bien peu d'années après le décès d'Eparchius, mort en 581, la réputation du pieux reclus s'étendait déjà au loin. Le monastère qu'il avait fondé et où il avait reçu la sépulture fut plus tard connu sous son nom[5], Saint-Cybar en

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. LI.
2. Les Angoumoisins (*Egolismenses*) figurent parmi les sujets de Gontran qui prirent part, en cette année, à l'expédition de Septimanie. (*Historia Francorum*, l. IX, c. XLI.)
3. « Haec ego ab ipsius comitis ore cognovi. » (*Historia Francorum*, l. VI, c. VIII.)
4. *De gloria confessorum*, c. CI.
5. *Gallia christiana*, t. II, col. 1029.

langue vulgaire, et ce vocable s'étendit depuis à tout le faubourg qui s'éleva autour de l'abbaye.

SIROJALUM. — L'autel de l'oratoire de ce lieu (*oratorium Sirojalense*) ayant été consacré par les mains de saint Martin de Tours[1], cette circonstance parut suffisante au premier traducteur des œuvres complètes de Grégoire, l'abbé de Marolles, pour placer *Sirojalum* en Touraine et l'identifier avec Ciran-la-Latte (Indre-et-Loire)[2]. Cette identification a été adoptée par la plupart des commentateurs de Grégoire, qui n'en reconnaissent pas moins aussi dans Ciran-la-Latte le *monasterium Latta* de l'*Historia Francorum*[3]. D'autres auteurs du XVII[e] siècle, trompés sans doute par ce nom de Ciran, crurent que *Sirojalum* n'était autre que Saint-Cyran du Jambot (Indre)[4].

Il est presque inutile de discuter ces deux opinions. Saint-Cyran est un vocable religieux; il indique une église dédiée à un saint abbé du Berry, Sigirannus, dont le nom a pris en français la forme de Cyran ou plus correctement Siran[5]. Quant au nom de Ciran-la-Latte, il est certainement le produit du nom *Cisomagus*, qu'on rencontre aussi dans Grégoire. *Sirojalum*, enfin, est un vocable qui, dans les pays de langue d'oïl, n'a pu produire qu'une forme, telle que Sireuil, ou par exception, Sireil ou Sireau; c'est dire qu'il n'existe aujourd'hui en France que deux communes sur lesquelles puisse porter notre attention : l'une d'elles faisait partie du diocèse d'Angoulême, l'autre de celui de Sarlat et, avant 1317, de celui de Périgueux.

Il est assez difficile d'attribuer à l'une plutôt qu'à l'autre de ces localités l'oratoire consacré par l'apôtre de Tours. Cependant le diocèse d'Angoulême étant limitrophe des diocèses de Poitiers et

1. *Miracula beati Martini*, l. I, c. XVIII.
2. Ruinart, *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 1019, note 6.
3. L'opinion qui fait ainsi de *Sirojalum* et du *monasterium Latta* une seule localité identique à Ciran-la-Latte remonte au XVII[e] siècle (*ibid.*, col. 191 et 1019), et elle a été adoptée par Jacobs (*Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 129 et 144).
4. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1020, note *b*.
5. Voyez dans Mabillon (*Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. I, p. 432-438) la Vie de saint Siran (*Sigirannus*), abbé de *Longoretum*, aujourd'hui Saint-Cyran.

de Saintes, où l'on connaît divers lieux habités ou visités par saint Martin, nous placerons le *Sirojalum* de Grégoire avec un point de doute sur l'emplacement du village de Sireuil (Charente, arrondissement d'Angoulême, canton d'Hiersac).

§ 4. — CIVITAS SANTONUM.

Saintes porte, dans les écrits de Grégoire de Tours, les noms de *Santonas*[1], *civitas Santonas*[2], *urbs Santonica*[3]; son territoire y est nommé *urbs Santonica*[4] ou *territorium Santonicum*[5], et l'adjectif *Santonicus*[6] est le seul employé.

La situation de la cité de Saintes entre celle de Poitiers, d'Angoulême et de Bordeaux, ne permet pas de douter que cette ville ait fait partie du royaume d'Alaric avant la bataille de Vouillé (507). A la suite de cet événement, Saintes se soumit aux Francs, et son évêque, Pierre, figura en 511 au concile réuni par Clovis à Orléans.

Les documents ne disent pas auquel des fils de Clovis Saintes fut attribué lors du premier partage de la monarchie franque en 511 ; mais si l'on tient compte de l'histoire de ce démoniaque saintongeais qui, au dire du biographe de saint Cybar, annonçait l'intention de se rendre auprès du roi de Paris, Childebert[7], on croira sans doute que Saintes obéissait alors à ce prince, car il est probable que le malade ne se préoccupait point d'un souverain dont il n'aurait pas été le sujet. Nous remarquerons, à ce propos, que la *civitas Santonum* était contiguë à la cité de Bordeaux dont la possession par Childebert est suffisamment prouvée.

Le second partage de l'empire franc (561) rattacha la *civitas Santonum* au nouveau royaume de Paris, c'est-à-dire aux États de Charibert, qui rendit le siége épiscopal de Saintes à l'évêque

1. *Historia Francorum*, l. V, c. XIII; l. VIII, c. XLIII.
2. *Ibid.*, l. V, c. XXXVII.
3. *Ibid.*, l. IV, c. XXV; l. VIII, c. XLIII. — *De gloria martyrum*, c. LVI. — *Miracula beati Martini*, l. III, c. LI. — *De gloria confessorum*, c. LVII et LVIII.
4. *Miracula beati Juliani*, c. XLVII.
5. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXXI.
6. *Historia Francorum*, l. VI, c. XLV; l. VIII, c. XXII et XXX; l. IX, c. XXXI.
7. *Vita sancti Eparchii*, c. XII (apud Mabillon, saec. I, p. 268).

Emerius, qu'une décision d'un synode provincial en avait chassé[1].

A la mort de Charibert (567), Saintes échut à Gontran, et son prélat, Palladius, assista en 573 au concile parisien, composé d'évêques soumis au roi de Bourgogne. En 576, elle était enlevée à ce souverain par Clovis, fils de Chilperic[2], et semble être restée unie au royaume de Soissons jusqu'en 584, date de la mort de Chilperic, puisque, à ce moment, un ancien comte de Saintes, Waddon, remplissait auprès de l'époux de Frédegonde les fonctions de maire du palais[3].

L'extrême jeunesse du fils de Chilperic, dont la tutelle fut confiée à Gontran, permit à celui-ci de replacer Saintes sous son autorité : aussi le voit-on pourvoir en 585 à la vacance du siége épiscopal, tandis que cette même année[4], comme plus tard en 589, les *Santonici* participaient à l'expédition que le roi de Bourgogne dirigea contre la Septimanie[5].

Un passage du chapitre consacré par Grégoire à Trojanus, évêque de Saintes, suffirait à prouver qu'au temps de ce prélat, c'est-à-dire au commencement du vi^e^ siècle, il y avait déjà à Saintes plusieurs « lieux saints » (*loca sancta*)[6]. Le nombre de ces sanctuaires s'accrut encore au cours du vi^e^ siècle, et notre auteur désigne nominalement cinq d'entre eux : la basilique de Saint-Eutrope, le tombeau de saint Vivien, celui de deux saints époux, un oratoire dédié à saint Martin de Tours, et l'édifice consacré à Trojanus lui-même.

La basilique de Saint-Eutrope avait été construite vers le dernier quart du vi^e^ siècle par l'évêque Palladius (573-600), qui y transféra en grande pompe les restes du martyr saintongeais[7]. Cette basilique occupe le même emplacement que l'église actuelle de Saint-Eutrope, au faubourg occidental de Saintes, où l'on

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XXVI.
2. *Ibid.*, l. V, c. XIII.
3. *Ibid.*, l. VI, c. XLV.
4. *Ibid.*, l. VIII, c. XXX.
5. *Ibid.*, l. IX, c. XXX.
6. *De gloria confessorum*, c. LIX.
7. *De gloria martyrum*, c. LVI.

retrouva, en 1843, un sarcophage monolithe dont le couvercle présentait l'inscription EVTROPIVS[1].

Le tombeau de l'évêque Bibianus, situé, au dire de Grégoire, dans le faubourg de la ville, était sans doute, dès le VI[e] siècle, renfermé dans une basilique représentée aujourd'hui par l'église actuelle de Saint-Vivien, au nord de Saintes.

On n'a conservé à Saintes aucun souvenir d'un oratoire, voisin de l'église dédiée à saint Trojan, où reposaient dans un grand sarcophage deux corps, l'époux et l'épouse, qui étaient morts encore revêtus de la robe blanche du baptême[2].

Il n'est pas non plus possible de déterminer l'emplacement de l'oratoire consacré à saint Martin dans la maison de Cardegisil, citoyen de la ville de Saintes (*civis Santonicae urbis*) dont Grégoire accepta l'hospitalité[3].

La basilique dédiée à l'évêque Trojanus, mort en 532, n'est également connue que par le témoignage de notre auteur[4]; elle était, semble-t-il, située au faubourg septentrional de Saintes et près de l'église de Saint-Vivien, puisque, selon Grégoire, «Trojanus, réuni à Bibianus dans le ciel, fut son voisin dans le tombeau[5] ».

NAJOGIALUM, *villa, in territorio Santonicò*. — Suivant une tradition que Grégoire recueillit lors de son passage en Saintonge, les habitants de la *villa Najogialum* étaient obligés, avan le IV[e] siècle, d'aller tirer de l'eau à un puits situé dans la vallée à mille pas environ de la villa; mais, grâce aux prières de saint Martin de Tours, qui cheminait dans ces parages, une source immense (*fons immensus*) jaillit non loin de *Najogialum*, qu'elle fournissait d'eau au temps de notre historien[6].

Bien que l'on compte aujourd'hui dans l'ancien diocèse de Saintes quatre localités dont le nom soit le dérivé naturel de celui

1. *Revue archéologique*, année 1845, p. 569-585, 718-720. — E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 362.
2. *De gloria confessorum*, c. LX.
3. *Miracula beati Martini*, l. III, c. LI
4. *De gloria confessorum*, c. LIX.
5. *Ibid.*
6. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXXI.

de *Najogialum*, — Nieul-le-Virouil, Nieul-lez-Saintes, Nieul-sur mer et Nieulle-sur-Seudre, — l'attention du commentateur des *Miracula beati Martini* doit cependant s'arrêter sur un seul d'entre eux, Nieul-lez-Saintes (Charente-Inférieure, arrondissement et canton de Saintes), village situé à 8 kilomètres à l'ouest de la ville épiscopale. En effet, non-seulement ce village est bâti sur un coteau et à une lieue environ d'un cours d'eau quelconque, ce qui satisfait pleinement au texte de Grégoire, mais son église est placée sous l'invocation de saint Martin, que l'on considérait, au VIe siècle, comme le bienfaiteur de la *villa Najogialum*. Disons aussi que, « dans le flanc même du coteau parallèle à celui sur lequel est bâtie l'église, s'ouvre un bassin profond et fort large encore, bien qu'il ait été resserré par les murs que l'on a construits pour empêcher les éboulements de terre ou autres accidents d'obstruer la source et d'en altérer la pureté. » Ce bassin représenterait le *fons immensus* de Grégoire[1].

SANCTI JULIANI BASILICA. — On lit dans les *Miracula beati Juliani* l'histoire d'une femme, aveugle de naissance, qui, s'étant fait conduire à Tours au tombeau de saint Martin, aurait reçu l'ordre du bienheureux prélat de se rendre à la basilique de Saint-Julien pour y trouver la guérison de son infirmité. Cette femme, ignorant qu'il y eût en Touraine des reliques du martyr de Brioude, se dirigea vers la Saintonge (*ad Santonicam urbem*) et recouvra la vue, au dire de Grégoire, après avoir prié trois jours dans une église qu'une noble dame, du nom de Victorine, avait élevée sur le territoire de sa villa et qui renfermait des souvenirs de saint Julien[2].

C'est là le seul renseignement que l'on possède sur cette basilique mérovingienne : il n'est pas cependant impossible d'indiquer son emplacement probable. En effet, nous pensons qu'une église jouissant déjà au VIe siècle, en raison des reliques qui y étaient conservées, d'une certaine notoriété, a pu fort bien donner

1. Ces renseignements ont été fournis en 1872 à la Commission de la topographie des Gaules par M. l'abbé Grasilier, ancien curé de Nieul-lez-Saintes, que la mort a ravi depuis aux études d'histoire saintongeaise.

2. *Miracula beati Juliani*, c. XLVII.

son nom à la *villa* dont elle dépendait. Or, il n'existe dans l'ancien diocèse de Saintes, où les églises consacrées au martyr de Brioude sont d'ailleurs fort peu communes[1], qu'un seul village du nom de Saint-Julien, Saint-Julien de l'Escap (Charente-Inférieure, arrondissement et canton de Saint-Jean d'Angely), dont l'église actuelle, datant du XIe siècle, est désignée dès 1095 sous la simple dénomination d'*ecclesia Sancti Juliani*[2] : aussi n'hésitons-nous pas à inscrire le nom de la *basilica Sancti Juliani*, mentionnée par Grégoire, sur la rive gauche de la Boutonne, à 24 kilomètres nord-nord-est de la ville de Saintes, c'est-à-dire sur l'emplacement de Saint-Julien de l'Escap, qu'un édicule romain ou gaulois[3] signale comme une localité certainement antérieure à l'époque mérovingienne.

SANCTI MARTINI MONASTERIUM. — Un des sanctuaires saintongeais le plus en réputation au VIe siècle est certainement le tombeau de saint Martin, abbé dans ce pays (*Santonicae urbis abbas*) et disciple de saint Martin de Tours. Ce bienheureux reposait, au dire de Grégoire, *apud vicum urbis Santonicae*, dans le monastère qu'il avait fondé[4]; mais quel sens attribuer aux mots *apud vicum urbis?* Doit-on avec M. Bordier[5] traduire : « dans un quartier de la ville », ou bien faut-il entendre par *vicus* un village quelconque de la Saintonge? Nous étions tout d'abord disposé à admettre le premier sens, mais quelques recherches sur le culte de l'abbé saintongeais nous ont bientôt amené à considérer le second comme le seul possible.

Les auteurs de la *Gallia christiana* n'ont pas parlé du monastère de Saint-Martin de Saintonge; mais le père Lecointe le mentionne sous le nom de *monasterium Saliginense*[6], ce qu'on doit rendre en français par « le monastère de Saujon ». Saujon, petite ville située

1. Les églises de Chives, de Saint-Julien de l'Escap et de Siecq sont du moins les trois seules églises du diocèse de Saintes qui, selon l'abbé Cholet, auraient saint Julien pour patron. (*Études sur l'ancien diocèse de Saintes*, p. 4, 11 et 14.)
2. Th. Grasilier, *Cartulaires inédits de la Saintonge*, t. II, p. 10; cf. p. 225.
3. Joanne, *Dictionnaire géographique de la France*, 2e édit., p. 1111.
4. *De gloria confessorum*, c. LVII.
5. Bordier, *les Livres des miracles...*, t. III, p. 11 et 13.
6. *Annales ecclesiastici Francorum*, t. V, p. 387.

à 25 kilomètres ouest-sud-ouest de Saintes, possédait jadis plusieurs églises, et l'une d'elles, l'église du prieuré conventuel, était dédiée à saint Martin de Saintes, dont les reliques y avaient reposé[1].

§ 5. — CIVITAS PICTAVORUM.

Grégoire désigne habituellement la ville de Poitiers sous le nom de *Pictavis*[2] : il emploie aussi les expressions *civitas Pictavis*[3], *urbs Pictava*[4]; *urbs Pictavensis*[5]. Le Poitou est indifféremment, pour lui, *terminus Pictavus*[6], *terminus Pictaviensis*[7], *terminus Pictavorum*[8], *terminus urbis Pictavae*[9], *Pictavum*[10], *urbs Pictava*[11], *pagus Pictavus*[12], *territorium Pictavum*[13] et *dioecesis Pictava*[14] : ce dernier terme est appliqué au Poitou, en tant que circonscription ecclésiastique. *Pictavus*[15] et *Pictavensis*[16] sont enfin, chez l'évêque de Tours, les expressions correspondant au mot français *poitevin*.

Le Poitou, que la bataille de Vouillé fit passer, en 507, de la domination des Goths sous celle des Francs, paraît avoir été rat-

1. Th. Grasilier, *Cartulaires inédits de la Saintonge*, t. Ier, p. XXVIII.
2. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXVII; l. IV, c. XLVI, XLVIII; l. V, c. II, IV; l. IX, c. XX; l. X, c. XVI. — *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXIX. — *Pictavis* est indéclinable, sauf au génitif; mais on trouve cependant par deux fois, chez Grégoire, l'ancien accusatif *Pictavos* (*Historia Francorum*, l. I, c. XXXVI; l. IV, c. XLVI).
3. *Ibid.*, l. IV, c. XVI; l. V, c. XXV.
4. *Ibid.*, l. X, c. XV.
5. *De gloria confessorum*, c. CVI.
6. *Historia Francorum*, l. II, c. XXXVII; l. V, c. XLII; l. VII, c. III; l. IX, c. XXXV. — *De gloria martyrum*, c. XC.
7. *Ibid.*, c. CVII.
8. *De gloria confessorum*, c. LIV.
9. *Historia Francorum*, l. IX, c. XIII.
10. *Ibid.*, l. V, c. XXV, XXVI; l. VI, c. XLV; l. VII, c. XXIV, XXV; l. IX, c. XXX, XXXIX; l. X, c. XXI.
11. *Ibid.*, l. VII, c. XXVIII; l. IX, c. VII.
12. *Ibid.*, l. IX, c. XIX. — *Miracula beati Martini*, l. II, c. XXV.
13. *Ibid.*, l. III, c. XLVI.
14. *Historia Francorum*, l. IV, c. XVIII.
15. *Ibid.*, l. I, c. XLIII; l. V, c. IV, XXVI, XXVII; l. VII, c. XIII, XXVIII, XXXVI; l. VIII, c. XXVI; l. IX, c. IX, X; l. X, c. XXXI, § 14. — *Vitae Patrum*, c. XV, § 1. — *Miracula beati Martini*, l. II, c. XLIV.
16. *Historia Francorum*, l. IV, c. XVI; l. V, c. L; l. VI, c. XXXIV; l. IX, c. XXXIX, XLI. — *De gloria martyrum*, c. V. — *Miracula beati Martini*, l. I, c. XXX; l. II, c. LVI; l. IV, c. XXIX.

taché, lors du partage de 511, au royaume d'Orléans. Après la mort de Clodomir[1], il fut joint, ainsi que la Touraine, aux États de Clotaire I[er] : la souveraineté de ce prince sur la *civitas Pictavorum*, avant qu'il réunît tout l'empire franc sous son sceptre, est prouvée par la Vie de sainte Radegonde et celle de saint Junien[2], comme par l'*Historia Francorum*[3].

A la mort de Clotaire (561), le Poitou fit partie du royaume de Charibert, et ce souverain désigna Pascentius, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, comme le futur successeur de l'évêque Pientius[4]. Le traité de partage qui suivit le décès de Charibert fit passer cette province à Sigebert, roi d'Austrasie; mais il fallut l'enlever à Chilperic, qui s'en était tout d'abord emparé[5]. Cependant Chilperic convoitait toujours la cité de Poitiers, et en 574 il chargea son fils Théodebert de la soumettre ainsi que les autres cités d'outre-Loire possédées par Sigebert[6]. La paix le força de restituer ses conquêtes au roi d'Austrasie, et même après l'assassinat de ce prince, en 575, il ne put prendre immédiatement possession de la *civitas Pictavorum*. Il envoya son fils Mérovée à la tête d'une armée pour soumettre le Poitou : Mérovée s'arrêta à Tours, où il épousa la veuve de Sigebert[7]. Roccolen, qui fut ensuite chargé de la même mission, mourut au moment où il se disposait à sévir contre les Poitevins[8]. Ce fut seulement à la fin de l'année 577 que Chilperic, envahissant le Poitou, mit en fuite les hommes de Childebert, fils et successeur de Sigebert, substitua son autorité à celle de ce prince, et signala sa prise de possession par la confiscation des biens et par l'exil d'Ennodius, comte de la cité de Poitiers[9].

Les Poitevins se prononcèrent en 584, après la mort de Chil-

1. Voyez plus haut, page 95.
2. *Ibid.*, p. 116.
3. *Historia Francorum*, IV, c. XVI.
4. *Ibid.*, l. IV, c. XVIII.
5. *Ibid.*, c. XLVI.
6. *Ibid.*, c. XLVIII.
7. *Ibid.*, l. V, c. II.
8. *Ibid.*, c. IV.
9. *Ibid.*, c. XXV. — Sur la domination de Chilperic à Poitiers, voyez le livre V, c. XXVI, XXVII, XLII et L; l. VI, c. XXXI, XXXIV, XLV du même ouvrage.

peric, en faveur de Childebert, leur souverain légitime, et ils accueillirent le duc Gararic, qui recevait les serments au nom de ce prince. Ils se résignèrent cependant, pour éviter la ruine de leur pays et la captivité, à obéir au roi Gontran, tuteur du jeune Clotaire, l'unique héritier de Chilperic[1]. L'année suivante, une seconde révolte fut réprimée par l'armée du roi de Bourgogne[2], et la cité de Poitiers ne fut rendue à Childebert II que par le traité d'Andelot, en 587[3].

Grégoire mentionne trois des établissements religieux de Poitiers : la basilique de Saint-Hilaire, le monastère fondé par sainte Radegonde et une église dédiée à la Vierge.

La basilique de Saint-Hilaire, qui existait déjà en 507, s'élevait sur le tombeau du bienheureux évêque de Poitiers, mort en 368, et, bien que l'historien des Francs ne le dise pas en propres termes, il est facile de l'induire de ses paroles : Grégoire rapporte en effet que « le roi Clovis, arrivant à Poitiers, était encore loin dans sa tente, quand il aperçut un feu qui, sorti de la basilique de Saint-Hilaire, semblait arriver sur lui, comme si, aidé de la lumière du bienheureux confesseur Hilaire, il devait triompher facilement des armées hérétiques, que le vénérable prêtre avait souvent combattues pour la foi[4]. » Ce sanctuaire était un lieu d'asile de grande réputation, et entre autres personnages de distinction qui s'y retirèrent, Grégoire mentionne les filles de Gontran Boson, que ce duc du royaume de Chilperic mit en 577 sous la sauvegarde de saint Hilaire[5]; puis, en 580, Leudastès, comte de Tours, qu'une vie scandaleuse en fit chasser peu après[6]; enfin, en 589, les religieuses révoltées du monastère de Sainte-Croix, qui y vinrent accompagnées d'une bande de gens sans aveu chargés de les défendre et qui ensanglantèrent l'édifice sacré dans plusieurs collisions[7]. La basilique de Saint-Hilaire,

1. *Historia Francorum*, l. VII, c. XII.
2. *Ibid.*, l. VII, c. XXIV.
3. *Ibid.*, l. IX, c. XX.
4. *Ibid.*, l. II, c. XXXVII.
5. *Ibid.*, l. V, c. XXV, XXVI.
6. *Ibid.*, l. V, c. L.
7. *Ibid.*, l. IX, c. XL et XLI; l. X, c. XV-XVI.

gouvernée au vi[e] siècle par un abbé[1], devint plus tard une célèbre église collégiale[2] qui subsiste, dépouillée de cette qualité par la Révolution, à l'extrémité sud-ouest de la ville de Poitiers. Le tombeau de saint Thaumastus, qui, au dire de l'évêque de Tours, était placé devant l'église de Saint-Hilaire[3], où sa poussière passait pour guérir de la fièvre et des maux de dents, s'y voyait encore au temps de Ruinart, dans la chapelle de Saint-Barthélemy sous Saint-Hilaire[4]; il avait alors la réputation de calmer les coliques des enfants[5].

C'est sous le règne de Clotaire I[er], vers 544, que sainte Radegonde, l'épouse délaissée de ce prince, avait fondé à Poitiers un monastère[6] qui devait à un morceau du bois de la vraie Croix, qu'on y déposa au temps de Sigebert[7] (568 environ), le nom de monastère de Sainte-Croix sous lequel il fut connu depuis lors. Cette maison religieuse, où le roi Chilperic relégua sa fille, la princesse Basine[8], eut à souffrir, dans les dernières années de la vie de sa glorieuse fondatrice, du mauvais vouloir de l'évêque de Poitiers, Marovée, qui, revenant à de meilleurs sentiments après la mort de Radegonde (587), « promit, ainsi qu'il était convenable, de devenir le père des religieuses, de prendre leur défense quand il serait nécessaire, et se rendit, pour ce motif, près du

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLVIII.

2. On doit consulter, sur cette église, l'*Essai sur l'église royale et abbatiale de Saint-Hilaire le Grand*, par M. de M. de Longuemar, formant le XXIII[e] volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*.

3. « Hic super terram sepulcrum habet ante atrium beati Hilarii. » (*De gloria confessorum*, c. LIII.)

4. Grégoire rappelle, au chapitre v du *De gloria martyrum*, une visite qu'il fit au tombeau de saint Hilaire.

5. Ruinart, *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 937, note *c*. Cf. Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, édition de 1644, p. 54. — La chapelle de Saint-Barthélemy a été détruite en 1851 (Bordier, *les Livres des miracles, etc.*; t. III, p. 416).

6. Baudonivia rapporte, dans la *Vita sanctae Radegundis* (l. II, c. v, apud Mabillon, saec. I, p. 327), la fondation du monastère que Radegonde éleva du consentement de son époux. La sainte reine est aussi plusieurs fois désignée par Grégoire comme la fondatrice de ce couvent (*Historia Francorum*, l. IX, c. XXIX; *De gloria confessorum*, c. CVI), qualité que Radegonde revendique elle-même dans une lettre adressée à plusieurs évêques : « Instituente atque remunerante praecellentissimo domno rege Chlothario, monasterium puellarum Pictava urbe constitui. » (*Historia Francorum*, l. IX, c. XLII.)

7. *Historia Francorum*, l. IX, c. XLI. — *De gloria martyrum*, c. v.

8. *Historia Francorum*, l. VI, c. XXXIV.

roi Childebert, qui lui accorda un diplôme pour gouverner régulièrement ce monastère comme ses autres paroisses[1] ». Deux années plus tard, des troubles fort graves éclatèrent dans l'abbaye de Sainte-Croix, et Clotilde (*Chrodieldis*), fille du feu roi Charibert, quitta le couvent avec une quarantaine de religieuses, parmi lesquelles sa parente, Basine; les curieuses péripéties de la lutte entre les religieuses rebelles et leur abbesse sont relatées par l'historien des Francs[2]. L'abbaye de Sainte-Croix a été supprimée à la Révolution; ses bâtiments sont occupés aujourd'hui par des religieuses hospitalières.

C'est aussi à Radegonde qu'est due l'érection de la basilique dédiée à Notre-Dame, basilique dans laquelle on enterra, dès l'origine, les religieuses du couvent que cette princesse avait fondé. Elle y reçut à son tour la sépulture en 587, selon le désir qu'elle en avait exprimé dans une lettre reproduite par l'historien des Francs[3]. Plus tard le vocable de sainte Radegonde remplaça celui de la Vierge dans cette église, qui, depuis le IXe siècle[4] jusqu'à la Révolution, fut occupée par des chanoines réguliers. Située à l'extrémité orientale de Poitiers, non loin du Clain, l'église de Sainte-Radegonde est aujourd'hui l'une des églises principales de cette ville.

ARBATILICUM. — Ce nom, que Grégoire indique comme celui de la région du Poitou où était situé le village actuel de Bessay (Vendée)[5], désigne l'ancien comté d'Herbauge, qui comprenait

1. *Historia Francorum*, l. IX, c. XLI.
2. *Ibid.*, l. IX, c. XXXIX-XLI; l. X, c. XV-XVI. — Agnès, « *Pictavarum sanctimonialium abbatissa* », dont il est question dans les *Miracula beati Martini* (l. IV, c. XXIX), était l'abbesse du monastère de Sainte-Croix. (*Historia Francorum*, l. IX, c. XLI-XLII.)
3. « Illud quoque vos sanctos pontifices, et praecellentissimos domnos reges, et universum populum christianum, conjuro per fidem catholicam in qua baptizati estis, et ecclesias quas conservatis, ut in basilica, quam in sanctae Mariae dominicae genitricis honorem coepimus aedificare, ubi etiam multae sorores nostrae conditae sunt in requie, sive perfecta, sive imperfecta, cum me Deus de hac luce migrare praeceperit, corpusculum meum ibi debeat sepeliri. » (*Historia Francorum*, l. IX, c. XLII; cf. le chap. CVI du *De gloria confessorum*, où sont rapportées les funérailles que l'historien des Francs fit à Radegonde.)
4. *Gallia christiana*, t. II, col. 222. — Les reliques de sainte Radegonde furent, en grande partie, brûlées par les Calvinistes en 1562. (Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 420, note *d.*)
5. *De gloria martyrum*, c. XC.

le pays avoisinant le littoral poitevin entre le lac de Grandlieu et le Lay[1]. D'autres textes du moyen âge nomment ce pays *Arbatilicum*, ou *Herbatilicum*, *Herbadilicum*, *Herbadillicum*[2], etc. Ces dernières formes, offrant un rapport plus intime avec le nom vulgaire Herbauge, permettent aussi d'en rapprocher la dénomination *Herbadilla*, qui, selon le biographe de saint Martin de Vertou, aurait été le nom d'une ville voisine de Nantes, engloutie vers la fin du VIe siècle, par les eaux qui formèrent le lac de Grandlieu[3] : si l'on admet l'existence de cette ville, on doit évidemment la considérer comme le chef-lieu du *pagus Arbatilicus* ou *Herbadilicus*, dont le vocable serait ainsi un adjectif formé d'*Herbadilla*[4].

BECCIACUS, *vicus*. — L'évêque de Tours rapporte que l'on conservait de son temps au *vicus Becciacus*, situé dans le pays d'Herbauge (*Arbatilicum*), en Poitou, des reliques de saint Vincent de Girone, et qu'on y célébrait la fête du martyr le 22 janvier[5]. Le nom de *Becciacus* ne peut évidemment se rapporter qu'au village actuel de Bessay (Vendée, arrondissement de la Roche-sur-Yon, canton de Mareuil), et, à l'exemple de nos devanciers, nous l'identifierons avec cette localité, dont l'église est toutefois dédiée, au moins depuis le dernier siècle, à saint Jean-Baptiste[6] et non à saint Vincent.

CRACINA, *insula*. — *Cracina* était le nom d'une île du Poitou, dans laquelle naquit le trop fameux Leudastès, comte de Tours, dont le père était un vigneron du fisc[7]. C'est à tort qu'on recon-

1. Un texte du moyen âge, cité par Valois (*Notitia Galliarum*, p. 245), mais dont nous ignorons néanmoins la provenance, indique expressément la situation de l'Herbauge sur le littoral océanique : « In pago Herbatilico non longe a litore Oceani Gallici. »

2. Valois, *Notitia Galliarum*, p. 245. — La Fontenelle de Vaudoré, *Recherches sur les vigueries en Poitou*, p. 85-91. — Il est à remarquer que toutes les chroniques aquitaniques, mentionnant le comte d'Herbauge, Renaud, contemporain de Charles le Chauve, emploient la forme *Arbatilicum* (*ibid.*, p. 86, note 2).

3. La Fontenelle de Vaudorée. *Recherches sur les vigueries en Poitou*, p. 88-89.

4. Le rapport du nom *Herbadilla* avec celui de la petite ville des Herbiers (Vendée) est purement fortuit.

5. *De gloria martyrum*, c. XC.

6. Aillery, *Pouillé du diocèse de Luçon*, p. 34-35.

7. *Historia Francorum*, l. V, c. XLIX.

naît généralement cette île dans l'île de Ré, à la faveur d'un rapport de nom qui n'existe nullement, puisque les seuls textes de l'époque franque où soit mentionnée l'île de Ré la nomment *Ratis*[1], *insula Radis*[2] et *insula Ratensis*[3], vocables qui répondent parfaitement à la dénomination moderne[4]. Il nous paraît plus juste, avec M. de la Fontenelle de Vaudoré[5], de placer *Cracina* dans le golfe qui forme aujourd'hui le marais méridional de la Vendée, où nul nom de lieu moderne ne rappelle cependant celui de *Cracina*[6].

LOCOCIAGUS, *monasterium*. — Le *monasterium Locociagense* avait été fondé par saint Martin, et Grégoire, qui le visita lors de son voyage à Poitiers, rappelle à ce propos les souvenirs du séjour qu'y fit l'apôtre des Gaules[7]. C'est le monastère de Ligugé (Vienne, arrondissement et canton sud de Poitiers), réduit depuis en prieuré dépendant de la célèbre abbaye de Maillezais, et supprimé par la Révolution[8].

La légende LOCOTEIACO SCI MARTINI, inscrite sur des triens mérovingiens[9], se rapporte incontestablement au monastère mentionné par Grégoire.

1. Cette forme est donnée par le géographe anonyme de Ravenne (l. V, c. XXXIII).
2. *Annales Mettenses*, anno 744.
3. Anciens martyrologes cités par Valois (*Notitia Galliarum*, p. 463).
4. Il n'y a donc pas lieu de transformer *Cracina* en *Cratina* ou *Ratina*, ainsi que le propose Valois (*ibid.*); au reste, cette transformation ne permettrait pas encore d'identifier *Ratina* et *Ratis*, comme l'a fait Jacobs (*Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 120).
5. Dans la notice sur Poitiers, publiée en 1845 par cet érudit (*Histoire des villes de France*, t. IV, p. 318).
6. Nous avons adopté, dans les cartes jointes à notre livre, la topographie de ce golfe telle que la donne M. Desjardins, *Géographie historique de la Gaule romaine*, t. I[er], planche VII.
7. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXX. (La plupart des manuscrits donnent *Locodiacense* dans le titre de ce chapitre.) — Les Poitevins faisaient allusion à la circonstance du séjour de saint Martin à Ligugé, lorsqu'ils l'appelaient « notre moine » : Noster est « monachus. » (*Historia Francorum*, l. I, c. XLIII.)
8. Sur le monastère de Ligugé, voyez le *Mémoire sur les plus anciens monastères des Gaules et sur l'état actuel de Ligugé*, publié en 1839 par l'abbé Cousseau, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. III, p. 37-84. — L'abbaye bénédictine qui occupe actuellement Ligugé n'existe que depuis 1853 ; c'est une fille de l'abbaye de Solesmes (Sarthe).
9. A. de Barthélemy, *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, n° 390.

RATIATUM, *vicus*. — Au temps où saint Hilaire gouvernait l'église de Poitiers (350-368), un certain Lupianus habitait « dans la partie du territoire poitevin, voisine de la cité de Nantes, c'est-à-dire dans le *vicus Ratiatensis* »; il mourut, au dire de Grégoire, avant d'avoir quitté la robe blanche du baptême[1], et son tombeau était signalé par des guérisons miraculeuses[2].

Le *vicus Ratiatensis*, si l'on en juge par la situation que lui attribue le texte de Grégoire, ne doit pas être différent de *Ratiatum* (Ῥατίατον) dont Ptolémée fait l'une des deux villes des *Pictones*, en le plaçant à fort peu de distance de l'embouchure de la Loire, qui, selon ce géographe d'accord avec Strabon[3], coulait entre les Pictones et les Namnètes. Les variantes de certains manuscrits du concile d'Orléans de 533 permettent en outre de croire que, au commencement du VIe siècle comme au temps de Ptolémée, *Ratiatum* était encore le second lieu de la *civitas Pictavorum*, car l'évêque de Poitiers, Adelphius, est nommé *Adelphius de civitate Ratiatica* par le manuscrit de Pithou, et *Adelphius episcopus de Ratiate* par le manuscrit de Corbie[4].

Grâce au texte de Ptolémée bien plutôt qu'à celui de Grégoire, l'emplacement de *Ratiatum* a été l'objet de nombreuses recherches depuis la fin du XVe siècle, et, parmi les opinions diverses qui ont été émises à son sujet, il en est quatre dont nous devons faire mention.

La première en date est celle de Pierre le Baud, qui écrivait son Histoire de Bretagne avant 1505. Cet auteur, après avoir signalé la parenté du nom du pays de Rais (ou Retz) avec celui de *Ratiatum*, confond cette ville avec l'*Herbadilla* de « l'histoire sainct Félix, evesque de la cité de Nantes », ou plutôt de la Vie de saint Martin de Vertou, qui rapporte l'engloutissement d'*Herbadilla* par les eaux du lac de Grandlieu[5]. Mais l'identité de *Ratiatum* et d'*Herbadilla*, encore admise en 1582 par d'Ar-

1. *De gloria confessorum*, c. LIV.
2. Livre II, c. VI, §§ 3, 4.
3. Livre IV, c. II.
4. Valois, *Notitia Galliarum*, p. 465.
5. *Histoire de Bretagne*, publiée en 1638, p. 12.

gentré[1], ne trouva plus de partisans dès que les progrès de la science historique eurent établi l'existence, au IXᵉ siècle, de deux pays distincts, le *Ratensis* et l'*Herbadillicum*, qui devaient évidemment leurs noms à deux localités différentes.

C'est aussi en reconnaissant dans la *vicaria Ratensis* le territoire de *Ratiatum*, que Valois a rapproché le nom de cette ville de celui du Restail, localité aujourd'hui inconnue et voisine, selon lui, de *Scobrit in vicaria Ratinse* (aujourd'hui Saint-Viaud en Retz, Loire-Inférieure, arrondissement de Paimbœuf, canton de Saint-Père en Retz). L'opinion admise, en 1703, par Baillet, sur l'identité du site de *Ratiatum*[2] et de celui de Saint-Viaud en Retz[3], dérive certainement de ce rapprochement.

L'abbé Belley traita aussi de la situation de *Ratiatum* dans une dissertation publiée en 1753 parmi les Mémoires de l'Académie des inscriptions[4]. Il préfère à toute autre position Saint-Père en Retz (Loire-Inférieure, arrondissement de Paimbœuf, chef-lieu de canton), qu'un titre du milieu du XIᵉ siècle appelle *ecclesia Sancti Petri de Radesio, juxta castrum quod vocatur ad sanctam Opportunam*[5]. Le savant académicien fut évidemment conduit à cette opinion par deux raisons : l'importance que les documents permettent d'attribuer au bourg formé de la réunion de l'*ecclesia Sancti Petri* et du *castrum* de Sainte-Opportune, et le surnom *de Radesio* attaché au nom de Saint-Père. Mais sa conclusion, à laquelle d'Anville se rallia complétement[6], ne peut être admise, puisque le surnom *de Radesio*, comme le surnom français *en Retz* indique seulement la situation de Saint-Père dans le pays de Retz, (*vicaria Ratense* ou *Radesium*), et que le surnom français est commun à plusieurs autres localités[7].

1. *Histoire de Bretagne*, édition de 1618, p. 56.
2. *Notitia Galliarum*, p. 465.
3. *Topographie des saints*, seconde partie, au mot SAINT-VIAU DE REZ.
4. Tome XIX, p. 722-737.
5. Morice, *Histoire de Bretagne*, Preuves, t. Iᵉʳ, col. 2383.
6. *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 540.
7. On cite, en effet, en dehors de Saint-Père, Bourgneuf en Retz, Sainte-Opportune en Retz et Saint-Cyr en Retz. (Guérard, *Provinces et pays de la France*, dans l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France*, 1837, p. 128.)

Une autre solution du problème de *Ratiatum* avait été indiquée par l'abbé Travers quelques années avant les travaux de Belley (vers 1728)[1]. Elle passa d'abord inaperçue, puis fut reprise en 1758 par un maître ès arts en l'université de Nantes, Lagedant, auteur d'une lettre adressée au *Journal de Verdun*[2]. Admise ensuite dans le Dictionnaire de la Bretagne publié par Ogée en 1783[3], elle semble aujourd'hui en possession de la faveur publique, bien qu'elle ait été vivement attaquée de nos jours par Bizeul. C'est dans un travail publié en 1856 par la *Revue des provinces de l'Ouest*[4], que cet estimable érudit combat l'attribution du nom de *Ratiatum* à Rézé (Loire-Inférieure, arrondissement de Nantes, canton de Bouaye), petite ville située sur la rive gauche de la Loire, presque en face de la cité nantaise.

Rézé est construit sur les ruines d'un établissement romain qui couvrait une superficie d'un kilomètre carré[5]; aussi l'importance de ces vestiges, autant que le nom moderne de la ville, avait-il décidé l'abbé Travers à reconnaître dans ce lieu le *Ratiatum* des anciens. A l'opinion de Travers, Bizeul oppose la différence des deux noms. « On conçoit, dit-il, que l'abbé Travers ait cru découvrir entre *Ratiatum* et Rezay une analogie quelconque : on n'était pas difficile de son temps et il l'était moins qu'un autre... On conviendra facilement qu'il faut autre chose qu'une fausse analogie pour décider sérieusement une pareille question[6]. » Rien cependant n'est moins fondé que l'objection de Bizeul : le nom de Rézé est tout aussi certainement dérivé de *Ratiatum* que le mot français *raison* est dérivé de *rationem*, et l'on ne conçoit

1. Dans sa *Dissertation sur les monnaies de Bretagne*, imprimée vers 1728, et dans son *Traité des autres monnaies*, manuscrit conservé à la Bibliothèque de Nantes. L'un et l'autre de ces ouvrages sont cités par Bizeul (*Revue des provinces de l'Ouest*, t. IV).

2. *Essai sur la position précise de Ratiatum*, lettre adressée au journal de Verdun, août 1758, p. 128; cité par Bizeul.

3. *Dictionnaire historique et géographique de la Bretagne*, article RÉZÉ.

4. Ce travail, intitulé : *De Rezay et du pays de Rais*, a été publié dans cette Revue, t. VI, p. 77-91, 217-231, 365-373, 478-497, 539-553, 586-605, 727-743. — Tandis qu'on imprimait la dissertation de Bizeul, M. Deloche publiait dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* (t. XXIII) une étude sur les *Lemovices de l'Armorique*, dont le sixième paragraphe était consacré à la question de *Ratiatum* : il défend la cause de *Ratiatum* = Rézé à l'aide de la plupart des arguments que nous produisons ici.

5. *Revue des provinces de l'Ouest*, t. IV, p. 80.

6. *Ibid.*, p. 231.

pas que Bizeul ait écrit les paroles que nous venons de transcrire, puisqu'il admet l'identité du port de *Raciatus*, mentionné dans un texte du IXe siècle, et de ce même Rézé[1]. Il convient donc de laisser cet esprit prévenu, et de réunir ici les arguments qui militent en faveur de Rézé.

Un premier argument est à tirer de la Vie de saint Philibert, écrite au IXe siècle par Ermentaire. On lit dans cet ouvrage le récit du voyage d'une personne qui, s'embarquant sur la Sarthe, descendit successivement la Mayenne et la Loire « usque ad » optatum portum qui *Raciatus* dicitur, a monasterio quod Deas » octo miliariis[2] », indication précise qui ne permet pas de méconnaître Rézé, séparé par une distance de 15 kilomètres seulement de Saint-Philbert de Grandlieu, le *Deas* de l'ouvrage d'Ermentaire; nous ne croyons pas possible, en effet, de distinguer le nom *Raciatus* de celui dont Grégoire a tiré l'adjectif *Ratiatensis*.

Un autre argument, très-favorable à la cause de Rézé, est tiré du culte rendu à saint Lupien, jusqu'aux temps modernes, dans le finage de ce lieu; car c'est certainement au confesseur poitevin dont parle Grégoire qu'était consacrée la chapelle de Saint-Lucien, comprise dans la paroisse de Rézé; cette chapelle, qui s'élève vraisemblablement sur le tombeau de Lupianus[3], était, avant la Révolution, un riche prieuré dépendant de l'abbaye de Géneston[4], au diocèse de Nantes, et une bulle du pape Alexandre III, confirmant les biens de ladite abbaye, le nomme, en 1163, *locus sancti Lippiani*, tandis qu'une charte de Silvestre de Rézé, en date de 1239, le désigne sous le nom d'*ecclesia Sancti Lupiani*. Bizeul, qui cite ces pièces, conteste le vocable latin de Saint-Lucien, en se fondant sur la présence du nom moderne dans des chartes de 1195 et de 1225[5]; mais ces documents prouvent seulement que la corruption de *Lupianus* en *Lucien* remonte au moins au XIIe siècle, car si les philologues n'ad-

1. *Revue des provinces de l'Ouest*, p. 479.
2. *Historia translationis sancti Philiberti*, l. II, c. LXII.
3. C'est Lagedant qui, le premier, a émis cette opinion.
4. Ogée, *Dictionnaire historique et géographique de la Bretagne*, au mot RÉZÉ.
5. *Revue des provinces de l'Ouest*, t. IV, p. 373.

mettent pas que *Lupianus* ait produit *Lucien*, ils reconnaissent cependant qu'il a pu devenir *Luchen*[1], et être confondu ensuite avec le nom *Lucien*, en raison de la plus grande notoriété de celui-ci.

En dehors de la preuve qu'il apporte à l'identité de *Ratiatum* et de Rézé, le texte de Grégoire est curieux en ce qu'il montre qu'au VIe siècle, comme au temps de Strabon et de Ptolémée, le territoire de la *civitas Namnetum* ne s'étendait pas sur la rive gauche de la Loire, où est situé Rézé. On a donc pu constater que l'extension du diocèse de Nantes, au sud du fleuve, n'est pas antérieure aux conquêtes des rois bretons du IXe siècle; mais nous n'insisterons pas sur ce fait que d'Anville reconnaissait déjà au siècle dernier[2] et que nous avons récemment rappelé dans un mémoire sur les cités gallo-romaines de l'Armorique[3].

SANCTI MAXENTII MONASTERIUM. — Grégoire parle, à l'occasion de la guerre de 507, d'« un homme de grande sainteté, l'abbé Maixent, reclus, par la crainte de Dieu, dans son monastère, situé au territoire de Poitiers », et, ajoute-t-il, « nous ne donnerons point place dans notre texte au nom de ce monastère, parce que le lieu est encore appelé maintenant la cellule de Saint-Maixent[4]. » Il n'est donc pas possible de mettre en doute l'identité de ce monastère avec l'abbaye qui a donné naissance à la ville de Saint-Maixent (Deux-Sèvres, arrondissement de Niort, chef-lieu de canton), où l'on montre encore le tombeau du bienheureux abbé. Saint-Maixent n'est situé qu'à 40 kilomètres sud-ouest de Vouillé.

1. Par la vocalisation de l'*i* palatal. Cf. les noms de lieux *Attipiacus*, Attichy; *Clipiacus*, Clichy; *Gamapia*, Gamaches; *Garnapia*, la Garnache; *Stirpiacus*, Étrechy. — L'*i* palatal était sans doute devenu *j* ou *g* doux, comme dans les mots français : cierge, de *cereus;* singe, de *simius;* linge, de *linteus;* orge, de *hordeum;* rage, de *rabies;* cage, de *cavea*, et les noms propres Baussange, de *Balsemius;* Usage, d'*Eusebius;* Ferjeux, de *Ferreolus*, etc.

3. *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 540.

3. *Mémoires du Congrès scientifique de France*, XXXVIIIe session, tenue à Saint-Brieuc (t. II, p. 43-45 du tirage à part).

4. « Cujus monasterii nomen lectioni non indidimus, quia locus ille usque hodie cellula sancti Maxentii vocatur. » (*Historia Francorum*, l. II, c. XXXVII.)

SELLENSE CASTRUM. — Grégoire de Tours rapporte dans son ouvrage capital l'histoire d'un des officiers de Clotaire I[er], le duc Austrapius, qui, vers la fin du règne de ce prince (de 556 à 561), quitta la cour et entra dans le clergé *apud Sellense castrum*, au diocèse de Poitiers, où il fut ordonné évêque avec promesse de la future succession de Pientius, qui gouvernait alors l'église poitevine. Quelques années après, l'évêque Pientius mourut, mais Clotaire n'était plus de ce monde, et le roi Charibert, celui de ses fils auquel était échu le Poitou, désigna Pascentius pour occuper le siége épiscopal vacant, au mépris des plus vives réclamations d'Austrapius. L'ancien duc retourna, en qualité d'évêque cependant, dans son castrum. Là il dut faire face à la rébellion des Teifales, hommes de race scythique qui, depuis plus de deux siècles peut-être[1], étaient établis dans cette partie de la *civitas Pictavorum* où ils avaient souvent gémi sous son joug, et fut mortellement blessé d'un coup de lance. « L'église de Poitiers, dit alors Grégoire, reprit les paroisses (*dioeceses*) qu'avait régies Austrapius[2]. »

La position du *castrum Sellense*, siége d'un évêché temporaire au milieu du VI[e] siècle, n'a été l'objet d'aucune controverse entre les savants français, en général, ou les érudits poitevins, en particulier : tous répètent à l'envi que le castrum de l'époque mérovingienne a gardé jusqu'à notre époque son nom primitif, et qu'il est aujourd'hui représenté par le bourg de Celles (Celles-sur-Belle), à 8 kilomètres au nord-ouest de Melle. Telle est l'opinion exprimée dès la fin du XVII[e] siècle par Ruinart[3], et que, de nos jours, Alfred Jacobs a fortifiée de l'autorité de son nom[4]. Cependant, si l'on examine quelque peu cette identification, on

1. Nous avons donné une place aux Teifales dans le chapitre II de cette troisième partie (voyez page 176).
2. *Historia Francorum*, l. IV, c. XVIII.
3. *Gregorii Turonensis Opera omnia*, édition Ruinart, col. 159, note *a*.
4. *Géographie de Grégoire de Tours*, 1[re] édit., p. 129. — Dans la seconde édition de son travail (p. 149), Jacobs dit, à propos du *castrum Sellense* : « Ce lieu, avec quinze paroisses démembrées du diocèse de Poitiers, a formé, pendant très-peu de temps, un évêché au profit d'Austrapius, sous Clotaire I[er]. » Mais rien, dans le texte de Grégoire, n'autorise cette mention de quinze paroisses unies au castrum, et il nous paraît qu'ici notre savant devancier a été influencé par le souvenir de ce que l'historien des Francs (l. V, c. V) rapporte de l'évêché d'Alais.

ne tarde pas à voir combien il serait difficile de la soutenir scientifiquement.

Une première objection, qui suffit seule à ruiner la cause de Celles, est son nom, ce nom même qui l'a désigné aux commentateurs de l'*Historia Francorum:* car le vocable Celles (ou plutôt Celle, puisqu'on le trouve traduit par *Cella* jusque dans les documents latins les plus modernes)[1] est dû à un petit établissement monastique, *cella,* qui fut élevé, en 1137, du rang de prieuré à celui d'abbaye[2]. Une seconde objection, non moins grave, est la position de Celles dans la partie méridionale de l'ancien diocèse de Poitiers, ce qui obligerait à placer de ce côté le diocèse provisoire d'Austrapius, dont on ne comprendrait pas alors les rapports avec les Teifales, établis au contraire dans la partie septentrionale du Poitou, où ils ont laissé leur nom à la ville et au pays de Tiffauges (*Theiphalia*), situé une trentaine de lieues plus au nord.

Il convient donc de chercher ailleurs le *castrum Sellense;* mais, avant de reprendre les investigations, il est indispensable, croyons-nous, de fixer le vocable même de ce castrum, que Grégoire de Tours emploie seulement sous la forme adjective et qui doit être traduit différemment, suivant qu'on le considère comme masculin ou neutre (*Sellus, Sellum*), ou comme féminin (*Sella*). En effet, *Sella* aurait produit, en français, *Selle* ou *Celle,* tandis que *Sellus* ou *Sellum* aurait donné *Seau, Seaux, Ceau* ou *Ceaux.*

Or, on ne trouve dans le territoire de l'ancienne *civitas Pictavorum* aucun lieu du nom de *Selle,* et tous les *Celle* qu'on y rencontre semblent devoir leur dénomination aux monastères d'ordre inférieur qui leur ont donné naissance. Nous trouvons, en revanche, deux villages du nom de Ceaux, situés, l'un au canton et à 5 kilomètres au nord-est de Couhé (Vienne, arrondissement de Civray), l'autre au canton et à 12 kilomètres à l'est de Loudun (même département), et leur existence paraît faire pencher la balance en faveur de la forme masculine ou neutre du nom de notre castrum; hâtons-nous cependant d'ajouter que rien, en

1. Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers,* p. 171.
2. *Gallia christiana,* t. II, col. 1337.

dehors du nom de Ceaux, ne recommande ces villages à notre attention, et qu'on peut leur appliquer, au premier surtout, l'objection tirée de l'éloignement de Tiffauges.

Le *castrum Sellense* ne doit pas effectivement être cherché sur l'emplacement de l'un ou de l'autre de ces villages; c'est du moins ce que le dernier des continuateurs de Fredégaire, qui vivait dans la seconde moitié du VIIIe siècle, nous permet d'affirmer, grâce à son récit des derniers événements du règne de Pepin, où le nom de *Sellus castrum* apparaît jusqu'à quatre fois dans les circonstances qui suivent.

On est au début de l'année 768 : le duc d'Aquitaine, Waïfre, ne pourra plus soutenir longtemps la lutte contre les Francs. Le roi Pepin réside à Bourges, où son armée, qui avait hiverné en Bourgogne, vient le rejoindre pour reprendre la guerre. C'est alors que la reine Bertrade, partant sans doute de cette même ville, passe à Orléans, d'où, s'embarquant sur la Loire, elle va *usque ad Sellus castrum super fluvium ipsius Ligeris*. Pepin vient, peu de temps après, s'y reposer près d'elle de ses fatigues, et il y reçoit les ambassadeurs d'Almansor, calife de Bagdad[1], tandis que Waïfre s'est réfugié dans la forêt du Double, en Périgord. C'est de ce lieu, enfin, qu'il s'élance une dernière fois à la recherche du chef aquitain fugitif[2]. Tous ces faits sont également rapportés, bien qu'avec moins de détails, par tout un groupe d'annales franques, dont les Annales dites d'Eginhard offrent la rédaction la plus achevée, et qui ne nomment le *castrum Sellus* qu'une seule fois, à l'occasion de la fête de Pâques de l'année 768, que le roi Pepin célébra, disent-ils, *in castro qui dicitur Sels*[3].

Nous savons donc ainsi, à la fois, le nom latin (*Sellus*) du cas-

1. Le chroniqueur appelle ce prince « Amormuni, rex Sarracenorum »; mais *Amormuni* est ici une corruption du titre *emir-almoumenyn*, c'est-à-dire « commandeur des croyants ».

2. *Fredegarii Scholastici Chronicum*, pars IV, c. CXXXIV et CXXXV. — Le nom de *Sellus* paraît quatre fois chez le continuateur de Frédegaire, et une fois seulement il ne le fait pas suivre du mot *castrum*.

3. *Annales Tilliani*. — *Annales Loiseliani*. — *Annales Mettenses*. — Les Annales dites d'Eginhard, plus correctes au point de vue du langage, donnent : « in castro quod dicitur Sels. »

trum dans lequel Austrapius fut ordonné évêque, et la forme vulgaire (*Sels*) que ce nom revêtait au VIII[e] siècle. Il ne peut donc y avoir aucun doute sur la forme actuelle de ce vocable, si tant est qu'il se soit conservé jusqu'à notre époque. Aussi n'hésitons-nous pas un instant à reconnaître le *castrum Sellus* dans Chantoceaux (Maine-et-Loire, arrondissement de Cholet, chef-lieu de canton), dont le nom, *Châteauceaux* jusqu'au XVI[e] siècle[1], est la transcription française du nom latin, à cette différence près qu'ici, de même que dans les noms de Châteaudun, de Châteaumeillant, etc., le nom commun *castrum* s'est soudé au nom propre de la localité. La situation de Chantoceaux, près du pays de Tiffauges et à dix lieues au nord de la ville de ce nom, sur une colline de la rive gauche de la Loire, répond parfaitement aux exigences du texte de Grégoire de Tours et de celui du chroniqueur contemporain de Pepin et de Charlemagne. Au dire de notre confrère M. Célestin Port, qui cependant n'y a pas reconnu le castrum où les Teifales vinrent menacer Austrapius, cette situation « est de celles qui se désignent d'elles-mêmes comme un centre celtique; mais là, comme ailleurs, ajoute le savant archiviste, l'occupation romaine s'établit sur les traces qu'elle recouvre et supprime, sans laisser elle-même d'autres vestiges que des briques à rebords, fréquemment rencontrées dans les champs[2]. »

Il nous faut maintenant aller au-devant de l'objection sui-

1. Voici, d'après M. Célestin Port (*Dictionnaire historique, biogr. et géogr. de Maine-et-Loire*, t. I[er], p. 605-606, les formes successives du nom de Chantoceaux : *Castrum Celsum*, 1034-1070. — *Castellum Celsum*, 1061. — *Castrum Ceaus*, 1142-1145. — *Castrum Celsianum*, 1150-1157. — *Chatiauceaus*, 1271. — *Chastonceaux*, 1367. — *Chastonceaux*, 1390. — *Chasteauceaulx, lequel l'on appelle maintenant en langage corrompu Chantoceaulx*, 1529 (Bourdigné, f° XV). — « Le nom de Chantoceaux, conclut M. Port, signifie « château élevé », de l'adjectif *celsum*, qui se retrouve dans le nom de la commune de Sceaux, et que, dès les XI[e]-XII[e] siècles, quelques textes indiquent à tort comme un nom propre. » Mais cette conclusion nous paraît infirmée par le texte de Grégoire de Tours, et l'on ne pourra désormais reconnaître dans la seconde partie du nom de Chanto*ceaux* qu'un vocable gaulois dont le sens n'est pas encore défini. Avant de clore cette note, nous croyons utile de reproduire les paroles suivantes de M. Port, auxquelles notre article prouve que nous adhérons complétement : « La prononciation rustique en a fait depuis le XVI[e] siècle *Chantoceaux*, forme que nous avons cru devoir accepter, pour ne point trop dévoyer la routine, en rejetant au moins la ridicule orthographe, en ce moment consacrée, de *Champtoceaux*. »

2. C. Port, *Diction. hist. et géogr. de Maine-et-Loire*, t. I[er], p. 607.

vante qui, au premier abord, pourrait sembler sérieuse : Chantoceaux faisait partie de l'ancien diocèse de Nantes, et non de l'ancien diocèse de Poitiers, où Grégoire place formellement le *castrum Sellense*. Mais cela n'est vrai que pour les huit siècles qui précèdent immédiatement la Révolution française. A l'époque romaine, Strabon et Ptolémée l'attestent, le territoire des *Pictones* était limité au nord-ouest par la Loire ; de même, le diocèse de Poitiers, au VI[e] siècle, selon Grégoire, qui, on l'a vu précédemment, y place Rézé, *vicus* situé sur la rive gauche de la Loire, en face de Nantes. Ce sont les conquêtes des rois bretons sur les faibles successeurs de Charlemagne qui portèrent atteinte à l'intégrité de cette vaste circonscription. Le pays de Retz est d'abord annexé en 843 à la Bretagne, et par suite au diocèse de Nantes, et il semble que le pays de Tiffauges (*Theiphalia*), au sud de Chantoceaux, et les Mauges, à l'est de cette même ville, aient été ainsi rattachés, même avant cette époque, au comté de Nantes ; ils faisaient, dans tous les cas, partie de la Bretagne au milieu du X[e] siècle[1]. De là une certaine incertitude sur les limites diocésaines dans cette partie de la France, et les prétentions simultanées des évêques de Poitiers, de Nantes et d'Angers sur la juridiction spirituelle du pays des Mauges, qui, vers le commencement du XI[e] siècle, fut définitivement attribuée à l'évêque d'Angers[2].

VOGLADENSIS CAMPUS. — Cette plaine est indiquée comme le lieu de la victoire remportée par Clovis sur Alaric[3]. L'historien des Francs la dit située « au dixième milliaire de Poitiers », distance qui ne saurait convenir à Civaux, village placé sur la rive gauche de la Vienne, à 30 kilomètres de cette ville ; car, ainsi que nous l'avons dit plus haut[4], Grégoire, d'accord en cela avec les auteurs gallo-romains du VI[e] siècle, emploie le mot *mil-*

1. Pages 567 à 571. Voyez, à ce sujet, notre travail intitulé *les Cités gallo-romaines de la Bretagne* (p. 43-45 du tirage à part).
2. C. Port, *Dictionnaire historique, biographique et géographique de Maine-et-Loire*, t. II, p. 618.
3. « Interea Chlodovechus rex cum Alarico, rege Gothorum, in campo Vogladense, decimo ab urbe Pictava miliario convenit. » (*Historia Francorum*, l. II, c. XXXVII.)
4. Page 340, note.

liarium pour désigner le mille romain, et son dixième milliaire équivaut, par conséquent, à une distance de 15 kilomètres seulement.

Mais les antiquaires poitevins n'y regardaient pas de si près au XVI[e] siècle. Civaux, avec ses milliers de sarcophages de pierre, leur parut avoir été le théâtre d'une lutte terrible, et, à leur avis, la bataille de 507 devait s'être livrée en ce lieu. Au reste, ils n'étaient pas les premiers dont le cimetière de Civaux avait frappé l'imagination : un troubadour du XII[e] siècle place à Civaux (*Sivax*) l'un des champs de bataille où Gérard de Roussillon fut vaincu par Charles-Martel :

> La batalha comensa lonc l'aigua, al port.....
> Lo pratz a nom Sivax, la Veiana
> La riviere fon genta, la terra plana [1].

Et, au dire du poëte, le combat fut si meurtrier, que, durant une lieue, la Vienne aurait été rougie par le sang des blessés ;

> Tan lai espan de sanc per lor corada
> Sanglenta en vai Viana una leguada [2].

L'identité du *campus Vogladensis* et de Civaux était chose généralement admise à la fin du XII[e] siècle, et, à cette époque, on trouve chez le président Fauchet un récit tellement circonstancié de la marche de l'armée franque, qu'il semblerait écrit à l'aide de documents aujourd'hui disparus [3]. Il n'en est rien cependant ; les détails de ce récit sont empruntés aux *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet, publiées en 1525 [4].

Cependant, tout en admettant que Civaux représente le *Vocladis* [5] de Grégoire, Fauchet ne laisse pas que de rapporter une

1. *Gérard de Rossillon*, édition Francisque Michel, p. 160, 161.
2. *Ibid.*, p. 163.
3. *Les Antiquités gauloises et françoises*, édit. de 1611, p. 131-133.
4. *Annales d'Aquitaine*, édition de 1644, p. 63-64. — C'est Bouchet qui, le premier, mentionne le fameux *Pas de la Biche*, qui rappelle, prétend-on, le gué miraculeusement révélé à Clovis; mais nous ne savons pas où Fauchet a trouvé que la nécropole de Civaux fût appelée le *Cham[p] des Arriens*.
5. Nous écrivons *Vocladis*, parce que la terminaison de ce nom est indiquée par un contemporain, l'auteur de la Vie de saint Maixent (voy. plus loin, p. 582, note 1). Quant au *c* qui remplace le *g* de *Vogladensis*, on le trouve dans ce même document, comme

opinion contradictoire à laquelle Scaliger s'était rallié dès le milieu du XVI[e] siècle : suivant les dissidents, le nom *Vocladis* se serait conservé presque intact dans celui de Vouglié (aujourd'hui Vouillé, Vienne, arrondissement de Poitiers, chef-lieu de canton); mais l'érudit magistrat, égaré par la lecture de Bouchet, oppose une fin de non-recevoir à cette hypothèse, parce « qu'il y a de Vouglié plus de huit lieues de distance jusques à Chauvigny, où les auteurs particularisent aucuns efforts de la rencontre, principalement à Civaux. Cependant je ne débats point, ajoute-t-il, si Voclade a donné le nom à Vouglié ou Civaux[1].»

La ressemblance des deux noms, *Vocladis* et Vouillé, continua néanmoins à frapper les curieux. On remarqua sans doute aussi que la distance de Poitiers à Vouillé satisfaisait mieux que celle de Poitiers à Civaux, aux exigences du texte de Grégoire, et, par suite, la question sembla résolue en faveur de Vouillé. Civaux conserva toutefois quelques défenseurs : les traditions créées par les érudits du XVI[e] siècle paraissaient assez importantes au XVIII[e], pour que le père Routh[2] d'abord, l'abbé Lebeuf[3] ensuite, crussent devoir en parler; et le second de ces savants lui porta le coup de grâce en observant que les sépultures de Civaux ne pouvaient être celles des soldats d'Alaric, puisque le poëte Fortunat, qui monta sur le siége épiscopal de Poitiers un siècle environ après la bataille de *Vocladis*, témoigne qu'on voyait de son temps les monticules formés par les cadavres de ceux qui avaient succombé dans la fameuse lutte de 507[4].

dans la plupart des textes relatifs à la bataille de 507, et même chez Grégoire, qui, au livre, II, c. 41 de l'*Historia Francorum*, parle du *bellum Vocladense*.

1. *Les Antiquités gauloises et françoises*, édit. de 1611, p. 133.

2. Le père Routh a traité incidemment la question de l'emplacement du *campus Vogladensis* dans sa dissertation *De humando modo a veteribus usurpato*, publiée en 1738.

3. *Essai de dissertation touchant la situation du* campus Vogladensis, *ou de la campagne appelée* Campania Voclavensis, *dans laquelle fut donnée, en* 507, *la bataille entre Clovis, roi des Francs, et Alaric, roi des Goths.* Ce mémoire occupe les pages 304 à 337 du tome I[er] des *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, publié par l'abbé Lebeuf en 1739.

4. Fortunat, après avoir parlé des succès que Clovis dut, selon lui, à l'intercession de saint Hilaire, évêque de Poitiers, s'exprime ainsi : « Tanta prosperitate, altero pro se pugnaturo, processit ad bellum, ut intra horam diei tertiam, ultra humana vota sortiretur a Domino victoriam. Ubi multitudo occisorum cadaverum colles ex se visa si montium erexisse. » (*Vita sancti Hilarii*, c. II, § 7, apud Bolland., t. I Januarii, p. 794.

Mais si la cause de Civaux était désormais ruinée sans retour, ceux-là mêmes qui avaient le plus contribué à ce résultat se prononçaient avec non moins de décision contre les partisans de l'identité du *campus Vocladensis* et des plaines de Vouillé. Le père Routh objectait que Vouillé est nommé *Volliacum* et, non pas « *Vocladum* », dans les plus anciens titres connus et, de plus qu'il n'était pas situé sur le Clain où l'auteur des *Gesta regum Francorum* et Hincmar placent le *campus Vocladensis*. L'abbé Lebeuf s'empara de ces arguments pour chercher ailleurs qu'à Vouillé le lieu de la défaite d'Alaric, et conclut en disant que l'engagement commença sur les bords du Clain, auprès de Vivonne, mais que « l'éclat du triomphe de Clovis fut du côté de Champagné-Saint-Hilaire », c'est-à-dire à 14 kilomètres au sud-est de cette petite ville.

En dehors de considérations stratégiques qui n'ont que faire ici, puisque les contemporains ne nous ont pas fait connaître le détail des mouvements militaires qui se terminèrent par la défaite d'Alaric, les arguments se réduisent à quelques rapprochements de noms que la critique la moins rigoureuse ne saurait admettre. Ainsi, le nom de Batteresse, village voisin de Vivonne, dériverait de la même racine que le verbe français « battre » ; l'appellation de Mougon, écart de la commune d'Iteuil, rappellerait celle de *campus Mogotensis* qui, chez Hincmar, équivaut au *campus Vogladensis* de Grégoire; la désignation d'un autre village, Cloué, offrirait « un très-grand rapport » avec celui de Clovis; enfin, Champagné-Saint-Hilaire rappellerait par la première partie de son vocable la *campania Voclavensis* de Frédegaire, tandis que son surnom serait dû, non pas à la possession de Champagné par l'abbaye de Saint-Hilaire de Poitiers, mais bien plutôt de ce que Clovis l'aurait donné à cette église « en reconnaissance de la victoire qu'il avait remportée par les prières de saint Hilaire sur les Goths ariens ».

Quelque frivoles que pussent paraître ces étymologies, elles furent prises en considération par les contemporains de l'abbé Lebeuf et par les générations de savants qui suivirent. Dès le temps du savant ecclésiastique, on les fortifiait au moyen d'ob-

servations locales, que rendit publique un « mémoire sur le lieu de la bataille de Voclade », écrit par un officier d'infanterie résidant en Poitou et transmis au futur historien du diocèse de Paris par l'intendant de la généralité de Poitiers[1]. Au dire de ce discoureur, qui laisse bien derrière lui les inventions dont Bouchet s'était fait le porte-voix pour le plus grand honneur de Civaux, *le Champ Alaric* était le nom que portait un lieudit de la paroisse de Champagné, dont un autre climat était appelé *le Tertre du Roi* « et par corruption les *Teils das ras* ». Transformer des tilleuls (*teils*) en un « tertre » était fort bien : on fit mieux. Le nom de « la Croix de l'Oume », c'est-à-dire « de l'Orme », — que portait une croix au pied de laquelle se voyait un tombeau, alors regardé pour celui d'Alaric, — devint, grâce aux savants poitevins, la Croix de l'Homme, et cet « homme », on n'en pouvait douter, n'était pas différent de l'adversaire de Clovis ; « les bois des Défens », que l'abbaye de Saint-Hilaire possédait dans le voisinage de cette croix, devinrent pour le besoin de la cause « le bois des Défunts », et cette désignation rappelait, disait-on, les victimes de la lutte de 507. Plus tard, on vit des chercheurs qui, marchant sur les traces de l'officier d'infanterie, affirmèrent que le village d'Auché, au nord de Champagné, avait d'abord été appelé Haché, — à cause du carnage qui s'y était fait, — et qui ne doutaient pas que le nom de Champagné (*Campaniacus*) fût dérivé de *Campus pugnae*.

Tant d'érudition ne toucha cependant aucun des auteurs qui, pendant un siècle à partir de 1739, écrivirent l'histoire de France : il est juste de dire aussi qu'aucun, peut-être, n'avait lu le mémoire de l'abbé Lebeuf, ni celui de l'officier poitevin. Les érudits, néanmoins, n'avaient pas perdu de vue la question de *Vocladis*, qui devait tout naturellement surgir de nouveau, lors du grand réveil historique qui eut lieu sous la Restauration.

C'est en effet à cette époque que l'abbé de Beauregard, curé de la cathédrale de Poitiers, écrivit, au sujet de l'emplacement du *campus Vocladensis*, une longue dissertation qui, restée

1. Ce *Mémoire sur le lieu de la bataille de Voclade et sur celui de la bataille de Poitiers* a été publié par l'abbé Lebeuf, aux pages 325 à 337 du volume précité.

manuscrite, est seulement connue par une analyse que M. Ménard, secrétaire de la Société des antiquaires de l'Ouest, en publia en 1835, alors que M. de Beauregard occupait le siége épiscopal d'Orléans[1]. Ici encore on trouve ces considérations stratégiques qui nous semblent hors de propos, et une confiance égale accordée aux auteurs du VIe ou à ceux du XIe siècle : Roricon est mis sur le même pied que Grégoire de Tours. La conclusion est à peu près la même que celle de l'abbé Lebeuf. Selon l'éminent prélat, la bataille aurait sans doute commencé « dans les plaines situées en face de Mougon et appelées par Hincmar *campus Mogotensis*. On dut combattre aussi près de Batteresse » ; mais l'étymologie que l'abbé Lebeuf proposait pour le nom de ce village n'est pas adoptée par Mgr de Beauregard. L'action se serait terminée « vers Champagné-Saint-Hilaire (*Campus pugnae Sancti Hilarii*), bourg près duquel on montre un bois nommé bois des Défunts et une croix de pierre appelée la Croix de l'Homme, au pied de laquelle était à demi enfoncé un tombeau sans couvercle, que la tradition disait être celui d'Alaric ». L'auteur se montre toutefois rebelle à l'opinion qui voit dans la Motte de Ganne, — butte haute de quinze pieds, qu'entoure un fossé de 7 mètres de large et de 120 mètres de circonférence — un tumulus formé par l'amas des morts de la bataille de 507. Mgr de Beauregard a en effet, soigneusement visité cette butte, située entre Anché et Batteresse, « mais il n'a pu acquérir la preuve qu'elle renferme des ossements, et il ne croit pas même que sa destination ait été d'en recouvrir ». En revanche, il retrouve le nom de *Vocladis* dans celui de Voulon que porte un village de la rive gauche du Clain, placé à peu près à égale distance de Vivonne et de Champagné-Saint-Hilaire. Ce serait aussi à Voulon qu'il faudrait placer la cellule de saint Maixent, qui fut attaquée en 507 par une bande de pillards, et Mgr de Beauregard appuie cette opinion du fait que l'église de Voulon est encore placée sous l'invocation du saint abbé et que le tableau du maître autel représente précisément ce trait de la vie du bienheureux, ce qui n'est, on le pense

1. Cette analyse a été imprimée sous le titre : *Dissertation sur le campus* Vocladensis, au tome II des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, p. 109-119.

bien, qu'une conséquence naturelle du choix de saint Maixent comme patron de l'église. En résumé, on ne voit dans ce mémoire rien de nouveau que deux identifications impossibles à admettre : 1° la synonymie de Voulon et de *Vocladis*, dont personne, en Poitou, si ce n'est quelques habitants du lieu, ne songera à se constituer le défenseur ; 2° la situation du monastère de Saint-Maixent à Voulon, que le texte invoqué par Mgr de Beauregard condamne absolument, puisqu'il distingue d'une manière fort nette le monastère que gouvernait saint Maixent de la villa nommée *Vocladis*[1] ».

La thèse de l'abbé Lebeuf, rajeunie par Mgr de Beauregard, attira-t-elle alors beaucoup l'attention du monde savant? Nous l'ignorons, mais il est permis d'assurer qu'elle fit peu de prosélytes, puisque Jacobs, qui adhérait en 1858 à la nouvelle opinion, constate que « parmi les auteurs contemporains d'histoire générale, un seulement, M. Henri Martin, s'est enquis de la vérité, et a placé le lieu de la mort d'Alaric et de la ruine des Wisigoths en Gaule, à Voulon[2] ». En Poitou, la question semble résolue ou du moins le silence se fait sur elle, et il faut arriver jusqu'en 1873 pour trouver un écrivain qui s'attaque bravement à l'opinion de Mgr de Beauregard.

M. l'abbé Pourtault se prononça hautement pour Vouillé dans la brochure qu'il publia en 1873[3]. Il porte tout d'abord deux coups formidables aux défenseurs de Voulon : le nom de ce village, dit-il, n'est pas dérivé de celui de *Vocladis*, et sa situation ne répond pas non plus à la distance qui, selon Grégoire, séparait *Vocladis* de Poitiers. Il observe, avec justesse, que la mesure employée par l'auteur de l'*Historia Francorum* étant le mille romain, *Vocladis*, situé au dixième milliaire à partir de Poitiers, doit être cherché à 15 kilomètres de cette ville, tandis que Vou-

1. « Eodem tempore contigit ut Franci cum Gothis conflictu bellico advenirent, praecedente eos Chlodoveo rege. Cum autem monasterio propinquassent in quo sanctus Maxentius pastor habebatur, et venissent ad villam vocabulo Vocladem, instinctu cogitare coeperunt ut idem monasterium debellare deberent et sanctum virum occiderent. » (*Vita sancti Maxentii*, c. I, apud Mabillon, saec. I, p. 57?)

2. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 169.

3. *Le champ de bataille de Clovis contre Alaric est-il à Vouillé? est-il à Voulon?* In-18 de 86 pages. Poitiers.

lon en est éloigné de 28; que si l'on admet, contre toute vraisemblance, que Grégoire se sert de la lieue gauloise, les 22 ou 23 kilomètres, équivalant à dix de ces lieues, sont encore insuffisants pour marquer la distance de Poitiers à Voulon, qui est, en réalité, de plus de douze lieues gauloises. Il ajoute, en outre, avec une certaine apparence de raison, que l'évêque de Tours n'a sans doute été induit à indiquer la distance de *Vocladis* à Poitiers que parce que, de son temps, *Vocladis* était relié au chef-lieu de la cité des *Pictones* par une route mesurée. Il constate, à ce propos, que Voulon est situé hors de portée de la voie romaine de Poitiers à Bordeaux, tandis que Vouillé est traversé par la route antique de Poitiers à Nantes, et cette constatation devient un puissant argument contre Voulon, car il est à peine besoin de remarquer que, les armées ne marchant pas à travers champs, le lieu où les forces d'Alaric rencontrèrent celles de Clovis doit être évidemment cherché non loin d'une grande voie. La topographie du pays avoisinant Voulon et Mougon fournit aussi à M. l'abbé Pourtault l'occasion de porter un nouveau coup à la thèse soutenue par l'abbé Lebeuf et par M. de Beauregard, car la « plaine de Mougon », où l'on a voulu voir le *campus Mogotensis* de Hincmar, n'a jamais existé, et l'on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la carte de l'État-major pour s'en convaincre.

Ce sont là les meilleurs résultats de l'étude que M. Pourtault a consacrée au champ de bataille de 507, car nous ne pensons pas qu'on doive suivre l'auteur dans tous ses calculs, notamment dans le parti qu'il prétend tirer contre Voulon d'un fait rapporté par Grégoire : nous voulons parler de l'apparition d'un globe de feu qui, s'élevant de l'église de Saint-Hilaire, fut aperçu par Clovis dont la tente était alors établie à peu de distance de Poitiers. M. l'abbé Pourtault établit bien clairement que la communication par signaux entre le clocher de Saint-Hilaire et Voulon est impossible en raison de l'altitude de certains points intermédiaires, mais Grégoire ne dit nullement que Clovis fût dès lors établi au lieu où il vainquit Alaric, et l'objection n'a dès lors aucune portée.

M. l'abbé Pourtault n'a pas tardé à trouver un contradicteur dans la personne de M. A.-F. Lièvre, qui, dès cette même

année 1873, publia à son tour une dissertation[1] où il prend successivement à partie chacune des opinions en cours plaçant le lieu de la défaite d'Alaric à Vouillé, à Voulon et à Mougon. Pour le nouveau venu, la solution est ailleurs : dressant à son tour un nouveau plan de bataille à l'usage d'Alaric et de Clovis, il croit établir que le choc des deux armées eut lieu à dix milles au nord de Poitiers, vers Saint-Cyr et Dissais, sur la voie romaine de Tours qui longe le Clain. Le nom de Saint-Cyr a remplacé évidemment un vocable plus ancien qui pourrait être « *Vocladum* », à moins que cette appellation n'appartînt à une localité antique située à cinq milles plus au nord et connue dès le VIIIe siècle sous le nom de Vieux-Poitiers, dont l'a décorée l'imagination populaire. Entre Saint-Cyr et le Vieux-Poitiers se trouve une habitation dite la Bataille, en souvenir sans doute de la lutte entre les Goths et les Francs. Dissais, à 2500 mètres au sud-ouest de Saint-Cyr, représente, selon toute apparence, le *campus Dubiacensis*, qu'un des manuscrits de l'Histoire des Francs a substitué au *campus Vogladensis*. Enfin, le *campus Mogotensis*, indiqué par Hincmar comme le lieu du combat, doit être retrouvé dans Moussais, chef-lieu de la commune dont dépend la maison de la Bataille, et il serait possible que le miracle du globe de feu sorti de la basilique de Saint-Hilaire se rapportât à l'église paroissiale de Saint-Hilaire de Moussais, et non à la célèbre basilique de Poitiers.

Nous avons résumé aussi fidèlement que possible l'historique de la question de topographie que soulève le nom du *campus Vocladensis* ; il y a lieu maintenant de présenter cette même question sous son véritable aspect. Les divers récits du combat de 507 dérivent tous, plus ou moins directement, de celui de Grégoire, et, pour ne parler que des récits antérieurs au Xe siècle, tous relatent la distance de dix milles[2] qui, selon l'évêque de

1. *Du lieu où Clovis défit Alaric en* 507. In-8° de 29 pages, avec trois plans (extrait du *Bulletin de la Société académique de Poitiers*, juillet 1873).

2. « In campania Voglavensi, decimo ab urbe Pictava miliario. » (*Historia Francorum epitomata*, c. XXV.) — « In campo Vogladi[n]se, super fluvium Clinno, milliario decimo ab urbe Pictava. » (*Gesta regum Francorum*, c. XVII.) — « In campo Mogotinse,

Tours, existait entre le champ de bataille et la ville de Poitiers : la circonstance du voisinage du Clain fait son apparition au VIIIe siècle dans les *Gesta regum Francorum*. Quant au nom du *campus Mogotensis*, il n'est qu'une faute des copistes de Hincmar, car certains manuscrits de la Vie de saint Remi donnent la leçon *Moglotinsis*, dans laquelle on doit voir seulement une altération du *Vogladensis* de Grégoire[1]. La variante *Dubiacensis*, qui, au sentiment de M. Lièvre, ne saurait être attribuée à un copiste de l'historien des Francs, provient seulement d'une inadvertance de Ruinart ou de l'imprimeur : elle ne se rapporte pas, en effet, à *Vogladensis*, et sa place est une quarantaine de mots plus loin, puisque *Dubiacensis* dans le manuscrit Colbert tient la place de l'adjectif *Tulbiacensis*[2].

Quelles sont donc les objections un peu sérieuses qu'on ait produites contre l'identité de *Vocladis* avec Vouillé? Ce sont la situation de Vouillé à quelque distance — 15 kilomètres — du Clain, et le nom de ce village, qui, dit-on, est dérivé de *Volliacum* et non de *Vocladis;* mais nous croyons que l'un et l'autre de ces arguments ne sont pas irréfutables.

L'auteur des *Gesta regum Francorum* qui, le premier, a indiqué la situation du champ de bataille sur les bords du Clain (*super fluvium Clinno*), a pu être influencé par la mention de la faible distance séparant le *campus Vocladensis* de Poitiers, et croire que ledit *campus* était situé sur le Clain, de même que le chef-lieu de la *civitas Pictavorum*, car cet écrivain, qui connaissait assez le nom de cette rivière pour l'inscrire dans sa chronique, n'ignorait pas sans doute qu'elle passait à Poitiers. Au reste, en supposant l'identité de *Vocladis* et de Vouillé, l'erreur n'était pas aussi grossière que certains des lapsus géographiques qui échappent journellement à nos contemporains, bien mieux outillés cependant pour le travail que ne l'était assurément le

super fluvium Clinno, milliario decimo ab urbe Pictavis. » (Hincmar, *Vita sancti Remigii.*) — « In campo Vosaglinse super Clinnum fluvium, decimo milliario ab urbe Pictava. » (Roricon, *Gesta Francorum*, l. IV.)

1. *Acta sanctorum*, t. I Octobris, p. [illegible].

2. Nous avons constaté ce fait en recourant au manuscrit 5920 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, lequel représente le manuscrit Colbert employé par Ruinart.

religieux auquel nous devons les *Gesta*. Vouillé est situé en effet sur les bords de l'Auzance, qui mêle bientôt ses eaux à celles du Clain, et qu'un étranger voyageant en Poitou pourrait prendre de la sorte pour la partie supérieure du *fluvius Clinnus*.

L'argument tiré du nom *Volliacum* que les plus anciennes chartes, au dire du père Routh, donnent à Vouillé, est de moindre valeur que le précédent, puisque ces chartes ne sont certainement pas antérieures au XIIe siècle[1], date à laquelle les scribes, ceci est reconnu par tous les médiévistes, forgeaient des noms de lieux latins par analogie : aussi rien de plus naturel, de la part de ces scribes, que d'employer une terminaison en *iacum*, pour écrire en latin le nom de Vouillé, dont la terminaison était identique à celle des nombreux vocables de villages poitevins possédent cette finale latine ; de même, en français, les scribes écrivaient parfois, au XIIIe et au XIVe siècle, *Voillec*[2], au lieu de *Voillé*, parce que la coutume était alors de donner la finale *ec* aussi bien que *é* à ces mêmes noms. A notre avis, il n'y a pas lieu de tenir compte ici des formes du nom de Vouillé postérieures à l'an 1100, et l'on doit seulement examiner si *Vocladis* a pu donner en français *Vouillé :* or, cette question ne semble pouvoir être résolu que par l'affirmative, puisque l'*a* long accentué de *Vocladis*, placé devant une consonne simple, a nécessairement produit un *é* français[3], tandis que le groupe *cl* = *gl* donnait une mouillure représentée dans la notation de la langue vulgaire par le groupe *ill*[4] ; de là *Voillé*, ancienne forme du nom de Vouillé.

1. La fausse charte de Clovis pour l'église de Saint-Hilaire de Poitiers (?), où Vouillé figure sous le nom de *Volliacum* (Pardessus, *Diplomata, chartae*, t. Ier, n'est certainement pas antérieure à cette date. Au commencement du XIVe siècle, Vouillé-lès-Marais (Vendée) est appelé *Wogliacum* (Aillery, *Pouillé de l'évêché de Luçon*, p. 162).

2. Vouillé figure sous le nom *Voillé* dans un pouillé du diocèse de Poitiers, rédigé au commencement du XIVe siècle (Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers*); mais deux localités homonymes, Vouillé-sur-Niort (*ibid.*) et Vouillé-au-Marais (Aillery, *Pouillé de l'évêché de Luçon*, p. 162), y sont nommés *Voillec* ou *Voilec* (M. Beauchet-Filleau a imprimé, à tort, *Voillet*).

3. Diez, *Grammaire des langues romanes*, trad. Paris et Brachet, t. Ier, p. 139.

4. Les adversaires de Vouillé paraissent croire que l'orthographe *Vouglé* est née de la prétention d'assimiler le nom de Vouillé à celui dont est formé l'adjectif *Vogladensis ;* c'est évidemment une erreur, puisque, paraît-il, les paysans du département de la Vienne « mouillent, comme les Italiens, le *g* et l'*l* réunis ». (Abel Hugo, *la France pittoresque*, t. III, p. 227). D'ailleurs on trouve l'orthographe *Vouglié* dès le XVIe siècle

On ne s'étonnera donc pas de nous voir conclure ici à l'identité de Vouillé avec *Vocladis*.

VULTACONNUM, *vicus pictavensis*. — L'identité de ce village poitevin, déjà doté d'une église au VIe siècle[1], avec le village actuel de Voultegon (Deux-Sèvres, arrondissement de Bressuire, canton d'Argenton-Château), a été reconnue par Valois, qui attribue également à Voultegon un triens mérovingien portant le nom VVLTACONNO[2]. Le nom latin *Vultaconnum* est remplacé par le thème *Vultus Hugonis* dans le pouillé du diocèse de Poitiers rédigé au commencement du XIVe siècle[3].

§ 6. — CIVITAS PETROCORIORUM.

Périgueux paraît chez Grégoire sous les noms *Petrocorii*[4] et *urbs Petrogorica*[5]. Le territoire dont il était le chef-lieu est désigné sous les noms *Petrogoricum*[6], *oppidum Petrocoricum*[7], *territorium Petrocoricum*[8]. Ses habitants sont toujours appelés *Petragorici*[9].

La cité de Périgueux obéissait en 506 au roi des Wisigoths, Alaric, et son évêque Chronopius assistait à cette date au concile d'Agde. Cinq ans plus tard, le même prélat participait au concile d'Orléans réuni par le roi des Francs, Clovis, que la bataille de Vouillé (507) avait rendu maître de l'Aquitaine.

On ne sait pas de quel royaume dépendit Périgueux sous les

(voy. plus haut, page 578), et sans doute aussi dès le XIVe siècle, ainsi que l'indique le latin *Wogliacum* (voy. page 586, note 1).

1. *Miracula beati Martini*, l. II, c. XLV.
2. *Notitia Galliarum*, p. 632. — Cf. A. de Barthélemy, *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, n° 719.
3. Beauchet-Filleau, *Faculté du diocèse de Poitiers*. p. 436. — *Vultus Hugonis* pour *Vultaconnum* est un exemple qui corrobore ce que nous disions, à la page précédente, du peu de valeur à attribuer aux formes latines de noms de lieux données par les clercs de la fin du moyen âge.
4. *Historia Francorum*, l. II, c. XIII.
5. *Ibid.*, l. VI, c. VIII, XXII.
6. *Ibid.*, l. VI, c. VI; l. VII, c. XXVI.
7. *De gloria confessorum*, c. C.
8. *Ibid.*, c. CI.
9. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXX; l. IX, c. XXXI. — On trouve au livre IX, c. XLI, l'évêque Saffarius, désigné par l'épithète *Petragoricus*.

fils de Clovis. Il fut vraisemblablement uni, par le partage de 561, au royaume de Paris, car, quelques années après la mort de Charibert, il appartenait à Gontran, dont les États ne paraissent avoir formé, de 561 à 567, qu'un seul groupe s'étendant sur l'est de la Gaule depuis Orléans jusqu'à Marseille.

En 581, Périgueux fut enlevé à Gontran par le roi Chilperic[1], et, peu de temps après, l'évêque Charterius se plaignait amèrement de ce changement de domination dans des lettres qui, saisies par le comte de Limoges, furent adressées au roi de Soissons[2]. Mais trois ans plus tard (584), grâce à l'extrême jeunesse du successeur de Chilperic dont il devint le tuteur, Gontran ressaisit cette cité, et les *Petragorici* prenaient part en 585 et en 589 aux expéditions envoyées par ce prince contre les Goths[3].

SANCTI CYPRIANI MONASTERIUM. — Cyprien, abbé dans le Périgord, fut après sa mort vénéré comme un saint, et les malades venaient à son tombeau implorer la guérison de leurs maux[4]. C'est là tout ce que nous apprend Grégoire; mais on sait par la Vie de saint Amand[5], l'un des compagnons de saint Cyprien, que celui-ci fut moine au *monasterium Genoliacense* au temps de l'abbé Savalon et du roi Clotaire Ier. Cyprien remplaça-t-il Savalon en qualité d'abbé à *Genoliacus*, ou bien, comme le dit Ruinart[6], se retira-t-il non loin de la Dordogne, au lieu où s'élève aujourd'hui la petite ville de Saint-Cyprien (Dordogne, arrondissement de Sarlat, chef-lieu de canton)? Question difficile à résoudre en l'absence d'écrits spécialement consacrés à la vie de saint Cyprien.

Il ne semble pas cependant qu'un supplément d'information puisse modifier la conclusion de l'enquête relative à la situation

1. *Historia Francorum*, l. VI, c. XII.
2. *Ibid.*, l. VI, c. XXII.
3. *Ibid.*, l. VIII, c. XXX; l. IX, c. XXXI. — La présence de Chartier, évêque de Périgueux, au concile bourguignon de Mâcon en 585, apporte une nouvelle preuve de la récupération de Périgueux par Gontran.
4. *De gloria confessorum*, c. CI.
5. *Vita sancti Amandi confessoris*, apud Labbe, *Nova Bibliotheca manuscriptorum*, t. II, p. 481. — Cf. la *Vita sancti Sori* (*ibid.*, t. II, p. 669).
6. *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 980, note *f*.

du monastère dont Cyprien fut le supérieur, à savoir, que ce monastère et le tombeau dont parle Grégoire doivent être cherchés à Saint-Cyprien, lors même que ce monastère ne serait pas différent du *monasterium Genoliacense*. En effet, on ne trouve pas en dehors de cette ville, dans tout l'ancien diocèse de Périgueux, un lieu où l'on puisse raisonnablement placer le *Genoliacus* des Vies de saint Amand et de saint Sour : on n'a même pas songé, que nous sachions, à le reconnaître dans Genouillac, écart de la commune de Saint-Méard de Gurzon (Dordogne, arrondissement de Bergerac, canton de Villefranche-de-Longchapt), et l'on doit se garder de suivre l'opinion de M. de Gourgues[1], d'après lequel il serait représenté par un Genouillac imaginaire qui, faisant jadis partie de l'ancien diocèse de Périgueux, serait compris aujourd'hui dans le département du Lot.

§ 7. — CIVITAS ELUSATIUM.

La ville d'Eauze, qui paraît avoir perdu son rang de ville métropolitaine entre les années 573 et 585[2], ne figure chez Grégoire que dans la seule mention de Laban, *episcopus Helosensis*[3].

Eauze, soumis aux Wisigoths dès l'an 471[4], passa sous la domination des Francs entre 507 et 511[5]. On ignore auquel des fils de Clovis il fut attribué lors du partage conclu à cette dernière date, mais postérieurement au meurtre des enfants de Clodomir, il fit partie du royaume d'Austrasie, ce qui résulte de la présence d'Aspasius au synode austrasien de Clermont en 549 ; il paraît avoir été enlevé, vers cette dernière date, au jeune Théodebald, par l'un des grands-oncles de ce prince, Childebert et Clotaire[6].

1. *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, p. 144.
2. Voyez plus haut, page 185.
3. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXII.
4. Sidon. Apollin., *Epistolae*, l. VII, c. V.
5. Clarus, évêque d'Eauze, assiste en 506 au synode wisigoth d'Agde, tandis que son successeur, Leontius, prit part en 511 au concile franc d'Orléans.
6. On peut, du moins, tirer cette conclusion des actes du synode des évêques de la province d'Eauze, lesquels sont datés, en 551, de la 40e année du règne des rois Childebert et Clotaire, ce qui prouve, à notre avis, la possession de la Novempopulanie par ces deux princes, à l'exclusion du roi d'Austrasie (voyez plus haut, page 112).

Le partage de 561 le comprit sans doute dans le nouveau royaume de Paris[1], et le roi de Bourgogne, Gontran, dont la domination à Eauze est constatée pour l'année 573[2], l'aurait obtenu après la mort de Charibert (567).

§ 8. — CIVITAS AQUENSIUM.

La cité de Dax, ou mieux Ax[3], est appelée *urbs Aquensis* par Grégoire, qui nous apprend qu'elle faisait partie en 585 de la province ecclésiastique de Bordeaux[4].

L'évêque de Dax, Gratien, figure en 506, au concile d'Agde, parmi les sujets d'Alaric. La ville épiscopale fut sans doute unie à l'empire franc dès 507, mais on ignore sa destinée sous les fils de Clovis. Elle dut faire partie, en 561, du royaume de Charibert, et fut probablement donnée, lors du partage de la succession de ce prince, à Chilperic, qui, en 584, désignait le comte Nicetius pour remplir le siége épiscopal de Dax; mais avant que Nicetius eût été ordonné, le prétendant Gondovald fit sacrer Faustianus comme évêque[5], et le nouveau prélat assista dès 585 au concile que le roi Gontran, tuteur du jeune fils de Chilperic, avait convoqué à Mâcon.

§ 9. — CIVITAS LACTORATIUM.

Lectoure, qui n'est pas nommé par Grégoire, obéissait aux Wisigoths avant la bataille de Vouillé. Il passa ensuite au pouvoir des Francs, et si nous l'attribuons en 561 à Charibert, en 567 à Chilperic et en 584 à Gontran, c'est uniquement parce que les cités voisines reconnaissaient alors la domination de ces souverains.

1. Voyez plus haut, page 124.
2. Laban figure parmi les signataires du concile bourguignon de Paris en 573; en 585, il se fit représenter à Mâcon pour un autre synode assemblé par Gontran.
3. La forme *Ax*, qui représente fort exactement le latin *Aquis*, était encore assez usitée au dernier siècle, pour que les Dictionnaires géographiques (La Martinière et Expilly notamment), renvoyassent de Ax à Dax.
4. *Historia Francorum*, l. VII, c. XXXI.
5. *Ibid.*

§ 10. — CIVITAS CONVENARUM.

La ville de *Convenae*, *Lugdunum Convenarum* des anciens, figure chez Grégoire sous les noms de *Convenae*[1], *urbs Convenae*[2], *urbs Convenica*[3] et *urbs Conveniensis*[4]. Elle était située, selon notre auteur, sur le sommet d'une montagne entièrement isolée : au pied de la montagne jaillissait une source abondante, entourée par une tour très-forte, et les habitants, descendant de la ville par un chemin souterrain, y puisaient l'eau sans être vus[5].

Soumise d'abord aux Wisigoths, comme il résulte de la présence de son évêque Suavius au concile d'Agde en 506, *Convenae* passa ensuite sous la domination franque. En 585, après avoir appartenu sans doute successivement à Charibert et à Chilperic, elle faisait partie du royaume de Gontran, car Gondovald, prétendu fils de Clotaire Ier, y fut alors assiégé par le roi Gontran. Le lendemain de l'assassinat de Gondovald, les troupes royales entrèrent dans *Convenae*, passèrent la population au fil de l'épée et massacrèrent les prêtres au pied des autels : « la ville entière fut incendiée avec les églises et les autres édifices, et l'on ne laissa rien là que la terre nue[6] ».

Convenae ne fut pas relevée de ses ruines avant la fin du XIe siècle ; mais il ne paraît pas cependant que le siége épiscopal ait été transféré dans une autre localité pendant les cinq siècles intermédiaires. En effet, vers 1073, les Commingeois allèrent chercher à Toulouse l'archidiacre Bertrand de l'Isle, qu'ils avaient choisi pour évêque, et ils conduisirent leur élu *ad civitatem Convenarum*, c'est-à-dire dans la ville de *Convenae*[7]. C'est ensuite dans l'église de cette ville (*ecclesia suae civitatis*) que Bertrand

1. *Historia Francorum*, l. VII, c. XXXIV, XXXV. — *Vitae Patrum*, c. VIII, § 11.
2. *Ibid.*, l. VII, c. XXXIV.
3. *Ibid.*, l. VII, c. XXXV.
4. *De gloria martyrum*, c. CV.
5. *Historia Francorum*, l. VII, c. XXXIV.
6. *Ibid.*, l. VII, c. XXXVIII. — A cette même époque, l'évêque de Comminges, Rufinus, assistait au concile bourguignon (?) de Mâcon.
7. *Vita sancti Bertrandi*, § VI. — Cette Vie, écrite vers 1170 par Vidal, clerc du diocèse d'Auch, a été publiée dans les *Acta sanctorum*, t. VII Octobris, p. 1173-1184.

vint célébrer le service divin après qu'il eut été sacré[1]. Le nouveau prélat s'attacha à rendre cet édifice, fort modeste alors, digne du titre épiscopal : il le décora richement, et, tout gêné qu'il était « par l'étroitesse d'un lieu entouré de précipices », il fit construire à côté de l'église cathédrale un cloître où il plaça des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin. L'ancienne ville de *Convenae* était déserte depuis longtemps, mais le mérite de Bertrand y attira une nouvelle population et elle fut bientôt réédifiée[2].

L'évêque Bertrand mourut en 1125, dans son église cathédrale, et le concours des fidèles qui se pressaient à son tombeau le fit considérer comme un saint. On l'identifia de telle manière avec la cité qu'il avait relevée, que, dès un demi-siècle après sa mort, la ville épiscopale était appelée la « ville de Saint-Bertrand » (*urbs Sancti Bertrandi*)[3] : *canonici Sancti Bertrandi* est à la même époque la dénomination des chanoines que le bienheureux prélat avait institués[4].

Depuis le XIIe siècle jusqu'à la Révolution, la ville de *Convenae* demeura, sous le nom de Saint-Bertrand, le siége de l'évêché du Comminges (*Convenicum*). Ce n'est plus aujourd'hui qu'un simple chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), dont la population n'atteint pas le chiffre de 800 habitants, et l'on y voit encore les ruines du vieux cloître canonial[5]. La situation de Saint-Bertrand de Comminges sur un rocher isolé qui domine la plaine de la Garonne répond assez à la description que Grégoire a donnée du site de *Convenae ;* mais

1. « Post cujus consecrationis solemnitatem, cum vir sanctus ad suae civitatis ecclesiam rediisset, divinum ibidem celebraturus mysterium, factus est de more venientum ingens concursus, gaudium in clero et erat laetitia magna in populo ». (*Vita sancti Bertrandi*, § VIII, p. 1174).

2. « In monte quippe domus non erant ; et ecce temporibus hujus meritis exigentibus suis, homines accesserunt et in monte civitatem habitationis reaedificaverunt ; et juxta prophetam seminaverunt agros et plantaverunt vineas et fecerunt fructum nativitatis ; et locus, qui multis temporibus desertus fuerat, habitatores recepit. » (*Vita sancti Bertrandi*, § VIII.) — Les paroles du prophète auxquelles Vidal fait allusion se trouvent au verset 37 du psaume CVI.

3. *Vita sancti Bertrandi*, § XV. — Les mots *urbs Sancti Bertrandi* y sont employés dans le récit d'un miracle qui n'a pu être écrit avant 1174.

4. Dans l'exécution du testament d'Arnaud-Roger, évêque de Comminges, c'est-à-dire vers 1180. (*Gallia christiana*, t. I, instr., p. 117.)

5. On voit une représentation de ces ruines au tome VII d'Octobre des *Acta sanctorum*.

les nombreux vestiges de l'époque romaine qu'on trouve à Valcabrère prouvent que l'ancienne ville n'occupait pas seulement la montagne de Saint-Bertrand et qu'elle s'étendait vers le nord-est jusqu'à la rive gauche de la Garonne, c'est-à-dire à un kilomètre de la ville actuelle.

§ 11. — CIVITAS CONSORANNORUM.

Consoranis[1] et *Consoranenses*[2] sont les noms par lesquels Grégoire désigne la capitale et les habitants de cette cité.

L'évêque de Couserans assista, comme les autres évêques de la Novempopulanie, au concile wisigoth d'Agde, en 506. La *civitas Consorannorum* passa peu de temps après sous la domination des Francs et elle fut comprise par le partage de 561 dans le royaume de Paris. Plus tard, en 567, à la mort de Charibert, elle fut donnée à Sigebert, et Chilperic s'en empara sans doute en 575, car Gontran la rendit en 587, lors du traité d'Andelot, à Childebert, fils de Sigebert, ainsi que d'autres cités dont Chilperic s'était saisi après la fin tragique de son frère[3].

La ville épiscopale de *Consoranis* quitta ce nom dans le cours du moyen âge pour prendre celui de son église cathédrale, alors consacrée à l'un de ses anciens évêques, Glycerius, vulgairement saint Lizier, celui même qui parut au concile d'Agde. Saint-Lizier (Ariége, arrondissement de Saint-Girons) est aujourd'hui une petite ville de 1200 âmes.

Grégoire parle d'un oratoire qui avait été construit sur le tombeau de saint Valerius, premier évêque de Couserans, et qui, considérablement agrandi vers le milieu du VIe siècle par l'évêque Théodore, devint une basilique où les reliques du saint étaient l'objet d'une grande vénération[4]. Cette basilique n'est peut-être pas différente de l'église dédiée plus tard à saint Lizier, car on disait au XVIIe siècle que le corps de Valerius se trouvait sous les

1. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.
2. *De gloria confessorum*, c. LXXXIV.
3. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.
4. *De gloria confessorum*, c. LXXXIV.

dalles de cette dernière église, au coin de gauche du grand autel[1], c'est-à-dire dans une situation analogue à celle qu'il occupait dans la basilique mérovingienne[2].

§ 12. — CIVITAS BENARNENSIUM.

Cette cité est désignée par Grégoire sous les noms de *Benarnae urbs* et de *Benarnum*. Elle obéissait encore aux Goths en 506, date à laquelle Galactorius assistait au concile d'Agde. Soumise dès le règne de Clovis au pouvoir des Francs, on ignore ses vicissitudes jusqu'en 561. A cette époque, elle fut sans doute comprise dans le royaume de Charibert, et, après la mort de ce prince, elle fit partie des États de Chilperic, qui la donna en douaire à sa femme Galsuinde. Un jugement arbitral du roi Gontran, rendu en suite du meurtre de la malheureuse princesse, l'attribua à Brunehaut, sœur de Galsuinde. Il est probable que la fin tragique de Sigebert, l'époux de Brunehaut, et la jeunesse de son fils permirent à Chilperic de rentrer en possession de la cité de *Benarnum*; c'est du moins ce que permet d'entrevoir le traité d'Andelot (587), qui en assura la souveraineté viagère à Gontran avec retour éventuel à Brunehaut[3]. Gontran occupait sans doute cette cité depuis 584 en qualité de tuteur du jeune Clotaire II, fils de Chilperic. Cependant l'*Historia Francorum* nous apporte une preuve de la domination, sans doute momentanée, de Childebert II, fils de Sigebert, sur *Benarnum*, en l'année même où fut signé le pacte d'Andelot. Le duc Ennodius avait été chargé par le roi d'Austrasie du gouvernement des cités de Tours, de Poitiers, d'Aire et de *Benarnum*, mais les comtes des deux premières villes obtinrent que Childebert les délivrât de ce gouverneur, qui, voulant se diriger sur les deux autres villes, reçut avis de la complète révocation de ses pouvoirs[4].

Benarnum, le chef-lieu de la *civitas Benarnensium*, ne paraît

1. *Gallia christiana*, t. Ier, col. 1125.
2. Grégoire dit qu'il était enterré devant l'autel : « ante sanctum altare ».
3. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.
4. *Ibid.*, l. IX, c. VII.

dans aucun document postérieur au VI[e] siècle. On suppose qu'il fut détruit vers la fin du IX[e] siècle par les Normands ou par les Sarrasins. Son nom, toutefois, ne disparut pas ; il fut conservé par un État féodal, la vicomté de Béarn, qui s'étendait, dès le XI[e] siècle, hors des limites de la *civitas* gallo-romaine et dont le centre était Morlâas (Basses-Pyrénées, chef-lieu de l'arrondissement de Pau) ; mais cette ville ne paraît pas occuper l'emplacement de *Benarnum*, que l'opinion la plus répandue place à Lescar (Basses-Pyrénées, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pau), connu sous le nom de *Lascurris* à partir de 980, date attribuée à la fondation de cette ville, qui fut depuis lors le chef-lieu de l'évêché de Béarn[1]. Selon les auteurs du *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, cette opinion « mérite d'être prise en grande considération, surtout en présence des fragments de marbres sculptés, des monnaies mérovingiennes, des pavages en ciment rose constatés à Lescar, et de ce texte emprunté à une chronique de la fin du X[e] siècle : « In civitate que dicitur Lascurris non invenit » nisi sylvam et... Beata Maria que fuit sedes [episcopalis] erat » destructa[2]. » Elle est, dans tous les cas, infiniment préférable à l'opinion qui place *Benarnum* à Orthez, ville de l'ancien diocèse de Dax, dont l'union à la vicomté de Béarn ne remonte qu'au XII[e] siècle.

§ 13. — CIVITAS ATURENSIUM.

Une famille de manuscrits de la Notice des cités, remontant au IX[e] siècle, indique la cité d'Aire par les mots : *Civitas Aturensium, Vico Julii*, et c'est la dénomination de *civitas Vicus Julii*[3] ou de *urbs Vici Juliensis*[4] que Grégoire emploie à l'exclusion du nom *civitas Aturensium* ; c'est aussi par le vocable de *Vicus Julii* que les évêques de cette cité désignaient leur siége

1. Paul Raymond, *Dictionn. topogr. du départ. des Basses-Pyrenées*, p. 99-100.
2. *Dictionnaire archéologique de la Gaule, Époque celtique*, p. 143.
3. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.
4. *Ibid.*, l. IX, c. VII. — Grégoire parle aussi (l. VII, c. XXX) de Rusticus, *Vici Juliensis episcopus*.

épiscopal pendant tout le VI[e] siècle[1]. Le nom d'Aire (*Atura*) ne tarda pas néanmoins à reprendre le dessus.

Avant la bataille de Vouillé, la cité d'Aire était soumise aux Goths comme le reste de la Novempopulanie[2]. Nous ignorons à quel prince franc cette ville fut soumise de 511 à 561 ; nous savons seulement que, de 561 à 567, elle appartint à Charibert et qu'elle fut ensuite comprise dans la part de la succession de ce prince, qui échut à Sigebert ; de 575 à 587, elle fut sans doute successivement retenue par Chilperic et par Gontran, car son évêque Rusticus prit part, en 585, au concile réuni dans la ville de Mâcon par le roi de Bourgogne[3], qui, deux ans plus tard, restituait *Vicus Julii* à Childebert II, fils de Sigebert[4].

ATROA, *vicus*. — Grégoire relate un fait miraculeux qu'on disait se renouveler chaque année, *infra terminum Vici Juliensis*, *apud vicum Atroa*[5]. Pour tout esprit non prévenu, il s'agirait évidemment ici d'un village (*vicus*) situé au territoire de *Vicus Julii*, c'est-à-dire dans l'ancien diocèse d'Aire. Cependant tous les commentateurs ont vu dans le *vicus Atroa*, la ville de *Vicus Julii* elle-même, c'est-à-dire une variante d'*Atora* ou d'*Atura*. *Atroa*, à notre avis, devait être plutôt reconnu dans un village de l'ancien diocèse d'Aire, Arue (Landes, arrondissement de Mont-de-Marsan, canton de Roquefort), dont le nom est certainement analogue à celui d'une commune des Basses-Pyrénées, *Aroue*, qu'on trouve écrit *Aroa* dans les documents du XV[e] siècle[6].

1. « Petrus presbyter missus a Marcello episcopus de *civitate Vicojuli* » (506, concile d'Agde). — « Rusticus, episcopus ecclesiae *Vicojuliensis* » (585, concile de Mâcon). — Valois, qui cite ces textes (*Notitia Galliarum*, p. 53), signale également la mention que la Vie de saint Philibert de Jumièges fait de l'*urbs Vicus Julii*, ce qui n'a pas gardé Mabille de voir dans cette ville, indiquée à la fois comme la patrie du saint et une dépendance de la Novempopulanie (*Helisanum territorium*), la ville actuelle de Gemersheim, dans le Palatinat. Il est vrai aussi que, au lieu de traduire *Elisanum* (pour *Elusanum*) par Eauzan, il l'a rendu par Alsace. (*Mémoires de la Société française de numismatique et d'archéologie: Vies des saints traitées au point de vue géographique*, p. 26 et 27).
2. En 506, l'évêque d'Aire se fit représenter au concile wisigoth tenu à Agde.
3. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.
4. *Ibid.*, l. IX, c. XX.
5. *De gloria confessorum*, c. LII.
6. Raymond, *Dictionn. topogr. du départem. des Basses-Pyrénées*, p. 10.

§ 14. — CIVITAS VASATICA.

Urbs Vasatensis[1], *civitas Vasatensis*[2], sont les formes du nom de Bazas que nous fournissent les écrits de Grégoire.

L'évêque de Bazas, Sextilius, siégea en 506 au concile wisigoth d'Agde, et en 511 au concile franc d'Orléans : on a ainsi une preuve formelle de la soumission de cette ville à Clovis, par suite de la bataille de Vouillé. Il semble que Bazas dut faire partie, en 561, du royaume de Charibert, et après 567, de celui de Chilperic. En 585, Oreste, qui en occupait le siége épiscopal, figure, parmi les suffragants de l'évêque métropolitain de Bordeaux, à l'ordination de Faustianus comme évêque de Dax[3], et il paraît au concile réuni à Mâcon cette même année par Gontran, dont l'autorité ne fut certainement pas reconnue à Bazas avant la mort de Chilperic (584).

Les églises de Bazas et les habitations presbytérales (*ecclesiae vel domus ecclesiasticae*) furent dévastées par un incendie, qui dévora cette ville en 582[4]. L'une de ces églises, dédiée à saint Jean-Baptiste, possédait une fiole du sang de ce prophète qu'une matrone aurait rapportée de Jérusalem, à l'époque même où le précurseur du Christ avait été mis à mort[5]. Il n'y a donc pas lieu de douter de son identité avec l'église cathédrale de Saint-Jean-Baptiste de Bazas, qui conserva en effet jusqu'à la Révolution la relique dont parle Grégoire[6]. On trouve aussi mention, dans l'*Historia Francorum*, d'un monastère bazadais, où l'évêque de Nantes, Félix, relégua sa nièce[7].

1. *Historia Francorum*, l. VI, c. XVI. — *De gloria martyrum*, c. XII et XIII.
2. *Ibid.*, l. VI, c. XXI.
3. *Ibid.*, l. VI, c. XXXI.
4. *Ibid.*, l. VI, c. XXI.
5. *De gloria martyrum*, c. XII.
6. Collin de Plancy, *Dictionnaire des reliques*, t. II, p. 219, cité par M. Bordier (*les Livres des miracles et autres opuscules de Grégoire, évêque de Tours*, t. Ier, p. 39).
7. *Historia Francorum*, l. VI, c. XVI.

§ 15. — CIVITAS TURBA UBI CASTRUM BIGORRA.

Cette cité, habitée à l'époque de la conquête romaine par les *Bigerrones*[1], — les *Begerri* de Pline[2], — est ordinairement désignée par Grégoire sous le nom d'*urbs Beorretana* pour *Begorretana*[3]. Une fois cependant on trouve le nom *Begorra;* mais alors notre auteur reproduit sans doute les termes mêmes du traité d'Andelot, qui fournit de précieuses indications sur le sort de ce pays au temps des fils de Clotaire. *Begorra,* qui avait probablement fait partie du royaume de Charibert de 561 à 567, fut l'une des cinq cités que Chilperic donna en 567 à son épouse, Galsuinde, pour le don du matin (*morgengabe*). Après le meurtre de cette princesse, un jugement du roi Gontran avait attribué le Bigorre à la reine Brunehaut, femme de Sigebert et sœur de Galsuinde; mais Chilperic le ressaisit sans doute à la mort de Sigebert, car on le trouve plus tard aux mains de Gontran, et le traité d'Andelot, conclu en 587, décida que ce souverain en jouirait sa vie durant, et qu'ensuite il rentrerait sous la domination de Brunehaut et de ses héritiers[4].

Il n'est pas douteux que la *civitas Turba ubi castrum Bigorra* ne soit représentée par l'ancien diocèse de Tarbes, mais on s'est trompé en considérant le nom de Tarbes comme l'équivalent de celui de *Turba.* Toutefois l'identité des deux noms n'ayant jamais été contestée, il paraît indiscutable d'entrer ici dans quelques explications.

Plusieurs raisons font douter de la corrélation de ces deux noms : 1° la mutation de l'*u* en *a* ne paraît pas rationnelle; et cependant aucun des nombreux manuscrits de la Notice des cités ne fournit la variante *Tarba;* 2° l'évêché de Bigorre n'est pas désigné sous le nom de Tarbes avant la seconde moitié du

1. *Commentarii de bello gallico,* l. III, c. XXVII.
2. *Historia naturalis,* l. IV, c. IX.
3. *Historia Francorum,* l. IX, c. VI. — *De gloria confessorum,* c. XLIX et LXXIV. — Dans ce dernier chapitre, on lit *urbs Beorritana.*
4. *Historia Francorum,* l. IX, c. XX.

XII[e] siècle[1]; 3° dans les anciens textes latins, la deuxième consonne du nom de Tarbes est toujours notée *v* : exemple, *Tarvia*. Néanmoins ces raisons ne suffiraient pas pour faire chercher la *civitas Turba* ailleurs qu'à Tarbes, si un texte de Grégoire de Tours, trop peu remarqué jusqu'ici, ne donnait à cette ville un nom entièrement distinct de celui de *Turba* et ne nous apprenait en même temps que, à cette époque, Tarbes n'était encore qu'un *vicus* du Bigorre[2].

La situation du chef-lieu de la *civitas Bigorra* ne nous paraît pas douteuse. Il faut évidemment le chercher au village actuel de Cieutat (Hautes-Pyrénées, arrondissement et canton de Bagnères de Bigorre). Le nom seul de cette localité, *Civitas*, mériterait de fixer l'attention : il indique le rang qu'elle occupait à l'époque romaine, et c'est un des noms qui peuvent le moins tromper le géographe étymologiste[3]. On doit remarquer aussi que Cieutat, qui compte actuellement un peu plus de 1500 habitants, ne tomba pas au rang de simple paroisse : on le trouve, jusqu'à la Révolution, indiqué comme le chef-lieu d'un des cinq archiprêtrés de l'archidiaconé de Rustan, au diocèse de Tarbes[4]. Il n'est pas non plus inutile d'observer qu'au moyen âge, Cieutat était traversé par une route remontant sans doute aux Romains, car Froissart passa par ce lieu en se rendant de Carcassonne à Orthez au mois de novembre 1388[5], et il le désigne, sans doute

1. Nous avons consulté sur cette question la *Gallia christiana* (tome I[er]) et nous y trouvons (col. 1230), dans une charte de 1096 : « Bernardus, praesul *Bigorrensis*. » Une pièce de 1164 fait connaître : « Heraclius..., *Bigorrensis* ecclesiae episcopus » (instr., p. 191). — La plus ancienne mention que nous ayons rencontrée d'un « évêque de Tarbes » est de 1175 : « Bernardus Labat de Montesquieu, episcopus *Tarvie* » (*Gallia christiania*, t. I[er], col. 1231); mais ce titre est communément employé au XIII[e] et au XIV[e] siècle. Dans les énumérations d'évêchés postérieures à 1200, l'évêché de Tarbes est toujours qualifié *Bigorrensis vel Tarviensis* (Valois, *Notitia Galliarum*, p. 84).

2. Voyez plus loin, pages 602-603.

3. De même, dans le nord de la France, à Paris par exemple, le nom *Civitas* est resté appliqué sous la forme *Cité* à la ville romaine. Dans le Midi, l'appellation de *Cieutat* donné à un climat du finage d'Eauze, où l'on a découvert à diverses reprises des statuettes, des mosaïques et des médailles, indique l'emplacement d'*Elusa*, métropole de la Novempopulanie, détruite au IX[e] siècle.

4. *Gallia christiana*, t. I[er], p. 1225. — Lejosne, *Carte* [manuscrite] *du diocèse de Tarbes en* 1342, envoyée à la Commission de la topographie des Gaules par ce professeur.

5. « Et quant ce vint au matin, nous montasmes à cheval et partismes de la ville Tournay, et passasmes à gué la riviere de Lesse, et chevauchasmes vers la cité de Tharbe, et

d'après la tradition, comme une ville détruite par les Vandales. Cieutat est situé à 25 kilomètres sud-est de Tarbes.

SANCTI SEVERI TUMULUS. — Le bienheureux Severus, prêtre du Bigorre, reçut la sépulture dans l'un des domaines où il avait élevé une église[1] et qui, depuis, est devenu le bourg de Saint-Sever de Rustan (Hautes-Pyrénées, arrondissement de Tarbes, canton de Rabastens). L'identité du domaine de Severus avec Saint-Sever ne pouvant être discutée indépendamment de la question de l'emplacement du *vicus Sexciacus* où fut enseveli saint Justin, le lecteur devra recourir pour plus de détails à l'article suivant.

SEXCIACUS, *vicus, vel domus cum ecclesia.* — Sur le territoire de la ville de Bigorre, dit Grégoire, dans le village de *Sexciacus* (*in vico Sexciacensi*), repose le prêtre saint Justin[2]. L'évêque de Tours nous apprend aussi qu'un autre prêtre du Bigorre, le bienheureux Severus, avait élevé une église dans les dépendances de la maison de *Sexciacus* (*in rure domus Sexciacensis*) qui lui appartenait. Cette église, au dire de notre auteur, était distante de vingt milles environ d'une seconde église que le saint prêtre avait également construite dans un autre de ses domaines. Severus desservait ces deux églises, et ce fut dans l'une d'elles qu'il prépara lui-même le tombeau où il fut enseveli[3].

On s'accorde assez généralement à considérer le domaine dont Grégoire ne donne pas le nom comme le lieu de la sépulture du bienheureux Severus, et ainsi l'une et l'autre des deux maisons auraient reçu un corps-saint, puisque Justin avait été inhumé à *Sexciacus*. Dans cette hypothèse, on place sans hésiter le domaine

entrasmes en Bigorre. Si laissasmes le chemin de Lourde et de Baignere et le chastel de Montgaillart à senestre, et nous nous adrechasmes vers ung villaige que on dit au païs la Civitat: si fut jadis là une puissante cité que les Wandeles destruisirent lorsqu'ils firent tant de maulx et de persecutions en France et ailleurs. » (*Chroniques de Jean Froissart*, l. III, c. IX; édit. de M. le baron Kervyn de Lettenhove, t. XI, p. 54-55.)

1. *De gloria confessorum*, c. L-LI.

2. *Ibid.*, c. XLIX.

3. *Ibid.*, c. L. — Au chapitre LI, Grégoire parle de la *basilica sepulcri ejus*, c'est-à-dire de l'église où Severus avait été enseveli.

anonyme à Saint-Sever de Rustan (Hautes-Pyrénées, arrondissement de Tarbes, canton de Rabastens), où l'on voyait encore au XVIIe siècle le tombeau dans lequel le corps de Severus avait été placé à la suite de son élévation, vers le Xe siècle; quant au corps lui-même, il fut brûlé avec d'autres reliques par les Huguenots en 1573[1]. Une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît subsista à Saint-Sever jusqu'à la Révolution.

On est au contraire très-peu fixé sur la question de l'emplacement du *vicus Sexciacus*. Ruinart proposait Sers (Hautes-Pyrénées, arrondissement d'Argelès, canton de Luz), dans la vallée de Baréges, en observant qu'on voyait auprès de ce village un ermitage ruiné, du vocable de Saint-Justin[2]; mais le nom de Sers ne saurait être rapproché de celui de *Sexciacus*, qui, dans les provinces méridionales, n'a pu produire que *Sessac* ou *Cessac*. La même remarque est applicable aux cinq localités du nom de Serre, ou plutôt Sère, dont Jacobs donne l'énumération[3] : cet érudit n'a pas songé, sans doute, que *Serre* n'était qu'une forme franco-pyrénéenne de l'espagnol *sierra*, montagne, et du bas-latin *serra*[4]. Cette considération eût certainement empêché le regrettable géographe de marquer une préférence pour Sère-Lanso (Hautes-Pyrénées, arrondissement d'Argelès, canton de Lourdes), en raison de la proximité d'un village de « Saint-Joustous », dont il rapproche le nom de celui de saint Justin : d'ailleurs Joustous ne saurait en aucune façon représenter le latin *Justinus*, puisque le village signalé par Jacobs ne s'est jamais appelé Saint-Joustous, mais seulement Joustous[5].

Au reste, ni le Sers de Ruinart, ni le Sère-Lanso de Jacobs, ne sont assez proches de Saint-Sever de Rustan pour qu'on y place le *vicus Sexciacus* : il faut donc attendre que les recherches des érudits bigordans fassent connaître, d'après des documents iné-

1. Ruinart, *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 934, note 9.
2. *Ibid.*, col. 1402.
3. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 153.
4. Voyez, sur le mot *serra*, du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, édit. Henschel, t. VI, p. 205, col. 2.
5. Jacobs avait sans doute consulté une carte qui, comme celle de Capitaine, permet d'appliquer la première partie du nom de Saint-Créat au village de Joustous.

dits ou peu connus, quelque localité détruite dont le nom rappelle celui de *Sexciacus* et qui soit située à une distance de vingt milles — 30 kilomètres environ — de Saint-Sever de Rustan et en même temps dans le Bigorre.

TALVA, *vicus*. — Grégoire, en parlant des saints confesseurs du Bigorre, nous apprend que l'un d'eux, saint Misilin, reposait à *Talva*, village de ce pays. Mais qu'était-ce que le *vicus Talvae*[1]. C'est ce que personne n'a dit jusqu'ici. Ruinart avoue qu'il n'en sait rien[2]. Quant à Jacobs, il propose avec un point de doute Talazac, infime commune du département des Hautes-Pyrénées (arrondissement de Tarbes, canton de Vic en Bigorre), tout en avouant ingénument « que les noms ne se sont guère modifiés que par contraction[3] ». Mais, comme il le reconnaît lui-même, la constatation du culte de saint Misilin peut seule aider à fixer l'emplacement de *Talva*.

Saint Misilin est vénéré le 24 mai, et les Bollandistes, préparant le tome V de Mai des *Acta sanctorum*, s'adressèrent au père du Clos, recteur du collége de Tarbes, pour être renseignés sur le culte de ce bienheureux. Le père du Clos répondit, par lettre du 25 juin 1682, qu'on voyait encore dans l'église collégiale de Tarbes, devant le maître autel, un grand sépulcre de pierre dans lequel saint Misilin fut déposé après sa mort. Il ajouta que, chaque année, le 24 mai, une procession parcourait toutes les rues de la ville, préservée jadis, à pareil jour, de l'attaque des ennemis par les prières de Misilin[4]. Cette tradition, qui, on le voit, constate formellement le séjour et la sépulture de Misilin à Tarbes, est certainement sincère, et n'a pas été créée dans le but d'interpréter le passage de Grégoire, que ne paraissaient connaître, d'ailleurs, ni les Bollandistes de 1682, ni leur correspon-

1. *De gloria confessorum*, c. XLIX.
2. « Talvae vicum nescio. » (*Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1402.)
3. *Géographie de Grégoire de Tours, de Frédegaire et de leurs continuateurs*, p. 154.
4. *Acta sanctorum*, tome V de Mai, p. 1297. — Ruinart (col. 1402 de son édition de Grégoire) nous apprend que, vers 1697, on ouvrit le tombeau de Misilin, et qu'il fut trouvé vide.

dant : elle est donc d'un grand poids pour la connaissance du nom primitif de Tarbes.

Mais, dira-t-on, les règles philologiques permettent-elles de considérer le nom de Tarbes, ou plutôt Tarbe[1], comme dérivé de celui de *Talva?* Nous avons dit plus haut[2] que, au XIIe siècle, Tarbes en latin était appelé *Tarvia*, et rien ne justifie dans cette forme, calquée sans doute sur le nom vulgaire d'alors, la présence de l'*i*. Or l'examen de mots ou de noms latins, offrant par leur construction quelque analogie avec celui de *Talva*, nous autorise à croire que ce nom a pu devenir *Tarva*. La liquide *l*, devant une consonne, s'est souvent changée en *r*. Exemples : *Silva* devenant d'abord Se*l*ve, puis Se*r*ve ; *ulmus*, o*r*me ; *Sil-vacum*, *Servais* (Aisne) ; *Silbona*, *Serbonnes ; Balbiacum*, Ba*r*by ; *Culmisciacum*, *Cormicy ; Olina*, l'O*r*ne[3]. On peut donc admettre l'identité du *Talva* mérovingien (= *Tarva*) avec le *Tarvia* du XIIe siècle, aujourd'hui Tarbes. Tarbes serait donc un ancien *vicus* dans lequel on aurait transporté le siége épiscopal après la ruine de l'ancienne *civitas* du Bigorre, de même que l'on a transféré l'évêché de *Revessio*, la ville des *Vellavi*, à *Anicium* (le Puy) ; celui des *Gabali* (Javols) à Mende, etc.

§ 16. — CIVITAS ELLORONENSIUM.

La cité d'Oloron n'est pas nommée par Grégoire ; mais les souscriptions des conciles nous donnent quelques renseignements sur son sort durant le VIe siècle : ils constatent qu'elle appartenait aux Goths au commencement de cette période[4], et que, en 573 et en 585, son évêque était sujet du roi Gontran[5]. Cette

1. L'*s* du nom de Tarbes n'est pas justifiée par les formes latines ; elle résulte d'une addition tardive, comme l'*s* dont on termine parfois le nom de Chalon-sur-Saône (*Cabilonum*). Cette lettre s'est surtout ajoutée aux noms à terminaison muette.

2. Voyez page 599 et note 1.

3. Nous citons le nom d'*Oina*, bien que l'*l* y soit suivie d'une voyelle ; mais cette voyelle, brève et atone, tomba de bonne heure, laissant alors l'*l* en face d'une consonne.

4. Gratus, évêque d'Oloron, prit part, en 506, au concile wisigoth d'Agde.

5. Lizier, le plus ancien successeur connu de Gratus, assista aux synodes bourguignons de Paris (573) et de Mâcon (585).

dernière circonstance est doublement intéressante, car on peut en induire que le partage de 561 avait attribué la *civitas Elloronensium* à Charibert, puisqu'il ne paraît pas que la possession de cités occidentales par Gontran soit antérieure à la mort du roi de Paris (567), qui régnait précisément sur les cités environnantes. Il est probable, cependant, que l'autorité de Gontran ne fut pas reconnue sans discontinuité à Oloron, et que cette ville dut être occupée par Chilperic pendant les dernières années de son règne, comme la plupart des territoires que le pacte de 567 avait donnés à Gontran.

§ 17. — CIVITAS AUSCIORUM.

La ville d'Auch est appelée *urbs Ausciensis*[1] par Grégoire : il paraît donc probable que l'adjectif *Auscensis*, qu'on trouve aussi chez cet auteur[2], est une faute de copiste.

L'évêque de Tours rapporte dans les *Miracula beati Martini* le fait suivant qui serait advenu sur le *territorium Ausiense* : un essaim d'abeilles s'étant échappé, Céleste, leur propriétaire, les recouvra en faisant vœu de consacrer à saint Martin la cire qui proviendrait de cet essaim[3].

D'après Jacobs, ce territoire pourrait être représenté par divers lieux de Touraine dont les noms offrent, à son avis, quelque affinité avec celui de l'*Ausiense*, — Azay-le-Rideau, Azay-sur-Cher, Azay-sur-Indre, Azay-le-Ferron[4] et Assay, — et qui indiqueraient « un ancien *pagus* des temps celtiques, une petite peuplade, ou un coin du sol distingué par quelque caractère particulier[5] ». Nous avons déjà dit, à diverses reprises, ce que nous pensions de ce système, dont l'auteur de la *Géographie de Grégoire de Tours* fait plusieurs applications au cours de son travail ; mais, si on l'admettait, on devrait attribuer au *territorium Ausiense* toute la partie du diocèse de Tours située au delà du Cher, ou tout au

1. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXII.
2. *Ibid.*, l. X, c. XXII.
3. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XV.
4. Azay-le-Ferron n'était pas du diocèse de Tours, mais bien de celui de Bourges.
5. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 102-103.

moins, le resserrant entre les diverses communes du nom d'Azay et d'Assay, lui reconnaître une étendue de 30 kilomètres du nord au sud entre Azay-sur-Cher et Azay-le-Ferron, et de 30 kilomètres de l'ouest à l'est entre Assay et Azay-sur-Indre, étendue certainement considérable pour une division qui n'est pas autrement connue. Mabille n'hésite pas à identifier le *territorium Ausiense* avec le territoire d'Azay-le-Rideau, et voit une confirmation de son hypothèse dans ce fait que, vers 1030, ce lieu, alors peu important, était dans un site assez sauvage, ce qui convient, dit-il, à un endroit où l'on élève des abeilles[1]. Cette considération est fort peu décisive pour la question qui nous occupe, car le mot *territorium* implique l'idée d'un local dont l'établissement de Céleste n'était certainement qu'une fraction peu étendue ; en outre, le document invoqué par Mabille, remontant à la première moitié du XIe siècle, c'est-à-dire à une époque où les noms latins sont encore généralement respectés, donne à Azay-le-Rideau le nom d'*Aziacus*, qui n'offre qu'un rapport éloigné avec celui d'*Ausium* ou d'*Ausia* dont serait formé l'adjectif *Ausiense*.

Cependant, malgré l'accord qui pousse les érudits à vouloir placer le *territorium Ausiense* en Touraine, nous ne remarquons rien dans le texte de Grégoire qui puisse limiter ainsi le champ des recherches. On nous dira sans doute que l'invocation de saint Martin par Céleste, dans une circonstance aussi peu importante qu'une perte d'abeilles, ne peut être rapportée avec vraisemblance qu'à la contrée où le saint confesseur est plus particulièrement honoré ; mais les récits de notre auteur prouvent assez, ce semble, que la plupart des événements miraculeux relatés par lui appartiennent aux contrées les plus diverses. Ainsi, dans le livre même où il est question du *territorium Ausiense*, on trouvera l'histoire d'un Biscayen qui se fait conduire à Bordeaux pour y invoquer saint Martin[2]. Il ne serait donc point trop conjectural de substituer à *Ausiense* la variante *Ausciense* donnée par plusieurs manuscrits des Miracles de saint Martin[3], et de considérer

1. *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine*, p. 26.
2. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XL.
3. Voyez plus haut, pages 33, 34.

Céleste comme un habitant du pays d'Auch. Nous rappellerons, à l'appui de notre hypothèse, que le mot *territorium* désigne toujours, chez Grégoire, le territoire d'une cité[1], et que *territorium Ausiense* était le seul exemple, signalé par Jacobs lui-même, de l'emploi de ce substantif dans un sens différent[2].

La cité d'Auch, dont le prélat assista en 506 au concile wisigoth d'Agde, passa, vers 507, sous la domination des Francs. En 585, elle obéissait à Gontran, comme le démontre la présence de son évêque Faustus au concile de Mâcon, mais on ne sait rien de précis sur son sort pendant les trois quarts de siècle qui précèdent; c'est seulement par conjecture qu'on peut l'attribuer successivement, de 561 à 584, à Charibert et à Chilperic[3].

§ 18. — CIVITAS LAPURDENSIUM.

Lapurdum, dont le territoire répond à l'ancien diocèse de Bayonne, faisait originairement partie du pays des *Tarbelli* et de la *civitas Aquensium* (Dax) qui, l'une et l'autre, atteignaient alors les Pyrénées[4]. La *Notitia dignitatum* indique *Lapurdum* comme la résidence du tribun de la cohorte novempopulanienne[5], et Sidoine Apollinaire célèbre les langoustes de la contrée (*locustae Lapurdenses*)[6]; mais son élévation au rang de cité ou de ville épiscopale n'est pas prouvée pour une date antérieure à celle du traité d'Andelot (587), qui mentionne *Lapurdum* au nombre des

1. Suivant Ruinart (*Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1124, note *d*), le manuscrit de Clermont donnerait seul la forme *Ansiense :* on lit *Auscience* dans le manuscrit de Bignon et *Ausciense* dans les autres.

2. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 33.

3. M. Bonnell (*Die Anfänge der karolingischen Hauses*, p. 217) veut voir, dans le chapitre XXII du livre X de l'*Historia Francorum*, la preuve que Auch appartenait, en 598 au roi d'Austrasie, Childebert; mais cela ne résulte pas clairement du texte, où il est dit seulement que « le roi » avait donné l'ordre de tuer le Saxon Childeric, qui s'était retiré dans la cité d'Auch : il n'est peut-être pas certain que ce roi fût Childebert plutôt que Gontran, et il ne serait pas impossible, au reste, que Childebert ait confié ses ordres à des émissaires qu'il avait dans les États de son oncle. Il ne faut pas oublier, en tout cas, que le traité d'Andelot (587) ne parle aucunement de la cession d'Auch par Gontran.

4. D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*, v° TARBELLI.

5. « In provincia Novempopulana : Tribunus cohortis Novempopulanae Lapurdo. » (*Notitia dignitatum*, édit. Seeck, p. 216.)

6. *Epistolae*, l. VIII, c. XII.

civitates que le roi d'Austrasie, Sigebert, avait reçues en 567, à l'occasion du partage des États de Charibert. Le roi Gontran restitua alors cette cité à Childebert, fils de Sigebert[1], après l'avoir détenue durant quelques années, semble-t-il, comme tuteur de l'héritier de Chilperic, lequel s'était évidemment emparé de *Lapurdum* après la mort de Sigebert.

Le nom de *Lapurdum* a été remplacé, vers le XIe siècle, par celui de Bayonne, mais il est resté, sous la forme Labourd, la dénomination du pays compris entre l'Adour et la Bidassoa[2].

1. *Historia Francorum*, l. IX, c. XX.
2. D'Anville, *Notice sur l'ancienne Gaule*, v° LAPURDUM. — P. Raymond, *Dictionnaire topogr. du départem. des Basses-Pyrenées*, v^{is} BAYONNE et LABOURD.

CHAPITRE XIV

LA NARBONNAISE

(PROVINCIA NARBONENSIS).

§ 1. — METROPOLIS CIVITAS NARBONENSIUM.

Narbonne figure dans les ouvrages de Grégoire sous les noms de *Narbona*[1] et de *Narbonensis urbs*[2], mais cette dernière appellation est plus fréquemment réservée au territoire de la cité[3].

La *civitas Narbonensium* ne cessa pas, durant tout le VIe siècle, d'appartenir aux Wisigoths; aussi ses prélats ne prennent-ils part qu'aux assemblées ecclésiastiques convoquées par les souverains de cette nation : Caprarius, en 506, au concile d'Agde, Megetius, en 589 et en 597, aux conciles de Tolède. On trouve chez Grégoire deux passages où la domination des Goths sur Narbonne est clairement établie pour cette période : l'un se rapporte au règne d'Alaric II (483-507), et nous en parlerons plus loin, à l'occasion de la basilique de Saint-Félix; le second est relatif à la conversion des habitants de la province Narbonnaise au catholicisme, en 587, après que le roi Récared eut fait notifier dans cette région l'abjuration qu'il fit des erreurs ariennes[4].

La mention de l'*ecclesia senior* de Narbonne, qui possédait des reliques de saint Genès[5], se rapporte vraisemblablement à l'église cathédrale, dédiée aujourd'hui à saint Just et à saint Pasteur.

1. *Historia Francorum*, l. I, c. XXVIII; l. VIII, c. XXXVIII. — *De gloria martyrum*, c. XXIII, tit. I.
2. *De gloria martyrum*, c. XXIII.
3. *Historia Francorum*, l. VI, c. XIV et XXXIII.
4. *Ibid.*, l. IX, c. XV. — Rappelons aussi, à l'appui de ce fait, que l'évêque de Tours place Narbonne dans les Espagnes (*ibid.*, l. VI, c. XXXIII).
5. *De gloria martyrum*, c. XXIII.

On conservait aussi, à la fin du v[e] siècle, des reliques de saint Félix de Girone dans une autre basilique narbonnaise qui fut abaissée d'une manière inconvenante, par ordre d'un conseiller du roi Alaric, sous le prétexte que la hauteur du monument dérobait aux hôtes du palais royal la vue fort agréable de la plaine de Livière (*Liguria*)[1]. Cette circonstance est parfaitement justifiée par la position de l'église de Saint-Félix de Narbonne entre la Livière et le Capdueilh (*Capitolium*), qui marque l'emplacement du palais d'Alaric. L'ancienne église de Saint-Félix fut démolie sous le règne de Louis XII, lors de l'établissement des nouvelles fortifications de Narbonne, et remplacée alors par un édifice moins étendu qui avait titre de prieuré[2].

§ 2. — CIVITAS AGATHENSIUM.

La cité d'Agde (*Agatha*), démembrée sans doute de la *civitas Biterrensium*, n'est pas nommée dans le texte primitif de la *Notitia provinciarum et civitatum Galliae;* mais il est certain qu'elle comptait au nombre des villes épiscopales dès l'an 506, époque à laquelle nous voyons Sophronius prendre le titre d'*episcopus civitatis Agathensis*, et l'on peut tirer de la Vie de saint Sévère la preuve que ce prélat avait eu pour le moins un prédécesseur, Beticus[3].

Grégoire ne mentionne pas Agde ou son territoire sans employer le mot *urbs : urbs Agathae*[4], *urbs Agathensis*[5]. Il dit que cette ville faisait partie du royaume des Goths, et que Fronimius, évêque d'Agde pendant les règnes de Leuva et de Leuvigilde, étant menacé de mort, se réfugia dans les Gaules[6]. On ne peut indiquer

1. *De gloria martyrum*, c. XCII. — Le nom de *Liguria* est à noter par les ethnographes, car il rappelle évidemment la présence des Ligures sur ce point du littoral méditerranéen.

2. Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 1398.

3. *Vita sancti Severi*, c. IX, apud Mabillon, sacc. I, p. 565.

4. *Historia Francorum*, l. V, c. II.

5. *Ibid.*, l. IX, c. XXIV. — *De gloria martyrum*, c. LXXIX. — L'adjectif *Agathensis* est toujours employé comme ethnique. (*Historia Francorum*, l. V, c. II. — *Vitae Patrum*, c. VIII, § 8.)

6. *Historia Francorum*, l. IX, c. XXIV.

d'une façon plus positive la persistance de la domination gothique à Agde, pendant tout le VIe siècle.

L'église de la ville d'Agde (*ecclesia Agathensis urbis*), qui, suivant notre auteur, s'enorgueillissait de posséder des reliques de saint André[1], ne doit pas être distinguée de la *basilica Sancti Andreae*, dans laquelle se tint en 506 l'assemblée ecclésiastique connue sous le nom de concile d'Agde[2]. Elle n'était pas renfermée dans l'enceinte de la cité; construite à peu de distance des murs, elle devint, avant la fin du Xe siècle, le centre d'un village qui portait également le nom de Saint-André[3], et qui, actuellement, n'est plus distingué de la ville.

§ 3. — CIVITAS MAGALONENSIUM.

Maguelonne, qui faisait originairement partie, selon toute apparence, de la *civitas Nemausensium*, ne figure pas plus qu'Agde dans la plus ancienne version de la Notice des cités de la Gaule; elle n'est pas non plus nommée par Grégoire. Cependant cette ville et son territoire doivent être indiqués dans une carte de la Gaule à la fin du VIe siècle, car on connaît l'existence d'un évêque de Maguelonne, Boëtius, qui se fit représenter par son archidiacre, Genesius, au troisième concile de Tolède, en 589. Elle était comprise, par conséquent, dans le royaume wisigoth.

Le chef-lieu de la *civitas Magalonensium* était situé dans l'île de Maguelonne et l'étang de même nom[4]; on voit encore les ruines de cette ancienne ville, dont le port, jadis important, fut définitivement abandonné sous le règne de Louis XIII[5]. Le siége épiscopal de Maguelonne avait été transféré en 1536 à Montpellier, en vertu d'une bulle du pape Paul III[6].

1. *De gloria martyrum*, c. LXXIX.
2. « In Sancti Andreae basilica consedimus. » (Praefatio concilii Agathensis.)
3. « In comitatu Agathense, villa quae vocant Sancti Andreae cum ipsa ecclesia, cum terris et vineis, cum cellis et cimeteriis, et cum suo terminio. » (Testament de Guillaume, vicomte de Béziers et d'Agde, vers 980, apud Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. II, preuves, col. 145.)
4. L'île de Maguelonne fait partie du finage de Villeneuve-lez-Maguelonne (Hérault, arrondissement de Montpellier, canton de Frontignan).
5. Lenthéric, *les Villes mortes du golfe de Lyon*, p. 345.
6. *Gallia christiana*, t. VI, col. 808.

§ 4. — CIVITAS BITERRENSIUM.

On rencontre successivement chez Grégoire les deux expressions *civitas Biterrensis* et *urbs Biterris*[1], celle-ci désignant la ville[2], celle-là plus vraisemblablement le territoire de la cité.

Béziers ne paraît pas avoir cessé d'appartenir aux Goths pendant le VIe siècle : il convient toutefois d'observer que, dans une expédition dirigée en 533 contre les Wisigoths, Théodebert envahit le territoire de cette ville et qu'il s'empara de deux forteresses, Dio et Cabrières, situées, la première à 36 kilomètres au nord de la ville épiscopale, la seconde à 28 kilomètres seulement au nord-nord-est[3]; mais il n'en est pas moins certain qu'aucun évêque de Béziers ne prit part à ceux des conciles de la Gaule franque dont les actes nous ont été conservés. Par contre, on lit le nom de Sedatius, *episcopus Beterrensis ecclesiae*, parmi ceux des signataires du concile goth de Tolède en 589.

CAPRARIA, *castrum*, [*in civitate Biterrensi*]. — *Capraria* était le nom d'un château qui, au temps de l'expédition de Théodebert en Gothie (533), était habité par une veuve d'une grande beauté, Deuteria, dont le prince franc fit sa femme[4]. Il n'y a pas lieu de douter de l'identité de ce lieu avec la commune actuelle de Cabrières (Hérault, arrondissement de Béziers, canton de Montagnac), de l'ancien diocèse de Béziers. « Lo castel de Cabrieyra » est encore mentionné, sous la date de 1380, dans la chronique consulaire de Béziers[5].

DEAE, *castrum*, [*in civitate Biterrensi*][6]. — Cette forteresse, dont Théodebert s'empara en 533, est généralement reconnue

1. *Historia Francorum*, l. III, c. XXI et XXII.
2. Le sens d'*urbs Biterris* ne paraît pas douteux chez Grégoire. En effet, notre auteur, après avoir nommé le château de Cabrières, au diocèse de Béziers, dit qu'il était occupé par Deuteria, dont le mari était mort *apud Biterris urbis*, et il n'y a pas lieu de croire que ce personnage soit mort hors de chez lui.
3. *Historia Francorum*, l. III, c. XXI et XXII.
4. *Ibid.*, l. III, c. XXII.
5. Thomas, *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault*, p. 28.
6. *Historia Francorum*, l. III, c. XXI.

pour Dio (Hérault, arrondissement de Béziers, canton de Lunas), ancienne paroisse du diocèse de Béziers, qui figure précisément dans des pièces du XIIIe et du XIVe siècle avec la qualification de *castrum*[1].

§ 5. — CIVITAS NEMAUSENSIUM.

Urbs Nemausus, *urbs Nemausensis*, tels sont les noms par lesquels Grégoire désigne le territoire de la cité de Nîmes, aussi bien que la ville elle-même[2].

On sait que Nîmes faisait partie du royaume des Wisigoths en 506, date à laquelle l'évêque Sedatus prit part au concile d'Agde qui s'était réuni du consentement d'Alaric; mais la défaite du roi goth à Vouillé, en 507, ne fit point passer cette ville sous la domination des Francs. En effet, quelques années plus tard, et pendant la minorité d'Amalaric, fils d'Alaric, cette ville dépendait du gouvernement d'un duc, Aram, qui commandait à Arles au nom de Théoderic, roi des Ostrogoths, aïcul maternel et tuteur du jeune prince. Grégoire rapporte qu'Aram fit nommer l'archidiacre Jean au siége épiscopal de Nîmes[3].

La *civitas Nemausensium* appartenait encore aux Wisigoths au temps où écrivait Grégoire[4]. En 585, lors de la première expédition de Gontran en Septimanie, une partie de l'armée franque s'avança jusqu'au territoire nîmois; mais le roi goth Récared, ayant pris l'offensive, dévasta le Toulousain et la partie de la cité d'Arles voisine du Rhône, après quoi il se renferma dans les murs de Nîmes[5]. Trois ans plus tard, l'évêque de cette ville, Pélage, prenait part au concile de Tolède convoqué par Récared.

L'historien des Francs mentionne le tombeau de saint Baudile, martyr; il parle aussi d'un laurier miraculeux qui croissait sur ce tombeau et dont les vertus étaient connues jusqu'en Orient;

1. Thomas, *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault*, p. 57.
2. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXX. — *De gloria martyrum*, c. LXXVIII.
3. *De gloria martyrum*, c. LXXVIII.
4. La partie occidentale du territoire de Nîmes avait toutefois été annexée au royaume d'Austrasie dès le règne de Théodebert Ier, et formait alors un diocèse dont Alais (*Arisitum*) était le chef-lieu (voyez plus haut, page 538 et suiv..)
5. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXX.

mais déjà, à la fin du VIe siècle, ce n'était plus qu'un souvenir, car le laurier était desséché[1]. L'église abbatiale qui s'élevait sur le sépulcre de saint Baudile fut réduite en prieuré à la fin du XIe siècle et placée sous la dépendance de l'abbaye de la Chaise-Dieu : elle fut brûlée par les Calvinistes en 1561 et rétablie cent vingt-huit ans plus tard, en 1689, dans le vieux palais épiscopal[2]. L'église actuelle de Saint-Baudile, de Nîmes, n'occupe donc pas l'emplacement de l'ancien prieuré, qui était situé hors des murs de la ville[3].

§ 6. — CIVITAS LUTEVENSIUM.

Lodève ne figure à aucun titre dans les écrits de l'évêque de Tours; il faut donc chercher ailleurs des renseignements sur le sort qui lui fut réservé pendant le VIe siècle.

La présence au concile d'Agde de l'évêque de Lodève, Maternus, prouve que la *civitas Lutevensium* obéissait alors à Alaric. Cette cité fut même de celles qui, après la bataille de Vouillé (507), restèrent soumises aux Goths, et elle devint alors limitrophe de l'empire franc. Les succès de Théoderic l'Amale reculèrent ensuite la frontière gotho-franque en replaçant le Rouergue sous la domination gothique[4]; mais quelque vingt ans après, les choses changèrent de face : en 533, Théodebert reprenait la cité de Rodez, et Lodève, subissant aussi le joug des Francs, fut rattaché aux possessions méridionales du roi d'Austrasie; c'est du moins ce qu'on peut induire de la souscription de Deuterius, *episcopus ecclesiae Lutevensis*, au concile de Clermont de 535[5].

Vaissete a cru pouvoir établir, d'après l'historien wisigoth, Jean de Biclar, que Lodève avait été recouvré par les Goths au temps de Leuvigilde[6] (572-586) ; il est prouvé toutefois que les

1. *De gloria martyrum*, c. LXXVIII.
2. *Gregorii Turon. Opera omnia*, édit. Ruinart, col. 808, note.
3. Une pièce de 1461 l'appelle encore : « Prioratus Sancti Baudilii secus Nemausum. (Germer-Durand, *Dictionnaire topographique du départem. du Gard*, p. 196.)
4. Voyez plus haut, page 518.
5. *Ibid.*, p. 55.
6. *Ibid.*, p. 56.

Francs ne possédaient plus le Lodévois en 589, lors du troisième concile de Tolède, auquel assistait Agrippinus, évêque de Lodève.

§ 7. — CIVITAS CARCASSONENSIUM.

Carcassonne (*Carcassona, Carcassonensis urbs*), qui est nommé seulement dans de très-rares manuscrits de la Notice des cités, fut probablement démembré de la cité de Narbonne dans le cours du VI[e] siècle. Son premier évêque authentiquement connu est Sergius, qui souscrivit en 589 au concile wisigoth de Tolède.

Carcassonne, comme Narbonne, était donc, à cette date de 589, soumis aux Goths d'Espagne; mais, à en juger par les quelques mentions que Grégoire fait de cette ville, il semblerait qu'elle n'était pas fort hostile aux Francs, auxquels elle ouvrit ses portes en 585, sans tenter aucune résistance. Cependant, des dissensions s'étant élevées entre la population et les troupes de Gontran, celles-ci durent évacuer la ville, et, peu après, le roi des Goths, Récared, complétait la délivrance du Carcassès en s'emparant des châteaux de Cabaret, à quelques lieues au nord de Carcassonne[1]. Dès l'année suivante, le duc Desiderius et le comte Austrovald faisaient, de leur propre autorité, contre Carcassonne, une nouvelle tentative dans laquelle le premier de ces chefs perdit la vie[2]. Enfin, en 589, lors de la seconde expédition de Gontran en Septimanie, Austrovald ouvrait la campagne par l'occupation de Carcassonne, où il reçut les serments au nom du roi son maître ; mais les Goths ne tardèrent pas à reprendre cette ville[3].

Ainsi, malgré la situation de Carcassonne dans la Septimanie méridionale, cette ville était l'objectif habituel des armées franques, au début de leurs hostilités avec les Goths, et elle ne témoignait pas ordinairement une aversion décidée pour les envahisseurs. A notre avis, il faudrait en conclure que Carcassonne avait été, pendant quelque temps déjà, soumis aux Francs, sans doute

1. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXX.
2. *Ibid.*, l. VIII, c. XLV.
3. *Ibid.*, l. IX, c. XXXI.

aux jours les plus brillants des successeurs de Clovis, c'est-à-dire au temps de Théodebert (534-547), dont les conquêtes s'étaient effectivement étendues sur une importante portion de la Septimanie. Ce serait cette extension momentanée de l'empire franc sur une partie de l'ancienne *civitas Narbonensium* qui, à coup sûr, aurait déterminé l'élévation de Carcassonne au rang de cité ou de ville épiscopale.

CAPUT ARIETIS, *castra*. — La question de l'emplacement de ce lieu est d'une assez grande importance au point de vue de l'histoire militaire du VI[e] siècle; car, selon Grégoire, le roi des Wisigoths, Récared, reprenant l'offensive contre les Francs qui avaient envahi la Septimanie (585), passa la frontière des Espagnes, s'empara des châteaux de *Caput Arietis*, dévasta la plus grande partie du Toulousain et emmena ses habitants en captivité[1]. La même expédition est aussi rapportée par un chroniqueur wisigoth, qui écrivait également à la fin du VI[e] siècle; mais cet auteur, Jean de Biclar[2], ne donne pas le nom des *duo castra* que Récared occupa après avoir réduit l'un d'eux par la force des armes.

Les érudits du XVII[e] siècle, Catel, Hauteserre, la Faille et d'autres ont, d'un commun accord, reconnu *Caput Arietis* dans Castelnaudary. Le nom de cette ville, Castelnau (*Castellum Novum*), n'offrait, à vrai dire, aucune probabilité pour l'identification proposée, mais le surnom *d'Ary* semblait dérivé de la seconde partie du vocable *Caput Arietis*; de plus, Castelnaudary était situé dans la partie du diocèse de Toulouse la plus voisine de la Septimanie, et l'on se rappelle que Grégoire parle en même temps de la prise des forteresses de *Caput Arietis* et de la dévastation du Toulousain. Personne donc ne songea tout d'abord à s'inscrire contre cette attribution qu'adoptèrent la plupart des historiens et qu'on trouve même acceptée, en plein XIX[e] siècle, par Fauriel[3].

1. *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXX.
2. Cité par Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. I[er], p. 679, col. 2.
3. *Histoire de la Gaule méridionale*, t. II, p. 319.

Cependant une autre opinion avait cours dès 1699, et Ruinart, tout en mentionnant le sentiment de Hauteserre, n'hésite pas à indiquer Cabarat (*sic*) comme le nom vulgaire de *Caput Arietis*[1]. Cette indication du savant bénédictin a évidemment déterminé Jacobs à ne point se ranger à l'opinion reçue, et à placer le château (*lisez* les châteaux) de *Caput Arietis* à Cabarède (ou plutôt la Cabarède)[2], village de l'ancien diocèse de Castres, situé non loin de la Septimanie; mais nul érudit, à notre connaissance, n'a contesté l'exactitude d'une attribution qui ne répond pas à la pensée de Ruinart et qu'on aurait pu facilement réfuter à l'aide d'une note de Vaissete[3].

Vaissete avait, en effet, établi l'identité des *castra* de *Caput Arietis* avec les forteresses de Cabaret, localité qui donna son nom à une portion du diocèse de Carcassonne, le Cabardès, connu dès le règne de Charles le Chauve sous le nom de *Cabardense*. Cabaret satisfait à toutes les conditions requises : son nom a, dans la langue du midi de la France, précisément le même sens que celui de *Caput Arietis*, l'un et l'autre se traduisant par « tête de bélier », et l'on a dit que la forme du « puy » ou montagne de Cabaret qui domine l'Orbiel pouvait justifier cette appellation. Dans les derniers siècles du moyen âge et dans les temps modernes, le puy de Cabaret était surmonté non-seulement de deux châteaux, comme le dit le savant historien du Languedoc, mais bien de quatre forteresses désignées par les noms de Cabaret, de Tour-Neuve (*alias* Tour-Regine), de Surdespine (ou Fleur-d'Épine) et de Quertigneux, qui figurent toutes quatre dans un état des garnisons de la sénéchaussée de Carcassonne daté de 1260. Ces châteaux subsistent encore aujourd'hui à l'état de ruines, et ils ont valu au chef-lieu de la commune dont dépend le puy de Cabaret le nom de Las Tours, qui a remplacé postérieurement à 1470 celui de « la Rivière de Cabardès » que portait jadis ce village[4].

1. *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 402, note *a*.
2. *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 114.
3. *Histoire générale de Languedoc*, t. Ier, p. 678-679.
4. Sur les tours et les châteaux de Cabaret, voyez Mahul, *Cartulaire de l'arrondissement de Carcassonne*, t. III, p. 28-41.

La commune de Las Tours (Aude, arrondissement de Carcassonne, canton de Mas-Cabardès) est située à 14 kilomètres environ au nord de Carcassonne.

§ 8. — CIVITAS ELNENSIUM.

La ville d'Elne, que les textes du v[e] siècle nomment *castrum* ou *oppidum Helena*[1], dépendait originairement de la *civitas Narbonensium*. Son élévation au rang de cité n'est sans doute pas antérieure au vi[e] siècle, car son premier évêque connu, Jean, figure seulement au concile de Tolède de 589, où il se qualifie *Elnensis ecclesiae episcopus*. A cette époque, comme pendant tout le vi[e] siècle, Elne appartenait aux Wisigoths.

1. Valois, *Notitia Galliarum*, p. 185. — *Helena* ne figure pas dans la *Notice de l'ancienne Gaule*, de d'Anville.

CHAPITRE XV

LOCALITÉS DE CIRCONSCRIPTION INDÉTERMINÉE.

Après avoir énuméré, suivant l'ordre des cités, tous les lieux mentionnés par Grégoire dont la situation est connue d'une manière à peu près certaine, il reste à parler des localités qui, en raison de l'insuffisance des textes, n'ont pu être classées sous aucune des rubriques qui précèdent. Ces localités sont seulement au nombre de quatre : *Bricilonnum*, *Dispargum*, *Latta* et *Momociacus*.

BRICILONNUM. — Le nom de *Bricilonnum* n'est accompagné d'aucune qualification, et Grégoire se contente de dire qu'un impotent, *ex Bricilonno veniens*, fut guéri à la fête de saint Martin, à Tours[1]. Ruinart ne fait aucune conjecture sur le nom de *Bricilonnum*[2], et Jacobs lui-même n'a pas songé à mentionner ce lieu dans sa Géographie. M. Bordier, seul, a tenté d'identifier *Bricilonnum*, et il a proposé comme équivalent moderne le village de Brion (Maine-et-Loire)[3]; mais son hypothèse ne saurait être acceptée, car la forme française de *Bricilonnum* serait évidemment *Breslon* ou *Brelon*, nom que ne porte, au reste, aucune localité de France.

Le fait que nous venons de constater nous avait conduit à réserver *Bricilonnum* pour ce chapitre complémentaire; mais, au dernier moment, il nous paraît possible d'émettre une conjecture, plausible pour le moins, au sujet de la situation de ce

1. *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXIII.
2. Il se contente de signaler les variantes évidemment fautives : *Bricillonno*, *Briciolonno*, *Bricilommo*, *Brisciconno*, pour *Bricilonno*.
3. *Histoire ecclésiastique des Francs*, trad. nouvelle, t. II, p. 359. — *Les Livres des miracles de Grégoire de Tours*, t. II, p. 303.

lieu. Peut-être *Bricilonnum*, *vicus* selon toute apparence, ne serait-il pas différent d'un village du Maine où, suivant les traditions de l'église mancelle, l'évêque du Mans, saint Julien (commencement du IVe siècle), aurait dédié une église[1]: ce village, dont le nom actuel est Brulon (Sarthe, arrondissement de la Flèche, chef-lieu de canton), est appelé *Bricilonnum*, puis *Bruslo*, *Bruslonium* et *Bruslon* par les documents locaux[2]. La différence n'est pas grande entre *Bricilonnum* et *Brucilonnum*, et il serait peut-être permis de voir dans la première de ces dénominations, employée par un écrivain du VIe siècle, une forme plus pure du nom primitif de Brulon.

DISPARGUM, *castrum*. — Avant d'étendre la domination des Francs à Cambrai et jusqu'à la Somme, le roi Clodion (428-448) habitait le *castrum Dispargum*, situé, d'après Grégoire, dans le pays des *Thoringi;* c'est-à-dire dans cette *Thoringia* que le même auteur indique comme une région placée en deçà du Rhin[3], et que l'on doit, selon toute apparence, chercher sur la rive gauche du fleuve, entre Cologne et la mer. On a identifié le *Dispargum* de Grégoire avec diverses localités : Duisburg, dans la régence de Düsseldorf (Prusse Rhénane), Duysborch et Diest, dans l'ancien duché de Brabant, et Asburg[4], l'*Asciburgium* de l'Itinéraire d'Antonin; mais aucun de ces noms ne répond en réalité à *Dispargum*. Ceux de Duisburg et de Duysborch, malgré un certain air de parenté, en diffèrent complétement par leur second radical, *burg* ou *borch*, mot germanique répondant au latin *castrum*, et qui, à aucune époque ou dans aucune contrée, n'a reçu la notation *parg*.

LATTA, *monasterium*. — *Latta* était le nom d'un monastère

1. *Gesta pontificum Cenomannensium*, c. XVII.
2. *Castrum* ou *castellum Bruslonis*, 1068; *Bruslon*, 1100; *Bruslonium*, 1125; *oppidum de Bruslone*, 1151. (Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 78.)
3. *Historia Francorum*, l. II, c. IX.
4. Ces diverses opinions sont relatées par Ruinart, *Gregorii Turonensis Opera omnia*, col. 63, note *a*. — Jacobs (*Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 122), d'accord avec l'*Atlas historique* de Spruner, se prononce pour Duysborch, entre Bruxelles et Louvain.

dédié à saint Martin, ou possédant tout au moins des reliques du bienheureux évêque de Tours, et il était situé sur les bords d'une rivière navigable, puisque, en 574, au temps où une guerre terrible désolait la Gaule centrale, une vingtaine de soldats traversèrent cette rivière pour piller le couvent[1]. Il n'y a donc pas lieu de chercher le *monasterium Latta*, à Ciran-la-Latte, en Touraine[2], lors même que le surnom de ce lieu ne serait pas relativement moderne et que l'on ne connaîtrait pas le nom de Ciran (*Cisomagus*), à l'époque mérovingienne[3]; Ciran-la-Latte n'est effectivement arrosé que par un faible ruisseau qui prend sa source six mètres plus haut, l'Estrigueil, affluent de droite de la Vienne.

MOMOCIACUS, *urbs*, *opidum*. — Le nom de *Momociacus* paraît deux fois dans les écrits de Grégoire, qui mentionne deux évêques de cette ville, Sigebert et Thaumastus. Sigebert était contemporain de notre auteur, et en 589 il invita le roi d'Austrasie, Childebert, à célébrer les fêtes de Pâques à *Momociacus*[4]. Thaumastus était évidemment un des prédécesseurs de Sigebert, car il n'existait plus lorsque l'évêque de Tours écrivit son livre des Confesseurs, où il consacre un chapitre à ce prélat de *Momociacus*, dont le tombeau se voyait à Poitiers, non loin de l'église de Saint-Hilaire[5].

La ville épiscopale de *Momociacus* n'est pas autrement connue; aussi les commentateurs de Grégoire se sont-ils cru le droit d'y voir un nom altéré, bien que la présence de ce nom en deux ouvrages différents, et sous une même forme cependant, semble en garantir l'exactitude[6]. Les deux érudits qui, au XVII[e] siècle,

1. *Historia Francorum*, l. IV, c. XLIX.
2. Cette opinion, déjà énoncée en 1699 par Ruinart (*Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 191, note *f*), a été adoptée depuis par tous les traducteurs de Grégoire, ainsi que par Jacobs (*Géographie de Grégoire de Tours et de Frédegaire*, p. 129).
3. Voyez plus haut, page 269, l'article CISOMAGUS.
4. *Historia Francorum*, l. IX, c. XXIX.
5. *De gloria confessorum*, c. LVII. — Voyez plus haut, page 563.
6. Cet accord entre les meilleurs manuscrits de l'*Historia Francorum* et le *De gloria confessorum* ne permet point de tenir compte des variantes *Noviociacensis* ou *Noviomensis*, par lesquelles deux copies de l'œuvre principale de Grégoire ont remplacé *Momociacensis*.

ont étudié avec le plus de conscience l'histoire de l'époque mérovingienne, Valois et Lecointe[1], n'ont vu dans *Momociacus* qu'une variante fautive du nom de Mayence (*Mogontiacus*); d'autres ont identifié cette localité avec Mouzon, sans paraître songer que Mouzon[2] se nommait alors *Mosomagus* et qu'il ne fut jamais le siége d'un évêché.

Le seul point sur lequel les écrits de Grégoire ne laissent subsister aucun doute, c'est que *Momociacus* faisait partie, en 589, du royaume d'Austrasie. Mais plusieurs questions se présentent alors à l'esprit: *Momociacus* faisait-il partie du groupe principal ou groupe franc des États de Childebert, ou bien était-il compris dans l'un des groupes secondaires situés sur la Loire, sur la Garonne, dans l'Aquitaine ou dans la Provence? *Momociacus* était-il le chef-lieu d'un évêché contesté, comme Châteaudun et Alais[3]?

La première de ces questions est immédiatement résolue par une lecture attentive des deux derniers livres de l'Histoire des Francs : de 588 à 590, le roi Childebert résida constamment, semble-t-il, dans le territoire de Strasbourg, à Marlenheim[4]; c'est là, ou tout au moins en Alsace, que naquit, en 588, Théoderic, le second des fils du roi d'Austrasie[5]. Aussi l'invitation faite en 589 à Childebert par l'évêque Sigebert nous porte-t-elle à voir dans *Momociacus* une ville épiscopale voisine de Strasbourg.

Dès lors il n'y a pas lieu de considérer *Momociacus* comme le siége d'un évêché contesté, car les quelques évêchés du VIe siècle dont l'existence fut menacée par les réclamations de prélats voisins devaient leur origine au partage d'une division diocésaine entre deux souverains; or, rien de semblable ne s'est produit, à l'époque

1. Cités par Ruinart, *Gregorii Turon. Opera omnia*, col. 451, note *f*.

2. Cette traduction a été donnée notamment par MM. Guadet et Taranne (*Histoire ecclésiastique des Francs*, t. III, p. 335). M. Bordier (*Histoire ecclésiastique des Francs*, trad. nouv., t. II, p. 209, note 2) a protesté contre cette identification.

3. Nous n'admettons même pas que *Momociacus* put être un évêché provisoire comme celui de Chantoceaux (voyez plus haut, page 572), puisque l'on connaît deux titulaires du siége de *Momociacus*.

4. *Historia Francorum*, l. IX, c. XXXVI et XXXVIII; l. X, c. XVIII.

5. Voyez plus haut, page 380.

mérovingienne, dans les provinces rhénanes. Il est donc probable qu'on doit classer *Momociacus* au nombre de ces villes que certains évêques adoptèrent pour résidence ordinaire, de préférence au chef-lieu officiel de la cité, que les invasions barbares avaient rendu presque inhabitable. C'est ainsi que, au VIe siècle, les évêques de Coutances et de Poitiers sont parfois qualifiés évêques de *Briovera* (Saint-Lô) et de Rézé, lieux qui prenaient alors le titre de *civitas;* c'est ainsi que l'évêque de Langres résidait habituellement à Dijon, celui de Tongres à Maastricht, celui de *Viromandis* (Saint-Quentin) à Noyon, celui d'Avenches à Lausanne, celui de Windisch à Constance, celui du Velay à *Anicium* (le Puy), celui de Carpentras à Venasque[1]. De même, *Momociacus* pourrait avoir remplacé l'une des cités voisines de Strasbourg, Spire et Worms, qui avaient eu cruellement à souffrir des invasions, et que les documents du VIe siècle ne mentionnent en aucune façon : plus tard, l'ancienne *civitas* serait rentrée en possession du siége épiscopal comme plusieurs des villes que nous avons nommées. Nous laissons aux érudits allemands le soin de rechercher si notre conjecture est fondée, et si l'on peut espérer de retrouver, dans la partie cisrhénane des anciens diocèses de Worms et de Spire, le *Momociacus* de Grégoire.

1. Peut-être Mende était-il, dès la même époque, la résidence de l'évêque de Gévaudan ou de Javouls. Parmi les diocèses du VIe siècle ayant un double chef-lieu, nous citerons ici le diocèse de Maurienne et Suse, ainsi que celui de Cimiez et Nice.

NOTE EXPLICATIVE DES CARTES

I

La grande carte de la Gaule qui accompagne cet ouvrage représente la division du pays à l'époque de Grégoire de Tours, et plus particulièrement à la date du traité d'Andelot (587), qui réglait enfin, après vingt années de discordes, par un traité librement consenti de la part des deux principaux intéressés, l'importante question de l'héritage du roi Charibert : le traité d'Andelot fut, en principe, la loi qui fixa les limites des royaumes d'Austrasie et de Bourgogne sous le règne des fils de Childebert II (596-612).

Cette carte nous a paru propre à recevoir les limites des *civitates* du VIe siècle, établies le plus souvent à l'aide des pouillés les moins récents des anciens diocèses [1], et celles des provinces ecclésiastiques de la même époque. Sur l'excellent avis que nous a donné M. E. Desjardins, nous y avons aussi indiqué, par un pointillé noir, les limites des départements actuels et, pour les pays qui ne font pas partie du territoire français, les limites des États voisins ; de la sorte le lecteur saisira immédiatement les rapports ou les différences qui existent entre les circonscriptions des cités mérovingiennes et les divisions modernes.

1. En dressant la carte de la Gaule pour l'époque du traité d'Andelot, nous avons rempli, en quelque sorte, un *desideratum* exprimé par Jacobs au début de la seconde partie de sa *Géographie de Grégoire de Tours*. Voici, du reste, les propres paroles du regretté géographe : « J'avais, au début de mes études sur la géographie de Grégoire de Tours, le désir de décrire le partage de la Gaule fait entre les fils de Clotaire, à la mort de leur frère Caribert, en 567, partage sur lequel le texte du traité d'Andelot me paraissait jeter un jour particulier ; mais je n'ai pas tardé à m'apercevoir que ce projet n'était pas réalisable, non-seulement à cause de l'obscurité et des contradictions de plusieurs passages du chroniqueur, mais encore parce que, ces difficultés fussent-elles pleinement éclaircies, il resterait à savoir, pour donner à ce travail une précision satisfaisante, quelles étaient les limites des cités possédées par chacun des trois frères. Il faudrait donc commencer par délimiter les cités, entreprise considérable qui ne saurait trouver place ici. » Nous saisissons l'occasion que nous offrent ces derniers mots pour remercier la Commission de la topographie des Gaules, qui a bien voulu nous autoriser avec la plus grande bienveillance à nous servir, pour le présent volume, des travaux que nous avions accomplis sous ses auspices, notamment la délimitation des *civitates*.

Les noms marqués sur la carte sont ceux des lieux que mentionnent les récits de Grégoire et dont l'interprétation fait le sujet de la troisième partie du présent livre. Nous avons jugé utile d'y joindre les noms de plusieurs autres localités du VIe siècle qui ont été citées au cours de notre travail, d'après les documents contemporains [1]. Toutefois le nombre et l'importance des données topographiques relatives à la Touraine et à l'Auvergne ne nous ont pas permis d'y figurer tous les *vici* de ces pays, que nomme l'évêque de Tours; mais de petites cartes de la *civitas Turonum* et de la *civitas Arvernorum* ont été dressées pour remédier à cette lacune et elles ont été insérées dans le texte [2].

II

La carte des cités étant établie pour l'an 587, il était possible de montrer, à l'aide de cartes moins étendues, le partage de la Gaule à d'autres époques du VIe siècle [3] : c'est ce que nous avons voulu faire dans dix petites cartes où l'on trouvera les noms (120 environ) de toutes les cités d'alors. Ces dix cartes constituent, avec la carte principale, le résumé le plus précis de notre livre; amendées jusqu'à la dernière heure, elles fixeront le lecteur sur les contradictions apparentes qui peuvent exister entre certaines parties de l'ouvrage qu'elles accompagnent [4].

1. Nous avons dû donner aux noms de villes qui ne figurent pas dans les écrits du VIe siècle, ou qui n'y paraissent que sous une forme adjective, une terminaison analogue aux formes barbares employées par Grégoire, telles que *Turonis*, *Pictavis*, *Silvanectis*, *Suessionas*, *Lingonas*, etc., pour *Turoni*, *Pictavi*, *Silvanecti*, *Suessiones* et *Lingones*, etc. Cette précaution nous a semblé utile pour éviter une disparate qui eût choqué l'œil aussi bien que la logique.

2. La carte de l'Auvergne n'a pu cependant contenir le nom de *Cantobennum* (Chantoin), faubourg de la ville des Arvernes, ni celui de Saint-Mars, église située à peu de distance au sud de Clermont. Nous avions pensé remédier à cette lacune en donnant un plan de Clermont et de ses environs, d'après Grégoire; mais, ainsi que nous l'avons dit en son lieu, il n'a pas paru possible de le faire. Une esquisse d'un plan de Tours au VIe siècle a pu au contraire être insérée à la page 245 de ce volume.

3. Les personnes qui compareront ces cartes avec celles qui existent déjà sur la même époque, tant en Allemagne qu'en France, seront étonnées de voir que nous ayons dû nous éloigner aussi souvent des résultats obtenus antérieurement à notre livre. Nous croyons utile de dire à ce propos que les allégations de nos devanciers en géographie mérovingienne, tant cartographes qu'écrivains, n'ont pu être discutées par nous, le plus souvent parce que ces auteurs sont loin d'avoir cherché à les prouver; dans tous les cas, la discussion eût été plus que fastidieuse, et nous avons dû y renoncer, en pensant que l'indication des sources auxquelles nous avons puisé permettrait à nos lecteurs de faire justice des erreurs dont nous parlons.

4. Nous devons prémunir le lecteur contre l'idée d'appliquer cette phrase à ce qui concerne les difficultés cartographiques produites par le partage de la *civitas Massiliensium* entre Gontran et le roi d'Austrasie, et par la division du Ressontois, au diocèse

Nous donnons ci-après la liste de ces dix cartes, en indiquant les raisons qui nous ont décidé à choisir les époques qu'elles représentent.

I. Gaule en 506. — La date de 506 permet d'indiquer la puissance respective des Francs, des Bourguignons et des Wisigoths, au moment où la bataille de Vouillé (507) va modifier, d'une manière si désastreuse pour ces derniers, les limites de chacune des trois nations.

II. Gaule en 523. — Cette carte offre l'état de la Gaule au temps des quatre fils de Clovis, c'est-à-dire avant l'an 524, date de la mort du second d'entre eux. Elle indique l'extension de la domination gothique en Provence, au détriment des Bourguignons, extension qui, selon toute apparence, fut un des résultats de la guerre des Francs contre les Bourguignons (523); elle ne tient aucun compte, cependant, des pertes que les Bourguignons subirent du côté de l'Austrasie, car celles-ci furent une des conséquences de la bataille de Vézeronce où Clodomir trouva la mort. Les cités franques qui n'ont pu être, avec quelque vraisemblance, attribuées à l'un plutôt qu'aux autres des successeurs de Clovis, sont marquées d'une teinte particulière.

III. Gaule en 545. — On trouve ici l'indication du partage de la Bourgogne et de la Provence gothique entre les rois francs, Théodebert Ier, Childebert Ier et Clotaire Ier. Nous avions d'abord songé à dater cette carte de l'année 547, date de la mort du roi d'Austrasie, Théodebert, le plus puissant des trois souverains; mais nous l'avons antidatée de deux ans, en songeant que l'année 547 avait pu être pour le royaume d'Austrasie, en suite de la mort de Théodebert, une année désastreuse : c'est à cette époque, croyons-nous, que Théodebald, fils de Théodebert, se vit dépouillé par ses oncles des territoires de Vienne, d'Uzès, d'Eauze et vraisemblablement de plusieurs autres.

IV. Gaule en 561. — Partage de l'empire franc à la mort de Clotaire l'ancien, entre ses quatre fils, Charibert, Gontran, Chilperic et Sigebert.

V. Gaule en 567. — Le roi de Paris, Charibert, est mort, et son vaste royaume est partagé entre les trois fils survivants de Clotaire l'ancien.

de Beauvais, et celle de Senlis en trois parts (567-587). On ignore comment fut divisée la cité de Marseille, et si nous en avons attribué, par notre grande carte, la partie occidentale à l'Austrasie et la partie orientale à la Bourgogne, c'est uniquement en raison d'une probabilité qui se dégage de la connaissance du sort des cités voisines. Quant au Ressontois et au Senlisien, il nous a été complétement impossible d'appliquer sur une carte quelconque ce que nous en apprend le traité d'Andelot.

VI. Gaule en 571. — Le roi d'Austrasie, Sigebert, possède alors, en vertu d'un jugement arbitral que Gontran a rendu au sujet du meurtre de Galsuinde, femme de Chilperic, les cités que ce prince avait données à son épouse pour don du matin (*Morgengabe*) ; il occupe depuis plusieurs années déjà la cité de Soissons, le siége royal de Chilperic, et, dans la guerre qui bientôt va éclater de nouveau, il repoussera l'invasion de ses provinces aquitaniques et sera en état d'enlever le pouvoir royal à Chilperic; mais il tombe, au milieu de son triomphe, sous les coups d'affidés de Frédegonde.

VII. Gaule en 583. — Chilperic a recouvré non-seulement son siége royal, mais il occupe aussi la plus grande partie du royaume qu'avait possédé Charibert, après avoir enlevé à Gontran, son frère, et à Childebert, fils et successeur de Sigebert, la plus grande partie des provinces que ceux-ci devaient posséder d'après le traité de 567.

VIII. Gaule en 585. — Chilperic est mort depuis un an, victime d'un assassinat, et le seul survivant des fils de Clotaire l'ancien, Gontran, d'abord tuteur du jeune Clotaire, unique héritier du feu roi, considère bientôt comme son bien, non-seulement les cités que Chilperic lui avait enlevées quelques années auparavant, mais aussi tout le royaume de Charibert, dont la succession, prétend-il, doit lui appartenir, en vertu des conventions conclues en 567 avec ses cohéritiers. Cependant Frédegonde, la mère de son pupille, parvient à maintenir la domination de Clotaire II sur la province de Rouen, le Rennais et l'Anjou.

IX. Gaule en 594. — Le roi d'Austrasie, Childebert II, a recueilli, conformément au traité d'Andelot, l'héritage de son oncle, le roi de Bourgogne ; mais Frédegonde est parvenue à lui ravir, à ce moment même, la possession de Soissons. La carte de 594 ne peut pas servir postérieurement à 596, date de la mort de Childebert II et du partage de sa succession entre ses deux fils, Théodebert II et Théoderic II.

X. Gaule en 600. — Cette dernière carte donne les limites des trois royaumes d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne, de 600 à 610, après la guerre qui réduisit à trois cités, formant douze *pagi*, le royaume de Clotaire le jeune.

TABLE DES NOMS GÉOGRAPHIQUES[1]

NOMS ANCIENS.

A

1. Cette table a été uniquement dressée au point de vue de la géographie du VI[e] siècle, et l'on n'y a pas mentionné, pour la partie ancienne, les variantes peu importantes, au point de vue alphabétique, d'une même dénomination.

R

S

NOMS MODERNES.

N

O

P

Q

R

T

FIN DE LA TABLE DES NOMS GÉOGRAPHIQUES.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LANGUE GÉOGRAPHIQUE AU SIXIÈME SIÈCLE.

DEUXIÈME PARTIE

GÉOGRAPHIE POLITIQUE DE LA GAULE.

TROISIÈME PARTIE

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE LA GAULE D'APRÈS GRÉGOIRE DE TOURS.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — IMPRIMERIE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 9, ligne 13 : au lieu de *muris* lisez *muros*

Page 30. — Il convient d'ajouter le nom de Lyon à la liste des villes mentionnées par Grégoire comme le siége d'un *comes*, puisque cet auteur parle du comte Armentarius, investi, en 551, du pouvoir judiciaire sur la cité de Lyon (*Vitae Patrum*, c. VIII, § 3).

Page 62, note 11. — Antibes est classé à tort dans la province d'Embrun; il appartenait à celle d'Aix.

Page 80. — C'est par erreur qu'il a été dit que la *civitas Vallensium* appartint *sans doute* au roi d'Austrasie, Théodebert Ier; le fait est certain (voy. page 231).

Page 100, note 2 : *au lieu de* l. II, c. XVIII et XII *lisez* l. III, c. VIII-XIII.

Page 121. — C'est à tort que nous avons été tenté d'attribuer la cité de Sens à Charibert (de 561 à 567), par cette raison que Sigebert aurait eu l'Etampois dans sa part de la succession du roi de Paris. Ainsi que nous le disons ailleurs, Sigebert ne reçut en réalité, à cette époque, que le droit de passage par ce pays (*pervium*), pour faciliter les communications entre le groupe principal de son royaume et ses possessions du bassin ligéritain : le Dunois, la Touraine, le Poitou.

Page 124, colonne 1. — Ajoutez les noms de Saintes et d'Angoulême à ceux des villes que Gontran reçut lors du partage des Etats de Charibert en 567.

Page 160, ligne 14. — Le nom de l'Indre (*Angeris*), qui passe à Loches (*Vitae Patrum*, c. XVIII, § 1), a été omis parmi ceux des affluents de gauche de la Loire.

Page 189. — Ajouter le nom de *civitas Augusta* aux noms des cités comprises dans la *Provincia Viennensis*.

Page 235, note 3. — La dissertation de MM. Troyon et Morlot à laquelle nous faisons allusion a été publiée dans le *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*, décembre 1853, et a pour titre : *Eboulement du Tauredunum*.

Page 239, ligne 7 : au lieu de *Abrincates* lisez *Abrincatas*

Page 279, ligne 23 : *au lieu de* Vouray *lisez* Vouvray

Page 294. — On a omis de mentionner, parmi les *vici* de la cité de Tours, VERNADUS, dont l'église fut édifiée au temps de l'évêque Perpetuus c'est-à-dire entre 464 environ et 494 (*Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 6). Ce *vicus*, qu'on a identifié avec Vernou (Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Vouvray), figure cependant sur notre carte de la *civitas Turonum*.

Page 294, § 2, lignes 1 et 2 : au lieu de *Cenomanni* lisez *Cenomannis*

Page 322, ligne 27 : *au lieu de* Seine-et-Marne *lisez* Seine-et-Oise

Page 512, note 1 : au lieu de *Tigerrensis* lisez *Tigernense*

GÉOGRAPHIE

DE LA

GAULE AU VI[e] SIÈCLE

PARIS. — IMPRIMERIE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

GÉOGRAPHIE

DE LA

GAULE AU VI^E SIÈCLE

PAR

AUGUSTE LONGNON

MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES

ATLAS

CARTES DE LA GAULE

I. EN 506. — II. EN 523. — III. EN 545. — IV. EN 561.

V. EN 567. — VI. EN 571. — VII. EN 583. — VIII. EN 585.

IX. EN 594. — X. EN 600.

XI. EN 587, APRÈS LE TRAITÉ D'ANDELOT.

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET CIE

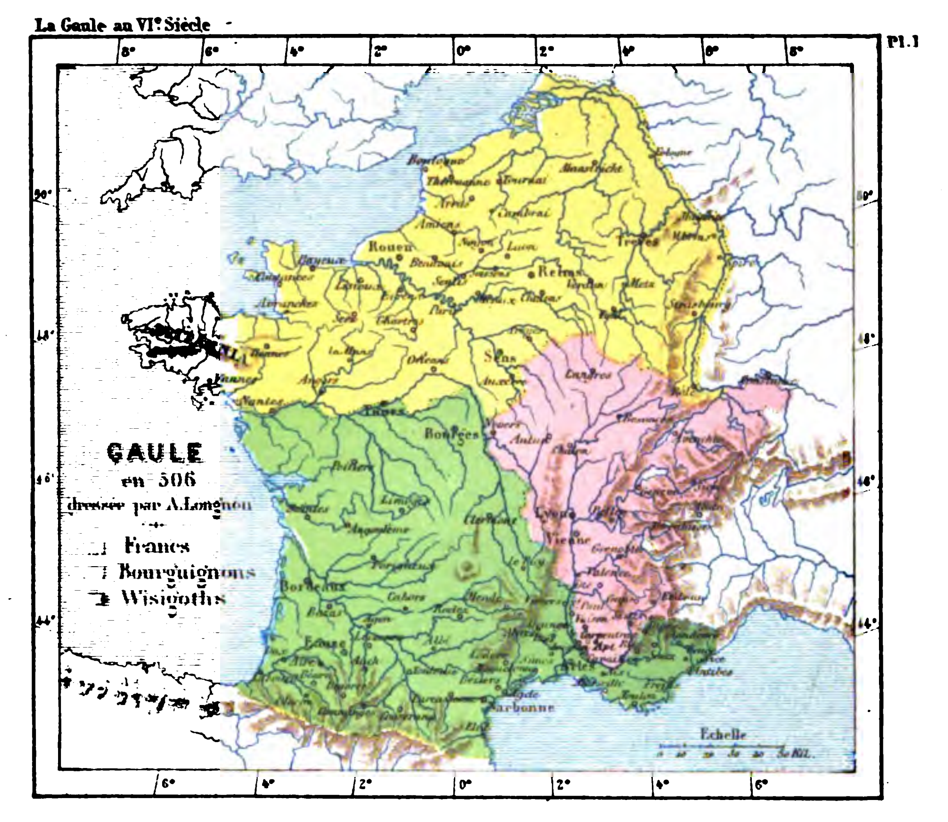
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

MDCCCLXXVIII

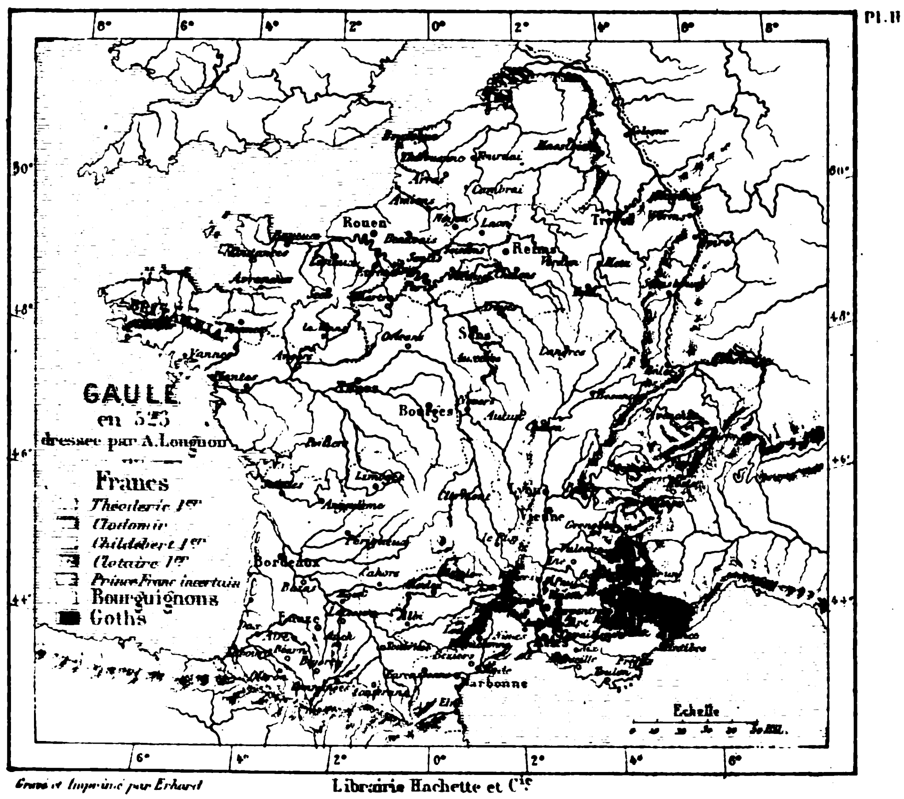
Droits de propriété et de traduction réservés

La Gaule au VIe Siècle

Pl. I



Pl. II

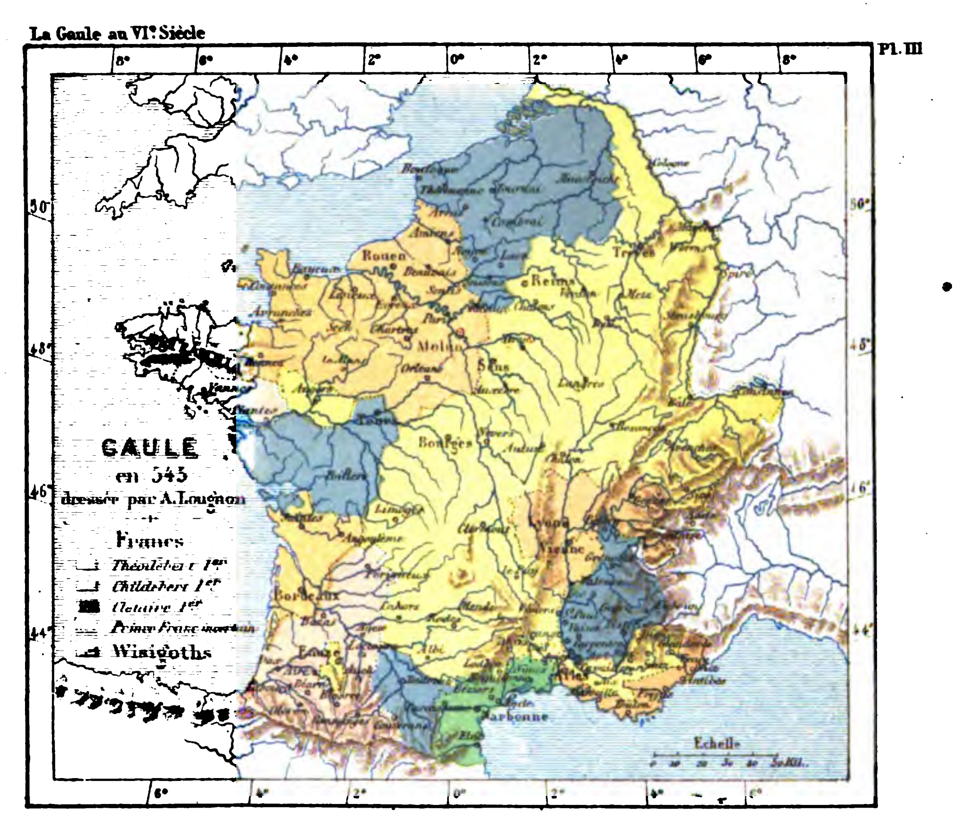


Gravé et Imprimé par Erhard

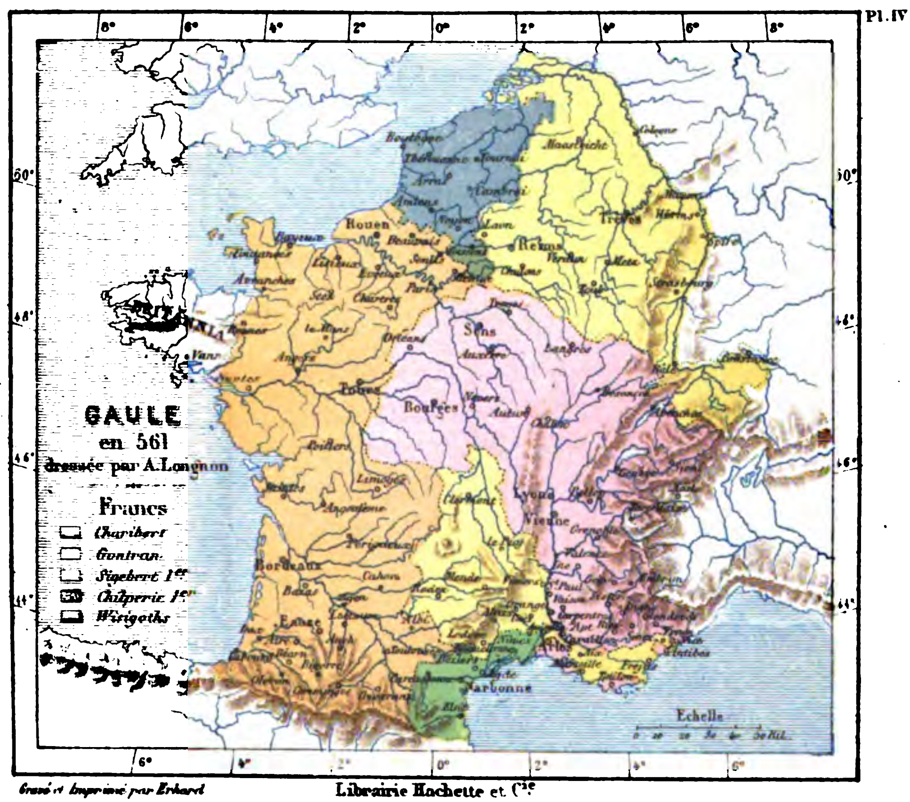
Librairie Hachette et Cie

La Gaule au VIe Siècle

Pl. III



Pl. IV

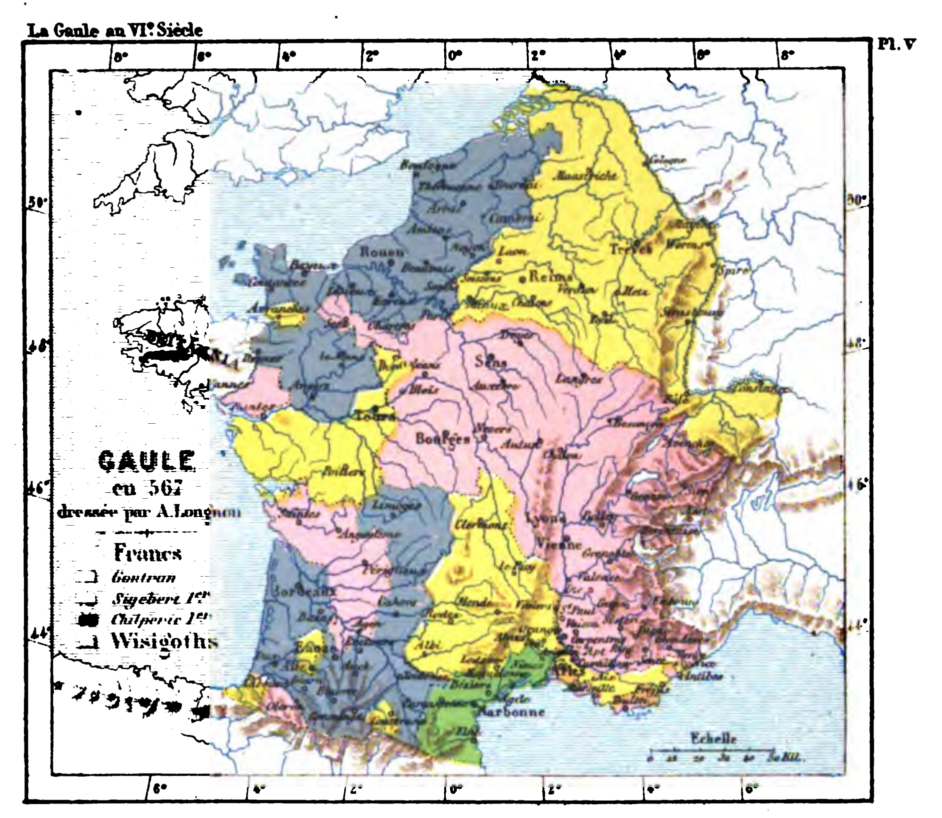


Gravé et Imprimé par Erhard

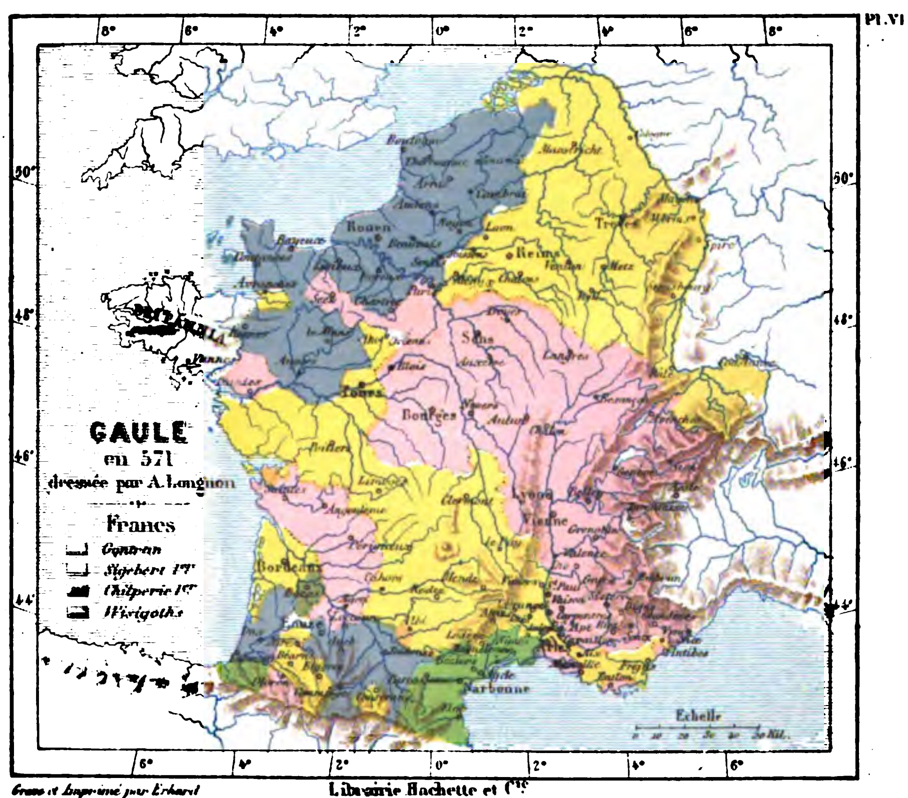
Librairie Hachette et Cie

La Gaule au VIe Siècle

Pl. V

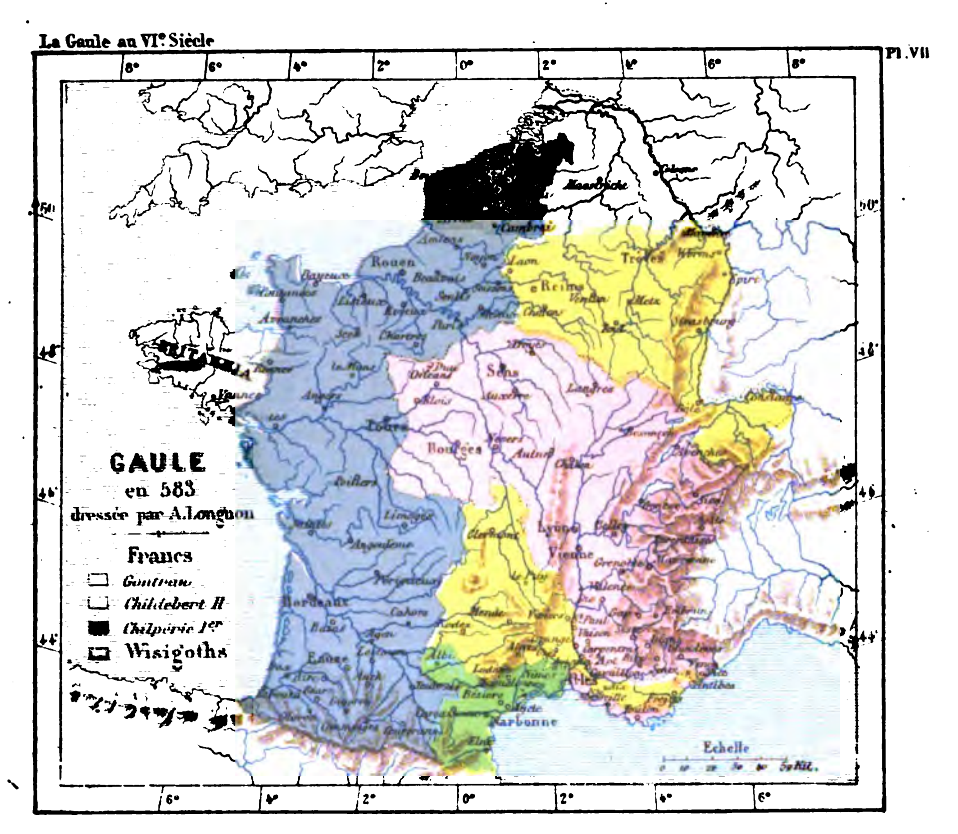


Pl. VI

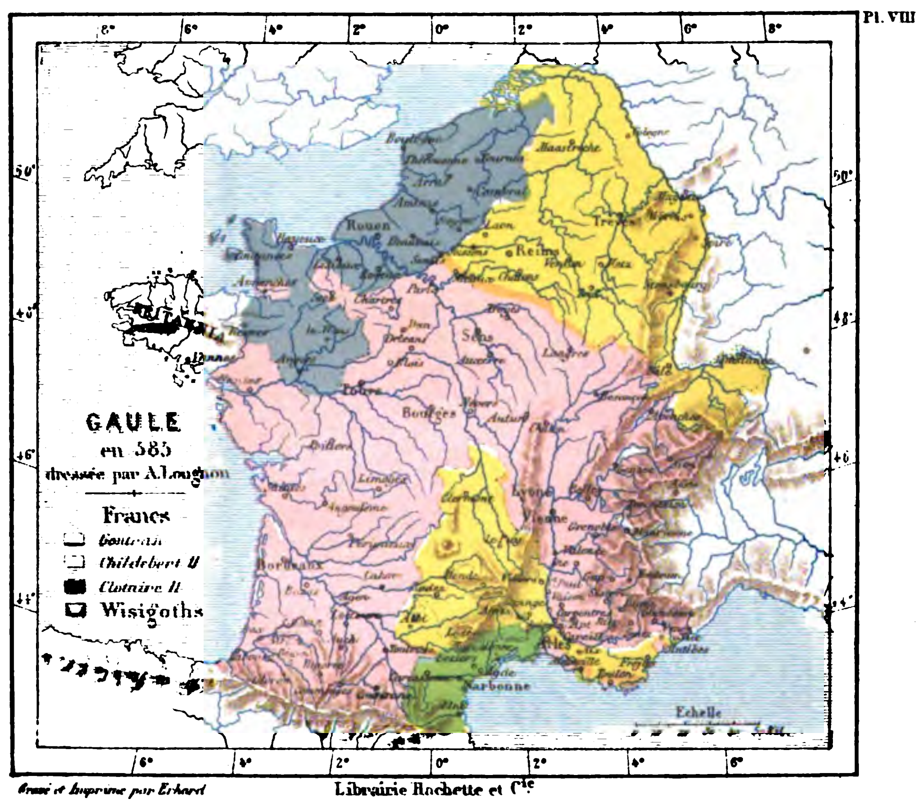


Gravé et Imprimé par Erhard

Librairie Hachette et Cie



La Gaule au VIe Siècle
Pl. VII
GAULE
en 583
dressée par A.Longnon
Francs
Gontran
Childebert II
Chilpéric Ier
Wisigoths
Rouen
Reims
Trèves
Sens
Bourges
Tours
Lyon
Vienne
Bordeaux
Narbonne
Echelle



Pl. VIII
GAULE
en 585
dressée par A.Longnon
Francs
Gontran
Childebert II
Clotaire II
Wisigoths
Rouen
Reims
Trèves
Sens
Bourges
Tours
Lyon
Vienne
Bordeaux
Narbonne
Echelle
Gravé et Imprimé par Erhard
Librairie Hachette et Cie

La Gaule au VI.e Siècle

Pl. IX

GAULE

en 594

dressée par A. Longnon

Francs

Childebert II

Clotaire II

Wisigoths

Reims

Sens

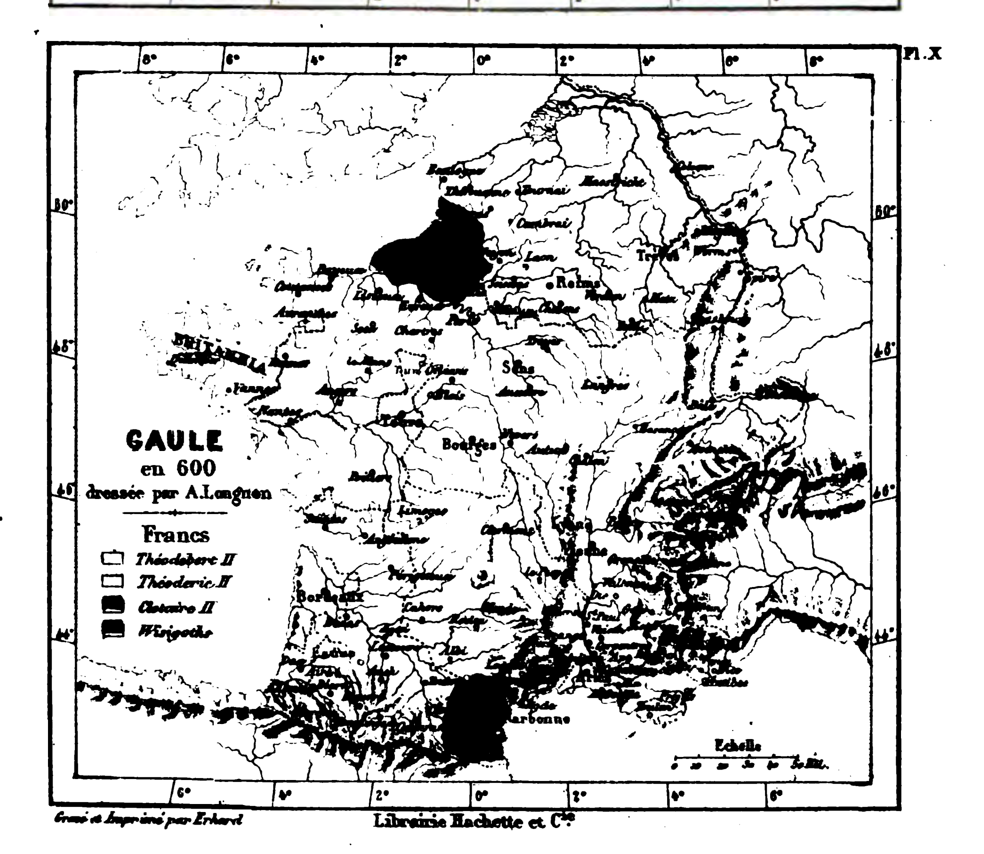
Bourges

Bordeaux

Narbonne

Arles

Echelle



Gravé et Imprimé par Erhard

Librairie Hachette et C.ie